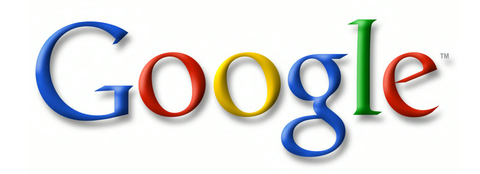
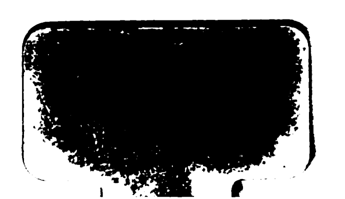



600029851V



HISTOIRE
D'ESPAGNE.

TOME I.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET ET JOUAUST,
315, Saint-Honoré.

HISTOIRE

D'ESPAGNE,

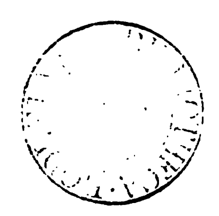
DEPUIS L'INVASION DES GOTHS
JUSQU'AU COMMENCEMENT DU XIXme SIECLE;

PAR

M. ROSSEEUW St-HILAIRE,

AGRÉGÉ SPÉCIAL D'HISTOIRE.

TOME PREMIER.



PARIS,
F.-G. LEVRAULT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE LA HARPE, 81.
MÊME MAISON A STRASBOURG.

1837.

AVANT-PROPOS.

Je me trouvais à Madrid en novembre 1833, peu de temps après la mort de Ferdinand VII, au moment où l'Espagne commençait sa révolution. C'était un de ces moments, rares heureusement dans la vie des peuples, où leurs vices comme leurs vertus sont mis en relief, et où l'on prend, pour ainsi dire, en les étudiant, la nature sur le fait. Mais, pour comprendre cette révolution que j'avais sous les yeux, il me manquait un point de départ : c'était de connaître l'histoire du peuple espagnol.

Au milieu de ces innombrables réactions politiques que l'Espagne a traversées depuis trente ans, il m'importait de savoir quels éléments avaient dominé dans la lutte, quelles lois historiques s'étaient prononcées ; de connaître enfin ce qui n'avait pas changé, même au milieu de ces gouvernements qui changeaient tous les jours, c'est-à-dire le caractère du peuple et la constitution même de la société espagnole.

Dans le peu que je savais de l'histoire de l'Espagne, j'avais toujours été frappé de l'étroite alliance qui exista de tout temps entre la royauté, le clergé, et le peuple, le bas peuple j'entends : car l'aristocratie et le tiers-état, depuis qu'il y a un tiers état en Espagne, étaient dans l'autre camp. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les instincts du peuple me semblaient en contradiction avec ses intérêts. Même après trois siècles d'oppression, la monarchie était demeurée pour lui chose sainte et populaire : menacée par l'étranger, elle venait encore de rallier autour d'elle tous les enthousiasmes du pays ; mais, en même temps, le dévoûment à la monarchie se trouvait en quelque sorte séparé de la personne du monarque ; on l'aimait sans s'enquérir de ses vices ou de ses vertus ; on se dévouait au trône sans savoir même qui était assis dessus. Et puis, cette noblesse espagnole, que je m'étais figurée si fière et si hautaine, je la trouvais la plus simple et la plus populaire que j'eusse encore rencontrée en Europe ; bien loin de chercher à tracer entre le peuple et elle une ligne de démarcation, elle aimait à descendre à son niveau, à frayer avec lui, à se faire bourgeoise et roturière comme lui ; ou plutôt ce n'était pas elle qui descendait, c'était l'homme du peuple qui montait jusqu'à elle, sans effort et comme de plain-pied. Je trouvais dans l'artisan, dans le laboureur, des façons d'agir et de parler qui m'étonnaient : avec ses supérieurs, il traitait d'égal à égal, sans effronterie comme sans bassesse, tout en leur sachant gré de cette déférence, en homme qui la méritait. Chez une nation si long-temps asservie, je voyais cent fois plus de dignité naturelle que dans les citoyens de bien des états libres. Chez ce peuple si monarchique, qui adorait son roi comme sa religion, sans oser les regarder en face, je rencontrais

des habitudes toutes républicaines, un sentiment profond de la dignité de l'homme ; une indépendance presque farouche, mais calme cependant, car elle n'était pas révolte, mais droit. Enfin, chez ce peuple si religieux, je voyais le clergé, les moines surtout, partout accueillis, mais sans être ni respectés, ni craints, ni obéis, royauté déchue qui n'était plus même assez redoutable pour qu'on songeât à s'en délivrer.

Tout ceci était pour moi une énigme, dont l'histoire du peuple espagnol pouvait seule me donner le mot. Je me mis à l'étudier, avec l'ardeur d'un homme qui, entouré d'étrangers, sent qu'il lui manque, avec leur langue, comme un sens de plus pour entrer en contact avec eux. Mais, cette histoire, j'en demande bien pardon aux historiens des deux derniers siècles, pour l'étudier, il fallait la faire : car les pompeuses périodes de Mariana, la pieuse crédulité de Ferreras, et jusqu'à la vaste érudition de Masdeu, étaient pour moi lettre morte. Sous ces faits, qu'on me racontait au lieu de les juger, je cherchais des idées ; sous tous ces effets, j'aurais voulu voir des causes. Je m'enquérais de la marche des institutions, et c'est à peine si le nom de *Cortes* était prononcé dans les pages de ces monarchiques et dévots écrivains. Je parlais Chartes et *Fueros*, on me répondait conciles et miracles : il n'y avait pas moyen de s'entendre.

C'est alors que je résolus de rédiger pour moi-même une courte esquisse de l'histoire des institutions de l'Espagne, destinée à me servir de clef pour l'intelligence des faits qu'assez d'autres avaient pris la peine de raconter. L'Espagne pour moi ne commençait qu'aux Goths : c'est donc par le code Gothique que j'entamai mon travail, persuadé qu'une époque

dont il reste un code et des conciles, finit toujours par se comprendre.

Et, en effet, à mesure que je m'enfonçais dans ce travail, ces ténèbres, si épaisses d'abord, s'éclaircissaient peu à peu; les annales de la monarchie gothique, qui étaient restées jusque là pour moi un obscur et indéchiffrable chaos, prenaient tout d'un coup un sens et un intérêt que je ne leur avais même pas soupçonnés. J'avais trouvé le fil pour me guider dans ce dédale, et l'étude des faits, qui m'avait d'abord paru si rebutante, venait rendre à son tour à l'étude des institutions le sens et la clarté qu'elle en avait reçus.

Bientôt je m'aperçus que, les institutions et les faits n'étant que les deux faces d'une même médaille, c'était en vain qu'on s'efforçait de les séparer, et que, pour faire en conscience cette histoire de la civilisation espagnole que j'avais rêvée, il en coûterait juste autant de travail que pour écrire celle de l'Espagne tout entière. Et puis, je me dis que ce même besoin de faire l'histoire d'Espagne pour la lire, d'autres l'avaient éprouvé comme moi, et qu'après tout, l'on me saurait peut-être quelque gré d'essayer de combler cette lacune.

Je m'accoutumai peu à peu à l'effrayante idée d'entreprendre une histoire complète de la Péninsule, idée que six mois plus tot j'aurais repoussée comme insensée ou comme puérile; à force de contempler les difficultés de ma tâche, je me familiarisai avec elle; je m'en exagérai même les obstacles, ne fût-ce que pour augmenter l'élan qui me poussait à les vaincre; et c'est ainsi que je me trouvai engagé, entre la difficulté d'avancer et la honte de reculer, dans une de ces voies sans is-

sue où il faut marcher seul et frayer la route à mesure qu'on y chemine.

La première difficulté qui se présente quand on aborde l'histoire d'Espagne est inhérente au sujet même : c'est le manque d'unité. C'est là, du reste, un vice commun au début de toutes les monarchies européennes : l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France même, sont, pendant les quatre ou cinq premiers siècles de leur histoire, presque aussi morcelées que l'Espagne; toutes n'ont pas même comme elle l'unité pour point de départ, et toutes n'y sont pas arrivées comme elle.

Pendant huit cents ans, il est vrai, cette unité disparaît sous la conquête arabe; mais la lutte même contre cette conquête, l'éternelle protestation du vaincu, et la croisade de huit siècles qui part de Covadunga pour aboutir aux murs de Grenade, constituent, pour l'Espagne, une unité moins factice peut-être que celle qui régit à la même époque la monarchie féodale des descendants de Hugues Capet. Les rois d'Aragon et de Navarre ou les comtes de Barcelone ne sont, après tout, guère plus indépendants de la couronne de Castille que les puissants ducs de Bourgogne et de Flandre ne le sont du monarque français, ou les électeurs allemands de l'empereur qu'ils ont élu.

Vouloir tous la même chose, et la vouloir pendant huit siècles, avec cette indomptable persévérance qui caractérise la race ibérique, telle est la grande et réelle unité de l'Espagne. Le *champ-de-mai*, la *diète* où elle se réunit chaque année, c'est le champ de bataille où un drapeau lui tient lieu de patrie. Ajoutez à ce lien commun d'une nationalité scellée par la guerre une même langue, une même religion, une même façon de

vivre, la frugalité que la nature enseigne à l'homme dans ce climat perfide, où tout excès donne la mort; le courage, qui est, avec la ténacité, la plus vieille vertu des Espagnols; la foi en Dieu la méfiance des hommes, communes aux peuples qui ont beaucoup souffert, et la patience, humble héritage que les générations se transmettent en attendant des jours meilleurs; tel est le patrimoine commun à toute la race espagnole, au Castillan comme à l'Aragonais, au Valencien comme au Basque, et l'unité morale qui les soude l'un à l'autre, malgré tant et de si profondes dissemblances.

Je parlerai plus loin de l'influence de la configuration physique de la Péninsule sur le caractère de ses habitants. Je ne veux pas exagérer cette influence, ni faire du matérialisme la loi absolue de l'histoire; mais, en cherchant sur une carte de l'Espagne la condition de sa nature et le sens de ses annales, j'ai cent fois été frappé de l'analogie qui existe entre la compacte unité de cette péninsule isolée du monde et ses penchants monarchiques si prononcés : car la monarchie est l'unité dans l'ordre moral; elle tient même lieu aux états de celle que la nature leur a refusée dans l'ordre physique; elle les isole, les condense, et en forme un tout assez compacte pour résister au choc de l'étranger.

En revanche, les lignes de démarcation si nettes et si profondes qui séparent la Péninsule en dix ou douze états bien distincts ont leur pendant moral dans ce penchant à l'isolement et au fédéralisme, qui a de tout temps caractérisé l'Espagne. Or, après une longue lutte, le résultat de ces deux penchants si opposés a été une transaction : la royauté espagnole, depuis qu'elle existe réellement, c'est-à-dire depuis Ferdinand le catholique, en 1479, n'a été, tout abso-

lue qu'elle paraisse, autre chose qu'une royauté fédérale, avec des formes monarchiques au faîte, mais des habitudes républicaines à la base. Creusez le sol de la Péninsule, arrivez jusqu'au tuf primitif, à travers toutes les couches secondaires que tant de conquêtes y ont déposées, et vous trouverez partout l'esprit et les mœurs du municipe, servant de base à tous les essais d'organisation qu'y a tentés le despotisme. Partout aussi, en dépit des trois siècles de monarchie unitaire qui ont cherché à niveler ce sol inégal, vous rencontrez des souvenirs et des amours-propres nationaux, toujours prêts à se révolter contre le joug, plus humiliant encore qu'oppressif, du pouvoir central. A chaque secousse, vous voyez quelqu'un des membres de ce corps mal joint chercher à s'en détacher, et le vieux levain du fédéralisme fermenter encore dans ces provinces qui se souviennent d'avoir été des royaumes.

Certes, la monarchie a fait bien du mal à l'Espagne; mais tous ses torts sont compensés peut-être, car elle lui a donné l'unité : unité factice et incomplète sans doute, car elle avait à lutter contre une loi de nature plus forte que toutes ces délimitations arbitraires que trace la politique; mais enfin la monarchie n'en a pas moins travaillé constamment depuis trois siècles à réunir en une seule les six ou sept Espagnes bien distinctes, cachées dans les replis de ces *Sierras*, et dans les profonds bassins de ces fleuves; elle seule a été le lien qui serrait ce faisceau toujours prêt à se dissoudre; le despotisme lui-même, si pesant qu'il fût, a rapproché ce qu'il écrasait, et, sans un ciment aussi fort, la pierre n'eût pas été si bien liée.

De là ce cachet de fédéralisme empreint même sur la monar-

chie compacte, sur la grande et forte monarchie de Charles-Quint et de Philippe II. Alors même que cette royauté quasi-européenne semble à son apogée, on sent encore qu'elle vacille à sa base. Toutes ces royautés secondaires qui lui ont délégué leurs pouvoirs, comme des vassaux jaloux de leur suzerain, lui marchandent leur obéissance ; Charles-Quint, empereur d'Allemagne, et maître de la moitié de l'Europe, ne peut pas arracher d'impôts à ses bonnes villes de la catholique Espagne, pour faire la guerre aux Huguenots, et le souverain des deux mondes ne peut pas même destituer un alcalde de Biscaye.

Un autre résultat de cette singulière organisation de l'Espagne, c'est qu'on y chercherait vainement de ces hommes qui résument en eux un peuple et un pays, et impriment leur cachet à toute une époque. Cette fière individualité qui forme le fond du caractère espagnol n'a jamais consenti à s'annuler elle-même et à s'effacer sous un roi, ce roi s'appelât-il Charles-Quint. Sur ce sol où l'homme naît libre, en dépit de tant de servitudes, et où le sentiment de sa dignité native ennoblit jusqu'au pâtre, des souverains tels que Charlemagne le Frank, Alfred le Saxon, Théod-rich l'Ost-Goth, étaient impossibles ; eussent-ils même existé, le piédestal leur eût manqué pour dominer leur époque, et le peuple ne se fût pas courbé devant eux, pour leur en servir. Ce ne sont ni les grands hommes ni les grands rois qui ont fait faute à l'Espagne ; c'est cette étrange disposition des peuples à s'incarner, pour ainsi dire, dans un homme qui les résume, à se faire petits pour qu'il soit plus grand, à ne sentir, à ne penser, à n'exister qu'en lui et par lui. Charles-Quint, le fondateur de la monarchie espagnole, fut sans doute un grand roi ; mais fut-il, en Espagne du moins, un

roi populaire? Quel homme a moins que lui, par ses défauts comme par ses qualités, représenté l'Espagne? Philippe II, lui-même, avec sa sombre opiniâtreté, et ses haines impitoyables, mais désintéressées, est cent fois plus Espagnol que lui; mais cette fois, ce n'est pas le souverain qui a fait le peuple, c'est le peuple qui a fait le souverain à son image: si l'Espagne ressemble à Philippe II, ce n'est pas qu'elle ait reçu de lui l'empreinte, c'est qu'elle la lui a donnée.

L'histoire d'un pays si singulièrement façonné par la nature ne doit pas ressembler à une autre. Dans la France ou l'Allemagne féodale du dixième au quatorzième siècle, si morcelées qu'elles soient, vous avez pour guide la monarchie qui existe au moins de nom, et qui lie, ne fût-ce que par un fil, les tiges puissantes du faisceau féodal; mais vous n'y avez pas, comme en Espagne, six ou sept souverainetés chrétiennes indépendantes, sans compter les vingt ou trente rejetons qui poussent sur les débris de la souche des Ommiades; vous n'y avez pas surtout ces deux histoires dans une seule, ces deux versions toujours contradictoires de chaque fait, ce perpétuel antagonisme des deux races et des deux religions, qui ne doit finir que quand il n'y aura plus dans toute la Péninsule un coin de terre où Dieu s'appelle *Allah*, et son temple une mosquée.

Puis, ajoutez à tous ces obstacles, inhérents au sujet lui-même, qui n'est si beau qu'à condition d'être si complexe, les jalouses méfiances du despotisme, qui confisque pendant trois siècles l'histoire à son profit; l'histoire muette devant l'inquisition, racontant les faits sans les juger, et s'interdisant même la pensée comme une révolte; les traditions les plus saintes des franchises nationales proscrites du dogme politique, com-

me l'examen l'est du dogme religieux; le silence ou l'adulation mis partout à la place de la vérité, et la conscience publique finissant par douter d'elle-même, au milieu de tous ces démentis officiels que lui jette le pouvoir.

Si je passe ainsi en revue toutes les difficultés d'une histoire d'Espagne, ce n'est pas pour exagérer l'audace de l'entreprise, mais pour faire pardonner la faiblesse de l'exécution. Dans ce pénible travail, poursuivi sans interruption depuis trois ans, bien des erreurs ont dû se glisser, erreurs nécessaire peut-être dans un début en histoire, et qui tiennent à la diversité des sujets qu'il a fallu embrasser dans un ensemble aussi vaste. Mais ces erreurs seront miennes du moins, car, dans tout le cours de ce volume, aucune main étrangère ne m'a aidé. Seul, et sans autre appui que quelques conseils éclairés, j'ai entrepris une œuvre au dessus de mes forces peut-être, mais non de ma persévérance. Le volume qne je donne aujourd'hui n'est, en quelque sorte, qu'un essai. J'aurais pu attendre, pour le publier, que le second, déjà plus qu'à moitié terminé, fût prêt à paraître; mais j'ai été séduit par la parfaite unité du drame qu'embrasse ce premier volume, unité qui se dissout nécessairement après la conquête arabe, et ne se reforme de ses débris que huit siècles plus tard.

Le second volume sera consacré à la Castille; mais l'histoire de la monarchie castillane n'est elle-même qu'un épisode détaché d'un drame bien autrement vaste que celui de la monarchie gothique. Sans cesse entrelacée avec les annales des royaumes voisins, elle touche à l'Espagne arabe par l'invasion, à l'Aragon et à la Navarre par la guerre civile ou par les alliances.

Entre toutes ces royautés, sœurs et rivales tour à tour,

j'ai choisi la Castille, parce qu'elle est le centre commun où aboutiront toutes les autres, et le noyau de la future monarchie; mais, pour peindre du VIIIe au XVIe siècle cet incessant progrès de l'Espagne vers l'unité, il fallait dominer de plus haut l'ensemble de son sujet; pour raconter la Castille, il fallait savoir en quoi elle ressemble à l'Aragon et à la Navarre, en quoi elle en diffère; pour dire les guerres des rois chrétiens avec les Arabes, il fallait avoir vu les deux faces de la médaille, et comparé le point de vue chrétien au point de vue non moins partial des historiens de l'Islam. Cette étude, plus longue et plus difficile encore, est complétement distincte de celle qu'embrasse le premier volume. C'est là ce qui m'a décidé à le publier seul, avant d'aller ramasser, dans les bibliothèques de l'Espagne, les matériaux nécessaires pour terminer le second.

Je n'avais point compté d'abord parler de l'Espagne phénicienne, carthaginoise et romaine : mon premier plan était de sauter à pieds joints par dessus ces débuts si obscurs des annales de la Péninsule, pour arriver tout droit à l'invasion gothique, où commence réellement l'histoire de l'Espagne moderne. Mais la nécessité d'étudier au berceau même de la race ibérique ses mœurs et son caractère, si fidèlement continués par la race espagnole, m'a décidé à résumer, dans une esquisse rapide, la marche des trois conquêtes successives qui ont passé sur la Péninsule avant la conquête gothique. J'ai relégué cette partie de mon travail dans une courte Introduction, où elle n'entravera pas la marche de l'histoire. Les conquêtes phéniciennes et carthaginoises, si peu et si mal connues, y sont moins racontées que jugées en passant et dans leurs résultats généraux. Quant à la conquête romaine, qui

forme à elle seule un drame aussi complet et aussi détaché que celui de la monarchie gothique, je n'ai pas prétendu certes l'esquisser en quarante pages; seulement j'ai trouvé, dans ces longues et terribles guerres, qu'il y aurait de l'aduace à raconter après Tite-Live quatre épisodes qui m'ont paru admirablement résumer tout ce que l'antiquité nous a transmis de l'Espagne. Ainsi, ce génie de la résistance, qui caractérise la race ibérique à tous ses âges, se personnifie dans Sagonte et Numance, ces deux héroïques cités, dignes sœurs de la moderne Saragosse; la liberté dans Viriates, ce bandit citoyen, qui rêva le premier l'indépendance de son pays, et traita d'égal à égal avec le fier sénat de Rome; enfin l'unité dans Sertorius, fils adoptif de l'Espagne, mais fils ingrat qui renia toujours sa mère.

J'ai cru qu'on me saurait quelque gré de faire précéder cette Introduction d'une notice sur la configuration physique de l'Espagne, qui touche par de si intimes rapports à son organisation morale et au caractère de ses habitants. Les données de la science, que j'ai empruntées surtout à l'ingénieux ouvrage de M. Bory de Saint-Vincent, se sont trouvées d'accord avec cette sorte d'intuition *a priori* sur les destinées d'un peuple, d'après la nature du sol qu'il est condamné à habiter.

Le droit occupe une place importante dans ce volume, et il en occupera une plus grande encore dans le reste de l'ouvrage. C'est une science qu'on a jusqu'ici trop séparée de l'histoire que celle de la législation : toutes deux n'ont qu'à gagner à être rapprochées. Mais c'est surtout une belle et féconde étude pour l'historien comme pour le jurisconsulte que celle des législations comparées, sorte de Pompéia morale qu'on exhu-

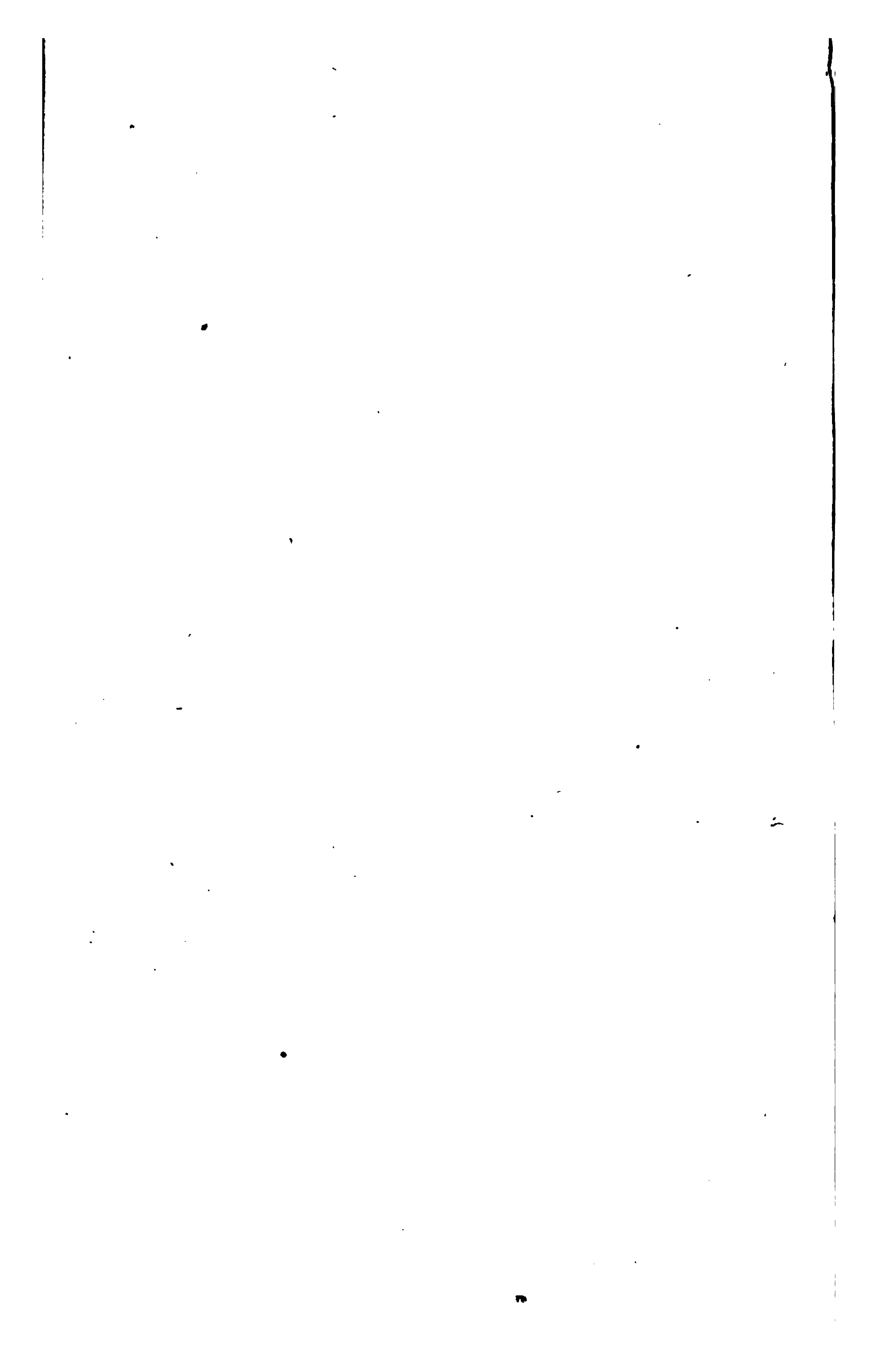
me du sein des débris, et où l'on retrouve empreintes les formes et presque le souffle de la vie qui l'a quittée. Et cette étude devient plus féconde encore quand ce sont les codes d'un peuple à ses divers âges qu'il s'agit de rapprocher l'un de l'autre, travail de déduction d'autant plus curieux, que le point de départ reste le même, et qu'on va du peuple aux institutions, comme du connu à l'inconnu et de la cause à l'effet. Les lois peuvent changer, mais le caractère propre du peuple auquel elles sont destinées, ce je ne sais quoi qui précède la loi et la dicte au législateur, ce trait indélébile de physionomie qu'on retrouve à tous les âges d'une nation, tout cela ne change pas et ne peut pas changer. Si donc, en étudiant tous ces codes qui se succèdent en procédant l'un de l'autre, tous ces vêtements usés qu'une société rejette à mesure qu'elle vieillit, mais en y laissant son empreinte, nous parvenons à démêler le trait commun qui les lie l'un à l'autre, nous aurons, à n'en pas douter, rencontré le type de la grande physionomie nationale; nous saurons du caractère espagnol ce qu'il a de plus persistant, de plus intime, de plus *subjectif*, pour emprunter la langue de la philosophie; et les lois elles-mêmes, après nous avoir expliqué le peuple, s'expliqueront à leur tour par lui.

Jamais, du reste, les quatre éléments sociaux qu'on retrouve au berceau de tout état ne se sont aussi nettement exprimés que dans la législation espagnole. Chacun d'eux a son code, son évangile politique, où se résument toutes ses prétentions et tous ses droits. L'Église, la première en date comme en puissance, a le *Forum judicum,* ou Code gothique, code essentiellement théocratique, écrit par et pour le clergé, où l'on parle peu de l'Eglise, mais où tout, en fin de compte,

aboutit à elle, où tout en sort pour y rentrer. Les *Fueros*, ou Chartes municipales du dixième au quatorzième siècle, législation plus primitive, plus germanique cent fois que le *Forum judicum*, son aîné de quatre siècles, sont le code démocratique, code barbare et libre, où la dignité et l'indépendance de l'homme sont écrites à chaque page, par suite de ce retour forcé aux habitudes de liberté militante que la conquête arabe imposa aux Goths. Les *Siete partidas* sous Alonso X, en 1256, sont le code de la royauté qui s'organise et emprunte aux codes de l'empire et au droit canonique leurs traditions monarchiques, en acceptant les libertés communales comme un allié, et les privilèges féodaux comme une transaction. Enfin les *Fueros* seigneuriaux de la turbulente noblesse de Catalogne, de Navarre et d'Aragon, sont le code de l'aristocratie, la sanction légale de son triomphe sur la royauté. Ainsi se formulent, chacun à son tour et dans la sphère qui lui est propre, les quatre grands pouvoirs sociaux dont la lutte occupe les dix premiers siècles de l'histoire espagnole, jusqu'à ce que, sous les *rois catholiques*, vers la fin du quinzième siècle, la royauté tranche la question en confisquant à son profit tous ces pouvoirs rivaux, et donne enfin à l'Espagne l'unité et le repos dans la servitude.

On s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer ici un aperçu sur la littérature gothique, si toutefois il existe quelque chose qui mérite ce nom. Mais ce travail n'offrait pas assez d'intérêt pour être présenté isolément ; j'ai préféré le réunir à des recherches spéciales sur la poésie nationale de l'Espagne du douzième au quizième siècle, et sur cette œuvre admirable du Romancero, Iliade du peuple, dont nul ne connaîtra jamais l'Homère. Ce travail paraîtra plus tard, et complétera

l'étude du moyen âge espagnol, auquel fera ensuite pendant le tableau du moyen âge arabe. C'est ainsi qu'à travers toutes ces histoires partielles, nous nous rapprocherons peu à peu de la grande monarchie espagnole du seizième siècle, vers laquelle elles convergent, et que tous ces détours, plus apparents que réels, nous amèneront enfin au but, c'est-à-dire à l'unité.



HISTOIRE

D'ESPAGNE.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

COUP D'ŒIL SUR LA CONFIGURATION PHYSIQUE DE L'ESPAGNE.

Par quelque côté qu'on aborde la Péninsule hispanique, il faut monter pour y pénétrer, monter souvent, monter beaucoup, et rarement descendre. Il semble que l'on gravisse quelque gigantesque escalier, où l'on trouve de temps à autre de vastes plateaux (*paramos*), en guise de palliers, pour se reposer, et où, quand on s'est reposé, on recommence à monter encore. L'Espagne ne saurait mieux se comparer qu'à une immense pyramide coupée par la moitié, et dont les larges assises, s'élevant l'une au dessus de l'autre,

vous conduisent, par degrés, jusqu'aux plateaux du centre. Une fois arrivés dans ces steppes désolées de la Manche et des deux Castilles, vous êtes tout étonnés de voir s'élever à peine de quelques centaines de toises au dessus du niveau du sol des pics isolés ou des chaînes (*sierras*) qui en comptent près de 1000 au dessus du niveau de la mer [1]; mais c'est qu'aussi ce sol que vous foulez aux pieds, plaine en apparence, et montagne en réalité, est lui-même à la hauteur moyenne de 3 à 400 toises au dessus de ce même niveau; [2]

[1] Somo-Sierra, le point culminant du chemin qui traverse le Guadarrama, n'est élevé au-dessus de Madrid que de 433 toises : aussi la température de Madrid, situé par le 40e degré de latitude, mais à 340 toises au dessus du niveau de la mer, n'est-elle que de 12 degrés Réaumur, tandis que celle de Naples, situé un peu plus au nord, est de 18 degrés.

[2] Nous extrayons d'une notice de M. A. de Humboldt sur la configuration du sol et le climat de l'Espagne le tableau suivant des différentes hauteurs d'une série de points principaux dans la direction du sud-est au nord-ouest, ou de Valence à la Corogne :

Alginete, entre Valence et le *rio* Xucar,	65 toises.
Moxente,	164
Almanza,	348
Bonete,	477
Minaya,	374
Ocaña,	395
Aranjuez,	258
Madrid,	340
Escurial,	541
Guadarrama,	770
Villa-Castin,	572
Sanchidrian,	474
Medina del Campo,	330
Villalpando,	320
Astorga,	410
Villafranca,	217
Venta del Pagada del Bastro,	480
Sobrado,	277
Lugo,	209
Gutriz,	212
Coruña (la Corogne),	3

Quel est, ajoute l'auteur, le souverain en Europe dont les châteaux (l'Escu-

c'est que, sous la latitude brûlante de la Calabre et de l'Asie mineure, l'olivier, souvent même la vigne, ne peuvent résister à l'âpre bise qui balaie, l'hiver, ces plaines glacées, malgré le soleil africain qui les dévore pendant neuf mois. A Madrid, dit le proverbe du pays, *Trois mois d'hiver, neuf mois d'enfer;* et c'est bien l'enfer, en effet, que ces neuf longs mois d'été, dans des plaines calcinées, où une fine poussière de granit, sans cesse répandue dans l'air par cette brise insensible, *qui n'éteint pas une chandelle et qui tue un homme*, pénètre dans les poumons et fatigue les poitrines les plus robustes. L'hiver même, il pleut rarement à Madrid; pendant deux mois souvent, pas un nuage n'obscurcit cet horizon toujours bleu, tandis que la bise aiguë du Guadarrama souffle incessamment sur un sol durci, et change en glaçons le peu d'eau qui l'arrose.

L'été, rarement trouve-t-on un abri dans ces longues plaines qui s'étendent presque sans interruption du pied des Pyrénées à celui de la *sierra* Morena. Le paysan espagnol laisse dépérir, quand il ne les détruit pas, les belles forêts qui tapissaient naguère toutes les pentes de ses montagnes. Dans les plaines, un préjugé national, qui, à coup sûr, ne lui vient pas des Arabes, lui fait arracher les arbres, qui, selon lui, « corrompent l'air quand ils sont nombreux, et, quand ils sont isolés, attirent les oiseaux, qui dévorent les moissons ». De loin en loin, cependant, au milieu du désert, que traverse avec la rapidité de l'éclair le

rial et la Granja) soient situés à 541 et 640 toises de hauteur? On remarquera dans ce tableau qu'une fois parvenu dans l'intérieur, la plus faible hauteur que l'on rencontre est 217 toises, tandis que le pic de Mulahacen dans la *sierra* Nevada s'élève à l'énorme hauteur de 1824 toises (10,944 pieds), et le pic de Veleta à un peu moins de 1800 toises (10,800 pieds).

bruyant attelage de douze mules qui traîne une diligence espagnole, vous voyez apparaître quelque frais oasis de verdure, qu'alimente un ruisseau égaré dans la plaine. Les clochers des douze à quinze couvents qui se pressent dans la moindre petite ville d'Espagne percent à travers le feuillage comme les dômes et les minarets des mosquées qu'ils ont remplacés, et les riches moissons de Castille, ondoyant à travers la plaine, revêtent, au moins pour quelques mois, la triste nudité du sol.

Quittez maintenant ces plateaux froids et incultes; parcourez, du cap de Creuz, dernière pointe des Pyrénées orientales, à l'embouchure du Duero, cette zône étroite de terrain qui va de la mer aux montagnes, et les récits des poètes sur la fabuleuse Hespérie vous reviennent à la pensée. La poésie même est ici au dessous de la réalité. Sur ce riant littoral, qu'on ne peut comparer qu'à la fertile lisière qui s'étend au nord de l'Afrique, depuis l'Atlas jusqu'à la mer, la flore méridionale étale son luxe de végétation: l'olivier, que vous trouvez long-temps avant Figuières, au pied même des Pyrénées, vous conduit jusqu'à l'oranger, qui entoure de ses berceaux toutes les blanches bourgades du littoral catalan. En approchant de Valence, les végétaux de l'Afrique, avec leurs raquettes hérissées d'épines ou leurs feuilles dressées comme des fers de lance, tapissent la rive unie où vous voyagez, la mer d'un côté, la *huerta* (le jardin) de l'autre, et le ciel bleu sur vos têtes. A Elche, quelques lieues plus loin que Valence, commencent les palmiers, plantés non par tiges isolées, mais par forêts entières. La contrée prend une physionomie de plus en plus africaine. Les Arabes sem-

blent ne l'avoir quittée que d'hier, et y avoir laissé leur industrie horticole, leurs roues garnies de poteries pour élever les eaux, et leurs canaux pour les répandre, et jusqu'aux plis flottants de leurs robes qu'on retrouve dans le jupon ouvert du paysan valencien. Enfin vous arrivez à cette heureuse Andalousie, pays auquel la nature a prodigué tous ses dons, et où l'on ne reprochera certes pas à l'homme de ne pas savoir en jouir. Cette fois, c'est bien en Afrique que nous sommes. Si la Catalogne, située vis-à-vis de l'Italie, rappelle la *corniche* de Gênes et les côtes montueuses de Sarzane et de Lerici ; si Valence ressemble à la Sicile, c'est-à-dire à la transition de l'Italie à l'Afrique, l'Andalousie est l'Afrique toute pure. Derrière cet énorme rempart de la *sierra* Nevada, et de ses neiges éternelles, croissent à l'abri des vents du nord tous les végétaux des tropiques, le bananier, le cotonnier, la canne à sucre, le dattier, natif de l'Atlas, et dont la datte ne mûrit sur aucun autre point de l'Europe. Les agavés et les nopals forment les enclos des fermes ; et du sein de leurs impénétrables massifs vous voyez se balancer en l'air les sveltes tiges des palmiers, qui indiquent le chemin au voyageur à travers la plaine poudreuse, comme les poteaux qui lui tracent la route sur les neiges du Guadarrama.

Au physique comme au moral, l'Espagne est un composé de contrastes, et ne semble former un tout que par juxtaposition. Le caractère des habitants de chaque province diffère autant que leur aspect physique ou que leur végétation. Rien ne ressemble moins au grave et indolent Castillan que l'Andalous fanfaron et léger, qu'on appelle à bon droit le Gascon de l'Espagne. Sous les mêmes conditions physiques de

position et de climat, nous voyons l'industrieux Catalan chercher fortune sur tous les coins du monde; tandis que le Valencien, sédentaire et méfiant, cultive dans sa riche *huerta* le champ qu'ont cultivé ses pères. A côté du fier et paresseux Portugais se trouve le laborieux Galicien, qui, d'un bout de l'Espagne à l'autre, loue ses robustes épaules à qui veut les payer. A côté de l'Aragonais à l'air calme et noble jusque sous des haillons, vous voyez le Biscayen, vif, alerte, et fier de ses priviléges républicains, comme l'Aragonais l'est du fameux *Sinon*, *non*[1], qu'il faisait entendre à ses rois.

Qu'on jette les yeux sur une carte de la Péninsule, et ces contrastes s'expliqueront à l'instant. A peu d'exceptions près, chaque province de l'Espagne est séparée des autres par une barrière de montagnes presque aussi haute et aussi difficile à franchir que les Pyrénées. Chaque partie est isolée de l'ensemble, comme la Péninsule elle-même est isolée du monde. Aussi l'histoire de l'Espagne est-elle tout entière dans sa configuration physique, comme le caractère d'un homme dans les traits de son visage: une carte de l'Espagne vous raconte son histoire. Jamais, en apparence, et à ne le considérer que du dehors, pays n'a été mieux façonné par la nature pour l'unité; jamais, à l'étudier dans sa construction intérieure, unité nationale n'a été formée de fragments plus détachés et plus indépendants l'un de l'autre. Sur une terre ainsi faite, l'homme, qui subit sans s'en rendre compte la pression des circonstances matérielles qui l'entourent, comme le

[1] « Nous qui valons autant que vous, et qui, ensemble, pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi pour conserver nos droits : sinon, non! »

végétal subit celle de l'atmosphère, l'homme devait tendre à s'isoler. La nation elle-même, qui n'est qu'un homme collectif, se continuant sans mourir à travers les siècles, avec toutes ses habitudes et tous ses penchants primitifs, a gardé ce trait saillant du caractère de l'individu : aujourd'hui même l'unité qui joint l'Espagne n'est que factice; au moindre choc, les soudures apparaissent, et chaque partie, comme par une loi de répulsion constante, tend toujours à se détacher de l'ensemble.

L'Espagne, à vrai dire, n'est une que contre l'étranger : c'est contre l'aggression du dehors qu'elle est forte; et sa faiblesse ne vient que de son manque de cohésion au-dedans. Etudiez le système de sa charpente osseuse : la muraille des Pyrénées se dresse au nord pour l'isoler de l'Europe; la mer la sépare du reste du monde; cette longue arête pyrénaïque, comme par un luxe de défense, se prolonge jusqu'à l'extrémité de la Galice, et forme ainsi contre l'étranger un second rempart, en arrière de l'Océan, qui n'est que le premier. Du milieu de la chaîne pyrénaïque part, comme un immense contrefort, séparé pourtant des Pyrénées par de vastes plateaux, la *sierra* de Moncayo et de Cuença (jadis *Orospeda*), qui garde la Péninsule du côté de l'est, comme les Pyrénées au nord. Le mur a une porte malheureusement, mais il n'en a qu'une : c'est l'Ebre qui l'a creusée. L'Ebre a trahi l'Espagne : il a ouvert une voie profonde à la conquête romaine, depuis la mer jusqu'aux Asturies. Aussi, qu'on le remarque bien, de toutes les provinces de l'Espagne, la moins espagnole, c'est la Catalogne. C'est peut-être parce qu'elle est, comme l'Andalousie, toujours ouverte à l'étranger, qu'elle l'a, comme elle,

toujours accueilli ou appelé. L'Ebre a sa pente vers l'Italie; et les peuples, a dit un historien[1], suivent leurs pentes comme les eaux. L'Aragon a toujours débordé sur l'Italie, comme le Tibre avait naguère débordé sur l'Ebre. Encore aujourd'hui le Catalan est plus Italien, plus Français qu'Espagnol; il a sa langue à lui, son industrie à lui, langue et industrie empruntées à la France, sa voisine. Plus qu'aucune autre province de l'Espagne, la Catalogne affecte une nationalité qui lui est propre et qu'elle aime à séparer des autres. Le Portugais lui-même se fait mieux comprendre du Castillan que le Catalan; à tout prendre même, il est encore plus Espagnol.

Mais ce n'est pas dans cette chaîne orientale de l'Orospeda qu'est la plus forte défense de l'Espagne. Les ennemis sont plus loin de ce côté; il ne faut pas tant de murs pour les arrêter, la mer suffit. Mais, comme si la nature avait prévu que ce serait du sud au nord que se porterait tout l'effort de la conquête, et du nord au sud tout l'effort de la résistance, c'est dans ce sens qu'elle a fortifié l'Espagne. De cette chaîne de l'Orospeda partent, de l'est à l'ouest, cinq immenses retranchements étagés l'un derrière l'autre, comme cinq lignes successives de défense, pour que, l'une emportée, on puisse encore tenir pied derrière l'autre. Entre chacune d'elles coule un large fleuve, qui comble, en guise de fossé, la vallée profonde qui les sépare. Les pentes des montagnes sont généralement plus abruptes du côté de la défense, c'est-à-dire vers le sud; et les Pyrénées elles-mêmes, quoique destinées à garder la Péninsule vers le nord, partagent cette loi

[1] Mignet, Introduction à l'*Histoire de la succession d'Espagne*, t. 1.

commune : leur pente descend vers l'Espagne par des degrés plus escarpés et plus rapides que du côté de la France, bien que le sol de l'Aragon et de la Catalogne soit beaucoup plus élevé que celui de la Gascogne.

Nous avons cherché à rendre l'impression que produit sur le voyageur cette étrange configuration de l'Espagne, dont l'œil même le plus ignorant est frappé. Essayons maintenant des divisions de la science, en empruntant à M. Bory de Saint-Vincent quelques uns de ses ingénieux aperçus sur la géographie physique de la Péninsule.

L'Espagne s'étend, en latitude, depuis Tarifa, par 36° 0′ 30″, jusqu'au cap Ortégal, en Galice, par 43° 46′ 40″. Sa pointe occidentale est le cap de la Roca, près Lisbonne; et la plus orientale est le cap Creuz, dernier gradin des Pyrénées vers la mer, entre 1° de longitude est, et 12° de longitude ouest. On a évalué la surface de l'Espagne à 18,296 lieues castillanes carrées de 20 au degré. Les nuits et les journées les plus longues y sont, vers le nord, de 15 heures et un quart, et, vers le sud, de 14 heures 30 minutes.

Six systèmes distincts de montagnes forment la charpente du pays. 1° Le pyrénaïque, qui court de l'est à l'ouest sur toute la largeur de la Péninsule et sur une ligne parfaitement droite, jusqu'à la Galice, où il se ramifie en diverses branches qui s'étendent jusqu'au nord du Duero. Ses masses granitiques s'élèvent généralement à une grande hauteur.

2° L'ibérique, qui, partant de la source même de l'Ebre, près Reynosa, où il semble s'unir aux Pyrénées, dont il est réellement séparé par de vastes plateaux, serpente au milieu de l'Espagne, en se rapprochant toujours de l'est, et se dirige enfin du nord

au sud pour aboutir à la *sierra* Morena. Les cimes élevées de la *sierra* de Oca, qu'on aperçoit de Saragosse, commencent, au nord, cette ligne sinueuse et non interrompue qui, se continuant par les *sierras* de San-Millan, San-Lorenzo et Moncayo, va faire, à l'est, par la *sierra* d'Albaracin, une pointe hardie dans le bas Aragon, où elle se ramifie jusque près de la mer. C'est dans ce groupe de montagnes calcaires et pleines d'énormes amas d'ossements fossiles que prennent naissance, d'un côté, le Tage, et de l'autre, le Cabriel, le Guadalaviar et le Xucar. Cette chaîne ou système ibérique se termine aux monts de Cuença, et va mourir dans les plateaux élevés de Minaya et de San-Clemente, où le voyageur qui vient de Valence, après avoir gravi les longs escarpements du chemin, est tout surpris de n'avoir plus à descendre. Les grandes routes de Madrid en Navarre et à Saragosse coupent pareillement le système ibérique par le milieu, atteignent sur quelques points l'énorme élévation de 7 à 800 toises.

3° Le système carpétano-vettonique, sur toutes les cartes, semble également s'unir au précédent vers le sud de Soria; mais il en est également séparé par de vastes plateaux, les plus élevés, les plus froids et les plus désolés de l'Espagne. Il court du nord-est au sud-ouest par une chaîne étroite et escarpée, de nature granitique, qui commence à la *sierra* de Pela, et prend ensuite les noms de *sierra* d'Ayllon, Somo-Sierra et de Guadarrama. Elle atteint sur ce point à une grande hauteur, puisque le niveau de la route de Madrid à Burgos, à son point culminant, est de 770 toises. Aussi trouve-t-on sur quelques unes des cimes des neiges que les brûlants étés de la Castille ne peu-

vent pas fondre. Les châteaux royaux de l'Escurial et de la Granja, les plus élevés de l'Europe, sont situés sur ses pentes : le premier a été construit avec le granit d'un gris rougeâtre qui la compose, et qui donne à ce palais monacal son aspect morne et sévère. Cette chaîne se continue vers le sud-ouest par la *sierra* de Gredos, où l'on trouve un petit glacier appelé *el Palacio del Moro Almanzor;* puis vient la *peña de Francia* (roche française), la *sierra* de Gata et celle d'Estrella, en Portugal.

4° Le système lusitanique est le moins élevé de tous. On n'y trouve nulle part des neiges éternelles. Ses racines se perdent dans les plateaux qui séparent les monts de Tolède de ceux de Cuença, vastes espaces entièrement planes, où les eaux semblent hésiter sur la pente qu'elles doivent suivre. Cette chaîne longue, basse et sinueuse, qui sépare le Tage du Guadiana, et que les Romains appelèrent *mons Herminius*, se poursuit, depuis les monts de Tolède, par les *sierras* de Guadalupe et de San-Pedro, en Espagne, et par les monts Estremos, en Portugal; puis, inclinant brusquement vers le sud, elle va se confondre avec les monts que M. Bory de Saint-Vincent veut à tort, selon nous, isoler, sous le nom de système cunéique, et qui aboutissent au cap Saint-Vincent par la *sierra* de Monchique.

5° Le système marianique (*Marianus mons, sierra* Morena) n'est guère plus élevé que le précédent, et ne présente que des pentes adoucies et des sommets ondulés comme des crêtes de coteaux. Aussi n'y rencontre-t-on point de neiges éternelles. La *sierra* Morena, quand on l'aborde en venant des plaines de la Manche, semble à peine s'élever au-dessus du niveau

des plateaux qu'on vient de traverser. Mais, àpeine en a-t-on franchi la crête, presque sans s'en douter, qu'on est tout surpris de voir sous ses pieds les affreux précipices du *Despeña perros*. La végétation change brusquement : aux romarins, aux thyms, aux cysthes, succèdent tout d'un coup les agavés, les dattiers même et les plantes africaines. Cette singulière construction du sol, qu'on retrouve sur toute la Péninsule, n'est nulle part plus sensible que sur les deux versants si inégaux en hauteur de la *sierra* Morena (chaîne Noire), dont le nom vient du feuillage noirâtre des petits chênes verts, des lentisques et des arbousiers qui la tapissent.

Une autre particularité de ce système de monts, c'est que, bien qu'il paraisse destiné par la nature à séparer les deux bassins du Guadiana et du Guadalquivir, les affluents de ces deux fleuves semblent prendre un capricieux plaisir à couper la chaîne qui les divise, pour aller verser leurs eaux dans un autre bassin que celui auquel ils appartiennent. Ainsi, le Guadarmena, véritable source du Guadalquivir, vient, du pied de la *sierra* de Alcaraz, traverser tout le système marianique pour se jeter dans le Guadalquivir; ainsi le Guadiana lui-même, après avoir coulé longtemps dans son propre bassin, entre les deux systèmes lusitanique et marianique, tourne brusquement au sud, et coupe cette dernière chaîne près de Serpa, pour porter ses eaux à l'Océan, dans le bassin même du Guadalquivir.

C'est cette brusque intersection de la chaîne marianique par le Guadiana qui a engagé plusieurs géographes à considérer comme un système isolé le groupe de montagnes qui occupe l'extrémité sud du

Portugal. On a donné à ce système le nom de *cunéique* d'après le cap de Saint-Vincent, le *Cuneus* de l'antiquité; mais ce système bâtard n'est évidemment qu'une continuation de la chaîne marianique, tout séparé qu'il en soit par le Guadiana, ou de la chaîne lusitanique, à laquelle il confine par le nord, et il ne nous paraît pas offrir assez d'importance pour former par lui-même un système isolé.

Enfin, une dernière particularité de cette bizarre *sierra* Morena, plateau d'un côté et montagne de l'autre, c'est qu'arrivés au sommet, du côté de la Manche, vous vous étonnez de voir les ruisseaux, que vous croiriez devoir en descendre, prendre au contraire leur cours dans la direction même des hauteurs, et s'y frayer un passage vers le sud. Ainsi les eaux qui ont creusé l'énorme ravin du *Despeña perros* sortent réellement du bassin du Guadiana, où elles formaient naguère un vaste lac, pour se jeter dans celui du Guadalquivir.

6° Le système bétique, dont le principal groupe est celui de la *sierra* Nevada, le plus élevé de toute la Péninsule, a sa racine située tout près de celle de la *sierra* Morena, à laquelle il confine par la *sierra* de Sagra. Il se dirige d'abord droit au sud par la *sierra* de Gador, dont les immenses contreforts descendent jusque près de la mer; puis, tournant brusquement à l'ouest par la *sierra* Nevada, il se continue ensuite par les *sierras* d'Alhama, d'Antequera et de Ronda, et va rejoindre près de Tarifa le système de l'Atlas, auquel il se liait probablement avant que les terribles convulsions dont il porte partout la trace eussent séparé les deux continents. Rien n'égale le sublime contraste de ces neiges étincelantes des feux du soleil africain avec ce ciel bleu et cette mer

lieux. On peut du reste observer la même analogie entre les côtes de la plupart des détroits, et notamment entre celles de France et d'Angleterre, dans la Manche. « On n'y voit pas, ajoute M. Bory, de ces plages adoucies qui annoncent une formation lente, mais de ces escarpements abrupts qui dénotent quelques fracassements. De grands éperons de montagnes projetés, l'un par le système bétique, l'autre par l'Atlas, s'y avancent fièrement l'un vers l'autre. Tout indique la violence des secousses qui durent les désunir, et que le détroit qui joint les deux mers n'a pas toujours existé. Les traditions de la fable, qui associent le nom d'Hercule à celui des deux contrées brusquement divisées, sont encore un témoignage de plus : car de tout temps, dit Pline, les peuples de la Bétique ont cru que la Méditerranée s'était fait un passage entre Calpé et Abila. »

A toutes ces preuves nous en ajouterons une que l'histoire nous fournit : le témoignage des auteurs de l'antiquité nous montre le détroit comme s'élargissant toujours à mesure que l'écrivain se rapproche des temps modernes. Ainsi, cinq cents ans avant Jésus-Christ, Scylax ne lui donnait qu'un demi-mille de largeur; Euctémon, au quatrième siècle, quatre milles ; Turanius Gracilis, poète tragique espagnol, un siècle avant Jésus-Christ, cinq milles ; Tite-Live, au premier siècle de l'ère, sept milles ; Victor Vitensis, au cinquième siècle, douze ; enfin, aujourd'hui, la moindre distance de l'Espagne à l'Afrique est réputée de quatorze milles.

Le quatrième versant, l'ibérique ou oriental, du cap de Gata au cap Creuz, est le moins large de tous, et reproduit, toujours suivant le même auteur, le ca-

ractère de la végétation asiatique. Ici, nous l'avouons, l'analogie nous échappe encore : l'auteur, en remarquant lui-même la ressemblance de ce versant avec les côtes de la Sicile, de la Calabre et de la Grèce, en citant les arbres qui leur sont communs, tels que l'olivier, la vigne, le caroubier, l'agavé, le riz et le mûrier, n'avait pas besoin d'aller chercher plus loin des traits de ressemblance plus ou moins arbitraires.

L'Espagne peut également se diviser en deux grandes régions ou climats physiques : une ligne idéale, légèrement sinueuse, qui s'étendrait de Lisbonne vers le bassin inférieur de l'Ebre et la Cerdagne en suivant le cours du Tage et la chaîne du Guadarrama, et en coupant l'Ebre au dessus de Sarragosse, peut servir de limite à ces deux climats. Le BORÉAL ou tempéré contient le bassin du Duero et du Minho, l'Ebre supérieur et le versant cantabrique ; le MÉRIDIONAL ou torride comprend le reste de la Péninsule.

Enfin, pour épuiser toutes les divisions de la science, il nous reste à nous occuper des bassins. On en compte, dans la Péninsule, cinq principaux : l'Ebre, le Duero, le Tage, le Guadiana et le Guadalquivir ; et cinq moins importants, comme le Guadalaviar, le Xucar, le Segura, le Mondego et le Minho. La plupart de ces fleuves, loin de couler captifs entre des chaînes, comme on pourrait le croire d'après l'aspect de la carte physique, ont percé capricieusement leur route à travers ces épaisses murailles de rochers, et creusé dans leurs flancs de profonds ravins. Les lacs salés que l'on trouve en grand nombre dans la Péninsule, surtout en Aragon et en Catalogne, et les efflorescences salines que le sol, sur plusieurs points, produit spontanément, mettent hors de doute aux yeux

de la science qu'une masse considérable d'eau salée a naguère recouvert toute la surface de la Péninsule. Or, avec l'étrange configuration que l'on connaît à l'Espagne, il est facile de comprendre que les eaux diluviales, en se retirant, durent s'écouler facilement sur les pentes des quatre versants, mais séjourner plus long-temps dans les plateaux du centre. Là, elles se concentrèrent en lacs, qui, grossis peu à peu par les eaux pluviales, cherchèrent une issue, et, ne la trouvant pas, durent se la creuser sur les points les plus faibles et les moins résistants des chaînes qui les entouraient. Le premier obstacle une fois franchi, une masse d'eau plus ou moins forte, entraînée vers la mer par sa pente naturelle, s'épancha dans le bassin immédiatement inférieur, et, sans cesse grossie par les pluies et le trop-plein du bassin supérieur, dut chercher encore une fois une issue. C'est ainsi que, de bassin en bassin, d'étage en étage, les eaux diluviales ont descendu un à un les larges degrés de cet immense escalier, pour arriver à la mer, non sans laisser sur les plateaux du centre des traces évidentes de leur séjour.

C'est surtout vers le midi de l'Espagne, où le sol porte la trace de déchirements plus vastes et plus profonds, qu'on peut suivre cette route laborieuse des eaux sur les pentes plus abruptes qu'elles avaient à franchir. Ainsi le Guadiana, dont le point de départ est à peu près au centre de la Péninsule, entre les monts de Tolède et la *sierra* Morena, descend vers la mer de cette énorme hauteur de 3 à 400 toises, non pas par une pente continue, mais en franchissant brusquement l'espace qui sépare les trois ou quatre bassins superposés l'un à l'autre. Il perce d'abord le

mont Serena, à l'endroit où un rameau de la *sierra* Morena vient rejoindre la *sierra* de Guadalupe. Près du vieux château de Badajoz, il faut encore qu'il se creuse son chemin dans le roc; et enfin, plus bas, près de Serpa, il s'est frayé avec effort son passage dans une roche si étroite, que le peuple, dans son langage pittoresque, l'a appelée le Saut-du-loup (*el Salto del lobo*).

Le bassin d'Antequera, où l'on trouve également un lac salé, est le lit d'une ancienne Méditerranée qui s'est fait jour en perçant la *serrania* de Ronda. La belle *Vega* de Grenade fut également un lac, qui a dégorgé par le Genil, près de Loja, pour aller porter ses eaux au Guadalquivir, faute d'avoir pu percer, au sud, l'énorme mur des Alpujarras On peut en dire autant des rivières de Baza, d'Huescar, de Guadix et du Guadalete; du Sil, en Galice, qui a percé le val d'Orès par *Peña-Forada* (pierre forée); du Minho, au-dessous de Lugo; du Duero, à son entrée en Portugal; du Tage enfin, et de l'Ebre, vers Mequinenza, fleuves qui ont laissé sur plus d'un point des traces de leurs lents et gigantesques travaux pour s'ouvrir une route vers la mer.

Ces énormes masses d'eau salée, en séjournant sur le sol de la Péninsule avant d'avoir pu trouver une issue, alimentèrent les volcans éteints aujourd'hui, mais dont on sent encore les frémissements intérieurs, témoin le terrible tremblement de terre de Lisbonne. Des eaux thermales, des cratères de volcans et des courants de laves, dispersés, en petit nombre, il est vrai, sur quelques points du sol de la Péninsule, l'attestent encore mieux. C'est surtout en Catalogne, dans les monts de Cuença, près de Valence, dans la Man-

che, en Portugal et au cap de Gata, que se rencontrent ces traces volcaniques.

Toutes les provinces de la Péninsule abondent en marbres de toute couleur et de la plus grande beauté. Le sel marin s'y trouve en aussi grande quantité que le sel gemme. On trouve à Almadan, dans la Manche, la plus riche mine de mercure qui soit au monde. Sauf l'étain, il n'est pas un des dons de la nature qui ait été refusé à ce sol aussi riche en produits minéraux qu'en végétaux de tous les climats. Le fer d'Espagne a toujours été aussi renommé que l'habileté des Espagnols à tremper l'acier et à en fabriquer des armes. C'est surtout en Biscaye que sont les mines les plus riches. Les mines d'argent, dont tous les historiens anciens nous ont vanté l'intarissable fécondité, semblent aujourd'hui épuisées, ou du moins la paresse et la pauvreté des habitants les ont fait renoncer à les exploiter. On trouve aussi dans la Péninsule du cuivre, de l'aimant, de l'or, et même des diamants et diverses sortes de pierres précieuses. Il est inutile d'ajouter que presque toutes ces richesses dorment enfouies dans le sol.

Mais la richesse de l'Espagne, ce sont ses troupeaux de moutons, richesse dévorante qui appauvrit le sol qu'elle pourrait féconder. D'immenses terrains, propres à la culture, sont laissés en friche pour nourrir ces bandes, non moins dévastatrices que celles des Goths et des Vandales, et qui se promènent d'un bout de l'Espagne à l'autre, sous la conduite de leurs bergers, plus redoutés des paysans que les voleurs eux-mêmes. Au seizième siècle les troupeaux de la *Mesta,* puissante compagnie privilégiée, qui emploie de quarante à soixante mille bergers, montaient à sept

millions de têtes. Tombés à deux millions et demi dans le dix-septième siècle, ils remontèrent, vers la fin du même siècle, à quatre millions, et s'élèvent aujourd'hui à cinq, c'est-à-dire la moitié de tout le bétail de l'Espagne. La *Mesta* a un tribunal spécial qui lui appartient, et où se jugent toutes les contestations nées entre les bergers nomades et les propriétaires du sol. Il va sans dire que les décisions de ce tribunal, juge et partie à la fois, sont rarement contraires aux intérêts de l'association. La *Mesta* a ses alcades, ses *entregadores*, ses *achagueros* (fermiers des amendes), qui, au nom de la corporation, harcellent et accablent les fermiers [1].

Ces troupeaux voyageurs [2], distribués par bandes de dix mille, avec un *mayoral*, cinquante bergers et cinquante chiens pour les conduire, sillonnent en tous sens le sol de l'Espagne, qu'ils dévastent impunément. Mais c'est surtout dans les plaines nues et brûlantes de l'Estramadure qu'ils viennent hiverner d'ordinaire. Là où ils passent, le sol est balayé comme par un nuage de sauterelles. Aucun arbre ne croît dans ces plaines désolées, qui appartiennent plus aux troupeaux qu'aux cultivateurs. Les bergers, en passant par des endroits habités, ont le droit de cueillir, pour faire du feu, une branche de chaque arbre qu'ils rencontrent. Si le che-

[1] *A year in Spain, by an American*, 1832.

[2] Voici l'origine peu connue de ce nom de *merinos*, tirée du Dictionnaire de l'académie de Madrid. *Merino* est le titre d'un fonctionnaire rural équivalent à peu près à notre maire; *merindad* est le nom du district qu'il administre. Ces deux noms ont été transférés aux conducteurs en chef des troupeaux et aux districts assignés à chacun d'eux. Par une sorte d'ellipse on a dit ensuite *ganado merino* d'un troupeau conduit par un *merino*, puis *ovejas merinas*, *lana merina*, et enfin *merino* tout seul, pour désigner cette race remarquable par la blancheur et le soyeux de sa laine, d'ailleurs assez courte. La beauté de la race espagnole vient de ce qu'elle a été croisée avec des béliers d'Afrique.

min des troupeaux les amène vers un champ cultivé, il faut leur frayer un passage, qu'on rétrécit autant que possible, mais où, pressés par les chiens, ils foulent aux pieds tout ce qu'ils ne dévorent pas [1].

Les chevaux de l'Andalousie sont renommés par leur agilité, leur feu et la douceur de leur allure; mais la forme busquée de leur tête n'est pas gracieuse, et ils manquent de trot. Les taureaux d'Espagne sont également célèbres par la beauté de leurs formes, la pureté de leur race et leur férocité; aussi le combat des taureaux est-il, en Espagne, une fête nationale, que le roi s'empresse de partager avec le dernier de ses sujets. Le théâtre espagnol est déchu; mais le vrai théâtre de l'Espagne, *la corrida de toros*, a toujours le privilége d'attirer la foule.

Le gibier est tellement abondant en Espagne, que, dans les auberges, les œufs de perdrix, dans la saison de la ponte, remplacent souvent les œufs de poule. On trouve dans les montagnes beaucoup de loups, et quelques ours dans les Pyrénées, mais de petite taille, car l'espèce semble dégénérer à mesure qu'elle s'approche de l'équateur. Un des fléaux qui dévorent l'Espagne, cette terre tout africaine, ce sont les sauterelles, que les vents emportent quelquefois par nuages si épais, que l'air en est obscurci. Il ne leur faut qu'un instant pour dévorer la moisson la plus riche; aucun végétal, sauf la pomme d'amour (*lycopersicon solanum*), n'échappe à leur voracité.

La population de la Péninsule n'est nullement en rapport avec son immense étendue : les guerres contre

[1] Voyez à ce sujet des détails très curieux dans Bowles, *Histoire naturelle de l'Espagne*, traduite de l'anglais.

les Maures, l'expulsion de ce peuple et celle des Juifs au quinzième siècle, la conquête du Nouveau-Monde, et plus que tout cela peut-être la misère, les impôts et le manque d'industrie ont tari les sources où se renouvelle une nation. En 1724, on ne donnait à l'Espagne que 7,500,000 habitants; un recensement fait en 1767 en donna 9,142,000; en 1803, on en comptait 10,351,000, et en 1826 enfin à 13,953,000, tandis que l'Espagne pourrait en nourrir deux ou trois fois autant.

Ce rapide coup d'œil suffit pour faire apprécier les immenses ressources que possède ce pays, si richement doté par la nature. Si jamais il était donné à la malheureuse Espagne d'être, pendant quelques années, libre et paisible à la fois, et de rompre enfin ce cercle vicieux d'oppression et d'anarchie alternatives où elle tourne depuis un quart de siècle; si un gouvernement honnête seulement, sans même être habile, la consolait de tout ce qu'elle a souffert sous tant de gouvernements ou dépravés ou stupides, une ère nouvelle commencerait pour elle. On s'étonnerait de l'immense développement moral, industriel et agricole, que prendrait tout d'un coup cette Péninsule, comptée pour si peu dans le mouvement politique de l'Europe. La place qu'elle y reprendrait serait grande et belle, comme le furent naguère les destinées de l'Espagne; et les peuples qui l'ont laissée en arrière dans la voie de la civilisation seraient surpris de s'y voir si tôt rejoindre par elle [1].

[1] Nous croyons devoir compléter cette esquisse de la géographie physique de l'Espagne par un résumé des données de la statistique moderne sur ce pays, données que nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. Moreau de Jonnès, *Statistique de l'Espagne*, 1 vol. in-8°, Paris, 1834.

On compte en Espagne 738 habitants par lieue carrée, mais fort inégalement

répartis sur la surface de la Péninsule : ainsi la riche Province de Guipuscoa en a 2,100 par lieue, comme l'Alsace et les Pays-Bas ; les plateaux déserts de la Manche et de l'Estramadure n'en ont que 350 ou 320, comme la Valachie.

L'augmentation sensible de la population pendant les vingt premières années du siècle, malgré les longues guerres qui ont désolé l'Espagne, vient de la diminution du nombre des moines et de l'émancipation des colonies. Cependant l'Espagne paraîtra bien pauvre et bien déserte si on la compare aux temps de sa prospérité déchue. Tolède, en 1525, avait 200,000 habitants; elle en a 25,000 aujourd'hui. Séville en avait 300,000, il lui en reste 90,000. Cordoue, sous les Maures, avait huit lieues de longueur (trois de moins que l'ancienne Rome) et deux de largeur, on y cômptait 283,000 maisons et 60,000 palais ; elle n'a pas aujourd'hui 30,000 habitants. Le nombre des endroits habités a diminué dans la même proportion. Le diocèse de Salamanque renfermait 125 villes ou bourgades, et n'en a plus que 13. En 1778 on comptait 1511 villes ou villages abandonnés en Espagne. Séville, sous les Maures, avait 60,000 métiers pour la soie seulement ; on n'en comptait en 1742 que 10,000, dans toute l'Espagne, pour la soie et la laine.

En 1740 le nombre des ecclésiastiques s'élevait, pour toute la Péninsule, à 250 mille, 1 sur 30 habitants; en 1826 il était tombé à 150 mille, 1 sur 90, plus 45 mille personnes qui vivaient dans la dépendance du clergé. Les revenus fonciers de l'église espagnole, en 1788, s'élevaient à 150 millions de francs, non compris les dîmes, qui en 1817 montaient encore, pour le clergé, à 81 millions, et pour la couronne, à 32; et, en y joignant le casuel, comme messes, quêtes, sermons et droits d'étole, le revenu total du clergé s'élevait à 262 millions, à peu près la moitié du renvenu foncier de l'Espagne.

En 1809 la valeur du capital territorial de l'Espagne s'évaluait à 12,500,000,000 de francs. En 1826 on comptait dans la Péninsule 1440 mille individus appartenants à la noblesse, 1 sur 9 habitants ; 1579 mille bourgeois, 1 sur 9 ; 8,613,000 agriculteurs, 2 sur 3 ; 2,318,000 industriels, 1 sur 6.

Quant au commerce de l'Espagne, les importations s'élevèrent en 1827 à 95 millions de francs, et en 1829 à 114; les exportations en 1827 à 71 millions, et en 1829 à 65 : état de déclin que les malheurs de la guerre civile ont dû aggraver encore.

Il n'y a guère que 40 mille enfants en Espagne qui jouissent des bienfaits de l'éducation, 1 sur 3 et 1/2 ; 1466 mille ne reçoivent aucune instruction.

Voilà l'Espagne telle que le despotisme et l'inquisition l'ont faite : de pareils chiffres n'ont pas besoin de commentaire.

CHAPITRE II.

LANGAGE ET HABITANTS PRIMITIFS DE L'ESPAGNE.

Par quelque côté qu'on aborde l'histoire des races primitives, soit qu'on étudie les origines des Goths ou celles des Ibères, il faut toujours en revenir à l'Asie, cet antique berceau des races et des idiomes européens. A vrai dire, d'ailleurs, ce vaste continent de l'Asie n'est pas réellement distinct du nôtre : une barrière de montagnes comme celle de l'Oural peut séparer des peuples; mais la seule limite réelle qui sépare les continents, c'est la mer.

Aussi tout annonce-t-il que le continent européen, simple appendice de l'Asie, a reçu d'elle ses habitants, par ce mouvement de migration de l'est à l'ouest que ces races voyageuses semblent avoir emprunté au soleil. Les peuples émigrés les premiers de l'Asie n'ont pas dû, au premier abord, s'éloigner beaucoup du point central d'où ils étaient sortis. L'espace alors ne manquait pas, et l'espèce humaine était à l'aise sur le globe; puis la population, augmentant sans cesse à cette source méditerranéenne des races, a débordé en-

core une fois; d'autres migrations ont succédé aux premières, en les poussant toujours vers l'occident. D'où nous conclurons que les peuples établis de bonne heure sur le point le plus reculé de l'ouest, comme par exemple les Ibères, appartiennent à cette première effluve de l'Asie, et remontent par conséquent à l'antiquité la plus haute.

Ces premiers établissements de peuples sur des terrains déserts furent probablement paisibles. Une tribu indienne, quand elle est seule dans son désert et que le terrain et le gibier ne lui manquent pas, ne se déchire pas de ses propres mains; mais bientôt des invasions nouvelles viennent jeter race sur race, langue sur langue, et presser deux peuples dans un espace à peine assez large pour en contenir un seul. Alors vient la guerre, qui mêle encore et confond toutes ces nationalités barbares. Le plus fort se fait place en détruisant le plus faible, ou en se fondant avec lui. Quant aux idiomes, la même lutte s'établit entre eux: souvent l'un d'eux disparaît avec le peuple qui le parlait, ou tous deux survivent, quelquefois confondus, distincts le plus souvent. Mais, plus on recule, plus ces idiomes se ressemblent, plus ils portent la trace d'une origine commune, comme l'est le berceau de toutes ces races; et le sanscrit, la langue radicale de l'Asie et du monde, apparaît toujours derrière toutes ces langues de seconde main, toutes plus ou moins dérivées de lui, comme d'une seule et même source.

Tel est le calcul des probabilités, non pas historiques, mais rationnelles, sur les premiers établissements de la race humaine sur le continent européen. Tel est aussi le témoignage de la tradition sur les Ibè-

res, les premiers habitants de la Péninsule hispanique[1], et les Celtes, qui vinrent, dans des temps que l'histoire n'atteint pas, leur en disputer la possession. Nous ne nous égarerons pas dans de vagues conjectures sur l'origine des deux peuples qui ont les premiers habité l'Espagne. Nous n'avons pas craint de faire ce travail sur les Goths, parce que nous possédions pour base de nos recherches bon nombre de faits avérés sur l'histoire originelle de cette race, et qu'à l'aide de ces points de départ nous pouvions remonter jusque bien près de sa source. Mais les quelques lignes maigres et incomplètes des écrivains grecs et latins, dédaigneux des faits qu'ils racontent, et défigurant sans cesse les noms de villes et de peuples par amour de l'euphonie[2], ne constituent pas une histoire des Celtes ni des Ibères.

[1] Le nom de l'Espagne, *Hispania*, *España*, a donné lieu à lui seul à des volumes de dissertations. *Span* ou *Sphan*, en Phénicien et dans quelques langues de l'Asie, signifiant *lapin*, et l'Espagne, au dire de Strabon, étant très fertile en lapins, on en a conclu qu'*Hispania* voulait dire tout simplement le pays des lapins. On voit sur des médailles d'Adrien, frappées en Espagne, et sur des bas-reliefs, l'Espagne sous la figure d'une femme, et à côté d'elle un lapin, emblème de l'Espagne. (Voyez Flores, *Medallas*, t. 1, p. 109.) Le même mot *Span* signifiant aussi *caché*, on a prétendu que l'Espagne avait reçu ce nom parce qu'elle est en quelque sorte cachée au reste du monde. Astarloa, dans son emphatique ouvrage, *Apologia de la lengua vascongada*, fait dériver le nom d'*España*, primitif selon lui, de *Espana*, qui signifie *bord*, l'Espagne étant le bord du monde européen au sud et à l'occident. C'est par la même raison que les Grecs lui donnèrent le nom d'Hespérie, nom qu'ils donnaient, du reste, à tous les peuples situés pour eux à l'occident. M. Desbrosses traduit *Hisp-ania* par *le pays des chevaux*, parce que *isp*, dans les langues de l'Orient, veut dire *cheval*, et que la Betique abondait en chevaux.

Quant au nom d'*Ibérie*, on le fait venir de *Eber*, radical du mot *Hébreu*, et qui signifierait fleuve, ou homme venu des bords d'un fleuve. L'étymologie que lui donne Astarloa, en le faisant venir du basque *ibaya*, fleuve, et *eroa*, écumeux, semble plus plausible. Mais toutes ces vaines disputes de mots jettent, comme on le voit, bien peu de jour sur les questions qui nous occupent.

[2] Pline déclare (liv. I) qu'il rapportera seulement les noms qui peuvent s'exprimer en latin (*latiali sermone dictu facilia*). Mela et Strabon sont aussi arrêtés

La géographie seule, science dont les anciens n'ont fait qu'entrevoir toute la grandeur, jette quelques lueurs sur les ténèbres de ces temps antéhistoriques. Le troisième livre de Strabon, consacré tout entier à la Péninsule hispanique, est le plus curieux monument de cette histoire perdue, qui, du temps même de l'illustre géographe, n'existait plus que dans les fables religieuses et les vieilles traditions du pays. Au temps de Tibère, où Strabon écrivait, les Romains connaissaient bien l'Espagne, car ils y avaient fait la guerre depuis Hannibal jusqu'à César. Cette lente conquête, arrachée pièce à pièce, avait promené les aigles romaines jusque dans les retraites les plus inaccessibles des monts des Cantabres et des Gallaïciens. Partout Rome s'était prise corps à corps avec ces races dures, opiniâtres, et dont l'énergie toute passive consistait plutôt à se défendre qu'à attaquer.

Ce qui nous frappe dans Strabon, et dans l'Espagne sous Tibère, comme dans l'Espagne du temps de Pelayo ou dans l'Espagne contemporaine, c'est ce génie de la résistance qui caractérise la race ibérique. Vaincue même, elle impose à ses vainqueurs ses mœurs et sa nationalité, et absorbe tous les peuples conquérants qui viennent tour à tour passer sur elle, Celtes, Phéniciens, Carthaginois, Grecs, Romains, Suèves, Goths, tous enfin, sauf les Arabes, qui, même en la subjuguant, n'ont jamais pu se fondre

par la difficulté de rendre dans leurs langues harmonieuses la rude prononciation des Barbares. Aussi, comme le remarque fort bien M. de Humboldt, les noms les plus originaux sont précisément ceux qui auront été omis. Strabon, après avoir cité quelques noms ibériques, n'en veut pas ajouter d'autres, « à moins, dit-il, que l'on n'ait du plaisir à entendre des noms tels que les Rétaures, les Bardyètes, les Allobriges, et autres noms aussi obscurs et aussi barbares ». (Liv. III.)

avec elle. Depuis Sagonte et Numance, qui meurent plutôt que de se rendre, jusqu'aux Cantabres, que Rome n'a jamais pu soumettre ; depuis ces populations métisses qui se pressent sur le littoral et dans le centre de la Péninsule, jusqu'à cette race pure d'alliage étranger qui s'abrite dans les ravins des Pyrénées, nous retrouvons partout les deux traits distinctifs de sa physionomie de peuple : l'instinct de l'isolement et celui de la résistance.

Cherchons dans les auteurs anciens les traits communs qui appartiennent à la famille celto-ibérienne, et l'on verra si depuis deux mille ans le peuple espagnol a changé. Les Ibères, dit Strabon (III, IV), ne formaient point de ligues entre eux, par confiance en leurs propres forces, à l'inverse des Celtes : aussi, au dire de Florus (II, XVII, 3), ne faisaient-ils ni expéditions lointaines ni grandes entreprises, mais seulement quelques brigandages aux dépens des habitants de la plaine. Quand ils émigraient, c'était malgré eux. Tous, mais surtout les Celtibères, résistent opiniâtrément aux Romains. La tyrannie des préteurs et la stérilité de leur pays, avec une population toujours croissante, les forcent à éloigner d'eux, tous les ans, les jeunes gens en état de porter les armes. Chez eux, point d'union politique, aucune trace de l'organisation druidique des Celtes de Gaule, qui suppose hiérarchie et obéissance. A l'inverse des Gaulois, ils préfèrent l'honneur et la chasteté à la vie (Strabon, III, IV). Ils méprisent la mort, mais sans la chercher, comme les Gaulois, pour un motif frivole. Ibères, Celtibères, Lusitaniens, tous n'ont qu'une manière de faire la guerre, la petite guerre (*guerrilla*), avec l'agilité, les ruses et la patience du montagnard et du chasseur

(Strabon, III). Les Celtibères cependant craignent un peu moins les batailles rangées, sans doute parce qu'il y a du sang gaulois dans leurs veines.

Le noir est la couleur nationale; leurs habits sont de grosse laine noire, hérissée de poils; leurs chaussures de cheveux ou de crins tressés au tour de la jambe (τριχίνας εἰλοῦσι κνημῖδας, Diodore), qui vont rejoindre la sandale. Ils sont sobres et vivent d'un pain fait de ces glands parfumés d'Espagne qui ont le goût de la noisette. Les Ibères boivent de l'orge fermentée; les Celtibères, qui mangent plus de viande, parce qu'ils viennent du nord, boivent de l'hydromel, la boisson chérie des héros scandinaves. Enfin, tous les soins domestiques, jusqu'à la culture des champs, sont abandonnés aux femmes, race endurcie, qui, loin de s'abattre sous la fatigue, semble grandir et se fortifier par le travail.

Nous le demandons, n'est-ce pas l'Espagne moderne qu'ont peinte trait pour trait Strabon et Diodore? Cette haine des Ibères pour les ligues, cette confiance en leurs propres forces, ne se retrouve-t-elle pas dans la tendance continuelle des diverses fractions de l'Espagne, depuis Pelayo jusqu'à nos jours, à s'isoler de l'ensemble, quelle que soit leur faiblesse et leur peu d'étendue. Chez tous ces royaumes chrétiens qui se forment des débris de la conquête arabe, dans toutes ces provinces qui les ont remplacés, en conservant avec affectation, sous la monarchie centrale, leur vain nom de royaume, ne rencontre-t-on pas le même penchant au fédéralisme et la même haine de l'unité? Aujourd'hui même, trois siècles de despotisme ont-ils rendu cette unité plus solide? ne voit-on pas, à la prem

[illegible], chacun [illegible] joint [illegible] au morce[illegible] [illegible] la force nécessaire [illegible]

Poursuivons la [illegible] petites monarchies [illegible] et de Navarre [illegible] de *brigands* de la montagne [illegible] au temps de Florus; [illegible] migration annuelle, le [illegible] trop-plein de la population.

Les montagnards de la [illegible] et endurcis comme au temps de [illegible] trouve encore prêts, mais ils ne [illegible] comme les Gaulois, comme [illegible] amis des batailles rangées; [illegible] sans la braver. Ils l'attendent [illegible] *guerrilleros* plus encore que soldats [illegible] ennemi comme le chasseur son [illegible].

Le noir est toujours en Espagne la couleur [illegible] l'habit est [illegible] l'Aragonais [illegible] [illegible] de couleur [illegible] bataille de [illegible] portent toujours [illegible] bandes de laine [illegible] [illegible] son [illegible] n'effraient pas [illegible] pas changé [illegible] inquiètes ont [illegible] plutôt qu'[illegible] [illegible], surtout [illegible] montagnards des Asturies

et de la Biscaye, où le type indigène s'est conservé plus vierge de tout alliage.

Nous pourrions ajouter plus d'un trait à ce parallèle ; mais, pour le rendre plus exact, il faudrait reprendre une à une chacune des provinces de l'Espagne, faire la part de chacun des éléments qui se sont mêlés à sa population, et comparer ensuite cette population mixte, dans son état actuel, à ce que l'histoire nous a transmis des anciens habitants. Mais ce travail, immense autant que difficile, appartient plutôt aux histoires locales qu'à une histoire générale de la Péninsule.

L'Espagne ancienne, après la conquête romaine, est tout entière dans le troisième livre de Strabon. Avant lui on ne sait rien, ou presque rien, de l'Espagne primitive et de ses habitants : aussi n'entrerons-nous pas dans les graves débats auxquels a donné lieu une ligne de l'historien Josèphe.[1] Sur cette phrase insignifiante, qui s'applique certainement à une peuplade d'Ibériens asiatiques située au pied du Caucase, les historiens espagnols ont bâti tout un système chronologique et monarchique, qui fait de Tubal, petit-fils de Noé, le conquérant et le premier roi de l'Espagne, 2165 ans avant Jésus-Christ. Enfin, le pieux Ferreras, embarrassé de comprendre comment les fils de Noé auraient pu faire ce long trajet sur une terre noyée par les eaux du déluge, a pris le parti plus commode de les faire voyager dans les airs.

Laissons ces fables d'enfants gravement racontées par des hommes, et hâtons-nous d'arriver au petit

[1] Thobelus Thobelis sedem dedit qui nostra ætate Iberi vocantur. (Flav. Joseph., *Antiq. Judaïc.*, l. I, c. 6.)

nombre de faits incontestés qui nous restent sur l'Espagne primitive. Les Ibères ou Ibériens, soit qu'on les considère comme autochtones, ou comme venus de l'Asie [1], sont incontestablement les premiers habitants de l'Espagne, dont ils occupaient la partie orientale, la première ouverte aux invasions maritimes ou terrestres. Les Celtes, *les hommes des forêts* [2],

[1] Suivant quelques auteurs, les Ibères qui peuplèrent l'Espagne seraient originaires de la Géorgie, autrefois nommée Ibérie, au pied du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Et en effet, si l'on considère les singuliers rapports qui existent entre les deux Ibéries, toutes deux situées au pied d'une vaste chaîne de montagnes, entre deux mers, toutes deux renommées par l'habileté proverbiale de leurs chalybes ou ouvriers en acier; si l'on songe en même temps que toutes les côtes de la Méditerranée, depuis la Sicile jusqu'à l'Espagne, ont été peuplées par des colonies ibériennes, et qu'on y retrouve partout des noms d'origine basque, on sera tenté de croire que ces colonies sortaient de l'Asie, et qu'on a trouvé la route suivie par elles pour venir peupler l'Espagne. Quant à l'hypothèse contraire adoptée par quelques savants, qui veulent que les Ibères d'Espagne aient été s'établir dans l'Ibérie asiatique et lui donner leur nom, elle ne soutient pas l'examen : la pente des grandes migrations des peuples primitifs a toujours été de l'est à l'ouest.

[2] Le nom des Celtes, suivant Armstrong (*Dictionary of the gaelic language*), vient de *ceil*, cacher; *coille*, forêt; *ceiltach*, qui se cache dans les forêts.

Ici se présente une question qu'on a bien des fois agitée : les Celtes espagnols venaient-ils de la Gaule? ou les Celtes de la Gaule sont-ils venus de l'Espagne? Masdeu (*Historia critica de España*, t. II, p. 106) cherche à établir, d'après le témoignage des historiens de l'antiquité, que les Celtes étaient beaucoup plus anciens en Espagne qu'en Gaule. Hérodote, cinq siècles avant J.-C., parle (liv. II et IV) d'une province appelée *Celtique*, et occupée par des Celtes à l'extrémité sud-ouest de l'Espagne, tandis qu'il n'est pas fait mention des Celtes de Gaule plus de deux ou trois siècles avant J.-C., et encore ces Celtes habitaient-ils tous la Narbonnaise, l'Aquitaine et la Lugdunaise, ce qui semblerait indiquer qu'ils sortaient de l'Espagne.

Wilhelm de Humboldt pense, au contraire, que les Celtes venaient de la Gaule; mais il distingue soigneusement les Celtes d'Ibérie de ceux de la Gaule, et remarque que les anciens appelaient les premiers *Celtici* et les seconds *Celtæ*. L'expression de *Gaulois*, en parlant des premiers, ne se trouve jamais dans les historiens. Il se refuse donc à considérer les Celtes espagnols comme des colonies des Celtes établis en Gaule, et pense que, placés à l'avant-garde des premières migrations celtiques en Gaule, ils poussèrent jusqu'en Ibérie : aussi fait-il remonter l'invasion des Celtes en Espagne à la plus haute antiquité, et n'admet-il comme fait historique que la cohabitation des deux peuples sur le sol de

à une époque à peu près impossible à fixer, vinrent troubler les Ibères, *les hommes du fleuve*, dans leur paisible possession de la Péninsule. Les deux peuples luttèrent long-temps [1]; mais, trop égaux sans doute en forces pour que l'un pût écraser ou chasser l'autre [2], après de longues guerres ils s'accordèrent enfin [3], pour se partager le pays, et finirent par se mêler ensemble par des alliances, et ne former sur quelques points qu'une seule et même nation, sous le nom de Celtibères.

Dans cette sorte de mariage politique des deux nations [4], la race conquérante, comme il arrive le plus souvent, reçut l'empreinte de la race conquise. «Dans le mélange des Celtes avec les Ibères, nous dit Wilhelm de Humboldt, dans son admirable *Essai*

la Péninsule, en regardant comme une fiction l'association plus complète dont on a parlé; cependant il admet la réunion des Celtes aux Ibères sur quelques points de la Péninsule, mais en donnant le premier rang aux Celtes quant à l'importance politique.

[1] « Si les Ibères, dit Strabon (l. III), avaient réuni leurs forces pour défendre leur liberté, ni les Carthaginois, ni avant eux les Tyriens, ni les Celtes appelés Celtibères, n'auraient pu subjuguer, comme ils le firent, *sans opposition aucune,* la majeure partie de l'Espagne. » Diodore, comme on le verra plus bas, parle, au contraire, de longues guerres.

[2] Suivant Amédée Thierry, ce serait par suite de cette invasion des Celtes que les Ligures et les Sicanes, tribus ibériennes, chassés d'Espagne, se seraient répandus en Italie vers l'an 1400 avant J.-C.

[3] Je cite ici le texte même, à cause de sa haute importance :

Οὗτοι γὰρ τὸ παλαιὸν περὶ τῆς χώρας ἀλλήλοις διαπολεμήσαντες, καὶ μετὰ ταῦτα διαλυθέντες, καὶ τὴν χώραν κοινῇ κατοικήσαντες, ετι δὲ επιγαμίας προς ἀλλήλους συνθέμενοι, διὰ τὴν ἐπιμιξίαν λέγονται ταύτης τυχεῖν τῆς προσηγορίας.

(Diod. Sicul., l. V, p. 309.)

Appien, *De Bell. Hisp.*, p. 256, et Ptolémée, parlent aussi de cette singulière fusion de deux peuples en un seul.

[4] .... Profugique a gente vetusta
Gallorum, Celtæ miscentes nomen Iberis.
(Lucan., *Pharsal.*, IV, 5, 9.)

sur la langue basque[1], c'était le caractère ibérien qui prévalait, et non le caractère gaulois, tel que les Romains nous l'ont fait connaître. » Chaque peuple cependant garda sa langue, comme l'attestent Strabon (IV, I), et les noms celtiques des lieux habités par les Celtes en Ibérie, dont les terminaisons sont les mêmes que celles des noms celtiques en Gaule. Quant à la langue des Ibères, nous prouverons plus loin [2] qu'elle n'était autre que la langue basque, à peu près telle qu'elle se parle encore aujourd'hui en Biscaye.

Ainsi, lors des premières expéditions des Phéniciens sur les côtes de la Bétique, il n'y avait en Espagne que deux peuples, les Celtes et les Ibères, qui prirent, en s'unissant vers le centre de la Péninsule, le nom de Celtibères. Les Celtes se divisaient en cinq tribus puissantes : les Cantabres, les Astures, les Vascons, les Gallaïciens et les Lusitains. Strabon indique avec beaucoup de précision la situation géographique de tous ces peuples : 1° les Cantabres occupaient le Guispuscoa, l'Alava et la Biscaye ; 2° les Astures occupaient une région beaucoup plus vaste que les Asturies actuelles, puisqu'elle comprenait une partie du royaume de Léon et de la vieille Castille. Les Romains confondirent souvent les Asturiens avec les Gallaïciens, et les réunirent dans la même pro-

[1] On ne saurait trop regretter que ce chef-d'œuvre de science, de raison et de saine critique, n'ait pas été traduit. L'ouvrage ne forme qu'un mince in-4°, qui n'a pas même 200 pages ; il a pour titre : *Prüfung der untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens, vermittelst der Vaskischen Sprache* (Berlin, 1821). M. de Humboldt, que la science a perdu il y a peu d'années, a publié aussi, dans le savant ouvrage d'Adelung sur les langues, intitulé *Mithridates*, un essai plus court sur la langue basque. Ces deux ouvrages, avec les consciencieux travaux de Depping sur l'Espagne primitive, ont jeté un jour tout nouveau sur cette étude si obscure.

[2] Voyez à la fin du volume l'Appendice sur la langue basque.

vinces de Gallaïcie, aujourd'hui Galice. 3° Les Vascons habitaient la Navarre et une bonne partie de l'Aragon, et confinaient aux Ilergètes et à l'Ebre. 4° Les Gallaïciens possédaient la Galice actuelle, jusqu'au Duero, avec une partie du royaume de Léon. 5° Les Lusitains occupaient toute la côte ouest de l'Espagne, aujourd'hui le Portugal, avec les deux Estremadures et une partie du royaume de Léon et de la Castille jusqu'à Tolède [1].

Les Ibères se divisaient en une foule de tribus; nous citerons seulement les principales. En prenant le détroit de Gibraltar pour point de départ, on trouvait à l'ouest les *Turdetani*, qui occupaient, à ce que l'on croit, une partie de la Lusitanie en même temps que de la Bétique. Au nord-ouest, les *Bœturiani* habitaient autour de la chaîne du *mons Marianus* (*sierra* Morena); les *Bastuli* peuplaient la côte à l'est du détroit, au pied du mont *Orospeda* (*sierra* de Ronda); venaient ensuite les *Bastetani*, qui possédaient la côte de Murcie jusqu'au-delà du fleuve Tadder (*rio Segura*); puis les *Contestani*, depuis Carthagène jusqu'au fleuve *Sucro* (Xucar), et dans l'intérieur jusqu'au mont *Idubeda*, qui sépare la Castille de l'Aragon, occupaient une portion des royaumes de Murcie et de Valence; les *Edetani*, du *Sucro* à l'*Uduba*, et dans l'intérieur jusqu'aux frontières de la Celtibérie, occupant ainsi le royaume de Valence et une partie de l'Aragon; les *Ilercavones*

[1] La limite du territoire qu'occupaient les Celtes et les Celtibères pourrait être représentée par une ligne qui partirait des frontières de la Galice, longerait l'Ebre jusqu'au milieu de son cours, suivrait ensuite la chaîne des monts Idubèdes pour se terminer au Guadiana, comprenant ainsi tout l'ouest et une grande partie de la contrée centrale. (Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 8.)

habitaient de l'Uduba à l'Èbre, et avaient pour capitale la ville commerçante d'*Hibera* (Amposta), à l'embouchure de l'Èbre; venaient ensuite, entre l'Èbre et les Pyrénées, les *Cosetani* et les *Ausetani*, les *Indigetes* sur le bord de la mer, et au nord-ouest les *Lacetani*; puis, au pied des Pyrénées habitaient les *Ceretani* et les *Ilergetes*, qui confinaient aux Vascons et au fleuve *Sicoris* (la Sègre); leur capitale était *Ilerda* (Lerida).

Les Celtibères, race mixte, habitaient le centre, là où confinaient l'une à l'autre les deux races dont elle s'était formée. Strabon les divise en quatre tribus, et n'en nomme que deux, les *Pelendones* et les *Arevaci*, la plus puissante de toutes, qui habitaient au sud du *Durius* (Duero). On peut aussi considérer comme appartenant à la famille celtibérienne, les *Carpetani*, qui occupaient le plateau central de l'Espagne, où coule le Tage; les *Oretani*, dans le bassin du haut *Anas* (Guadiana); enfin les *Vaccæi*, qui partageaient avec les *Arevaci* le bassin du Duero. Les limites de la Celtibérie étaient au nord les *sierras* de Urbion et de Oca, au sud l'*Orospeda*, à l'est les *sierras* de Segura et d'Alcaraz; à l'ouest cette limite est restée incertaine.

Remarquons, d'abord, qu'il n'y avait pas entre les peuples de la Péninsule les différences qu'on aurait pu attendre de la diversité d'origine. Les mœurs des Celtes d'Espagne différaient beaucoup plus de celles des Celtes gaulois que de celles des Ibères. On peut en conclure que le rapprochement des deux peuples date d'assez loin avant l'invasion romaine pour que les Ibères eussent eu le temps d'imposer à leurs sauvages alliés leur civilisation relative. Strabon, dans

un passage assez suspect, dit, en parlant des *Turdetani*, tribu lusitaine, et par conséquent celtique, quils étaient le peuple le plus instruit de toute la Péninsule; ils possédaient une grammaire régulière, et des poèmes et des lois écrites en vers depuis six mille ans. C'est sans doute des Ibères qu'ils tenaient cette civilisation antédiluvienne qui, du reste, se concilie assez peu avec la férocité de leurs mœurs, attestée par Strabon lui-même.

D'ailleurs, le partage annuel des terres chez les Vaccéens, et la mise en commun des fruits, rapportée par Diodore (V, 34), sont l'indice, non pas précisément, comme le dit Humboldt, d'une société très antique, mais de mœurs plus humaines et plus patriarcales que celles des Celtes.

Les mœurs de ces peuples ont été peintes en traits rapides, mais caractéristiques, par Strabon et Diodore; mais ces mœurs, qu'on ne l'oublie pas, ne sont plus celles des habitants primitifs. Latri ple conquête phéniciennne, carthaginoise et romaine, a déjà passé sur eux; les colonies grecques de la Catalogne leur ont apporté, même avant les Romains, les arts et l'industrie semés par elles sur les côtes de la Gaule du sud. Cependant tout annonce que dans l'intérieur, et surtout chez les Celtes qui habitaient au pied des Pyrénées, lieux sauvages où la conquête n'avait guère pénétré, les mœurs que Strabon dépeint étaient celles de l'Espagne primitive.

Les peuplades celtiques disséminées sur toute la côte nord et ouest de la Péninsule, depuis la Navarre jusqu'aux Algarves, occupaient ainsi, sauf les Lusitains, la partie la plus montagneuse de l'Espagne: aussi l'empreinte de leurs mœurs natives s'est-elle

conservée jusqu'à nos jours ; on sent que le niveau de la conquête n'a pas passé sur elles comme sur les populations de la plaine. Ces peuplades entassées dans d'étroites vallées et séparées du monde ne recevaient de la conquête romaine ni sa civilisation ni ses vices. Leurs forces et leur courage, sans cesse entretenus par la chasse et par des guerres continuelles contre les conquérants du pays, ne contribuaient pas moins à maintenir leur indépendance que la nature du sol qu'elles habitaient. Les mines, dont leurs montagnes abondent, exerçaient leur grossière industrie ; et le fer, plus précieux pour eux que l'or, leur servait à forger des armes [1] d'une trempe supérieure, et que les Romains, bons juges en cette matière, apprécièrent assez pour les substituer bientôt à celles de leurs soldats.

Les Cantabres (Biscayens) sont peut-être la race qui a conservé le plus intacte, grâce à la ténacité de son idiome, la tradition de ses antiques coutumes. Habiles dès lors à exploiter leurs mines de fer[2], plus utiles pour eux que les mines d'or des Astures, leurs voisins, ils étaient surtout renommés pour la fabrication des armes. Leurs mœurs étaient dures et grossières[3] ; et

[1] « Regio ubique montuosa et aspera, et Hispaniæ pene dissimilis, Baccho prorsus inimica, Marti vero et Vulcano adeo amica, ut non immerito quis illius dei officinam vocet, ex qua plena manu natura martio huic populo arma largiatur. » C'est en ces termes que Louis Nonnius parle des Asturiens. (Voyez *Hispan. Illustr. ap. Schottum*, t. I.) Ces traits s'appliquent également à toutes les races celtiques habitantes des Pyrénées.

[2] Medina (*Grandezas de España*) raconte que 300 forges en activité de son temps produisaient 300 mille quintaux de fer par an. Cacus, suivant cet auteur, fut le premier qui découvrit en Espagne les mines de fer. Si ce fait pouvait se prouver, c'en serait assez pour réhabiliter la mémoire de ce brigand fameux, si méchamment mis à mort par Hercule dans le Latium.

[3] Ces mœurs se sont cependant beaucoup adoucies, mais sans que les Biscayens aient rien perdu de leur antique valeur. Voici en quels termes en parle

Silius Italicus leur attribue l'étrange usage de se rincer la bouche avec de l'urine et de boire du sang de cheval. Passionnés pour la guerre, ils estimaient la vie sans valeur pour ceux qui ne pouvaient plus combattre, et précipitaient les vieillards du haut d'une roche[1]. Faits prisonniers, ils échappaient à l'esclavage par la mort. Ils célébraient les funérailles avec de grands cris, en s'arrachant les cheveux, et avec tous les témoignages extérieurs d'une violente douleur[2]. On trouve encore en Biscaye une foule de monuments grossiers de leur culte : ce sont des pierres énormes placées au milieu d'une plaine et couvertes de caractères bizarres, mais très distincts.

Les Astures, race belliqueuse, se peignaient, comme les tribus sauvages de l'Amérique, le visage avec du vermillon[3], et laissaient croître leur barbe et leurs cheveux, pour se donner l'air plus farouches. Les peaux des bêtes qu'ils avaient tuées leur servaient de vêtement, et le gibier, avec les fruits sauvages du chêne et du noisetier, formait leur nourriture; le cidre était leur seule boisson. Le lin des Asturies est encore

Medina (*Grandezas de España*, p. 126) : « La gente destas provincias son de mas apacables corazones que las otras de España, muy liberales y amigables; son gente alegre y placentera, muy ligeros y buenos para batallar. »

[1] Mirus amor populis, cum pigra incanuit ætas,
Imbelles jamdudum annos prævertere saxo,
Nec vitam sine marte pati.....
(*Sil. Ital.*, lib. III, v. 326.)

[2] Le *Fuero nuevo de Vizcaya* fut obligé de défendre ces manifestations excessives, qui dégénéraient en actes de violences; ce qui n'empêche pas que de nos jours encore le même usage subsiste en dépit des lois. Voyez dans Depping (t. I, p. 153) des détails très curieux à ce sujet. On sera frappé de la ressemblance de ces funérailles biscayennes avec celles de la Corse et de l'Islande.

[3] *Minium*, d'où le fleuve *Minius* (Minho), ainsi nommé parce qu'on recueillait beaucoup de vermillon sur son territoire.

aujourd'hui le meilleur de l'Espagne, et les femmes asturiennes étaient dès lors habiles à le filer. Les toiles qu'elles tissaient étaient le seul vêtement des femmes et des enfants[1], qui portaient par-dessus un vêtement à larges plis. Les femmes cultivaient la terre, et remplaçaient la charrue et les bœufs par le pénible emploi d'un instrument appelé *laya*, sorte de sarcloir qu'elles attachaient à leurs pieds, et que l'on trouve encore en usage dans la Biscaye.

Les Vascons ou Basques étaient, comme tous les Celtes, une race belliqueuse : ils servaient en grand nombre dans l'armée d'Hannibal et dans l'armée romaine, en Afrique. Ils n'étaient pas tout à fait étrangers au commerce ; des médailles phéniciennes trouvées sur leur territoire attestent leurs relations avec les Phéniciens, qui venaient exploiter les mines fécondes de la Vasconie. Leur costume était celui des Cantabres.

Les Gallaïciens (ainsi nommés sans doute des *Galls* ou *Gaels*, Gaulois) occupaient un pays que la nature semble avoir formé tout exprès pour l'éducation maritime de ses habitants. Qu'on jette les yeux sur une carte d'Espagne, et l'on sera frappé du contraste qu'offre la Galice et ses golfes innombrables si profon-

[1] J'ai moi-même vu sur ces plateaux glacés de l'Aragon, pendant un hiver très rigoureux, des paysans travailler à la terre vêtus d'une chemise et d'un caleçon flottant de grosse toile, et les jambes nues. Il est vrai qu'ils jetaient sur leur dos la mante rayée de couleurs tranchantes, qui sert à la fois de manteau aux hommes et de couverture aux mulets ; mais les pauvres diables me paraissaient moins occupés de s'abriter avec leur mante de la bise qui soufflait que de la draper pittoresquement sur leur épaule gauche. C'est ainsi qu'à Rome, même en hiver, le paysan drape sa veste sur son épaule, comme le dolman d'un hussard, au lieu d'y passer ses deux bras, et de la croiser sur sa poitrine pour se garantir du froid. On retrouve encore dans quelques cantons des Asturies l'usage des vêtements de lin pour les femmes et les enfants.

dément enfoncés dans les terres, avec tout le reste du littoral espagnol, où les ports sont si rares et les mouillages si peu sûrs. Aussi les Gallaïciens se livrèrent-ils de bonne heure à la pêche et à la navigation sur leurs frêles barques de bois revêtu de cuir, à l'instar des pirates saxons. Les Phéniciens et les Carthaginois trafiquaient avec eux, et le commerce répandait l'aisance et le bien-être sur ce sol fertile et riche en métaux précieux; l'or y abondait à fleur de terre, et les paysans, en labourant leurs champs, découvraient souvent des lingots de ce métal.

Les Gallaïciens étaient un peuple belliqueux; ils ne quittaient pas leurs javelots, même pour cultiver la terre. Strabon prétend qu'ils n'adoraient d'autres dieux que le soleil et la lune[1]; mais Silius Italicus[2] atteste qu'ils pratiquaient l'art des augures et consultaient le vol des oiseaux et les entrailles des victimes. Des monuments et des inscriptions trouvés dans ce pays prouvent qu'ils adoraient aussi d'autres dieux.

Les Lusitains se composaient de plusieurs tribus. Leur origine paraît être celtique. On trouve encore

[1] « Quelques uns, dit ce même Strabon (III, IV), refusent aux Gallaïciens toute foi dans les dieux, et disent qu'aux nuits de pleine lune les Celtibères et leurs voisins du nord font des danses devant leur porte en l'honneur d'un dieu sans nom. » Ce qui n'empêche pas Strabon de dire plus loin que « les Gallaïciens avaient élevé un autel au soleil, parce qu'ils voyaient cet astre se coucher chaque jour dans l'Océan, et qu'ils croyaient que le monde finissait derrière eux ». Le culte du *Dieu sans nom*, et même celui du soleil, n'annonce certes pas qu'ils fussent dépourvus de tout sentiment religieux.

[2] Fibrarum et pennæ, divinarumque sagacem
Flammarum, misit dives Gallæcia pubem,
Barbara nunc patriis ululantem carmina linguis,
Nunc, pedis alterno percussa verbere terra,
Ad numerum resonas gaudentem plaudere cetras.

(*Sil. It.*, l. III, v. 344.)

dans leur pays, ainsi qu'en Cantabrie et en Galice, une foule de pierres druidiques, *tumuli*, *dolmin*, semblables à celles de l'Angleterre ou de la Bretagne. Ces traces du celticisme et du culte des pierres dans l'Espagne celtique sont d'autant plus remarquables que l'institution des druides ne paraît pas y avoir existé. Aucun auteur ancien n'en fait mention, et d'ailleurs, si les Celtes espagnols avaient été soumis à la hiérarchie druidique, il en serait résulté immanquablement la réunion de toutes ces tribus éparses sous une organisation religieuse commune à toutes, avec un chef des druides et des assemblées régulières, ainsi que cela se pratiquait en Gaule.

Strabon nous vante le courage et l'agilité des Lusitains, habiles à dresser des embûches, et portant dans la guerre les habitudes et les ruses de la chasse. Et cependant ces hommes, si agiles à la guerre ou à la chasse, craignaient beaucoup la fatigue inutile. Strabon raconte que quelques uns d'entre eux, voyant dans un camp romain des centurions qui se promenaient de long en large, crurent qu'ils avaient perdu l'esprit, et les ramenèrent dans leurs tentes, comme des fous. Suivant le même auteur, les Lusitains se frottaient d'huile deux fois par jour, comme les Spartiates, et ne prenaient qu'un repas frugal. La chair de bouc était leur nourriture favorite. Leurs mœurs étaient farouches : ils immolaient aux dieux leurs prisonniers, comme les Celtes de Gaule, et cherchaient l'avenir dans leurs entrailles fumantes. Justin (l. XLIV) nous apprend que les Lusitains étaient tellement passionnés pour la guerre, que, quand ils n'avaient pas d'ennemis à combattre, ils en cherchaient dans leur nation même.

Les Ibères, établis sur toute la côte est et sud de la Péninsule, étaient une race moins dure et moins remuante que les Celtes; ce qui ne les empêcha pas de résister avec courage et persévérance aux attaques des Romains. Suivant Valerius Flaccus[1], ils immolaient, comme les Cantabres, les vieillards hors d'état de porter les armes; et, au dire de Silius[2], ils donnaient à dévorer aux vautours les corps des guerriers morts sur le champ de bataille. Cet usage leur était commun avec les Guèbres de Perse, et c'est un argument de plus en faveur de leur origine asiatique[3]. Les femmes s'occupaient à cultiver et à tisser le lin, et les plus industrieuses recevaient un prix annuel publiquement décerné. Les Ibères, au dire d'un auteur grec, se mesuraient tous les ans avec une ceinture, et celui dont l'embonpoint dépassait la mesure fixée par la loi encourait une sorte de déshonneur. Ils adoraient le soleil et la lune; mais, le pays qu'ils habitaient ayant de bonne heure été peuplé par des colonies phéniciennes, grecques et

[1] *Argonaut.*, l. VI, v. 125.

[2] Tellure, ut perhibent, is mos antiquus hibera :
Exanima obscœnus consumit corpora vultur.
(Lib. XIII, v. 471.)

[3] Une autre preuve de cette origine, c'est la ressemblance de costume des Cantabres ou Biscayens, juqu'au seizième siècle, avec les Orientaux, attestée par André de Poça (*De la antiqua lengua,* etc., ch. XI). « Les femmes, dit-il, portent un turban tout à fait semblable à celui des Tartares ou des Arméniens, et des jupes à larges plis. Les hommes sont vêtus d'une jaquette ouverte, qui laisse voir le cou et une partie de la poitrine; un bonnet qui ne garantit ni du soleil ni de la pluie, des bottines ou sandales (*abarcas*) qui ne couvrent que le bas de la jambe. Le Biscayen ne sort jamais sans une petite lance et un coutelas; en entrant dans l'église, il laisse sa lance à la porte, de sorte que le vestibule du temple ressemble à un corps de garde plutôt qu'à la maison du Seigneur. » Enfin Strabon (L. III) compte cinq nations en Espagne, des Ibères, des *Perses*, des Celtes, des Phéniciens et des Carthaginois.

carthaginoises, ils adoptèrent peu à peu le culte et les dieux de leurs nouveaux hôtes.

Chez les Celtibères, race mêlée, comme l'indique assez leur nom, les mœurs des Celtes prévalaient sur celles des Ibères. Nous avons parlé du *Dieu sans nom* qu'ils adoraient[1]; mais ils avaient aussi d'autres divinités, ainsi que l'attestent une foule d'inscriptions. Le sol de la Celtibérie ne paraît pas avoir été riche, comme la Galice ou la Lusitanie, en métaux précieux, mais bien en mines de fer. On vantait l'habileté des Celtibériens à forger des armes. Ils enfouissaient l'acier dans la terre pour que la rouille en consumât la partie la plus grossière. Belliqueux comme toutes les races qui habitaient le sol de l'Espagne, ils combattaient à pied aussi bien qu'à cheval, revêtus d'une tunique noire et parés de bracelets. Leurs armes, suivant Diodore, étaient, pour l'attaque, un poignard et une épée à deux tranchants; pour la défense, un casque d'airain, un bouclier et des bottines de cuir revêtu de ses poils. Mais sans doute le mélange des deux races avait affaibli quelques unes de leurs vertus natives : des Ibères, ils avaient gardé la douceur, le commerce facile, le penchant à l'hospitalité; mais ils avaient perdu ce trait caractéristique des Celtes et du peuple espagnol moderne, la persistance et la haine

[1] Depping (t. I, p. 212) conjecture, avec grande vraisemblance, que les fêtes nocturnes des Celtibères étaient originaires de la Phénicie, où l'on célébrait aussi, la nuit, la fête d'une divinité, apparemment l'*Astarté* des Phéniciens, la *Salambo* des Espagnols, et la *Diane* des Grecs, c'est-à-dire la lune. Voyez à la page 122 les recherches du même auteur sur le culte des dieux phéniciens *Baal*, *Hercule* et *Astarté*, en Espagne. On y trouvera aussi les noms de quelques dieux indigènes, tels qu'*Endovellicus*, dont il existe une foule de monuments; *Antubel*, qui pourrait bien être le même sous un autre nom, et dériver du *Bel* ou *Baal* des Phéniciens; *Barœcus*, *Eiduorius*, *Lugoves*, *Netace*, *Sutunius*, *Viacus*, *Elman*, *Caules*, et *Ipsistos*, Ὑψιστος, le Très-Haut.

nous, que l'infériorité des femmes, chez les anciens Espagnols, était plus apparente que réelle, et que, dans ce partage des affaires humaines, qui donnait aux hommes la guerre et aux femmes le travail, la loi avait voulu, par une juste compensation, laisser la propriété du sol à celles qui en avaient les soins et les fatigues. Nous ne voyons pas du reste que les Ibères, ni même les Celtes d'Espagne, aient attribué à leurs femmes ce *sanctum aliquid* que leur prêtaient les Germains et les Celtes de Gaule. Les Goths, qui payaient, comme les Ibères, la dot de la fiancée, pour en acheter en quelque sorte la propriété, avaient, comme on le verra, apporté de l'Asie moins de respect encore pour la femme, et moins de foi à sa céleste origine.

Strabon (III) et Justin (XLIV) rapportent un singulier usage des anciens habitants de l'Espagne, que Diodore attribue aux Corses, et que le fameux voyageur vénitien Marco Polo a vu pratiquer chez les Tartares. Lorsque la femme était accouchée, le mari se mettait au lit et recevait d'elle les soins qu'il aurait dû lui donner.

On a beaucoup disserté sur l'origine de cette étrange coutume, qui se retrouve chez plusieurs tribus de l'Amérique; pour notre part nous n'y voyons autre chose que le brutal orgueil du sexe le plus fort (*il miglior sesso*, comme dit l'italien), qui, en s'attribuant, par cette insolente parodie, toute la gloire de la maternité et les soins qu'elle réclame, en laissait à la femme les fatigues et les souffrances.

L'accouchement avait lieu partout où les douleurs surprenaient la femme. Etait-ce dans les champs, au milieu de ses travaux, elle se retirait à l'écart, accou-

chait seule et sans secours, enveloppait son enfant dans quelque étoffe chaude, et retournait labourer son champ. Les femmes partageaient du reste les penchants belliqueux de leurs époux. On voit dans Appien (liv. VI) que les femmes de *Bracara* en Lusitanie suivaient leurs époux au combat. Un fragment de Salluste nous révèle aussi quelques coutumes héroïques de l'Espagne celto-ibérienne : lorsque les jeunes gens partaient pour la guerre, les mères racontaient aux fils les exploits de leurs pères, pour enflammer leur valeur; au retour des guerriers, ce n'étaient pas les parents qui choisissaient des époux à leurs filles, mais les jeunes filles elles-mêmes, qui préféraient le plus brave (*promptissimum quemque diligebant*). Sans doute ces récits belliqueux des mères à leurs fils étaient devenus peu à peu des chants épiques conservés par la tradition, à défaut d'écriture, et que quelque Homère ibérien avait mis en vers pour aider la mémoire : car l'ignorance de l'art d'écrire a toujours été la source de toute poésie.

Quant à la physionomie et à l'aspect extérieur de la race ibérienne, Martial, dans une charmante épigramme [1], a pris soin de nous les peindre; en quelques vers on y retrouve toute l'Espagne, et jusqu'à cette forte voix des femmes du midi, plus virile que celle des *homunculi* efféminés de la Rome des Césars :

[1] Cum te municipem Corinthiorum
Jactes, Carmenion, negante nullo,
Cur frater tibi dicor, ex Iberis
Et Celtis genitus, Tagique civis?
An vultu similes videmur esse?
Tu flexa nitidus coma vagaris,
Hispanis ego contumax capillis;
Lævis dropace tu quotidiano,

« Tu te vantes, Carmenion, d'être un citoyen de Corinthe, et personne ne te le nie. Comment veux-tu donc que je me dise ton frère, moi, né des Celtes et des Ibères, et citoyen du Tage. En quoi nous ressemblons-nous, dis-moi? Toi, tu étales les boucles luisantes de ta chevelure, la mienne se dresse en désordre sur ma tête. Tu épiles et polis tous les jours ta peau délicate; un poil épais hérisse mon menton et mes jambes velues. Un faible murmure s'échappe à peine de ta bouche efféminée, et ma fille parlerait d'une voix plus mâle que ta voix. La colombe ne diffère pas plus de l'aigle altier, ou le daim fugitif du lion superbe. Cesse donc, Carmenion de me dire: Frère, de peur qu'à mon tour je ne te donne le nom de sœur. »

> Hirsutis ego cruribus genisque;
> Os blæsum tibi debilisque lingua est,
> Nobis filia fortius loquetur.
> Tam dispar aquilæ columba non est,
> Nec dorcas rigido fugax leoni.
> Quare desine me vocare fratrem,
> Ne te, Carmenio, vocem sororem.
>
> (Lib. X, epigr. 65.)

CHAPITRE III.

ESPAGNE PHÉNICIENNE, GRECQUE ET CARTHAGINOISE.

ESPAGNE PHÉNICIENNE.

Nous avons fidèlement recueilli le peu de faits qui servent de bases à l'histoire de l'Espagne primitive. En effet, pour suivre à travers les siècles le développement complet du caractère de la race ibérique, il fallait bien remonter jusqu'à la fabuleuse obscurité de son berceau. Vu plus près de la nature, l'homme primitif nous apparaissait empreint d'une individualité plus facile à saisir : la tribu nous révélait le peuple ; les fables même nous enseignaient l'histoire.

Mais les colonies phéniciennes n'ont rien à faire avec les annales du peuple espagnol. Sans doute leur influence fut grande sur les tribus du littoral, qu'elles dotèrent de leurs mœurs, de leurs arts, de leur civilisation mercantile ; mais l'Espagne du littoral n'est

pas pour nous l'Espagne : c'est dans les montagnes que nous la cherchons, ramassée pour ainsi dire autour de leurs longues et sinueuses arêtes, et retranchée derrière ces cinq remparts successifs dont la nature l'a munie contre l'étranger. C'est surtout dans les Pyrénées que semblent s'être réfugiées, comme dans un dernier asyle, les mœurs, l'indépendance et les dures vertus de la vieille race ibérique. Les Phéniciens, les Carthaginois, les Phocéens, les Rhodiens, ont eu les côtes et les ports rares et clairsemés, par un bienfait de la nature, sur ce littoral ouvert à l'étranger. Rome, plus tenace, plus patiente, plus forte, a conquis pas à pas les côtes d'abord, puis les premiers gradins des montagnes, puis les plateaux du centre, puis l'Espagne tout entière, mais l'Espagne moins les Pyrénées. Chassée successivement de toutes ses lignes de défense, la race celto-ibérienne s'est adossée aux Pyrénées; et là, comme la bête fauve dans sa tanière, elle a fait face au monde entier : aux Romains, aux Goths, aux Arabes, d'un côté; aux Franks, de l'autre. Elle a tenu bon, jusqu'à nos jours, contre un conquérant plus redoutable encore, et a défendu pied à pied contre la civilisation ses mœurs, son idiome, son indépendance et ses vieux priviléges, respectés même par la monarchie de Charles-Quint, qui, maîtresse des deux mondes, n'a pas pu faire de la Biscaye une province espagnole.

Il serait d'ailleurs fort difficile de fixer la limite précise où s'étendit la domination des Phéniciens et des Carthaginois dans la Péninsule, qui reçut d'eux leurs dieux, leurs arts et leur industrie, en échange de ses riches produits.

Les Phéniciens, les premiers navigateurs connus,

furent aussi les premiers qui s'aventurèrent dans les mers de l'Espagne méridionale, et au delà même des colonnes d'Hercule[1]. Les voyages si renommés de l'hercule tyrien, qui fonda, dit-on, *Gadir*, ou *Gadès* (Cadix), en Espagne, ne sont qu'un mythe poétique fondé sur la réalité historique des premières expéditions phéniciennes dans la Péninsule. C'est cette côte sud-ouest de l'Espagne, avec le bassin du Bétis, si riche en produits et en métaux précieux, que la Bible et les anciens historiens ont désignée sous les noms de *Tarsis*, *Tarseion*, *Tarschisch*, *Tartessus*[2]. Ce dernier nom, objet de tant de doctes dissertations, a été attribué à la fois à une île, à un fleuve (le Bétis), au Delta formé par lui, et à plusieurs villes situées près de son embouchure. Le temple d'Hercule, qui inaugura le premier établissement des Phéniciens sur la côte d'Espagne, fut bâti sur la petite île d'*Erythia* ou *Cotinusa* (Santi-Petri), où la mer, en se retirant, laisse quelquefois à découvert les ruines d'un temple.

[1] Masdeu, qui s'est étendu avec sa diffusion et sa patience accoutumées sur l'Espagne phénicienne, qui remplit à elle seule la moitié de son second volume, veut à toute force donner des dates précises sur l'arrivée des Phéniciens en Espagne : selon lui, leurs premières colonies remontent au quinzième siècle avant J.-C. ; mais leurs expéditions avaient commencé bien avant. Ferreras, plus modeste, fixe leur premier établissement cinq siècles plus tard, et Mariana le croit plus rapproché encore. Don Lopes de Ayala, *Hist. de Gibraltar* (liv. I, num. 8, page 11), et d'autres savants espagnols modernes, sont de la même opinion. Selon Heeren, leurs colonies, en général, auraient commencé au quinzième siècle.

[2] Voir, sur Tartessus, Danville, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXX. Thulé, Tartessus et Ophir, dans la Bible et dans les anciens historiens, sont des noms généraux et poétiques pour le nord-ouest de l'Europe, le sud de l'Espagne, et le littoral de l'Arabie, de l'Afrique et de l'Inde : or de Tartessus, étain de Thulé, perles d'Ophir. Suivant le *Périple* d'Himilcon, cité en entier dans Heeren, t. IV, *Gadès* ou *Gadeir* était la ville de Tartessus. Homère, cité par Strabon, appelle Tartessus la borne de l'Occident, et parle du voyage qu'y firent Hercule et Ulysse.

Quant à la fondation de Gadès, Velleius Paterculus la place sous le règne de Codrus, onze siècles environ avant l'ère chrétienne.

Les traces du passage et du culte d'Hercule sont semées sur toute cette côte, où son nom, inscrit sur ces deux colonnes fameuses dont parlent tous les historiens anciens[1], et qu'aucun d'eux n'a vues, vit encore dans les traditions populaires. Sous ce nom collectif d'Hercule, la reconnaissance des peuples a sans doute réuni dans un même culte les plus illustres de ces hardis navigateurs qui, dans ces temps reculés, vinrent leur apporter les bienfaits du commerce et des arts.

La domination des Phéniciens, rarement oppressive, sauf peut-être à Gadès, s'étendit sur toute la côte, et même dans l'intérieur du pays habité par les *Turdetani*[2], c'est-à-dire dans tout le sud-ouest de la Péninsule. Après Gadès, la première et la plus importante

[1] Strabon (t. I, liv. III) résume toutes les opinions des anciens sur ces colonnes, qui avaient dès lors le privilége de diviser tous les savants. Une tradition antique, traitée de fable par Strabon, Pline et Pomponius Mela, et ressuscitée par quelques savants de l'Espagne moderne, rapporte que les deux monts de Calpé et d'Abila, véritables colonnes qui gardent ce détroit, limite du monde connu des anciens, étaient autrefois réunis par une langue de terre que sépara l'Hercule phénicien, pour ouvrir un passage aux vaisseaux de Tyr. La première partie de cette tradition est probablement exacte, comme nous l'avons démontré plus haut. Quant à la seconde, que ce soient les hardis travaux d'Hercule, c'est-à-dire des Phéniciens, ou un tremblement de terre, qui ait réuni les deux mers, toujours est-il que la tradition et le témoignage des historiens nous montrent le détroit comme tendant constamment à s'élargir.

[2] L'assertion de Strabon que les *Turdetani* avaient des lois rédigées en vers depuis six mille ans pourrait avoir quelque vérité si, comme le pense Masdeu, l'année de ces peuples se comptait par saisons, et n'était que de trois mois au lieu de douze : alors ce code poétique, dont l'antiquité remonterait seulement à quinze siècles, pourrait fort bien leur avoir été donné par les Phéniciens, dont ils reçurent leur civilisation. La langue des Turdétains, comme la plupart des langues indigènes de l'Espagne, disparut sous les Romains.

de leurs colonies, les principales étaient *Malaca* (Malaga) et *Cordoba* (Cordoue), simples comptoirs commerciaux devenus plus tard des villes[1]. On cite encore parmi leurs établissements *Isbilia* (plus tard Hispalis et Séville), sur le Bétis ; *Tucci*, aujourd'hui Martos, *Carteya*, au fond du golfe d'Algesiras (aujourd'hui *Punta de Europa*), et qui, suivant Strabon, était la même que *Tartessus*; *Castulo*, *Oneba*, *Nebrissa*, *Asta* et *Menestea*, qui portent aujourd'hui les noms de Cazlona, Huelva, Lebrija, Mesa de Asta et Puerto de Santa-Maria, et enfin *Abdera* (Adra), port du royaume de Grenade.

Mais, si les colonies des Phéniciens se fixèrent surtout sur la côte sud de la Péninsule, leur commerce s'étendit sur toutes les côtes, et pénétra même dans l'intérieur, jusqu'aux Pyrénées, dont les mines furent exploitées par eux[2], ainsi que l'attestent une foule de médailles phéniciennes trouvées dans la Navarre. Leurs vaisseaux visitaient tous les ports de la Catalogne et de la Bétique, remontaient le Bétis jusqu'à

[1] Voici sur le nom de *Gadès* et de ces deux villes quelques étymologies, dont nous sommes loin de garantir l'authenticité. Platon, dans son *Timée*, prétend que *Gadir* en phénicien voulait dire *abondant en troupeaux*. Suivant le *Périple* d'Himilcon, *Gaddir* signifie *lieu ceint de digues*. Mannert, dans sa *Géographie ancienne*, t. I, et Reinesius, *De lingua punica*, prétendent que *Gadir* dans la même langue signifie une *haie*, symbole du commerce chez les Tyriens (*Gadder*, *Gatter*, treillis, en allemand). Suivant Bochart (*Geogr. sacra*, p. I, lib. III, et p. II, lib. I), *malach* en hébreu veut dire *saler*, et c'est de ce mot qu'est venu le nom de *Malaca*, fameux par ses poissons salés. Bochart fait venir *Cordoba* de *corteba*, moulin à huile, en phénicien, le sol de Cordoue ayant de tout temps été fertile en olives.

[2] Aristote et Diodore racontent sérieusement que les Phéniciens, ne sachant que faire de tout l'argent qu'ils retiraient d'Espagne, s'en servaient en guise de lest pour leurs vaisseaux, et en fabriquaient leurs ancres ; mais ces exagérations même, en les réduisant à leur juste valeur, prouvent combien l'Espagne était autrefois riche en métaux précieux.

Cordoba, et se hasardaient même sur la côte ouest de la Péninsule pour aller, à travers le vaste océan, chercher de l'étain aux îles *Cassiterides*, probablement les îles Sorlingues, près du cap de Cornouailles, en Angleterre.

Avec le commerce, les arts et les lettres, apportés par les Phéniciens, s'acclimataient aussi sur cette côte heureuse de la Bétique. L'alphabet turdétain, comme nous le verrons plus loin, se rapprochait de celui des Phéniciens, dont la langue se mêla probablement, sur ce littoral du sud, à la langue primitive des Ibères. Le culte des dieux de la Phénicie se répandit également dans toutes ses colonies de la Bétique. Parmi ces colonies, qui n'entretenaient guère avec la métropole que des relations de commerce, la plus florissante était Gadès, qui exerçait sur toutes les autres à peu près la même domination que Carthage sur les colonies phéniciennes de l'Afrique.

Quant à l'organisation intérieure de ces colonies, l'histoire n'en a pas gardé trace; mais ce qu'on connaît de la constitution de l'état phénicien peut donner une idée du système de gouvernement qui, de la métropole, dut passer dans les établissements qu'elle fonda. La Phénicie, comme on le sait, se composait d'un certain nombre de villes, toutes populeuses et commerçantes, rarement confédérées, si ce n'est sous la pression d'un danger commun, et souvent en guerre l'une avec l'autre; toutes avaient leurs lois, leur territoire, leurs roitelets héréditaires. Elles n'avaient en commun que leurs dieux : car les Phéniciens, comme tous les peuples navigateurs, placés sans cesse par le danger en face de l'idée de la divinité, furent un peuple éminemment religieux. La caste puissante des

prêtres y partageait l'autorité suprême, assez faible d'ailleurs, que le monarque exerçait de moitié avec des magistrats élus par le peuple et égaux des rois.

N'est-on pas frappé, en lisant ces lignes, de l'étrange rapport qui existe entre la Phénicie et l'Espagne, telle qu'elle nous apparaît dans toute son histoire. N'y retrouve-t-on pas trait pour trait cette théocratie monarchique assise sur des mœurs républicaines, ce penchant à s'isoler, cette haine des confédérations, cette soumission au joug de la théocratie, tout enfin, jusqu'à ces magistrats égaux des rois qui renaissent plus tard dans le *Justiza* d'Aragon? Le seul trait qui manque pour compléter la ressemblance, c'est l'esprit de commerce, que dédaigna toujours la fierté espagnole, plus jalouse, dans ses conquêtes, d'éclat et de grandeur que de profit ou de durée.

ESPAGNE GRECQUE.

Entre l'établissement des Phéniciens et celui des Carthaginois en Espagne il faut placer la fondation de quelques colonies grecques, en très petit nombre, sur divers points de la Péninsule. La plus ancienne est celle de *Rhodas* (Rosas), à l'extrémité nord de la Catalogne, fondée vers l'an 900 avant Jésus-Christ par des Rhodiens. Strabon, qui cite ce fait sans l'affirmer, ajoute sous une forme encore plus dubitative que les mêmes Rhodiens peuplèrent les îles *Gymnésiennes* (Majorque et Minorque). Le nom grec de ces îles rend la chose assez vraisemblable : d'ailleurs le nom antique d'*Ophiuse*, donné à l'île d'Iviça, est aussi le nom ancien de l'île de Rhodes.

Dans le huitième siècle, suivant Hérodote[1], un vaisseau de Samos, poussé par les vents, passa le premier le détroit, et aborda à Tartessus, où il commença le trafic lucratif que les îles de la Grèce entretinrent depuis avec cette côte. Pline[2], et la plupart des historiens, attribuent aux insulaires de Zante la fondation de *Sagonte* (aujourd'hui Murviedro). Les Phocéens, dont on sait le génie navigateur, visitèrent les côtes des *Edetani* (royaume de Valence) et celles de Tartessus, vers le milieu du sixième siècle avant Jésus-Christ. Cicéron, dans son traité de la Vieillesse, et Anacréon, dans quelques vers pleins de grâce, parlent du vieux roi Argantonius[3], qui régnait alors sur les Tartessiens, et de l'accueil bienveillant qu'il fit aux Phocéens. C'est la seule trace que l'histoire nous ait conservée des gouvernements indigènes de la Péninsule à cette époque reculée. Quelques années plus tard, les Phocéens, chassés de leur patrie, allèrent se réfugier dans leurcolonie de la Gaule, *Massalia* (Marseille), dont ils accrurent la prospérité. Ils fondèrent ensuite *Emporion* (Ampurias), en Catalogne, dont le nom expressif, *marché*, atteste assez qu'elle dut son origine au commerce. Strabon rapporte que les Phocéens, après de longues et sanglantes querelles avec les Indigètes, habitants de cette côte, obtinrent d'eux une petite portion de leur ville, que l'on sépara du reste par une forte muraille. Il ajoute même que ce pacte bizarre fut observé jusqu'à l'arrivée des Ro-

[1] *Histor.*, l. IV.

[2] L. XVI.

[3] Anacréon donne à ce roi cent cinquante ans de règne : en adoptant l'hypothèse de Masdeu, qui fixe à trois mois la durée de l'année turdétaine, ce long règne se réduirait à une juste mesure.

mains, sans que les deux peuples cherchassent ni à s'opprimer, ni à se fondre l'un avec l'autre. Mais les Phocéens, tournant au dehors leur humeur belliqueuse, enlevèrent *Rhodas* aux Rhodiens, et fondèrent, près du fleuve *Sucro* (Xucar), trois colonies, dont la plus fameuse est *Dianium* (Denia), renommée par son temple de Diane.

Les noms de *Chersonèse* (Peniscola, près Valence) d'*Histra*, *Hilacté*, et *Ile de Minerve*, indiquent aussi des colonies grecques. On trouve également quelques noms grecs semés çà et là sur les côtés sud, ouest et nord de l'Espagne. Leur origine est incertaine. Mais la Bétique resta aux Phéniciens, qui en écartèrent soigneusement les colons grecs, dont ils redoutaient la rivalité.

Les Grecs répandirent dans toutes leurs colonies de la Péninsule le culte de leurs dieux, et surtout celui de Diane. Quant à la forme de leur gouvernement, les colonies phocéennes se modelèrent probablement sur Marseille, où prévalait la forme aristocratique, et où six cents citoyens nobles formaient le sénat, dont ils étaient membres à vie.

Les Grecs, comme nous le verrons ailleurs[1], reçurent de Cadmus l'alphabet phénicien, dont les lettres furent appelées cadméennes; mais les Grecs le modifièrent ensuite, y ajoutèrent des lettres nouvelles, et prirent l'usage d'écrire de gauche à droite, à l'inverse des Phéniciens. Cet alphabet grec, importé par eux dans leurs colonies, devint la base de l'alphabet celtibérien, de même que celui des Phéniciens avait donné naissance à l'alphabet turdétain, en Bétique.

[1] Appendice sur la langue basque.

ESPAGNE CARTHAGINOISE.

La même obscurité qui enveloppe l'histoire des colonies phéniciennes dans la Péninsule entoure aussi celle des premiers établissements de Carthage. Longtemps encore il faut errer dans le domaine de la fable et des conjectures avant d'arriver à un terrain plus solide; et ce n'est guère qu'au troisième siècle avant Jésus-Christ, et avec le débarquement des Barca en Bétique, que commence réellement l'histoire de l'Espagne carthaginoise.

Carthage, fondée par les Phéniciens vers le neuvième siècle, c'est-à-dire deux siècles après Gadès, n'avait pas tardé à s'affranchir de tout lien de dépendance envers sa métropole. L'instinct navigateur et commercial que les Tyriens avaient légué aux Carthaginois promena bientôt sur toutes les côtes de la Méditerranée les vaisseaux de la nouvelle Tyr. Dès le huitième siècle, nous voyons les flottes de Carthage s'emparer d'*Eresus* (Iviça), une des îles *Pythiuses* (Baléares), et y fonder une ville nommée *Ebusus*. De là, il lui fut facile d'établir des relations commerciales avec la côte orientale de la Péninsule[1]. Mais, à peine installée dans sa nouvelle colonie, elle se lasse bientôt de partager avec les Grecs le monopole du commerce de cette côte, qu'ils exploitaient avant elle. Carthage n'a pas encore mis le pied en Espagne qu'elle est déjà en guerre avec tous ses voisins. N'osant encore

[1] On trouve sur cette côte la trace de plusieurs noms carthaginois, tels que celui de *Tyrius* ou *Turia*, ancien nom du *Guadalaviar; Tyrsis*, près de Valence: *Tyrrulium* (Teruel), et *Tyriche*, près des bouches de l'Ebre.

s'attaquer aux Phéniciens, elle enlève aux Grecs les îles *Gymnésiennes* (Majorque et Minorque), et cherche à régner seule sur les mers de la Péninsule, avant de régner sur le continent. Elle défait, près de la Sardaigne, une flotte armée par les Phocéens, et s'empare de la ville de Corcega, qu'ils possédaient sur les côtes de la Bétique. Mais son but n'était pas atteint aussi long-temps qu'elle n'aurait pas un pied sur ce continent espagnol, qui devait un jour lui appartenir tout entier. Les Phéniciens se chargèrent de lui en frayer le chemin.

Dans leur système de colonisation, les Phéniciens avaient toujours cherché à éviter toute collision avec des peuples rivaux : ainsi, partageant avec les Grecs, par une convention tacite, l'empire du monde maritime, ils leur avaient laissé le Pont-Euxin et le nord de la Méditerranée, en gardant pour eux le midi. Leurs pacifiques conquêtes dans la Péninsule n'y avaient guère excité ni haine ni jalousie : ils avaient apporté à l'Espagne la civilisation, en échange de ses richesses, et l'heureuse Bétique avait accepté le marché. Les Phéniciens n'étaient pas un peuple guerrier : à leur hardi courage de navigateur ne se joignait pas cet instinct de conquérir et cet art de conserver qui eût donné le monde à Carthage, si Rome le lui eût laissé prendre. Toutes les colonies que Tyr avait fondées s'étaient bientôt séparées de leur métropole, trop faible et pas assez centrale pour les dominer. Carthage conserva toutes les siennes, parce qu'elle sut les maintenir dans sa dépendance et leur interdire avec elle toute rivalité; et la domination phénicienne en Espagne périt par cette même Carthage, fille ingrate de Tyr, qui tua sa mère pour en hériter.

Dans le sixième siècle, la colonie phénicienne de Gadès, qui excitait par sa prospérité la jalousie des indigènes [1], harcelée par leurs attaques continuelles, appela en Espagne Carthage et ses Numides, comme plus tard les ennemis de Roderich devaient y appeler les Maures. Carthage saisit avec empressement cette occasion, qu'elle attendait depuis long-temps : elle envoya des troupes aux Gaditains, et les aida a vaincre leurs ennemis. Mais Carthage n'obligeait pas gratis : elle se fit céder par les Gaditains la petite île de *Santi-Petri*; et, le pied une fois posé sur le sol de la Péninsule, elle ne tarda pas à étendre de là sa domination sur toute la côte de la Bétique, et à attirer à elle le monopole du commerce de l'Espagne.

Mais il ne faut pas croire que ce fut sans difficulté que Carthage pénétra, de ce littoral ouvert à l'invasion, dans le dédale sinueux de l'Espagne centrale, pays que la nature semble avoir façonné pour la résistance, et qui, pourtant, depuis trente siècles, n'a fait qu'échanger une conquête pour une autre. Cette lutte opiniâtre de la race indigène contre les plus détestés de tous ses conquérants dura trois siècles entiers. Nous

[1] Justin (*Hist. Philipp.*, l. XLIV, c. v) insinue que le successeur d'Argantonius, roi de Tartessus, jaloux des Phéniciens, établis dans ses états, essaya de chasser ces étrangers. Ce fait curieux prouve que, même sous la domination phénicienne, la race indigène n'avait pas cessé de protester en faveur de son indépendance. La plupart des auteurs modernes racontent que les Gaditains, opprimés par les Phéniciens, appelèrent les Carthaginois à leur aide; mais ils ont oublié que les Gaditains étaient eux-mêmes Phéniciens d'origine. Voici, du reste, le texte de Justin, qui ne laisse place à aucun doute : « Cum Gaditani a Tyro, unde et Carthaginiensibus origo est, sacra Herculis, per quietem jussi, in Hispaniam transtulissent urbemque ibi condidissent, *invidentibus incrementis novæ urbis finitimis Hispaniæ populis*, ac propterea Gaditanos bello lacessentibus, auxilium consanguineis Carthaginienses misere. Ibi felici expeditione et Gaditanos ab injuria vindicaverunt, et majorem partem provinciæ imperio suo adjecerunt. »

voudrions pouvoir la raconter. Mais l'histoire, on le sait, est toujours, comme les dieux, du parti du vainqueur; et c'est à peine si le vaincu obtient d'elle quelques lignes de blâme dédaigneux pour une résistance inutile, ou de froide pitié pour une défaite héroïque. Des générations entières de ces braves montagnards ont péri dans les noirs ravins du *Marianus* (*sierra Morena*, chaîne Noire), ou de l'*Orospeda*, et pas un des historiens de l'antiquité n'a une sympathie à exprimer pour un peuple pauvre et libre, qui défendait ses dieux et ses toits contre l'étranger.

Un instant, néanmoins, l'Espagne ressaisit son indépendance, mais pour la reperdre bientôt. Pendant le quatrième siècle, les guerres des Carthaginois en Sicile et en Afrique les avaient forcés de retirer leurs troupes de la Bétique; mais le lion numide ne lâchait pas pour long-temps sa proie. Carthage, l'œil fixé sur la Péninsu le, maîtresse de tout le commerce du littoral, sauf quelques points occupés par les colonies grecques, attendait avec impatience l'occasion de rentrer en Espagne, pour n'en plus ressortir. Cette occasion vint enfin, après la première guerre punique: Carthage, épuisée par les exactions des Romains et les révoltes de ses mercenaires, chassée des îles de la Méditerranée entre l'Italie et l'Afrique, voulut regagner en Espagne ce qu'elle avait perdu en Sicile, et s'y préparer un champ de bataille contre Rome.

Hamilcar-Barca (237 avant J.-C.) débarqua à Gadès à la tête d'une nombreuse armée[1], après avoir

[1] Hamilcar soumit les côtes d'Afrique, et de là envahit celles d'Espagne, pendant que Rome domptait les Gaulois, les Liguriens, s'assurait des portes de l'Italie, et étendait son influence, par Marseille et Sagonte, jusqu'au Rhône et à l'Èbre : ainsi les deux rivales, ayant cessé de se combattre de front et de se

soumis toute la côte de l'Afrique depuis Carthage jusqu'à l'Océan, et réprimé une révolte des îles Baléares. Il fallut neuf ans à ce chef habile pour soumettre seulement l'ouest et le midi de l'Espagne. Les peuples qu'il eut à combattre furent d'abord les Tartessiens près du détroit de Gibraltar; les Ibères sur les bords de l'*Iberus* (*rio* Tinto), les *Celtici* aux bouches du Tage, et les *Vettones* en Estrémadure. Partout la résistance fut opiniâtre comme l'attaque. Une armée de 50,000 hommes que les Celtes, après une première défaite, avaient réunie contre leurs conquérants, fut encore battue. Dans cette lutte inégale, Carthage, prenant toujours ses ennemis un à un, devait finir par les vaincre tous. L'amour effréné de l'indépendance, qui caractérisait toutes ces peuplades, les éloigna toujours de toute confédération. Unies entre elles, avec la moitié du courage inutile qu'elles déployèrent, elles eussent été invincibles; divisées, elles furent aisément soumises. Quelquefois même, grâce aux funestes dissensions qui les séparaient, le conquérant incorpora dans ses armées les prisonniers et les vaincus, et l'Espagne devint ainsi l'instrument de sa propre servitude.

Mais, enfin, les indigènes, instruits par leurs revers, finirent par où ils auraient dû commencer : les chefs ou rois des Vettons se confédérèrent entre eux. Hamilcar fut battu au passage du Guadiana, et se noya dans le fleuve. Hannibal, fils d'Hamilcar, étant trop jeune pour commander en chef, Hasdrubal, son gendre, lui succéda. Le nouveau général, moins impi-

prendre corps à corps, semblaient aller à la rencontre l'une de l'autre par un immense circuit. (Michelet, *Hist. rom.*, Ire partie, p. 197.)

toyable que son prédécesseur, étendit la domination de Carthage par un heureux mélange de courage et d'humanité : il vengea sur les Vettons la mort de son beau-père, et marcha ensuite au cœur du pays, vers la Celtibérie, qu'il soumit en peu de temps. Les armées que Carthage employait dans cette lutte n'étaient pas bien nombreuses. Hasdrubal n'avait que 56 mille soldats et deux cents éléphants ; c'était trop peu pour subjuguer l'Espagne, mais c'était assez pour la contenir.

Il fallait à la puissance carthaginoise en Espagne un centre d'où elle pût surveiller à la fois la côte et l'intérieur, et faire face à Rome, qui, tôt ou tard, devait se rencontrer avec elle dans le champ clos de la Péninsule. Les colonies grecques, par leur faiblesse et la terreur que Carthage leur inspirait, étaient à la merci de l'ambition romaine. C'est dans leur voisinage, sur ce riant littoral du sud-est, où la douceur du climat et la fertilité du sol semblent avoir adouci les mœurs de ses heureux habitants, qu'Hasdrubal éleva la ville de *Carthago nova* (Carthagène), dont le nom seul annonçait l'empire qu'elle était destinée à exercer. Centre commercial, maritime et militaire à la fois, plus rapprochée de la métropole que Gadès, qu'en séparait un détroit souvent difficile à franchir, la position de la nouvelle Carthage, avec son port immense, ses redoutables fortifications et ses vastes arsenaux, était pour elle un gage assuré de prospérité [1].

[1] Voyez dans Depping (t. I, p. 79) la description de Carthagène par Polybe, qui y accompagna son élève Scipion Emilien. La prospérité de Carthagène, fondée par les Carthaginois et continuée sous les Romains, dura jusqu'à l'invasion des Vandales, qui la dévastèrent au commencement du cinquième siècle.

Les colonies grecques, effrayées de ce menaçant voisinage, implorèrent l'appui du sénat romain, qui saisit avec empressement ce prétexte d'intervenir dans les affaires de la Péninsule : un traité conclu avec Carthage stipula la liberté des colonies grecques, et fixa l'Èbre pour limite aux conquêtes carthaginoises ; traité impuissant, qui, en ratifiant l'énorme prépondérance de Carthage dans la Péninsule, essayait en vain d'opposer une digue à son ambition. Hasdrubal, fermement établi à Carthagène, aimé des indigènes, qu'il avait su à la fois soumettre et s'attacher, et comptant dans son armée plus de soldats espagnols que carthaginois, n'aurait sans doute pas respecté le traité ; mais il périt assassiné par l'esclave d'un noble espagnol qu'il avait fait périr dans les tourments.

Hannibal [1], alors âgé de vingt-cinq ans, fut élu par l'armée, et le sénat confirma l'élection. On sait la haine éternelle que son père Hamilcar lui avait fait jurer aux Romains. Hannibal, venu à l'âge de neuf ans en Espagne, et marié à une femme du pays, était presque devenu un Espagnol lui-même. Il avait

[1] Tout le monde sait par cœur l'admirable portrait que Tite-Live a tracé d'Hannibal ; nous ne pouvons cependant nous refuser au plaisir de reproduire ce beau modèle de peinture oratoire, que nous craindrions de décolorer en essayant de le traduire : « Nunquam ingenium idem ad res divertissimas, parendum et imperandum habilius fuit... Plurimum audaciæ ad pericula capessenda, plurimum consilii inter ipsa pericula erat ; nullo labore aut corpus fatigari, aut animus vinci poterat. Caloris ac frigoris patientia par ; cibi potionisque desiderio naturali, non voluptate, modus finitus. Vigiliarum somnique nec die nec nocte discriminata tempora ; id quod gerendis rebus superesset quieti datum ; ea neque molli strato neque silentio arcessita. Multi sæpe militari sagulo opertum, humi jacentem inter stationes militares, conspexere. Vestitus nil inter æquales excellens, arma atque equi conspiciebantur. Equitum peditumque longe primus, princeps in prælium ibat, ultimus excedebat. Has tantas viri virtutes vitia æquabant : inhumana crudelitas, perfidia plus quam punica, nihil veri, nil sancti, nullus deum metus, nullum jusjurandum, nulla religio. » (L. XXI, c. IV.)

appris la guerre dans cette Espagne que Florus appelle la maîtresse d'Hannibal dans l'art militaire [1], et à l'école d'Hasdrubal, qu'il devait surpasser un jour.

Il commença par le venger en faisant périr son assassin dans des tortures inouïes. Les durs Carthaginois eux-mêmes furent frappés de l'inébranlable constance de cet esclave, qui, soutenu par sa fidélité à son maître, supporta d'un front serein les tourments les plus affreux. La race espagnole tout entière, avec ce courage passif qui la caractérise, ne semble-t-elle pas personnifiée dans ce héros ignoré, dont l'histoire ne nous a pas même conservé le nom; et ne se demande-t-on pas, en voyant tant de vertu si mal employée, qui aurait pu vaincre de pareils hommes, s'ils avaient été unis sous un chef digne de leur commander?

Avant de se mesurer avec Rome, il fallait que Carthage fût maîtresse de l'Espagne. Hannibal se mit en marche vers le nord, et soumit d'abord *Althea*, capitale de la tribu des Olcades, qui habitait près du Tage supérieur le plateau central de la Péninsule; l'année suivante il poussa plus loin encore, franchit la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Tage de celui du Duero, et prit aux Vaccéens *Arbucala* (Arevalo) et *Salmantica* (Salamanque). On peut lire, dans Plutarque, le singulier stratagème dont usa cette dernière ville pour ressaisir l'indépendance qu'elle venait de perdre. Le dur Hannibal lui-même fut frappé du courage des vaincus, et leur accorda la permission de rentrer dans leurs foyers.

Le malheur enseigna encore une fois aux indigènes

[1] Hispaniam seminarium belli, Annibalis eruditricem. (L. II.)

la nécessité de l'union : les Carpetains, les Olcades, et d'autres peuplades, se réunirent pour disputer à Hannibal, dans sa marche rétrograde vers Carthagène, le passage des monts qui séparent le Duero du Tage. Vainqueurs à la première rencontre, leur indiscipline entraîna bientôt leur défaite, et après ce dernier effort, qui avait sans doute épuisé leurs forces, Hannibal fut maître de la Péninsule : il la parcourut dans tous les sens, sans rencontrer nulle part de résistance; il alla donner son nom à un port (*portus Hannibalis*) près du *promontorium Sacrum* (le cap Saint-Vincent), à la pointe sud-ouest de l'Espagne. Mais nous ne voyons pas qu'il ait osé ou peut-être daigné attaquer la race énergique des Celtes, cantonnée dans les montagnes des Asturies et de la Vasconie. C'est un singulier et glorieux privilége de ces peuplades belliqueuses, les Astures, les Cantabres et les Vascons, d'avoir ainsi échappé à toutes les conquêtes qui ont passé sur l'Espagne, aux Carthaginois comme aux Arabes, aux Goths comme aux Romains. Sans doute la possession de leur pauvre et aride territoire ne valait pas aux yeux des conquérants ce qu'elle aurait coûté; on les oubliait dans leurs vallons écartés, et les rares expéditions qu'on y envoyait avaient plutôt pour but de les intimider que de les soumettre. La seule chose que Carthage demandait aux montagnards des Pyrénées, c'étaient les métaux précieux que leur sol enfermait dans son sein : aussi parle-t-on d'une expédition d'Hannibal en Navarre. Le chef carthaginois y ouvrit une mine fameuse, dite le *Puits d'Hannibal*, qui rendait, dit-on, 300 liv. d'argent par jour.

Telles sont les dernières traces que Carthage a laissées

dans la Péninsule : car l'instant est venu où elles vont s'effacer sous l'empreinte plus profonde de la domination romaine. Mais, avant de quitter l'Espagne pour l'Italie, où l'appelaient de plus vastes desseins, Hannibal avait encore de sanglants adieux à lui faire. Les colonies grecques du littoral de l'est jouissaient en paix, sous la protection du sénat romain, des avantages de leur position, et Carthage, maîtresse des quatre cinquièmes du territoire espagnol, souffrait impatiemment d'en partager le reste avec les colonies de quelques îles lointaines perdues dans l'Archipel de Grèce. Sagonte, une des plus florissantes parmi ces colonies, était aussi la plus exposée à la haine des Carthaginois, auxquels elle confinait. Attaquer Sagonte, c'était attaquer Rome : Hannibal le savait; mais il lui fallait une guerre avec Rome dans la Péninsule, comme diversion à la guerre qu'il méditait de porter lui-même au cœur de l'Italie. Carthage, rendue prudente par ses revers, refusait soigneusement à sa rivale un prétexte pour recommencer la lutte ; mais le génie d'Hannibal, toujours fertile en expédients, lui fournit un moyen d'engager Carthage malgré elle. Les Sagontins avaient dévasté les terres des Torbolétains, peuplade indigène, voisine de Sagonte : Hannibal prit ces derniers sous sa protection, et envoya des députés de Torbola à Carthage se plaindre de ce que les Sagontins, excités sous main par Rome, molestaient sans cesse les alliés de Carthage. Le sénat, fatigué de ces plaintes, remit imprudemment à Hannibal plein pouvoir de terminer l'affaire. Hannibal cite devant lui les Sagontins, qui refusent de le reconnaître pour juge : aussitôt, à la tête de 150 mille

hommes, il marche sur leur ville et en ouvre le siége. Sagonte épouvantée fait partir en toute hâte des ambassadeurs pour Rome. Des députés de Rome viennent à leur tour au camp d'Hannibal protester, au nom des traités, contre cette inique aggression. Le général carthaginois ne daigne pas même leur donner audience, et les renvoie à Carthage porter leurs plaintes devant le sénat, où elles ne sont pas mieux accueillies.

Hannibal, cependant, poursuivait le siége avec cette force indomptable de volonté qu'aucun homme peut-être, parmi tous les hommes de Plutarque, n'a possédée au même degré ; mais il avait trouvé dans les Sagontins des adversaires dignes de lui. Sagonte attendait de Rome des secours : elle devait en attendre s'il y avait ici-bas une foi des traités, et des dieux là-haut pour punir le parjure. Un gage plus sûr encore, l'intérêt, lui répondait de la fidélité de Rome : laisser périr Sagonte, c'était livrer l'Espagne aux Carthaginois, et ouvrir la Gaule à Hannibal. Sagonte comptait donc et devait compter sur la protection de Rome, mais elle compta d'abord sur elle-même : sa résistance fut héroïque ; l'armée punique, après avoir dévasté ces fertiles campagnes qu'on a surnommées le Jardin de l'Espagne (*la Huerta de Valencia*), avait serré la la ville de plus près. Les premiers assauts avaient été repoussés ; plusieurs sorties heureuses avaient même été tentées par les assiégés. Hannibal, encourageant ses soldats de son exemple, et montant comme eux à l'assaut, avait été blessé à la cuisse d'un coup de flèche. Les brèches ouvertes étaient aussitôt réparées par les Sagontins, qui, faisant pleuvoir sur les assiégeants un

déluge de phalariques, javelots garnis d'étoupe, perçaient et embrasaient leurs armes, et mettaient le désordre dans leurs rangs.

Hannibal, voyant qu'il ne triompherait pas par les moyens ordinaires de l'obstiné courage des assiégeants, fit fabriquer une énorme tour en bois qui dominait les remparts, et pouvait à la fois les battre en brèche et écraser leurs défenseurs; il fit miner en même temps le terrain, et prépara tout pour un dernier assaut. Jusqu'à ce jour Sagonte avait espéré dans Rome, moins lente d'ordinaire à défendre ses alliés[1]; mais la froide politique de Rome ne vit que le danger de donner à Carthage un prétexte de rupture, et de dégarnir l'Italie de troupes; peut-être même voulut-elle, en sacrifiant une cité alliée, se donner un prétexte d'envahir l'Espagne, et la perte de la malheureuse Sagonte fut résolue.

Chaque jour les Sagontins, voyant diminuer leurs moyens de résistance, tournaient en vain leurs yeux vers l'océan : les voiles romaines n'apparaissaient pas sur cette vaste mer, où cinq jours d'un vent favorable eussent suffi pour les amener dans le port de Sagonte. Enfin, le dernier assaut fut donné à la ville : les murs, minés de toutes parts, ouvrirent de larges brèches aux assaillants, et les assiégés, trop peu nombreux pour les défendre toutes, virent l'ennemi pénétrer par cent issues dans leur ville. Vaincus, mais non découragés, ils se retirèrent au centre de la cité, dans une enceinte qu'ils fortifièrent, et où ils enfermèrent avec eux leurs familles et leurs biens, décidés

[1] « Le sénat romain (dit Amyot, dans sa naïve traduction de Plutarque) alloit assez froydement en besongne. »

à résister tant qu'il resterait debout dans Sagonte un homme et un pan de muraille. Retranchés dans ce dernier asyle, ils se défendirent avec un acharnement incroyable, et repousssèrent avec un égal courage les attaques des Carthaginois et les propositions d'Hannibal, fidèles à l'alliance de Rome alors même qu'elle les abandonnait. La faim même ne put dompter leur opiniâtre résolution. Quand les vivres enfin leur manquèrent, plutôt que de se laisser lentement décimer par la famine, ils aimèrent mieux mourir les armes à la main. Après avoir allumé un vaste bûcher, où ils jetèrent leur or, leur argent, et leurs effets les plus précieux, pour ne pas les laisser tomber aux mains des Carthaginois, ils attendirent la nuit, et firent contre le camp carthaginois une sortie désespérée. Le carnage fut affreux; les ténèbres de la nuit, et la rage frénétique des Sagontins, qui ne combattaient plus pour vaincre, mais pour périr, en redoublèrent encore l'horreur; le sang carthaginois coula à flots dans cette nuit mémorable, où Sagonte, en tombant, comme aux funérailles d'un héros antique, se faisait précéder par une sanglante hécatombe. Les Sagontins, jusqu'au dernier, moururent tous en combattant, et les Carthaginois ne durent qu'à la supériorité du nombre leur coûteuse victoire.

Quand le jour éclaira cette scène de carnage, les femmes de Sagonte virent du haut de leurs murailles en ruines que l'on avait cessé de combattre, et comprirent que leurs maris avaient cessé d'exister. Leur tour était venu, et elles surent épargner aux Carthaginois la fatigue de les égorger : de leurs propres mains elles immolèrent leurs enfants, les jetèrent dans le bûcher qui avait déjà dévoré des trésors moins pré-

cieux, et s'y précipitèrent elles-mêmes, frustrant ainsi Carthage dans sa soif de butin et de vengeance à la fois. Hannibal, maître enfin de Sagonte au prix de la moitié de son armée et de huit mois de fatigues, n'y trouva plus que des ruines et des cadavres. L'ignoble colère de l'Achille carthaginois s'en vengea sur des victimes bien peu dignes de lui : il fit mettre à mort des prisonniers et des enfants, ne voulant pas sans doute qu'un seul des Sagontins survécût à la ruine de sa patrie et restât pour maudire Carthage.

La chute de Sagonte eut dans l'Espagne, et dans tout le monde antique, un profond retentissement : ce ne fut pas seulement Carthage qu'on accusa, Carthage, qui l'avait détruite, mais Rome, qui l'avait laissée périr. Les historiens latins eux-mêmes ont tous des paroles sévères pour l'odieux abandon que fit Rome d'un de ses plus fidèles alliés. « Sagonte tomba, dit Florus[1], grand et triste monument de l'attachement d'un allié de Rome. — Dans la ruine de Sagonte, s'écrie douloureusement Valère Maxime[2], je vois la fidélité punie et regardant d'un œil triste condamner par le sort à une fin si funeste ses plus constants et ses plus religieux adorateurs. » Tite-Live est plus sévère encore. « Les ruines de Sagonte, dit-il, seront pour les peuples de l'Espagne une lugubre mais insigne leçon : elles leur apprendront à ne jamais se fier à la foi et à l'alliance de Rome[3]. » A Rome même, un

[1] L. II, c. VI.

[2] L. III, c. III; l. VI, c. VI.

[3] Voici la réponse que, suivant Tite-Live, les Volciens firent aux ambassadeurs romains qui leur proposaient une alliance : « Quæ verecundia est, Romani, postulare vos, uti vestram Carthaginiensium amicitiæ præponamus, cum, qui id fecerunt, Saguntinos crudelius quam pœnus hostis perdidit, vos socii prodideritis? Ibi quæratis socios ubi saguntina clades ignota est. Hispanis po-

proverbe devenu populaire flétrit la lenteur du sénat à secourir un allié de la république: *Dum Romæ consulitur, Saguntum expugnatur*. Enfin la poésie elle-même a payé aussi son pieux tribut aux mânes de Sagonte, et c'est à ses derniers défenseurs que Silius Italicus a adressé ces beaux vers empreints d'un sentiment de tendre et religieuse pitié qu'a bien rarement connu la muse latine :

> At vos, sidereæ, quas nulla æquaverit ætas,
> Ite, decus terrarum, animæ, venerabile vulgus;
> Elysium, et castas sedes decorate piorum!

« Mais vous, âmes célestes, qu'aucun siècle n'a jamais égalées, allez, orgueil de ce monde; allez, héros ignorés; allez embellir l'Elysée, chaste séjour des âmes pieuses comme vous! »

Hannibal, honteux de sa victoire, releva Sagonte de ses ruines et en fit une colonie carthaginoise. Rome, jugeant le moment venu de recueillir le fruit de son lâche calcul, demanda compte avec hauteur de la destruction de Sagonte. Carthage refusa avec non moins de hauteur; et la guerre, objet de tous les vœux d'Hannibal, fut déclarée entre les deux empires. Le sang des deux conquérants de l'Espagne se mêla sur

pulis, *sicut lugubre, ita insigne documentum Sagunti ruinæ erunt, ne quis fidei romanæ aut societati confidat.* » (L. XXI, c. XIX.)

Tite-Live raconte aussi avec beaucoup de vivacité l'effet produit à Rome par la nouvelle de la prise de Sagonte : « Tantus simul mæror patres, misericordiaque sociorum peremptorum, et *pudor non lati auxilii*, et ira in Pœnos, metusque de summa rerum cepit, velut si jam ad portas hostis esset, ut tot uno tempore motibus animi turbati, trepidarent magis quam consulerent. » (C. XVI.)

Du reste, malgré sa partialité obligée, Tite-Live laisse échapper quelquefois des aveux précieux : c'est ainsi qu'il confesse, en parlant des guerres d'Espagne, que « ces armées romaines qui conquirent la Péninsule étaient quelquefois arrêtées par les habitants d'une seule ville, et *tremblaient honteusement* au pied de ses murailles ». (L. XXVIII, c. XIX.)

le tombeau de Sagonte, pour venger ses mânes irrités. Bien des années après, pendant les guerres de Sertorius, Sagonte, comme nous l'apprend une admirable phrase de Salluste[1], portait encore *les traces des mains puniques*. Les Romains, par une tardive réparation de leur faute, finirent par reprendre aux Carthaginois cette malheureuse cité et lui rendre son antique splendeur. On voit encore à Murviedro (*Mur-Viejo*, mur vieux), sur l'emplacement de l'antique Sagonte, près de Valence, les ruines d'un magnifique théâtre, d'un temple, de deux citernes, et de plusieurs autres monuments; mais, comme le Colysée de Rome, qui a servi à bâtir un palais aux Barberini (*quod non fecerunt barbari*, *fecerunt Barberini*), les débris de la vieille ville ont servi à construire la nouvelle, et l'œuvre de dégradation commencée par les Maures a été continuée jusqu'à nos jours.

Nous avons raconté dans tous ses détails ce drame sanglant de la chute de Sagonte, un des épisodes les plus sombres de ces guerres antiques, où la vie de l'homme était comptée pour si peu, et où la froide cruauté du vainqueur ne peut se comparer qu'à la dédaigneuse insouciance de l'historien qui la raconte. Mais c'est qu'aussi l'Espagne tout entière est dans ce siége de Sagonte, l'Espagne avec sa patience héroïque et sa force indomptable de résistance. En fait de souffrances noblement supportées, le glorieux suicide de Sagonte n'a qu'un pendant dans l'antiquité : c'est le siége de Numance, espagnole comme elle, et victime

[1] Saguntini fide atque ærumnis incluti, per mortalium studium (admirationem) majores quam opibus. Quippe queis etiam tum semiruta mænia, domus intectæ, parietesque templorum ambusti, manus punicas ostentabant.

de l'ambition romaine, comme Sagonte de la perfidie de Carthage. Ainsi se perpétue à tous les âges de l'histoire d'Espagne ce dur et patient génie de la race ibérique; et Sagonte, après vingt siècles, se retrouve encore dans la moderne Saragosse, s'ensevelissant sous ses ruines fumantes plutôt que de se rendre.

La domination de Carthage, concentrée surtout sur le littoral, paraît avoir laissé peu de traces dans l'intérieur de la Péninsule. Cette domination fut dure, comme toutes les tyrannies de seconde main : les colonies carthaginoises, strictement asservies au joug de la métropole, le firent peser plus lourd sur la race indigène. Les Phéniciens avaient civilisé la Bétique; Carthage se contenta de l'exploiter. Des peuplades entières, coupables d'avoir défendu leur liberté, furent condamnées au travail des mines. Les immenses sommes d'argent que Carthage retira de l'Espagne prouvent à la fois et la richesse du pays et l'avidité de ses maîtres. C'est avec les trésors de la Péninsule qu'Hannibal achetait à Carthage le droit de faire la guerre aux Romains, et alimentait cette longue et terrible guerre[1].

Quant à la constitution intérieure des colonies carthaginoises, il n'en reste pas plus de traces que de celle des colonies phéniciennes. On a comparé avec raison les colonies éparses de Carthage à cette chaîne de forts et de comptoirs que les Hollandais et les Portugais possédaient dans l'Inde, avec cette différence

[1] L'Espagne, dit Tite-Live, était, sans en excepter l'Italie, la province la plus propre de toutes à y maintenir la guerre pendant long-temps, soit que l'on considère la nature du pays ou l'esprit guerrier de ses habitants ; elle fut aussi la première qu'attaquèrent les Romains, et la dernière qu'ils soumirent. (L. XXVIII, c. IV.)

qu'elles étaient bien plus rapprochées de la métropole, et en quelque sorte sous sa main. La position de Carthage, comme cité conquérante et commerçante, était admirable : au centre de toutes ses colonies et du bassin de la Méditerranée, sur cette pointe de l'Afrique qui touche à la Sicile, elle trônait pour ainsi dire comme une reine sur toutes ces mers qu'on peut apercevoir du sommet de l'Etna, et sur les régions les plus riches et les plus civilisées du monde ancien ; par le golfe Arabique, elle touchait aux mers de l'Inde et du fabuleux Ophir ; par le détroit d'Hercule, à l'Océan atlantique. L'instinct de la domination, qu'aucun peuple n'a possédé à un plus haut degré, lui avait appris à explorer long-temps d'avance par le commerce les côtes qu'elle voulait subjuguer, et à s'établir dans les îles, de préférence aux continents, plus accessibles à ses ennemis. Comme l'araignée au centre de sa toile, Carthage, au centre de ses colonies, voyait tout partir d'elle et tout y aboutir. Le gouvernement réel et central de ses immenses possessions était dans ses murs. Aucune de ses colonies ne brisa son joug, comme elle avait brisé celui de Tyr, et sa domination n'y finit qu'avec elle ; aucune ne trafiquait pour son compte, mais bien pour celui de Carthage. Souvent même, comme en Corse et en Sardaigne, elle défendait aux habitants de cultiver leurs terres, et faisait noyer les étrangers qui venaient y commercer. Les gouverneurs qu'elle y plaçait, armés des pouvoirs civils et militaires les plus étendus, ne rendaient de comptes qu'à elle. La religion était pour elle un moyen de plus d'asservir le peuple conquis : elle leur donnait ses dieux en même temps que ses lois. Elle fondait toujours plusieurs villes à la fois sur

CHAPITRE IV.

ESPAGNE ROMAINE[1].

Nous avons trop de hâte d'arriver à l'invasion des Goths, point de section entre l'Espagne ancienne et l'Espagne moderne, pour raconter dans tous ses détails l'histoire de la domination romaine dans la Péninsule. Plus cette domination a été longue, plus son empreinte a été profonde sur les mœurs et le caractère social de la race conquise, et moins il entre dans notre plan de nous en occuper. Du moment, en effet,

[1] Pour éviter des citations continuelles, nous inscrirons ici la liste des auteurs qui nous ont guidé dans l'histoire de l'Espagne romaine : nous mettrons au premier rang Tite-Live et Plutarque; viennent ensuite Appien et Polybe; puis les fragments de Salluste, Florus, Orose, Dion Cassius, Justin, Aurelius Victor, Corn. Nepos. Nous avons aussi consulté avec fruit, parmi les modernes, Michelet, Depping et Dunham.

Qu'on nous permette d'ajouter ici quelques réflexions sur ces sources auxquelles nous avons puisé. Quand on n'a lu pendant long-temps d'autre latin que celui des chroniques, il y a sans doute un vif plaisir à rentrer avec Tite-Live et Salluste dans cette belle latinité, où toutes les phrases semblent être sculptées en bronze, et où, comme dans un bas-relief antique, la pensée saillit aux yeux par son côté le plus noble et le plus poétique. Mais, cette première impression de plaisir une fois passée, au milieu de ces périodes si sonores et si pleines et de cette pompe majestueuse du style et de la pensée, le dirai-je ? on se prend à re-

où l'Espagne subjuguée n'est plus qu'une province romaine, son histoire est finie pour nous. La seule que nous vous voudrions retracer, ce serait celle des Cantabres et des Vascons, s'ils avaient une histoire. Mais, pendant cette longue lacune de neuf siècles, la race indigène s'efface, pour ainsi dire, de la scène politique, et n'apparait plus qu'à de rares intervalles, pour protester contre la conquête par quelque excursion hardie sur les terres de Rome ou de ses alliés. De temps en temps aussi Rome proteste à son tour par quelques expéditions sans résultat, pour ne pas laisser prendre à ces fiers montagnards prescription d'indépendance sur un sol asservi. Les poètes de la cour des Césars jettent une ombre au tableau des victoires de leurs maîtres en parlant quelquefois du « Cantabre indompté », comme ils mêlent, voluptueux moralistes, une tête de mort à leurs guirlandes de roses; puis c'est là tout. L'Espagne soumise envoie au peuple de Rome ses moissons, aux proconsuls ou aux Césars ses richesses, ses fils aux légions; Rome lui donne en échange ses arts, ses lois, ses mœurs, sa langue, et les élégants plaisirs de la scène dans des amphithéâtres de marbre, au lieu des com-

gretter parfois le naïf abandon des chroniques, et le peu de souci que prend l'auteur de l'effet qu'il produira.

Grâce aux quelques phrases piquantes et colorées qu'on trouve çà et là à enchâsser dans son récit, on se dédommage, en citant les chroniqueurs, de l'ennui de les déchiffrer. Mais dans les historiens latins on ne cite pas, et pour cause, car il faudrait tout citer : là tout est beau, mais d'une beauté qui se ressemble, et dont l'effet, toujours prévu, est soumis à des règles arrêtées d'avance. La large période antique s'y épanche à pleins bords, comme un fleuve au cours régulier, mais où l'on voudrait rencontrer un peu plus d'accidents et de caprices. Soyons franc, d'ailleurs : ce sont des auxiliaires bien embarrassants pour un historien que Tite-Live et Tacite, car ils n'ont rien laissé à faire après eux. Quand on veut bâtir, on prend sans scrupule ses matériaux parmi des décombres, mais on ne démolit pas le Colysée pour essayer de le reconstruire.

bats de taureaux, cette fête nationale de la vieille comme de la moderne Espagne; et personne ne s'inquiète, ni à Rome, ni même à Gadès ou à Carthagène, s'il existe au nord de la Péninsule, caché dans les ravins des Asturies, un peuple libre, simple et chaste au milieu de la corruption générale, pauvre à côté de ses mines d'or, et seul digne de porter ce nom d'Espagnol que d'autres échangent avec tant d'empressement pour le nom de Romain.

Il ne faut pas croire cependant que l'Espagne se soumit sans résistance aux Romains. Les Carthaginois n'avaient façonné à la servitude que les peuples amollis du littoral du sud, qui, à vrai dire, n'ont jamais eu d'existence politique. Mais les peuples de l'intérieur restaient libres, alliés quelquefois, plus souvent ennemis. La haine que Carthage avait excitée dans toute la Péninsule servit, il est vrai, les desseins de Rome, et lui facilita une partie de ses conquêtes; mais les ruines de Sagonte étaient là, comme un vivant monument de la perfidie romaine aussi bien que de la férocité punique. Il ne fallut pas moins que les vertus hypocrites de Scipion l'Africain et ses habiles ménagements envers la race indigène pour amener à l'alliance romaine toutes ces peuplades que Carthage s'était aliénées.

Pendant la seconde guerre punique, tandis que l'Espagne fournissait à Hannibal de l'or, du fer et des soldats pour aller combattre Rome, celle-ci avait compris que c'était en Espagne qu'il lui fallait se défendre contre Hannibal, et que Carthagène était le chemin de Carthage. Cneius Scipion s'embarque (218) avec une flotte et une armée, que la marine de Carthage, déjà déchue, commit la faute de laisser passer.

Il prend terre à la colonie grecque d'*Emporion* (Ampurias en Catalogne), et trouve partout des alliés de Rome dans les ennemis de Carthage. Deux armées et une flotte carthaginoise sont tour à tour défaites par lui, et sa douceur et sa loyauté, qui contrastaient si heureusement avec la dureté et la perfidie punique, lui concilient toutes les peuplades ibériques, dont la neutralité eût suffi pour le perdre en peu de temps. Toute la côte orientale, depuis les Pyrénées jusque près de Carthagène, est bientôt au pouvoir de Scipion. Les puissantes tribus des Celtibériens, au centre de la Péninsule, race mobile et capricieuse, comme toutes les races métis, passent avec la victoire du côté de Scipion, et font pencher la balance en sa faveur en attaquant, à son instigation, les Carthaginois. Mais bientôt les Celtibériens, séduits par Hasdrubal, qui leur promet une paie double de celle qu'ils reçoivent, s'ils veulent retourner dans leurs foyers, abandonnent les drapeaux de Scipion. Cette défection est pour Rome le signal d'une suite de désastres, comme si le sort avait voulu la punir d'avoir, pour la première fois, admis des mercenaires dans ses armées. Publius Scipion, qui était venu avec une flotte et des soldats au secours de son frère, périt dans une bataille, et, quelques jours après, Cneius succomba avec son armée dans une seconde défaite plus complète encore (211)

Cette série de désastres des armes romaines en Espagne, et la perte de deux généraux, avaient produit un tel découragement qu'on ne trouvait plus à Rome ni généraux ni soldats pour aller servir dans la Péninsule. Le sénat fait publier que celui qui se croira digne de commander en Espagne n'a qu'à se présen-

ter, à jour fixe, devant les comices. Le jour venu, les comices s'assemblent, et nul ne se présente ; Rome s'avoue vaincue d'avance par la naissante fortune des Barca. Enfin un jeune homme de vingt-deux ans, le fils d'un des Scipions qui avaient péri en Espagne, réclame modestement l'honneur de commander les armées de la république. Le peuple voit dans cette offre une inspiration des dieux, et l'accueille avec un cri d'enthousiasme, et un discours de Scipion à la multitude, empreint d'une fermeté modeste, rend à ces esprits mobiles la confiance qu'ils avaient perdue et la foi dans l'avenir de Rome.

Plutarque, ne voulant pas sans doute admettre d'ombres au brillant tableau qu'il trace d'un de ses héros favoris, n'a parlé que des vertus de Scipion ; mais Tite-Live y met plus de bonne foi, et démêle avec autant de perspicacité que de franchise tous les contrastes de ce bizarre caractère, où l'hypocrisie faisait le fond et les vertus la surface. Nous croyons devoir donner ici, dans l'énergique précision du texte, ce portrait achevé en quelques lignes [1], comme pendant au magnifique portrait d'Hannibal que nous avons cité plus haut.

Débarqué en Catalogne (210 avant J.-C.) avec une

[1] « Fuit enim Scipio non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus; pleraque apud multitudinem aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens : sive et ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque, velut sorte oraculi missa, sine cunctatione exsequerentur. » Tous les jours il entrait dans le Capitole, et y restait quelque temps dans le sanctuaire, seul et plongé dans une méditation profonde; il laissa renouveler pour lui la fable ridicule qui attribuait la naissance d'Alexandre à l'accouplement d'un serpent monstrueux avec sa mère. « His miraculis (ajoute Tite-Live) nunquam ab ipso elusa fides est, quin potius aucta arte quadam, nec abnuendi tale quidquam, nec palam affirmandi. » (Tite-Live, l. XXVI, c. XIX.)

faible armée de onze mille hommes, Scipion commença par s'assurer des alliés parmi les indigènes, dont l'intérêt ou le caprice toujours changeants expliquent ces alternatives de succès et de revers des deux armées romaines. Sûr de cet appui moral, qui valait pour lui une armée, Scipion, sans instruire même ses troupes du but de son expédition, marche droit vers Carthagène, centre de la domination punique dans la Péninsule. Après un premier assaut inutile, il finit par emporter la ville par une de ces ruses pieuses où il savait si à propos faire intervenir les dieux en sa faveur. Le butin fut immense ; Carthagène avait entassé dans ses murs toutes les dépouilles de la Péninsule. Une foule de navires de guerre et de commerce, une immense quantité d'armes, de munitions et de machines de guerre, dix-huit mille livres d'argent et des richesses de tout genre, tombèrent aux mains des vainqueurs. Scipion usa durement de la victoire, et sa clémence, tardive et calculée, eut soin d'attendre que le soldat fût rassasié de meurtres et de pillage. Scipion renvoya sans rançon à leurs parents les fils des chefs espagnols les plus illustres que les Carthaginois s'étaient fait livrer comme otages. Il rendit également sans rançon à un prince espagnol, nommé Allucius, sa fiancée, captive des Romains ; rare effort de continence, qui ne fut sans doute tant vanté que parce que l'antiquité n'en a guère à raconter de pareils.

Du moment où Scipion eut su se gagner les esprits des peuples, la conquête de l'Espagne fut moralement faite. On ne peut s'empêcher d'être frappé de cette facilité d'âmes si farouches à se laisser fléchir par des bienfaits, et de cet instinct de loyal dévoû-

ment, qui est un des traits distinctifs de la race ibérique. Ces hommes, si promps à se révolter contre la tyrannie de Carthage, sont les premiers à céder à la douceur hypocrite de Scipion; les soldats espagnols affluent dans ses armées, et les chefs indigènes sont eux-mêmes ses premiers soldats. Dès lors tout lui devient facile. Hasdrubal, vaincu, est forcé de se frayer un passage à travers les Pyrénées pour aller rejoindre en Italie son frère Hannibal, et Scipion commet la faute de le laisser échapper. Hannon son frère, également vaincu, grâce au peu de discipline des Celtibériens ses alliés, est fait prisonnier par les Romains. Les tribus indigènes, frappées de tant de succès, et croyant voir les dieux se déclarer pour Scipion, lui offrent la couronne, qu'il refuse [1] : car le rôle de général romain était déjà plus beau que celui de roi. Plus pressé qu'Hannibal de profiter de sa victoire, il poursuit les Carthaginois jusqu'au fond de la Bétique, presque aux portes de Gadès, et s'empare de leurs places les plus fortes. S'il faut en croire Appien, c'est avec 20,000 hommes que le général romain remporta tous ces avantages, et porta le coup mortel à la puissance carthaginoise dans la Péninsule.

Pendant une courte expédition qu'il fit en Afrique (205), quelques peuples de la Bétique se soulèvent contre les Romains; mais le retour de Scipion, et le terrible châtiment qu'il inflige à la ville d'Iliturgi, suffisent pour épouvanter toutes les autres, qui lui ouvrent successivement leurs portes. *Astapa* (Estepa),

[1] « Tum Scipio : sibi maximum nomen imperatoris esse, quo se milites sui appellassent; regium nomen alibi magnum Romæ intolerabile esse; regalem animum in se esse; si id in hominis ingenio amplissimum ducerent, tacite judicarent, vocis usurpatione abstinerent. » (Tite-Live, l. XXVIII, c. XIX.)

près du Xenil, s'ensevelit, comme Sagonte, sous ses ruines, plutôt que de se rendre. Pendant une longue et dangereuse maladie de Scipion, la révolte et la défection, fomentées par les Carthaginois, pénètrent parmi ses alliés, et jusque dans les rangs de ses propres soldats; mais, avec la santé, le général romain retrouve tout son ascendant et toute sa fortune : les Ilergètes révoltés se soumettent après une sanglante défaite, et une flotte romaine bat celle de Carthage dans les eaux de Carteya.

Restait encore Gadès, le dernier rempart de la puissance punique; mais un puissant allié combattait pour Scipion dans cette ville : c'était la haine des Gaditains pour les Carthaginois, haine aussi vieille que la domination de Carthage. En vain Magon, qui s'était réfugié à Gadès avec les débris de sa flotte, essaie de contenir par la terreur et les supplices la désaffection toujours croissante : la domination de Carthage avait fait son temps dans la Péninsule, et les destins du monde allaient à sa rivale. Magon s'éloigna avec sa flotte, au milieu des malédictions des habitants. Il chercha un asyle à Mayorque; mais les frondeurs baléares éloignèrent sa flotte à coup, de pierres et il fut trop heureux de trouver un refuge à Minorque. Gadès s'empressa d'ouvrir ses portes aux Romains, et Scipion, après avoir fondé une colonie pour ses vétérans, *Italica*, près de Séville, alla recueillir à Rome les fruits de ses triomphes, et remercier, en pieux vainqueur qu'il était, Jupiter Capitolin d'avoir donné l'Espagne aux Romains, riche don qui valait bien l'hécatombe que Scipion immola sur ses autels. Rome, maîtresse paisible de la Péninsule, et libre de tourner toutes ses forces contre sa rivale, divisa sa

nouvelle province en Espagne citérieure et ultérieure, en donnant à toutes deux l'Ebre pour limite. Tarragone et Cadix en furent les deux chefs-lieux, et dans chacune de ces villes résida un proconsul, remplacé plus tard par un préteur. Dès lors s'organisa un système régulier d'exactions et de rapines, exercé par les Romains sur une échelle plus large que par les Carthaginois, et assez semblable à celui que les Espagnols eux-mêmes devaient faire peser, bien des siècles après, sur leurs conquêtes du Nouveau-Monde. La Péninsule fut exploitée, non pas même comme un fonds de terre, mais comme une mine, et la gloire ou les talents de chaque préteur évalués par le profit qu'il en tirait. On cota l'ovation à 2,400 livres d'argent, le triomphe à 20 mille, et pour 50 mille on eut la permission d'élever, à ses frais, trois arcs de triomphe.

Le dur Caton lui-même, envoyé comme consul, avec une flotte et une armée, pour apaiser un soulèvement des indigènes, se montra aussi avide que les préteurs, aussi perfide que les Carthaginois, et aussi cruel qu'Hannibal. Avec l'or de l'Espagne, il acheta les Celtibériens, toujours prêts à se vendre; fit démanteler par les habitants eux-mêmes toutes les villes de l'Espagne citérieure (l'Aragon et la Catalogne), et vendit comme esclave la population de celles qui résistèrent. Dans un rapport au sénat il évalua à 400 le nombre des villes qu'il avait soumises; et ces exploits, rehaussés encore par 1,400 livres d'or, 25 mille livres d'argent brut et 123 mille pièces d'argent monnayé, qu'il rapporta au trésor, lui firent décerner les honneurs du triomphe.

Ainsi étaient oubliées les traditions d'humanité et de loyauté que Scipion l'Africain avait laissées en Es-

pagne. Le seul Scipion Nasica, fidèle au nom qu'il portait, ne sut pas ou ne voulut pas, comme ses prédécesseurs, nourrir la guerre avec la guerre, et marchander un triomphe à Rome avec l'or de l'Espagne. Il avait fait demander de l'argent au sénat. Les mines de la Péninsule sont-elles épuisées? répondit ironiquement le sénat, scandalisé de cette étrange requête. Aussi Plutarque prétend-il que la gestion de ce préteur fut très peu glorieuse, bien qu'il eût soumis 50 villes et délivré la Bétique des incursions des Lusitains. Il va sans dire qu'on ne lui accorda pas le triomphe; il n'eut pas même l'ovation.

Nous n'entrerons pas dans le détails des éternelles révoltes des Celtibériens et des Lusitains, et des longues guerres de Rome pour les soumettre; nous épargnons à nos lecteurs ce tableau monotone de violence et de perfidie d'une part, de mobilité et d'imprévoyance de l'autre. Il y a, dans le caractère des Celtibériens surtout, quelque chose de naïf, de crédule, d'enfantin même, qui contraste singulièrement avec l'énergie et la gravité des Castillans qui habitent aujourd'hui le même territoire.

Voici quelques traits qui le prouvent: Le préteur Gracchus était en marche pour aller assiéger Certima, lorsqu'une députation sortie de cette ville vient l'informer qu'elle est résolue à se bien défendre, et le prier d'attendre qu'ils aient été demander des secours à l'armée celtibérienne. Gracchus sourit de leur naïveté, et leur accorde leur demande. Les Celtibériens, de leur côté, avant d'envoyer du secours aux Certimiens, députent, à leur tour, vers Gracchus, pour s'informer des forces dont disposent les Romains. Le préteur fait complaisamment ranger son armée en

bataille, et les Celtibériens, découragés, renoncent à secourir Certima, qui est obligé de se rendre.

Une autre ville se vantait de ne pouvoir être prise d'assaut, parce qu'elle était munie de vivres pour dix ans. Le même préteur leur fit dire qu'alors il la prendrait la onzième année du siége : elle se rendit sur-le-champ.

Le seul trait que les Celtibériens aient en commun avec l'Espagne moderne, c'est leur impatience du joug de l'étranger ; ce sont aussi leurs dissensions intestines et leur haine pour toute confédération, qui permirent aux Romains de vaincre une à une toutes ces peuplades, qu'unies, ils n'eussent jamais domptées. Mais ces conquêtes achetées au prix de l'or et de la trahison n'étaient jamais bien durables : un préteur conquérait cent villes dans une guerre, et les reperdait dans une révolte. Les infâmes exactions de ces préteurs, leur froide cruauté, leur ambition sans frein et sans foi, rendaient le joug de Rome plus odieux à la Péninsule que ne l'avait jamais été celui de Carthage. Les plaintes que les malheureux Espagnols adressaient au sénat, quelquefois écoutées, mais toujours inutiles, n'aboutissaient qu'à faire renvoyer leurs griefs devant un tribunal, où les préteurs, avec les dépouilles de l'Espagne, achetaient l'impunité.

La courte durée des fonctions des préteurs ajoutait encore à la dureté de leur domination : chacun d'eux, dans un temps donné, avait à s'enrichir d'abord et à étudier le pays et le caractère des populations qu'il devait gouverner. Puis, quand il commençait à connaître le terrain, il lui fallait céder la place à un autre, qui venait à son tour faire, aux dépens de la

malheureuse Espagne, son apprentissage en même temps que sa fortune.

Il est impossible, en lisant les historiens anciens, de ne pas être frappé de la froide insensibilité qui les caractérise : la vie de l'homme, quand cet homme n'est pas un citoyen romain, semble n'être d'aucun prix à leurs yeux, et le sang qui coule à flots dans ces longues guerres qu'ils racontent ne les émeut pas plus que celui d'un gladiateur ou d'une bête fauve dans le cirque. La politique antique n'avait pas d'entrailles : une religion toute sensuelle, et l'immoral aspect de l'esclavage, toujours présent aux yeux des peuples anciens, avaient à la fois endurci et dépravé les âmes ; pour les Grecs l'étranger était un barbare, pour le Romain un ennemi (*hostis* en vieux latin est synonyme d'*advena*), et pour tous deux l'esclave n'était qu'une bête de somme. Je ne saurais pas au monde un peuple plus froidement cruel que celui de Rome, si Carthage n'avait pas existé. Aussi, qu'on me permette ici l'expression d'un sentiment tout individuel : dès l'enfance, la politique de Rome m'a inspiré une aversion profonde. Ce n'est pas un jugement que j'exprime, c'est un instinct de répulsion auquel je cède, invincible comme celui que soulève une bête malfaisante, alors même qu'on admire sa force et son courage. Je rends justice à la grandeur de Rome, aux puissants caractères qui se sont développés dans ce long drame de douze siècles, commencé dans l'étroite enceinte de ses murs, et qui a fini par remplir le monde ; mais jamais une sympathie ne m'a ému pour tous ces hommes coulés en bronze, comme les tables de leurs lois, et qui ont encore dans leurs dures poitrines du lait de la louve

qui les a nourris. C'est à leurs faiblesses seules, à leurs lâches superstitions, ou à leurs hypocrisies plus lâches encore, que je m'aperçois que tous ces héros si vantés sont des hommes, de frêles et imbécilles créatures que le sac d'une ville en flammes n'émeut pas, et que le vol d'un corbeau fait trembler.

Les barbares, en dévastant les belles et florissantes contrées du sud de l'Europe, cédaient à un instinct, et non à un calcul; il y avait en eux je ne sais quel pressentiment confus qu'ils accomplissaient une mission, qu'ils obéissaient à une loi de la Providence, mystérieuse et puissante, comme celle qui fait souffler la bise ou couler le torrent. Mais ils n'avaient pas, comme Rome, ce froid et dur mépris pour les vaincus, cette savante théorie de l'oppression, cette cruauté soumise aux règles de la tactique. Il y avait dans leurs dévastations même plus d'emportement que de férocité: exaltés par le sentiment de leur force sauvage, ils commençaient par tout renverser devant eux; puis, s'effrayant eux-mêmes de leurs propres ravages, ils essayaient, comme un enfant qui a rompu son jouet, de rapprocher les morceaux de cet empire qu'ils avaient brisé; ils se mêlaient avec une rude bonhomie aux populations vaincues, relevaient leurs murs abattus, et ne voyaient plus dans leurs nouveaux sujets que des associés et des égaux, tandis que Rome n'y cherchait que des esclaves pour cultiver ses champs et des gladiateurs pour mourir dans ses fêtes.

Les Lusitains étaient un peuple plus fortement trempé que les Celtibériens. Le consul Lucullus et le préteur Galba furent chargés de le soumettre; et leurs exactions, leur perfidie et leurs cruautés gratuites portèrent jusqu'au fond des tribus les plus lointaines la

haine du nom romain. Diverses peuplades des bords du Tage avaient demandé la paix à Galba, qui leur offrit de les établir dans un territoire plus fertile, où ils vivraient sous la protection de Rome. 30,000 Lusitains acceptèrent cette offre avec empressement, et se rendirent pleins de confiance dans le camp de Galba. Les Romains leur demandèrent leurs armes, sous prétexte qu'ils n'en avaient pas besoin pour cultiver leurs champs sous la tutelle de Rome; et, quand ils furent désarmés, Galba en fit massacrer 10,000 et vendit le reste comme esclaves.

Cette lâche et inutile cruauté rendit le nom de Rome en exécration dans toutes les contrées que baigne le Tage, et fut pour les Lusitains le signal de la révolte. Mais la Lusitanie trouva ce qui avait toujours manqué à l'Espagne, un chef digne de la commander. Ce chef fut Viriates, Spartacus espagnol, qui, plus heureux que l'autre, eut à mener au combat des hommes libres, et à lutter pour l'indépendance de son pays. Arrêtons-nous à ce nom obscur, entouré d'une gloire si sainte à nos yeux : car c'est le seul que nous rencontrions dans toute cette longue et triste histoire de l'Espagne romaine, où l'on voit tant de sang et de courage dépensés en vain, et tant de dévoûments perdus, parce qu'ils furent isolés.

Parmi le petit nombre de Lusitains qui avaient échappé à la boucherie de Galba se trouvait un pâtre nommé Viriates, d'une âme au-dessus de sa fortune. Endurci par cette rude vie de montagnard à la faim, au froid et à la fatigue, il joignait à ces dons, communs à tous ses compatriotes, des qualités plus hautes et plus rares. Calomnié par la plume dédaigneuse

des historiens grecs et latins[1], qui l'appellent le bandit Viriates (*latro Viriates*), on peut cependant deviner, aux éloges contraints qu'ils lui donnent et à la haine mêlée de terreur qu'il leur inspire, toute la grandeur de ce caractère primitif, où les rudes et naïves vertus de l'homme du peuple s'unissent aux talents du général et au courage du soldat. Sans avoir étudié l'art de la guerre, la rapidité de son coup d'œil, son inépuisable fertilité d'expédients, ses ruses de montagnard et de chasseur, le rendaient plus propre qu'aucun autre à cette guerre d'escarmouches, où les bandes espagnoles ou lusitaines, sur leur sol natal, ont toujours été invincibles. Entouré d'une poignée de montagnards comme lui, bientôt changée en armée par le bruit de ses premiers succès, il tint successivement en échec, pendant plus de huit ans, toutes les armées que Rome envoya contre lui, et lui coûta plus de sang dans tous ces combats de détail qu'un autre ennemi ne l'aurait fait dans dix batailles rangées. Simple, affable, généreux, répandant à pleines mains autour de lui les richesses enlevées à l'ennemi, sans jamais en garder rien pour lui; n'ayant d'un souverain que la puissance, et n'en usant que pour le bien de son pays; fidèle à sa parole, même envers un ennemi

[1] Voici ce qu'en dit Appien d'Alexandrie : « Viriathus, au milieu des barbares, se distingua par les vertus d'un général : aucune sédition ne s'éleva jamais parmi ses troupes; nul ne fut plus équitable dans la répartition des dépouilles. » La discipline et le butin, voilà tout ce qu'un historien romain voyait dans la guerre! « Viriatus, dit Florus (L. III), de chasseur devenu bandit, de bandit général, et qui, si la fortune l'eût secondé, eût été le Romulus de l'Espagne. »

Dion Cassius est de tous les historiens celui qui le traite le mieux et en trace le portrait le plus complet : « Viriathes præsentibus semper quasi optimis et suavissimis gaudebat. Quid agendum esset simul et agendi tempus videbat...., nec abjectus cuiquam nec gravis. » (L. XXII.)

qui n'avait jamais tenu la sienne, ses vertus le rendirent l'idole de ses concitoyens. Sans porter le nom de roi, il régna sur eux par l'affection et par cette sorte de respect mêlé d'étonnement qu'inspire une âme au dessus des faiblesses de l'humanité.

Le trait suivant peindra mieux que tous les panégyriques cette âme trop grande pour être accessible au faste et aux jouissances de la vanité. Déjà célèbre par plus d'une victoire, il épousa la fille d'un de ses plus riches concitoyens. Les parents de sa fiancée, voulant faire honneur à cette illustre alliance, avaient réuni de nombreux convives dans une salle richement décorée ; le vin circulait dans des coupes d'or, et les mets les plus rares couvraient une table servie avec tout le luxe que l'exemple de Rome enseignait déjà, même à ses ennemis. Viriates entre dans la salle, tenant en main sa lance, qui ne le quittait jamais, et promène un œil mécontent sur toute cette pompe qui l'importune ; il refuse les mets recherchés qu'on lui offre, et mange debout, suivant l'usage des montagnards, le pain et la viande dont il est habitué à se nourrir. A peine la cérémonie du mariage terminée, il prend sa fiancée dans ses bras, l'assied sur son cheval, et l'emmène aussitôt vers ses compagnons, à leur camp dans la montagne, pour l'endurcir dès le premier jour à partager toutes leurs fatigues, en vraie fiancée de *guerrillero* et de soldat.

Le *bandit* Viriates, acceptons pour lui ce nom que l'histoire lui a donné, rencontre sur les confins de la Turdetanie un préteur romain (147), avec dix mille hommes; mais, trop peu sûr encore de ses troupes pour hasarder une bataille rangée, il échappe habilement à l'ennemi qui le cherche. Bientôt, à la tête de

quelques soldats choisis parmi les plus agiles, il se laisse apercevoir par les Romains, et, feignant de fuir devant eux, les attire dans un marais, où ses soldats embusqués n'ont pas de peine à les tailler en pièces : quatre mille restèrent sur la place, avec le préteur. Poursuivi par Nigidius, préteur de l'Espagne citérieure, il le défait près de Visée, en Lusitanie. L'année suivante, deux nouveaux préteurs sont successivement battus par lui près des bords du Tage, et Viriates entre à son tour en conquérant dans la Bétique. Là, ce *bandit,* bien inférieur sans doute en tactique aux généraux romains, se garde bien, sur le territoire ennemi, d'incendier les moissons et de réduire les populations en esclavage; il se contente de lever de fortes contributions sur les alliés de la république, et soumet presque toutes les peuplades ibériennes au sud du *Sucro. Segobriga* (Ségorbe, près de Valence) ose lui résister : il s'en empare par la ruse plus encore que par la force, et punit son opiniâtre résistance en faisant passer au fil de l'épée tous les habitants.

Effrayée de tant de défaites, Rome comprit enfin qu'elle avait affaire à un général, et non à un bandit : elle voulut opposer à Viriates un adversaire digne de lui, et, au lieu de préteurs, lui envoya un consul. Q. Fabius Maximus, à la tête de 17,000 hommes, débarque en Espagne (145). Mais le prudent Fabius, reconnaissant bientôt à quel ennemi il a affaire, a l'héroïque patience de refuser le combat pendant un an, pour endurcir ses troupes aux fatigues et à cette rude discipline qui rendait les légions de Rome invincibles, quand elles avaient des chefs dignes de leur commander.

Fabius, enfin, jugeant le moment venu de recueil-

lir les fruits de sa prudence, attaque Viriates, le force à la retraite, et s'empare de deux villes de la Lusitanie. L'inconstante humeur des Celtibériens, qui les avait attirés sous les drapeaux de ce Viriates toujours victorieux, les leur fait abandonner à la première défaite. Metellus, successeur de Fabius, poursuit ses avantages; mais Viriates, avec cette indomptable activité qui le caractérise, va, du fond de la Lusitanie, harceler de ses excursions la Bétique et jusqu'à la côte de Carthagène. Servilianus, consul, envoyé avec dix-huit mille hommes dans l'Espagne ultérieure, se fait battre par Viriates (142). Somme toute, malgré ces alternatives de revers et de succès, la guerre n'était funeste qu'aux Romains, et augmentait, au lieu de les diminuer, les forces de Viriates; chaque jour lui amenait de nouveaux alliés, attirés par le bruit de ses succès et par cet amour de l'indépendance inné au fond des cœurs espagnols : « car il était naturel, dit Florus, que des braves se joignissent à un brave ». Alors, on n'en peut douter, si toutes ces peuplades isolées avaient su enfin se réunir sous un chef digne d'elles, l'heure de leur délivrance avait sonné, l'homme qu'elles attendaient était venu, et la domination romaine finissait dans la Péninsule; mais peut-être fallait-il ce long apprentissage d'obéissance pour réunir en un seul peuple tous ces fragments de peuple, et leur imposer dans une servitude commune l'unité, don précieux qu'un pays ne saurait trop cher acheter.

Las de cette guerre sans résultats et sans gloire, les généraux romains s'abaissèrent jusqu'à proposer la paix; cette altière république, qui n'avait pas voulu la demander à Annibal campé à ses portes, l'implora de Viriates, qui se vengea de Rome en la lui accor-

dant à des conditions équitables et modérées : Lusitains et Romains, chacun fut maintenu dans la possession de ce qu'il avait conquis. Ce traité solennel entre Rome et un bandit fut ratifié par le sénat ; il est vrai qu'il ne tarda pas à être violé. Cépion, successeur de Servilianus, obtient du sénat la permission de rompre la paix conclue, à ses risques et périls. Il attaque sans prétexte Viriates, qui, connaissant la foi romaine, digne émule de la foi punique, s'attendait à une agression, mais qui n'avait rien fait pour la provoquer. Viriates, cerné par Cépion, lui échappe par un nouveau stratagème, et envoie au camp romain trois des siens pour traiter encore une fois de la paix, aimant mieux, dit un historien, la dicter tout-puissant que l'implorer vaincu [1]. Mais Cépion en avait assez vu pour se convaincre que jamais Rome ne réduirait par la force des armes un ennemi qui n'était jamais plus à craindre qu'après une défaite : il gagne à force de promesses les trois députés lusitains. Ceux-ci, à leur retour au camp, s'introduisent dans la tente de Viriates, toujours ouverte à ses compagnons d'armes, et le percent de coups pendant son sommeil (140). Cépion, honteux de ce lâche succès, refusa d'en payer le prix aux traîtres qui le lui avaient vendu [2]. Eutrope est le seul historien qui n'attribue pas à Cépion la honte de ce crime, et qui lui fasse répondre aux assassins que « jamais Rome n'avait vu de bon œil un

[1] Pacem a populo Romano maluit integer petere quam victus. (Sext. Aurel. Victor, *De viris illust.*)

[2] Le perfide Cépion expia son crime par une fin misérable : banni, suivant quelques historiens, il fut, suivant d'autres, étranglé en prison, et son corps traîné dans les rues de Rome. Suivant Strabon, la vengeance des dieux pesa sur toute sa race, qui vécut et finit dans l'opprobre et dans la misère.

général assassiné par ses soldats [1] ». Aurélius Victor affirme gratuitement que le sénat n'approuva point ce crime [2]. Mais Florus, plus sincère, confesse que, si Rome se défit ainsi de son redoutable ennemi, c'est qu'elle désespérait de le vaincre autrement [3].

Ainsi tomba, nous ne disons pas l'un des plus grands hommes, mais le seul grand homme que l'Espagne ait produit dans cette longue suite de siècles, le seul qui ait osé attaquer Rome pour mieux lui résister. Avec Viriates s'éteignit la dernière pensée d'unité, la dernière lueur d'indépendance et de nationalité pour l'Espagne. Après lui nous trouvons bien encore quelques efforts de résistance isolés, quelques trépas glorieux, comme celui de Numance, enfin un grand capitaine, comme Sertorius, faisant servir à sa propre ambition les forces et le courage de l'Espagne ; mais, Sertorius eût-il triomphé, la Péninsule sous lui n'en restait pas moins une province romaine gouvernée par un Romain, et la liberté espagnole était descendue tout entière dans le tombeau de Viriates [4].

La Lusitanie, consternée de la mort de son chef, se soumit presque aussitôt, et ses habitants se laissèrent parquer comme des troupeaux dans des terres que

[1] Nunquam Romanis placuisse imperatorem a militibus suis interfici. (*Hist. rom.*, lib. IV, c. XVI.)

[2] Quæ victoria, quia empta erat, a senatu non probata.

[3] Hanc hosti gloriam dedit, ut videretur aliter vinci non potuisse. (L. II, c. XVII.)

[4] Les lignes suivantes de Florus, moins prétentieuses que la manière ordinaire de cet auteur, résument parfaitement toutes les causes de la conquête de l'Espagne : « Hispaniæ nunquam animus fuit adversus nos universa consurgere, nunquam conferre vires suas, neque aut imperium experiri, aut libertatem tueri suam publice. Alioquin ita undique mari Pyrenæoque vallata est, ut ingenio situs ne adiri quidem potuerit. Sed ante a Romanis obsessa est quam et ipsa se cognosceret, et sola *vires suas, postquam victa est, intellexit.* (L. II.)

Rome leur assigna, en les marquant du nom de sujets romains. La *Gallæcie* (Galice) se soumit également, non sans quelque résistance. Mais Numance, ville celtibérienne, placée dans une situation forte; près des sources du *Durius* (Duero), dans le pays des *Pelendones*, Numance, qui ne renfermait que huit mille combattants, bravait depuis bien des années toutes les attaques de Rome. Adossés au mont *Idubeda*, dernier rempart de l'indépendance ibérique, les Numantins confinaient à ces peuplades énergiques des Celtes qui gardaient les passages des Pyrénées; mais Numance n'était pas isolée comme elles, et fermait aux Romains l'entrée du plateau central de l'*Idubeda* et de la vallée du Duero. Sa possession était donc pour Rome d'une haute importance politique et militaire à la fois : car, tant que Numance résistait, on ne pouvait pas dire que l'Espagne fût soumise. Aussi Rome, après la mort de Viriates, résolut-elle de tourner tous ses efforts de ce côté.

Pompeius Rufus assiégea vainement cette ville pendant un an : harcelé par les continuelles sorties des assiégés, il fut contraint à se retirer à Tarracone avec son armée, qui n'osait plus, dit Florus [1], soutenir le regard ou la voix d'un Numantin. Pour expliquer cette résistance opiniâtre d'une garnison aussi faible, il faut supposer que les peuplades voisines, comprenant qu'il y allait pour elles de la liberté si Numance cessait d'exister, prirent soin d'envoyer des renforts à l'héroïque cité. Pompéius, désespérant de vaincre Numance, prit le parti de traiter avec elle, c'est-à-dire de la trom-

[1] Assiduis cædibus ita subegerunt (Romanos) ut ne oculos quidem aut vocem numantini viri quisquam sustineret.

per. Les Espagnols, toujours crédules, se laissèrent prendre encore une fois à la perfidie romaine ; mais, bientôt désabusés, et voyant de nouveau les armées de la république sous leurs murs, ils firent une sortie désespérée, et taillèrent en pièces les assiégeants. Deux généraux envoyés par Rome furent vaincus l'un après l'autre, et le dernier, Hostilius, à la tête d'une armée de 40,000 hommes, fut forcé de lever le siége. Une jeune fille de Numance était demandée en mariage par deux jeunes gens de la ville : le père promit la main de sa fille à celui qui lui apporterait, le premier, la main droite d'un ennemi. Tous deux partirent la nuit pour le camp romain, et le trouvèrent évacué : c'est ainsi que Numance apprit la retraite de ses ennemis. Hostilius, vivement poursuivi, perdit 20,000 hommes dans sa retraite ; le reste capitula devant 4,000 Numantins, et Numance, dont la générosité eût dû faire honte à Rome, leur accorda la liberté, à la seule condition que Numance serait traitée comme alliée de la république. Hostilius promit tout ce que l'on voulut ; mais Rome rompit le traité, et dégagea Hostilius de ses serments, en le condamnant à être livré aux Numantins, qui refusèrent de le recevoir.

Il faut être juste cependant, dans cette lutte désespérée, Rome ne pouvait pas céder : s'il y allait pour Numance de la liberté et de la vie, il y allait pour Rome de la possession de l'Espagne. Ce qui avait manqué aux Romains depuis Scipion dans leurs guerres de la Péninsule, ce n'étaient pas des soldats, c'était un général. Il en vint un enfin (134), ce fut Scipion Emilien, membre de cette famille glorieuse des Scipions qui semble avoir, à titre héréditaire, attaché son nom à la conquête de la Péninsule. Le

sénat ne lui donna ni argent ni armée, sachant bien qu'il trouverait tous les deux en Espagne. Cette armée existait en effet, mais il fallait la régénérer. Avant de déclarer la guerre à Numance, Scipion la déclara aux vices et à la corruption, qui avaient perdu l'armée romaine. Il bannit de son camp le luxe, la recherche efféminée et la débauche, qui y étaient entrés avec les dépouilles de l'Espagne. Il en chassa sans pitié les revendeurs, les cuisiniers, les valets et les esclaves, presque aussi nombreux que les soldats, et les femmes publiques, qui montaient à près de deux mille. Pour contraster avec les somptueux habits de ses officiers, il ne se montra en public que vêtu de noir, comme pour porter le deuil des armées que la république avait perdues. Il chassa également les augures et les devins, qui, ligués, en quelque sorte, avec Numance, ajoutaient encore, par leurs présages funestes, au découragement du soldat, dans cette guerre toujours malheureuse. Il condamna ses troupes à ces immenses travaux qui assuraient la discipline, punissaient les fautes des armées romaines, et leur faisaient préférer la guerre aux fatigues d'une pareille paix. Aux plaintes des soldats, écrasés par ces travaux sans but, Scipion répondait que, quand l'épée leur suffirait pour se défendre, il les dispenserait d'élever des retranchements et des palissades, et que des hommes qui avaient peur de se salir dans le sang ne devaient pas craindre la boue [1]. Enfin, quand Scipion eut une armée au lieu d'une troupe de débauchés sans force et sans courage, il se mit en marche vers Numance, en dévastant sur sa route les riches

[1] Jussit luto inquinari, qui sanguine nollent. (Florus, II.)

campagnes des Vaccéens. Mais, arrivé sous les murs de la ville, il évita avec soin tout engagement avec les assiégés, et, peu sûr encore du courage de ses troupes, il résolut de combattre Numance par la famine plutôt que par les armes. A l'école de ce grand général, deux élèves dignes de lui apprenaient la guerre, Jugurtha et Marius, qui devaient un jour tourner l'un contre l'autre les leçons de leur maître.

Les Numantins, impatients de combattre, parvinrent, dans une sortie, à engager une escarmouche avec les fourrageurs de l'armée; mais les Romains, cette fois, furent vainqueurs. Un magistrat de la ville reprochait aux Numantins d'avoir fui devant des soldats que Numance avait vus fuir tant de fois. « Le troupeau est le même, répondit l'un d'eux, mais le pasteur est changé. »

Scipion, à la tête de 60,000 hommes, tant Espagnols que Romains, entoura la place de ces retranchements gigantesques qu'une armée romaine pouvait seule exécuter; il éleva d'abord un rempart en terre de six milles de circonférence, trois milles de plus que celle de la ville; à peu de distance du premier rempart et de son fossé il creusa un autre fossé de dix pieds de large et de vingt de profondeur, et éleva un second mur flanqué de tours d'où les sentinelles se transmettaient les signaux; enfin il fit jeter en travers du fleuve, seul chemin par où l'on pût introduire des secours dans la place, de grosses poutres armées de pointes de fer.

Effrayés de ce blocus, plus redoutable que tous les assauts, les Numantins demandèrent à capituler; mais Scipion les refusa durement, et ne daigna leur accorder ni traité ni combat. Les Numantins, désespérés,

tentèrent plusieurs sorties, mais sans pouvoir entamer les retranchements des Romains, ni les leur faire quitter. Bientôt les vivres manquèrent dans la ville, et les habitants furent réduits à l'horrible aliment de la chair humaine. Six Numantins, à force de courage et d'agilité, parvinrent à traverser, la nuit, le camp romain sans être découverts, et allèrent demander du secours aux *Arevaci*, antiques alliés de Numance; mais la terreur qu'inspirait le nom seul de Scipion glaça la pitié dans le cœur des Arevaques, et les Numantins coururent de peuple en peuple, implorant en vain des secours, et ne trouvant partout qu'une pitié stérile. La jeunesse seule de la ville de *Luzia* montra quelque velléité de les secourir. Scipion en fut informé par les magistrats même de la ville; et, s'étant fait livrer de force ces généreux coupables, au nombre de 400, il leur fit couper la main droite.

Les Numantins, abattus, députèrent de nouveau cinq des leurs à Scipion pour le conjurer ou de traiter avec eux, ou du moins de ne pas leur refuser l'honneur de mourir les armes à la main. « Non, répondit le dur Scipion avec un froid sourire, je renonce à la gloire de vous vaincre. C'est la faim seule qui me fera raison de Numance; vous n'êtes pas dignes de mourir sous nos coups. »

Quand les députés de Numance reportèrent dans les murs de leur ville cette odieuse réponse, la rage rendit des forces à ces corps exténués, et chacun résolut du moins de vendre sa vie le plus cher possible. Ils égorgent d'abord leurs députés, qu'ils accusent de les avoir trahis, et tous, sans en excepter les femmes, se précipitent en désordre contre les retranchements des Romains, balayant devant eux comme un torrent tout

ce qui leur fait obstacle. Mais que pouvaient contre ces lignes redoutables et contre une armée tout entière quelque milliers d'hommes épuisés par la faim ? Les Romains ne daignèrent pas même les combattre, de peur de diminuer le nombre des bouches qui les affamaient, et se contentèrent de les repousser dans l'enceinte de leurs murs. Quelques cavaliers numantins ayant voulu s'échapper, les femmes coupèrent elles-mêmes les sangles de leurs chevaux pour les condamner à mourir avec elles. A compter de ce jour, Numance ne fut plus qu'un vaste amphithéâtre où chacun choisissait le genre de mort qui lui convenait, et étalait aux yeux de ses concitoyens le spectacle d'un trépas noblement supporté : les uns prennent le poison, d'autres le fer ; d'autres se précipitent du haut de leurs maisons, ou livrent aux flammes eux, leurs familles et leurs biens ; d'autres, comme des gladiateurs dans l'arène, saluent le peuple avant de mourir (*morituri salutant*), et engagent deux à deux un combat mortel, où l'on applaudissait au vainqueur, et où le vaincu, plus digne d'envie, était ensuite jeté dans un immense bûcher ; quelques uns, animés d'une rage frénétique, se jettent, l'épée à la main, sur tous ceux qu'ils rencontrent, jusqu'à ce qu'ils trouvent enfin la mort qu'ils cherchaient.

Quand il n'y eut plus que des cadavres dans la ville, quand l'affreux silence qui régnait dans son enceinte eut appris au consul que sa victoire était consommée, les aigles romaines s'abattirent sur leur proie : le cruel Scipion put se repaître à son aise du spectacle de cet immense charnier. Aucune voix ne s'éleva pour maudire le vainqueur inhumain, qui avait froidement décrété la ruine de cette noble cité, et laissé ses héroï-

ques habitants épargner aux Romains l'office de bourreaux. Le silence seul de Numance accusa Rome et Scipion; mais pas un seul des historiens de l'antiquité ne joignit sa voix à cette muette accusation, et ne devança l'arrêt de la postérité pour flétrir la mémoire de Scipion [1]. Les dieux furent plus sévères, et une fin prématurée, qu'on accusa son épouse d'avoir hâtée par le poison, termina les jours du vainqueur de Numance [2].

Rome recueillit paisiblement les fruits de sa cruauté. Le dernier rempart de l'indépendance ibérique était tombé avec Numance, et la Péninsule tout entière s'inclina devant ce nom redouté des Scipions, qui semble fatalement attaché à sa perte. La position centrale de Numance entre les deux plateaux si importants de l'Ebre et du Duero en faisait la véritable capitale de l'Espagne celtique, restée seule indépendante. Toutes les peuplades encore insoumises épiaient avec une anxiété superstitieuse le sort de Numance, comme si le destin de la Péninsule était lié à celui de ce nouvel Ilion. Numance tombée, toutes se soumirent, excepté celles qui, destinées par la nature à rester libres, habitaient quelques âpres vallons, quelques sommets perdus dans les nuages, loin des fleuves navigables, ces grands chemins de la conquête. Les aigles romaines se promenèrent librement des bouches de l'Ebre à celles du Duero, et les Pyrénées jusqu'à la Galice restèrent le seul et dernier asyle de l'indépendance espagnole.

[1] Florus se contente de dire : « Nullius belli causa injustior », et fait ensuite quelques antithèses sur la chute de Numance.

[2] Suspecta fuit tanquam ei venenum dedisset Sempronia uxor. (Tite-Live, liv. LXIX.)

S'il ne nous restait pas à parler de Sertorius, l'histoire de l'Espagne romaine s'arrêterait ici pour nous. En effet, du moment où l'Espagne a cessé d'être une nation pour devenir une province romaine, s'inquiète-t-on de savoir le parti qu'elle a pris dans ces longues guerres civiles dont le contre-coup ébranla jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'empire? Théâtre de prédilection de ces luttes sanglantes, la Péninsule eut à subir à la fois tous les malheurs de la servitude et tous ceux de la liberté; mine inépuisable de richesses, elle eut à satisfaire et la basse avidité des préteurs, et les ambitions plus hautes et plus funestes des candidats à l'empire, qui se disputaient cette riche proie. Les Lusitains, chez qui vivait encore la mémoire du grand Viriates, se soulevèrent encore une fois (109). Il fallut à Rome quinze ans pour les réduire; mais l'Espagne ne remua pas, et la Lusitanie, après cet impuissant et dernier effort, céda aux armes victorieuses de Crassus, et abdiqua pour longtemps toute pensée d'indépendance.

Dix ans après (99), l'atroce cruauté du consul Titus Didius exaspéra les Celtibériens et les poussa encore une fois à la révolte. C'est alors qu'apparaît pour la première fois sur la scène ce fameux Sertorius, Viriates romain, que l'Espagne adopta, qu'elle aima comme l'autre, et qui pourtant, au fond de l'âme, ne la regarda jamais comme sa patrie. « Or restoit-il encore, dit Plutarque (traduction d'Amyot), Sertorius, lequel tint les Romains suspendus en grande crainte, parce que toutes les reliques des guerres civiles s'étoient retirées à l'entour de lui. Borgne comme Hannibal, Antigone et Philippe, il ne cédoit en bonté d'entendement à aucun d'eux, mais en fa-

veur de fortune à tous, qui lui fut plus dure qu'à ses ennemis. »

Quintus Sertorius, proscrit par Sylla, était venu chercher un asyle en Espagne (81); il comprit bientôt quelles immenses ressources lui offrait, pour fonder un empire indépendant, cette belle Péninsule, assise sur deux mers, ne touchant au monde que par deux points, l'Afrique et la Gaule, et faisant face à l'Italie, qu'en cinq jours ses flottes pouvaient atteindre. Il n'eut pas de peine à gagner à lui un peuple écrasé sous les exactions des gouverneurs romains, aigri par leurs cruautés, et qui rêvait sans espoir une indépendance perdue; peuple généreux, que les plus atroces rigueurs n'ont jamais pu dompter, et qu'un peu de douceur a toujours désarmé. Sertorius, en se montrant juste et bienveillant pour eux, gagna bien vite leur affection, comme Scipion l'Africain, et la garda plus long-temps. Quiconque a su se faire aimer de l'Espagne en a bientôt été maître: Sertorius trouva ce secret en caressant l'orgueil national, froissé tant de fois et toujours si susceptible. Il sut également se faire un parti parmi les légions romaines qui se trouvaient dans la Péninsule, et le proscrit de la veille se trouva en peu de temps à la tête d'une petite armée.

Sylla, tout en dédaignant de combattre lui-même un ennemi peu redoutable encore, se garda bien de le laisser se fortifier. Sertorius, battu par les lieutenants de Sylla, quitta Carthagène avec 3,000 hommes pour s'enfuir en Mauritanie. Poursuivi sur toutes les mers par les flottes et la fortune de Sylla, ce remuant esprit, qui se sentait mal à l'aise dans les limites du monde romain, se préparait à aller chercher un asyle dans les îles Fortunées, au milieu du

vaste Atlantique, où la haine de Sylla n'eût pas été l'atteindre. Ainsi un autre aventurier non moins illustre, Cromwell, avait le pied sur le vaisseau qui devait l'emmener dans un autre hémisphère, quand sa fortune l'arrêta et le retint en Angleterre. La fortune de Sertorius ne permit pas non plus qu'il achevât son voyage, et une députation de Lusitains vint le trouver en Afrique pour lui demander son appui contre Didius, lieutenant de Sylla. Ce peuple opiniâtre, plutôt tributaire que sujet de Rome, n'attendait qu'une occasion pour secouer le joug, et qu'un autre Viriates pour l'aider à le briser. Cette dure race Celtique, bien autrement énergique que la race des Ibères, était restée la digne sœur des Cantabres et des Vascons, mieux défendus qu'elle par leurs montagnes : aussi se rangea-t-elle avec enthousiasme sous les drapeaux d'un chef, étranger sans doute, mais qui se faisait Espagnol pour affranchir sa nouvelle patrie. En haine de Rome et de Sylla, elle adopta Sertorius, Romain lui-même, mais qui haïssait assez Sylla pour avoir droit de cité en Espagne. Les lieutenants de Sylla furent partout vaincus, et Sertorius eut bientôt pour armée une nation tout entière. « Il osta aux Espagnols, dit Amyot, la façon de combattre furieuse, sauvage et bestiale qu'ils avoient, en leur enseignant d'user d'armes romaines et garder leurs rencs en combattant, en sorte qu'au lieu d'une troupe de larrons, à quoy ils ressembloient, il en fit une belle armée, bien aguerrie et ordonnée..... Sertorius ne fut jamais battu qu'en ses lieutenants. »

Arrêtons-nous un instant pour juger cet homme étrange, resté, comme Coriolan, Romain dans l'âme, même en combattant contre son pays. « Sertorius,

dit un fragment de Salluste, était doué de toutes les qualités physiques et de tous les talents qui font un grand général. Une tempérance rare le distinguait de tous les généraux romains, qu'il égalait d'ailleurs en talents militaires. Brave dans le danger, modéré dans le succès, un revers ne l'abattait pas, un succès ne lui inspirait pas de folle confiance. Sur le champ de bataille, il avait ce coup d'œil d'aigle qui saisit l'instant décisif, et vous révèle la manœuvre qui doit tromper l'ennemi.[1] » A ce portrait, resté malheureusement incomplet, nous ajouterons quelques traits : le tort de Sertorius, tort que l'Espagne expia encore plus que lui, ce fut de rester trop Romain, et de vouloir implanter de force dans sa nouvelle patrie les mœurs et les lois de la république, au lieu d'y favoriser le développement d'une civilisation indigène dont les germes existaient déjà sur ce sol. Ce singulier proscrit, qui faisait la guerre à son pays, et qui, au fond du cœur, restait toujours citoyen du Tibre, voulut fonder en Espagne une nouvelle Rome, image de sa patrie absente et toujours regrettée. Il créa, au milieu de ses nouveaux sujets, un sénat composé de trois cents sénateurs, tous Romains comme lui ; il reproduisit soigneusement toutes les magistratures de sa ville natale, préteurs, questeurs, tribuns du peuple, relevant tous du sénat, et gouvernant d'après les lois romaines. Dans toutes les institutions qu'il établit, on n'en trouve pas une d'origine espagnole : la constitution de l'armée lusitaine se modela exactement sur celle

[1] Voici encore un autre fragment non moins précieux de Salluste : « Cominus faciem suam ostentabat, aliquot diversis cicatricibus et effosso oculo, quo dehonestamento corporis maxume lætabatur, neque illis anxius, quia reliqua gloriosius retinebat. »

des armées de la République. La seule chose qu'il n'emprunta pas à Rome, ce fut un titre pour l'immense autorité qu'il exerçait. Le titre purement militaire d'*imperator* aurait mal caractérisé le pouvoir sans bornes dont il jouissait dans la guerre comme dans la paix ; le nom de *dictator*, qu'il s'abstint de prendre, en donne seul une complète idée.

Ebora, où il fixa sa residence, devint la capitale de la Lusitanie, et *Osca* (Huesca) celle de la Celtibérie, qui reconnaissait également son autorité. Il établit dans la dernière une université romaine, où des maîtres grecs et latins enseignaient les lettres aux jeunes gens des premières familles de l'Espagne. Cette éducation, véritable privilége aristocratique, conférait le nom et les droits de citoyen romain, et ouvrait le chemin des magistratures. Ainsi, même au milieu de l'Espagne, le titre d'Espagnol était un titre d'exclusion, grâce à cette constitution toute romaine, octroyée par un Romain à la Lusitanie. Il y avait certes une franchise impudente à avouer ainsi son mépris pour les peuplades demi-sauvages qui obéissaient à ses lois ; et pourtant ce n'est pas là ce qui perdit Sertorius : ce ne fut pas le glaive d'un de ces Espagnols qu'il dédaignait qui trancha sa vie, et viola pour le frapper les saintes lois de l'hospitalité.

Mépriser les hommes est un moyen assuré de les dominer : Sertorius, si haut qu'il fût placé au dessus des Lusitains, ne dédaigna pas de descendre jusqu'à des ruses puériles, mais d'autant plus à leur portée, pour assurer son ascendant sur eux. Il feignit d'avoir reçu de Diane elle-même une biche blanche qu'il avait apprivoisée, et d'apprendre par elle les volontés et les secrets des dieux. Cet animal divin, entouré par son

armée d'un culte superstitieux, ne le quitta plus, et devint son démon familier, sa nymphe Ægérie. Ses oracles donnaient la victoire, et son absence, prolongée à dessein, punissait les Lusitains indociles, qui n'avaient pas obéi aux décrets des dieux, de même que son retour ramenait la victoire. On trouve encore en Espagne des monnaies au coin de Sertorius, et qui portent au revers la figure d'une biche.

Sylla, cependant, maître de Rome à force de cruautés, et moins sûr de son empire que Sertorius ne l'était du sien, voyait d'un œil inquiet cette puissance rivale, qui s'élevait menaçante pour Rome et pour lui. Métellus, envoyé par lui en Espagne (79), se fit battre par Sertorius, et par cette cavalerie espagnole dont les évolutions agiles, comme celles des Numides, déconcertaient les allures plus lentes des cavaliers romains.

Le prudent Métellus n'avait guère avancé ni compromis en Espagne les affaires de Sylla. Sur ces entrefaites, un chevalier romain, proscrit par Sylla, Perpenna, séduit par la brillante destinée d'un proscrit comme lui, voulut partager l'Espagne avec Sertorius. Il parvint à y réunir dix-sept mille hommes, que l'ascendant du nom romain et la haine de Sylla jetèrent dans son parti; mais la gloire de Sertorius remplissait toute la Péninsule, et les soldats de Perpenna, entraînés par le prestige qu'exerçait ce grand nom, le forcèrent à se réunir à Sertorius, et à se contenter du titre de son lieutenant.

La mort du dictateur affranchit enfin Rome de sa dure et méprisante tyrannie; mais un ennemi plus redoutable vint bientôt essayer sa fortune contre celle de Sertorius : c'était Pompée, jeune encore, et qui venait

ire en Espagne son apprentissage de la guerre. Me-
llus et Pompée réunis étaient à la tête de 60 mille
ommes ; Sertorius et Perpenna en avaient 70 , et 8
ille de cavalerie. Mais Sertorius avait sur ses ad-
ersaires l'avantage de connaître le pays et le genre
e guerre qui lui convenait, et il se chargea d'ap-
rendre la guerre à cet « écolier de Sylla », comme
appelait Pompée, en lui tuant dix mille hommes,
en rasant sous ses yeux une ville alliée de Rome,
ue Pompée était venu secourir.

Sertorius, ainsi que la plupart des grands capi-
ines de l'antiquité, ne dédaignait pas d'employer des
tifices, souvent grossiers, pour surprendre l'ennemi,
u donner du courage aux siens. Ainsi, Sertorius as-
égeait *Contrebia* (Consuegra) : un matin les habitants
irent effrayés de voir tout d'un coup une tour plus
aute que leurs remparts, et qui marchait vers eux;
uis, les fondements de leurs murailles s'ébranlèrent,
une épaisse fumée en sortit. Sertorius avait fait mi-
er leurs remparts et allumer de grands feux sous le
rrain qu'on avait creusé : les habitants effrayés se
âtèrent de se rendre.

Une autrefois la peuplade des Characitains, qui vi-
ait de brigandages, et habitait dans de profondes
averne, avait inquiété la marche de Sertorius. Il
t apporter près de l'entrée de leurs cavernes des
s énormes d'une terre fine et friable, que le vent
hassait vers eux en telle abondance, que force leur
ıt de se rendre à sa merci, sous peine d'être pris
omme des renards dans leurs terriers.

Mais Pompée à son tour, cet écolier auquel Serto-
ius voulait, disait-il, « donner des verges, s'il ne
raignait cette *vieille* (Métellus) », apprenait la guerre

(16 millions et demi) à Sertorius, qui lui fit passer en retour un corps de troupes sous les ordres de Marius.

Mais ce dévoûment de Sertorius aux intérêts de sa patrie absente le rendit, chose étrange, moins suspect aux Espagnols qu'aux Romains dont il s'était entouré. Métellus, ce général habile et malheureux, qui se consolait d'une défaite par les plaisirs, et se faisait encenser comme un Dieu pour la moindre victoire, résolut de se défaire par trahison de l'ennemi qu'il ne pouvait pas vaincre. Jaloux sans doute de la gloire de Cépion, qui avait acheté la tête de Viriates, et ne l'avait pas payée, il mit à prix celle de Sertorius, et fit publier, à son de trompe, qu'il donnerait 100 talents (550,000 f.) et 20 mille arpents de terre à celui qui la lui rapporterait.

Dès ce moment, les jours de Sertorius furent empoisonnés par la défiance : redoutant surtout les proscrits romains qui l'entouraient, et qui pourraient être tentés d'acheter à ses dépens leur pardon, il fut réduit à mettre toute sa confiance dans les indigènes. Mais, au fond de l'âme, Sertorius le sentait bien, les Espagnols n'étaient que des étrangers pour lui, et lui qu'un étranger pour eux : il n'y avait pas entre eux et lui ces liens d'affection que scelle encore la communauté d'intérêts et de patrie ; et pourtant, ces hommes qu'il appelait des barbares lui furent fidèles jusqu'au dernier moment. Croyant avec raison ses jours sans cesse menacés, il s'entoura d'une garde indigène de *dévoués* (*devoti*), selon la coutume du pays[1].

[1] « Se regibus devovent, dit Salluste, et post eos vitam refutant, adeo illis in-

Chaque chef ou personnage illustre en Celtibérie avait autour de lui quelques hommes braves et dévoués à sa personne qui l'accompagnaient partout, à la table comme au combat, et qui rappellent les *leudes* ou *fidèles* de la Germanie. C'était pour eux une honte d'abandonner leur chef sur le champ de bataille, ou de lui survivre s'il avait succombé. Ces *dévoués* espagnols étaient d'ordinaire en fort petit nombre; mais Sertorius en réunit autour de lui plusieurs milliers. Nous citerons une preuve de leur dévoûment : Sertorius, poursuivi par les Romains, ne pouvait rentrer dans la ville; ses *fidèles*, faisant de leurs corps un rempart entre lui et l'ennemi, le firent passer de l'un à l'autre sur leurs épaules, et arrêtèrent les Romains jusqu'à ce qu'il fût en sûreté. Mais nous verrons bientôt un témoignage plus touchant encore de leur fidélité. « Et étant icelle coutume, dit Amyot, de se dévouer » volontairement à mourir quand et son seigneur, » appelée par les barbares la *dévotion.* »

Les Romains, au contraire, aliénés par la méfiance et les mauvais traitements de Sertorius, se détachèrent peu à peu de lui : les uns l'abandonnèrent, et les autres ne restèrent que pour épier l'occasion de livrer à Métellus cette tête mise à si haut prix, et que Rome, en effet, ne pouvait pas trop payer. Au milieu de cette perpétuelle anxiété, le caractère de Sertorius s'aigrit : il essaya de chercher dans la débauche une distraction aux soucis qui le rongeaient, et dans la

genita est sanctitas regii nominis. » A en juger par les précieux fragments qui nous restent de Salluste sur la guerre de Sertorius, on ne saurait trop regretter la perte de sa grande histoire romaine, dont nous ne possédons que quelques débris.

cruauté un rempart contre la trahison. Sa domination devint dure et capricieuse; et ses lieutenants, qu'il cessait de contenir, accablèrent le pays de leurs exactions. Sur de simples soupçons, il traita avec une affreuse rigueur quelques unes des villes qui lui étaient soumises. Il fit périr dans les supplices une partie des enfants de noble race qu'il faisait étudier sous ses yeux, comme des otages, et vendit le reste comme esclave. La haine de l'Espagne le punit de ce crime, lâche autant qu'inutile, et une foule de villes, avec la Galæcie tout entière, se soumirent aux armes de Pompée et de Métellus, qui s'approchaient, toujours victorieux.

Perpenna, l'ancien rival et le lieutenant de Sertorius, âme étroite et vaine, toute gonflée de la noblesse de sa race, souffrait impatiemment de servir sous un homme qu'il avait à peine regardé comme son égal. Sertorius n'avait pas d'ennemi plus dangereux, il le savait; mais il n'osa prévenir une trahison qu'il prévoyait sans doute. Le lâche Perpenna invita Sertorius à un repas où il l'entoura de ses complices, et là, au milieu du festin, périt sous des glaives romains le plus dévoué de tous les fils de Rome, cette mère ingrate, que Sertorius aimait encore, en dépit de toutes ses rigueurs.

Sertorius mourut à *Etosca* (73), près de Lerida, en Catalogne, après huit ans de guerres continuelles. L'Espagne comprit que sa liberté venait de mourir avec lui, car elle pleura sa perte comme elle avait pleuré celle de Viriates, et maudit Perpenna et les lâches instruments de sa trahison. Les *dévoués* de Sertorius honorèrent les mânes de leur chef par une sanglante hécatombe, et se donnèrent la mort autour

de son bûcher. Une des plus belles inscriptions de l'antiquité, heureusement conservée, atteste encore ce dévoûment sans exemple dans l'histoire, et cette fidélité enthousiaste, l'un des traits caractéristiques de la race espagnole :

« Ici reposent les soldats de Q. Sertorius, qui se sont dévoués à ses mânes, et on rendu leurs os à la terre, leur commune mère. Après avoir perdu leur chef, qu'avaient-ils à faire de la vie? Ils sont morts comme des braves, en combattant l'un contre l'autre, et reposent aujourd'hui au sein de cette mort qu'ils ont appelée. Postérité, adieu![1] »

On trouve aussi dans Moralès une inscription plus touchante encore peut-être, en ce qu'elle est l'expression d'un sentiment plus individuel et d'un dévoûment plus refléchi :

« Aux mânes de Q. Sertorius! Moi, Brébiclus de *Calagurris* (Calahorra), fils de Corvus, je me suis fait une religion, après la mort de celui qui avait tout en commun avec les dieux, de ne pas lui survivre. Adieu, toi qui me lis, et apprends par mon exemple à garder ta foi, car la foi aux serments réjouit jusqu'aux

[1] HIC MULTÆ QUÆ SE MANIBUS
Q. SERTORII TURMÆ ET TERRÆ
MORTALIUM OMNIUM PARENTI
DEVOVERE, DUM, EO SUBLATO,
SUPERESSE TÆDERET, ET FORTITER
PUGNANDO INVICEM CECIDERE.
MORTE AD PRÆSENS OPTATA JACENT.
VALETE, POSTERI.

âmes qui ont dépouillé leur enveloppe mortelle. »

Le premier châtiment du crime de Perpenna fut de se trouver porté sur le testament de Sertorius comme son principal héritier. Elu pour son successeur, il essaya vainement de se concilier l'affection des Espagnols. Il succomba bientôt sous les armes de Pompée, et mendia bassement la vie en remettant au vainqueur la correspondance secrète de Sertorius avec ses partisans à Rome. Pompée refusa de la lire, soit magnanimité, soit prudence, de peur de trouver trop de coupables, et fit mettre à mort Perpenna et ses complices, selon l'invariable usage de Rome, qui punissait les traîtres, après avoir profité de la trahison.

Sertorius vaincu, l'Espagne fut soumise. *Calagurris*, la patrie du fidèle Bébricius, fidèle comme lui, résista, et ses habitants se nourrirent, comme les Numantins, de la chair de leurs enfants, avant de céder aux armes romaines [2]. Pompée, non moins féroce que Scipion, passa au fil de l'épée ceux qui survivaient, et fit raser la ville.

[1]
DIIS MANIBUS Q. SERTORII.
EGO BEBRICIUS CALAGURRITANUS
D. CORVI, ARBITRATUS
RELLIGIONEM ESSE, SUBLATO EO
QUI OMNIA CUM DIIS IMMORTALIBUS
COMMUNIA HABEBAT,
ME INCOLUMEM RETINERE ANIMAM.
VALE, LECTOR QUI HÆC LEGIS,
ET MEO DISCE EXEMPLO
FIDEM SERVARE.
IPSA FIDES ETIAM MORTUIS PLACET
CORPORE HUMANO EXUTIS.

Ce mot de *lector* est si peu dans le style lapidaire, que je pencherais fort à regarder comme apocryphes les dernières lignes de l'inscription, ne fût-ce qu'à cause du pléonasme *lector qui hæc legis*, dans ce style si plein et si serré.

[2] S'il faut en croire Valère Maxime (VII, VI), ils salèrent les cadavres pour mieux les conserver : « Quo diutius armata juventus viscera sua visceribus suis aleret, infelices cadaverum reliquias salire non dubitavit. »

L'histoire de l'Espagne sous les Romains finit pour ous avec celle de la guerre de Sertorius. Qu'aurions-ous à raconter maintenant? La longue et sanglante utte de Pompée et de César n'appartient pas aux an-ales de l'Espagne, bien que ce malheureux pays en it été le principal théâtre. Les derniers efforts du fils e Pompée pour venger son père et disputer le onde à César ensanglantèrent la Péninsule; mais, uel que fut le vainqueur, il ne s'agissait plus pour lle que de changer de servitude [1].

Une fois Octave paisible possesseur de l'empire, Espagne suivit le destin du monde. Octave divisa a Péninsule en trois provinces : la Tarragonaise, la Bétique et la Lusitaine, abandonnant au sénat la plus docile de toutes, la Bétique, et se réservant les leux autres comme un aliment et un prétexte pour a guerre. Octave ne dédaigna pas de faire lui-même une expédition en Espagne (26) pour pousser avec plus de vigueur la guerre cantabre, qui occupait seule toutes les forces des Romains dans la Péninsule. C'est à cette expédition d'Auguste que fait allusion le magnifique chant national cantabre que l'on trouvera à la fin de ce volume, dans l'Appendice sur la langue basque. Mais, bientôt las de cette guerre sans gloire, mais non pas sans dangers, Octave l'abandonna à ses lieutenants. Cette lutte inégale de toutes

[1] Pompée et César ont laissé à l'envi des monuments de leur séjour dans la Péninsule : Pompée à Pampelune, à laquelle il donna son nom, *Pompilona ;* César à Cadix, ville toujours ouverte aux étrangers, et plus romaine qu'espagnole ; et dans une foule de villes qui, par une basse adulation, implorèrent le droit de prendre le nom de *Julia* ou de *Cesarea*, ce qui n'empêcha pas César de les accabler d'exactions et de dépouiller jusqu'à leurs temples ; il n'épargna pas même le temple d'Hercule à Cadix, où il avait adoré la statue d'Alexandre, la seule renommée dans l'Olympe ou sur terre qu'il fût jaloux d'égaler.

les forces de Rome avec quelques pauvres peuplades bloquées dans leurs montagnes, entre la Gaule et l'Espagne asservie, dura plusieurs années. Là, comme dans ces terribles siéges qu'on ne rencontre que dans l'histoire de la Péninsule, la mort seule mit un terme à la résistance. Comme à Numance, comme à Sagonte, les femmes égorgèrent leurs enfants, et les vaincus s'entretuèrent, ou cherchèrent dans les rangs des Romains un trépas plus glorieux.

A peine les vainqueurs se furent-ils retirés de ces lieux qu'ils avaient pacifiés, comme dit Tacite, en en faisant des déserts (*Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*), que le peu d'indigènes astures ou cantabres qui avaient survécu à la perte de leur liberté se soulevèrent encore une fois; encore une fois Rome les soumit, et les deux partis, également las de la guerre, se résignèrent, par une convention tacite, l'un à n'être jamais complétement libre, l'autre à se contenter de quelques marques d'une précaire soumission. Les Cantabres, refoulés dans leurs montagnes, consentirent enfin à laisser en paix la plaine, irrévocablement soumise au joug de Rome, et la Péninsule, devenue la plus paisible comme elle était la plus riche des provinces de l'empire, jouit enfin d'un bonheur relatif et d'un repos qu'elle avait acheté par assez de misères.

Il faut être juste envers Octave, et l'histoire ne l'a pas toujours été : l'Espagne n'a pas à accuser sa mémoire; il la protégea, comme la mine féconde où il voulait seul puiser, contre les exactions des Verrès impériaux, non moins avides que ceux de la république; c'est à lui qu'on doit cette loi tutélaire qui défendait aux gouverneurs de lever aucune contribu-

on sur la fin de leur administration, et aux cités de :ur témoigner leur reconnaissance avant deux mois èvolus à compter de leur départ. Ainsi furent supprimés ces dons soi-disant volontaires, et ces apoiéoses décernées par la peur aux gouverneurs dont :s cités espagnoles voulaient conjurer l'avarice ou cheter le patronage à Rome. Octave, le premier des naîtres du monde que la flatterie ait divinisés, voulut iériter les autels que la Péninsule lui érigea de toutes arts. Il perça de routes ces hautes barrières de monıgnes qui isolent chaque province des autres, comne l'Espagne est elle-même isolée du monde; il jeta es ponts sur ces fleuves rapides, tour à tour faibles uisseaux à moitié taris, ou torrents qui désolent les ampagnes; il porta par de somptueux acquéducs la ertilité dans ces plaines arides qu'aucune goutte de oluie n'arrose pendant six mois. Il fonda des colonies iouvelles qu'il exempta d'impôts, et conféra aux inligènes les plus éminents les droits de citoyen et les lignités de l'empire. Toutes les vertus d'Auguste, même sa clémence, étaient calculées comme celles de Scipion l'Africain : c'est ainsi qu'il s'attacha par un généreux pardon Caracota, bandit fameux, qui, poussé au désespoir, eût peut-être recommencé Viriates, et qui devint un des plus dévoués serviteurs de l'empire.

L'Espagne sous Tibère devait regretter Auguste; mais elle regretta Tibère même sous Caligula et sous les monstres qui déshonorèrent après lui le trône impérial. Sous Vespasien et sous Titus, la malheureuse Espagne respira enfin après tant de maux. Le célèbre Pline, l'ancien questeur de l'Andalousie, se fit chérir des indigènes, et ennoblit par l'étude les loisirs de sa questure. La tyrannie de Domitien pesa

ensuite sur la Péninsule; mais Pline mit son crédit au service de l'Espagne, qu'il aimait, et la protégea contre les avides lieutenants de l'empereur. Nerva, montré seulement au monde par les destins, consola un instant l'Espagne de ses maux, et une ère de bonheur plus durable commença pour elle avec le règne de Trajan. Natif d'Italica, près de Séville, Trajan, le premier étranger qui se soit assis sur le trône impérial, n'y oublia pas sa patrie. Sous son règne la Péninsule se couvrit des splendides et utiles monuments de sa munificence. C'est à lui qu'on doit les beaux aquéducs de Tarragone et de Ségovie, le pont hardi d'Alcantara, et une foule d'autres édifices dont les débris seuls existent encore.

Adrien, Espagnol comme Trajan, moins grand que lui, mais non moins jaloux du bonheur de sa patrie, continua pour l'Espagne la paternelle administration de Trajan. Antonin-le-Pieux, si digne de ce nom dans sa plus large acception, car la piété chez lui voulait dire aussi la bonté, et l'Espagnol Marc-Aurèle, digne de lui succéder, continuèrent pendant un siècle pour la Péninsule et pour le monde cette ère de bonheur, sans exemple dans les annales du genre humain. L'Espagne, après eux, partagea le sort de l'empire, et subit avec lui toutes ses chances d'oppression et de misère. Depuis le fils de Marc-Aurèle jusqu'à Auguste, bien des tyrans pour quelques bons princes s'assirent sur ce trône mis à l'encan par des soldats, et où la vertu n'était qu'un titre de proscription pour celui qui s'y asseyait. L'Espagne fut opprimée, mais tranquille. La tyrannie toujours croissante des gouverneurs impériaux ne put parvenir à tarir les sources de sa richesse, et la fécondité de ce sol, qui semble

aujourd'hui se reposer, comme fatigué d'avoir tant produit.

Cette longue paix de plusieurs siècles, qui ferma les plaies de l'Espagne, ne fut troublée que par une invasion de Suèves, de Franks, et de quelques autres peuplades germaines, qui franchirent les Pyrénées (260), comme une avant-garde des grandes invasions barbares qui devaient plus tard désoler tout l'empire. Pendant douze ans, ce flot dévastateur inonda toute la Péninsule, ruinant les moissons, incendiant les villes, et massacrant leurs habitants sans défense. L'antique valeur des Espagnols semble s'être éteinte sous la pression de cette longue paix, ou plutôt de cette longue servitude, car aucune résistance ne fut même essayée. L'empire, livré aux sanglantes candidatures de quelques ambitieux obscurs, se dissolvait lentement; la vie se retirait au centre, et il n'y en avait déjà plus assez pour faire vivre les extrémités. L'Espagne, abandonnée par Rome, se serait peut-être dès lors détachée de l'empire, si Posthumus, rival de Galienus au trône, ne s'en était montré digne en défendant, comme son bien, l'Espagne et la Gaule, qui avaient pris parti pour lui. Grâce à ses efforts, le flot barbare fut poussé peu à peu vers la Bétique, d'où il passa en Mauritanie, comme ces nuées de sauterelles que les vents balaient parfois d'une rive à l'autre de la Méditerranée, et l'Espagne respira un instant après tant de désastres.

Il n'entre pas dans notre plan de tracer le tableau de l'administration intérieure de l'Espagne sous les Romains. Ce système d'administration, uniformément despotique, était le même pour toutes les provinces de l'empire : son étude n'offrirait donc rien de

quiconque la trouve impuissante à le défendre[1], se réfugie dans la cité de Dieu; là seulement est la force, la vie, l'avenir; on n'est plus citoyen d'une ville, mais d'une église; l'évêque, le seul qui protége, est aussi le seul auquel on obéit : car, alors même que nul ne commande plus, tous demandent encore à obéir. L'empire a beau se démembrer et se briser en morceaux, le cœur lui manque pour s'émanciper; et que ferait-il d'ailleurs de cette précaire liberté qu'il ne saurait pas défendre, et qui lui vient entre deux servitudes ? car les barbares sont là qui le menacent, et, désarmé qu'il est, il se fait humble et résigné devant eux, attendant en silence que l'heure vienne de les accepter pour maîtres.

[1] Les curiales ne pouvaient prendre les armes contre les barbares : ce fut la politique de Rome dès Auguste. « Si nous permettons, disait-il, aux citoyens des municipes l'exercice des armes, ils exciteront des séditions ou des querelles intestines; il faut enrôler les plus vigoureux, et exclure tous les autres. » (Dion., *Hist. rom.*, lib. LII.) Ils ne pouvaient, d'après la loi *Julia*, avoir d'armes chez eux. Un décret de Valentinien et de Théodose, *De reddito jure armorum*, leur permit de se défendre comme ils pourraient.

LIVRE PREMIER.

ESPAGNE GOTHIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE ET CONQUÊTES DES GOTHS ; EMPIRE GOTHIQUE A TOULOUSE, SON ÉCLAT ET SA CHUTE (507).

> Les Goths occidentaux furent les plus excellents, et les orientaux non tant illustres....... ; et ce nous est quelque soulas d'avoir été vaincus par les plus braves, comme Énée console son ennemi qu'il mourra de sa main.
>
> (POLDUS D'ALBENAS, *Discours historical de Nismes*, p. 109.)

De récents travaux [1] sur les langues primitives et l'origine des anciens peuples ont prouvé jusqu'à l'évidence que le berceau du genre humain était sur le plateau central de l'Asie : de là sont parties, sans aucun doute, dans des temps qui échappent à l'histoire, ces grandes migrations qui ont successivement peuplé

[1] Voyez, pour la philologie et les rapports du sanscrit avec les langues ger-

tout le monde connu, en rayonnant de ce centre commun. La frappante analogie du sanscrit, cette mère des langues, avec l'ancien scandinave [1], parlé par les Goths du Danube comme par ceux de la Vistule, confirme cette donnée de l'histoire et de la tradition, et autorise à penser que c'est à l'Inde que tout le nord de l'Europe doit ses habitants et ses idiomes primitifs.

D'un autre côté, la plupart des historiens ou géographes anciens s'accordent à donner une origine asiatique aux Goths [2], compris eux-mêmes sous le nom générique de Scythes ou de Gètes. On peut entrevoir dans l'histoire ancienne de l'Asie, tout obscure qu'elle soit, le mouvement continu de migration qui entraînait vers l'Occident [3] cette grande effluve scythique,

maniques, le savant ouvrage de Grimm, *Deutsche grammatik*, t. I, passim; Bopp, *Grammaire comparée*, Préface; et Eichhoff, *Parallèle entre les langues.* Voyez, pour l'histoire et la tradition, Herder, *Ideen*, t. I.

[1] Ou *normano-gothique.* Voyez l'Appendice sur la langue gothique.

[2] Isidore de Séville, l'homme le plus instruit de son siècle, croyait les Goths originaires de l'Asie : « Gothorum antiquissimum esse regnum certum est, quorum origo de Magog, filio Japhet, educitur; eruditio autem eos magis Getas quam Gog et Magog appellare consuevit. Isti sunt quos Alexander vitandos pronuntiavit, Pyrrhus pertimuit, Cæsar exhorruit. »

On voit, dans *las Memorias de la academia de la historia* (Madrid, in-4°, t. I, p. 141), un mémoire fort complet de Martin de Ulloa, sur l'origine et les transmigrations des Goths, où il prouve que, loin de passer de la Scandinavie à la Scythie, ils ont émigré, au contraire, de Scythie en Scandinavie.

Enfin l'Allemand Wersebe, dans le savant ouvrage qu'il vient de publier sur l'origine des races germaines, dit, en propres termes : « Les Goths de la Scandinavie n'ont rien à faire avec ceux de la Styrie » (*Steyermarck*), et l'assertion de Jornandès que les Goths de la Hongrie, qui *au commencement s'appelaient plutôt Gètes*, y étaient venus de la Scandinavie, est une pure fable (*eine blosse fabel* [ch. IV, p. 245]) » ; et plus loin, p. 252 : « Le nom de *Gètes* s'est changé plus tard en celui de *Goths*..... Les Goths se trouvent dans le pays jadis habité par les Gètes. Spartianus (*In Caracalla*, cap. X) prouve leur identité : « Caracalla, vainqueur des Goths, qu'on nomme aussi Gètes. » *Inde* Geticus *Caracalla.*

[3] Suivant Justin (l. II), les Sythes soumirent la plus grande partie de l'Europe,

successivement repoussée de l'Asie par Kyrus, par Darius, fils d'Hystaspe, et par Alexandre, et forcée d'aller chercher à travers les steppes de la Russie une patrie sur les côtes glacées de la Scandinavie.

Ainsi l'histoire, toute conjecturale qu'elle soit, serait d'accord avec le bon sens pour attester que la pauvre et stérile Scandinavie, cette prétendue *Vagina gentium* d'où l'historien goth Jornandès s'obstine à faire sortir la race gothique, bien loin d'avoir donné naissance à cet intarissable flot de Barbares qui a inondé le monde romain, avait elle-même, au contraire, été peuplée par une conquête antérieure, sortie du berceau de la famille humaine, c'est-à-dire de l'Asie.

Le seul fait mis hors de doute par l'histoire, c'est l'existence simultanée, dès le quatrième siècle avant notre ère, de deux populations gothiques, issues sans doute de la même souche, parlant la même langue et portant à peu près le même nom, l'une aux bords de la Baltique, l'autre à ceux du Danube. Le Marseillais Pithéas, qui fit, plus de trois siècles avant J.-C., une excursion maritime dans la Baltique, nomme Γουτονες les peuples qui habitaient alors aux bouches de la Vistule; Strabon les nomme Βουτονες, et Ptolomée, qui les place aussi sur la Vistule, mais plus loin de la mer, Γυθωνες.

A peu près vers la même époque, ou long-temps du moins avant l'ère chrétienne, nous retrouvons établis sur les bords du Pont-Euxin une nation gothique ou gétique [1], divisée plus tard, suivant l'usage

et la Thrace seulement, suivant Diodore : « Castris ultra Tanaïm promotis, omnes populos ad Thraciam usque subegerunt. » (Diod. II, XLVI.)

[1] Jamais mot n'a été plus torturé par les étymologistes, jamais race plus tourmentée dans la poussière où elle dort, que cette race infortunée des *Goths*.

de ces races (Wessex, Essex, Sussex, West-Phalie, Ost-Phalie), en Ost et West-Goths, d'après leur position à l'est et à l'ouest du *Borysthène* (le Dnieper). Que ces peuples fussent issus de la même souche hindo-germanique que les Goths ou Jutes de la Vistule, qui conquirent et peuplèrent la Scandinavie [1], c'est ce que rend hautement probable la conformité de noms et de langage [2], et les traditions communes aux deux races.

Maintenant, croirons-nous, avec Jornandès, et tous les historiens qui l'ont répété après lui, que ces Goths ou Jutes de la Scandinavie, poussés naguère vers ces âpres régions par l'instinct voyageur et le manque de nourriture, en soient sortis par les mêmes causes pour retourner vers leur berceau; que, suivant le cours de la Vistule, puis du Danube, ils aient remonté dans toute sa longueur ce vaste courant de toutes les migrations connues, et reflué vers l'Orient comme un fleuve qui rebrousserait chemin vers sa source?

Mais alors, nous le demandons, dans ce long voya-

De toutes ces étymologies, la plus naturelle est celle qui fait dériver le nom de *Goth* de *Gott*, Dieu, ou *Gut*, Bon; *Gutten, Gothi*, les Dieux ou les Bons, c'est-à-dire les Braves. Le nom des *Goths* du Danube a été changé par les Romains en celui de *Getæ*, race gothique qu'on a voulu distinguer de celle des Goths, mais que Jornandès et Isidore disent expressément être la même: ainsi les *Gètes* du Pont-Euxin ne seraient autres que les *Jotes* ou *Jutes* de la Scandinavie, d'où le *Jutland*, la terre des Jutes, et l'île de *Gothland*, la terre des Goths. Zahn, dans son *Commentaire d'Ulphilas*, fait dériver le nom de *Goths* de l'islandais *Gudr*, et du vieux suédois *Godar*, qui signifie *un homme*; enfin, selon M. de Hemso, le mot *Goth* dériverait de *Gaute*, *Gote*, ou *Gute*, qui signifie *cheval* en langue gothique, à cause de l'habileté des Goths à manier les chevaux.

[1] Aschbach, dans son estimable ouvrage *Geschichte der West Gothen*, p. 2, conjecture, avec assez de vraisemblance, que les Goths primitivement établis au sud de la mer Baltique passèrent ensuite en Suède, dans une de leurs expéditions, et y établirent une branche de leur race.

[2] Voyez l'Appendice sur la langue gothique.

qui comprend à peu près la moitié de l'Europe,
Goths de la Scandinavie ne se seraient-ils pas heur-
à chaque pas contre le grand courant de l'invasion
tique, incessamment versé par les hauts plateaux
l'Asie centrale, et par la population surabondante
se pressait au nord du Pont-Euxin? Ne voyons-
s pas, un siècle environ avant l'ère chrétienne, une
tion imposante de la branche asiato-gothique ou
ne [1] émigrer vers la Scandinavie sous la conduite
din ou *Sigge* (*Sieg*, victoire), *Fridulf-sohn* (fils de
dulf), et rencontrer chez cette race consanguine
Goths ou Jutes de la Vistule le plus fraternel ac-
il [2]? Jusqu'à la fin du quatrième siècle après J.-C.,
nouvement continue encore, et tous ces peuples,
semblaient assis dans les nouvelles demeures que
conquête leur avait faites, se dispersent encore
e fois sur la surface du globe, devant la redoutable
asion des Huns, sortis du fond de la Tartarie et des
fins de la Chine.

M. Graberg de Hemso, dans sa *Scandinavie vengée* (Lyon, 1822), cher-
à établir que l'expédition d'Odin ou Wodan, le législateur de la Scandina-
eut lieu après la grande invasion des Huns, dans le quatrième siècle. Il
e ensuite le récit, aussi conjectural que la date, de ce voyage, semi-histori-
, semi-fabuleux, dont la tradition se retrouve éparse dans toutes les *sagas*
nord.
ans cet ouvrage, curieux à plus d'un titre par l'ardeur de conviction, et
haleureuses colères de l'auteur, à la façon des savants du moyen âge, contre
ceux qui ne sont pas de son avis, on trouvera des aperçus neufs, mais ha-
lés, sur l'origine des peuples barbares, champ de bataille si cher à la docte
magne, histoire conjecturale où se porte maintenant tout l'effort de son in-
igation, un peu aux dépens de l'histoire positive.
oyez aussi dans Fauriel, t. I, p. 474, un résumé concis et substantiel des
iens dogmes religieux des Germains et des Scandinaves, comparés au culte
din, beaucoup plus récent et plus rationnel que l'autre.

On voit plus tard Théodrich-le-Grand, roi d'Italie, établir avec les Go-
ns à l'est de la Baltique des relations que facilitait probablement la commu-
té de nom et d'origine.

Résumons en peu de mots toutes ces confuses données de l'histoire et de la tradition. Les Goths du Danube, les seuls dont nous ayons à nous occuper, sont originaires de l'Asie, et non de la Scandinavie; on ignore la date de leur établissement aux bords du Pont-Euxin et du Danube. Race asiatique par les mœurs, mais germaine par la langue, on trouve entre eux et les Jutes de la Vistule les plus singuliers rapports de nom, de mœurs et de langage. Tout trahit une commune origine, mais sans que rien annonce un mouvement rétrograde vers le Danube des races gotho-asiatiques qui ont peuplé le nord de l'Europe. La pente de ce fleuve des races, qui a sa source en Asie, est toujours de l'est à l'ouest, et continue à inonder l'Europe long-temps encore après la fin du quatrième siècle et la grande invasion des Huns.

Rentrons maintenant dans le domaine des faits positifs, et cherchons dans la patrie primitive des Goths le secret de leurs mœurs et de leurs lois. Ce qui est constant, c'est qu'avant l'ère chrétienne nous retrouvons les Goths établis sous le nom latinisé de *Gètes* dans la partie la plus occidentale de l'ancienne Scythie, aux bouches du Danube, sur les bords du Pont-Euxin. Le peu que nous savons d'eux à cette époque reculée, nous le savons par des historiens grecs et romains postérieurs en date, et en tant seulement que ces races ignorées ont touché par la guerre aux annales de l'empire : des invasions, des courses prédatoires sur les bords du Danube, émigration régulière et annuelle, où, à l'imitation du *ver sacrum* des anciens

[1] Dans la Lusitanie, dans la vieille Italie, les jeunes gens étaient envoyés aux montagnes; l'exil d'une partie de la population était consacré, régularisé, chez les tribus sabelliennes, sous le nom de *ver sacrum*. Ces bannis, ou bandits

Latins [1], se déversait au dehors l'excédant de la population, voilà tout ce que l'histoire nous apprend d'eux. La *tribu* déjà domiciliée, mais sous la forme pastorale, native de l'Asie, a pris racine avec ses troupeaux dans les pâturages du Danube; la *bande* errante et pillarde sous des chefs de son choix, et avec toutes les formes du *comitatus* germain, s'essaie de temps en temps à entamer le monde compact de l'empire, ou à arracher aux autres Barbares leur part de ses dépouilles. Après l'expédition de l'année, la bande, à moins qu'elle n'ait été détruite ou ne soit allée se fixer plus loin, revient se confondre dans la tribu, y pleurer ses défaites ou y rapporter son butin. Ainsi les Goths, à cette époque, ne nous apparaissent déjà plus sous les formes de la barbarie primitive. La vie nomade du Scythe [1] a fait place à la vie stable, ou errante du moins dans des limites toujours les mêmes : c'est à peu près la Germanie telle que Tacite nous l'a

(*banditi*), lancés de la patrie dans le monde et de la loi dans la guerre (*outlaws*), ces loups (*wargr*), comme on les appelait dans le Nord, forment la partie aventureuse et poétique de toutes les nations anciennes. (Michelet, *Hist. de France*, p. 169.) ..... Du jour où, selon la belle formule germanique, le *Wargus* a jeté la poussière sur tous ses parents, et lancé l'herbe pardessus son épaule; où, s'appuyant sur son bâton, il a sauté la petite enceinte de son champ, alors qu'il laisse aller la plume au vent, qu'il délibère, comme Attila, s'il attaquera l'empire d'Orient ou celui d'Occident, à lui l'espoir! à lui le monde! (*Id.*, p. 172.)

[1] Les vers suivants du premier des lyriques latins peignent admirablement les mœurs des hordes qui habitaient les bords du Danube. Le dernier trait surtout nous révèle leur caractère tout entier :

> Campestres melius Scythæ,
> Quorum plaustra vagas rite trahunt domos,
> Vivunt, et rigidi Getæ
> Immetata quibus jugera liberas
> Fruges et cererem ferunt;
> Nec cultura placet longior annua.

peinte, mais une Germanie asiatique que séparent de l'autre des différences essentielles de mœurs, nées de la différence du climat. Par malheur, un Tacite a manqué à cette Germanie des bords du Danube, qu'il faut deviner d'après quelques lignes éparses çà et là dans les anciens historiens, mais en prenant bien garde de la faire trop ressemblante à l'autre.

Le point de départ est surtout différent. Prenons pour exemple le tableau qu'Ammien Marcellin nous a laissé des Alains, race qui habitait à l'est des Goths et au nord du Pont-Euxin, et dont les Goths partageaient la langue, les mœurs et l'origine. « Jamais toit ne les a recouverts, jamais charrue n'a été dirigée par leurs mains; leur nourriture est la chair et le lait de leurs troupeaux, et, assis sur leurs chariots couverts d'écorces, ils errent dans leurs solitudes sans fin. Arrivent-ils à un pâturage, ils rangent en cercle leurs chariots [1], et font halte pour quelque temps. La pâture est-elle épuisée, ils emportent avec eux sur leurs chariots leur cité nomade : c'est sur ces chariots que le mâle s'unit à la femelle, que l'enfant naît et s'élève; c'est là que sont leurs pénates, leur lieu natal, leur patrie. Poussant devant eux leurs grands troupeaux, ils paissent en quelque sorte en même temps qu'eux. C'est surtout à élever des chevaux qu'ils mettent tous leurs soins. Les femmes et les vieillards,

[1] Vulgus inæstimabile barbarorum ad orbis rotundi figuram multitudine digesta plaustrorum, tanquam intramuranis cohibitum spatiis, otio fruebatur et ubertate prædarum. (Ammian. Marcell.)

En allemand, *Wagenburg*, la forteresse des chariots.

N'est-ce pas l'Allemagne moderne qu'Ammien vient de peindre? Ces grands chariots errants du Wurtemberg et de la Souabe, où voyagent encore, comme dans une maison roulante, des familles et des peuplades entières émigrant vers des climats meilleurs, ne rappellent-ils pas les chariots nomades et la vie aventureuse des barbares leurs ancêtres?

trop faibles pour la guerre, restent autour de ces chariots, et s'y livrent à des soins appropriés à leur faiblesse. Le jeune homme, habitué dès l'enfance à presser les flancs d'un cheval, regarderait comme au dessous de lui de marcher à pied [1]..... Point de temples chez eux : un glaive fiché en terre, selon le rit barbare, voilà leur dieu Mars, qu'ils adorent à leur manière [2]. »

Voyons maintenant dans le même auteur les Huns, race plus orientale encore, plus profondément barbare, et sur laquelle la civilisation n'a jamais pu mordre : « Chacun dans cette nation, nuit et jour à cheval, achète et vend, boit, mange et dort, incliné sur le cou étroit de sa monture. Leur propose-t-on une délibération, ils s'assemblent et délibèrent en commun, tous à cheval. Point de royauté qui leur impose son frein : il leur suffit de marcher au hasard sous la conduite des plus illustres (*optimatum tumultuario ductu*), en passant sur le corps à tout ce qui fait obstacle. Ils se rangent en bataille sous la forme d'un coin, en poussant de menaçantes clameurs. Agiles et soudains dans leurs évolutions, ils se dispersent à dessein, mais pour revenir, et portent partout le carnage dans les rangs qui leur sont opposés. Ils enlacent l'ennemi, occupé à mesurer ses coups, dans de longues lanières, et ôtent ainsi aux hommes et aux chevaux la faculté de se mouvoir. La femme s'accouple, engendre et allaite sur son chariot, et l'enfant, interro-

[1] N'en est-il pas encore de même dans toute l'Allemagne, en Alsace, en Lorraine même, où l'homme naît cavalier, où le plus pauvre paysan attelle à son chariot les quatre chevaux qui font toute sa fortune ?

[2] Liv. XXXI, c. II.

gé, ne peut dire où il est né, conçu ici, engendré là, et élevé plus loin. »

Certes voilà bien, pour point de départ, la barbarie la plus rude et la plus primitive; rien n'y manque, ni l'équitation perpétuelle (*pernox et dius*) du Tatar moderne, dans les mêmes steppes que les Huns ses ancêtres; ni le lacet du *Gaucho*, dans les *pampas* de Buenos-Ayres; ni le *coin* des Teutons marchant en ordre de bataille, les plus illustres en tête, comme les plus pressés de mourir. Mais évidemment les Goths n'en sont plus là. Fixés aux bouches du Danube, dans des prés fertiles, où l'herbe ne fait jamais faute, leurs chariots vagabonds ont fait halte pour long-temps ; la bande s'est faite tribu, la tribu s'est faite peuple; et puis, dans leurs perpétuelles incursions sur le territoire romain, ils se sont heurtés, impuissants encore à le renverser, à ce ferme édifice de la civilisation romaine; ils ont senti ce respect instinctif du barbare pour l'œuvre qu'il peut détruire, mais qu'il ne peut pas égaler. Peu à peu les lettres, les arts du monde grec et romain, auquel ils confinent, ont pénétré jusqu'à eux par mille voies toujours ouvertes; les monuments qu'ils ont vus ou renversés dans leurs courses, les dépouilles qu'ils ont emportées, les captifs qui racontent à leurs maîtres grossiers les merveilles de cette civilisation où s'est venu briser l'effort du monde barbare; tout agit sur ces imaginations rudes, mais puissantes, où l'instinct d'imitation de l'enfant s'unit aux désirs impétueux du sauvage. Plus tard enfin (vers le quatrième siècle de l'ère), le christianisme passe le Danube, à la suite des aigles ou des captifs romains, ou à l'aide des colonies grec-

ques qui bordaient le Pont-Euxin ; il sème çà et là quelques notions plus saines et plus douces à la place de cette religion sanglante qui entoure le berceau de tous les peuples primitifs. En même temps que les mœurs des Goths s'adoucissent un peu, leur race s'étend et leur empire s'affermit. Divisés en Ost et West-Goths (*Ostrogothi* et *Visigothi*), ces derniers, plus rapprochés de l'empire, touchent aussi d'un peu plus près à sa civilisation. Malgré des dissensions fréquentes, une confédération semblable à celle que nous verrons plus tard s'établir chez les Franks se forme peu à peu entre toutes ces races, issues de la grande souche scythique. Les West-Goths, fixés en Dacie et en Sarmatie (haute Hongrie, Transylvanie et Valachie), forment l'avant-garde de cette ligue barbare, le *coin* par où elle se heurte contre l'empire. Les Ost-Goths, adossés au Tanaïs et à la source du Borysthène, forment l'arrière-garde; autour d'eux se groupent les Taïfales, les Gepides, les Burgunds, les Alains, les Hérules, les Vandales, et tant d'autres dont les noms ont disparu de l'histoire. La conquête asservit ceux qu'une alliance volontaire ne rapproche pas du faisceau. L'empire gothique, sous le puissant roi des Ost-Goths, Herman-rich (*heere-mann-reich*, riche en hommes d'armes), s'étendait, dit Mascou [1], au nord jusqu'à la Baltique, à l'ouest jusqu'à la Vistule, à l'est jusqu'au Tanaïs, au sud jusqu'au Pont-Euxin et au Danube. Cette monarchie barbare, formée par l'ascendant d'un chef habile, devait, comme celle d'Attila, se dissoudre et disparaître avec lui; mais elle n'en était pas moins redoutable pour l'empire, qui,

[1] *Geschichte der Deutschen* (t. II, p. 47 des Pièces justificatives).

emporté vers son déclin par une pente toujours plus rapide, avait perdu, par sa division en empire d'orient et d'occident, la force de cohésion nécessaire pour se défendre.

Mais cet empire barbare, si menaçant pour Rome, fut dissous à son tour par le choc des Huns, peuple encore plus barbare, et plus tard venu à la curée de l'empire; les Huns, race immonde, que le Goth Jornandès, dans sa haine patriotique, accuse d'être nés du commerce des sorcières avec les esprits infernaux, et qu'il nous dépeint comme les Tatars, leurs descendants, « le teint horriblement noir, le visage comme une tourte difforme (*deformis offa*), et ayant des trous ronds en guise d'yeux (*magis puncta quam lumina*), coupant les joues à leurs enfants mâles, afin qu'avant même de sucer le lait de leur mère ils aient connu la douleur d'une blessure[1] ». Déjà, depuis quelque temps, une sourde agitation dans toutes ces races barbares, échelonnées, selon la date de leur émigration, depuis les rives du Tanaïs jusqu'à celles du Danube, annonçait la pression d'un ennemi plus puissant, et qui n'était pas casé encore. Tout d'un coup l'Asie entière est ébranlée : les Huns, chassés par quelque grand cataclysme barbare des steppes centrales de l'Asie, quittent les bords de la mer Caspienne, et versent, sous la conduite de leur chef Balamir, leurs

[1] Ammien Marcellin compare les Huns à ces figures informes de bois sculptées que l'on voit sur les rebords des ponts. Agathias nous peint en ces termes leur manière se combattre, qui rappelle tout à fait celle des Parthes : « Fugiendo acrius insectantes oppugnant, dum ex equis in hostem mox versi, sagittas immittunt, quas tunc violentius in quem destinaverint infigunt, eo facilius quo illi in persequentes ex adverso maximo impetu deferuntur, et insectatores ipsi, effugo cursu, in arcus proruendo, sagittis se induunt, et vulneribus obviam eunt. » (Agathias, l. V.)

innombrables hordes de cavalerie sur le grand chemin de toutes les migrations asiatiques, l'occident (376). Sur les bords du Tanaïs (le Don), au nord du pont Euxin, ils rencontrent les Alains, race puissante et libre [1], et les soumettent; avant même l'arrivée des nouveaux conquérants, le vaste empire d'Herman-rich, formé par la terreur, se dissout par un terreur plus grande. Le vieux roi des Ost-Goths, âgé de 110 ans, se donne lui-même la mort pour échapper à une défaite ou à l'esclavage. Les Ost-Goths se soumettent, ainsi que la plupart des peuples qui formaient cette sorte de fédération monarchique, et vont grossir le torrent de l'invasion hunnique, au lieu de lutter contre lui.

Nous ne nous arrêterons pas à raconter en détail cet immense mouvement qui, se propageant peu à peu de l'Asie à l'Europe avec une sorte de concert qui semble annoncer un plan organisé, jeta brusquement sur l'ouest d'abord, puis sur le midi, toutes les races indigènes ou conquérantes domiciliées dans l'est et le nord de l'Europe, et donna à l'empire ébranlé le choc qu'il attendait pour se dissoudre. Ce vaste et magnifique sujet, que Gibbon a traité sous le point de vue romain [2], attend encore un historien qui le raconte sous le point de vue barbare. La tâche est

[1] Quidquid terrarum a Caucaso ad portas Caspias extenditur, Alani tenent, gens libera. (Procope, l. V.)

[2] *L'Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Edward Gibbon, vivra éternellement, comme le plus beau monument historique du dix-huitième siècle. Les études consciencieuses de l'auteur, les immenses matériaux amassés par lui, et l'art habile de la mise en œuvre, contrastent avec le bagage scientifique un peu léger des historiens de cette époque; mais Gibbon, enfant, comme Voltaire, du dix-huitième siècle, a, comme lui, le tort de n'avoir point su s'élever au dessus du point de vue, nécessairement incomplet, d'une

ardue, à en juger par les difficultés de la minime portion que nous en avons embrassée, mais elle est grande et belle ; et l'on nous permettra de consigner ici l'expression d'un regret partagé par tous les amis de la science, en voyant interrompu par la cécité et la douleur le travail commencé sur ce sujet par l'homme auquel il appartenait de droit, l'homme qui avait mis sur lui sa main puissante, et l'avait marqué de son sceau, l'historien de la *Conquête d'Angleterre par les Normands* [1].

Pendant que les Ost-Goths, avec la plupart des races qui habitaient au nord du Danube et à l'ouest du

réaction : armé de sa redoutable érudition, et d'un scepticisme d'autant plus dangereux que les formes en sont plus graves,

« Sapping a solemn creed with solemn sneer, »
(Byron, *Childe-Harold.*)

Gibbon a battu le christianisme en brèche par l'ironie à la fois et par la science, mais par une ironie lente et solennelle autant que celle de Voltaire était vive et pressante.

Osons le dire, néanmoins, dans ce vaste et beau sujet de la décadence de l'empire, l'auteur nous semble n'avoir compris et exécuté que la moitié de sa tâche : obéissant, sans le savoir, aux instincts négatifs de l'époque, il s'occupe de renverser, mais point de reconstruire ; ses sympathies, s'il en a, sont pour le monde qui s'écroule, et non pour celui qui renaît de ses débris. Ce monde mouvant du moyen âge, avec ses formes indécises et ses confus efforts vers l'unité, ne dit rien à la raison froide de l'historien, et à ce calme coup d'œil habitué à se reposer sur le spectacle majestueux de l'empire, comme sur les purs contours d'un profil antique. Ce qui manque surtout à Gibbon, ce qui est pour ainsi dire antipathique à sa nature, c'est le point de vue barbare, si admirablement saisi par Thierry ; ce qu'il ne comprend pas, ce sont les croyances, c'est une foi quelconque, une foi à la patrie, aux coutumes, à son Dieu, à sa dame, saintes et pures traditions sans lesquelles le moyen âge n'est plus qu'une lettre morte, un culte éteint, et qu'on ne comprend plus, placé qu'il est entre deux scepticismes.

[1] Quand ces lignes ont été écrites, l'ouvrage de M. Fauriel n'avait pas paru. Bonne part de nos vœux se trouve réalisée dans ce bel et savant ouvrage, qui, tout en traitant spécialement de l'établissement des Germains dans le midi de la Gaule, suit cependant la marche de l'invasion dans la plupart des provinces de l'empire.

Pont-Euxin, formaient des débris de la confédération gothique une confédération nouvelle, présidée par les Huns, les West-Goths, attaqués à la fois par les Huns et par leurs frères les Ost-Goths, se décident enfin à abandonner leurs possessions au nord du Danube, et à se jeter dans les bras de l'empire, en lui demandant des terres à habiter. L'empereur Valens, espérant se faire d'eux un rempart contre les autres barbares, accueille ces hôtes dangereux, et les laisse s'établir dans cette partie de la Thrace qu'on appelle la Mésie. Mais l'avidité des lieutenants de Valens, qui vendent au poids de l'or ou de la liberté les plus vils aliments à ces barbares affamés, exaspère cette race irritable. Aigrie par le malheur et la perfidie des Romains, cette multitude innombrable, que les préposés de l'empereur s'étaient bientôt lassés de compter à son passage du Danube, et qui pouvait monter à un million d'hommes, se répand comme un torrent dévastateur dans toutes ces grasses cités romaines au sud du Danube. La tribu reste fixée sur les bords du fleuve, entre la barbarie et la civilisation; colonie nomade, toujours prompte à se lasser de son nouveau domicile; les bandes, tantôt auxiliaires soldés, tantôt ennemies des Romains, infestent l'Europe et l'Asie de leurs dévastations.

C'est vers cette époque que l'évêqué goth Ulphilas ou Wulphilas (*Wulf*, *Wolf*, loup), développant les semences du christianisme qu'il trouva déjà répandues chez ses compatriotes, les convertit à l'arianisme, que professait l'empereur Valens[1]. Les historiens or-

[1] Ulphilas, dit Philcstorgius (l. II, c. v), ne traduisit pas le livre des Rois dans la Bible, de peur d'exciter encore l'ardeur guerrière des Goths par les fré-

thodoxes n'ont jamais pardonné à ce prince d'avoir infecté de l'hérésie arienne ces barbares, qui eussent tout aussi en conscience accepté le catholicisme, sans s'inquiéter des légères différences de dogme qui séparaient les deux cultes. Aussi, quand le malheureux Valens, vaincu dans une expédition contre les Goths (378), périt brûlé par eux dans une cabane où il s'était réfugié, le pieux Jornandès, et tous les écrivains catholiques après lui, n'ont pas manqué d'y voir « une juste punition de Dieu, pour avoir égaré ceux qui cherchaient la vraie foi, et avoir changé le feu de la charité en feu de la géhenne ».

Au milieu de ces alternatives d'alliance et de guerre avec les Romains, ces barbares, ces *mâles* dont les Romains n'étaient que les *femelles*, suivant l'énergique expression d'un historien de l'époque [1], se vendent à l'empereur Théodose, assez habile pour se les attacher. Leurs excursions les avaient amenés jusqu'aux portes de Constantinople ; ils entrent comme alliés, et presque comme maîtres, dans cette cité, devenue à moitié barbare [2]. Leur chef, Athan-rich (riche en provisions de bouche), accueilli par Théodose, exprime, à l'aspect de cette belle cité, sa naïve admiration de sauvage et d'enfant [2], et meurt bientôt gorgé

quents récits de combats qui se trouvent dans ce livre. Voir le chapitre spécial sur l'église gothique, où l'on trouvera des détails plus étendus sur la conversion des Goths au christianisme.

[1] Etenim in familia ac in rebus publicis defensio penes *mares* est : penes *fœminas* autem eorum quæ intra ædes sunt cura. Quo modo *apud nos alienos esse mares* tolerabile est. (Synesius, l. c., p. 22.)

[2] Constantinopolis, propter infinitas barbarorum copias quæ istam occupabant, barbara fere facta est, ejusque cives et incolæ captivorum loco habiti. (Socrates, lib. VII, cap. VI.)

[3] « En, inquit, cerno quod sæpe incredulus audieram, famam videlicet tantæ urbis », et huc illuc oculos volvens, nunc situm urbis commeatumque na-

des longs festins dont on le rassasie. Mais, sous Honorius, le faible successeur de Théodose en Occident, les Goths, auxquels on négligeait de payer leur tribut accoutumé, se révoltent encore une fois, et déclarent la guerre à l'empire et au monde civilisé [1].

Nous ne suivrons pas l'histoire de leurs longues excursions à travers les plus riches provinces de l'empire, tantôt comme mercenaires, toujours prêts à se révolter quand on ne les payait pas, plus souvent en bandes indépendantes sous des chefs de leur choix, et n'ayant pour solde que le pillage. Alors se forment parmi les chefs des Goths deux partis, l'un hostile à l'empire et à la civilisation, tandis que l'autre embrasse ouvertement leur cause; et la nation des Goths se partage entre ces deux influences opposées, qui devaient tour à tour soutenir ou ébranler l'empire.

La partie belliqueuse de la nation gothique, celle qui représente la bande, opposée à la tribu, élit pour chef ALARICH (*all rik*, tout riche), de la noble famille de *Baltha* (*balth, bold*, hardi). Alarich, naguère à la solde de Théodose avec ses Goths, avait arraché au faible Arcadius le titre de préfet d'Illyrie; après s'être servi du pouvoir que ce titre lui conférait pour donner des armes à son peuple, Alarich envahit par la Pannonie l'Italie désarmée. Aux attaques incessantes des barbares, Rome dégénérée n'avait alors à opposer que des barbares, soit comme généraux, soit comme soldats. Le Vandale Stilicon, digne de servir un autre

vium, nunc mœnia clara miratur populosque diversarum gentium, quasi fonte in uno e diversis partibus scaturiente unda; sic quoque militem adornatum aspiciens: Deus, inquit, sine dubio terrenus est imperator, et quisquis adversus eum manum moverit ipse sui sanguinis reus existit. (Jornandes, c. XXVIII.)

[1] Gothi, duce Alarico, Europam omnem hostilem habuere. (Procop., *de Bell. Vand.*, I.)

maître qu'Honorius, dégarnit de troupes, pour résister à Alarich, le Rhin, la Gaule, et jusqu'à la lointaine Calédonie. Il livre aux Goths, près de Pollentia, en Piémont (403), une bataille dont le succès est douteux, et qui n'en force pas moins Alarich à quitter l'Italie. Mais le stupide César de Ravenne livre au fer des assassins Stilicon, le dernier soutien de l'empire, qu'il venait de sauver en écrasant dans les montagnes de Fiésole (406) une armée de 200,000 Suèves, Burgunds, Alains et Vandales, avec leur roi Rhad-gast (*rath*, conseil; *gast*, hôte). Dès lors, l'Italie est ouverte à Alarich, qui s'y promène en maître, en laissant le lâche Honorius cantonné dans ses marécages de Ravenne. Il assiége Rome, abandonnée par l'empereur, et ordonne aux Romains de lui apporter eux-mêmes leurs richesses, pour lui épargner la peine de les piller. La rançon de la ville éternelle [1] est fixée à 5 mille livres d'or, 30 mille d'argent, 3 mille de poivre, et une foule d'étoffes ou de meubles précieux [2]. On lui demande ce qu'il veut laisser aux Romains. — La vie, répond Alarich! Un pieux ermite intercède pour la ville sainte. «Que veux-tu? lui répond le précurseur d'Attila, je sens en moi une voix

[1] Déjà quelque temps auparavant, et lorsque Stilicon, le plus redoutable ennemi des barbares, existait encore, on s'était résigné, dans le sénat dégénéré de Rome, à acheter 4,000 livres d'or la paix avec Alarich : *Non est ista pax, sed pactio servitutis!* s'était écrié le sénateur Lampadius, digne de vivre dans des temps meilleurs : aussi avait-il dû se réfugier dans une église pour ne pas payer de sa vie sa généreuse franchise.

[2] Pour payer cette énorme rançon il fallut dépouiller les temples des dieux, et fondre, entre autres, la statue en or du *Courage*. « Et depuis, ajoute Zosime, qui raconte ce fait, le peu de vertu guerrière qui était encore restée aux Romains s'éteignit tout à fait, et le petit nombre d'entre eux qui étaient demeurés fidèles aux dieux de leurs aïeux prévirent le triste avenir qui était réservé à leur patrie. » (L. V, c. XXXV.)

qui me dit : Marche et va détruire Rome [1]. » On lui rappelle cette population innombrable qui se presse dans l'enceinte de la ville, et pourrait s'armer contre lui. « Tant mieux, répond Alarich avec les formes concises et figurées de la langue barbare : plus l'herbe est serrée, plus la faux y mord. » Maître de Rome une seconde fois, il pousse la dérision jusqu'à opposer au fantôme d'empereur caché dans Ravenne, Attalus, un autre fantôme d'empereur, de fabrique barbare; puis il brise de ses propres mains ce jouet couronné qu'a créé son caprice, et entre une troisième fois dans Rome, en vainqueur irrité ; la ville est livrée par ses ordres à un pillage régulier et discipliné. Cependant les Goths épargnent, en pieux vainqueurs qu'ils sont, les églises et ceux qui s'y réfugient, et interrompent le pillage pour chanter des psaumes et porter en procession les reliques d'un martyr. Alarich passe ensuite avec son peuple dans la Campanie et le Brutium, où il continue ses ravages ; entraîné par l'instinct aventureux de sa race, il tente contre la Sicile et l'Afrique une expédition que la tempête disperse. Enfin la mort le surprend à Cosenza, en Calabre. Les Goths lui creusent un tombeau digne de lui dans le lit d'un fleuve qu'ils détournent et font ensuite rentrer dans son lit, et se remettent en marche vers Rome sous la conduite d'ATTA-HULF ou Adolf (*atta*, père ; *hülfe*, secours).

Là ce flot barbare, qui revient sur lui-même, balaie tout ce qu'il n'avait pas emporté la première fois, et rase l'Italie comme un essaim de sauterelles (*more*

[1] Non, inquit, ego volens Romam proficiscor, sed quidam quotidie molestus est torquens et dicens : Perge et Romam destrue. (*Hist. miscella*, l. XIII.)

locustarum), dit Jornandès. Rome est pillée encore une fois [1], et Atta-hulf, réservant pour lui la plus noble part du butin, s'empare de Placidie, sœur du César de Ravenne, qui n'a pas même essayé une inutile résistance. Puis il se met en route vers l'Espagne, qu'Honorius, d'après une assertion fort suspecte de Jornandès, avait cédée aux Goths, à condition qu'ils iraient la reconquérir sur les Vandales. Pressé de s'assurer cette riche dot, et jaloux comme tous les barbares de s'unir par des alliances à ces Romains qu'ils méprisaient, le roi goth épouse en route sa captive ; et ainsi s'accomplit, suivant le pieux Idace, cette prophétie de Daniel, « que la fille du roi de l'auster épouserait le roi de l'aquilon ».

On sait le misérable état où se trouvait alors la Gaule du sud, harcelée au nord par les Franks et à l'ouest par les Burgunds. Quant aux Vandales et aux Alains, après d'affreuses dévastations, effrayés peut-être par l'approche des Goths, ils étaient passés en Espagne. Atta-hulf fut reconnu paisiblement pour maître par la Gaule du sud, où les habitants, écrasés d'impôts, allèrent au devant de son autorité. C'est sans doute lors de ce premier passage des West-Goths dans la Gaule du sud qu'eut lieu le tirage au sort (*sortes*) et l'occupation par les conquérants des deux tiers des terres et du tiers des esclaves du peuple conquis, partage attesté à chaque page du code gothique, et qui s'opéra également en Espagne sous les West-Goths, et dans la Gaule de

[1] Les historiens les plus dignes de foi se taisent cependant sur ce second pillage de Rome, dont parlent seul Jornandès (c. XXXI) et l'*Historia miscella* (apud Muratori, p. 90). D'après Zosime, ce serait à la seconde occupation de Rome par Alarich que Placidie aurait été faite prisonnière.

l'est sous les Burgunds. Il est probable que cette espèce de loi agraire, moins oppressive qu'on ne le pense communément, grâce à la dépopulation de l'empire, fut appliquée dès la première conquête. L'incertitude même de sa date prouve son ancienneté.

Atta-hulf ne séjourna pas long-temps dans son nouvel empire. Après une tentative inutile pour enlever Marseille aux Romains, appelé en Espagne par les Espagnols, qui gémissaient sous la double tyrannie de l'empire et des barbares; assiégé d'ailleurs dans Narbonne par Constantin, général d'Honorius, qui, amoureux de Placidie, voulait l'arracher au lit du roi barbare, Atta-hulf se décide enfin à passer les Pyrénées, et laisse la Gaule du sud et Narbonne entre les mains des Romains.

L'Espagne, plus heureuse que la Gaule, avait, jusque alors, grâce aux Pyrénées, échappé aux dévastations des barbares : ce long repos fut troublé par l'usurpation d'un officier impérial, Constantin, qui souleva la Grande-Bretagne et la Gaule, et tira d'un monastère son fils Constant, pour l'envoyer, sous le nom de César, passer les Pyrénées, et s'emparer à main armée de l'Espagne, que, depuis un siècle et demi, le pied d'un barbare n'avait pas foulée. Cette facile usurpation atteste assez combien était fragile le lien qui unissait l'empire à ses provinces, même les plus rapprochées. Chaque débris de ce monde romain, dissous même avant la conquête, appelait un maître et appartenait d'avance au premier occupant.

Mais il manquait à tous ces usurpateurs indigènes le prestige de la barbarie : aucun de ces conquérants en toge ne savait assez se faire craindre pour se faire obéir. Le précaire empire de Constantin et de son fils

finit avec leur vie, comme celui de Jovinus, de Sébastianus, et de quelques autres usurpateurs plus obscurs encore. Les hordes du nord, que toutes ces ambitions de bas étage avaient appelées à leur aide pour se disputer cette riche proie de l'Espagne, franchirent enfin les Pyrénées (409). Ce ne fut pas toutefois sans rencontrer de résistance : les montagnards des Pyrénées, geôliers de l'Espagne, toujours prêts à défendre contre l'étranger cette porte de la Péninsule dont la garde leur est confiée, luttèrent avec énergie contre les barbares, et leur interdirent long-temps le passage. Deux officiers romains, parents d'Honorius, dont l'histoire n'a pas laissé périr les noms, Dydimus et Verinianus, se mirent à la tête des indigènes et dirigèrent le premier effort de cette longue et glorieuse lutte de la race vasconne contre les conquérants germains. Dans cette lutte, comme dans celle qu'ils avaient soutenue contre Rome, les montagnards des Pyrénées furent quelquefois vaincus, jamais domptés. Mais enfin la trahison des troupes impériales ouvrit aux Barbares les portes des Pyrénées, et leur flot dévastateur se répandit sur toute la Péninsule.

Ces Barbares se divisaient en trois corps de nation bien distincts : les Alains, les Suèves et les Vandales. Les Suèves (*schweifen*, rôder) étaient sortis des bords de la Baltique pour s'établir en Allemagne, entre l'Oder et le Danube, et donner plus tard leur nom à la Souabe (*Suevia*). Les Vendes, Vindiles ou Vandales[1] (*wandeln*, errer), étaient une race germanique qui avait d'abord habité les rives de la Vistule. Chas-

[1] Chroco Vandalorum regi mater dixisse fertur : « Si nomen acquirere volueris, quæ alii ædificaverunt cuncta destrue, et populum quem superas totum

sés de leur première demeure, ils s'étaient établis à l'ouest des Goths, sur la rive droite du Danube. Passés en Dacie, sous le règne d'Aurélien, et toujours en guerre avec les Goths, ils avaient, sous Constantin, émigré en Pannonie, d'où ils se mirent en route pour envahir la Gaule et l'Espagne. Les Alains, race gothique, habitaient les contrées entre le Volga et le Don; mais, chassés de leur séjour par les Huns, ils s'unirent aux Vandales, « que la faim, dit Procope, avait, comme des loups, fait sortir de leur retraite»; et ces trois races barbares, fuyant le voisinage des Huns et des Goths, également redoutés par elles, et grossies dans leur marche par une foule de tribus qu'entraînait l'espoir du pillage, traversèrent l'empire où les avait appelées l'imprudente politique d'Honorius, pour venir fondre sur la Péninsule.

Leurs ravages furent affreux, comme ceux de toutes les bandes qui mirent les premières le pied sur le sol de l'empire : le meurtre et l'incendie marquaient partout les traces de leur passage, et la peste et la

»interfice. Nam nec ædificium melius facere non potes, neque plus magnam »rem per quam nomen eleves.» (*Le faux Idace*, chap. LXII.)

L'armée des Vandales consistait surtout en cavalerie; leurs armes étaient l'épée, la lance et le bouclier; leur costume était celui des Goths, ils ne le quittèrent pas même en Afrique. Procope a dit de ces deux races, sœurs plutôt qu'alliées : « Nomine quidem, nulla vero re præterea, inter se differunt. Cutis omnibus candida, flava cesaries, corpus procerum, facies liberalis, eædem leges, eadem sacra, ariana scilicet, una demum lingua, quam Gothicam vocamus; ita ut ad unam gentem pertinuisse quondam, ac suorum deinde ducum nominibus discretos fuisse, existimem. » (Manert, *Geschichte der Vandalen.*)

Malgré cette parenté des deux races, une haine profonde les divisait. La race vandale avait encore un trait commun avec celle des Goths, c'était d'être aisément civilisable. Il faut voir dans Procope la joyeuse vie et les longs festins de ces Barbares, enivrés des vins généreux et des délices de la molle Afrique. Cependant ils se défendirent avec courage, et il ne fallut pas moins que Bélisaire pour les vaincre.

famine, suivant Idace, ne jouaient pas moins bravement leur rôle (*non segnius partes suas adimplebant*). Une mère mangea ses quatre enfants, et l'horreur qu'elle inspira la fit lapider par le peuple. Enfin, las de leurs propres fureurs, et craignant sans doute de ne régner que sur des déserts, les trois peuples tirèrent au sort les riches provinces qu'ils venaient de conquérir. Les Suèves, joints à une fraction des Vandales, occupèrent la Galice avec une partie de Léon et de la Castille; les Alains prirent la Lusitanie et la province de Carthagène, et les Vandales *Silingi*, qui formaient le corps de la nation, eurent la Bétique ou Andalousie (*Vandalicia*). Ce furent les trois premiers royaumes fondés par la conquête dans une province romaine. Ceux des indigènes qui avaient échappé au massacre se soumirent sans résistance, et, s'il faut en croire Orose[1], les mœurs féroces des vainqueurs s'adoucirent un peu après la victoire.

C'est dans cet état qu'Atta-hulf trouva l'Espagne, où Rome ne possédait plus que la partie est de la Tarraconnaise, depuis les Pyrénées jusqu'au fleuve Sucro, et depuis les sources du Duero, de l'Ebre et du Tage, jusqu'à la mer, c'est-à-dire à peu près le quart de la Péninsule. Après s'être emparé sans obstacle de Barcelone, cette clé de l'Espagne orientale, Atta-hulf pénétra de là dans l'intérieur, et fit pendant trois ans une guerre acharnée aux Vandales. Les conseils de Placidie, d'accord avec ceux de la politique, l'engagèrent à s'appuyer de l'alliance ro-

[1] Barbari (Vandali et Suevi), execrati gladios suos, ad ara[illegible]a conversi sunt, residuosque Romanos, ut socios modo et amicos, fovent; inveniuntur inter eos Romani quidam qui malint inter Barbaros pauperem libertatem quam inter Romanos tributariam sollicitudinem sustinere. (Orosius, lib. VII, cap. XLI.)

maine pour effectuer la conquête de l'Espagne. Paul Orose, qui vivait dans ce temps, nous révèle, en l'exagérant peut-être, la secrète pensée de ce prince, qui, par une ambition digne d'un âge meilleur, voulait réédifier un empire romain avec les débris de celui qu'il avait renversé[1]. Mais le farouche orgueil des Goths se révolta à l'idée de cette alliance avec une race qu'ils dédaignaient et comme alliée et comme ennemie. Atta-hulf lui-même, fatigué de la mauvaise foi et des sourdes hostilités de son beau-frère Honorius, fut contraint plus d'une fois de prendre les armes contre lui. Enfin les Goths, impatients sans doute d'une rupture plus ouverte avec Rome, et ne pardonnant pas à Atta-hulf d'avoir épargné la ville éternelle quand il la tenait en son pouvoir, conspirèrent contre lui, et le poignard d'un nain, qu'il prenait d'ordinaire pour sujet de ses risées, trancha ses jours dans Barcelone (416).

L'empire gothique, sous son premier roi, ne paraît pas s'être étendu beaucoup au-delà du riche littoral de la Ca-

[1] « Je me souviens, dit un auteur du cinquième siècle, d'avoir entendu, à Bethléem, le bienheureux Jérôme raconter qu'il avait vu un vieil habitant de Narbonne, élevé à de hautes fonctions sous Théodose, et d'ailleurs religieux, sage et grave, qui avait joui de la familiarité d'Ataulph; il répétait souvent que ce roi des Goths, homme de grand cœur et de grand esprit, avait coutume de dire que son ambition la plus ardente avait d'abord été d'anéantir le nom romain, et de faire de toute l'étendue des terres romaines un nouvel empire gothique, de sorte que tout ce qui était *Romanie* devînt *Gothie*, et que lui, Ataulph, jouât le même rôle qu'autrefois César-Auguste; mais qu'après s'être assuré que les Goths étaient incapables d'obéissance aux lois, à cause de leur barbarie indisciplinable, jugeant qu'il ne fallait pas toucher aux lois, il avait pris le parti de chercher la gloire en consacrant la force des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmenter même la puissance du nom romain, afin qu'au moins la postérité le regardât comme le restaurateur de l'empire, qu'il ne pouvait déplacer. Dans cette vue il s'abstenait de la guerre et cherchait soigneusement la paix. » (P. Orose, l. VII, ch. XLIII, traduit par Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*.)

talogne, route toujours ouverte à toutes les invasions, sur ces derniers gradins des Pyrénées qui descendent doucement vers la mer. A la mort d'Atta-hulf, SIEG-RICH (*sieg-reich*, riche en victoires) est élu à sa place. Pour mieux s'assurer le trône, il fait arracher des lieux saints et massacrer les six enfants d'Atta-hulf, et force sa veuve Placidie à marcher pieds nus devant son char de triomphe, dans les rues de Barcelone. Ces cruautés détachèrent de lui les Goths, qui l'assassinèrent après quelques jours de règne. Mais son véritable crime à leurs yeux était de ne pas assez haïr les Romains. La plupart des historiens ne le comptent pas au nombre des rois goths.

WALLIA (*wall,* mur), élu roi après lui, montra dans sa conduite une adresse assez rare dans ces temps de rudes et soudaines impulsions. Pour caresser d'abord cette vieille haine des Goths contre les Romains, qui avait coûté la vie à deux de ses prédécesseurs, il marcha au-devant de Constantius, auquel l'empereur avait promis la main de sa sœur Placidie, et qui venait la réclamer à la tête d'une armée. Les deux ennemis étaient déjà en présence, lorsque Wallia, qui tenait peu au stérile honneur de garder captive la sœur du César de Ravenne, traite secrètement avec Constantius. Celui-ci n'exige du chef goth d'autres conditions que la restitution de Placidie, et la promesse de combattre les Barbares, auxquels Honorius craignait de laisser prendre *prescription*[1] sur le sol de

[1] Cum esset romana lex, si qui non sua possiderent, spatiumque efflueret annorum XXX, illis non esse amplius actionem adversus malæ fidei possessores, sed præscriptione desiisse jus adeundi ad judicem, lege cavit Honorius ne tempus, quo Vandali in rom. imp. commorarentur, ad eam XXX annor. præscriptionem evaderet. » (Procopius, *De bell. Vandal.*, lib. I, cap. III.)

l'Espagne. Cette politique de Wallia, qui avait été celle d'Atta-hulf, était sage; mais il fallait la faire accepter aux Goths, ennemis bien plus acharnés de Rome que des Suèves ou des Vandales. Wallia les rassemble, suivant l'usage germain, et leur propose de combattre d'abord les Barbares, comme l'ennemi le plus redoutable. « Il sera toujours temps, ajoute-t-il, d'écraser les Romains quand nous aurons chassé les Suèves et les Vandales. » Les soldats de Wallia lui répondent par des acclamations. Placidie est rendue à Constance, qui donne en retour 600,000 mesures de blé à l'Espagne affamée; et Wallia, qui a promis à Rome de lui reconquérir la Péninsule, commence une guerre acharnée contre les Barbares.

Les Vandales, qu'une haine héréditaire avait toujours séparés des Goths, leurs voisins en Espagne comme sur le Danube, supportent, en Bétique, leur premier effort. Vaincus avec Gunderich, leur roi, ils vont en Galice demander un asyle aux Suèves. Wallia tente ensuite une expédition contre l'Afrique, comme si les Goths avaient compris, avec l'instinct de la bête fauve qui fortifie sa tanière, de quel côté leur viendraient un jour leurs plus dangereux ennemis. Mais la tempête disperse la flotte de Wallia, qui, sans prendre un instant de repos, marche contre la nation puissante des Alains, en Lusitanie, et l'anéantit complétement. Les débris de cette race se confondent désormais avec celle des Vandales. Wallia allait poursuivre en Galice, contre les Suèves, le cours de ses succès; mais ceux-ci, pour conjurer l'orage, se reconnaissent tributaires de l'empire, en renonçant au droit de porter les armes, et celles de Wallia s'arrêtent devant

ce fantôme de majesté romaine qu'il avait intérêt à ménager.

Honorius, qui recueillait tous les fruits de cette campagne, et faisait célébrer dans ses cirques la gloire des armes gothiques, comme si elle appartenait à Rome, crut devoir récompenser les succès de Wallia par le don de la seconde Aquitaine, qui comprenait les villes de Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Agen, Saintes et Poitiers. L'importante ville de Toulouse, la *Roma Garumnæ*, avec une portion de la Narbonnaise première, y fut annexée. Mais Narbonne resta aux Romains avec tout le littoral. L'empire des Goths s'étendait donc de Toulouse, et peut-être même de Carcassonne, jusqu'à l'Océan, et comprenait la moitié occidentale du pays enfermé entre la Garonne et la Loire. L'habile politique de Rome avait ainsi su écarter les Goths, ses dangereux alliés, des côtes de la Méditerranée et de Narbonne, véritable capitale de ce qui fut plus tard la Gaule gothique ou Septimanie [1]. Après tous ces triomphes, dont le fruit n'était pas pour eux, les conquérants de l'Espagne, vaincus à leur tour par les arts et la civilisation élégante de la Gaule, établirent le siége de leur empire à Toulouse, où Wallia mourut peu après (419). Depuis ce prince jusqu'à Eurich, les rois goths résidèrent dans leurs possessions de la Gaule, laissant Rome exercer sur quelques provinces de l'Espagne,

[1] Languedoc, *Land-Gothia*, terre des Goths; *Septimania*, sive *Gothia*, in testamento Caroli Magni. Je pense avec Masdeu et Aschbach, et contrairement à Mariana, historien d'ailleurs fort inexact, que les Romains, voulant éloigner les Goths de la Méditerranée, leur ôtèrent Narbonne et le littoral, qu'Atta-hulf avait jadis possédés sous le nom d'*Aquitania prima*.

la Tarraconnaise (Catalogne[1]), la Carthaginoise, et une portion de la Bétique, une souveraineté nominale, dont les Suèves et les Vandales possédaient le fait. Les Goths, d'ailleurs, avaient assez à faire de préserver la Gaule du sud des attaques des Burgunds et des Franks, leurs remuants voisins, sans aller chercher en Espagne de nouveaux ennemis.

Wallia n'ayant laissé qu'une fille, Théod-rich ou Théod-red (*theod*, peuple; *rede*, parole), est élu roi, et reste pendant plusieurs années en paix avec l'empire; mais, après la mort d'Honorius, Théod-rich, trouvant trop étroites les bornes de son royaume d'Aquitaine, déclare la guerre aux Romains, affaiblis par les factions rivales des prétendants à l'empire, et assiége la forte cité d'Arles. Battu par Aétius, il lève le siége et rentre à Toulouse. Onze ans s'écoulent dans des alternatives constantes de guerre et de paix, de défaites et de victoires entre les Goths et les Romains; mais Théod-rich pendant ce temps pousse constamment vers la Loire et le Rhône les limites de son royaume : il exploite contre Rome les embarras que lui cause une révolte des Bagaudes, esclaves et colons gaulois soulevés contre la domination romaine. Aétius, à la tête des auxiliaires huns et alains qu'il avait à sa solde, et de quelques légions romaines, lutte en vain avec un courage digne de meilleurs temps contre cette sanglante dissolution de l'empire; il triomphe successivement des Bagaudes et des Burgunds, et vient ensuite faire lever à Theod-rich le siége de Narbonne (437). Rappelé en Italie, il laisse le com-

[1] Catalonia. « *Gotalanicos* populos qui nunc *Catalauni* dicuntur. » (Hyeron. Paulus, *in Descript. urbis Barcinonæ.*)

mandement à son lieutenant Litorius, qui délivre encore une fois Narbonne, assiégée de nouveau par les Goths, et vient perdre contre Théod-rich une bataille et la vie (439) sous les murs de Toulouse [1]. Déjà le roi goth songeait à s'emparer de tout le sud de la Gaule, et même de la Provence; mais Rome, assez occupée de ses guerres en Espagne, demande à genoux la paix et l'obtient.

On peut juger de la situation où se trouvait, après tant de désastres, cette riche et malheureuse Gaule du sud, qui supportait seule tout l'effort de la guerre. Les sauvages auxiliaires d'Aétius, les Huns, se distinguaient entre tous ces barbares par leur férocité toute scythique, que le contact de la civilisation n'avait pu adoucir. Sidonius Apollinaris, dont les lettres jettent un jour si curieux sur l'histoire et les mœurs de la Gaule du cinquième siècle, nous a tracé le tableau de leurs affreuses dévastations dans l'Arvernie. Huns, Burgunds, Alains, Franks et Goths se ruaient à l'envi sur ces grasses contrées de la Gaule, que désolaient en outre les révoltes continuelles des Bagaudes.

Arrêtons-nous un instant pour respirer: car, en vérité, c'est un spectacle qui serre le cœur que celui de ces époques douloureuses, où l'homme, courbé sous le sentiment de sa misère et de sa dégradation, semble avoir perdu toute foi à la tutèle de la Providence sur les destinées de la race humaine. On sent, au profond découragement qui s'est emparé de tous

[1] Salvianus exalte ainsi la piété de Théod-rich avant sa bataille avec Litorius: « Usque ad diem pugnæ, stratus cilicio, preces fudit, ante bellum in oratione jacuit, ad bellum de oratione surrexit; priusquam pugnam capesseret, supplicatione pugnavit et meruit oratione victoriam. » (L. VII, p. 140.)

les écrivains de ce temps, comme une secrète conviction que Dieu s'est retiré de ce monde, et que, pour punir cinq siècles de corruption et de débauches, il a livré l'empire à la verge des Gense-rich et des Attila. Le christianisme lui-même, avec sa douce et consolante morale, ne suffit pas à apaiser cette immense angoisse de la société romaine, et à la relever de son abattement. Il faut qu'un Père de l'Eglise, l'apôtre du 4e siècle, saint Augustin, vienne au secours de cette religion assaillie par tant de doutes, pour rappeler aux chrétiens découragés que la *cité de Dieu* n'est pas de ce monde, et leur enseigner à tourner leurs pensées vers un monde meilleur; il faut qu'il leur prouve, avec toute l'éloquence passionnée de son christianisme du cœur, que le gouvernement visible de la Providence éclate encore dans les malheurs inouïs de l'empire, comme naguère dans ses inouïes prospérités, et que cette Providence que l'on accuse, en livrant le monde aux Barbares, a peut-être voulu le punir moins encore que le régénérer.

Puis, comme il arrive toujours quand quelque grande pensée tombe à propos sur le monde, Paulin, dans son ***Eucharisticon;*** Salvianus [1], dans son traité

[1] Salvianus était un prêtre gaulois, qui devint ensuite évêque de Marseille. Il écrivit à peu près vers l'an 440 son livre *De Providentia Dei*, dans le but de justifier la Providence des maux que les Barbares apportèrent au monde romain. Il y voit une juste punition des vices affreux qui régnaient dans cette société corrompue, dont il rembrunit encore le hideux tableau; il leur oppose en même temps les rudes vertus des Barbares, et se complaît surtout à dépeindre leur chasteté, qui contrastait vivement avec les mœurs infâmes des Romains. (Voir plus loin la citation sur les Vandales.) Parmi ces Barbares, les Vandales, on ne sait pourquoi, sont surtout ses favoris. Chacun des peuples barbares, suivant lui, a un vice spécial qui le caractérise; les Vandales n'ont que des vertus. L'ouvrage de Salvianus contient des détails curieux sur les mœurs du temps, et aussi sur les invasions barbares; mais il ne faut s'en servir qu'avec précaution.

De Providentia Dei; Prosper d'Aquitaine, saint Eucher, la prose, la poésie, la chaire, retournent sous toutes les formes cette belle idée de saint Augustin; chacun commente, avec le peu d'imagination que la nature lui a départie, et la verve sophistique des rhéteurs de l'époque, cette vue si neuve et si profonde de l'avenir de la société barbare; chacun oppose, à grand renfort d'antithèses, la chasteté de ces pieux Barbares aux vices et au sensualisme grossier de la société romaine. Peu à peu, docile à la voix de ses pasteurs, le troupeau chrétien se soumet au joug et accepte dans la domination des Barbares les mystérieux décrets d'une Providence qui aime et qui châtie. La Gaule civilisée s'incline avec respect sous la verge du Seigneur, et les Burgunds et les Goths, dans des vues plus mondaines sans doute, exploitent à leur profit cette vaste conjuration du clergé gaulois en leur faveur.

L'Espagne cependant échappait à l'empire, dont les mains défaillantes laissaient tomber chaque jour un débris de ces belles provinces que les armes de Wallia lui avaient reconquises sur les Vandales. Ceux-ci, que nous avons vus réfugiés en Galice, chez les Suèves, avec leur roi Gunderich (*gund*, *gond*, *guth*, guerre, guerrier), n'avaient pas tardé longtemps à être en guerre avec leurs hôtes. Mais, fatigués de la longue résistance des Suèves, et appelés d'ailleurs dans la Bétique par les gouverneurs romains, ils quittent la Galice, après l'avoir dévastée, et s'emparent de leurs anciennes possessions en *Vandalicie;* ils battent une armée que l'empereur envoie contre eux, et font fuir jusqu'à Tarragone les Romains et les Goths que Théod-rich avait amenés à leur secours (422). S'il

faut en croire Idace, la défection des Goths, facile à expliquer par la secrète ambition de Théod-rich, qui ne se souciait pas d'affermir l'autorité romaine en Espagne, aurait décidé la victoire des Vandales. Maîtres de la mer, ceux-ci ravagent les îles Baléares et la Mauritanie, encore soumise à Rome; détruisent l'antique cité de Carthagène (425), chassent les Romains d'Hispalis (Séville), où leur roi Gunde-rich dépouille les autels des saints, et meurt bientôt « condamné par Dieu et enlevé par les démons », comme le raconte Idace.

Gense-rich, frère du chef vandale, lui succède. Jornandès nous trace en ces mots son portrait: «Gense-rich, si connu par le mal qu'il fit aux Romains, était de taille médiocre, et boiteux par suite d'une chute de cheval; renfermé en lui-même, avare de paroles, dédaignant le luxe, se laissant emporter à la colère, avide de butin, habile à manier les esprits, à semer des divisions et des haines. » Boniface, gouverneur de l'Afrique pour les Romains, tombé dans la disgrâce de Placidie, qui gouvernait au nom de son fils après la mort d'Honorius, invite Gense-rich à passer en Afrique, pour le soutenir dans sa révolte contre l'empire, et lui promet à ce prix les deux tiers de sa province. Gense-rich accepte, sûr que le troisième ne tardera pas à lui appartenir. Mais, avant de s'embarquer, il retourne, comme un sanglier poursuivi, taille en pièces les Suèves, qui ravageaient la Lusitanie, et les jette avec leur chef dans le fleuve *Anas* (Guadiana); puis il s'embarque, à la tête de 80,000 Vandales mêlés de quelques Goths, 18 ans après l'arrivée des Barbares en Espagne, pour aller conquérir la Mauritanie et réformer Carthage par l'exemple et la

discipline des Vandales, ces *chastes* barbares, comme les appelle Salvianus [1] (427).

Les Suèves, délivrés de ce redoutable voisinage, commencèrent à étendre leur domination en Espagne, et s'emparèrent de la Lusitanie et de la Bétique, que les Vandales avaient laissées libres. Ils firent aussi une guerre acharnée aux habitants de la Tarraconnaise et aux Galiciens, restés fidèles à l'empire, et qui imploraient en vain le secours de Rome, impuissante à les protéger : on lui demandait des armées, elle envoya des ambassadeurs. Bientôt Rechila, roi des Suèves, étendit ses excursions jusqu'en Bétique (441) et à Carthagène, battit les Romains près du Xénil, prit Emerita, Hispalis, et s'empara de trois des cinq provinces

[1] « Quid Hispanias? Nonne vel eadem, vel majora forsitan vitia perdiderunt?... Accessit hoc ad manifestandum illis impudicitiæ damnationem, ut Vandalis potissimum, id est *pudicis* Barbaris, traderentur. Deus ostendere voluit quantum odisset carnis libidinem, cum et Vandalos ob solam maxime pudicitiam subjugare Hispaniam sineret. » (Salvianus, *De Provid. Dei*, lib. VII, p. 137.)

« Igitur in tanta rerum affluentia nullus Vandalorum *mollis* effectus est..., nullus vel qui Romanorum illic *mollium* pollueretur incestu? Certe hoc apud Romanos virtus potius quam vitium, et illi se magis virilis fortitudinis esse credebant, ut, quia viri fortes essent, *viros in mulieres demutarent*. Proh nefas! et hoc Romani!... hæc ergo impuritas in Romanis et ante Christi Evangelium esse cœpit, *nec post Evangelia cessavit*. » (Id., *ibid.*, p. 154.)

« Vandali compulerunt omnes meretrices ad maritalem transire thorum, scorta in connubia converterunt... et fæminas nullis esse volunt fæminas, nisi maritis suis; et viros nullis volunt mulieribus esse masculos, nisi uxoribus suis. » (Idem.)

D'ailleurs, au point de vue de la corruption romaine, les Barbares paraissaient toujours chastes : « Gothorum gens perfida, sed *pudica* est; Alamannorum impudica, sed minus perfida; Franci mendaces, sed hospitales; Saxones crudelitate efferi, sed castitate mirandi. In Afris nescio quid pene non sit malum. » (Salvian., l. VIII.) « Jam apud Gothos impudici non sunt nisi Romani; jam apud Vandalos nec Romani. » (Idem, lib. V.)

[2] Voici l'ancienne division de l'Espagne en cinq provinces, faite par l'empereur Adrien : 1° la *Gallæcia*, qui, outre la Galice d'aujourd'hui, comprenait encore une partie du Portugal, jusqu'au fleuve *Durius* (Duero), avec la Bis-

de l'Espagne, la Bétique, la Lusitaine, et la Carthaginoise. Les Espagnols eux-mêmes, abandonnés par Rome, commencent à se soulever contre les exactions du fisc et l'avidité des délégués de l'empire, et prennent, comme l'avaient pris les Gaulois révoltés, le nom de Bagaudes (*Bacaudes*, du mot celtique *bagad*, qui, suivant Masdeu, signifie *junte*). « Ces Bagaudes, dit Salvianus (liv. V), c'est nous, Romains, qui les faisons; ce sont les exactions et les cruautés des juges et des gouverneurs romains qui les forcent à se faire Barbares, malgré leur haine pour les Barbares; et l'on rougit du nom romain, après s'en être fait gloire pendant tant de siècles. » Et en effet, si l'on songe à la douceur relative de la domination des Goths, comparée à celle des autres Barbares, on comprendra que ces malheureuses provinces, abandonnées par l'empire, assez puissant pour les opprimer, mais non pour les défendre, cherchaient un maître à qui se donner, et appartenaient d'avance au plus fort et au plus clément.

Le fils aîné de Gense-rich avait épousé la fille de Théod-rich : le vieux monarque vandale, sur un simple soupçon que sa belle-fille en voulait à sa vie, lui

caye, les Asturies, et une partie des royaumes de Castille et de Léon; 2° la *Lusitania*, qui embrassait, avec la plus forte portion du Portugal, l'Estrémadure et un morceau de la nouvelle Castille, et avait au sud-est le fleuve *Anas* (Guadiana) pour limite; 3° la *Bætica*, qui s'étendait depuis le Guadiana jusqu'à la mer près de Carthagène, et avait au nord ce même fleuve pour limite : cette partie de l'Espagne a toujours été la plus fertile; 4° la *Carthaginiensis*, qui, depuis la Bétique, s'étendait presque jusqu'à la Catalogne et l'Ebre; 5° la *Tarraconensis*, qui comprenait tout le reste du littoral de l'est jusqu'aux Pyrénées, l'Aragon et la Catalogne jusqu'au milieu de la nouvelle Castille. Les îles Baléares et la Tingitane en Afrique étaient aussi regardées comme des provinces espagnoles. Pline parle d'une division différente de l'Espagne faite par Auguste, mais nous avons préféré donner celle-ci, parce qu'elle fut conservée par les Barbares.

fait couper le nez et les oreilles, et la renvoie à son père. Celui-ci s'apprête à en tirer une terrible vengeance. Mais Gense-rich, pour détourner l'orage, suscite contre Théod-rich un ennemi plus formidable que tous ceux que les Goths avaient encore rencontrés. Cet ennemi, c'était Attila, roi des Huns, qui réunit un moment sous son sceptre toutes les races barbares habitantes des vastes déserts qui s'étendent du Volga jusqu'au Rhin et à l'Océan du nord. Cette rude et grande figure historique, à peine esquissée par la main tremblante des écrivains contemporains, paraît plus grande encore à côté de tous ces pâles fantômes de rois qui composent son cortége. Mais c'est dans Priscus surtout[1] qu'il faut voir Attila donnant audience à cette ambassade de suppliants que Théodose II, l'empereur d'Orient, a envoyés, sur un ordre de lui, à la cour nomade du roi scythe, près du Danube. Priscus l'historien nous a laissé le récit de cette honteuse mission, à laquelle il assistait. Il faut voir les députés de l'empereur assis après tous les chefs barbares, et, comme les derniers des convives, au bas bout de la table commune, dans le coin le plus obscur de la salle; et plus loin, Attila seul, avec sa famille, à la table de bois brut, où il se repaît de viande sans pain et de vin, seul luxe qu'il emprunte à ces Grecs qu'il méprise. Il faut entendre Attila, de sa voix tonnante

[1] « Fortissimarum gentium Dominus qui, inaudita ante se potentia, solus scythica et germanica regna possedit. » (Jornandès, cap. XLIX.)

On peut lire dans Gibbon, chap. XXXIV, des détails plus complets sur Attila, et la traduction du récit de Priscus. (*Corp. hist. Byzantinæ,* I, LXVI.) On peut consulter aussi sur Attila les savantes annotations de Mascou, *Geschichte der Deutschen*, l'ouvrage le plus riche en sources historiques que nous ayons jamais rencontré. L'étendue du récit de Priscus nous empêche seule de le donner ici, et un court extrait serait insuffisant. Voyez aussi Michelet, t. I, p. 183.

qui dominait toutes les autres, reprocher aux ambassadeurs les perfidies de leur maître, les menacer de les clouer à une croix pour les livrer aux vautours, et leur demander : « Où est la forteresse, où est la ville de l'empire romain qui peut prétendre à subsister, dès qu'il nous plaira de la détruire ? » ou bien, instruit des embûches qu'on vient lui tendre jusque dans son repaire, écraser Théodose et ses tremblants envoyés de son froid mépris, et faire dire à l'empereur, en lui renvoyant l'or qui devait payer sa tête à celui qui serait assez hardi pour la prendre : « Attila et Théodose sont fils de pères très nobles ; mais Théodose, en payant tribut, est déchu de sa noblesse, il est devenu l'esclave d'Attila : il n'est pas juste qu'il dresse des embûches à son maître, comme un esclave méchant. »

Voici maintenant le portrait d'Attila[1], tel que l'a tracé le goth Jornandès : « Sa démarche était fière ; son regard assuré se promenait sans cesse autour de lui, et chacun de ses gestes révélait sa puissance. Sa taille était courte, sa poitrine large, sa tête forte, ses yeux petits, sa barbe rare et ses cheveux grisonnants ; son nez déprimé et son teint bruni portaient l'empreinte caractéristique de sa race. Avide de combats, il n'était pas moins propre aux conseils ; facilement exorable

[1] Grimm, avec sa science immense, mais confuse, se perd dans les étymologie du nom d'Attila, ce nom qui veut tout dire. *Etzel, atzel, athela, ethela, atta, atti, aetti, aita, vater,* πατηρ, signifient, dans presque toutes les langues, et surtout en Asie, *père, juge, chef, roi ;* c'est le radical des noms du roi marcoman Attalus, du Maure Attala, du Scythe Atheas, d'Attalus de Pergame, d'Atalrich, Eticho, Ediko. Mais il y a un sens plus profond et plus large : Attila est le nom du Volga du Don, d'une montagne de la province d'Einsiedlen, le nom générique d'un mont ou d'un fleuve : il aurait ainsi un rapport intime avec l'Atlas des mythes grecs. (Jac. Grimm, *Altdeutsche Wälder,* traduit par Michelet, *Hist. de France,* I, XVI.)

aux prières, sa parole, une fois donnée, était sûre. »
Attila, appelé vers l'Occident par son instinct superstitieux de conquérant[1], quitte sa ville de bois peint sur le Danube, et descend l'Allemagne à la tête de ces innombrables hordes de cavalerie scythique, dont la peur exagère encore le nombre. Toutes les légendes du temps sont pleines de cet immense effroi. Toute la pieuse milice des saints de la Gaule a été mise en réquisition pour éloigner le *fléau de Dieu* des murs de leurs cités natales. L'essaim barbare ravage l'Allemagne et le nord de la Gaule, jusqu'à Orléans. Mais là, rencontrant pour la première fois une résistance imprévue, Attila, avec cette ruse de sauvage qui s'allie si bien à la férocité, essaie de désunir Aétius et Théo-drich, en les rendant suspects l'un à l'autre; mais tous deux se montrent les lettres où Attila les accuse, et resserrent contre lui leur alliance. A défaut de la ruse, le barbare a recours à la force; mais, contraint de lever le siége d'Orléans, et de reculer jusqu'à Châlons, il offre la bataille aux deux peuples alliés dans les *campi Catalaunici*[2] (452). Une foule de

[1] Jornandès, d'après Priscus, rapporte qu'un pâtre, voyant boiter une de ses génisses, s'aperçut qu'elle était blessée au pied, et que, suivant la trace du sang, il rencontra une épée que la génisse avait heurtée en paissant l'herbe, et qu'il porta cette épée à Attila : celui-ci, croyant ou feignant de croire qu'il avait trouvé l'épée de Mars, se regarda dès lors comme le futur maître du monde. (Jornand., cap. xxxv.)

[2] Bien des discussions ont eu lieu pour fixer la place précise où s'est livrée cette mémorable action ; voici la phrase d'Idace, qui jette sur ce sujet le plus de lumière : « In campis Catalaunicis, haud longe de civitate, quam effugerant, *Mettis* (Metz). » Attila étant venu de l'Allemagne, il est assez naturel de penser qu'ayant essuyé un échec devant Orléans, il rebroussa chemin vers le nord, et que les Romains le poursuivirent dans les plaines de Châlons-sur-Marne (*Catalaunici campi*) plutôt que dans celles de Toulouse, comme le prétendent quelques historiens. Jornandès donne aussi à ces champs le nom de *Mauritii*. Châlons, *Duro-Catalaunum*, et depuis *Catalaunici*, avait fait partie du territoire

chefs et de peuples barbares, que le torrent des Huns et le nom d'Attila avait entraînés avec lui, servaient dans son armée[1]. Un roi des Os trogoths, soumis aux Huns depuis l'émigration des West-Goths, Walamir venait combattre, à la tête de son peuple, la race de ses frères, les West-Goths. Des deux côtés, dans ce grand duel barbare, les frères étaient armés contre les frères, Francs contre Francs, Huns contre Huns, Goths contre Goths. « Cette *tourbe* de rois, *turba regum*, nous dit Jornandès, épiaient, comme des satellites, le moindre geste d'Attila, et obéissaient en tremblant à un signe de son œil. » Aétius commandait les Romains, et Théod-rich les Goths, avec ses deux fils, Thoris-mund (*thor,* fier ou féroce; *mund,* bouche) et Théod-rich (riche en peuples). Ils avaient pour auxiliaires des *læti* ou vétérans barbares domiciliés dans la Gaule, des Franks, des Burgunds, des Sarmates, des Alains, mais dont la foi était suspecte depuis que leur roi Sang-bann (*sang,* chant; *bann,* ban) avait voulu livrer à l'ennemi Orléans, qu'il occupait; des Armoricains, des Saxons, des *Riparioli* (entre le Rhin, la Meuse et la Moselle), et presque tous les peuples

de Reims. Voyez Valès, *Notit. Gall.*, p. 186, et Danville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 242-279.)

1 . . . . . Subito cum rupta tumultu
Barbaries totas in te transfuderat arctos,
Gallia, pugnacem *Rugum* comitante *Gelono;*
Gepida trux sequitur, *Scyrum Burgundio* cogit;
Chunus bellonotus, *Neurus, Basterna, Toringus,*
Bructerus, ulvosa quem Nicer abluit unda
Prorumpit *Francus.* Cecidit cito secta bipennis
Hercinia in lintres, et Rhenum texuit alno.
Et jam terrificis diffuderat Attila turmis
In campos se, Belga, tuos. . . . .
(Sidon. Appolin., *Paneg. Aviti*, VII.)

barbares établis dans l'Occident et qu'Aétius avait réunis pour lutter contre un danger qui les menaçait tous également.

D'un autre côté, les races barbares qui n'étaient pas encore entrées dans les cadres de la conquête étaient accourues sur les pas d'Attila, comme les chakals à la suite des armées, pour se partager les lambeaux du festin. C'était certes un grand et beau duel que celui qui allait se livrer entre tous ces Barbares à demi civilisés de la Gaule et de l'Espagne, inquiets pour leur conquête d'un jour, et ces hordes sauvages sorties pour la première fois des forêts de la Germanie dans toute leur native férocité, et qui voulaient aussi leur place au soleil. Rome, la vieille Rome, avec son digne champion Aétius, qu'on peut bien appeler *le dernier des Romains,* tout Scythe qu'il était, descendait aussi dans l'arène, alliée des Goths, comme les moins barbares entre tous ces Barbares, mais ayant perdu sa foi en elle-même, et pressentant d'avance que, quel que fût le vainqueur, c'était à ses dépens que se gagnerait la victoire.

L'histoire ne nous dit pas comment combattirent ces Romains qu'Attila accusait de se laisser vaincre « non pas seulement par la première blessure, mais par la poussière même du combat » ; mais les Goths montrèrent un courage dont leur roi leur donnait l'exemple, et démentirent noblement cette réputation de lâcheté que leur ont voulu faire quelques historiens[1]. Théod-rich, renversé de cheval, périt étouffé

[1] C'est Grégoire de Tours qui, sans doute par rivalité de race, a fait aux Goths cette fâcheuse renommée, qu'ils ne méritèrent que deux siècles plus tard : « Ut Gothorum pavere mos est..... cum Gothi secundum consuetudinem terga

sous les pieds de ses soldats. Nous ferons grâce à la foi des lecteurs modernes du million d'hommes qui combattit, dit Jornandès, dans cette plaine fameuse, et des trois cent mille qui y restèrent couchés, et changèrent en torrent de sang l'humble ruisseau qui y coulait [1]. Mais le carnage fut affreux, comme dans tous ces combats antiques où le fer heurtait le fer, où l'homme touchait l'homme. Le roi des Huns, vaincu après une résistance opiniâtre, fut forcé, par l'impétueuse attaque des Goths, à se retrancher derrière ses chariots, remparts mouvants que ces Barbares traînaient partout avec eux. « Là, nous dit Jornandès, comme un lion harcelé par des chasseurs, et qui cherche à les effrayer de ses rugissements en gardant l'entrée de son repaire, Attila faisait à chaque instant sonner ses trompettes, comme pour menacer l'ennemi d'une sortie. » Déjà même, préparé à tout événement, il avait fait construire un bûcher avec les selles de ses chevaux, pour ne pas livrer vivant aux mains de l'ennemi le maître de tant de nations.

Mais les Romains se chargèrent de sauver Attila. Thoris-mund, élu roi des Goths à la place de son père, voulait achever sa victoire en forçant Attila dans ses retranchements; mais la lâche politique de Rome craignit de rendre les Goths trop puissants en leur laissant anéantir leur plus formidable ennemi. Le cré-

vertissent. » Telles sont les expressions peu courtoises et peu justes de l'historien des Francs.

[1] L'invasion d'Attila en Italie n'y avait pas laissé une impression moins profonde. Dans une bataille qu'il livra aux Romains, aux portes mêmes de Rome, tout, disait-on, avait péri des deux côtés; mais les âmes des morts se relevèrent, et combattirent avec fureur trois jours et trois nuits. (Damascius, *Ap. Phot. bibl.*, p. 1039, note de Michelet, t. I, p. 186.)

dule Thoris-mund, cédant aux perfides conseils d'Aétius[1], qui l'engageait à aller prévenir l'usurpation de ses frères et s'emparer du trône, part pour Toulouse avec son armée. Après cettre délivrance inespérée, Attila, peu soucieux de s'attaquer encore une fois aux Goths, aima mieux venger sa défaite sur Rome, comme sur un moins dangereux ennemi, et alla porter partout en Italie le fer et la flamme auxquels il venait d'échapper[2].

Nous avons insisté sur cette mémorable bataille, d'abord à cause de l'intérêt dramatique qu'elle offre dans les pages de ces vieux historiens, si secs et si décolorés d'ordinaire; puis, parce qu'elle forme dans les annales de l'Espagne le point d'arrêt de ces grandes invasions septentrionales qui venaient renouveler l'Occident. La défaite d'Attila rompit la ligue passagère de tous ces peuples que la crainte ou l'espoir du pillage lui avaient associés[3]. Le cours de ce torrent barbare, détourné sur l'Italie, cessa de menacer l'Es-

[1] Le faux Idace place ici l'anecdote suivante, apocryphe comme toute sa fabuleuse histoire : « Le prudent Aétius, qui craignait également le triomphe des deux partis, va trouver, la nuit, Attila, et lui dit : Vous n'avez détruit que la plus faible partie des Goths; demain il en viendra une telle multitude que vous ne pourrez échapper. Attila, reconnaissant, lui donne 10,000 pièces d'or. Puis Aétius va trouver le Goth Thoris-mund, et lui en dit autant, en l'engageant à retourner de suite à Toulouse, de peur que son frère ne lui ravisse la couronne : Thoris-mund lui donne aussi 10,000 *solidi*, et se retire avec son armée; et Attila est sauvé. » (Le faux Idace, ap. *Fredegar. Scr. franc.*, III, 462.)

[2] Jornandès, seul entre tous les historiens, attribue à Attila une seconde expédition en Gaule et une seconde défaite que lui font essuyer les Goths; mais on ne trouve pas trace ailleurs de cette expédition, et ici, comme dans toute l'histoire de Jornandès, il faut se mettre en garde contre le zèle patriotique de l'évêque goth.

[3] Voyez les recherches de M. de Guignes sur les conquêtes des Tatars en Chine, recherches qui ont éclairci l'obscure histoire des invasions orientales (*Histoire des Huns*, t. II, p. 315, 319), et de Buat (*Histoire des peuples barbares*, t. VIII, p. 3, 31, 68 et 94).

pagne; l'unité factice que le génie d'un seul homme avait imprimée aux invasions des Barbares cessa tout d'un coup. Après la mort d'Attila, ses lieutenants couronnés arrachèrent à ses fils les lambeaux de son empire. Les Gépides, les Ost-Goths, les Suèves, les Hérules et les Alains, se partagèrent ce sanglant héritage; et de nouvelles races, sorties de la Sibérie, attaquèrent à sa source même l'empire des Huns, dans la Scythie, et achevèrent sa destruction.

Après une infructueuse expédition contre Arles et les Romains, Thoris-mund, au bout d'un an de règne, méditant la perte de deux de ses frères, meurt à Toulouse, assassiné par eux[1] (452), laissant après lui peu de regrets, s'il faut en croire une phrase obscure d'Idace : « *Dum multa insolentius ageret.* » Théod-rich, l'un des meurtriers, lui succède, et fait une guerre acharnée contre les Suèves, dont le roi Rechiar (*reke*, *rache*, vengeance), parent de Théodrich, était alors maître de presque toute l'Espagne. Le roi goth fut aidé dans ses guerres par le nouvel empereur Avitus[2], noble arvernat, que lui-même avait aidé à monter sur le trone, et que Rome avait accepté, résignée d'avance à prendre un maître, de quelque côté du soleil qu'il lui vînt.

[1] Jornandès donne à Thoris-mund deux ans de règne de plus.

[2] Avitus avait formé le roi Théod-rich aux mœurs et aux lettres romaines, témoins ces vers de Sidonius Apollinaris (carm. VII, v. 495) :

Mihi romula dudum
Per te jura placent, parvumque ediscere jussit
Ad tua verba pater, docili quo prisca Maronis
Carmine molliret scythicos mihi pagina mores.

Sidonius, dans son Panégyrique d'Avitus, parle de la longue résistance que celui-ci opposa aux instances de Théod-rich, qui le pressait de prendre l'empire; mais un mot de Grégoire de Tours, *cum romanum ambisset imperium*, contredit un peu tout cet étalage de désintéressement.

Les historiens contemporains, si avares d'ordinaire de ces curieux détails qui nous font entrer dans la vie intime d'un peuple, n'ont pourtant pas tous gardé le même silence sur Théod-rich. Sidonius Apollinaris, évêque de Clermont, nous a laissé de Théod-rich un portrait ou plutôt un panégyrique trop flatteur pour être toujours parfaitement exact; mais ce morceau précieux n'en jette pas moins un jour curieux sur la vie sociale de ce temps, et les mœurs sont vraies, du moins, si le portrait ne l'est pas. Du reste, pour croire à tous ces éloges, il faut oublier que Théod-rich, comme une bonne part des monarques goths, avait inauguré son règne par un fratricide.

« La taille de Théod-rich est moyenne, sa tête est arrondie, et sa chevelure, épaisse et crispée, se redresse depuis son front jusqu'au sommet de la tête; d'épais sourcils couronnent ses yeux, et, si ses paupières s'abaissent, ses longs cils atteignent presque jusqu'au milieu de sa joue. Ses oreilles, suivant la mode de sa nation, sont recouvertes et *fouettées* par les boucles de ses longs cheveux. Son nez forme une courbe gracieuse. Sa barbe croît touffue sous ses tempes creuses; mais le barbier la rase tous les jours jusqu'aux joues, sous le nez et dans les parties inférieures du visage (à peu près comme la mode de nos jours). Son col et son menton sont d'un embonpoint raisonnable, et son teint, d'un blanc de lait (*lactea cutis*), se colore parfois d'une rougeur juvénile.... (Ici nous passons quelques détails assez étranges, qui feraient croire qu'un panégyriste du cinquième siècle était obligé de tout louer, jusqu'au ventre d'un monarque.)

» Quant à sa manière de vivre, Théod-rich se lève a-

vant le jour pour aller, avec une suite peu nombreuse, assister aux prières de ses chapelains, avec le respect et l'assiduité convenables; mais, en causant intimement avec lui, vous pouvez vous apercevoir qu'il paie plutôt ce tribut à l'usage qu'à une conviction raisonnée [1]. Le reste de la matinée est donné aux soins du royaume. Le comte porteur de ses armes (*comes armiger*) est debout près de son siége. Une troupe de satellites couverts de peaux [2] est admise pour faire acte de présence (*ne absit*); mais, tenue à l'écart, de peur du bruit (*ne obstrepat*), cette foule murmure sourdement, exclue des salles intérieures (*velis*, ainsi nommées d'après les portières qui recouvraient les portes, suivant l'étiquette de la cour d'Orient), et enfermée dans des barrières (*cancellis*). C'est alors qu'on introduit les ambassadeurs étrangers. Théodrich répond en peu de mots à leurs longs discours (*Plurima audit, pauca respondet*). A la seconde heure (environ huit heures), il se lève, et va visiter

[1] Le digne évêque de Clermont, fanatique de belle latinité plus que d'Evangile, ne paraît pas juger bien sévèrement cette tiédeur de conviction du monarque goth.

[2] Les fourrures, dont le commerce se faisait par les sauvages habitants du nord de l'Europe, furent long-temps le costume favori des Barbares, même dans les climats brûlants du Midi : de là cette odeur insupportable, *induviarum barbaricum fœtor* (Salvianus), à laquelle les organes plus délicats des Grecs et des Romains avaient tant de peine à s'habituer, et dont leurs historiens nous parlent si souvent. Alors même que ces Barbares daignaient accepter, dans les temps de la décadence de l'empire, quelque magistrature romaine, ils ne revêtaient la toge que pour se rendre au tribunal, et se hâtaient ensuite de la quitter, pour en faire entre eux l'objet de leurs sauvages risées. De là ce vers de Claudien :

Mœrent captivæ, pellito judice, leges,

(*In Rufinum*, lib. II, vers. 77.)

Et cependant les empereurs étaient obligés de défendre à leurs sujets d'adopter par une lâche imitation le costume des Barbares.

ses trésors ou ses écuries [1]. Lorsqu'il part pour la chasse, il croirait au dessous de la dignité d'un roi de pendre son arc à son côté ; mais, si le gibier se présente, il tend sa main derrière son dos, et un esclave y dépose un arc, dont la corde n'est pas tendue d'avance, recherche de mollesse qui lui paraîtrait indigne d'un homme ; puis, le tendant lui-même, il vous prie d'indiquer le but que vous voulez qu'il frappe, et le but, à peine indiqué, est frappé.

Sa table, dans les jours ordinaires, est celle d'un simple particulier : le meilleur des mets y est la conversation, sérieuse d'ordinaire ; l'art, et non le prix, y fait la valeur de ce que l'on y sert ; la coupe y circule rarement, et la soif a droit de s'en plaindre. Le dimanche seulement, dans ses dîners d'apparat, on retrouve l'élégance de la Grèce, l'abondance de la Gaule et l'activité de l'Italie.

Après le repas, peu ou point de sommeil. On lui apporte alors sa table et ses dés (*tesseras*). Pendant le jeu il invoque gaîment la fortune ou l'attend patiemment : gagne-t-il, il se tait ; perd-il, il sourit, et ne se fâche que quand le jeu n'offre aucune des deux chances. Vous croiriez que, même dans ces calculs pacifiques, il aime encore les hasards de la guerre : son seul souci est de vaincre. En jouant, toutefois, il se relâche un peu de sa royale réserve : il exhorte tout le monde à la liberté, à la familiarité ; il aime à voir les émotions de la perte, et a besoin de la colère du vaincu pour croire à son propre triomphe ; souvent même cette joie, dont la cause est si frivole, vient au

[1] *Stabulis* ici signifie peut-être aussi *étables*, car les Goths étaient un peuple pasteur avant d'être un peuple agricole : cependant on ne voit pas que leurs rois aient possédé autant de manoirs rustiques que les rois franks.

secours de négociations plus graves. Des requêtes, ballottées long-temps par les naufrages des patrons qui les protégent, voient tout d'un coup le port s'ouvrir devant elles. Moi-même, quand j'ai quelque chose à demander, je me ménage cette heureuse défaite (*feliciter vincor*), et perds la partie pour gagner ma cause.

« A la neuvième heure (trois heures), le fardeau des affaires revient peser sur lui (*recrudescit moles illa regnandi*); les solliciteurs (*pulsantes*) reparaissent, et ce cortége chicanier s'agite autour de lui jusqu'à ce que le soir et le souper venus les fassent évanouir. Il arrive parfois que, durant le souper, on introduit des mimes et des bouffons; mais leurs mordantes saillies doivent respecter les convives. Point de musique ni de chœurs; les seuls airs qui plaisent au roi sont ceux qui réveillent la valeur. Lorsque enfin il va se livrer au repos, des hommes armés veillent partout aux portes du palais. »

Théod-rich cependant jouit rarement de cette vie si douce et si bien ordonnée qu'a décrite l'évêque de Clermont. Son règne fut rempli presque tout entier par ses guerres contre les Suèves, entreprises à l'instigation d'Avitus, son allié. Son intérêt, d'ailleurs, au moins autant que les prières d'Avitus, le portait à attaquer ses redoutables voisins. Il enrôla le roi des Burgunds, Gundiach, et celui des Francs, Hilp-rich dans une sorte de croisade barbaro-romaine contre les Suèves de Galice (456). La bataille se livra [illegible] torga, sur le fleuve *Urbicus* (Orbega) : les [illegible] rent vaincus, et leur roi, fugitif et blessé, [illegible] pris et mis à mort par Théod-rich. Cel[illegible] vant sa conquête, s'em[illegible] *Br*[illegible]

moins scrupuleux qu'Alarich à Rome, il dévaste les lieux saints, au grand scandale de tous les dévots historiens de l'époque, et met ses chevaux et ses *chameaux* dans les églises. Cette profanation, peu conforme aux habitudes de piété des Goths, s'explique par les haines religieuses : les Suèves, depuis Rechiar, étaient catholiques, et les Goths ariens ; or les ariens étaient les protestants de l'époque, et des protestants plus disposés à faire grâce à des païens qu'à des orthodoxes. De Bracara, le roi goth passa à Mérida, en Lusitanie, où la bienheureuse martyre Eulalie, native de cette ville, la sauva par un miracle. Ajoutons que Théod-rich, peu sujet, s'il faut en croire Sidonius, à se laisser arrêter par des scrupules religieux, avait à ménager la Lusitanie et la Bétique, qu'il voulait réunir à son empire. L'empereur, suivant le commode usage des Césars du bas-empire, qui s'attribuaient toute la gloire des batailles qu'ils n'avaient pas livrées, envoya des ambassadeurs au roi goth lui dire qu'il avait bien mérité du nom romain ; ce qui n'empêcha pas Théod-rich, pendant qu'il s'acheminait vers la Gaule, de prendre et de piller deux villes romaines, Astorga et Palencia.

Cependant les Hérules, débarqués sur les côtes de la Galice, près de Lugo, viennent arracher aussi leur lambeau de l'Espagne, et ravagent tout le pays des Cantabres et des Vardules (la côte de Biscaye). Les flottes de l'empereur d'Orient, Marcianus, détruisent en outre une autre flotte de Barbares, qu'Idace appelle orientaux (probablement des Sarrasins), qui venaient piller Hispalis.

La nation des Suèves, presque anéantie par la bataille d'Orbéga, se réfugie au fond de la Galice. Théod-

rich, rappelé en Gaule par la mort d'Avitus, prend parti contre Majorien, son successeur, et assiége, sans pouvoir la prendre, Arles, la grande ville impériale des Gaules, le rempart de l'Italie contre les Barbares. Ce Majorien, digne du trône où le caprice d'un Barbare l'avait fait monter, avait été nommé Auguste, par l'influence toute-puissante en Italie de Richimer, petit-fils de Wallia, et généralissime des armées de l'empire, Warwick Goth, qui faisait des rois et ne daignait pas l'être. Quant aux rois des West-Goths, cantonnés dans leur étroite souveraineté du sud de la Gaule, et à cheval sur les Pyrénées, d'où ils dominaient l'Espagne et la Gaule, ils faisaient aussi des empereurs, sans se soucier de l'être; leur vraie royauté était dans leur camp, qu'ils n'eussent pas quitté pour toutes les pompes avilies du trône impérial.

Les Goths que Théod-rich avait laissés en Espagne sont battus par les Suèves, qui, reprenant courage en l'absence de leur ennemi, recommencent de nouveau leurs excursions, en se partageant sous deux rois, Maldras et Remismund. Théod-rich cependant s'empare, par la trahison d'un gouverneur romain, de Narbonne, la clé des Pyrénées. Mais il fut moins heureux auprès d'Arles, dont le comte romain Egidius le força de lever le siége. Fried-rich (*riche en paix*), frère du roi goth, perd son armée (463) et la vie dans une bataille contre Egidius, aux portes de Toulouse. Après ces revers en Gaule, Théod-rich tourne son ambition du côté de l'Espagne, et cherche à conquérir la Bétique et la Lusitanie, pendant que les Suèves de Galice se déchirent de leurs propres mains. Il achète même la paix avec eux en donnant sa fille en mariage à Remismund, devenu leur seul roi.

Pendant son règne trop court, l'empereur Majorien, par une saillie de courage digne des beaux temps de l'empire, vint visiter à la tête d'une armée les dernières possessions de Rome en Espagne, et préparer dans la Carthaginoise une expédition contre les Vandales d'Afrique; mais ceux-ci la détruisirent en mer, et Majorien, après cette inutile et dernière apparition en Espagne du fantôme de la puissance romaine, alla mourir en Italie. Nous n'aurions même pas parlé de cette inoffensive promenade des légions romaines, si elle ne prouvait que Rome à cette époque conservait encore dans la Tarraconnaise et dans la Bétique quelques possessions, que les Goths avaient bien voulu lui reconquérir et les Suèves lui laisser.

Eurich assassine son frère Théod-rich (466), assassin lui-même de son frère Thoris-mund : car le fratricide, chez ces Atrides barbares, punit toujours le fratricide. Eurich, élu roi, fixe également en Gaule le siége de son empire. Il est à regretter que les historiens contemporains, si avares de faits, ne nous aient pas tracé avec plus de détails la figure de ce Charlemagne des Goths, dont le nom *Ew-rich* (riche en lois) sied bien à leur premier législateur[1]. Eurich comprit

[1] Voici pourtant quelques lignes qui peignent assez bien Eurich et l'empire que les rusés évêques impériaux exerçaient sur ces pieux Barbares. Ennodius fait dire par Eurich au prélat Epiphanius, envoyé vers lui par Nepos pour demander son alliance et obtenir qu'il renonçât à la conquête de l'Auvergne : « Licet pectus meum lorica vix deserat, inveni hominem qui me armatum possit expugnare sermonibus. Fallunt qui dicunt Romanos in linguis scutum vel spicula non habere. Norunt enim et illa quæ nos miserimus verba repellere, et quæ a se diriguntur ad cordis penetralia destinare. » (Ennodius, in *Vita Epiphanii*, p. 381.) L'évêque orthodoxe, malgré les compliments d'Eurich, ne voulut pas dîner avec le roi Arien. Eurich, en revanche, quoiqu'il entendît probablement le latin, ne daigna converser avec le prélat que par interprètes; peut-être aussi tous ces compliments ne sont-ils qu'une fine ironie dans la bouche du roi barbare.

d'abord avec cet instinct barbare qui s'appelle génie dans les siècles civilisés que les temps étaient venus pour la race des West-Goths, trop pressés jusqu'ici dans leur étroit royaume d'Aquitaine, de s'agrandir en deçà comme au delà des Pyrénées, et de fonder, au lieu de cette monarchie vassale, un empire indépendant. Jetant les yeux autour de lui, il vit d'un côté l'empire romain à l'agonie, et les deux grandes familles du peuple goth prêtes à s'en partager les dépouilles; de l'autre, il vit les Franks, cédant eux-mêmes à la pression de races plus septentrionales, peser sur le nord de la Gaule et menacer le midi : c'est alors qu'il conçut le dessein, tout en enlevant la Gaule du sud à Rome, qui ne pouvait plus la défendre, de se faire contre les Franks un point d'appui des Pyrénées, et de s'y préparer un refuge en cas de défaite. Il commence par s'assurer l'alliance du Vandale Gense-rich, que menaçaient les armes des deux empereurs d'Orient et d'Occident; il se ménage en Gaule des intelligences avec Arvandus, préfet des Gaules, et les autres gouverneurs romains, qui sentent l'empire les abandonner, et cherchent un maître à qui se vendre. Gense-rich pendant ce temps, avec ce remuant génie vandale, qui agitait le monde de ses intrigues, suscite contre l'empereur d'Orient les Ost-Goths, oubliés sur les bords du Danube, et en retard dans cette grande curée de l'empire. Enfin, quand tout est prêt, et comme à un signal donné, pendant que ses lieutenants envahissent l'Espagne et s'emparent de Mérida et de Lisbonne, en chassant devant eux Suèves et Romains, Eurich attaque à la fois Rome sur ses deux points vulnérables, l'Espagne et la Gaule; il écrase dans Bourges un corps de 15,000 Bretons, qui,

chassés de leur île, s'étaient fixés dans la Gaule, sous la protection de l'empire. Ses armes victorieuses se promènent librement jusqu'à la Loire, sans que Rome, en proie aux discordes qui suivirent la mort de l'empereur Anthémius (472), fasse le moindre effort pour lui résister. L'Arvernie seule, fidèle à l'empire, alors même qu'il n'y avait plus d'empire, ose tenter une inutile résistance, à l'aide des Burgunds, les derniers alliés de Rome. Eurich la dévaste, et assiége en personne Clermont (*Augustonemetum*); Clermont, la ville haute et forte, surgissant comme une île au milieu du riche et vert bassin de la Limagne.

Arrêtons-nous un instant pour rendre hommage à un des plus nobles caractères de cette triste et sanglante époque, au brave Ecdicius, noble arvernat, dont les vertus toutes chevaleresques et toutes chrétiennes semblent la satire des vices des Romains et de la férocité des barbares. On sait de quelle haute distinction littéraire et politique brillait cette noblesse arvernate, qui compta dans ses rangs un empereur, Avitus; Ecdicius, son fils, plus digne que lui du trône, où il ne monta pas; Sidonius Apollinaris, seul poète de l'époque, seul héritier, bien que dégénéré, des gloires littéraires de l'empire; enfin, une foule de familles illustres, comme celles des Apollinaris, des Ferreolus, etc., toutes revêtues des plus hautes magistratures de la Gaule, et fières des talents et des vertus héréditaires dans leur sein.

Mais le plus illustre entre tous, c'est ce noble Ecdicius, dont la bravoure fabuleuse avait frappé de terreur les Goths, et qui, à la tête de dix-huit de ses dignes compagnons, combattait et faisait fuir

une armée au siége de Clermont, réalisant ainsi les exploits de ces héros imaginaires des romans de chevalerie, idéal moins accompli que lui des vertus du soldat et du chrétien. Ecdicius, dans une famine, nourrit l'Arvernie tout entière à ses frais, et leva à ses frais la dernière armée qui combattit pour l'empire. C'est à lui que s'adressait Sidonius, par un mouvement d'éloquence vraie et sentie, si rare au milieu des recherches puériles de sa rhétorique ampoulée : « Te expectat palpitantium civium extrema libertas. ..... Si nullæ a republica vires, nulla præsidia, statuit te auctore nobilitas seu patriam dimittere, seu capillos.» (L. III, epist. III.) Grégoire de Tours, dans son langage plus barbare, mais plus simple et plus expressif, a aussi payé son tribut aux vertus d'Ecdicius : « Au temps de Sidonius évêque, une grande famine désola la Bourgogne. Ecdicius envoya des esclaves avec des chariots recueillir tous les passants, et il les nourrit pendant tout le temps que dura la famine, et les sauva de la mort ; ils étaient, dit-on, plus de quatre mille, et une voix fut entendue du Ciel qui lui disait : « Ecdicius, Ecdicius, parce que tu as fait cette » œuvre, à toi et à ta race le pain ne manquera pen» dant l'éternité. » (L. II, ch, XXIV.) Sidonius, devenu évêque de Clermont, partagea avec Ecdicius l'affection des fidèles Arvernates. Grégoire de Tours raconte ainsi la mort du poète évêque : « Il arriva qu'il fut malade de la fièvre : il se fit alors porter dans l'église, où une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants, se pressait autour de lui, pleurant et disant : « Pourquoi nous abandonnes-tu, toi notre bon pas» teur, et nous laisses-tu comme orphelins ; que se» ra-t-il de nous après ta mort ? » Un pareil pané-

gyrique vaut bien tous ceux de Sidonius lui-même.

Les Arvernates, et leur généreuse noblesse, naguère les derniers soumis à Rome, furent aussi les derniers à la défendre ; mais, après un long siége et d'héroïques souffrances, un ambassadeur vint tout exprès de Rome pour leur ordonner de se rendre. Eurich, il est vrai, traita avec ménagement ses nouveaux sujets, et répara, autant qu'il fut en lui, les maux de la guerre. Népos, un de ces fantômes couronnés que Rome voyait alors passer sur le trône des Césars, implora bassement la paix, et l'obtint au prix de la cession de l'Auvergne, qui empêchait seule les Goths de prendre la Loire pour limite de leur empire, avec le Rhône et l'Océan. Ecdicius, banni de l'Auvergne, devenue province gothique, se retira avec le titre de patrice, à la cour du lâche empereur. Après la chute de Népos, Eurich, se croyant délié de ses traités, prit Arles (480) et Marseille (481), les deux clefs de la Gaule du sud, où il compléta ainsi son empire en s'emparant de tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes liguriennes.

Pendant toutes ces conquêtes d'Eurich dans la Gaule, nous avons dû laisser de côté les expéditions de ses lieutenants en Espagne. De deux armées envoyées à la fois par lui au delà des Pyrénées, pour combattre en même temps les Suèves et les Romains, l'une s'était avancée jusqu'à Lisbonne, en chassant les Suèves devant elle, et en vengeant leurs ravages par des ravages nouveaux ; l'autre, commandée, suivant Isidore de Séville, par Eurich en personne, et grossie d'un corps d'Ost-Goths qui étaient venus du Danube rejoindre leurs frères de Gaule, après s'être emparée de Pampelune et de Saragosse, avait soumis la Catalogne et le peu de villes qui restaient encore à Rome

dans la Tarraconnaise et dans la Bétique. Au bout de trois ans de règne, le roi goth d'Aquitaine était maître de l'Espagne tout entière, sauf le coin qu'occupaient les Suèves, depuis le Duero jusqu'au golfe de Biscaye. Depuis lors, cantonnée dans ces montagnes où nous verrons plus tard se réfugier la monarchie gothique, la race des Suèves disparaît pour un siècle de l'histoire, avec tant d'autres races perdues comme elle, pareille à ces éruptions volcaniques qui surgissent pour quelques jours à la surface des flots, et y rentrent bientôt pour n'en plus ressortir.

Ainsi, sous le règne glorieux d'Eurich, la domination des Romains et celle des Suèves ont fini en même temps en Espagne. L'empire romain avait du reste autre chose à faire qu'à revendiquer en Espagne une autorité perdue, et à y dépenser en stériles expéditions des forces qui ne lui suffisaient plus même à se défendre. Déjà Gense-rich, à la tête des Vandales d'Afrique, était venu dévaster l'Italie, piller, quatorze jours durant, Rome, où d'obscurs tyrans se disputaient l'empire, et moissonner où les Goths n'avaient fait que glaner. Mais l'heure avait sonné pour Rome : ce nom avili d'empereur romain, que les conquérants de Rome ne daignaient même plus prendre, appartenait de fait au goth Richimer (*Rich-mir*), qui depuis long-temps disposait seul l'empire. Après lui, on voit se succéder en quatre ans quatre empereurs, dont le dernier est le moins ignoré, parce que son nom clôt cette longue liste des ci-devant maîtres du monde, qui commence à Auguste et finit à Augustule. Enfin, les Huns, les Suèves, les Hérules, et tous ces mercenaires barbares dont Rome déchue achetait le courage, demandent à

grands cris qu'on leur partage l'Italie. Odo-aker[1] (*Otto; acker*, champ), chef des Hérules[2], se met à la tête de cette émeute barbare, dépose Augustule, qu'il ne daigne pas même priver de la vie, et reste de fait maître de l'Italie et des débris de l'empire d'occident[3] (an 476, de la fondation de Rome 1229).

Odo-aker jouissait paisiblement de sa conquête, quand un autre fantôme d'empereur, Zénon, empereur d'Orient, donne à un autre Barbare plus civilisé qu'Odo-aker, Théod-rich, chef ou roi des Ost-Goths, une sorte d'investiture du trône vacant de l'Occident. Théod-rich, fort du prestige que lui prêtait encore aux yeux des habitants du vieux monde romain cette délégation de l'empire, bat Odo-aker (493), lui enlève à la fois le trône et la vie, et s'empare sans résistance de l'Italie, soumise d'avance au premier occupant. Là, ce mercenaire couronné de l'empire, *consul ordinaire* à Constantinople, et dont la statue s'élevait devant le palais de l'empereur, se fait Romain autant qu'il est

[1] Odovachar, qui postea regnavit in Italia, devotione diverterat ad eum (sanctum Severinum) et vilissimo tunc habitu, juvenis statura, procerus advenerat. Qui, dum se, ne humile tectum cellulæ suo vertice contingeret, inclinasset, a viro Dei gloriosum se fore cognovit. Cui etiam valedicenti : « Vade, inquit, ad Italiam, vade vilissimis nunc pellibus coopertus, sed multa cito largiturus. » (Eugippius, in *Vita S. Severini;* apud anonym. Vales, p. 717. Voyez Tillemont, *Mém. ecclés*, t. XVI, p. 168.)

[2] Tous les noms propres hérules que l'on connaît paraissent gothiques. Malte-brun prétend que les Hérules étaient moins une nation qu'une réunion de nobles, tous guerriers, et obligés par serment de vivre et de mourir ensemble, les armes à la main. Leur nom, écrit tantôt *heruli* ou *eruli*, tantôt *airuli*, signifiait, selon saint Isidore de Séville, des *seigneurs*, et paraît répondre au mot *iarl* ou *earl*, qui a le même sens en scandinave. (*Earl* en anglais signifie *comte*.)

[3] Cette date, si importante, est du reste très difficile à fixer. La plupart des chroniques adoptent l'an 476; mais Jornandès, dont les dates, il est vrai, sont souvent assez arbitraires, fixe la chute de l'empire à l'an 479. Gibbon s'est décidé pour 476.

en lui, dépouille ses habits et ses coutumes barbares, et essaie, en homme de génie qui se trompe, une œuvre impossible, celle de ressusciter l'empire[1].

Ainsi, des deux côtés de l'occident, deux empires, semi-barbares, semi-romains, s'établissent à la fois; la race gothique étreint de ses deux bras ce riche et beau bassin de la Méditerranée, centre de toute civilisation. A la tête de ce double empire, deux hommes, plus grands par ce qu'ils ont tenté que par ce qu'ils ont fait, Eurich et Théod-rich, essaient d'arrêter ces éternelles incursions des peuples du nord, qui, depuis deux siècles, désolaient périodiquement la plus belle partie du monde, et de conserver aux deux branches du peuple goth leur lot dans l'héritage des Césars. Pourquoi ces deux empires n'ont-ils pas duré? Pourquoi, surtout, le génie plus civilisateur du grand Théod-rich, que nous verrons bientôt seul à la tête de la race des Goths, en Espagne, en Gaule et en Italie, n'essaya-t-il pas de former de cette race si éminemment perfectible un seul peuple et une seule monarchie, dont la masse compacte eût soutenu l'effort de l'invasion germaine?

Pourquoi? nous le dirons. C'est que la grande pensée du Charlemagne goth[2], à l'inverse du monarque frank, fut, non pas de créer, mais de reconstruire. Entouré de débris, il voulut rebâtir avec les matériaux du passé cette ruine majestueuse de l'empire, au lieu

[1] S'il faut en croire Jornandès, c'est à Gense-rich qu'on devrait attribuer la chute de l'empire d'Occident. Celui-ci, pour s'assurer la paisible possession de l'Afrique, aurait poussé sur l'empire les deux races des Goths de l'est et de l'ouest, pour partager avec elles cette riche dépouille. Le fait nous semble peu probable : Théod-rich avait assez, pour le porter à attaquer Rome, de sa propre ambition et de la pillarde pauvreté de sa race.

[2] Comme Charlemagne, Théod-rich, dit-on, ne savait pas écrire.

d'élever, avec les éléments barbares qu'il avait sous la main, un ordre social plus neuf et plus fécond. La durée manqua à son œuvre, parce qu'en l'accomplissant il ne s'était pas tourné vers l'avenir. Ce qui a causé la chute des deux royaumes gothiques, ce sont les traditions romaines, le culte du passé, l'embarras des souvenirs. Les Goths, Barbares métis, qui n'étaient ni assez civilisés pour continuer Rome, ni assez ignorants pour l'oublier, se perdirent par une imitation servile d'institutions qui n'étaient pas faites pour eux. L'égalité consacrée par la loi entre les deux races tourna toute au profit du vaincu, qui, méprisé par le vainqueur[1], ne l'en fit pas moins descendre à son niveau. Aussi chercherait-on en vain dans les codes gothiques ce qu'on voit à chaque page des codes franks, ce hardi et rude dédain pour la population indigène, dont les lois n'ont pas accès dans le code du conquérant, et dont la vie est évaluée moitié moins que celle de ses maîtres.

Charlemagne, on le sait, ne se fit pas Romain, comme Théod-rich; Charlemagne ne rebâtit pas péniblement un édifice détruit, il n'imita pas, il ne recommença pas: il créa. Si son œuvre ne dura pas plus que lui, c'est que le seul auxiliaire qu'il fut forcé d'employer, le seul élément de passé qu'il mêla à ce monde nouveau, l'Eglise, fut pour les franks un dissolvant aussi actif que les lois et les souvenirs de Rome pour les Goths. Le vieux usa le neuf, le ciment

[1] Chrysostomus (*Ad viduam juniorem*, operum t. IV, p. 463) : « Barbari nostros omnes irrident et quemdam ex illorum regibus dixisse ferunt : mirari se impudentiam nostrorum militum, qui, cum facilius quam oves soleant jugulari, adhuc victoriam sperent...; namque se illis cædendis satietate sæpe captum esse. »

rongea la pierre ; mais le vigoureux essai d'organisation tenté par Charlemagne, bien qu'avorté sous ses imbécilles successeurs, fut loin d'être sans fruit : un peuple, le peuple français, s'élabora dans ce creuset fécond, où la conquête avait jeté pêle-mêle tant de races ; et Charlemagne répara, autant du moins qu'il fut en lui, le tort d'être venu trop tôt, en préparant les bases de la première organisation d'un peuple moderne qui n'ait pas été empruntée aux souvenirs de l'empire romain.

Odo-aker, le conquérant de l'Italie, avait, suivant quelques historiens, fait à Eurich, roi comme lui par le droit de conquête, l'abandon de toutes les anciennes possessions des Romains au-delà des Alpes. La monarchie gothique, sous ce règne glorieux, où l'on peut fixer son apogée, s'étendit un instant de l'extrémité sud de l'Espagne au Rhône, à la Loire et à l'Océan. Les Franks, dont les tribus errantes étaient à peine domiciliées au nord de la Gaule, souscrivirent avec Eurich un traité onéreux. Les Franks Sicambres[1], qui habitaient sur le Waal, et les Burgunds, vaincus par lui, respectaient son autorité ; les Ost-Goths, les Franks, les Thuringiens, les Hérules, les pirates saxons que vomissaient les ports de la Grande-Bretagne, les Suèves en Galice, les Vandales en Afrique, et jusqu'au lointain monarque de la Perse, s'il faut en croire Sidonius, imploraient par des ambassadeurs son amitié et sa pro-

[1] Cum barbaris ad Wahalim trementibus fædus innodat. (Sidon. Apollin., l. VIII, ep. III.)

Hic burgundio septipes frequenter (*haut de sept pieds*)
Flexo poplite supplicat quietem.
(*Id.*, l. VIII, ep. IX.)

Voyez aussi Procope, *De Bello gothico*, l. I, c. XII.

tection. « D'un coup d'œil, dit l'évêque de Clermont dans son emphatique poésie, Eurich calmait ou agitait le nord. Le chef de la vaste monarchie persane interrogeait l'oracle de l'occident, et la vieille divinité du Tibre était protégée par le génie de la Garonne[1]. »

Une seule gloire manquait à Eurich[2], c'était celle du législateur, et il voulut aussi la mériter. Paisiblement établi dans la cité d'Arles, qui devint le siége de l'empire des Goths, il recueillit pour la première fois dans un code écrit les coutumes traditionnelles qui régissaient les Goths. Cette collection, malheureusement perdue, aurait sans doute jeté un jour tout nouveau sur le droit gothique primitif, dont la substance a passé dans le *Forum judicum*, mais dont la forme si curieuse a complétement disparu. On y aurait retrouvé ces formules mystérieuses et toute cette pantomime symbolique dont se compose le drame judiciaire chez les peuples enfants, et qui apparaît sous la même forme bizarre et compliquée au berceau de Rome antique et à celui de la sauvage Germanie[3].

Eurich, comme plus tard Leuw-gild, persécuta les catholiques[4], bien que son premier ministre Leo

[1] L. VIII, epist. III et IX.

[2] Le seul crime qui ait taché cette vie si pleine et si glorieuse est l'assassinat d'un frère; mais l'impassible sang-froid avec lequel Grégoire de Tours raconte les peccadilles de ce genre commises par Hlod-wig et par ses enfants prouve que la morale publique et l'histoire, sous la plume des évêques, étaient alors indulgentes pour les erreurs des princes. L'assassinat commis dans un but *agréable à Dieu* était méritoire, et le fratricide, avec une pareille excuse, était à peine un crime.

[3] On trouvera dans notre analyse du code un examen plus approfondi de ce sujet important.

[4] Un fait bizarre, et qui ne prouve pas pour les lumières du clergé arien, c'est qu'on ne compte pas un seul historien de cette communion : opposition comme pouvoir, le catholicisme, au contraire, a toujours su lui-même plaider sa cause.

ait été un catholique. Les historiens orthodoxes[1] nous racontent longuement les persécutions du monarque arien contre les prélats les plus vénérables. Mais on verra bientôt, sous Alarich, de quel esprit de désaffection et de révolte les haines religieuses avaient imbu les membres du clergé catholique. Leur intelligence coupable avec tous les ennemis de la monarchie gothique, et surtout avec les Franks, força Eurich à des rigueurs qui ne semblent pas avoir été dans son caractère. Ses persécutions, comme celles de Leuw-gild, furent des mesures politiques bien plus que religieuses ; et ce que nous blâmerions dans le sectaire peut se justifier dans le monarque.

Ce grand prince, après un règne long et glorieux, mourut paisiblement à Arles, nouveau siége de son empire, et son fils Alarich lui succéda. Théod-rich, qui pendant ce temps détrônait Odo-aker et s'emparait de l'Italie, voulut affermir par des alliances avec presque tous les rois barbares sa royauté nouvelle, et donna sa fille en mariage à Alarich. Lui-même avait épousé une sœur du roi des Franks, Hlod-wig ou Clovis, et contracté avec lui une étroite alliance, qui, nous dit naïvement Jornandès, « ne servît pas beaucoup à la concorde entre les deux rois ». De plus, la sœur de Théod-rich avait épousé le roi des Vandales, Trasmund; une de ses filles, le roi des Burgunds, Sigismund (*sieg*, victoire; *mund*, bouche); enfin il avait marié sa nièce au roi des Thuringes, Hermanfred. Ainsi, par ce sys-

[1] Tantum pectori suo catholici mentio nominis acet, ut ambigeas ampliusne suae gentis, an suae sectae principatum habeat. (Sidon. Apollin., l. VII, ep. vi.) — Gravem in Galliis super christianos intulit persecutionem. Truncabat passim..., clericos carceribus subigebat ; sacerdotes alios dabat exilio, alios gladio. Templorum ipsos aditus spinis jusserat obserari, scilicet ut raritas ingrediendi oblivionem faceret fidei. (Gregor. Turon., l. II, cap. xxv.)

tème d'alliances habilement combinées, ce grand prince, déjà chéri de ses nouveaux sujets[1], tenait par des liens étroits à toutes les races babares alors dominantes dans le sud et l'occident. Mais Hlod-wig nous apprendra bientôt, aux dépens du malheureux Alarich, combien les affections de famille étaient une faible digue contre la pente de l'invasion germaine et les rudes ambitions de cet âge.

Jusqu'ici la race des Franks est restée pour nous dans un vague lointain, flottante sur la limite de son futur empire entre la Gaule romanisée et la Germanie barbare, et se heurtant quelquefois au sud contre l'empire west-goth, qui cherchait à s'étendre vers le nord. Les Franks jusqu'à Hlod-wig tiennent peu de place dans l'histoire; leurs commencements sont humbles; le ruisseau est encore près de sa source; d'ailleurs la branche saxonne de la grande famille odinique, à laquelle ils appartiennent, ne paraît pas douée de ce génie aventureux et nomade qui caractérise la branche gétique; elle prend plus vite racine dans le sol; et son penchant tout germanique pour les habitations isolées, ainsi que les fermes nombreuses des premiers rois franks, attestent le génie agricole de cette race. Les Goths, au contraire, qui ont rapporté du voisinage de l'Asie les habitudes errantes des peuples pasteurs, dédaignent long-temps de cul-

[1] Illum Itali juxta et Gothi amabant; nulla fere injuria subditos affecit. (Procop., *De Bello gothico,* lib. I.) — Théod-rich, du reste, ne prit pas le titre d'empereur. Il donna aux Goths le même tiers des terres romaines qu'Odo-aker avait partagé à ses Hérules, largesse qui par conséquent ne coûta rien à ses nouveaux sujets. D'ailleurs, avec les immenses possessions des citoyens romains (*Latifundia perdidere Italiam,* dit Pline), et la dépopulation causée par les conquêtes, une pareille mesure dut être peu onéreuse aux vaincus.

Voyez aux Pièces justificatives le résumé des institutions des Ost-Goths.

tiver les terres que la conquête leur assigne, et vouent au pâturage ce sol fertile que le parcours des bestiaux appauvrit encore aujourd'hui.

« Entre les tribus odiniques, dit Michelet (*Histoire de France*, t. Ier, p. 166), nous remarquons une différence essentielle. Chez les Goths Lombards et Burgunds prévalait l'autorité des chefs militaires qui les menaient aux combats, celle des Amali, des Balthi (*bold*, *audax*); l'esprit de la bande guerrière, du *comitatus*, déjà aperçu par Tacite dans les premiers Germains, était tout-puissant chez ces peuples.....

» Ce principe d'attachement à un chef, ce dévoûment personnel (que nous retrouvons également chez les anciens Ibères), cette religion de l'homme envers l'homme, qui devint plus tard le principe de l'organisation féodale, ne paraît pas de bonne heure chez l'autre branche des tribus odiniques. Les Saxons[1] semblent ignorer d'abord cette hiérarchie de la bande guerrière dont parle Tacite. Tous égaux sous les dieux, sous les *Ases*, enfants des dieux, ils n'obéissent à leurs chefs qu'autant que ceux-ci parlent au nom du Ciel.....

» Les Germains, établis dans l'empire du consentement de l'empereur, ne restèrent pas tranquilles dans la possession des terres qu'ils avaient occupées. Ces mêmes Huns, qui autrefois avaient forcé les Goths de passer le Danube, entraînèrent les autres Germains demeurés en Germanie, et tous ensemble ils passèrent le Rhin. Voilà le monde barbare déchiré sous ses deux formes. La *bande*, déjà établie sur le

[1] Les Saxons avaient pour ancêtres les Saces (de *sassen*, s'asseoir), race sédentaire, du moins si on la compare aux autres.

sol de la Gaule, et de plus en plus gagnée à la civilisation romaine [1], l'adopte, l'imite et la défend. La *tribu,* forme primitive et antique, restée plus près du génie de l'Asie, suit par troupeaux la cavalerie asiatique, et vient demander une part dans l'empire à ses enfants, qui l'ont oubliée. » (P. 183.)

Les Franks (*frak*, *fraken*, *franken*, brave, fier, féroce), que l'on retrouve mêlés à toutes les guerres de l'empire, formaient une sorte de fédération guerrière composée de diverses peuplades réunies sous ce nom collectif de Franks, et où les chefs, hors du champ de bataille, avaient peu d'autorité. Les Sicambres et les Saliens étaient les deux plus puissantes de ces tribus. Dès le temps de César, on les voit établis le long du Rhin, dans cette portion de la Gaule appelée la Belgique; au quatrième siècle ils occupaient toute la rive gauche du Rhin, de Strasbourg à Cologne, et jouissaient déjà d'un certain renom de civilisation. « Les Franks, dit Agathias, historien du bas empire, ne sont pas errants comme la plupart des barbares; ils ont la même culture (πολιτεια), les mêmes lois que les Romains. Tous sont chrétiens (Agathias écrivait après Hlod-wig) et ont une foi très orthodoxe (ὀρθωτάτη χρώμενοι δόξῃ), et pour des barbares ils me paraissent très civilisés et très polis, et ne diffèrent de nous que par leur costume barbare et leur langue. » (Lib. I.)

Si un habitant de la molle et élégante Bysance parlait en ces termes des Franks, dont Grégoire de Tours, leur historien, trace, il est vrai, un portrait beaucoup

[1] ... Blande, mansuete innocenterque vivunt (Gothi, *gutten*, les bons), non quasi cum subjectis, sed cum fratribus. (P. Orose, I.)

moins flatté, on sent qu'eux-mêmes ne devaient pas en avoir une moins haute idée. « La race des Franks, dit le prologue de la loi Salique, est une race illustre, dont l'origine remonte à Dieu (*auctore Dèo condita*), aguerrie aux combats, rigide observatrice des traités, profonde dans les conseils, saine de corps, belle de formes, hardie, prompte, endurcie, récemment convertie à la foi catholique, exempte de toute hérésie. »

Exempte d'hérésie! Et en effet les Franks avaient raison de se vanter de cette singulière pureté de leur foi, car c'était là leur arme temporelle la plus puissante. Tous les Barbares étaient ariens. Les Franks seuls avaient reçu du clergé gaulois, si rigidement orthodoxe, la foi latine dans toute sa pureté. De leur paganisme vague et flottant, ils étaient passés sans transition à la foi aveugle et implicite du catholicisme, avec cette docilité insouciante qui caractérise tous ces peuples.

Certes, avant sa conversion au christianisme, le roitelet tournaisien Hlod-wig [1], à la tête de ses cinq ou six mille guerriers, n'avait guère chance de conquérir à lui seul cette vaste contrée de la Gaule, tout énervée qu'elle était par la molle civilisation de l'empire. Cette faible horde, campée plutôt qu'assise, mal à l'aise dans son étroit territoire, d'où les invasions du nord étaient toujours prêtes à la balayer, avait à faire face à la fois vers le nord aux Allemands (*alle männer,* tous hommes), vers le sud aux Burgunds et aux Goths, et plus près d'elle à l'espèce de royauté

[1] Nempe sonat *Lhuto* præclarus, *Wig* quoque Mars est.

Ce vers d'un poëte barbare donne l'étymologie du nom de *Hlod-wig*, ou *Ludovic*.

fondée par Egidius à Soissons, comme un rejeton qui poussait sur la vieille souche de l'empire.

Mais du moment où le docile Sicambre (*mitis Sicamber*) a courbé son front sous le baptême (496), tout s'aplanit devant lui : les débris des légions romaines, et les Allemands, vaincus à *Tolbiach* (Züllich), se réunissent à lui; d'un bout à l'autre de la Gaule une sainte conspiration s'ourdit en sa faveur; le clergé, tout-puissant dans les Gaules, où il avait remplacé tous les autres pouvoirs délégués de l'empire, travaille secrètement pour lui les populations gauloises, qu'une pieuse répugnance éloignait des ariens, Goths et Burgunds. La langue pompeuse du bas empire n'a pas assez d'hyperboles pour suffire aux congratulations des prélats gaulois. « Quand vous triomphez, lui disent-ils naïvement, c'est pour nous! [1] » L'Eglise tout entière en tressaille d'une sainte joie, et le pontife romain Anastase adresse au néophyte barbare ses paternelles félicitations, comme si la Rome papale pressentait déjà tout l'appui que lui prêteront ces monarques franks, *les fils aînés de l'Eglise*. Mais l'Eglise, en rédigeant le contrat, n'oublie pas de stipuler ses conditions. « Tu devras toujours, écrit saint Rémi à son royal catéchumène, rendre honneur à *tes* prêtres, et recourir à leurs conseils. » Hlod-wig accepte le pacte, sûr, même à ce prix, d'y gagner encore; il promet protection au

[1] Les félicitations d'Avitus, évêque de Vienne, à Hlod-wig, ne manquent pas d'une certaine élégance : « Cum se Dei servis inflecteret timendum gentibus caput, cum sub casside nutritos crines salutaris galea sacræ unctionis indueret, cum, intermisso tegmine loricarum, immaculati artus simili vestium candore fulgerent... *Quotiescunque pugnatis, vincimus.* » (Ex Sirmondo.)

clergé, et c'est la seule de ses promesses que Hlod-wig ait tenue : la châsse de saint Martin et le vase de Soissons sont là pour l'attester!

De ce moment tout lui devient facile; représentant aux yeux de la Gaule dévote et monarchique le double principe de la légitimité catholique et impériale, investi plus tard par l'empereur Anastase, comme le grand Théod-rich par Zénon, de la dignité de patrice et du consulat [1], à compte sur la royauté des Gaules, il marche avec le double appui du clergé et des souvenirs de l'empire, si puissants encore dans la Gaule, à cette conquête orthodoxe, dont le clergé lui a frayé le chemin. Déjà, long-temps avant sa conversion, il avait forcé le *roi de Soissons*, Syagrius, à chercher un asyle à la cour du roi des West-Goths, et le faible Alarich, redoutant la colère de Hlod-wig, lui avait lâchement livré le Romain fugitif; mais, après que la bataille de Tolbiach a fait reculer les Allemands, et a protégé la frontière nord de la Gaule, il se tourne vers le sud, où un secret instinct lui montre l'avenir de la monarchie franque. Gund-bald le Burgund, Alarich le Goth, s'humilient devant lui; la fédération armoricaine, essai de république mort-née dans ce chaos d'où la monarchie seule pouvait sortir, se soumet à lui; les débris des légions romaines, barbares disciplinés, s'incorporent avec les Francs; les Burgunds supportent les premiers l'effort des armes de Hlod-wig, et deviennent alliés et tributaires des Franks, en attendant que les fils de Hlod-wig anéantissent la race de

[1] Le nom de Hlod-wig ne se trouve nulle part inscrit dans les fastes du consulat : Sismondi (t. I) en conclut, avec assez de vraisemblance, que Hlod-wig n'obtint que la dignité de patrice, avec les honneurs consulaires, mais non le titre de consul.

leurs rois, et réunissent la Bourgogne à l'empire frank. Alarich, qui voit l'orage s'approcher de lui, essaie dans une entrevue avec Hlod-wig, sur une île de la Loire, limite des deux états, de s'assurer la douteuse amitié du chef des Franks. Hlod-wig, absous d'avance par les évêques de tous ses parjures, et habitué, comme les Franks, « à rompre sa foi en souriant[1] », dîne avec Alarich, l'embrasse, le rassure par ses démonstrations d'amitié; puis, il retourne auprès des siens, et ce dévot champion du Christ, qui s'écriait en entendant raconter la passion de Notre Seigneur: « Si j'avais été là avec mes Franks, j'aurais bien su le défendre[2] ! » se prend tout d'un coup d'un scrupule religieux. « Il me déplait fort, dit-il à ses soldats, de voir ces ariens posséder la meilleure partie de la Gaule. Allons, avec l'aide de Dieu; et quand nous les aurons vaincus, nous réduirons leur pays en notre pouvoir[3]. »

Des acclamations unanimes accueillent ce discours, qui caressait à la fois les passions des Franks, leurs intérêts et leurs préjugés religieux; Hlod-wig était d'ailleurs secrètement appelé par le clergé du midi de la Gaule, où les esprits du peuple n'étaient pas cependant partout disposés en sa faveur: car Quinctianus, évêque de Rhodez, s'était fait chasser de son siége par ses propres ouailles, comme suspect d'avoir des intelligences avec les Franks. Hlod-wig, qui sait qu'il a besoin, pour réussir, de Dieu dans le ciel et des

[1] Franci quibus familiare est ridendo fidem frangere. (Flav. Vopiscus, in *Proculo.*)

[2] Fredegarius, *Epitom.*, cap. XXI; *les Chroniques de saint Denis*, l. I, chap. XX. Grégoire de Tours n'en parle pas.

[3] Grég. de Tours, l. II, chap. XXXVII; *Gesta Francorum*, t. II, p. 558.

êtres sur la terre, se prépare à son exécution par de
ntes fondations : il jette sa francisque en avant, et
omet d'élever dans l'endroit où elle tombera une
lise en l'honneur des apôtres.

Cependant Théod-rich, roi des Ost-Goths en Ita-
, bien qu'éloigné de l'orage, ne pouvait le voir sans
quiétude fondre sur ses frères de Gaule, dont l'ap-
i lui avait été si utile dans sa lutte avec Odo-aker. Le
des Ost-Goths essayait depuis long-temps le rôle
ficile de médiateur entre toutes ces royautés bar-
res. Ses longues et paternelles épîtres, rédigées par
ssiodore, nous ont été conservées. Théod-rich
ivait à la fois à Hlod-wig, à Alarich, à Gund-
ld, et à tous les rois ses parents et ses alliés [1]. A
arich il recommande de ne pas laisser amollir ses
upes par une longue oisiveté, suite de la paix, et
les endurcir par des exercices militaires. Auprès
Hlod-wig son beau-frère il invoque les liens de la
renté, lui reproche sa guerre sans motifs contre Ala-
h, et menace de sa vengeance quiconque méprisera
conseils et son intervention.

Mais Hlod-wig n'était pas homme à céder à des
nseils, ou à se laisser intimider par des menaces.
ns laisser aux Goths de l'est le temps de secourir
urs frères de l'occident, le roi frank se met en mar-
e avec une troupe peu nombreuse ; mais le Dieu de
nt Remi marchait devant lui, sous sa personnifica-
n vivante, l'Eglise, et un pareil allié, comme la
oix céleste de Constantin, donnait la victoire : aussi
prodiges ne manquent pas dans cette croisade du
ième siècle contre les schismatiques du midi, que

[1] Cassiodore, *Variarum* lib. III, epist. I, II, III, IV.

l'Eglise et Simon de Montfort devaient recommencer au treizième.

Des guides célestes conduisent le Moïse barbare vers la terre promise : une biche lui indique un gué dans la Vienne; un phare miraculeux s'allume de lui-même sur les tours de l'église de Poitiers, pour diriger sa marche dans la nuit; ses envoyés auprès de la tombe prophétique du grand saint Martin recueillent les premières paroles du psaume qu'ils entendent chanter, et l'oracle complaisant leur promet la victoire. « Mais cette victoire, où sera-t-elle, s'écrie Hlod-wig, si nous offensons le grand saint Martin? » Et il punit de mort un soldat qui avait enlevé le foin d'une pauvre femme dans le territoire de l'église de Tours, où reposait le saint son allié.

Alarich cependant se préparait à résister ; mais ses troupes, amollies par une longue paix, eurent besoin d'un renfort d'esclaves armés à la hâte, triste et précaire ressource à laquelle le courage des Goths aurait naguère rougi de recourir, et que nous verrons plus tard autorisée et prescrite même par la loi[1]. Les villes de la Gaule fournirent aussi des soldats, mais à contre-cœur : la Gaule romaine, avec son instinct de soumission, pressentait un maître nouveau, et, lasse d'obéir à un prince hérétique, tendait d'avance le cou à un joug orthodoxe. Cependant les braves Arvernates, fidèles aux Goths comme ils l'avaient été à Rome, vinrent encore défendre dans la monarchie gothique le dernier vestige de l'empire.

[1] Le *Forum judicum*, lib. IX, tit. II, ordonne aux maîtres de conduire à l'armée la dixième partie de leurs esclaves, et porte des peines sévères contre les délinquants, fort nombreux, qui trouvaient plus de profit à employer les bras de leurs esclaves à cultiver leurs terres.

Les deux armées se rencontrèrent à Vouglé, dix milles au dessous de Poitiers[1] (507), suivant Procope[2]. Alarich voulait attendre les secours de Théod-rich; mais, forcé par l'ardeur de ses soldats de sortir de ses retranchements, il périt, après une courageuse résistance, de la propre main de Hlod-wig, qui courut lui-même les plus grands dangers. Apollinaris, fils de Sidonius, succomba, à la tête de la courageuse noblesse d'Auvergne. L'armée victorieuse se divisa en deux corps. Théod-rich, fils de Hlod-wig, se réunissant aux Burgunds, alla s'emparer de l'Auvergne et d'une partie de la Provence, et mettre le siége devant Arles. Hlod-wig, de son côté, alla assiéger Angoulême, dont les murs, au dire de Grégoire de Tours, tombèrent d'eux-mêmes devant le nouveau Josué. Mais ses armes victorieuses, après s'être emparées de Bordeaux et de Toulouse, échouèrent devant Carcassone, où le trésor des rois goths était renfermé.

Ainsi, un siècle après l'établissement des Goths dans la Gaule, et la conquête pacifique d'Atta-hulf par investiture impériale, voilà le siége de la monarchie gothique déplacé encore une fois et arraché violemment de la Gaule. Sans doute les racines qu'elle y avait jetées pendant cette courte domination n'étaient pas bien profondes : car, bien que nous la voyions posséder encore la Septimanie, comme une annexe à son territoire, et s'étendre au-delà des Pyrénées, le centre de la monarchie restera désormais fixé en Espagne. Là sera son avenir, sa force, son déclin, sa chute :

[1] Procope place cette bataille, par une erreur évidente, auprès de Carcassonne; Grégoire de Tours, Fortunatus, et les *Gesta Francorum*, ne laissent aucun doute sur ce point. *In campo vogladensi*, dit Grégoire, liv. II, c. XXXVII.

[2] *De bello Gothorum*, lib. I.

la Gaule échappe désormais à son action, non pas pour devenir encore franque, il faudra bien des siècles pour achever cette difficile transformation; mais pour rester, autant qu'il sera en elle, gauloise, c'est-à-dire romaine, pour continuer l'empire par le municipe, pour tenter dans l'enceinte des murs de chaque cité un de ces impuissants essais d'organisation républicaine qui avortent également ou par la petitesse d'un état ou par son étendue. La race franque et la race basque ou vasconne, que nous verrons plus tard apparaître dans l'histoire, viendront se disputer ces riches campagnes de l'Aquitaine: le nord et le midi s'y heurteront encore une fois, la race franque avec l'élan, la race basque avec la ténacité qui la caractérise. La lutte sera longue, acharnée, sanglante; et, si les Basques sont vaincus dans la plaine, Roncevaux prouvera du moins que, dans leurs montagnes natales, où cette race persistante et dure vit encore aujourd'hui isolée de toutes les autres, les Basques sont restés invincibles.

Avant de quitter la Gaule avec la monarchie gothique, qui se retire d'elle, un mot encore d'Alarich: la seule gloire de ce règne décoloré, c'est un code, destiné à ses sujets romains, code barbare par le titre, mais romain par le fond. Le *Breviarium alaricianum*[1], qui fait le pendant, pour l'empire gothique de l'ouest, de l'*Edictum Theodorici* publié par les Ost-Goths, est une preuve de plus des liens étroits de conformité qui unissaient la race gothique avec les sujets romains de la Gaule. Jamais conquête ne fut plus facile, plus pacifique, plus homogène pour ain-

[1] Voyez plus loin l'Analyse du code gothique.

si dire, et jamais pourtant conquête ne dura moins. La cause en est simple et se résume en un seul mot : les Goths étaient *ariens*, comme tous les barbares, moins les Franks; leur hérétique monarchie ne pouvait prospérer sous la zone natale de l'orthodoxie. Que si leur conversion eût eu lieu un siècle avant Rechared, sous Eurich par exemple, quand leur vigueur native n'était pas encore amollie; si, Romains par la loi aussi bien que par les mœurs, ils eussent pu s'appuyer sans méfiance sur une population unie à eux par une entière communauté d'intérêts et de croyances, peut-être, loin de céder la Gaule aux Franks, sont-ce les Goths qui l'auraient conquise, pendant que cette riche succession était encore ouverte. Alors l'Espagne, au lieu de former le centre de leur empire, n'en eût été qu'une annexe; les deux monarchies gothiques, appuyées l'une sur l'autre, auraient pu lutter avec succès, soit contre l'empire d'orient, soit contre les Barbares du nord et du midi. Mais le passé ne se recommence pas : cette restauration bâtarde de l'empire, tentée par la race gothique, n'avait pas les conditions de durée que nous retrouvons dans l'empire frank; l'élément barbare n'y dominait pas assez : les Goths, vainqueurs des Franks, auraient succombé sous les Sarrazins ou sous une autre conquête germaine; et les destinées de la France, qui devaient se faire sur le Rhin, et non sur les Pyrénées, n'y auraient gagné que d'être reculées de quelques siècles.

—

CHAPITRE II.

EMPIRE GOTHIQUE EN ESPAGNE.

(507 A 601.)

Avant de suivre la monarchie gothique qui émigre au-delà des Pyrénées, il nous resterait à jeter un coup d'œil en arrière sur la Gaule, et à chercher la trace qu'y a laissée la domination des Goths. Mais leur influence a été trop passagère et trop vite effacée par celle des Franks, dans cette Gaule du sud tant de fois balayée par la conquête, pour que le sol où ils n'ont fait que camper ait gardé l'empreinte de leurs pas. La trace qu'a laissée la domination franque dans le midi de la Gaule a sans doute été plus profonde, mais cette étude n'appartient pas à notre sujet[1].

Deux faits toutefois nous ont frappé : le premier, c'est que les Gallo-Romains et le clergé, qui avaient appelé avec tant d'empressement les Franks, pour les délivrer du joug hérétique des Goths, en furent trai-

[1] Ce point si important de l'histoire des Franks est un de ceux qui ont été traités avec le plus de conscience et d'étendue dans l'excellent ouvrage de M. Fauriel, t. II, p. 73 à 94.

tés bien plus rudement qu'ils ne l'avaient été de leurs premiers maîtres; pillés, ruinés, opprimés par leurs conquérants orthodoxes, ils regrettèrent bientôt la domination plus douce des Goths, tout ariens qu'ils étaient.

Le second, c'est que Hlod-wig, chef plutôt que roi de ses Franks du nord de la Gaule, et ne jouissant jusqu'à la bataille de Vouglé que d'une autorité fort contestée sur ses farouches sujets, trouva établies dans la Gaule du sud les traditions de l'empire, et y échangea volontiers sa précaire royauté franque pour une royauté romaine plus régulière et plus complète. Aussi conserva-t-il avec soin dans ses possessions du midi tous les emplois de création impériale, et les introduisit-il même à sa cour, où il accueillit avec joie les nobles gallo-romains, rompus à l'obéissance et à l'adulation par cinq siècles de servitude. De là, une lutte, facile à discerner dans l'histoire de la monarchie franque, entre les leudes ou nobles franks, énergiquement attachés à leurs coutumes, et les nobles romains, qui voulaient rattacher le pouvoir aux traditions de l'empire.

Alarich, en mourant, avait laissé un fils en bas âge, Amal-rich, ainsi nommé d'*Amal*, souche de la race des monarques ost-goths. GESALICH (*gisil*, *gesell*, compagnon), fils bâtard du roi défunt, parut aux Goths plus propre à les commander, et fut élu roi à Narbonne. Théod-rich, qui avait mis tant de tiédeur à secourir Alarich, montra plus de zèle pour soutenir les droits de son fils, et envoya dans la Gaule une forte armée sous les ordres d'Ibbas (508). Les Franks, qui assiégeaient Arles, furent obligés de lever le sié-

ge avec perte de 30,000 hommes[1]. Hlod-wig, de son côté, leva, à l'approche d'Ibbas, le siége de Carcassonne, et se laissa dépouiller sans résistance de la meilleure partie de ses conquêtes dans le midi de la Gaule. La Septimanie[2], ou Gothie, qui s'étendait des bouches du Rhône aux Pyrénées et à la Garonne, resta aux West-Goths avec Narbonne. Toulouse et l'Aquitaine, jusqu'à la Loire, furent le partage des Franks, qui y établirent une colonie dans le Bordelais et une dans la Saintonge.

Cependant les Burgunds, tributaires des Franks, qui devaient bientôt confisquer à leur profit cette éphémère monarchie, profitèrent de ces désordres pour envahir à leur tour la Gaule du sud, et arracher un lambeau de l'héritage d'Alarich. Ils s'emparèrent de Narbonne, et forcèrent Gesalich, vaincu, à se réfugier en Espagne [3]. Gesalich, battu par Ibbas, près de Barcelone, et poursuivi par la juste haine de Théod-rich, alla en Afrique quêter le secours des Vandales. Cassiodore nous a conservé deux lettres curieuses de

[1] Grégoire de Tours et les autres historiens franks se taisent sur cette défaite, que l'orgueil national ne leur a sans doute pas permis de rapporter; mais Jornandès (c. LVIII), Procope et l'*Historia miscella*, ne laissent aucun doute.

[2] Ce nom de *Septimanie* vient probablement des sept cités dont Eurich fit un gouvernement dans le sud de la Gaule, et à la tête desquelles il plaça Victorius: « Euricus rex Victorium ducem super septem civitates præposuit. » (Greg. Turon., l. II, c. XX.) C'est à ces cités que Sidonius Apollinaris donnait le nom de *Septimanie*, avant que l'Auvergne y eût été ajoutée.

[3] Une phrase de Cassiodore (*Var.* V, c. XLIII) fait soupçonner que Gesalich, en se réfugiant en Espagne, agissait d'accord avec Hlod-wig, auquel il voulait acheter, par ce lâche abandon de la Gaule, la paisible possession de l'Espagne. Théod-rich, dans Cassiodore, dit de Gesalich: « Qui nostris inimicis, dum a nobis foveretur, adjunctus est. » Il est d'ailleurs certain que plus tard Gesalich, poursuivi au delà des Pyrénées par les Goths, entretint avec Hlod-wig des intelligences.

Théod-rich à Trasmund, roi des Vandales, où le roi d'Italie reproche et pardonne à son beau-frère, avec une orgueilleuse condescendance, d'avoir fourni des secours à l'usurpateur. Ces lettres révèlent l'ascendant qu'exerçait le roi goth d'Italie sur ces souverains barbares, tous alliés à lui par les liens du sang, et qui respectaient encore en lui un dernier reflet de la majesté impériale [1].

Les Burgunds, profitant de l'absence de Gesalich, réfugié en Aquitaine, s'emparèrent de Barcelone. Gesalich, poursuivi en Espagne par les troupes de Théod-rich, perdit une bataille à quelques milles de Barcelone (511), et alla mourir dans un coin de la Gaule; et Théod-rich, sous le nom de son petit-fils, dont il avait confié la tutèle à un comte de sa cour, nommé Theudis, se trouva de fait maître des deux royaumes gothiques d'Italie et d'Espagne, unis l'un à l'autre par cette étroite lisière de la Septimanie, dont la possession devenait d'une haute importance. Si Théod-rich ne prit pas le titre de roi d'Espagne, il est du moins hors de doute qu'il en posséda l'autorité [2]. Il ne résida jamais en Espagne, quoi qu'en dise saint Isidore; mais les lettres qui nous sont restées de lui attestent le zèle vigilant que ce grand prince apporta au gouvernement des états de son petit-fils et au bonheur de ses sujets. L'Espagne sous son règne redevint tributaire de l'empire, et ses trésors et ses moissons

[1] « Vous devez revêtir des mœurs *dignes de la toge* (écrivait Théod-rich aux provinciaux des Gaules); vous devez vous dépouiller d'une barbarie étrangère. » (Cassiodore, *épist.* XVII, liv. III.)

[2] Il envoya de Ravenne des gouverneurs et des soldats aux provinces de France et d'Espagne, et exerça sur elles l'autorité souveraine, non seulement de nom, mais de fait. (Procop., *De bello Gothor.*, lib. I; id. apud *S. Isid. Hispal.*, n. XXII; *Chron. Albeld.*, n. XXV; Cassiod. *Epist.* V, lib. XXXIX.)

alimentèrent encore l'Italie. Il remit à Arles, fatiguée des longues guerres qu'elle venait de soutenir, tout impôt pendant un an, et répara les maux que l'avidité de Theudis faisait souffrir à l'Espagne. Il ordonna aux juges et aux gouverneurs locaux de traiter le peuple avec douceur, et, quoique arien, laissa aux catholiques le libre exercice de leur religion.

Quatre ans avant sa mort, le grand Théod-rich, craignant l'ambition de Theudis, ou trouvant difficile de réunir dans une seule main un empire qui s'étendait depuis le Danube et la Sicile jusqu'aux colonnes d'Hercule [1], fit monter sur le trône d'Espagne son petit-fils AMALRICH (522). Ainsi se morcela d'elle-même, et sans secousse extérieure, cette vaste monarchie, dernière réminiscence de l'empire. Nous quittons ici pour n'y plus revenir la précaire royauté des Goths d'Italie, que le génie d'un seul homme avait créée avec des débris, et que le courage de Bélisaire et de Narsès feront bientôt disparaître. Nous abandonnons en même temps, à notre grand regret, les historiens impériaux, dont les diffuses annales avaient suppléé jusqu'ici à la sécheresse des chroniqueurs hispano-gothiques, qui renferment d'ordinaire un règne en quelques lignes, et un siècle en quelques pages.

Après la mort de Théod-rich, le jeune Athal-rich (*athal, adel,* noble), son petit-fils et son successeur, partagea avec le roi d'Espagne cette partie de la Gaule qui unissait leurs états. Toute la rive gauche du Rhô-

[1] Aschbach s'étonne, avec raison (p .180), qu'un prince aussi puissant que Théod-rich n'ait pas profité, pour ressaisir sur les Franks les anciennes possessions des Goths dans le sud de la Gaule, de la division de l'empire frank entre les fils de Hlod-wig.

ne jusqu'aux Alpes, avec Arles et Marseille, appartint au royaume d'Italie, et le reste de la Gaule gothique à l'Espagne; et les deux royaumes restèrent complétement indépendants l'un de l'autre. Le jeune roi des West-Goths, Amal-rich, suivant l'exemple de son aïeul, voulut s'unir à la race puissante des fils de Hlod-wig, qui se partageaient alors la Gaule, et épousa leur sœur Hlot-hild (*hluto*, illustre). Il est le premier des rois goths qui ait fixé sa résidence en Espagne, à Séville ou à Tolède, les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. Mais le zèle d'Amal-rich pour l'arianisme le porta à persécuter la princesse franque, catholique zélée, et à l'accabler de mauvais traitements. Suivant Grégoire de Tours, Hlot-hild envoya secrètement à ses frères un mouchoir teint de son sang. Hild-bert, roi de Paris, saisit avec empressement cette occasion de poursuivre contre les Goths sa vieille querelle de race et de famille : il passa les Pyrénées à la tête d'une armée, appelé, s'il faut en croire quelques obscures insinuations des chroniqueurs, par le clergé catholique de Septimanie et d'Espagne, toujours prêt à intriguer en faveur des Franks. Le roi goth, au moment où il cherchait à s'enfuir par mer avec ses trésors et ses joyaux, qui jouent un si grand rôle dans l'histoire de tous les rois barbares, fut tué, probablement à Barcelone[1] (531). Hild-bert revint en Gaule, ramenant avec lui sa sœur, qui mourut en chemin,

[1] Les témoignages des historiens sont tous contradictoires. Frédégaire et le *Chronicon moissaciense* nomment Barcelone; le moine Aimoin ajoute que Hild-bert poussa jusqu'à Tolède, d'où il ramena sa sœur. Saint Isidore et la *Chronologie des rois goths* placent cette guerre près de Narbonne. Procope enfin la met en Espagne, et fait mourir Amalrich les armes à la main.

et emporta un immense butin, enlevé aux églises ariennes d'Espagne et de la Gaule gothique.

Avec Amal-rich finit la race royale qui, par droit semi-électif, semi-héréditaire, avait pendant plus d'un siècle régné sur les West-Goths. THEUDIS, qui succéda à Amal-rich, jadis son élève, était Ost-Goth de naissance. Ce fut le premier étranger qui s'assit sur le trône d'Espagne; mais, ne s'y trouvant pas sans doute bien affermi, il usa de tolérance envers ses nouveaux sujets, et se garda bien de persécuter les catholiques, qui en formaient la plus grande partie; il laissa même les synodes se rassembler librement à Tolède.

Les Goths possédaient encore dans la Gaule Narbonne, Nîmes, Beziers et Carcassonne, avec leur territoire. Cette Septimanie, rempart avancé de la monarchie gothique, cantonnée en Espagne derrière les Pyrénées, était destinée à supporter l'effort de l'invasion étrangère, et Theudis avait sagement fait d'en éloigner le centre de son empire. En effet, après quelques conquêtes de Théod-rich, roi d'Ostrasie, dans le midi de la Gaule, Hild-bert, et Hlot-her, avec ses trois fils, passèrent les Pyrénées, prirent Pampelune, et assiégèrent Saragosse; mais le secours miraculeux de saint Vincent, martyr, fit lever le siége aux Franks, frappés d'une superstitieuse terreur. Theudis, prince habile et ferme, comme le sont presque toujours les usurpateurs, envoya contre les Franks une armée, commandée par Théod-gisil (*théod*, peuple; *gesell*, compagnon), qui les battit complétement. Mais le général goth, qui leur avait coupé la retraite, se laissa gagner, et leur vendit une

trève de vingt-quatre heures, pendant laquelle ils repassèrent en désordre les Pyrénées (543)[1].

D'après les pompeuses expressions des historiens, qui parlent toujours de *multitudes innombrables*, on pourrait être tenté de croire que les armées qui faisaient ces expéditions comptaient par 100,000 hommes, et que des peuples entiers se déplaçaient pour aller combattre d'autres peuples. Rien ne serait plus éloigné de la vérité : ces courses si fréquentes des fils et des successeurs de Hlod-wig au delà des Pyrénées se faisaient à la tête de bandes aguerries, mais peu nombreuses, et qui n'avaient d'une armée que le nom. Hlod-wig lui même, quand il commença ses conquêtes, n'avait pas plus de 5 à 6,000 soldats; les femmes, les vieillards et les enfants, étaient, il est vrai, restés sur le Waal et sur le Rhin. Même en 500, Sismondi ne lui accorde guère plus de 15,000 soldats, et cependant son empire s'étendait alors de l'Océan et de la Loire au Rhône et au Rhin. Les troupeaux suivaient l'armée : c'étaient les seuls approvisionnements possibles dans ces temps de famine et de misère.

Quant aux Goths, lors de la conquête, tout annonce que, sans être très nombreux, ils le furent beaucoup plus que les Franks : nous n'en voulons pour preuve que la facilité de la fusion entre les deux races gothique et espagnole. Les Franks, disséminés sur le sol, y campaient plutôt qu'ils n'y étaient assis, et l'occupaient militairement comme une colonie ar-

[1] Voyez Grég. de Tours, III, xxix; Isidor. Hispal.; Jornandès, lviii. — Les anciens historiens français, auxquels on reproche, non sans raison, de ne raconter que les victoires des Franks, et entre autres Grégoire de Tours gardent un prudent silence sur cette défaite des fils de Hlod-wig, attestée par tous les historiens étrangers.

mée. On ne voit dans l'histoire aucune trace du partage des terres (*sortes*) par les Franks, tandis que les deux tiers du sol conquis dont les Goths s'emparèrent, ne fût-ce que pour y faire paître leurs troupeaux, supposent une population assez nombreuse [1] pour exploiter cette vaste étendue de territoire. D'ailleurs, suivant l'usage barbare, les Goths s'adjoignirent dans leurs conquêtes d'autres aventuriers comme eux, attirés par l'espoir du butin, et les débris des races barbares qui avaient conquis l'Espagne avant eux. La population gothique devait même surabonder, au moins sur quelques points, puisque nous voyons des Goths en assez grand nombre s'associer aux Vandales dans leur conquête de l'Afrique.

Quant à la manière dont s'opéra cette répartition des terres, dont nous avons déjà parlé lors de la première conquête de la Gaule par Alarich, « on sait vaguement, dit Fauriel (t. I, p. 142), que les Visigoths s'approprièrent les deux tiers des terres cultivées en Gaule (et plus tard en Espagne), sans qu'on sache comment doit être entendu ce partage. Il est probable qu'il ne s'agissait pas des deux tiers du sol cédé, pris en masse, mais des deux tiers d'un nombre fixé de propriétés particulières, sur chacune desquelles on assigna au conquérant une part ou *sort* : il s'ensuivrait qu'il n'y eut que les terres des classes opulentes soumises à cette dure loi. Il est encore plus probable que ces deux tiers assignés à chaque Goth ne furent pas une même quantité égale pour tous, mais

[1] Voyez dans l'excellent ouvrage de Fauriel (t. I, p. 113) un calcul approximatif fort plausible sur les forces des West-Goths, qu'il évalue à 70 ou 80,000 combattants, et à 200,000 âmes environ pour la masse totale de l'immigration des West-Goths dans la Gaule.

variable à raison de l'étendue et de la valeur inégales des terres : ainsi la diversité des lots dut suivre celle du rang et des grades parmi les Barbares. »

Cette hypothèse, qui nous paraît assez plausible, expliquerait la haine des classes élevées de la population romaine pour les Goths, tandis que les classes inférieures avaient plutôt gagné que perdu au change, en échappant à la tyrannie des gouverneurs romains ou aux effroyables cruautés des Suèves et des Vandales.

Beaucoup de chefs West-Goths, non contents des terres que la conquête leur avait assignées, en achetèrent d'autres, qu'ils payèrent avec une bonne foi religieuse [1].

Les West-Goths, occupés de leurs guerres avec les Franks, n'avaient pu prêter aux Vandales le secours que ceux-ci leur demandaient contre les Grecs. Bélisaire acheva, non sans peine, cette importante conquête, qu'il eût été si facile aux Goths d'empêcher : car Justinien, jaloux de la gloire de ce grand homme, le condamnait à vaincre, en lui accordant à peine assez de soldats pour se défendre ; mais Bélisaire, vainqueur des Vandales, ayant ensuite tourné ses armes contre les Goths d'Italie, les West-Goths, attaqués cette fois dans une race qui leur tenait de plus près, résolurent de secourir leurs frères d'Italie : à cet effet Theudis tenta sur la côte d'Afrique une diversion habilement calculée pour détourner les forces des impériaux. Les Goths s'emparèrent d'abord de Ceuta, que les Grecs leur reprirent, et Theudis se fit battre sous les murs de la ville par les assiégés, pendant que ses dé-

[1] Voyez Paulin, Eucharisticon, cité par Fauriel, p. 144.

vots soldats, plus occupés du salut de leur âme que de celui de leur corps [1], célébraient la solennité du dimanche.

Theudis, échappé avec peine à cette sanglante défaite, où périt toute son armée, alla mourir en Espagne, sous le poignard d'un de ses ennemis, nouveau Brutus, qui simula la folie pour se venger de lui. Theudis mourant voulut qu'on épargnât les jours de son assassin (548).

Après Theudis on élut Théod-gisil, le vainqueur des Franks; mais, à peine monté sur le trône, le nouveau roi se livra avec emportement à ce goût effréné pour les femmes, plus rare chez les rois goths que chez les monarques franks, et des nobles de sa cour, dont il avait souillé le lit, l'assassinèrent dans un festin.

Agila, élu après lui, vit pendant cinq années d'un règne toujours agité la rébellion et la guerre civile désoler ses états. En assiégeant Cordoue révoltée, il perdit dans une bataille son fils, son armée et son trésor royal. Or, dans cet âge grossier, où l'or avait tant de prix et où la vie de l'homme en avait si peu, la perte d'une armée se réparait aisément; mais perdre son trésor, c'était perdre sa couronne : en effet, depuis ce jour nous la voyons vaciller sur la tête d'Agila. Athangild, le chef des rebelles, appelle à son aide les Grecs, qui, maîtres de toutes les îles de la Méditerranée, épiaient sans cesse le moment de reconquérir l'Espagne, ce beau fleuron détaché de la couronne impé-

[1] Procop., *De bello gothico*, II, xxx. Le Père Daniel, t. I, p. 111, renchérissant encore sur Grégoire de Tours, qui tait les défaites des Francs, leur attribue les victoires des autres nations : c'est ainsi qu'il substitue à Ceuta d'Afrique Cette en Languedoc, pour faire battre Theudis et son armée par les Franks.

riale. Agila, battu par les rebelles réunis aux Grecs, fut massacré à Mérida par ses partisans mêmes (554), et son heureux rival fut élu à sa place [1].

A peine sur le trône, ATHAN-GILD dut tourner ses armes contre les Grecs, dont l'alliance commençait à lui peser; mais le génie maritime des Grecs leur avait appris à s'emparer avant tout des places fortes de la côte; et, malgré de nombreux avantages remportés sur eux, Athan-gild et ses successeurs, jusqu'à Sisebut, ne purent parvenir à chasser les impériaux de l'Espagne. On s'étonnera peut-être que les Grecs, dans un pays catholique comme eux, et gouverné par des rois ariens, n'aient pas su jouer le rôle des Franks dans la Gaule du sud, et s'appuyer des préventions religieuses du peuple pour étendre plus loin leur domination. Mais, si leur long séjour dans la Péninsule n'a pas laissé plus de traces dans l'histoire et dans les mœurs du pays, c'est que, probablement campés plutôt qu'établis en Espagne, ils craignirent, en s'éloignant des côtes, qu'on ne leur fermât le retour vers Constantinople, placée trop loin d'eux pour les secourir.

Athan-gild, dont l'unique pensée était de consolider un trône usurpé, ne paraît pas avoir hérité des haines qui séparèrent les rois franks des monarques west-goths : il donna sa fille Brunne-hild (Brune-haut) en mariage à Sieg-bert, roi de Metz et fils de Hlother, moins adonné que ses frères à ces ignobles débauches qui abâtardirent si vite la race de Hlod-wig. La jeune reine, douée de tous les dons de la figure et de l'esprit, sut bientôt charmer son époux, et prendre sur

[1] S. Isidor.; Gregor. Turon., IV, VIII; Jornand., LVIII.

lui un ascendant qu'accrut encore sa conversion au catholicisme (566). Hilp-rich, roi de Soissons, le quatrième fils de Hlother, amendé par l'exemple de son frère, renonça à sa liaison illégitime avec Fredegund, et obtint à son tour la fille aînée d'Athan-gild, Gals-winth. Celle-ci imita l'exemple de sa sœur Brunne-hild, et se fit catholique. On peut voir le destin de ces deux malheureuses princesses dans Grégoire de Tours, et dans l'historien espagnol Masdeu, qui, entraîné par son zèle patriotique, a consacré une longue dissertation à prouver l'injustice des accusations dirigées contre Brunne-hild.

Sous ce règne, les Suèves, si long-temps oubliés, reparaissent un instant à la surface de l'histoire. Réunis enfin sous un seul roi, après de longues dissensions, leur monarchie vassale reprend un peu de force et d'indépendance pendant les guerres des West-Goths avec les Franks et les Impériaux. C'est de cette époque que date la conversion des Suèves au catholicisme.

Après quatorze ans de règne, Athan-gild meurt paisiblement à Tolède (568), et emporte avec lui les regrets de ses sujets. Il a plu à quelques historiens [1] de supposer ce prince catholique au fond de l'âme; mais rien ne confirme cette supposition toute gratuite; et, catholique ou non, le roi, extérieurement du moins, vécut et mourut arien.

Les ambitions des grands étaient tellement excitées par la forme élective du gouvernement, que, pendant

[1] Lucas Tudensis (*Hisp. illustr.*, t. IV, p. 49) a glissé dans le texte d'Isidore de Séville ces mots : « Fidem catholicam occulte tenuit, et christianis valde benevolus fuit. » Grégoire de Tours (IV, XXXII) affirme le même fait, qui paraît peu probable.

q ans, ils ne purent s'accorder sur le choix d'un
ıverain. Enfin, les nobles de la Gaule gothique
ınt élu pour roi Liuva ou Leuwa (*leuw,* lion), qui
nmandait dans la Gaule narbonnaise et avait su s'y
'e aimer, les nobles goths d'Espagne refusèrent de
'econnaître. Leuwa, qui ne se souciait pas de leur
acher leur adhésion les armes à la main, céda le
ne d'Espagne à son frère Leuw-gild, et garda pour
la Gaule gothique. Leuwa étant mort un an après
1), Leuw-gild, qui, pour se concilier tous les par-
avait épousé Goswinth, veuve d'Athan-gild, ré-
t sous sa main plus ferme tout l'empire gothique[1].
ugurant par des victoires ce règne agité, mais glo-
ıx, il chassa les Grecs du pays de *Bastania* (Baeça)
de Malaga, et s'empara, par la trahison du gou-
neur, de la ville d'*Assidonia* (Medina-Sidonia).
catholique cité de Cordoue, dont les habitants
aient révoltés contre un monarque arien, pour se
ıner aux Grecs, fut ensuite reconquise par lui et
gnée dans le sang de ses habitants; une foule de
s, frappées de terreur, se soumirent à ses armes
torieuses. Toutes ces conquêtes eurent lieu pendant

Pendant les trois ou quatre derniers règnes, l'historien est réduit à une di-
presque absolue de chroniques originales : sa seule ressource consiste dans
ques phrases bien maigres et bien courtes de Procope, et dans Grégoire de
s, tous deux étrangers, tous deux partiaux, et placés d'ailleurs trop loin
aits qu'ils racontent. Heureusement qu'avec le règne de Leuw-gild on trou-
ur guide la chronique de Joann. Biclarensis, un peu moins maigre que les
s, et qui vous conduit jusqu'à la fin du règne de Rechared; puis recom-
e une autre lacune jusqu'à la diffuse histoire du roi Wamba, par saint Ju-
Mais, malgré ces ressources si insuffisantes, combien l'historien de l'Es-
e n'a-t-il pas à traverser encore de terrains en friche avant d'arriver à cette
moisson de chroniques et de romances nationales, où le latin barbare des
i tempi fait place à la langue rude, mais expressive, du cid et du *Ro-
cero ?*

les trois premières années de son règne, et lorsque Leuwa, son frère, vivait encore.

Leuw-gild, après avoir refoulé les Grecs vers le midi, dans leurs possessions du littoral, d'où, sans une marine puissante, il était impossible de les chasser, tourna ses armes du côté du nord, où les remuants montagnards de Léon et de la Biscaye, appuyés par les Suèves, refusaient, avec cette orthodoxie opiniâtre qui a de tout temps été le trait distinctif du peuple espagnol, de se soumettre à un prince arien. Mais la terreur marchait devant Leuw-gild. Mir, le roi des Suèves, n'osa secourir les rebelles contre leur souverain, qui, tombant à l'improviste sur eux, leur prit *Sabaria* (sans doute Sanabria, dans l'évêché d'Astorga) et les réduisit à l'obéissance. L'année suivante (574) il soumit la Cantabrie et les habitants des monts *Aregenses*[1]. Malgré toutes ces victoires, des rébellions sans cesse renaissantes et sans cesse étouffées tinrent long-temps en haleine le courage de ses troupes. Ce fut sans doute pour dompter cet esprit de rébellion et affermir son trône contre les intrigues de ses ci-devant concurrents au trône qu'il associa à la couronne ses deux fils, Hermin-gild (*heer*, armée; *mann*, homme; *geld*, argent) et Rechared (*reke*, *rache*, vengeance; *rede*, parole). Il sévit aussi contre les nobles rebelles, les dépouilla de leur fortune et de leur vie, et, suivant la bizarre expression de Grégoire de Tours, « tua à son tour ceux qui avaient la coutume de tuer leurs

[1] Ceux qui seraient curieux de fixer la position des lieux dont parle la chronique de J. de Biclar peuvent lire les savantes annotations de Florez (t. VI, p. 392 et seq.), *Del Biclarense illustrado*. Pour nous, une lecture attentive de ces notes est loin d'avoir fixé toutes nos incertitudes.

s, et n'en laissa pas un seul *qui mingeret ad parie-*
t. »

Au milieu de ces guerres, qui remplirent presque
ıt son règne, Leuw-gild voulut laisser après lui un
nument de ses victoires : il fonda en Celtibérie la
le de Recopolis, nommée ainsi d'après son fils
chared, et l'embellit de somptueux édifices. Cette
le, détruite par les Maures, dut être placée au con-
ent du Guadiela et du Tage, près d'Almonacid de
rita. Il y attira des habitants en leur donnant des
viléges, à l'instar des *fueros* que nous verrons plus
d octroyer par les rois chrétiens des Asturies.

Leuw-gild est le premier roi goth qui, au risque
faire maudire son nom par ses sujets, ait établi un
 régulier, nécessité sans doute par les dépenses de
 guerres contre de pauvres montagnards, où la vic-
re ne payait pas ce qu'elle avait coûté. Ce grief po-
laire, joint aux haines religieuses, plus puissantes
core, explique les longues guerres civiles qui déso-
ent ce règne, et armèrent un fils contre son père,
ns l'intérêt d'un principe religieux plus encore que
une ambition individuelle.

Ce fils, coupable sans doute, mais auquel un père
rait dû pardonner plus d'une fois, était Hermin-
ld, fils aîné du roi goth, et né, comme Rechared,
son premier mariage avec Théodosia, fille du gou-
rneur grec de la province carthaginoise. Hermin-
ld avait épousé (579), par une de ces alliances si
équentes entre les deux races, tour à tour alliées et
nemies, Ingund, la fille du roi frank Sieg-bert
Ostrasie et de Brunne-hild. Le prince goth, élevé
ır une mère catholique, avait puisé de bonne heure
ıprès d'elle un secret penchant pour cette religion

sainte et pure à ses yeux, comme tout culte que l'on persécute. L'arianisme régnait à la cour avec Goswinth, femme de Leuw-gild, docile instrument de l'ambition du clergé. La princesse franque, fervente catholique, ne tarda pas à s'attirer la haine de sa belle-mère, qui, après avoir vainement tenté de la convertir à l'arianisme, espéra lasser sa constance à force de mauvais traitements. Grégoire de Tours [1], qui s'étend avec complaisance sur le récit de cette persécution arienne, nous montre, dans un curieux tableau de mœurs, cette vieille reine, laide, borgne [2] et contrefaite, qui, saisissant la jeune et belle princesse franque par ses longs cheveux, la foule sous ses pieds et la bat à coups de talons (*calcibus*), jusqu'à ce que le sang coule de ses plaies, puis la fait dépouiller de ses vêtements, et jeter dans l'eau, pour la rebaptiser selon le rite arien. Mais ces violences, bien loin d'ébranler la foi de la jeune reine, lui gagnèrent le cœur et les convictions de son époux, digne fils de ces rois barbares si tendres aux prières d'une épouse ; et le prince goth, cédant aussi aux prédications de saint Léandre, évêque d'Hispalis (Séville), se convertit secrètement à la foi catholique et reçut une seconde fois le baptême.

Leuw-gild, qui ne paraît pas avoir partagé la rage d'orthodoxie de Goswinth, jugea plus prudent d'éloigner les deux époux, en leur assignant pour apanage une portion de l'Andalousie qu'Hermin-gild devait gouverner [3]. Mais bientôt le roi, apprenant la conver-

[1] Greg. Tur., V, XXXIX. Voyez aussi Paul Warn-frid, *Hist. Langob.*, III, XXI, et Joann. Biclar. Isid. de Séville ne dit pas un mot de la mort d'Hermin-gild.

[2] Un nuage blanc, dit Grég. de Tours, l. V, se répandit sur un des yeux de Goswinth, et priva ses paupières de la lumière qui manquait à son esprit.

[3] Provinciæ partem *ad regnandum* tribuit. (Joann. Biclar.) Civitatem dedit

n de son fils, le rappela à sa cour, sous prétexte
conférer avec lui des affaires de l'état. Outre le
ne de sa conversion, qui n'était peut-être pas le
s grave aux yeux de Leuw-gild, le nouveau ca-
iumène était encore soupçonné d'entretenir de
ètes liaisons avec les impériaux du littoral et les
ioliques dans toute la Péninsule, inculpation assez
bable si l'on songe aux liens naturels qui existaient
e tous les partisans d'une foi proscrite, qui avait
r elle le nombre, et contre elle le pouvoir.
Coupable ou non, Hermin-gild refusa d'obéir. Son
e se préparait à marcher contre lui; mais les po-
ations catholiques se soulevèrent en sa faveur, et
min-gild, poussé à la rébellion par le danger et
ésespoir, s'unit aux impériaux en Espagne, et en-
a saint Léandre à Constantinople faire confirmer
e alliance par l'empereur Tibère. Mir, roi des
ves de Galice, lui prêta également secours, dans
intérêt religieux et politique à la fois.
Qu'on se rende bien compte de la position de Leuw-
l, prince victorieux, et partout obéi, sauf d'un
, le seul rebelle qui lui tienne tête encore, quand
s se sont soumis. Indifférent à toutes ces querelles
gieuses pour lesquelles les rois goths, comme on
ait, n'avaient pas coutume de se passionner, il
t, comme naguère Eurich, les catholiques former
tre lui un parti politique, ardent et opiniâtre,
ié de la conviction et des haines qui lui manquent.
ı propre fils se met à la tête de ce parti si dange-

ıa *regnarent.* (Greg. Turon., *loco citato.*) Il n'est guère probable cependant
Hermin-gild possédât cette province en toute souveraineté.

reux, qui peut à un signal donné réunir dans ses rangs la majorité des sujets du royaume. Le fils rebelle se trouve ainsi l'allié naturel de tous les ennemis de son père au dehors, le chef naturel de ses ennemis du dedans. Les impériaux, qui ont un pied dans la Péninsule, sont prêts, grâce à l'appui intéressé qu'ils prêtent à la révolte, à occuper, sous le nom d'Hermingild, les plus riches provinces de l'Espagne; les Suèves, au nord, s'apprêtent à secouer un vasselage qui leur pèse; les rois franks convoitent cette riche proie de la Gaule narbonnaise, objet de leur ambition héréditaire. Dans cette position, que devait faire Leuw-gild ? Ce qu'avait fait Eurich, persécuter, non par conviction, mais par politique; voir dans les catholiques moins une secte qu'un parti qu'il fallait, non pas convertir, mais dompter à tout prix : c'est ce que fit Leuw-gild. Les écrivains catholiques, qui ont toujours eu contre les schismatiques le monopole de l'histoire, Grégoire de Tours, Jean de Biclar, Isidore de Séville, racontent tous avec une pieuse chaleur les rigueurs de Leuw-gild, l'exil de plusieurs prélats, la confiscation de leurs biens, et les coupables séductions dont on cherchait à circonvenir leur foi[1]. Ces séductions paraissent même n'avoir pas été impuissantes auprès d'un grand nombre de catholiques, grâce sans doute aux concessions faites à propos par un concile d'évêques ariens, qui consentit à modifier plusieurs articles

[1] Iniquæ perfidiæ furore repletus, in catholicos persecutione commota, plurimos episcoporum exilio relegavit, et ecclesiarum reditus et privilegia tulit. Multos quoque terroribus suis in arianam hæresin et pestilentiam impulit; plerosque sine persecutione illectos auro rebusque decepit. (Isidor. Hispal.)
Voyez aussi Grég. de Tours, V, xxxix, et VI, xviii.

du dogme, et dispensa les convertis du nouveau baptême, qui leur semblait une profanation [1]; d'autres expièrent par des persécutions leur courageuse résistance.

Avant de recourir aux armes, Leuw-gild n'avait rien épargné pour détacher du parti de son fils tous ceux que la crainte ou l'intérêt pourraient ramener à l'arianisme. Prêt à marcher vers le midi, où les rebelles, appuyés par les Grecs, s'apprêtaient à lui résister, il voulut frapper un coup de vigueur sur les remuantes populations du pays basque. Deux lignes de Jean de Biclar nous apprennent qu'il occupa une partie de ce pays, et fonda, comme un gage de sa victoire, la forte ville de *Victoriacum* (Vittoria) (581).

Leuw-gild marcha ensuite contre Hispalis, où son fils avait établi le siége de sa rébellion, ainsi que le prouve une inscription [2] de la chartreuse de Séville.

[1] Ausus quinetiam inter cætera hæresis suæ contagia rebaptizare catholicos, et non solum ex plebe, sed etiam ex sacerdotalis ordinis dignitate, sicut Vincentium Cæsar-Augustanum de episcopo apostatam factum et tanquam a cælo in inferna projectum. (Isid. Hisp.)

Leovig. rex in urbem toletanam synodum episcoporum sectæ arianæ congregat, et antiquam hæresin novello errore emendat, dicens : de romana religione ad catholicam fidem venientes non debere baptizari, sed tantummodo per manuum impositionem et communionis perceptionem ablui, et gloriam Patri *per* Filium *in* Spiritu sancto dari. (Joh. Biclar., apud *Florez*, t. VI, p. 382.)

[2] † INNOMINEDOMINI
ANNOFELICITERSECUNDO
REGNIDOM(I)NINOSTRI
ERMINIGILDIREGIS
QUEMPERSEQUITUR
GENETORIUS
DOMLEVVIGILDUSREX
INCIBITATEISPA
DUCTIDIONE

Florez, p. 382, t. VI, explique ainsi les deux dernières lignes :

« (Construit) dans la ville d'Isp. (Hispalis) par le duc Tidion. »

Il s'empara d'abord de la ville d'*Emerita* (Merida), occupée par les rebelles; mais, surpris dans sa marche victorieuse par la nouvelle que les rois franks, Hilp-rich et Hild-bert, sous prétexte de venger la malheureuse Ingund, avaient envahi la Gaule gothique, et que les Suèves de la Galice marchaient en même temps contre lui, il essaya de détourner l'orage en faisant demander au roi frank Hilp-rich la main de sa fille Rigunth pour son fils Rechared. Pendant ces négociations, destinées surtout à diviser les rois franks, et à arrêter leur marche, Leuw-gild alla mettre le siége devant Hispalis; il harcela pendant deux ans cette malheureuse ville, en l'attaquant à la fois par le fer et par la famine, et en détournant le Guadalquivir, qui l'arrose. Mir, le roi des Suèves, tenta vainement un effort pour délivrer son allié Hermingild; mais Leuw-gild, avec cette activité vigilante qui sait partout faire face au danger, entoura l'armée des Suèves de manière à rendre le combat impossible, et exigea de son vassal rebelle un serment de fidélité que celui-ci n'eut pas le temps de violer, car il alla bientôt mourir en Galice [1] d'une maladie causée par le climat et les eaux de l'Andalousie.

Pour mieux assurer la reddition d'Hispalis, Leuw-gild fit relever non loin de là les murs de l'antique

[1] Jean de Biclar fait venir, contre toute vraisemblance, Mir au secours de Leuw-gild, *ad expugnandam Hispalim*, et le fait mourir sous les murs de la ville; mais Grégoire de Tours (VI, XLIII), beaucoup plus explicite à ce sujet, nous paraît plus digne de foi; il nous apprend même la cause de la mort de Mir : « Infirmatus enim ab aquis Hispaniæ fuerat malis, acribusque incommodis. » On reconnaît bien là ce climat enchanté, mais perfide, du sud de l'Espagne, qui eut bientôt dévoré les rudes habitants de la Galice : ainsi se fondaient les Germains sous le soleil d'Italie; ainsi les peuples du midi, vaincus par ceux du nord, ont toujours laissé au climat le soin de les venger.

Italica, comme pour menacer la ville rebelle d'un siége éternel, et prendre en quelque sorte racine sous ses murs. C'est ainsi qu'on verra plus tard les *Rois catholiques* Ferdinand et Isabelle élever, sous les murs de Grenade assiégée, la ville nouvelle de Santa-Fé, ce camp métamorphosé en cité. Ce fut là le dernier coup pour les assiégés : des assauts continuels avaient diminué leurs forces, et un dernier emporta la ville. Hermin-gild s'enfuit à Cordoue, et son père, après avoir achevé de réduire tous les châteaux et toutes les villes qu'occupaient encore les rebelles, s'empara de Cordoue, que lui vendit 30 mille *solidi* le préfet impérial. Le malheureux Hermin-gild s'était refugié dans une église. Leuw-gild, n'osant violer cet asyle sacré, envoya à Hermin-gild son frère Rechared, lui promettre son pardon s'il venait lui-même l'implorer. Ce pardon, que le fils rébelle vint en effet demander à son père, n'empêcha pas Leuw-gild de le dépouiller de ses habits royaux, de lui ôter ses esclaves et ses serviteurs, et de l'envoyer en exil à Valence (584).

L'année suivante fut marquée par une expédition plus glorieuse encore. Après la mort de Mir, son fils Eurich lui avait succédé, et avait renouvelé, près du roi goth, l'hommage de dépendance de l'empire suève; mais le beau-frère du jeune roi, Andeca, lui avait bientôt ravi le trône, et l'avait forcé à prendre l'habit de moine. Leuw-gild saisit aussitôt ce prétexte pour entrer en Galice, renverse du trône l'usurpateur, et le force à son tour à chercher son salut sous un habit de moine. Le royaume des Suèves devint alors une province de celui des Goths, et leur

nom fut définitivement rayé de l'histoire (585)[1].

Pendant cette même année. Hermin-gild, exilé à Valence, s'échappa de cette ville, et essaya de renouer ses anciennes liaisons avec les Impériaux; mais, poursuivi par les soldats de son père, il fut pris dans Tarragone, et enfermé dans une prison. Là ce coupable et malheureux prince, résistant obstinément aux obsessions des prêtres ariens envoyés par son père, et refusant de recevoir la communion pascale de leurs mains, fut décapité dans sa prison par l'ordre de son père. Telle fut la tragique fin de ce drame, qui, enveloppé comme il l'est des sanglantes ténèbres de l'époque, ne manque pourtant ni d'intérêt ni de grandeur. Les dévots historiens[2] qui nous l'ont retracé, tout catholiques qu'ils sont, ont été moins indulgents pour la rébellion du fils que pour l'atroce sévérité du père. Tous deux furent coupables sans doute; mais l'un avait pour excuse la religion, l'autre la politique; de ces deux excuses chacun pourra décider quelle est

[1] Jusqu'au siècle des Philippe, les Castillans donnaient aux Portugais, comme un terme d'opprobre, le nom de *Sevosos*. Brito (*Monarchia Lusitana*, 2, 6, 4) dit que c'était le vieux nom de *Suevos*, Suèves, continué et corrompu, et qui passait pour une injure, parce qu'on en avait oublié le sens primitif.

[2] Joh. Biclar. rapporte le fait en une ligne et sans réflexions; cet auteur contemporain, évêque et zélé catholique, ne parle pas même de la conversion d'Hermin-gild. Grégoire de Tours, qu'on n'accusera pas certes de penchant pour les ariens, est loin de prendre le parti du fils contre le père : « Ille consilium iniit qualiter venientem (patrem) aut repelleret aut necaret, nesciens miser judicium sibi imminere divinum, qui contra genitorem, *quamlibet hæreticum*, cogitaret. » Paul Warn-frid, *De Gestis Langobardorum*, lui est plus favorable : « ... Qui ab ariana hæresi, qua pater languebat, ad catholicam fidem conversus fuerat, quem pater *impius*, in ipso sacrato paschali die, securi percussum interemit. » (L. III, c. XXI.)

la meilleure : en attendant, l'Eglise romaine compte le fils rebelle au nombre de ses martyrs [1] ; mais n'est-ce pas chose curieuse que ce prince, dont le destin offre une si triste et si étrange ressemblance avec celui de don Carlos, fils de Philippe II, n'ait été canonisé que sur les instances de Philippe II lui-même ?

Leuw-gild, sans cesse menacé par ses redoutables voisins les Franks, zélés catholiques qui avaient à cœur d'achever l'œuvre de Hlod-wig, pressait les négociations pour le mariage de son fils Rechared avec la fille de Fred-gund. Il cherchait en même temps à attiser sous main les querelles de Hilp-rich avec ses frères. Ingund, la veuve d'Hermin-gild, était, après la mort de son mari, restée avec son fils Amal-rich au pouvoir des impériaux, qui l'avaient envoyée par mer à Constantinople ; mais la malheureuse était morte en chemin, et son fils était demeuré comme otage entre les mains de l'empereur Maurice. Les frères de Hilp-rich, Hild-bert et Gunth-ram, menaçaient de venger la mort d'Hermin-gild et de la princesse franque. Mais Leuw-gild, à force d'insistance, obtint

[1] Moralès, historien du seizième siècle, se résigne plus facilement que les écrivains du sixième à voir dans Hermin-gild un saint et un martyr. Déjà à cette époque, Grégoire-le-Grand (*Dial.*, III, XXXI) avait dit : *Recaredus rex, non patrem perfidum, sed fratrem martyrum sequens.* Mais Moralès nous raconte complaisamment les miracles qui signalèrent la mort du martyr : « Mas luego fue nuestro señor servido mostrar con milagros la gloria que el alma de su santo gozaba con el en su regno... Los angeles cantaron de noche hymnos sobre el cuerpo ; y otros afirmaron que avian parecido alli lambres del cielo, que quitavan las tinieblas de la carcel. » (*Cronic. gener.*, III, LXXIX.) Un des os du martyr est encore conservé comme relique à Saragosse. Moralès raconte gravement que, près de se noyer, il invoqua le royal saint, et qu'un batelier lui tendit une perche, beaucoup trop courte pour atteindre jusqu'à lui, mais qui s'allongea aussitôt, et reprit, le danger une fois passé, sa dimension première. Il est bon de rappeler que le récit de cet étrange miracle date du seizième et non du sixième siècle.

enfin par ses envoyés la main de Rigunth : la jeune princesse se mit en route, dotée par sa mère d'une partie de ces immenses trésors que l'avide Fred-gund avait extorqués à ses sujets. Grégoire de Tours dépeint avec énergie l'indignation timide et contenue de toute cette foule, béante devant les cinquante chariots chargés de trésors qui vont suivre la princesse franque chez ces ariens si détestés ; les gémissements des femmes et des enfants ; les plaintes des hommes libres que l'on enlève de force, que l'on *presse*, pour nous servir d'une expression moderne, jusqu'au nombre de 4000, afin de former l'escorte de la fiancée. Les hommes font leur testament, assurés qu'ils sont de ne jamais revoir leur patrie ; quelques uns même se pendent, pour échapper à ce funeste voyage. Le cortége part, enfin, au milieu des pleurs de la fiancée et des malédictions de la foule. Un essieu casse. *A la malheure!* s'écrie-t-on, comme pour jeter sur le voyage un sinistre augure. Dès la première nuit, une partie de l'escorte s'enfuit en volant cent des meilleurs chevaux richement caparaçonnés. Chaque nuit le trésor et le cortége diminuent, mais l'on y supplée par le pillage.

« Les compagnons de route de Rigunth, dit Grégoire, firent en chemin tant de butin, et se livrèrent à tant de pillage, qu'on pourrait à peine le raconter : ils dépouillaient les cabanes des pauvres, ravageaient les vignes, etc..., et accomplissaient ce qu'a dit le prophète Joel : « La sauterelle a mangé les restes de la chenille ; le ver, les restes de la sauterelle ; et la nielle, les restes du ver. » Ainsi, les restes de la gelée furent détruits par les tempêtes, le reste des tempêtes brûlé par la sécheresse, et ce qu'avait laissé la sécheresse pillé par les gens de guerre.» (Liv. VI.)

Rigunth arriva enfin à Toulouse, où elle apprit l'assassinat de son père ; ce qui restait de ses trésors fut saisi par le duc Desiderius, et la princesse fut contrainte à chercher un asyle ou une prison dans un monastère, d'où sa mère la retira plus tard, sans que le prince goth, son fiancé, fît le moindre effort pour la retenir.

Ainsi, à défaut des historiens espagnols, si avares de détails, les mœurs des Franks nous révèlent celles des Goths. L'Espagne, sous ce rapport, n'a rien à envier à la France. Des deux côtés des Pyrénées, l'homme exploite l'homme, durement et sans pitié ; à tous les degrés de l'échelle sociale est le despotisme, tempéré, il est vrai, par la révolte ou par l'assassinat ; le maître pèse sur l'esclave, le prince sur les sujets, le noble sur le simple homme libre, le riche sur le pauvre ; de protection, de garanties, de franchises, il n'en est pas question ; le seule asyle est dans le cloître ou dans la tombe, et ce dernier même n'est pas toujours respecté.

Tous ces traits de mœurs sont communs aux deux races. Le seul peut-être par lequel elles diffèrent, c'est que les femmes ne possèdent pas chez les Goths cet immense empire qu'elles exercent chez les Franks. La tradition germaine, et surtout celtique, de respect pour la femme et pour sa céleste origine, semble n'avoir jamais existé pour ces Goths, qui se souviennent de l'Asie, et n'ont gardé de la Germanie que leur langue, qu'ils sont en train d'oublier. Bien qu'on ne trouve pas trace, même dans leurs mœurs primitives, de la polygamie, interdite d'ailleurs par le christianisme, Rome leur a transmis quelque chose de ce viril orgueil qui reléguait les femmes dans le

gynécée, loin des affaires et de la vie publique. Les seules intrigues auxquelles elles soient mêlées sont des intrigues religieuses; le seul pouvoir qu'elles aient sur leurs rudes époux semble être celui de les convertir. Leur rôle dans le drame de l'histoire gothique est terne, lointain et effacé; et moins de crimes, moins de sang, il faut le dire, souillent les pages de cette histoire, grâce à l'absence de ces deux grandes figures, qui planent comme deux génies malfaisants sur le berceau de notre monarchie [1].

Hild-bert et Gunth-ram, débarrassés de Hilp-rich, déclarent enfin la guerre à Leuw-gild (585). Gunth-ram entre en Septimanie avec deux armées, dont l'une marche sur Nîmes et l'autre sur Carcassonne [2], en même temps qu'il envoie une flotte infester les côtes de la Galice et secourir les Suèves. Mais cette flotte rencontra une vigoureuse résistance, et la plupart des vaisseaux ayant été pris ou dévastés, et l'équipage massacré, un petit nombre seulement put s'échapper pour porter à Gunth-ram cette triste nouvelle [3].

Leuw-gild, après avoir encore essayé de détourner la guerre par des négociations, la soutint avec vigueur

[1] Frédégonde, environnée d'hommes dévoués qu'elle fascinait de son génie meurtrier, dont elle troublait la raison par d'enivrants breuvages, frappait par eux ses ennemis. Les *dévoués* antiques de l'Aquitaine et de la Germanie, les sectateurs des Hassassins, qui, sur un signe de leur chef, allaient en aveugles tuer et mourir; se retrouvent dans les serviteurs de Frédégonde. Elle-même, belle et homicide, tout entourée de superstitions païennes, nous apparaît comme une Walkirie scandinave. (Michelet, *Hist. de France*, t. I, p. 221.)

[2] Gunth-ram fit marcher son armée vers l'Espagne, en disant : Soumettez d'abord à notre joug la Septimanie, qui est voisine des Goths; car il est honteux que les frontières de *ces horribles Goths* s'étendent jusque dans les Gaules. (Grég. de Tours, l. VIII, c. XXX.)

[3] Grégoire de Tours, le seul historien qui rapporte cette expédition, ne dit pas si Leuw-gild avait une flotte, et si l'expédition de Gunth-ram fut battue sur terre ou sur mer. (Voyez Greg. Turon, VIII, XXXV.)

quand elle fut commencée. Les Franks, dévastant tout dans la Septimanie, vinrent assiéger inutilement Nîmes, dont la courageuse résistance les força à la retraite. Leur autre corps d'armée, accueilli d'abord dans Carcassonne, en fut honteusement chassé, et le général franco-romain Terentiolus tué; les débris de ce corps, rencontrés par un détachement sorti de Toulouse, furent taillés en pièces. Pendant ce temps, Rechared venait d'Espagne à la tête d'une armée; les Franks, dispersés à son approche, évacuèrent en désordre la Septimanie, et Rechared, les poursuivant sur leur propre territoire, ravagea le Rouergue et l'Auvergne, s'empara, du côté du Rhône, de plusieurs places fortes, et rentra en Espagne chargé de gloire et de butin[1].

Mais l'heure du repos était venue pour Leuw-gild : il mourut paisiblement à Tolède (586), laissant après lui la double renommée d'un roi guerrier et législateur. Il donna aux lois, ou plutôt aux coutumes gothiques rassemblées par Eurich, un ordre nouveau, les confirma, et en ajouta de nouvelles, en abrogeant celles qui avaient vieilli[2]. Si l'on songe aux obstacles contre lesquels il eut constamment à lutter, jamais prince ne mérita autant que lui le nom de grand, que l'histoire pourtant ne lui a pas donné. Nous l'avons

[1] La principale et presque l'unique source pour toute la fin de ce beau règne de Leuw-gild est Grégoire de Tours, dont les prolixes récits suppléent heureusement à la désespérante sécheresse des chroniqueurs goths. On nous pardonnera, grâce à lui, l'étendue que nous avons donnée à ce règne : cette richesse soudaine de matériaux est aussi un embarras pour l'historien, tout comme la pauvreté. Jean de Biclar termine ce règne en quelques lignes, et dans Isidore il ne tient pas une page.

[2] Isid. de Séville, *Règne de Leuw-gild*, et *Chronol. regum gothorum*, apud Duchesne, t. I, p. 818.

justifié, comme Eurich, du crime d'intolérante rigueur dont les historiens de l'époque ont chargé sa mémoire : ses persécutions contre les catholiques furent un acte tout politique, dicté par la nécessité bien plus que par les haines religieuses. La mort de son fils est un tort plus grave, et dont il est moins facile de le laver : ici la raison d'état explique, mais ne justifie pas, et le père reste coupable alors même que le roi est absous.

Il a plu à Grégoire de Tours [1] de supposer que Leuw-gild, arien rigide pendant sa vie, mourut catholique, et légua cet exemple à son fils Rechared. Mais cette supposition du digne évêque n'est appuyée sur aucune preuve, et la vie tout entière de Leuw-gild est là pour la réfuter.

RECHARED (*Richaredus*, Richard) avait puisé sans doute dans les guerres civiles qui désolèrent le règne de son père un enseignement utile; il avait compris que le trône des monarques goths ne s'affermirait jamais en Espagne tant que le plus grand nombre des sujets ne partageraient pas la foi du monarque. Depuis surtout que les Suèves avaient abjuré l'arianisme, la foi orthodoxe avait pour elle la majorité, non seulement parmi les indigènes, mais même parmi leurs conquérants barbares; jusqu'au sein de la famille royale, elle avait trouvé des prosélytes, et les marches du trône avaient été teintes du sang d'un martyr. Le catholicisme n'était plus en Espagne à

[1] Post hoc Leuvigildus ægrotare cæpit. Sed, ut quidam adserunt, pænitentiam pro errore hæretico agens, et obtestans ne huic hæresi reperiretur quisquam consentaneus, in legem catholicam transiit; ac per septem dies in fletu perdurans, pro his quæ contra Deum inique molitus est, spiritum exhalavit. (L. VIII, c. XLVI.)

l'état de secte ou de parti, en conspiration permanente : c'était comme une seconde nation, plus compacte et plus forte, au sein de la nation officielle, qui n'avait pour elle que les lois et le pouvoir. De ces deux cultes rivaux qui se heurtaient partout, il fallait de toute nécessité que l'un absorbât l'autre, et le catholicisme, plus vieux, plus compact, mieux approprié au pays et au climat, avait pour lui toutes les chances de vaincre. L'Eglise romaine, cet admirable instrument d'organisation sociale et politique, se trouvait là toute prête, comme une pierre d'attente pour l'édifice; elle offrait au pouvoir royal force pour force, appui pour appui, tandis que l'arianisme, essai prématuré de révolte de la raison humaine, avait, comme toutes les doctrines dont l'heure n'est pas venue, prêté une force nouvelle au culte qu'il attaquait. Entre deux cultes séparés par de si légères différences, Rechared, conviction à part, fit bien de choisir celui qui lui offrait le plus utile appui. Si les croyances intimes des rois n'appartiennent qu'à eux, leur religion extérieure est à leurs sujets; et Rechared devait au repos de l'Espagne, autant qu'à son propre intérêt, la résolution qu'il prit d'embrasser la foi catholique.

Cette grande mesure une fois jugée sous le point de vue politique, il faut ajouter que des motifs moins humains purent aussi y décider Rechared. Elevé, comme son frère, par une mère catholique, Théodosia, entouré des pieuses obsessions de saint-Léandre, son oncle[1], le pieux Rechared, avait pu puiser à cette source un secret penchant pour la foi catholique,

[1] C'est à cette seule cause que Grégoire-le-Grand (*Dial.*, III, XXXI) attribue la conversion de Rechared.

que le malheureux destin d'Hermin-gild l'empêcha de manifester. Déjà associé à la couronne du vivant de son père, si sa résolution fut prise dès lors, il se garda bien de la laisser percer; lors même qu'il fut assis sur le trône, il ne procéda qu'avec une sage lenteur à l'exécution de ce grand dessein. L'Espagne une fois rentrée dans ses frontières naturelles, il fallait avant tout la protéger contre ses ennemis extérieurs, et apaiser les discordes qui l'agitaient au dedans. Les plus redoutables de ces ennemis, c'étaient les Franks, qui menaçaient sans cesse la Septimanie, enclave malheureusement située au delà des limites naturelles de cette belle monarchie péninsulaire, et qui l'exposait à des invasions continuelles. Rechared envoya demander la paix à Hild-bert, qui l'accorda volontiers; mais Gunth-ram repoussa durement les envoyés du roi goth[1].

Rechared consacra les dix premiers mois de son règne à préparer les voies de sa conversion, dont il voulait faire moins un acte de conviction isolée qu'une mesure éclatante de propagandisme politique. Il commença, comme pour préparer l'opinion, par punir du dernier supplice Sis-bert, celui qui, sur l'ordre du feu roi, avait versé le sang d'Hermin-gild. Puis enfin, quand il crut l'opinion suffisamment préparée, il réunit à Tolède, dans un synode, tous les évêques, tant catholiques qu'ariens, et provoqua lui-même un de ces duels théologiques dont le seul résultat est d'aigrir les esprits, au lieu de les rapprocher. Après bien des disputes, bien de la science dépensée en pure perte à tourner dans un cercle sans issue, l'impossibi-

[1] Greg. Turon, IX, 1.

lité d'une conciliation étant bien proclamée à la face du pays, Rechared déclara hautement son désir d'être reçu dans le giron de l'Eglise catholique. Il reconnut l'égalité des trois personnes divines, et exhorta les évêques ariens avec tant de chaleur (*una platica tan pia y efficaz*, comme dit Florez [1]), que ceux-ci imitèrent sur-le-champ son exemple, ainsi que tous les seigneurs laïques qui assistaient à l'assemblée (587).

Après l'obstination des prélats ariens dans le colloque qui venait d'avoir lieu, cette brusque conversion a droit de nous étonner. Mais si l'on réfléchit que les évêques ariens, déjà découragés de leur foi, durent perdre toute espérance en voyant le souverain donner l'exemple de la désertion, et le culte ennemi s'asseoir triomphant sur le trône, on comprendra la défection de l'épiscopat arien. Cette défection d'ailleurs lui fut bien payée : de ce jour, en effet, au lieu de mendier du monarque une protection qu'il fallait acheter par de la dépendance, ce fut l'Eglise qui protégea ce roi qui venait à elle, repentant et soumis ; elle recouvra par l'unité l'autorité que ses divisions lui avaient fait perdre. Désormais il lui fut permis de se targuer de son infaillibilité, lorsque dans son sein même les rebelles s'étaient soumis, et les *protestants* humiliés. Rome, pour qui se gagnait la victoire, Rome en tressaillit de joie. « Que dirai-je au dernier jugement, répondait le pape Grégoire-le-Grand à l'humble épître ou Rechared lui annonçait sa conversion, quand je m'y présenterai les mains vides, et que *Votre Excellence* traînera derrière elle des troupeaux d'âmes fidèles qu'elle a gagnées à la foi par l'empire de la seule

[1] *España sagrada*, t. V, p. 212.

persuasion? Grief terrible qui accusera la tiédeur et l'oisiveté du grand pasteur des fidèles, quand on verra les saintes sueurs des rois chrétiens pour la conversion des âmes! [1] »

La lettre de Rechared était accompagnée des plus riches présents; Grégoire lui envoya en retour un morceau de la vraie croix, et une clé où il entrait quelques limailles du fer des chaînes de saint Pierre. Fredegaire nous apprend que Rechared, nouveau saint Paul, fit brûler tous les livres ariens. Peut-être l'histoire y a-t-elle perdu encore plus que la théologie; peut-être aussi ce fait nous explique-t-il pourquoi il ne nous est pas parvenu une seule histoire écrite par des ariens.

Après avoir assuré ainsi la couronne sur sa tête, Rechared, le premier roi goth qui ait vraiment régné sur toute la nation, n'en envoya pas moins de nouveaux ambassadeurs auprès des rois franks pour conclure un traité durable entre les deux pays, et demander en mariage Hlod-swinth, sœur de Hildbert [2], roi d'Ostrasie. Avec la nouvelle de la conversion du monarque goth, qui devait être si bien reçue à la cour orthodoxe des rois franks, les députés ap-

[1] Greg. Magni *Epist.*, lib. VII, ep. CXXVIII.

L'évêque Isidore de Séville entonne aussi son hymne d'allégresse sur ce grand événement : « Recaredus regno est coronatus, cultu præditus religionis, et patriis moribus longe dissimilis. Namque ille inreligiosus, et bello promptissimus, hic fide pius et pace præclarus; ille armorum artibus gentis imperium dilatans, hic gloriosus eamdem gentem fidei trophæo sublimans. » L'ombre, on le voit, ne manque pas au tableau, et c'est aux dépens de Leuw-gild qu'on dore l'auréole du saint roi Rechared.

Jean de Biclar n'a que peu de lignes à ce sujet : « Sacerdotes sectæ arianæ sapienti colloquio aggressus, *ratione potius quam imperio* converti ad fidem catholicam facit... »

[2] Grég. de Tours, IX, XVI; Paul Warn-frid, III, XXIX.

portèrent les riches présents, arrhes obligées de toutes ces alliances royales. La main de la princesse était déjà promise à Autha-rich, roi des Lombards ; mais Hild-bert, pour témoigner à Rechared la joie que lui causait son abjuration, rompit son engagement avec Autha-rich, et promit la princesse à Rechared, pourvu que son oncle Gunth-ram y consentît. Grégoire de Tours [1] nous a conservé textuellement la réponse de Gunth-ram. « Comment voulez-vous, dit-il aux députés, que j'aie en vos promesses quelque confiance, quand ma nièce Ingund a été jetée en prison, et que votre perfidie l'a fait mourir en exil, tandis que son mari tombait sous la hache du bourreau? Dites donc à votre maître que je ne recevrai plus de lui aucune ambassade. Dieu m'ordonne de venger Ingund, et j'obéirai à Dieu. »

Ces paroles présageaient la guerre ; mais d'autres semences de haine couvaient aussi dans la Péninsule, et surtout dans la Gaule gothique, où Rechared avait envoyé quelques députés exhorter les ariens de cette province à imiter son exemple. Là, comme en Espagne, les ariens zélés avaient vu avec douleur ce qu'ils appelaient l'apostasie de leur roi, et le catholicisme, d'opprimé qu'il était, devenir triomphant, et bientôt peut-être persécuteur. Un évêque arien, Athalocus, et deux comtes goths, Granista et Wild-gern, y excitèrent une sédition ; mais, se sentant trop faibles pour lutter seuls contre Rechared, ils appelèrent à leur aide Gunth-ram, roi de Bourgogne, son mortel ennemi. Celui-ci, tout bon catholique qu'il était, n'hésita pas à secourir les ariens de Septimanie en leur

[1] L. IX, c. XVI.

envoyant Desiderius, duc de Toulouse, avec une armée. Rechared, de son côté, fit marcher un corps de troupes à la rencontre des Franks, campés près de Carcassonne [1]. Les Franks furent battus, et les débris de leur armée poursuivis l'épée dans les reins jusqu'en Bourgogne, où des ravages affreux vengèrent ceux qu'ils avaient faits en Septimanie. Les rebelles vaincus se convertirent bientôt à l'obéissance et à la vraie foi.

Les ariens d'Espagne essayèrent aussi quelques sourds complots : Sunna, évêque d'*Emerita* (Mérida), se ligua avec Segga, Witte-rich, et quelques autres grands, pour renverser du trône Rechared et le catholicisme ; mais ce complot fut prévenu à temps, l'évêque fut exilé, Segga eut les mains coupées, et les autres leurs biens confisqués. Witte-rich trahit ses complices, et obtint sa grâce à ce prix. Goswinth, la veuve de Leuw-gild, conspira aussi avec l'évêque Uldila la perte de Rechared, et le rétablissement de l'arianisme ; mais l'évêque fut banni, et la vieille reine, heureusement pour le repos de l'Espagne, se donna elle-même la mort [2].

Gunth-ram, battu par Rechared, se laissa enfin arracher par lui son consentement au mariage de sa nièce. Les historiens ont oublié de nous dire si le mariage s'accomplit ; mais ce consentement donné par Gunth-ram ne l'empêcha pas de recommencer la guerre. Une armée de 60,000 Franks entra en Septimanie, commandée par Boson et par Austro-wald, duc de Toulouse. Boson, méprisant le petit nombre des ennemis, se laissa imprudemment entraîner

[1] Joan. Bicl., apud Flores, t. VI, p. 386 ; Greg. Turon., IX, XXXI ; *Chron.*, Paul. Emerit., c. XIX.

[2] Joan. Biclar, ut supra.

dans une embuscade, où il périt avec la plus grande partie de son armée. Les Goths, s'il faut en croire Jean de Biclar, n'avaient pas plus de trois cents hommes. Cette victoire miraculeuse doit être attribuée, selon lui, à une grâce spéciale de la Providence, jalouse de récompenser la conversion du saint roi, nouveau Gédéon, qui, avec 300 hommes, vainquit des milliers de Madianites[1]. Gunth-ram, réduit à l'impuissance, laissa reposer la Septimanie. Rechared, victorieux, usa de la victoire avec modération, et s'occupa de rétablir la paix dans ses états. Il convoqua à Tolède un concile (589)[2], le troisième qui ait eu lieu dans cette ville; et là, devant soixante-dix évêques, dont cinq métropolitains, il renouvela sa profession de foi catholique pour lui et pour la

[1] Suivant Grégoire de Tours, les Franks perdirent 5,000 morts et 2,000 prisonniers; la chronologie des rois goths en compte 9,000, et Frédégaire (c. x) avoue que les Franks furent *graviter trucidati*. Saint Isidore dit de cette victoire : « Nulla unquam in Hispaniis Gothorum vel major vel similis exstitit. »

[2] Voyez les Actes du troisième concile de Tolède (apud Aguirre, t. II, p. 338), et l'hymne de louanges que le clergé entonna en l'honneur de Rechared, *le nouvel apôtre*.

Jean de Biclar, après avoir comparé ce concile à celui de Nicée, que Constantin-le-Grand honora de sa présence, Nicée, où l'hérésie arienne prit sa naissance et subit sa condamnation, *radicibus non amputatis*, fait en ces termes l'oraison funèbre de l'arianisme :

« In sancta toletana synodo, Arii perfidia, post longas catholicorum neces, ita radicitus amputata est, insistente Recaredo rege, ut ulterius non pullulet, catholica ubique pace data ecclesiis. Hæc ergo nefanda hæresis..., ab Alexandrina ecclesia, per Arium presbyterum inolevit, qui in nicæna synodo, CCCXVIII episcoporum judicio, synodaliter damnationem suscepit. Quæ post hæc non solum orientis et occidentis partem maculavit, sed et meridianam, et septentrionis plagam, et ipsas insulas sua perfidia irretivit. Ab eo tempore quo hæresis ariana initium sumpsit usque in octavum annum Mauritii, qui est Recaredi quartus, anni sunt CCLXVI, quibus Ecclesia catholica hujus hæresis infestatione laboravit. Sed favente Domino vicit, quia fundata est supra petram. »

Le même concile s'occupa en outre de régler le rite et la discipline de l'Église, d'effacer les derniers restes de l'idolâtrie et de l'arianisme, enfin de régler le sort des Juifs, qui devaient être exclus de tous les emplois.

reine Badda son épouse. Nous ne connaissons de cette reine que son nom, qu'elle apposa avec les autres signatures au bas des actes du concile; mais c'en est assez pour prouver que le mariage avec la princesse franque ne s'effectua pas. Avant Badda, saint Isidore nous apprend que Rechared avait eu d'une autre femme de basse naissance un fils nommé Liuva (*ignobili matre progenitus*).

Pendant ce règne long et glorieux, la paix intérieure de l'Espagne ne paraît pas avoir été gravement troublée. Une dernière conspiration, tramée par Argmund, duc d'une des provinces de l'empire, fut encore réprimée. Rechared, qui, par une clémence bien rare à cette époque, semble avoir répugné à verser le sang, fut forcé cependant de faire mourir les principaux conjurés. Leur chef subit la *décalvation,* le plus ignominieux de tous les châtiments chez les Goths; on lui coupa la main droite, et on le promena sur un âne dans les rues de Tolède, en grande pompe, *pompizando,* comme dit Jean de Biclar dans son latin bizarre [1]. Rechared eut en outre à réprimer les excursions des Impériaux qui habitaient le littoral de la Bétique; mais le pape Grégoire-le-Grand conclut, par sa médiation entre l'empereur Maurice et le roi des Goths, un traité qui interdisait aux Grecs toute conquête dans l'intérieur de l'Espagne, mais leur garantissait la possession de celles qu'ils occupaient

[1] Nous disons ici adieu, non sans regret, à l'honnête évêque de Gérone, Jean de Biclar, qui nous a guidé pendant les deux règnes si importants de Leuwgild et de Rechared. Grégoire de Tours nous abandonne aussi, et nous nous trouvons réduit, jusqu'au règne de Wamba, à la maigre chronique de saint Isidore, à la chronique bien plus maigre encore du continuateur anonyme de Jean de Biclar (Flores, t. VI), et aux histoires fort postérieures en date de Lucas de Tuy et de Rodrigue de Tolède.

sur la côte [1]. Rechared repoussa aussi une invasion des Basques, qui, chassés de l'Espagne par Leuw-gild, s'étaient établis en Aquitaine : ils avaient espéré, sous un prince catholique comme eux, trouver aux bords de l'Ebre l'asyle que Leuw-gild leur avait refusé; mais Rechared, peu soucieux probablement de ranger sous son empire des sujets aussi remuants, les rejeta de l'autre côté des Pyrénées [2].

Jugé sous son point de vue intérieur, le règne de Rechared, moins glorieux peut-être que celui de Leuw-gild, paraîtra plus vraiment grand, si la grandeur d'un roi se mesure au bonheur de ses sujets et aux institutions qui l'assurent. Les différentes races qui composaient le peuple espagnol, Goths, Suèves, indigènes, étaient encore séparés par des haines de religion et de race; Rechared, après avoir essayé de les réunir sous le joug d'une foi commune, voulut encore les rapprocher sous celui de la loi : il consacra devant elle l'égalité absolue des droits entre les Goths et les Romains, et prépara, par une rédaction nouvelle des lois gothiques, les voies à une législation commune et à l'abrogation du droit *personnel*, qui divisait encore ses sujets [3]. Chaque loi qu'il publia fut obligatoire pour les deux peuples; cependant ce n'est

[1] Gregorii Magni *Epistolæ*, IX, cxxii; Lucas Tudens., p. 50; S. Isidore.

[2] S. Isidore Vasæi *Chron.* in *Hispan. illustr.*, t. I.

[3] « Anno regni sui sexto, gothicas leges compendiose fecit abreviari; antiquos Hispanos et Romanos sibi subditos una cum Gothis ejusdem conditionis esse instituit. » (Lucæ Tudens. *Chron. Mundi, in Hisp. illust.*, t. IV, p. 50.) Lucas de Tuy, écrivain du treizième siècle, peut être aussi consulté avec fruit : car il a profité, ainsi que Rodrigue de Tolède, de plusieurs chroniques aujourd'hui perdues. Nous puiserons aussi quelques faits dans l'historien frank Frédégaire.

que plus tard, sous Chind-swinth et Reke-swinth, que nous verrons formellement abolir l'usage du *Breviarium alaricianum*, qui maintenait seul une distinction légale entre les diverses races, et défendait les mariages entre les Goths et les Romains [1]. Selon toute probabilité, c'est aussi à Rechared qu'il faut attribuer l'introduction du droit romain en si forte proportion dans le code gothique : car les rois qui lui succédèrent, comme Chind-swinth et Reke-swinth, proscrivirent l'usage de ce droit sous des peines sévères. D'ailleurs, le penchant marqué de Rechared pour les traditions de l'empire rend cette supposition assez vraisemblable : la langue latine, sous son règne, se substitua peu à peu à la langue gothique dans les actes publics, dans le service divin, dans la vie privée; les emplois de sa cour prirent des titres romains, et jusqu'à l'ère romaine espagnole, qui est de trente-huit ans en avance sur l'ère chrétienne, fut empruntée par les historiens goths [2]. C'est sous ce règne que l'empreinte native du caractère et des mœurs gothiques,

[1] Aschbach fait honneur à Rechared de cette loi, qui, suivant lui, aurait été seulement répétée par Reke-swinth et son père. Nous ignorons sur quelles preuves Aschbach fonde cette assertion; mais le langage de la loi publiée sous Reke-swinth (l. III, t. I, l. 1) est assez clair : « Ob hoc, meliori proposito salubriter consentientes, *priscæ legis remota sententia*, hæc in perpetuum valitura lege sancimus, ut tam Gothus quam Romanus... etc. » Certes, en abrogeant l'ancienne loi qui défendait ces mariages, Reke-Swinth eût parlé de celle de Rechared, ne fût-ce que pour la confirmer, si elle avait existé.

[2] Isidore de Séville est le premier qui s'en soit servi. Jean de Biclar n'en fait pas encore usage. Elle fut exclusivement employée par les Goths comme par les Espagnols, jusqu'à Juan I, roi de Castille, qui la proscrivit. Isidore de Séville explique ainsi son origine : « *Æra* singulorum annorum constituta est a Cæsare Augusto, quando primum censum exegit, et romanum orbem descripsit; dicta autem *æra* ex eo quod omnis orbis æs reddere professus est reipublicæ. » (Note d'Aschbach.)

soigneusement conservée jusque là, commença à s'effacer, et les deux races à se fondre en une seule.

Laissons maintenant parler Isidore de Séville sur ce prince, que, catholique, il porte aux nues, et qu'arien, il eût probablement voué sans regret aux peines éternelles. Dussent ces éloges paraître exagérés, ils n'ont pas du moins été démentis par l'histoire : « Il était d'un naturel doux et calme, d'une bonté rare ; et tel était sur les âmes l'empire de sa douceur, que ses ennemis même ne pouvaient résister à l'attrait qui les entraînait vers lui. D'une libéralité sans bornes, il restitua à leurs propriétaires tous les biens que son père avait confisqués. Ses richesses étaient aux pauvres autant qu'à lui : car il savait qu'il n'avait reçu le pouvoir que pour en faire bon usage, et mériter une bonne fin par de bonnes œuvres. »

Il mourut paisiblement (601) après quinze ans d'un règne tel que les Goths en comptent bien peu dans leurs annales. Heureux dans toutes ses entreprises, le bonheur de ses sujets occupa constamment sa pensée ; et l'on ne trouverait peut-être pas dans tout l'occident, à cette triste époque, un règne où moins de sang ait été versé, moins de violences commises, moins d'atteintes portées à la fortune publique ou privée. Et cependant des complots continuels menacèrent la vie et le repos de ce prince si digne d'être aimé. La noblesse, dont il diminua l'influence pour favoriser celle du clergé, ne le lui pardonna jamais, et nous la verrons bientôt s'en venger sur sa race.

Rechared est le premier roi qui se soit fait couronner et oindre de l'huile sainte par la main des évêques, dans la ville royale de Tolède. Il prit, comme les rois des Ost-Goths et des Lombards, le titre bysan-

tin de *Flavius*[1], et les historiens y ajoutèrent celui de *catholique*, qui plus tard appartint de droit à tous les rois d'Espagne.

C'est de ce règne de Rechared, hégire ecclésiastique de l'Espagne gothique, que date l'influence du clergé ; c'est sous lui que les conciles de Tolède commencent à prendre toute leur importance; c'est sous lui enfin que le clergé se constitue comme un pouvoir dans l'état, et arrête les bases de son organisation. C'est donc ici que nous croyons devoir placer notre examen de l'Eglise gothique, de sa hiérarchie, et de sa constitution civile et politique : ce sera l'objet du chapitre suivant.

[1] *Flavius* dérive peut-être aussi de *flavus*, *flavicomus*, par une allusion assez naturelle aux longs et blonds cheveux des rois goths, auxquels, dans ce cas, l'épithète s'appliquerait mieux qu'aux Césars de Bysance.

CHAPITRE III.

CONSTITUTION ECCLÉSIASTIQUE. ÉPISCOPAT. CONCILES.

Sans ajouter foi au récit d'Eusèbe [1], qui raconte que les Goths, frappés des prodiges opérés par la croix dans les guerres de Constantin contre eux, embrassèrent la religion chrétienne, il est certain que, dès cette époque, le christianisme avait commencé à se répandre parmi eux, apporté sans doute par des captifs grecs et romains. Dans le nombre des signatures du concile de Nicée se trouve le nom d'un évêque goth, *Provinciæ Gothiæ Theophilus metropolitanus* : ainsi l'on pourrait en conclure que le catholicisme chez les Goths a devancé l'arianisme. Quant à leur religion primitive, l'histoire ne jette aucune lueur sur ce sujet; et quelque naturel qu'il soit de penser que les Goths, avant leur conversion, partageaient avec les Scandinaves le culte d'Odin ou Wodan, cette conjecture, d'ailleurs fort plausible, ne repose sur aucune preuve.

[1] Eusebius, in *Vita Constantini*, l. IV.

Mais cette ancienne religion, quelle qu'elle fut, lutta contre la nouvelle, et des disputes religieuses partagèrent, jusqu'au règne de l'empereur Valens, les différentes branches de la grande famille des Goths établies sur les bords du Danube. Les missionnaires envoyés par Valens pour leur prêcher l'arianisme y trouvèrent d'abord assez bon accueil; mais un des chefs goths, Athan-rich, défenseur opiniâtre de l'ancienne foi, souleva contre eux une persécution, et le sang des martyrs arrosa la foi nouvelle [1]. Cependant un autre chef, Fridi-gern (*friede*, paix, *gern*, volontiers), accueillit mieux les pieux ambassadeurs de Valens, et surtout l'évêque goth Ulphilas ou Wulfilas (*wolf*, loup). Que cet Ulphilas descendît ou non, comme on l'a dit [2], de captifs grecs établis sur les bords du Danube, son nom indique assez qu'il était né parmi les Goths. Ulphilas, indécis, comme il était bien permis de l'être, sur l'étroite limite qui séparait la foi arienne de la foi catholique, finit par signer la fameuse profession de foi du synode arien de Constantinople en 359, et par unir sa puissante influence à celle de l'empereur Valens pour convertir les Goths à l'arianisme.

Un trait caractéristique de la race gothique, comme de toutes les races barbares, c'est leur facilité à se laisser dicter leur croyance par leurs chefs, qu'elles suivent aussi volontiers à la messe qu'au combat; sur un ordre de ce chef elles quittent avec une égale insouciance l'idolâtrie pour le christianisme, ou une des branches du christianisme pour une autre. Ainsi Hlod-

[1] Suidas, in voce *Athanaricus*. Nicephorus, l. XI, XLVIII.

[2] Philostorgius, l. II, v.

wig, avec ses Franks, achète la victoire au prix d'un baptême; Rechiar, roi des Suèves, embrasse le catholicisme avec tous ses sujets; Remismund, un de ses successeurs, pour obtenir la main d'une fille de Théod-rich le West-Goth, se fait arien, et entraîne avec lui les mobiles convictions des Suèves. Moins d'un siècle après, Théod-mir juge à propos de revenir à la religion catholique : la cour d'abord, puis le peuple tout entier, rentrent, à l'exemple de leur roi, dans le giron de l'Eglise orthodoxe. Enfin les Goths, infectés, comme on le sait, de l'hérésie arienne par l'évêque Ulphilas, qui ne semble pas avoir attaché une grande importance à toutes ces vaines disputes de mots, se laissent, avec la même facilité, ramener à l'orthodoxie par leur roi Rechared.

Il y a, dans cette étrange flexibilité de croyances, autre chose que de l'indifférence, car tous ces Barbares n'étaient pas sceptiques à coup sûr : les Goths, s'arrêtant au milieu du sac de Rome pour chanter des psaumes et porter des reliques, n'étaient pas certes insensibles à ce long prestige de sainteté qui sauva plus tard la ville éternelle du courroux d'Attila; leur foi jeune et robuste ne se rebutait pas de la sévérité du dogme, et leurs yeux se complaisaient aux pompes élégantes du culte qu'ils avaient embrassé; mais, tolérants par insouciance, leur simple et droit bon sens de Barbares faisait justice sans doute de toutes ces frivoles arguties, dignes d'amuser les loisirs d'une cour du bas empire. Avant Eurich et après lui, jusqu'à Leuw-gild, les rois goths, tout ariens qu'ils étaient, ne furent pas persécuteurs, pas plus que le clergé arien; Ala-rich II ne le fut pas assez peut-être contre les évêques catholiques, qui appelaient dans les Gaules

l'orthodoxe roi des Franks; Eurich lui-même, dans ses persécutions, avait pour excuse le danger toujours présent d'une nouvelle invasion franque, et l'imprudence du clergé catholique, qui prêchait hautement la rébellion contre un monarque hérétique [1].

Si l'on compare maintenant ensemble ces deux religions sous le rapport du dogme, la différence paraîtra peu grave. De quoi s'agissait-il, en effet? De savoir si, comme le soutenaient les ariens purs, le Fils était une créature du Père, engendrée dans le temps, et revêtue de la divinité par l'Esprit saint que Dieu fit descendre sur elle; ou si, comme le veulent les catholiques, les trois personnes divines étaient égales, non engendrées l'une de l'autre, et ne formant à elles trois qu'un seul Dieu. Et, qu'on le remarque bien, entre les catholiques et les Goths, la différence était plus légère encore, puisque ceux-ci regardaient, avec Ulphilas et les semi-ariens, le Fils comme n'ayant pas été créé, sans le croire toutefois ni égal ni consubstantiel au Père [2]; et cependant cette différence, si légère qu'elle fût, creusait à elle seule un abyme entre l'inébranlable rigueur du dogme catholique et le semi-arianisme d'Ulphilas,

[1] Cum eos (Francos) omnes Galliarum episcopi desiderabili amore cuperent regnare. (Greg. Turon., XXIII.)

[2] Bien qu'Ulphilas ait signé la confession de Rimini, et soutenu que le Fils n'était ni *égal* ni *consubstantiel* au Père, il est avéré que l'apôtre goth et ses ouailles inclinaient vers le semi-arianisme, puisqu'ils ne convenaient pas que le Fils fût une *créature*. (Voyez Gibbon, c. XXXVII; Théodoret, *Hist. ecclés.*, VII, XL.) Angelo Mai, dans ses fragments inédits d'Ulphilas, cite un passage qui prouve clairement que les Goths regardaient le Christ comme un Dieu (*Ulphilæ partium ineditarum*, ab Angelo Mai, Mediolani, pag. 13):

« Thizeei attans jah uso thaimei Christus bi leika saei ist
Quorum patres et ex quibus Christus secundum carnem qui est

« afak allaim Guth thiuthiths in aiwam. »
super omnia Deus benedictus in ævum.

ouvrant une brèche, si étroite qu'elle fût, à ce redoutable esprit d'examen, qui, une fois le joint trouvé, menaçait de ruine tout l'édifice. L'Église catholique, toujours une, toujours immuable, écrasant la raison sous l'autorité, et s'armant de l'anathème en attendant les bûchers, était donc pourvue d'une force que l'arianisme ne pouvait pas avoir. D'ailleurs, cette inflexibilité despotique du dogme, gage d'une conviction également inflexible, n'effrayait nullement des Barbares qui ne demandaient qu'à croire les yeux fermés. Jetés dans l'arianisme par le hasard, comme les Vandales, les Burgunds, et toutes les autres races que la grande invasion des Huns refoula sur l'empire, les Goths, sous un monarque arien, acceptèrent, sans la discuter, la foi toute faite qu'on leur donna, et ne s'inquiétèrent pas si c'était la mieux appropriée à leur grossier besoin de croyance sans examen.

Mais le clergé gothique, semi-catholique, semi-arien, comme Ulphilas et ses successeurs, Unila, Nicetas, Théotimus; le clergé, dans les rangs duquel se réfugièrent toujours les vaincus, comme l'indiquent assez la plupart des noms des évêques, en Grèce, en Italie, en Gaule, en Espagne; le clergé s'aperçut bientôt que l'arianisme n'allait pas à cette société barbare, qui avait, en fait de croyance, plus besoin d'obéir que de comprendre. Et puis l'exemple du clergé romain sous les Franks, régnant par le dogme sur cette race rebelle à toute autre influence, était là pour séduire le clergé arien des Gaules et de l'Espagne. Bien vite il comprit que l'empire de ce monde ne lui viendrait pas tant qu'il resterait en dehors de la puissante action que Rome, le centre de l'unité catholique, tendait déjà à exercer sur le monde. Des dix-huit sectes arien-

nes, celle d'Ulphilas et des Goths, qui existait déjà au temps de saint Athanase[1], était la plus rapprochée du catholicisme[2]; la différence était si minime, que l'esprit de secte et de rivalité put seul empêcher le rapprochement de s'opérer avant Rechared. Même avant cette époque, on voit l'épiscopat arien, malgré l'appui que lui prête le pouvoir séculier, ouvrir toujours la voie au rapprochement, et essayer, à force de concessions, de ramener le clergé catholique à un symbole commun. Mais ces concessions, gage de faiblesse, se brisent contre l'inflexibilité du dogme catholique, qu'on essayait en vain d'entamer par les séductions comme par les menaces. Tout se liguait donc pour miner une religion à laquelle manquait ce qui fait la durée de tous les pouvoirs ici-bas, la foi en elle-même et dans son avenir. Il ne fallait qu'une impulsion venue de haut, comme celle qui descendit du trône des Goths, sous Rechared; du trône des Suèves, sous Théod-mir, pour rallier toutes ces convictions flottantes autour du catholicisme, où les poussait un confus instinct de leur intérêt. L'exemple fut donné, et, laïques et clergé, tous s'empressèrent de le suivre et de rentrer au bercail, comme un troupeau docile, à la suite de leur pasteur.

Après ce coup d'œil jeté sur les causes qui perdirent l'arianisme et détachèrent peu à peu de lui tous les Barbares qui l'avaient embrassé, revenons maintenant à l'examen de la constitution ecclésiastique de l'Espagne, avant et après la conversion des Goths au catho-

[1] Voyez Tillemont, *Mém. ecclés.*, VI, 477.

[2] On lit dans Théophanes, *Chronogr.*, que l'empereur Justinien, lorsqu'il fit détruire dans Constantinople toutes les églises ariennes, épargna celles de cette secte.

litisme. L'Espagne, du reste, avant la conquête gothique, s'était toujours signalée par son ardente adhésion à la foi catholique. Florez[1] et Cenni ont dépensé beaucoup de science pour confirmer par des preuves la tradition qui veut que les apôtres saint Paul et saint Jacques aient porté en Espagne le flambeau de la foi, probablement par la route de l'invasion arabe, la Tingitane et la Bétique. Nous ne discuterons pas ces pieuses origines du catholicisme en Espagne; mais le seul fait que l'histoire atteste, c'est que la foi nouvelle, répandue par sept missionnaires apostoliques, dont l'Espagne vénère encore la mémoire, grandit en dépit des persécutions, et se montra bientôt à front découvert. Lorsqu'elle fut enfin montée sur le trône, avec Constantin, le clergé, qui ne demandait pas mieux que de seconder le pouvoir laïque dans son vigoureux effort d'organisation, modela autant que possible sa constitution intérieure sur celle de l'empire. La division des diocèses ecclésiastiques correspondit aux divisions politiques et civiles; le métropolitain[2], car le nom d'archevêque ne se rencontre guère qu'après la conquête arabe, présidait les évêques d'une province, sans avoir le droit d'empiéter sur leur autorité dans l'intérieur de leurs diocèses. Mais en Espagne, où l'esprit d'égalité démocratique de l'Eglise perçait déjà dans le clergé[3], l'autorité des évêques métropolitains eut beaucoup de peine à s'établir, et la *suprématie*

[1] Florez, *España sagrada*, t. III; Cenni, *De antiq. Eccl. hisp. dissert.*, Romæ, 1741.

[2] Concil. laodic. (an 320), c. XII; Concil. nicæens. (325), c. IV, VI.

[3] L'évêque le plus anciennement consacré s'appelait *episcopus primæ sedis*. (Concil. Illiber., c. LVIII.) En 579, au concile de Saragosse, l'âge décide encore; cependant, au concile de Taragone, en 516, on voit paraître le nom de *métropolitain*.

plus haute et plus respectée du pontife romain ne s'y impatronisa elle-même que lentement et par degrés[1].

L'établissement d'une religion arienne dominante, à côté de la religion orthodoxe, servit puissamment la cause de la suprématie papale. L'Eglise espagnole, opprimée ou menacée au-dedans, sentit le besoin de resserrer au dehors les liens un peu relâchés qui l'unissaient à la grande communion des fidèles. La cour de Rome, toujours prompte à profiter de ses avantages, habitua peu à peu le clergé espagnol à la voir s'interposer comme arbitre de tous ses différents, et comme réformatrice de tous ses abus[2]. Avant la conversion de Rechared et des Goths au catholicisme, dès l'an 480, nous rencontrons un prélat espagnol, Zénon, métropolitain d'Hispalis[3], revêtu du titre de vicaire du saint-siége, « afin de récompenser son zèle et sa vertu notoires », dit expressément le saint-père. Si ce titre ne conférait pas encore une puissance bien réelle, c'était au moins déjà un honneur, et nous voyons bientôt ces vicaires pontificaux armés du pouvoir de réprimer les abus qui se glissaient dans le gouvernement de l'Eglise et de convoquer les conciles, réserve faite toutefois du droit des métropolitains. Ajoutons que le ressort du vicariat ne s'étendait

[1] Sanct. Isidor., *Etymologiarum* lib. VII, cap. XII; Concil. Tolet., III, voir les signatures.

[2] Syricii papæ epist. ad Himerium, c. VIII (apud Aguirre, *Collect. concil.*, t. III) : « Ad singulas causas de quibus ad romanam ecclesiam, *ut pote ad caput tui corporis*, retulisti, responsa reddidimus. »

[3] Simplicii papæ epist. ad Zenon. (ap. Aguirre, t. III, p. 120, *Collect. conciliorum*) : « Congruum duximus, vicaria sedis nostræ te auctoritate fulcire, cujus vigore munitus, apostolicæ institutionis decreta nullo modo transcendi permittas. »

qu'à une ou tout au plus deux provinces ou diocèses métropolitains.

Nous retrouvons aussi, au début du septième siècle, un exemple, et c'est le seul, de l'envoi d'un légat ou juge pontifical en Espagne, *Jean le Défenseur*[1], chargé d'apprécier la validité de la déposition, par un synode provincial, de deux évêques, qui en avaient appelé au saint-siége de la sentence. On trouve aussi dans le cinquième et le sixième siècle quelques rares exemples de ces recours ou appels dont la cour de Rome se servit si habilement plus tard pour étendre son autorité[2]. Mais il ne faut pas croire pourtant que le clergé espagnol, animé de bonne heure de l'énergique esprit d'indépendance qui lui fut commun avec toute la race ibéro-gothique, se soumit toujours avec docilité à ces empiétements de l'autorité papale. On pourrait citer plus d'un exemple de résistance[3] de la part de cette Eglise espagnole, forte d'ailleurs de la pureté de ses mœurs et de sa doctrine. On ne rencontre même plus de traces d'appels au saint-siége et de vicaires pontificaux en Espagne après la conversion des Goths au catholicisme, époque où s'établit l'usage des appels au roi en matière ecclésiastique; et l'on ne trouve qu'un exemple de l'envoi du *pallium* fait par le pape à un prélat, saint Léandre[4], métropolitain d'Hispalis, à la fin du sixième siècle. Quant

[1] Gregor. Magni epist. ad Joannem *Defensorem*. (Ap. Aguirre, t. III, p. 297.)

[2] Vigilii papæ epist. ad profuturum episc. Bracarens. (Id., ibid.)

[3] Voyez, en 638, la réponse de saint Braulio, au nom de tous les évêques espagnols, au pape Honorius, qui les avait censurés, en les appelant des *chiens muets*, et en leur reprochant de ne pas tenir de conciles. (Sanct. Braul. epistolæ, 21.)

[4] Sanct. Greg. epistol., l. IX.

aux dispenses, elles n'étaient pas alors données par la cour de Rome, mais par les évêques ou par les synodes ou conciles. Il ne paraît pas que le saint-siége, à cette époque, ait encore songé, en Espagne du moins, à revendiquer ce droit, qui fut depuis si lucratif pour lui.

Du reste, même sous les rois ariens, l'Église catholique, en Espagne, fut toujours florissante. Le nombre des évêques orthodoxes surpassait de beaucoup celui des schismatiques; les pompes de leur culte rejetaient dans l'ombre les formes plus simples du culte rival. On ne voit pas d'ailleurs que les synodes ou les conciles espagnols aient jamais été défendus par les monarques ariens : ces cortès religieuses, que l'Espagne se fait gloire d'avoir convoquées la première, dès le début du quatrième siècle, et même avant le fameux concile de Nicée[1], crurent sans cesse en éclat et en importance, et combattirent avec vigueur et succès l'hérésie, qui cherchait à se glisser dans la Péninsule. Le nestorianisme d'abord, puis le manichéisme, puis le priscillianisme[2], chez les Suèves de Galice, et d'autres sectes moins connues, essayèrent en vain de prendre racine sur ce sol de l'Espagne, mortel à l'hérésie. L'arianisme lui-même, importé dans la Péninsule avec la conquête, professé par le rois et appuyé de toute l'énergie de l'autorité séculière, échoua contre l'orthodoxie native qui semble caractériser la race espagnole. D'après les noms inscrits au bas des actes des conciles[3], il est évident que pendant les premiers

[1] *Memorias de la academia de historia,* t. II, p. 347 ; Florez, t. XII, p. 175.

[2] *Regula fidei contra priscillianistas.* (Apud Catalani, t. III, p. 24, *Collect. concil.*)

[3] Au troisième concile de Tolède, où Rechared abjura l'arianisme, en 589,

siècles après la conquête le clergé fut composé de Romains ou d'Espagnols indigènes : tous les noms, à peu près sans exception, sont de forme romaine. Sans doute la race conquise, dépossédée par les conquérants des emplois civils, et surtout militaires, chercha un asyle dans les rangs du clergé, où l'oppression du fisc et des empereurs romains lui avait déja appris à se réfugier. Plus tard seulement, lorsque l'Eglise fut devenue le pouvoir dominant dans l'état, les Goths, chez qui s'éteignait d'ailleurs l'esprit militaire, voulurent à leur tour prendre, avec l'habit ecclésiastique, leur part de richesse et d'autorité. A cette époque, les noms de forme gothique commencent à devenir plus fréquents parmi les suscriptions des évêques. Le progrès de la culture intellectuelle chez les Goths dut également les rapprocher de cette carrière de l'Eglise où le peu de science qui survivait au naufrage des lettres romaines s'était alors réfugiée; mais c'est de cette époque aussi que date le relâchement des mœurs et de la discipline du clergé.

La conversion des Goths au catholicisme changea peu la hiérarchie ecclésiastique. L'Eglise, qui, d'opprimée, devenait seule régnante, ne dut pas altérer après la victoire les formes du culte qu'elle imposait aux vaincus. Du jour où la foi orthodoxe s'étendit seule d'un bout à l'autre de la Péninsule, elle devint intolérante, et, de persécutée, se fit bien vite persécutrice. Sans parler des lois oppressives portées par le roi Sisebut contre les juifs, nous verrons le roi Chintila, comme l'attestent les actes du sixième concile

sur soixante-deux signatures d'évêques on n'en voit guère que sept ou huit qui aient l'apparence de noms gothiques; au septième, en 646, on n'en trouve que douze sur trente.

de Tolède, ne laisser demeurer dans son royaume personne qui ne fût catholique. Nous verrons Rekeswinth aller plus loin encore, et consacrer l'intolérance par une loi, en défendant[1] à qui que ce soit « d'élever des discussions sur la foi catholique, et d'attaquer les mandements évangéliques, ni les définitions des Pères, ni les sacrements, ni rien de ce que l'Eglise tient pour sacré ; et quiconque violera cette loi, laïque ou membre du clergé, perdra tous ses emplois, tous ses biens, et encourra la peine du bannissement à vie, à moins que Dieu ne lui fasse la grâce de se repentir ». Ehrwig et Egica montreront le même zèle pour la foi ; et les rois goths, depuis Rechared, mériteront presque tous ce nom de *rois catholiques* que les dévots souverains de l'Espagne se sont depuis fait gloire de porter.

L'Espagne gothique, comme l'Espagne romaine, se divisait en cinq diocèses métropolitains qui répondaient aux cinq provinces : le métropolitain de la Bétique avait son siége à Hispalis, celui de la Lusitanie à *Emerita* (Merida), celui de la Tarraconnaise à Tarragone; la métropole de la Galice, jusqu'à la moitié du sixième siècle, fut placée à *Bracara* (Braga); et depuis lors ce diocèse, trop étendu, se partagea en deux métropoles, *Lucus* (Lugo) et *Bracara*[2]. Lors de l'extinction du royaume des Suèves, ce fut Bracara qui conserva seule les honneurs d'une métropole. Dans la Carthaginoise, Carthagène et Tolède se disputèrent long-temps cette prééminence[3]. Pen-

[1] Cod. visig., lib. XII, tit. II, lex 2.

[2] Concilium apud Lucum a Theodomiro principe habitum. (Aguirre, t. III, p. 187, et Florez, t. IV, *De la division de los obispados.*)

[3] Cum toletanæ urbi metropolitani privilegium vetus consuetudo tradiderit. (Montani episcopi toletani epist., apud Aguirre, t. III, p. 156.)

dant le temps où une partie de cette province retomba au pouvoir des Impériaux, depuis 554 jusqu'à 622, Tolède servit de métropole aux Goths, et Carthagène aux Romains; mais après la retraite des Impériaux et la chute de ce dernier débris de la puissance impériale en Espagne, Tolède fut reconnue sans opposition pour la seule métropole de la province [1]. Vers cette époque, d'ailleurs, la ville de Carthagène disparaît de l'histoire, tandis que Tolède, siége de la royauté gothique, grandit chaque jour en importance. Outre ces cinq provinces métropolitaines, la Gaule gothique en constituait encore une autre dont Narbonne et Arles se disputaient le siége. Mais après la conquête de l'Espagne par Eurich, Narbonne fut naturellement choisie pour métropole, comme se rattachant de plus près au centre de l'autorité politique et religieuse, dont le siége était au delà des Pyrénées.

Les droits de ces métropolitains étaient égaux; la date de l'ordination décidait seule de la préséance [2]. Nous avons déjà dit qu'il n'y avait pas en Espagne de patriarche ou de primat, et ce n'est qu'au milieu du septième siècle que le métropolitain de Tolède commença à réclamer sur ses collègues un droit de priorité, fondé sur la fixation dans cette ville du siége des conciles. Plus tard aussi Séville et même Braga disputèrent à Tolède ce droit de primatie.

C'est au métropolitain qu'il appartenait de fixer le siége des synodes provinciaux annuels [3], de confir-

[1] Synodus toletana sub Gundemaro. (Aguirre, t. III, p. 121.)

[2] L'ordre des signatures dans les conciles le prouve clairement : cet ordre varie sans cesse, sans qu'aucune ville, pas même Tolède, y ait la préséance.

[3] Conc. tarracon, c. XIII; tolet. III, c. XVIII; IV, c. III; emeritense, c. VI.

mer la nomination des évêques élus[1] et de les consacrer, de veiller au maintien de la discipline dans les évêchés et dans les paroisses, et de juger les différends survenus entre les évêques. Quant à ceux-ci, leurs principales fonctions étaient de consacrer les églises et de conférer les ordres sacrés et le sacrement de la confirmation[2]. Le nombre des évêques sous les rois goths catholiques se multiplia rapidement, et s'éleva jusqu'à quatre-vingts, dont huit pour la Gaule narbonnaise. Ils étaient tenus de résider dans leur diocèse, sauf la visite épiscopale annuelle obligée[3] et les cas où le métropolitain les mandait auprès de lui. C'est à eux qu'appartenait la répartition des bénéfices, dont la propriété restait à l'Eglise, et dont l'usufruit y faisait retour après la mort du bénéficiaire. Mais les fondateurs d'une église ou d'un monastère avaient le droit, appelé *jus patronatus*, d'en nommer le curé ou l'abbé; et, s'ils tombaient dans la pauvreté, eux et leurs descendants devaient être entretenus aux dépens de l'église qu'ils avaient fondée[4]. Les évêques surveillaient aussi les chapitres de chanoines et les séminaires attachés à chaque cathédrale; ces séminaires se composaient des fils d'affranchis de l'Eglise ou d'enfants voués à son service par leurs parents. Un économe nommé par l'évêque veillait aux revenus de l'Église et gérait les biens, déjà considérables, dont l'avait enrichie la piété des rois et des fidèles. Ces biens se divisaient, comme les dîmes, en trois parts : l'une pour l'évêque, l'autre pour le bé-

[1] Conc. tarrac., c. V; lucense, II, c. III et IV.
[2] Isidorus Hispalensis, *De Eccles. offic.*, II, II, VII.
[3] Conc. valent., c. II, IV.
[4] Conc. tol. IV, c. XXXVIII.

néficiaire, et la troisième pour l'entretien des églises et les frais du culte. L'évêque ne pouvait aliéner aucune partie de ces biens sans le consentement de l'église à laquelle ils appartenaient, et des lois sévères protégeaient le clergé inférieur contre les exactions trop fréquentes de l'épiscopat. Celui qui se croyait lésé par la sentence d'un juge, et à qui le cours régulier des appels de la justice ordinaire n'offrait pas assez de garanties, pouvait en appeler à l'évêque[1], qui annulait l'arrêt s'il le trouvait injuste, et en prononçait un nouveau; mais la sentence épiscopale devait être confirmée par le roi. Le *Forum judicum* attribuait aussi aux évêques le droit d'inspection sur les juges, inspection qui était pour eux une charge au moins autant qu'un droit : *onus magis quam jus*, comme dit énergiquement Canciani. Car, s'il faut en croire le quatrième concile de Tolède, « les évêques ont reçu de Dieu la mission de protéger les peuples. Aussi, quand ils voient les juges et les grands (*potestates*) opprimer les faibles, ils doivent d'abord les avertir et les réprimander; et si l'on méprise leurs avis, ils doivent faire part au roi de cette *insolence*, afin que ceux que n'a pu corriger l'admonestation sacerdotale soient punis par la justice du roi. Et si un évêque néglige de le faire, il sera accusé devant le concile. »

Les rois, comme l'atteste le même concile, s'en remettaient souvent aux évêques du soin de juger[2] et

[1] Liv. II, tit. I, loi 28.

[2] *Ewart*, vieux mot teutonique, qui signifie *prêtre*, veut dire aussi *gardien de la loi*; *ew*, loi, et *wart*, gardien (*ward*, *aware*, en anglais). On retrouve du reste chez les anciens Germains cette coutume tutélaire pour le coupable, mais contraire cependant au véritable esprit du sacerdoce : « Nulli neque animadvertere, neque vincire aut verberare, nisi sacerdoti permissum; non quasi

de punir les prévenus du crime de lèse-majesté. Mais le coupable, dans ce cas, ne pouvait être condamné à mort. C'était là certes, pour l'Eglise, une belle et touchante immunité. Cependant le pouvoir ecclésiastique, assez indépendant de la suprématie papale, alors peu redoutable [1], n'échappait pas tout à fait au contrôle du pouvoir civil. L'élément barbare et libre réagissait à son tour sur l'élément romain et ecclésiastique; les évêques eux-mêmes étaient, comme le clergé, tenus de défendre leurs causes devant les tribunaux civils, dont Alonzo X et la servile législation des *Partidas* devaient les affranchir un jour. Leurs délits, dans certains cas, étaient justiciables de ces mêmes tribunaux [2]. Mais il faut bien remarquer que cette réaction du pouvoir séculier sur le pouvoir ecclésiastique date du second concile de Tolède, en 527, époque où la puissance du clergé n'était pas encore bien affermie; il est douteux qu'une pareille loi eût été portée dans les derniers conciles, uniquement occupés de l'extension de l'autorité royale, comme d'un instrument pour celle du clergé.

Depuis l'établissement du christianisme en Espagne, jusqu'au septième siècle, l'élection des évêques appartint, suivant l'usage de l'Eglise primitive, au clergé et au peuple; c'est-à-dire que les paroisses proposaient le candidat qu'elles avaient élu au synode,

in pœnam, nec ducis jussu, sed velut Deo imperante. » (Tacit. *Germ.* VII.) César nous apprend la même chose des Gaulois. (Liv. VI, c. 5.)

[1] Le dix-huitième concile de Tolède, tenu sous le roi Witiza, vers l'an 700 à 702, et dont les actes ont été perdus, contenait, dit-on, plusieurs clauses contraires à la suprématie pontificale : peut-être ne faut-il pas chercher d'autre motif à la disparition de ses actes.

[2] Concil. Bracar., an. 561; Capitula disciplinæ, cap. VII; Aguirre, et Loaisa, *Notæ in concil. Tolet.*; Sanct. Isid., *Etymologiarum* lib. VII.

qui devait ratifier le choix, et le faire confirmer par le métropolitain. Mais, depuis le septième siècle, la trace de l'élection populaire se perd, et le *roi catholique* prend tout naturellement la place du peuple[1]; le clergé de chaque église propose son candidat : le roi choisit entre tous ceux qu'on lui présente, sauf le consentement du métropolitain, clause qui suffisait à elle seule pour constituer une lutte entre deux pouvoirs rivaux autant qu'alliés.

Peu à peu, cependant, la nécessité de pourvoir sur-le-champ aux vacances fit attribuer au métropolitain de Tolède, toujours résidant auprès du roi, le droit de nomination provisoire, à charge d'obtenir la confirmation du roi[2]. Ainsi fut constituée, pour le titulaire de ce siége important, une véritable *primatie*, que cependant ne reconnaissaient pas les constitutions de l'Eglise gothique.

Au dessous des évêques, la hiérarchie ecclésiastique[3] se composait d'abord des membres du clergé revêtus des ordres majeurs : c'étaient les *presbyteres* (prêtres) et les *diaconi* (diacres), chargés des hautes fonctions du sacerdoce ; puis, les sous-diacres, lecteurs, psalmistes, exorcistes, acolytes et ostiaires, revêtus seulement des ordres mineurs. Leurs noms indiquent assez leurs fonctions. On y ajouta plus tard l'archiprêtre, l'archidiacre et le primiclerc, qui devaient résider dans chaque cathédrale : le premier

[1] Voyez la Lettre de l'évêque Braulio à Saint Isidore. (Florez, t. XXX, app. III.)

[2] Licitum maneat deinceps toletano pontifici quoscumque regalis-potestas elegerit, et jam dicti episcopi judicio dignos probaverit, in præcedentium sedibus præficere præsules, et decedentibus episcopis *eligere successores.* (Conc. Tol. XII, c. VI, anno 681.)

[3] Isidor. Hispal., *De off. Eccles.*, II, V, VIII-XV.

présidait les prêtres, le second les diacres et sous-diacres, et le troisième tous les membres inférieurs du clergé ou clercs; puis, enfin, un trésorier et un économe. Pour arriver au rang de diacre ou de prêtre, il fallait avoir passé par tous les degrés inférieurs. Grâce à tous ces contrôles superposés l'un à l'autre, la discipline du clergé était très sévère. Le commerce, qu'avant le sixième siècle on permettait aux ecclésiastiques à cause de leur pauvreté, leur fut interdit. Chacun d'eux devait rester toujours attaché à la même église : celui qui la quittait sans permission de l'évêque devait y être renvoyé, et subir un châtiment sévère; l'évêque lui-même ne pouvait, sans le consentement du synode, faire changer à un clerc de résidence. Le mariage était permis aux ecclésiastiques qui avaient reçu les ordres mineurs[1], mais une seule fois et avec une vierge : ils ne pouvaient alors recevoir les ordres majeurs que dans un âge plus avancé, et en se séparant de leur femme. Un prêtre ne pouvait avoir dans sa maison que sa femme, sa sœur ou sa fille. La fornication était punie de la dégradation et de la pénitence perpétuelle, et la femme était renfermée dans un couvent ou vendue comme esclave. Les lois sévères portées par les derniers conciles attestent assez, par leurs efforts mêmes pour le réprimer, le relâchement des mœurs du clergé[2], que nous verrons autoriser plus tard par les lois des *Fueros* et des *Siete Partidas*.

[1] Conc. Tarrac., an. 516; Valent., an. 546; Tolet. III; Bracar., 561.

[2] Conc. Tarrac., c. I; Conc. Gerund., c. VII et VIII; Tolet. II, c. III; Id. III, c. V; IV, c. XXII.

COUVENTS.

Dès la plus haute-antiquité, et long-temps avant l'établissement des couvents réguliers, on trouve en Espagne des hommes dévoués à la vie solitaire et contemplative. Mais des plaintes trop fondées s'élevèrent bientôt contre ces cénobites, êtres amphibies, que Saint Isidore compare assez bizarrement aux centaures de la fable, et qui n'étaient, selon lui, ni clercs, ni moines, ni laïques. Le quatrième concile de Tolède prescrivit sagement à tous les ermites disséminés dans les vastes solitudes de l'Espagne de vivre dans des monastères. C'est vers cette époque que commence le second âge de la vie monastique, c'est-à-dire la vie commune, sans règle fixe. Un canon du concile de Tarragone, de 516, fait croire que les premiers monastères en Espagne furent fondés vers la fin du cinquième siècle; mais vers la moitié du sixième apparaissent déjà des fondations plus régulières. Saint Martin de Hongrie [1], vers 560, établit en Galice, sous Théod-mir, roi des Suèves, le couvent de Dumium, près Braga; l'abbé saint Donat [2], un de ces pieux moissonneurs qui allaient alors semer la parole de Dieu sur tous les coins du globe, passe d'Afrique en Espagne à la tête de soixante-dix moines, et fonde, en 570, un monastère appelé Servite, dans le royaume de Valence. Tous deux donnèrent une règle à leur communauté. Bientôt une foule d'autres cloîtres s'élevèrent comme des rejetons autour de ces deux souches-

[1] Isid. Hispal., *De viris illust.*, XXII; Greg. Turon., *De mirac. S. Martini*, l. I, c. II.

[2] Sanct. Ildefons., *De viris illust.*, X.

mères, sur ce terrain de la Péninsule, si favorable à leur croissance. L'exemple, l'imitation, nous allions presque dire la mode, répandirent dans toutes les classes de la société le penchant à la vie contemplative ; les donations vinrent bientôt avec les professions de vœux, et les évêques et le clergé séculier, rivaux naturels de ces dévots intrus qui, sans avoir les charges de l'état ecclésiastique, venaient ainsi en recueillir les bénéfices, se hâtèrent de revendiquer sur les monastères le droit de surveillance épiscopale. Tous furent étroitement rattachés au ressort de l'autorité diocésaine [1]. Les moines, qui dans le début n'étaient considérés que comme des laïques, obtinrent alors, vers le septième siècle, d'exercer le sacerdoce dans leurs églises claustrales, et même au dehors; mais la surveillance jalouse des évêques dégénéra bientôt en oppression, et les moines, forcés de se détourner de leur profession pour se livrer à des travaux serviles, en appelèrent aux conciles, qui réprimèrent cet abus d'autorité. Les droits des évêques se réduisirent depuis lors à surveiller la conduite des moines, et à nommer l'abbé et les autres dignitaires [2].

Les règles des ordres variaient suivant le caprice du fondateur, et s'éloignaient souvent de la règle de saint Benoît, si répandue dans l'occident. Ces règles étaient en général sévères. Elles défendaient, pour la plupart, les travaux manuels, et encourageaient ainsi le double penchant du peuple espagnol à la paresse et à la vie contemplative. Il en résulta bientôt pour la profession monastique un haut renom de sainteté;

[1] Conc. Tolet. IV, c. LIII; Emerit., c. II.

[2] Conc. Tolet. IV, c. LI.

les membres du clergé séculier le quittaient souvent pour jouir des bénéfices de cette pieuse oisiveté, et un canon du quatrième concile de Tolède défendit aux évêques d'y porter obstacle, contrairement aux décisions des anciens conciles [1], qui interdisaient au clergé séculier cette espèce d'apostasie. Cependant l'immunité de la juridiction épiscopale, accordée aux moines par saint Grégoire, ce grand promoteur de la milice monastique, ne fut pas admise en Espagne, et l'esprit indépendant de l'épiscopat espagnol lutta avec succès contre cette prétention du saint-siége.

Outre les professions individuelles, des parents consacraient souvent leurs enfants à la vie monastique; et ces vœux, contractés avant l'âge de la raison, n'en étaient pas moins indissolubles. Cet usage tyrannique s'adoucit un peu par la suite; et il fut défendu de vouer les enfants aux autels avant l'âge de dix ans, comme si leur choix pouvait être libre et éclairé à cet âge [2]. Quant aux moines, il leur était interdit, sous les peines les plus sévères, de quitter leurs couvents pour rentrer dans la vie séculière.

Les couvents de femmes étaient à peu près soumis aux mêmes règles. Dans les premiers temps, il n'était pas permis aux femmes de prendre le voile avant l'âge de 40 ans [3]. Sous le nom de *virgines veladas* (vierges voilées), elles pouvaient prononcer les mêmes vœux, sans sortir de la maison paternelle ou de celle d'un ecclésiastique âgé; elles étaient tenues non moins sévèrement au vœu de chasteté et d'obéissance. Les couvents de femmes étaient, comme ceux des hommes,

[1] Conc. Cesar.-August., an. 380.
[2] Conc. Tol. X, c. VI.
[3] Conc. Cesar.-August. I, c. VIII.

soumis à l'autorité de l'évêque, et des moines nommés par lui étaient leurs directeurs spirituels et leurs administrateurs temporels. Il existait aussi quelques couvents mixtes, mais où l'église seule était commune aux deux sexes.

Bien que le bréviaire goth ne se soit pas conservé, il est certain que les rites du culte et de la messe ne souffrirent point, sous les Goths, d'altération grave. Sauf le droit d'asyle, qui remonte à la plus haute antiquité, les immunités ecclésiastiques étaient encore très bornées : le clergé supportait, comme tout le peuple, sa part des impôts, qui épargnaient les églises paroissiales, pour frapper surtout sur les revenus des cathédrales. Il dépendait également des tribunaux séculiers, même sous les rois catholiques. Le *Forum judicum*[1] porte des peines très sévères contre les clercs qui refuseraient de se soumettre à la justice ordinaire, et de se rendre à ses citations. Seulement le clergé supérieur était exempt de ces trois peines, la décalvation, le fouet et la mort. Le clergé inférieur n'avait d'autre privilége que celui de ne pouvoir être employé aux travaux publics. Cependant, en cas d'invasion, les évêques et le clergé étaient tenus de prendre les armes pour la défense du pays; du reste, ils étaient passibles des mêmes peines que les autres citoyens. Les évêques eux-mêmes n'étaient pas exempts de payer les impôts (*regiis inquisitionibus satisfaciebant*)[2].

Outre la justice séculière, à laquelle le clergé était soumis, il avait encore ses tribunaux particuliers, où,

[1] Cod. Visig., lib. II, t. I, l. 17.
[2] Egica rex ad Toletanum conc.

à défaut des tribunaux ordinaires, un ecclésiastique pouvait en citer un autre[1]; chaque degré de la hiérarchie y jugeait le degré inférieur; on pouvait appeler de la sentence au métropolitain, et de celui-ci au roi, qui renvoyait l'affaire devant des juges spéciaux. Ces tribunaux ne pouvaient condamner à aucune peine corporelle, sauf le fouet. Mais cette juridiction, en quelque sorte supplémentaire, ne pouvait enlever les causes ni les coupables à la justice ordinaire, sauf le cas d'appel à l'évêque [2].

Il y avait trois sortes de conciles: nationaux, provinciaux et diocésains. Le roi convoquait les premiers, le métropolitain les seconds, et l'évêque suffragant les troisièmes. Ces derniers se composaient des abbés, prêtres et diacres du diocèse, et devaient avoir lieu au moins une fois l'an. Les conciles provinciaux, ou synodes, se tinrent d'abord deux fois par an, puis une fois seulement[3], à cause des absences trop longues qu'ils commandaient aux évêques et aux prêtres qui y assistaient. Quant aux conciles nationaux, l'époque de leur tenue n'était pas régulière, et c'était au roi seul qu'il appartenait de la fixer.

Un des principaux objets de ces synodes provinciaux était de mettre en ordre les décisions les plus importantes des conciles, tant nationaux qu'étrangers, et de lier ainsi par un corps de doctrine commune l'Eglise d'Espagne à l'Eglise de Rome, centre de la foi comme de la discipline ecclésiastique. La collection des canons de l'Eglise romaine, adoptée dans toutes les parties du monde catholique comme un guide infaillible, et

[1] Conc. Tol. III, c. XIII.

[2] Voyez liv. I, chap. III, p. 257.

[3] Conc. Tol. III, c. XVIII; IV, c. III; XII, c. XII.

placée au-dessus de toute discussion, fut loin cependant d'être reçue avec une soumission aveugle par l'Eglise d'Espagne, plus jalouse de son indépendance. Adhérant avant tout aux décisions de ses propres conciles, qu'avait recueillies l'évêque Martin de Braga, elle se contenta de les compléter par quelques décisions empruntées aux conciles étrangers, et de mettre les unes en harmonie avec les autres. Le savant Isidore, évêque d'Hispalis, se chargea de ce travail, et il en résulta une collection de canons de l'Eglise espagnole [1] aussi complète et aussi précieuse qu'aucune de celles que le moyen âge nous a conservées.

Tout ce que nous venons de dire sur l'organisation de l'Eglise d'Espagne, et de l'Eglise en général, suffit pour donner une idée de l'admirable esprit d'unité qui a présidé, dès les temps les plus reculés, à ce vaste et lent édifice de la puissance ecclésiastique. On a beaucoup accusé le saint-siége d'ambition; mais, en conscience, que fût devenu sans lui le catholicisme? Eparpillé sur tous les coins du globe, au milieu de mœurs et de climats si divers, n'eût-il pas bientôt perdu cette unité qui faisait sa force, pour se diversifier au gré des mille caprices de la raison humaine? L'Eglise avait besoin d'un centre; que ce centre fût à Rome ou ailleurs, il lui fallait une pensée dirigeante, une impulsion à la fois forte, une et durable, qui survécût à tous ces accidents passagers auxquels elle était exposée. Une Eglise pouvait être opprimée, une Eglise pouvait périr, mais il fallait que l'*Eglise* ne pérît pas! il fallait qu'une tradition non interrompue de doctrine et de vie liât l'une à l'autre toutes ces gé-

[1] Cenni, *De antiq. Eccl. hispan.*, t. I, Préf., p. 32.

nérations de prêtres qui se succédaient au pied de l'autel, leur seule patrie, au sein de l'Eglise, leur seule famille; qu'elle présidât, infaillible et éternelle, à tous ces conciles qui se déroulaient à travers les siècles, comme les feuillets d'un seul et même livre.

Et puis ce n'était pas l'Eglise seule, c'était le moyen âge tout entier, qui avait soif d'unité. Le monde de l'occident, habitué depuis l'empire romain à vivre sous le joug d'une seule loi, d'une seule religion, d'un seul pouvoir, s'effrayait de cette liberté sans limite substituée tout d'un coup au despotisme tutélaire de l'empire. Tous les grands hommes qui ont vécu à cette époque, Théod-rich l'Ost-Goth, Charlemagne le Frank, jusqu'au farouche Attila lui-même, ont essayé ou rêvé l'unité: tous ont succombé à la peine, et leur œuvre impuissante a péri avec eux, parce que ce principe, sur lequel avait vécu le monde ancien, ne suffisait plus au monde moderne; parce que les éléments d'infinie variété que l'invasion barbare avait jetés dans la société ne pouvaient se plier à ce moule uniforme. Eh bien! ce qu'ils avaient essayé, l'Eglise l'a accompli: à elle seule il a été donné, dans le moyen âge, de faire vivre à la fois, d'une seule pensée, sur tous les coins du globe, des peuples et des générations diverses, et de régner, comme Dieu, à travers le temps et l'espace; à elle seule il a été donné de fonder, au milieu de toutes ces tentatives avortées d'organisation monarchique, féodale, communale, une sorte de grande république fédérative, qui avait pour parlement des conciles, pour représentants des évêques, et pour chef élu le saint-père; république profondément démocratique, bien que l'égalité en fût exclue; où, long-temps avant de commander, tous

avaient appris à obéir; où la loi et la religion ne faisaient qu'un, et s'appuyaient en se sanctifiant l'une l'autre, fortes, aux yeux du vulgaire, de l'obéissance même de ceux qui les prêchaient; où le citoyen, enfin, c'était le prêtre, citoyen d'autant plus dévoué à sa patrie adoptive, qu'il avait renoncé à l'autre.

Mais, en remplissant sa mission, Rome la dépassa. Parce que, pendant ce long sommeil des intelligences, c'était elle qui s'était réveillée la première, elle prétendit que c'était révolte de penser autrement qu'elle et sans elle; elle poursuivit la liberté humaine dans son plus intime sanctuaire, dans la conscience, poussant ainsi le despotisme là où aucun despotisme humain n'était jamais arrivé. Puis, à cette tyrannie, la plus insupportable de toutes, mais qui avait pourtant quelque chose de grand et de hardi, elle joignit des ambitions moins hautes et plus terrestres: avec le monde de l'esprit, elle voulut celui de la chair, sans voir qu'elle quittait ainsi la position inexpugnable du dogme, pour prêter, comme pouvoir temporel, faible et contesté de sa nature, le flanc à toutes les attaques. Ce qui en résulta, on le sait, et nous n'avons pas à le retracer ici. Mais, alors même qu'une entreprise a échoué, l'histoire doit rendre justice à sa grandeur; et la tyrannie exercée au nom de l'intelligence sur les intelligences de toute une époque a droit, après sa chute, à plus de sympathie que l'orgueilleuse suzeraineté de la Rome de Grégoire VII sur les couronnes de la terre devenues un instant ses vassales.

CONCILES DE TOLÈDE.

Avant de nous occuper de ces conciles sous le double point de vue religieux et politique, un mot d'abord pour faire justice de ces absurdes théories modernes[1] qui, sans se soucier le moins du monde de la réalité historique, veulent à toute force voir dans les conciles de Tolède de véritables assemblées nationales, régulièrement organisées. Bien loin de ressembler en rien aux champs-de-mai et aux assemblées nationales des peuples de race germanique, les conciles de l'Eglise espagnole ne furent d'abord que de simples synodes, occupés dans une sphère assez rétrécie d'affaires purement ecclésiastiques. Le clergé arien lui-même resta complétement en dehors de toute influence politique. Mais quand la conversion au catholicisme du monarque arien Rechared et de la masse de la nation eut assuré au clergé une prépondérance qu'il n'avait pas eue jusque là; quand, de tolérée, l'Eglise romaine devint dominante, les con-

[1] « L'Espagne, sous la domination des Goths, tenait le premier rang comme nation : la justice y avait fixé son siége, les lois étaient faites selon les désirs du peuple, et les mœurs étaient conformes aux lois. Dans aucun pays *Mars ne s'est montré plus brave, et Minerve plus sage;* enfin l'Espagne était alors le paradis de l'Eglise catholique. » (Valiente, *Apparatus juris publici hispanici*, lib. II, c. VIII.)

« Ce qui a toujours été considéré comme une loi fondamentale du gouvernement espagnol, c'est l'institution des *assemblées nationales*, que la *nation créa* pour opposer une digue au despotisme : c'était une imitation de la politique des peuples septentrionaux. » (*Théorie des cortès*, par Marina.)

Ces creuses et vaines utopies, où le bon sens n'est pas plus consulté que les faits, ne rappellent-elles pas, à s'y méprendre, les rêves plus ou moins érudits des Dubos et des Boulainvilliers sur notre histoire?

ciles prirent alors une tout autre importance. Le pouvoir despotique du monarque, trouvant dans le clergé un point d'appui, favorisa son intrusion dans les affaires de l'état [1], ou plutôt l'Eglise, au lieu d'entrer dans l'assemblée de la nation, ouvrit à la nation sa propre assemblée. Mais, alors même, nous ne saurions trop le répéter, depuis que l'ancienne coutume du *mallum* ou de la réunion des hommes libres a disparu, les synodes, même en devenant conciles, même en se mêlant d'affaires temporelles, ne sont qu'un pâle reflet de ces assemblées populaires; le clergé et le roi y sont tout, les nobles peu de chose, et le peuple rien. Ce peuple n'y est mentionné que par une vaine formule, *omni populo assentiente;* et les hommes libres, c'est-à-dire la nation combattante et possédante, n'y sont représentés que par quelques nobles de cour choisis par le roi pour ce stérile honneur, qui ne semble pas même appartenir de droit à leur ordre.

Ces nobles palatins, admis ou plutôt tolérés dans le concile, où leur droit de présence n'était que personnel, et non héréditaire, ne paraissent pas y avoir exercé une grande influence, si l'on en juge par leur petit nombre [2] et le peu de traces qu'y a laissées leur

[1] Ainsi les évêques assemblés à Tolède par Rechared pour recevoir l'abjuration solennelle du roi et de sa noblesse, qui signèrent la profession de foi catholique, prescrivirent, dans leur nouvelle organisation de l'Église, aux juges et aux percepteurs royaux, de se présenter chaque année devant les synodes provinciaux pour y rendre compte de leur gestion (conc. Tol. III, cap. XVIII), et le roi confirma les décisions du concile.

[2] Ce nombre ne s'éleva jamais au-dessus de 26 (treizième concile), et il étoit d'ordinaire beaucoup moindre : on trouve au huitième concile 52 évêques et 16 palatins, au neuvième 16 évêques et 4 palatins, au douzième 15 nobles et 35 évêques, au treizième 26 nobles et 48 évêques, au quinzième 17 nobles et 78 évêques; au seizième, 16 nobles, 55 évêques et 6 abbés.

présence. Le droit de convoquer le concile, l'initiative et la désignation des affaires à traiter, sont dévolus au roi; aux évêques, au clergé, appartient la véritable discussion des affaires, la rédaction des lois, le *gouvernement* enfin, dans son acception la plus pratique à la fois et la plus haute. Les affaires ecclésiastiques et séculières, d'abord confondues, finissent par être séparées. On traite celles-là dans les trois premiers jours du concile, et les laïques n'y sont point admis, tandis que le clergé est admis de droit à la discussion des intérêts laïques. Ainsi l'Eglise se passe de l'état, et l'état ne peut se passer de l'Eglise.

L'attitude du monarque dans ces diètes ecclésiastiques était assez humble, surtout lorsqu'un usurpateur venait implorer du clergé cette sanction morale dont le succès même ne le dispensait pas [1]. Le roi suppliait les Pères du concile de prendre telle ou telle provision sur des matières qu'il leur fixait d'avance [2]. Du reste, le besoin mutuel que ces deux grands pouvoirs, le trône et le clergé, avaient constamment l'un de l'autre, rendit leurs rapports faciles; les évêques, tout en accordant de bonne grâce au monarque les services qu'il réclamait d'eux, se servaient, à leur

[1] Au quatrième concile de Tolède, en 633, les évêques, après de nombreux et utiles règlements ecclésiastiques, jurèrent fidélité au nouveau roi Sisenand, et déclarèrent, par un décret spécial, son prédécesseur et toute sa famille légitimement déchus de leurs droits à la couronne, et dignes d'être rejetés de la communion des fidèles.

[2] Reke-swinth, au huitième concile de Tolède, en 653, *supplia* les Pères 1° de délier la nation du vœu qu'elle avait fait de ne jamais pardonner aux rebelles; 2° d'ordonner, *avec une entière liberté*, ce qui leur paraîtrait utile à l'état; 3° puisqu'il ne restait plus en Espagne d'autres ennemis de la foi que les juifs, de mettre un frein à leur hérésie, et de déraciner leurs erreurs. Bien entendu que le concile se rendit aux pieuses *supplications* de Reke-swinth.

tour, de l'appui du bras séculier pour donner force à leurs décrets.

Rien n'était moins régulier que la tenue de ces conciles, dont la fixation était abandonnée au libre arbitre du roi. Tous les conciles, à beaucoup près, ne se sont pas occupés de matières politiques, et on n'en compte guère que dix-neuf où aient assisté les laïques, sévèrement bannis de tous ceux où l'on ne traitait que de matières ecclésiastiques. De ces dix-neuf on en trouve un dans le cinquième siècle, deux dans le sixième, et seize dans le septième : le premier à Braga, le deuxième à Saragosse, et tous les autres à Tolède. Ce sont ces dix-neuf conciles que les écrivains espagnols ont décorés du nom de *nationaux*, quoique la nation n'y ait été que bien imparfaitement représentée. Du reste, la supériorité de nombre et d'influence que les évêques possédaient dans ces assemblées leur rendait fort acceptable la présence des seigneurs laïques; plusieurs passages des actes des conciles[1] attestent que les évêques les y appelèrent fréquemment, en se renforçant, il est vrai, d'un certain nombre d'abbés qu'on y voit dès lors apparaître. Ajoutons enfin que l'incontestable supériorité d'habileté et de lumières du clergé rendait pour lui sans danger ce contact avec le pouvoir laïque, obligé de laisser à la porte du concile sa seule arme mondaine, la force brutale!

Quant à la tenue des conciles, elle a été réglée par le quatrième de Tolède : au lever du jour, les portiers

[1] Le huitième concile de Tolède est le premier où l'on rencontre des signatures de laïques.

de la cathédrale ouvraient une seule porte, pour n'y admettre que ceux qui avaient droit d'assister au concile. Bientôt les évêques entraient en corps, et s'asseyaient, les métropolitains d'abord, puis les suffragants, dans l'ordre de leur consécration; puis venaient les prêtres appelés au concile, qui s'asseyaient derrière les évêques, et les diacres, qui se tenaient devant eux; venaient enfin les scribes et le petit nombre de laïques auxquels l'entrée était accordée. On fermait les portes, et l'archidiacre de la cathédrale invitait à haute voix les assistants à la prière; tous, inclinés vers la terre, se livraient à une adoration silencieuse, qu'interrompait enfin un des évêques les plus âgés, pour offrir tout haut au Seigneur cet hommage muet de l'assemblée. Ensuite l'archidiacre invitait tout le monde à se relever; on lisait la profession de foi des quatre premiers conciles œcuméniques; puis, dans le code canonique, les canons qui avaient rapport aux matières que l'on devait traiter; et un discours du métropolitain le plus âgé ouvrait enfin la séance. Personne ne pouvait sortir avant qu'elle fût terminée; les discussions violentes étaient défendues, sous peine d'exclusion du concile et d'excommunication pour un an; enfin les décisions de l'assemblée, signées par les évêques, étaient remises au roi pour être confirmées par lui. Le roi assistait au concile, et remettait d'ordinaire aux évêques, après un courte harangue, un mémoire écrit (*tomus*), pour appeler leur attention sur les matières à traiter.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi: une assemblée ainsi faite ressemble-t-elle le moins du monde à une assemblée nationale? Le faible rempart que l'intervention du clergé, presque toujours uni

d'intérêt avec le monarque, oppose à son autorité arbitraire peut-il compenser pour la nation l'absence de toute représentation réelle et effective? D'ailleurs les longs intervalles qui séparent ces conciles[1], assemblés au gré du caprice des rois, et le silence du code sur ce point important, ne montrent-ils pas assez qu'il ne s'agit ici que d'un compromis entre deux pouvoirs, où l'un est quelquefois limité par l'autre, mais où la nation, si tant est qu'il y ait une nation hors de l'Eglise et du palais, n'a pas place au contrat.

L'affaiblissement de l'esprit militaire sous les derniers monarques goths servit merveilleusement les prétentions et le pouvoir toujours croissants du clergé. Ce n'était plus que par la révolte que les grands pouvaient protester contre la double tyrannie du trône et de l'épiscopat, appuyés l'un sur l'autre; et encore l'usurpation, obligée de mendier, pour s'affermir, la sanction de l'Eglise, retombait-elle nécessairement sous le joug qu'elle avait voulu briser.

Si la conquête de l'Espagne par les Arabes ne fût venue bouleverser de fond en comble cette organisation toute sacerdotale, il eût été curieux de voir où se serait arrêtée cette action incessante d'envahissement, qui, en un peu plus d'un siècle, s'était déjà étendue sur toute la surface de la société civile. Nul doute que, dans la lutte de ces deux pouvoirs rivaux, la royauté, désarmée de tout moyen d'action par l'absence d'institutions militaires, n'eût succombé tôt ou tard, et que le droit d'élection n'eût finit par passer tout entier aux mains de l'épiscopat, appuyé sur ses conciles, sur son

[1] Entre le troisième et le quatrième concile on compte 44 ans; entre le dixième et le onzième, 18 ans.

clergé et sur ses moines, avec Rome et la papauté pour arrière-garde.

Ici donc ressort, outre l'élection, une grave, une profonde différence entre la monarchie gothique au septième siècle et la royauté franque au huitième, sous Pépin et sous Charlemagne. Restés soldats, même sur le trône, ces habiles et puissants chefs, gardant de leur barbarie native ce qu'il en faut pour dominer le clergé, le prennent pour allié, pour instrument, mais jamais pour maître. Cette jeune et vigoureuse enfance d'une royauté toute militaire résiste par la guerre à l'action absorbante de l'Eglise romaine. Mais le point d'appui qui soutint Charlemagne, et arracha au clergé frank les débris du naufrage de la royauté carlovingienne, pour les mettre aux mains de la féodalité, personnifiée dans Hugues Capet; ce point d'appui manquait aux monarques west-goths; l'esprit militaire s'était amorti sous cette monarchie théocratique, où le seul enseignement de courage se puisait dans des usurpations et des guerres civiles. Les mœurs grossières, mais pures, du Barbare s'étaient altérées à ce contact d'une civilisation trop vieille pour lui; il en avait pris les vices, mais non l'élégance, les arts, la haute culture intellectuelle, qu'elle n'avait plus à lui donner en échange de ses rudes vertus: il s'était fait Romain, mais Romain du bas empire, et devait finir, comme celui-ci, entre une invasion et un concile.

—



ESPAGNE GOTHIQUE.

(SUITE.)

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

ROIS CATHOLIQUES A TOLÈDE.

(601 A 680.)

Un des traits caractéristiques de la monarchie gothique, c'est qu'élective de nom, elle n'en est pas moins héréditaire de fait, chaque fois que la couronne repose sur un front digne de la porter. Les vertus du père fraient au fils le chemin du trône; et, soit crainte, soit affection, les partis se taisent et les ambitions s'ajournent devant cette glorieuse candidature, qui écarte toutes les autres.

Mais, si le fils n'a pas hérité des vertus du père, si cette dure race gothique, contenue jusque là par une main puissante et ferme, sent la bride se relâcher sous une main faible ou novice, alors les haines éteintes se rallument, les ambitions s'agitent, les complots renaissent; une noblesse factieuse réclame à haute voix

ce droit d'élection qu'appuie au besoin la révolte ou l'assassinat ; et le faible monarque ne tarde pas à descendre de ce trône où il n'a pas su continuer son père, et à échanger sa couronne pour la tonsure du cloître ou la pierre du cercueil.

Telle est l'histoire du fils de Rechared, LIUVA, ou plutôt LEUWA II.

Elu roi sans opposition, malgré la naissance obscure de sa mère[1], il dut probablement son élection au clergé, tout dévoué à la mémoire du saint roi Rechared. Leuwa annonçait toutes les vertus de son père[2]; mais le noble Witt-rich, auquel Rechared avait naguère fait grâce de la vie, se vengea sur le fils du pardon du père. Plus heureux cette fois dans sa conspiration, il se mit à la tête des ariens mécontents et renversa Leuwa du trône, après moins de deux ans de règne. Le malheureux roi eut la main droite coupée, et fut ensuite mis à mort (603)[3].

L'histoire est avare de détails sur les successeurs de Rechared jusqu'à Chind-swinth. Tout ce qu'on sait de Witt-rich, c'est qu'il chercha vainement à rétablir l'arianisme[4], contre lequel s'était prononcée l'immense majorité du peuple espagnol (on peut maintenant lui donner ce nom). L'usurpateur essaya aussi de continuer la politique des rois qu'il avait remplacés, en nouant des alliances de famille avec les Franks. Il donna sa fille Ermen-berge au roi Théod-rich (Thier-

[1] Aschbach suppose que Liuva était né de la reine Badda avant son mariage; le fait nous paraît peu probable : Isidore n'eût pas appelé *ignobilis* une reine dont le mariage aurait d'ailleurs effacé l'erreur.

[2] Virtutum indole insignitus. (Isid. Hispal.)

[3] Isidor. Hispal., *Chronol. regum goth.* apud Duchesne, t. I, p. 849; additio ad Biclar., II.

[4] Lucas Tudens. *Chron. mundi.*

ry) de Bourgogne, à condition que celui-ci renverrait sa concubine. Mais Brunne-hild, aïeule, et Theudilane, soeur du jeune roi, craignant de perdre sur lui leur influence si elles laissaient une étrangère s'emparer de son esprit, parvinrent à lui rendre odieuse sa jeune épouse, et l'éloignèrent du lit conjugal[1]. Théod-rich finit par la renvoyer à son père, en gardant les trésors qu'elle lui avait apportés en dot. Witt-rich menaça le roi frank de sa vengeance, et se ligua même contre lui avec les rois d'Ostrasie, de Neustrie et des Lombards. Mais ces menaces demeurèrent sans effet.

Witt-rich essaya ensuite, avec aussi peu de succès, quelques expéditions contre les Grecs de la Bétique[2]. Mais ses moeurs dissolues et violentes, et surtout sa haine contre les catholiques, lui attirèrent une fin prématurée (610). Il périt assassiné dans un festin, après dix ans de règne[3].

GUND-MAR, élu après lui[4], fit avec succès la guerre aux Basques, puis aux Grecs; il mourut à Tolède après deux ans de règne (612). Il avait eu avec les princes franks quelques altercations, mais qui n'aboutirent

[1] Eadem (Ermenberga) factione aviæ suæ Brunechildæ virilem coitum non cognovit... (Fredegar., c. xxx.)

Notre seule source dans ce récit est Frédégaire, source un peu suspecte; le savant Mascou révoque en doute toute cette histoire. (Geschichte der Deutschen, l. XIV, §. xxxiv.)

[2] « Adversus Romanos nil satis gloriæ gessit, præter quod milites quosdam Sagontia per duces obtinuit. » Sagontia, suivant Ferreras, est aujourd'hui Gis-gonza, près du détroit de Gibraltar.

[3] Hic in vita plura illicita fecit; quia gladio operatus fuerat, gladio periit. (Isid. Hispal.)

[4] Mariana prétend, d'après des documents inédits, publiés dans la grande édition de Valence en 1785 (t. II, p. 547), que cette élection fut due à l'appui des Franks, que Gund-mar acheta par un tribut annuel. Aschbach (p. 235), démontre fort bien l'improbabilité de cette assertion.

pas à une guerre. Il convoqua, pendant ce règne si court, deux conciles à Tolède.

SISEBUT, élu pour lui succéder, nous apparaît, malgré la disette d'historiens à cette époque, comme une des plus grands rois qui se soient assis sur le trône des Goths. Après avoir triomphé, par ses lieutenants, des Asturiens rebelles et des Ruconiens (*Rucones*) près de la Rioja, sur les frontières de la Galice, il conduisit en personne une expédition contre les Grecs, qui possédaient encore tout le littoral à l'est du détroit jusqu'à Valence, et le sud du Portugal, aujourd'hui les Algarves. Les Grecs, deux fois vaincus en bataille rangée, renoncèrent à tenir la campagne, et s'enfermèrent dans les murs de leurs villes, croyant échapper ainsi aux Goths, auxquels la savante tactique des siéges était toujours restée étrangère. Enfin l'empereur Héraclius, qui avait assez à faire de se défendre à l'est contre les Perses, et au nord contre les Avares, abandonna ces possessions lointaines, que l'empire ne pouvait plus défendre, et céda à Sisebut toutes ses possessions du littoral, sauf quelques villes dans les Algarves [1]. Cette glorieuse conquête, qui laissait les Goths seuls maîtres de la Péninsule, et les délivrait d'un ennemi toujours prêt à profiter de leurs discordes, fit briller au grand jour les vertus de Sisebut. « Telle fut, nous dit saint Isidore, sa clémence après la victoire, qu'il racheta de ses propres deniers les captifs que ses soldats avaient réduits en esclavage. »

Maintenant, comment concilier cette touchante

[1] Voyez dans Ferreras (an. 615) et dans Florez (VII, p. 320) les lettres de Sisebut et de Cesarius, qui commandait en Espagne pour l'empereur. Voyez aussi Fredegaire (*Chron.*, c. XXXIII); *Appendix ad Marii Chronicon* (apud Duchesne, I, 216), et Rodrigue de Tolède (II, XVII).

bonté, cette charité toute chrétienne de Sisebut, avec les cruelles persécutions qu'il fit éprouver aux juifs, jusque là mieux traités par les rois goths. S'il fut poussé à ces rigueurs par le clergé, ou, comme le veulent quelques historiens, par l'empereur Héraclius, il n'en est que plus honorable pour saint Isidore d'avoir flétri ces impolitiques rigueurs. « Sisebut, dit le vénérable historien, n'agit pas, dans son zèle pieux, selon la sagesse (*secundum scientiam*), et contraignit par la violence ceux qu'il fallait persuader par le raisonnement. »

Les juifs, dès le temps de Salomon, s'il faut en croire leurs traditions, avaient toujours été nombreux en Espagne. L'empereur Adrien, après avoir dompté la révolte des juifs, en avait fait déporter 50 mille avec leurs familles dans la Péninsule, et ce nombre s'était de beaucoup accru sous les rois goths; mais Sisebut, emporté par un zèle aveugle, ne se contenta pas de l'état d'humiliation et d'infériorité où la loi maintenait cette caste proscrite; il voulut encore leur arracher violemment cette foi qui leur était si chère, cette foi à laquelle ils ont tout sacrifié pendant ce long martyr qui dure depuis dix-huit siècles! Ce prince si humain, si doux, qui pleurait à la vue du sang versé sur le champ de bataille [1], ne fut pas ému de cette héroïque constance avec laquelle les juifs ont de tout temps supporté les persécutions, l'exil, les supplices et la confiscation même, plus cruelle à leurs yeux, plutôt que de renoncer à leur Dieu et à la loi de leurs pères.

[1] Sisebodus dicebat pietate plenus: Heu me miserum cujus tempore tanta sanguinis effusio *fitur!* Cuicumque poterat occurrere, de morte liberabat. (Fredeg., XXXIII.)

On a beaucoup médit des juifs, et sur quelques points on a eu raison peut être ; mais si leur croyance est une erreur, quelle vérité fut jamais embrassée avec cette conviction et défendue avec ce courage! Les divines vérités du christianisme ont fait plus d'apôtres et plus de prosélytes; mais ont-elles fait plus de martyrs? La foi du juif est une foi jalouse, comme son dieu : il ne la veut partager avec personne, mais pour personne aussi il ne la trahit; toutes les séductions qui agissent d'ordinaire sur les autres hommes n'ont pas prise sur ce peuple étrange ; roseau battu par tous les vents, sans cesse il se courbe, mais sans cesse il se relève; toujours trompé, il espère toujours, et croit encore, après tant de mécomptes, à ce Messie tant attendu, qui ne vient pas, mais qui doit venir. Dispersé sur toute la face de la terre, frappé réellement du sceau de la vengeance divine, portant sur son front l'empreinte d'une race déchue, on ne sait quelle merveilleuse force de cohésion unit d'un bout du monde à l'autre ces tronçons mutilés de nation, qui tendent sans cesse à se rejoindre. Peuple à part entre tous les peuples, exception vivante à toutes les lois sur lesquelles la société humaine repose, possédant parfois au titre précaire d'usufruit la moitié des richesses d'un royaume, sans y avoir un toit qui soit à eux ni un coin de terre pour y mourir en paix, ils existent cependant, ils fatiguent de leur durée opiniâtre les peuples qui les honnissent et les gouvernements qui les persécutent ; et leur vivace nationalité, errante d'un bout du globe à l'autre, n'a pas même besoin, pour subsister, d'un sol où elle enfonce ses racines.

De toutes les persécutions éprouvées par cette race

malheureuse, celle de Sisebut paraît avoir été une des plus cruelles. S'il faut en croire un historien frank, Aimoin [1], 90,000 juifs furent forcés de recevoir le baptême. Parmi les autres, heureux ceux qui purent se dérober par la fuite aux violences légales dont le code gothique porte encore la trace [2]; mais ceux qui refusèrent de se convertir eurent leurs biens confisqués, et subirent des peines infamantes, la *décalvation*, le fouet ou l'exil. Le zèle fanatique de Sisebut alla si loin, qu'il s'opéra dans le sein du clergé lui-même une réaction toute chrétienne de pitié en faveur des malheureux proscrits. Nous avons vu saint Isidore exprimer hautement son blâme du zèle inconsidéré de Sisebut; nous verrons plus tard, en 633, les Pères du quatrième concile de Tolède, s'apercevant que les juifs prétendus convertis désavouaient leur foi proscrite avec les lèvres, mais lui restaient fidèles au fond du cœur, défendre « que l'on *contraigne par force les juifs à croire* [3], excepté ceux qui avaient reçu le baptême du temps du roi Sisebut. » Il est vrai que le même concile décrète ensuite « que les enfants des juifs seront séparés de leurs parents, lorsque ceux-ci voudront les circoncire, et, *même dans tous les cas,* pour être élevés dans la foi chrétienne; que le juif baptisé n'aura aucun commerce avec les

[1] *Chron. Moissaciense,* apud dom Bouquet, t. II, p. 652. On trouve aussi quelques lignes sur cette persécution dans Marili. *Avio. Chron.*, apud Duchesne, I, 216.

[2] Cod. Vis., l. XII, t. II, l. 13 et 14; tit. III, l. 3. (Voyez l'Analyse du Code.)

[3] Non enim inviti salvandi sunt, sed volentes... Non vi, sed libera arbitrii facultate, ut convertantur suadendi sunt, non impellendi; qui autem jampridem ad Christum venire coacti sunt, oportet ut fidem etiam quam vi susceperunt tenere cogantur. (Can. LVII.)

juifs infidèles, sous peine du fouet ou de l'esclavage; que les juifs, enfin, seront exclus de tous les emplois. » S'étonnera-t-on après cela que, lors de l'invasion arabe, cette race opprimée se soit empressée au devant de ces nouveaux maîtres, qui, à la suite de la conquête, leur apportaient au moins la tolérance?

Sisebut, suivant saint Isidore, ne fut pas étranger aux belles-lettres [1] : c'est le premier roi goth auquel l'histoire accorde cet éloge, qu'ont mérité plusieurs rois franks. Presque tous les historiens contemporains vantent sa douceur et sa bonté; protecteur zélé de l'Eglise et des monastères, qu'il enrichit de ses dons, il poussa ce zèle jusqu'à déposer un évêque qui avait laissé introduire dans le service divin des cérémonies païennes, dont on retrouve encore trace à cette époque. « Mais Dieu, dit Ferreras, historien du dix-septième siècle, lui montra bientôt qu'il peut étendre sur leur lit de mort les rois qui portent une main profane sur l'Eglise. » Le poison, suivant quelques historiens, abrégea les jours de Sisebut; suivant d'autres, il mourut d'une médecine trop violente (620). Sous son règne, la marine des Goths commença à prendre quelque importance [2] : c'est à lui qu'on attribue, sans trop de preuves, la conquête de Ceuta et de Tanger (*Tingis, Tendja*) en Afrique, que les Espagnols possédèrent certainement avant la conquête arabe.

Son jeune fils Rechared II, élu sans opposition,

[1] « Fuit lingua nitidus, litterarum studiis *ex parte* imbutus. » *Ex parte* dit encore beaucoup dans la bouche d'Isidore, l'homme le plus savant de son époque. *Vir sapiens*, dit Fredegaire, c. XXXIII.

[2] ... Ut non solum terras, sed et ipsa maria (Gothi) suis armis adeant. (Isid. Hisp., *Recapitulatio in Gothorum laudem.*)

nourut au bout de quelques mois. S'il se fût montré ligne de ce beau nom de Rechared, s'il eût laissé le rône à un fils capable de lui succéder, peut-être les estinées de la race gothique auraient-elles changé ; uelques grands princes se succédant sans interrup-ion, comme dans la glorieuse dynastie des Ommiades le Cordoue, eussent bientôt fait d'une couronne élec-ive une couronne héréditaire, et nous n'aurions pas à ssister à ce triste spectacle du déclin d'un empire que e droit fatal d'élection et les ambitions qu'il soulève récipitent vers sa ruine, et livrent, vaincu d'avance, la conquête étrangère.

Quant à SWINTHILA, son successeur, il apparaît à nos eux comme un étrange composé de vertus dans la guer-e et de vices dans la paix[1]. Son règne s'ouvrit glorieu-ement par une campagne contre les Impériaux, qu'il vait déjà combattus à la tête des armées de Sisebut: bandonnés par l'empereur Héraclius, que les Perses e laissaient pas respirer, acculés par les armées vic-orieuses de Swinthila dans l'étroit coin de terre qu'ils ossédaient encore à l'extrémité du Portugal, ils fu-ent forcés de l'évacuer (624), et de renoncer, après uatre-vingts ans d'occupation, au dernier vestige de

[1] La Chronique de saint Isidore, qui nous a si long-temps guidé, nous aban-onne au milieu de ce règne, pour lequel elle a été à peu près notre unique urce; mais, des deux faces de la médaille, le saint évêque n'en a vu ou voulu ir qu'une, celle des vertus de Swinthila. Après un pompeux éloge de ce ince, qu'il appelle le père des pauvres, il termine en priant le Ciel pour la ospérité de Swinthila et de son fils Rech-mir, qu'il avait d'avance associé à mpire. Les dernières paroles de l'évêque historien, qui devait présider le con-le où Swinthila fut plus tard déposé, sont un peu suspectes de flatterie: « Ric-nirus..., in cujus infantia ita *sacræ* indolis splendor emicat, ut in eo, et me-is, et vultu paternarum virtutum, effigies prænotetur. Pro quo exorandus t Deus ut..., post longævum patris imperium, sit et regni successione dignis-nus. » (Sanct. Isid. apud Florez, t. VI, p. 495.)

souveraineté qui restait en Espagne à ce fantôme d'empire romain. Swinthila est le premier roi goth qui ait joui de l'entière possession de la Péninsule ; aucun étranger n'en foula plus le sol, et les Goths qui, après deux siècles, avaient pris enfin racine sur cette terre conquise, purent, à dater de ce jour, s'en dire véritablement les maîtres. Swinthila, après cette expédition, tourna ses armes contre les Basques, qui avaient fait irruption dans la Tarraconnaise : par sa marche rapide d'un bout de l'Espagne à l'autre, il les frappa d'une telle terreur, qu'ils mirent bas les armes, et déposèrent leur butin aux pieds du vainqueur. Swinthila consacra ces fruits de sa victoire à bâtir, contre les incursions à venir, la ville forte d'*Oligitum* (aujourd'hui Olite en Navare).

Swinthila, se croyant sans doute solidement établi sur le trône, après tant de triomphes, songea à rendre le trône héréditaire dans sa famille : il associa à l'empire son fils Rech-mir, et laissa prendre à sa femme Théodora et à son frère Geila une trop large part du pouvoir. Bientôt les vertus du monarque, corrompues par la prospérité, firent place aux vices opposés ; cédant aux funestes suggestions de son frère Geila, le *père des pauvres,* comme l'appelait saint Isidore, devint un avide tyran, toujours prêt à supposer des crimes à ses sujets les plus riches, pour s'emparer de leurs biens. Tel est du moins le portrait que nous a laissé de Swinthila Frédégaire[1], historien étranger,

[1] « Cum esset Swinthila nimium in suis iniquus, et cum omnibus regni sui primatibus odium incurreret. » (Fredeg., LXXIII.) A cette époque si confuse de l'histoire des Goths, où les sources manquent presque absolument, on ne saurait trop déplorer la perte de la Chronique de saint Ildefonse, le continuateur d'Isidore. Peut-être cette précieuse Chronique, qui jetterait un jour si nouveau

seule source qui nous reste pour les dernières années de ce règne et les actes du quatrième concile de Tolède. Ce brusque changement étonnera peut-être dans un monarque cité jusque là comme le modèle de toutes les vertus; mais il faut se rappeler que les évêques, à cette époque, écrivaient seuls l'histoire; que Swinthila, en essayant de rendre la couronne héréditaire dans sa famille, portait une atteinte directe au droit qu'avait le clergé de concourir, avec la noblesse, à l'élection du monarque; et qu'enfin, lorsqu'un synode de prêtres ou une assemblée de laïques en vient à déposer un roi, il faut toujours trouver des crimes à celui que l'on dépossède.

Swinthila, en travaillant à détruire l'électivité de la couronne, avait froissé les deux castes les plus influentes et les plus redoutables, les seules, à vrai dire, dans la nation, qui prissent quelque part au maniment des affaires, le clergé et la noblesse. C'en était trop d'avoir à lutter à la fois contre ces deux ennemis, qu'on n'a jamais vaincus qu'en les divisant. Des conspirations se formèrent; toujours découvertes par l'actif Swinthila, elles furent réprimées avec une rigueur salutaire, mais qui irrita encore la haine de ses ennemis.

Sisenand, un des nobles goths, se décida enfin à exploiter à son profit les ressentiments de sa caste et les fautes de Swinthila, plus imprudent peut-être que

sur l'histoire d'Espagne, pourrit-elle dans quelque monastère, ou a-t-elle péri, après avoir été épargnée par le temps, dans le pillage et l'incendie qui ont signalé récemment la fermeture des couvents, sur quelques points de la Péninsule. Il faut espérer que le gouvernement espagnol songera à réunir ces richesses éparses, qui peuvent doter de dépôts de science, ignorés jusqu'ici, les villes les plus importantes de la Péninsule; mais pour cela il faudrait le calme et les loisirs de la paix; et la malheureuse Espagne est-elle de sitôt destinée à en jouir?

coupable. Mais, pour réussir à détrôner un roi victorieux, et qui ne paraît pas avoir été haï de son peuple, il fallait l'appui de l'étranger. Sisenand fit demander sous main une armée à Dagobert, roi des Franks, et lui promit en retour un vase en or pesant 500 livres, que le roi Thorismond avait reçu du patrice Aétius, en mémoire de la victoire de Châlons. Un de ces rois franks, passionnés comme des sauvages ou comme des enfants pour l'or et les joyaux précieux, ne pouvait résister à une pareille offre : il envoya aussitôt une armée, sous la conduite d'Abundantius et de Venerandus [1], et Sisenand, ainsi appuyé, n'hésita pas à lever, dans la Septimanie, l'étendard de la révolte. Swinthila, à la tête d'une armée, s'avança jusqu'à Saragosse. Mais l'annonce seule de l'approche des Franks suffit pour faire tomber les armes de la main des Goths, soit désaffection pour leur roi, soit que l'esprit militaire fût déjà éteint chez eux. L'armée franque entra sans obstacle à Saragosse (631), et Sisenand y fut proclamé roi et reconnu par toute la nation, en dépit de cette honteuse investiture qu'il recevait de l'étranger.

Les Franks reprirent la route de la Gaule, et Sisenand, fidèle à sa promesse, envoya à Dagobert le riche joyau qui lui avait acheté la couronne. Mais les Goths, qui tenaient, par un motif plus noble que celui du roi frank, à ce trophée populaire, reprirent de force le présent d'Aétius, que Sisenand remplaça par

[1] Fredeg., c. LXXIII. On remarquera les noms romains des deux généraux de Dagobert. De pareils exemples sont beaucoup plus rares chez les Goths, où la race romaine indigène paraît s'être fondue plus vite dans la race conquérante : l'influence romaine semble avoir été plus vivace dans le midi de la Gaule qu'en Espagne, où l'on ne rencontre plus de noms de Romains que dans les rangs du clergé.

200,000 *solidi*. On ignore complétement quel fut le sort de Swinthila et de son fils après leur déposition[1].

Il restait à Sisenand une dette à payer au clergé. Aucun concile, provincial ou national, n'avait eu lieu pendant le règne de Swinthila, et ce fut là peut-être une des causes de sa chute : sans doute il redoutait l'influence que ces parlements ecclésiastiques attribuaient au clergé dans les affaires de l'état. Mais Sisenand, roi couronné par l'étranger, avait besoin plus qu'aucun autre de la consécration des évêques dans un concile national. Il lui fallait cette barrière sainte à opposer aux complots que les partisans du dernier roi tramaient déjà contre lui. Il se décida donc, dans la troisième année de son règne (633), à convoquer le quatrième concile de Tolède. Saint Isidore, évêque d'Hispalis[2], le panégyriste du dernier roi, présida ce concile; soixante-deux évêques y assistèrent. Sisenand se présenta devant eux, s'il faut en croire Mariana[3], à genoux, le front courbé et les larmes dans les yeux. Certes, il y a bien loin de cette royauté prêtant, à genoux, foi et hommage au clergé, à la royauté

[1] Ces détails ne se trouvent que dans Frédegaire. La Chronique de saint Benigne n'a qu'une ligne : « Sentilla, rex Hispaniæ, quem Sisenandus oppresserat, moritur. » Isidorus Pacensis, dont la Chronique s'étend du commencement du règne d'Héraclius à l'an 754, dit seulement que Sisenand usurpa le trône. Les historiens postérieurs, tels que Rodrigue de Tolède et Lucas de Tuy, ne nous apprennent rien sur le sort de Swinthila.

[2] Il est fort à regretter que sa Chronique se soit arrêtée au milieu du règne de Swinthila : il eût été curieux de voir si l'honnête évêque aurait payé à l'usurpateur, couronné par lui, le même tribut d'éloges qu'au roi légitime et à son fils.

[3] Novus rex genibus nixus, humillimoque corporis habitu, inter singultus et lacrymas quæ ex oculis copiosæ manabant, preces pro se divini Numinis propitiandi causa petiit. (Mariana, VI, v.)

Lucas de Tuy (*Chron. mundi*, l. III) dit en deux mots : « Iste synodos episcoporum egit, *patiens* fuit, regulis catholicis orthodoxus exstitit. »

victorieuse des Wallia, des Eurich et des Leuw-gild. Ce fait seul atteste combien l'esprit militaire allait s'affaiblissant chez les Goths, combien le glaive commençait à s'humilier devant la tiare. Satisfaits de cette humble attitude du monarque, et de l'influence qu'elle leur promettait, les évêques n'hésitèrent pas à proclamer Sisenand pour roi, et à reconnaître pour déchu et indigne de la couronne Swinthila, qui avait méconnu leurs droits. Mais, sentant en même temps quel redoutable précédent ils établissaient au profit d'une noblesse factieuse, ils fulminèrent l'anathème et les peines temporelles les plus sévères contre ceux qui, à l'avenir, attenteraient à la vie ou à la couronne du roi consacré par eux. Voici les propres expressions de ce soixante-quinzième canon du concile, où l'on voit le clergé reculer devant ce droit terrible de déposer les rois, dont lui-même vient d'user, et dont il craint qu'une main profane ne se saisisse après lui. Après avoir prouvé, par une foule de citations de la Bible et de l'Evangile, la sainteté des personnes royales, dont Dieu a dit : « *Nolite tangere christos meos*, » les Pères continuent en ces termes : « Quiconque parmi nous ou parmi tous les habitants de l'Espagne violera par quelque complot le serment qu'il a prêté de conserver la vie du roi, pour le bien de la patrie et de l'empire goth, quiconque attentera à ses jours et le dépouillera de son pouvoir (ceci est écrit par les mêmes évêques qui viennent de déposer Swinthila); quiconque enfin, par une ambition tyrannique, aura usurpé le trône (ceci se prononçait en face de Sisenand); qu'il soit anathème devant Dieu et les anges, et retranché de l'Eglise catholique et de la société des chrétiens, avec tous ses complices. » Cet anathème

solennel est répété trois fois de suite dans les mêmes termes. A la troisième, on y ajoute : « Et qu'il n'entre pas en partage avec les justes, mais avec le diable et ses anges, et qu'il soit condamné, avec tous ses complices, à d'éternels tourments. Et, s'il vous plaît aussi, à vous tous qui êtes présents, confirmez par votre voix cette sentence trois fois répétée. » Et tout le clergé, et tout le *peuple* (admis sans doute comme témoin, avec voix acclamative), s'écrièrent tout d'une voix : « Que celui qui violera cette sentence soit anathème et *maranatha* (c'est-à-dire perdition) jusqu'à l'arrivée du Seigneur, et qu'il ait le lot de Judas Iscarioth. »

Le même canon confirme solennellement la foi promise au *glorieux* roi Sisenand ; puis, s'adressant au roi en personne : « Toi, monarque présent, lui dit-on, et tous ceux qui viendront après toi, nous vous conjurons, avec l'humilité convenable, de régir avec justice et pitié les peuples que Dieu vous confie, et de régner avec humilité de cœur et avec l'amour de ce qui est bien. *Que nul de vous, dans les causes capitales, ne rende seul une sentence,* mais d'après le vœu du peuple et l'avis des juges, afin que le crime soit manifesté par un jugement solennel ; et régnez avec mansuétude... Et nous portons ce décret sur les rois à venir, que, si l'un d'eux se révolte contre les lois, et exerce sur ses sujets un empire cruel et tyrannique, l'anathème du Seigneur soit sur lui. Quant à Swinthila, qui, reconnaissant ses propres crimes, *s'est lui-même dépouillé de la couronne,* nous décrétons, *après avoir pris l'avis de la nation,* que ni ses fils ni son épouse, à cause de leurs fautes, ne soient jamais rattachés à notre communion, ni rendus aux honneurs dont ils ont été dépouillés, et qu'ils soient privés des

biens qu'ils ont enlevés aux malheureux, sauf ce que voudra bien leur laisser la justice de notre pieux roi. Et Geila, qui n'a gardé sa foi ni à Swinthila, *son frère par le sang comme par le crime*, ni à notre glorieux souverain, sera séparé de notre communion et dépouillé de ses biens... » Ce canon, le dernier du concile, se termine par les vœux les plus ardents et les plus solennels pour la prospérité du nouveau roi.

Après un peu moins de cinq ans d'un règne dont la tranquillité fut achetée aux dépens de la dignité royale, Sisenand mourut paisiblement à Tolède (636).

CHINTILA, élu après lui, le fut évidemment sous l'influence des évêques [1], puisque, dans un règne de quatre ans, il assembla à Tolède deux conciles nationaux. Le clergé, qui, depuis Sisenand, tenait la royauté en tutelle, fut sommé de lui rendre en protection ce que celle-ci lui payait en dépendance : aussi presque tous les canons du cinquième concile ont-ils pour objet de défendre la personne du prince contre toute violence; car cette personne royale, depuis qu'elle s'est faite la *chose*, la propriété de l'Eglise, est devenue sacrée.

Le deuxième canon met sous la protection de l'Eglise les enfants du roi régnant; le troisième excommunie tous ceux qui essaieront d'usurper la couronne, sans être issus de l'ancienne noblesse gothique, et sans être légitimement élus; le quatrième défend de s'enquérir de l'avenir et de l'époque de la mort du roi; le cinquième excommunie ceux qui profèrent des malédictions contre lui : « car, si celui qui maudit n'entre

[1] Synodos plurimos Toleto cum episcopis egit et subditum regnum fide firmavit. (*Chronol. reg. gothor.*)

pas dans le ciel, à plus forte raison doit-on l'exclure de l'Eglise. »

Le sixième concile, tenu en 638, renouvelle encore, en prenant à témoin toutes les saintes cohortes des anges, des apôtres et des martyrs, ces impuissantes garanties données à la royauté. On y ajoute cette fois l'interdiction du trône pour quiconque a porté l'habit de religion, a eu les cheveux coupés par punition, ou descend d'origine servile et étrangère. Enfin, il est enjoint au successeur du roi assassiné de le venger « comme si c'était son père ».

Outre ces prescriptions toutes politiques, les Pères du concile, que nous laissons ici parler, décrètent que, « puisque Dieu a jugé à propos de dompter *l'inflexible perfidie judaïque*, grâce à l'ardente foi du monarque, *qui ne laisse pas vivre dans son royaume un homme qui ne soit pas catholique*, il faut d'abord rendre grâce à Dieu de cette pieuse ardeur du roi et des évêques; et, pour que ce zèle ne s'attiédisse pas, et ne soit pas frustré dans ses efforts, nul ne pourra monter sur le trône sans prononcer le serment de ne pas tolérer le judaïsme; et que celui qui manquerait à ce serment soit maudit, et *serve d'aliment au feu éternel*, lui et tous ses complices. » Les serviteurs du roi défunt devront demeurer dans la libre possession des biens qu'ils ont reçus de lui, et les enfants du roi ne pourront être privés de ceux qui leur appartenaient légitimement. Enfin, les églises ne doivent pas être inquiétées dans la possession de tout ce que les rois et autres personnes pieuses leur ont concédé *justement, car le bien de l'Eglise est l'aliment des pauvres.*

L'histoire se tait sur les autres événements du règne de Chintila. La seule trace que ce règne de quatre ans ait laissée, ce sont des conciles ; mais c'en est assez pour qu'on sache que le clergé a régné sous le nom de Chintila. Ce fut sans doute pour récompenser la soumission de ce roi selon le cœur de Dieu que les évêques nommèrent pour lui succéder son fils TULGA (640). Deux lignes de Fredegaire[1] nous apprennent que Chintila lui-même quêta cette élection avant de mourir. Mais Tulga, bien jeune encore, n'avait pas les rudes vertus nécessaires pour tenir en bride cette race indocile des Goths[2]. S'il faut en croire l'historien frank qui nous guide seul pendant ce règne, la douceur du jeune roi ne fit qu'irriter l'ambition des nobles goths, impatients du joug d'un enfant, et qui méprisaient ouvertement son autorité ; enfin, un des grands, CHIND-SWINTH (*filiis potens*), vieux guerrier de noble race, s'empara du jeune roi (642), lui fit couper les cheveux, et le força à se faire moine[3].

Dans ce règne de deux ans, raconté en quelques lignes par un historien étranger, on entrevoit pour-

[1] Hujus filius, nomine Tulga, sub tenera ætate, Spaniæ, *petitione patris*, sublimatur in regno. (C. LXXXII.)

[2] Gothorum gens impatiens est, quando super se forte jugum non habuerit. (Fredeg., LXXXII.)

[3] Unus ex primatibus, Chintasindus, collectis plurimis senatoribus Gothorum, *cæteroque populo*, in regno Spaniæ sublimatur. Tolganam degradatum ad *honorem clericati* fecit. (Fredeg. LXXXII.) La version de Lucas de Tuy, qui se servit de la Chronique perdue de saint Ildefonse, est toute différente : « Iste blandus et *catholicus per omnia* fuit, regna sibi subdita in pace dilatavit, in judicio rectus, ac largitate et lenitate claruit. Toleti decessit. » Mais la version de Fredegaire, contemporain, quoique étranger, nous paraît plus probable. D'ailleurs, dans cètte lutte entre l'épiscopat et la caste militaire et noble, Saint Ildefonse, évêque, dut embrasser nécessairement la cause du roi *catholicus per omnia*.

tant assez distinctement la lutte des deux pouvoirs rivaux, qui se disputent un trône en tutelle. Le clergé se personnifie dans ce jeune et pieux roi Tulga, *blandus et catholicus*, qui sait bien obéir aux prêtres, mais qui ne sait pas commander aux nobles; la noblesse, dans ce rude soldat aux cheveux blancs, Chind-swinth, qui pour s'affermir sur le trône n'a pas besoin, comme Sisenand, de mendier l'appui des évêques, assuré qu'il le trouvera toujours à son service quand il daignera le leur demander.

L'usurpation de Chind-swinth, quoique appuyée par une partie des grands, était loin d'avoir réuni tous les suffrages. Des partis se formèrent, des complots s'ourdirent, et la vie et le pouvoir du nouveau roi furent menacés. Un autre prince eût combattu les factions par des séances de concile; mais Chind-swinth, qui était monté sur le trône sans l'appui du clergé, sut encore s'y maintenir sans lui : avec une race inquiète et remuante comme celle des Goths, la clémence n'eût été qu'un encouragement donné à la révolte; le roi qui eût pardonné aux factieux eût semblé leur demander grâce. Chind-swinth s'y prit autrement; et comme s'il eût voulu venger sa propre cause dans celle des rois dont il avait usurpé le trône, il rechercha sans pitié tous ceux qui avaient pris part, sous les règnes précédents, à des complots ou à des révoltes, oubliant que lui-même, coupable du même crime, n'avait que le succès pour excuse. Environ deux cents nobles, et cinq cents personnes de moyenne condition (*mediocris status*), furent condamnés à mort; d'autres plus nombreux encore furent bannis, et les femmes et les enfants des coupables remis comme esclaves, avec tous leurs biens, au pouvoir de

ceux qui étaient restés fidèles au roi [1]. D'autres, pour échapper aux vengeances du roi, se condamnèrent à un exil volontaire, et allèrent soit en Afrique, soit auprès du roi des Franks, attendre dans l'exil des jours plus heureux ; et Chind-swinth, plus vraiment roi par la terreur qu'aucun des monarques goths ne l'avait été jusque là par l'amour de ses sujets, régna désormais en paix sur ce trône teint du sang de ses ennemis [2].

C'est à cette époque de son règne (646) que Chind-swinth, sûr de son pouvoir, ne craignit pas de convoquer à Tolède le septième concile national pour demander enfin au clergé cette sanction religieuse dont il était difficile pour un roi goth de se passer tout à fait. La préface et le premier canon de ce concile, le seul qui touche à ce monde temporel, dont le clergé s'exile toujours à regret, prononcent l'anathème et la confiscation des biens contre tous les sujets du roi, laïques ou *ecclésiastiques*, qui machinent la perte du monarque, ou émigrent dans un autre pays, pour mieux arriver à ce but [3]. Le concile conjure en outre les rois *très cléments*, présents et à venir, de ne jamais s'opposer à l'exécution de ce décret, et excommunie d'avance ceux qui le violeraient.

Chind-swinth, bien qu'il sût régner sans l'appui du clergé, n'en était pas moins un pieux monarque.

[1] Cognito more Gothorum quem de regibus degragandis habebant, quoscumque ejus vitii contra reges cognoverat noxios, jussit interfici. (Fredeg., LXXXII.) ... Demoliens Gothos... regnat. (Isid. Pacensis, XIII.)

[2] Gothi ab eo perdomiti nil adversus eum ausi sunt, ut de regibus consueverant, inire consilium. (Fredeg., LXXXII.)

[3] Quis enim nesciat quanta sint hactenus per tyrannos et refugas transferendo se in externas partes illicito perpetrata, quæ et patriæ diminutionem afferrent, et exercitui Gothorum indesinenter laborem afferrent. (Conc. VII, *Præfatio.*)

S'il n'attribuait pas aux évêques de pouvoir politique, il enrichissait les églises, fondait des monastères, et nourrissait les pauvres de ses aumônes ; peut-être aussi cette âme endurcie de soldat et de roi, en voyant la mort approcher, sentait-elle quelque remords de tant de sang versé sur les échafauds. Mais le plus beau titre de gloire de Chind-swinth aux yeux des historiens espagnols, même d'une date assez récente, est d'avoir député un évêque à Rome pour y recueillir les œuvres de saint Grégoire-le-Grand, qu'un miracle lui fit retrouver.

Chind-swinth, parvenu à un âge avancé (649), associa à l'empire, d'après l'avis du clergé [1], son fils Reke-swinth (*vindicta pollens*), moins encore pour partager avec lui le fardeau des affaires que pour lui assurer la succession au trône. Chind-swinth vécut encore trois ans, prenant peu de part aux affaires, à cause de son grand âge ; il mourut enfin, *plenus dierum*, à l'âge de 90 ans. La haine du clergé, si long-temps contenue, se vengea sur sa mémoire par des vers qui ne ressemblent guère aux pompeux panégyriques que les conciles lui adressaient de son vivant [2]. Malgré les

[1] Concil. Tol. VII, *Præfatio*. Il est probable que le clergé, avant de porter Reke-swinth au trône, s'était assuré d'avance qu'il n'aurait pas affaire à un ingrat.

[2] On en jugera par ce fragment de l'épitaphe du roi défunt, par saint Eugène, troisième du nom, archevêque de Tolède, qu'il avait élevé à ce siége

. . . .

Chindasuintus ego, noxarum semper amicus,
Patrator scelerum, Chindasuintus ego,
Impius, obscænus, probrosus, turpis, iniquus,
Optima nulla volens, pessima cuncta valens.

. . . .

Nulla fuit culpa quam non committere vellem,
Maximus in vitiis et prior ipse fui.

. . . .

poétiques déclamations du premier métropolitain de l'Espagne contre son bienfaiteur, nous n'en voyons pas moins dans Rodrigue de Tolède [1] que l'Espagne jouit d'une paix profonde sous le règne de Chind-swinth, et que, soit crainte, soit amour, aucune conspiration ne se forma contre lui.

Il ne faut pas croire cependant que l'avénement prématuré de Reke-swinth au trône se fit sans opposition de la part des grands qui pouvaient y prétendre : mainte conspiration se forma contre Reke-swinth et ce droit naissant d'hérédité que les nobles avaient tant d'intérêt à ne pas laisser s'établir. Le plus dangereux de ces complots eut pour auteur Froya, noble góth, qui, s'unissant aux Basques, alliés naturels de toute révolte, dévasta le pays depuis les Pyrénées jusqu'à l'Èbre. Reke-swinth les repoussa, non sans perte [2]. C'est du reste l'unique fait d'armes de ce règne pacifique.

A vrai dire, les seuls événements du règne de Reke-swinth, ce sont des conciles : car ce pieux et bon roi eut, comme Antonin [3], le rare privilége de ne pas fournir de matériaux à l'histoire. Dès qu'il fut seul assis sur le trône, Reke-swinth se hâta d'assembler un concile (653), le huitième (national) de Tolède. Les actes du concile nous ont conservé la longue et dévote oraison que le roi adressa par écrit aux Pères du concile, pour les conjurer de révoquer les cruelles sentences portées par les conciles précédents contre les rebelles,

[1] L. II, c. VIII.

[2] Isid. Pacensis (de Beja); Roderic. Tolet. *Chron.*

[3] Antoninus diffused order and tranquillity on the greatest part of the earth. His reign is marked by the rare advantage of furnishing very few materials for history, which is indeed little more than the register of the crimes, follies and misfortunes of mankind. (Gibbon, t. I, c. III.)

et à le relever du vœu solennel qui engageait tous les rois à venir à ne jamais leur pardonner. Le passage où ce prince, si clément envers ses sujets orthodoxes, invoque de nouvelles mesures de rigueur contre les juifs, prouve qu'en dépit de toutes les proscriptions, cette race opiniâtre était loin d'avoir abandonné le sol de l'Espagne. Malgré le vide et l'insignifiance de ce long document, il nous révèle du moins sous quelle forme humble et submissive le monarque appelait l'attention du concile sur les affaires à traiter. Le second canon, après avoir exposé, dans une immense et diffuse argumentation, des idées fort raisonnables pour des évêques du septième siècle sur l'imprudence des vœux contractés légèrement, comme ceux d'Hérode ou de Jephté, relève le roi et les évêques eux-mêmes du serment, prononcé par eux dans le septième concile de Tolède, de ne jamais pardonner aux émigrés et aux rebelles; il confie au prince l'*œuvre de miséricorde*, à condition que le salut public ne sera pas mis en danger par sa clémence[1]. Le dixième canon décide que l'élection royale aura lieu à Tolède, ou dans la ville où sera mort le dernier roi, et que nul ne pourra être fait roi par un parti ou par un mouvement popu-

[1] Ceux qui auraient le courage de parcourir, sans se laisser arrêter par les formes rebutantes du style, les neuf énormes pages in-folio dont se compose ce canon dans la grande édition des Conciles (Paris, in-folio, t. XV, p. 300), découvriraient sous cette lourde enveloppe plus de bon sens et de droite raison que n'en ont montré bien des conciles des quatorzième et quinzième siècles. Nous en donnerons pour preuve quelques axiomes : « Non est conservandum sacramentum quod male et incaute promittitur... Impia est promissio quæ scelere adimpletur. »

Un passage du même canon prouve combien avait été motivée cette dure sentence contre les émigrés : « Temporibus non procul excursis, cum refugarum tumultuosa seditio frequenter vastationes terris inferret, et scandala populis cum excidiis irrogaret, adeo ut captivorum turmas ducerent, et desolationes terræ quilibet conatus nequeat reparare... »

laire[1]; enfin que les biens du domaine royal passeront au successeur, et que les héritiers du roi défunt n'hériteront que de ceux qu'il possédait avant d'être roi. Les autres canons ne s'occupent que de discipline, sauf le dernier, qui renouvelle contre les juifs les cruelles lois portées sous Sisenand[2]. Un décret royal inséré dans le Code[3], et qui forme une de ses meilleures lois, confirme les sages prescriptions du concile sur l'hérédité de la couronne et des domaines royaux, et cherche à protéger les biens des sujets contre l'avidité des rois ; tentative impuissante, mais dont il faut savoir gré à celui qui l'essayait.

Ce concile, un des plus importants qui se soient tenus à Tolède, est le premier où nous voyions après les subscriptions des évêques quelques signatures de laïques. Pour cinquante-deux évêques, sans compter les abbés et les vicaires, on y trouve seize laïques, tous comtes, dont sept sont ducs et comtes, et trois *proceres* et comtes; quatre seulement y portent le nom de *comes* tout court, sans y joindre celui d'un office royal, comme *comes spathariorum* ou *notariorum*. Les noms d'origine romaine sont incomparablement les plus nombreux chez les évêques; en revanche, les noms goths le sont davantage chez les laïques. On peut sans trop de témérité conclure de cette apparition des

[1] Deinceps ita erunt in regni gloriam præficiendi rectores, ut aut in urbe regia, aut in loco ubi princeps decesserit, cum pontificum majorumque palatii omni modo eligantur assensu : non forinsecus aut conspiratione paucorum, aut rusticarum plebium seditioso tumultu.

[2] C'est du règne de Reke-swinth que date ce curieux monument de tyrannie ecclésiastique, connu sous le nom de *Placitum judæorum*, qu'on trouvera au chapitre du Code gothique.

[3] Collect. des Concil., t. XV, p. 327; Cod. Visig., II, 1, 5, édition de Madrid, 1815.

ïques dans les conciles comme membres consultants
t délibérants que ce n'est que depuis le règne de
eke-swinth que ces conciles ont commencé à prendre le caractère d'assemblées politiques; mais nous
vons prouvé dans notre chapitre du clergé gothique
ombien était faible la part que prirent les laïques à
es parlements ecclésiastiques.

Deux autres conciles eurent encore lieu sous le
ègne de Reke-swinth : l'un provincial, en 655, où assistèrent seulement quatre nobles; l'autre national, en
56, mais où les signatures des laïques, s'il y en eut,
'ont pas été conservées. Ces deux conciles ne s'occuèrent que de matières purement ecclésiastiques.

C'est de ce règne que date la loi salutaire [1] qui per-
net les mariages entre Goths et Romains, jusque là
éfendus; mais c'est sous Chind-swinth que fut rendue
elle qui, pour compléter la fusion entre les deux races, défendit sous des peines sévères l'usage du droit
omain [2]. Reke-swinth confirma l'œuvre de son père,
ommencée par Rechared, et fit réellement un seul
euple des deux qui avaient existé jusque là en Esagne.

Pendant ce règne de 23 ans, le plus long que l'on
encontre dans les annales des rois goths, le bonheur
les sujets de Reke-swinth ne fut qu'une seule fois in-
errompu par la courte rébellion de Froya. Tous les
istoriens ont loué sans restriction les pacifiques vertus de Reke-swinth, et à Dieu ne plaise que nous
euillions protester contre cet éloge; mais il n'en est

[1] Voyez au chapitre du Code gothique, où se trouve le texte de cette loi, ıscrite au Code, liv. III, t. 1, l. 2.

[2] La loi de Chind-swinth se trouve dans le Code, liv. II, t. 1, l. 8; celles de Reke-swinth, qui la confirment, liv. II, t. 1, l. 9 et 12.

pas moins vrai que c'est sous ce règne que l'esprit militaire s'éteignit chez les Goths, devenus incapables d'une résistance sérieuse, quand la conquête arabe les prit à l'improviste, amollis et désarmés qu'ils étaient. Peut-être aussi faut-il moins attribuer ce résultat à la longue paix dont jouit l'Espagne sous ce règne qu'à la législation nouvelle, qui confondait les deux races, et aux mariages, qui les rapprochaient. En restant isolés des Hispano-Romains, et en gardant pour eux, comme leurs frères d'Italie, le monopole des emplois militaires, les Goths avaient conservé intactes leurs habitudes de force et de courage. A l'inverse de la monarchie franque, où l'on rencontre si souvent des noms romains à la tête des armées, on ne voyait guère que des Goths à la tête des armées gothiques. Cette race de fiers conquérants eût rougi sans doute d'obéir à des descendants de ces Romains qu'elle avait vaincus. Mais, sous Reke-swinth, cette dernière distinction s'effaça avec toutes les autres, et les deux peuples, mettant en commun leurs vices, ne luttèrent plus que de mollesse et de corruption. Toutes ces viriles vertus nées dans les forêts du Danube; le mépris de la mort et du faible qui la craint, joint à l'estime de soi-même et au besoin de n'en pas démériter; le souvenir d'une origine noble, c'est-à-dire libre; le sentiment d'une supériorité native sur une race subjuguée: telle est la part que les Goths apportèrent dans ce contrat inégal, où l'esclave faisait descendre le maître à son niveau. Que reçurent-ils en échange? Quelques précaires années de repos sous un prince vertueux et ami de la paix; quelques essais avortés de culture intellectuelle, dernière lueur qui devait éclairer le sombre déclin de la monarchie. L'Espagne fut heureuse

et calme vingt-trois ans sous Reke-swinth ; mais c'est ainsi que se préparaient les sanglantes convulsions de son agonie sous ses cinq derniers rois, et sa honteuse soumission à la conquête arabe, seul dénoûment digne d'un pareil drame.

Reke-swinth lui-même prépara ce sinistre avenir en rétablissant le droit funeste d'élection, qui devait perdre la monarchie, que son père avait rendue presque héréditaire. Du reste, ce pieux et bon roi, les yeux fermés sur l'avenir, ne s'occupa que du bonheur présent de ses sujets; il diminua les impôts, rétablit partout l'ordre et la discipline, et acheva d'adoucir, par les lettres et les arts de la paix, l'humeur farouche des Goths. « Aimant tout le monde, et aimé de tous, nous dit Lucas de Tuy[1], il était si doux et si humble de cœur, qu'il avait l'air d'un sujet au milieu de ses sujets. » Même avant de mourir, il put voir les grands se disputer son héritage et agiter l'état de leurs factions. Las du monde, qui semblait prêt à finir avec lui, il se retira près de Salamanque, dans un site champêtre nommé Gerticos, et y finit paisiblement ses jours[2] (672).

[1] Erat adeo mitis et humilis, ut inter subditos quasi unus ex illis videretur.

[2] Lucas Tudensis, *Chron. Mundi;* Juliani *Chron.*, III, ap. Florez, VI, 525. Jusqu'ici, grâce à la pauvreté des sources, nous n'avons eu souvent pour écrire l'histoire d'un règne que quelques lignes d'un chroniqueur étranger, avec les conciles et le Code pour commentaires ; mais pendant le règne de Wamba, où la diffuse *Chronique* de saint Julian, archevêque de Tolède, nous fournit tout d'un coup une abondance de matériaux inaccoutumée, notre intention est de nous effacer autant que possible pour laisser parler à notre place le chroniqueur, dans son rude et naïf langage : c'est le parti que nous prendrons quand nous serons arrivé à ces belles chroniques espagnoles après lesquelles on soupire, dans cette lande aride de l'histoire gothique. Peut-être est-ce pour récompenser le petit nombre d'évêques historiens qui ont osé la défricher, que la postérité a fait d'eux autant de saints, saint Isidore, saint Ildefonse, saint Julian, etc.

Les grands, assemblés autour du lit de mort de Reke-swinth, à Gerticos, se disposaient à lui faire, comme les généraux d'Alexandre, de sanglantes funérailles, lorsque, par une inspiration soudaine, et que les historiens attribuent au Ciel, tous se réunirent pour abdiquer leurs prétentions et fixer leurs suffrages sur Wamba (*venter, ventrosus*), noble goth, d'un âge déjà mûr, et que ses vertus désignaient à leur choix. Il fut élu tout d'une voix, à côté du lit de mort du monarque, d'après la loi nouvelle portée par Reke-swinth lui-même. Mais le modeste Wamba, se défiant de ses propres forces, refusa obstinément la couronne. « En vain les nobles s'écrient à haute voix qu'ils ne veulent pas un autre roi que lui, en vain ils se jettent à ses pieds (*pedibus obvolvuntur*) : Wamba, assiégé par leurs larmes et leurs sanglots, refuse de se rendre au vœu des peuples, alléguant qu'il ne peut faire face à tant de maux qui menacent l'état; qu'il est trop avancé en âge... Alors un des ducs qui se trouvaient là s'avance contre lui, avec un visage menaçant : Si tu ne te rends à nos vœux, lui dit-il, je te tue. Choisis ce glaive ou la couronne... » Wamba, fléchi par leurs prières plus encore que par leurs menaces, céda enfin, mais ne voulut pas recevoir l'onction sainte autre part qu'à Tolède.

Des prodiges ne pouvaient manquer de signaler cette élection toute miraculeuse : l'huile sainte versée sur le front du roi élu de Dieu s'évapora comme une colonne de fumée, et une abeille s'éleva au-dessus de cette tête consacrée, favorable augure qui présageait le règne actif de Wamba. Au récit de ce miracle, car c'est ici l'âge des miracles, nous en ajouterons un autre, tiré des légendes du temps. Saint Léon, pour

complaire aux ardents désirs des Goths, ayant prié Dieu de les diriger dans le choix qu'ils devaient faire d'un roi, fut averti d'en haut d'aller trouver un laboureur qui résidait dans l'ouest, et se nommait Wamba. Des soldats furent envoyés à la recherche de ce roi prédestiné, qu'on trouva à sa charrue, sur les confins du Portugal. On lui fit part des intentions du Ciel; mais lui, pensant qu'on voulait se jouer de lui, leur répondit qu'il ne deviendrait roi que quand le bâton qu'il tenait à la main reverdirait de nouveau. Au même moment, à la grande surprise des assistants, le bois flétri se couvrit de verdure. Après un pareil avertissement du Ciel, on sent que Wamba ne pouvait refuser. Il se laissa donc entraîner à Tolède[1].

« Or, dans ces temps de glorieuse mémoire, continue saint Julian, la terre de Gaule, mère de toutes les perfidies, et tourmentée de la fièvre de la révolte, préparait elle-même sa perte, et nourrissait dans son sein la race de vipères qui devait causer sa ruine[2] » : ce qui veut dire que la Septimanie, n'ayant pas été consultée pour l'élection de Wamba, se révolta contre lui, et que Hild-rich, comte et gouverneur de Nîmes, lui refusa obéissance. Il entraîna dans sa ré-

[1] Dunham, *History of Spain*, t. I, p. 136; Lardner's *Cyclopedia*.

[2] Saint Julian n'aimait pas la France plus que l'auteur que nous venons de citer ; on en jugera par le passage suivant, que nous transcrivons dans toute la naïve boursouflure de son style : « Uvambæ gloriosis temporibus, Galliarum terra, altrix perfidiæ, infami denotatur elogio, quæ, inæstimabili infidelitatis febre vexata, genita a se infidelium depasceret membra. Quid enim non in illa fidele, vel lubricum ? Ubi conjuratorum conciliabulum, perfidiæ signum, obscænitas operum, fraus negotiorum, venale judicium... et judæorum blasphemantium prostibulum ? Hæc enim terra, suo partu, perditionis suæ sibi preparavit excidium, et ex ventris sui *generatione viperea* eversionis suæ nutrivit depulam... » Saint Julian, § v.

volte Gum-hild, évêque de Maguelone, et l'abbé Rann-mir, car le clergé de la Gaule gothique, même sous des rois orthodoxes, ne semble pas avoir jamais été très porté à l'obéissance. Ayant en vain essayé de séduire l'évêque de Nîmes, Aregius, Hild-rich le livra aux Franks, et nomma Rann-mir à sa place. Il s'empara ensuite d'une partie de la Septimanie, et dévasta le reste.

Wamba préparait alors une expédition contre les habitants de la Navarre et des Asturies, qui refusaient de le reconnaître. Il mit à la tête de son armée Paulus, noble grec[1], issu sans doute de quelque famille grecque qui, après la défait e des Impériaux, était demeurée en Espagne. Paulus résolut de faire servir à sa propre élévation les forces qu'on lui confiait : il fatigua son armée par la lenteur de sa marche à travers la *Tarraconaise*, tout en s'abstenant soigneusement de combattre. Il gagna sous main Rann-sind, duc de cette province, et Hild-ghis, qui remplissait l'office de *gardingus*[2]; il leva ensuite de nouvelles troupes, sous prétexte d'armer contre les rebelles. Malgré le mystère dont il couvrait ses trames, elles furent devinées par Arg-bald, évêque de Narbonne, qui essaya de lui fermer cette ville. Mais Paulus, le gagnant de vitesse, entre dans la ville. Là, il proclame tout haut la révolte, et, déclarant Wamba déchu du trône, engage les chefs des révoltés à se choisir un roi : alors Rann-sind, jouant son rôle dans cette scène concertée, désigna Paulus pour roi, et celui-ci reçut le ser-

[1] *De Græcorum nobili natione.* (Luc. Tud.)

[2] Voir au chapitre suivant ce qu'était l'office de *gardingus*.

ment de ses complices. Les premiers révoltés, qu'il s'était chargé de soumettre, Hild-rich et ses partisans, se joignirent à lui. En peu de temps, toute la Gaule gothique fut « un repaire de perfidies et un conciliabule de traîtres »; et Paulus, ayant acheté l'alliance des Franks et celle des Vascons, se prépara à passer les Pyrénées pour marcher contre Wamba.

Wamba était alors en Cantabrie, prêt à faire la guerre aux Vascons[1], lorsqu'il apprit la rébellion de Paulus. On agita dans le conseil des grands si l'on marcherait droit sur la Gaule, ou si l'on retournerait en arrière chercher des renforts pour l'expédition; mais Wamba, qui se montra en cette occasion vraiment digne du trône où on l'avait forcé de monter, insista pour marcher en avant, contre les Vascons d'abord, puis contre les rebelles, sans leur laisser le temps de se fortifier. Son avis prévalut : l'armée entra aussitôt dans la Vasconie[2], cette Suisse espagnole, aussi difficile à soumettre que l'autre, et ravagea pendant sept jours tout le pays, pillant, dévastant et brûlant, jusqu'à ce que les Vascons domptés achetassent la paix à force de présents (*non tam precibus quam muneribus*). Wamba s'avança ensuite à marches forcées vers la Septimanie, par *Calagurris* (Calahorra) et *Osca* (Huesca). Il divisa son armée en trois corps, dont l'un devait franchir les Pyrénées par la *Cirritania* (Cerdagne), le second par *Ausona* (Vich) en Catalogne, et le troisième par le bord de la mer. Chemin faisant, il réprima par la plus sévère discipline les

[1] Les *Vascones* (Basques) habitaient sur l'Ebre le pays où se trouve aujourd'hui Burgos, et les montagnes au nord de cette ville.

[2] Nous remettons à parler des Basques jusqu'à la partie spéciale de notre ouvrage qui sera consacrée à la Navarre et à la Biscaye.

brigandages de son armée [1]. Barcelone et *Gerunda* (Gérone), la clé de la route de Narbonne, se soumirent, bien que Paulus eût cherché à gagner Amator, l'évêque de cette dernière ville [2]. L'armée, divisée en trois corps, passa ensuite les Pyrénées, et s'empara, chemin faisant, de *Caucoliberi* (Colibre), de *Castrum Libyæ*, capitale de la Cerdagne, et de *Vulturaria.* Le butin fut immense et se partagea entre les soldats [3]; on prit ensuite la forteresse de *Clausura*, l'ancien *Tropæum Pompeii* (aujourd'hni Clusas), et Rann-sind et Hild-ghis y furent faits prisonniers. L'armée descendit arpès cela dans les plaines de la Septimanie et marcha vers Narbonne. Wamba, ne négligeant aucun moyen de vaincre, dirigea enmême temps une expédition navale contre cette ville importante.

La cité toute romaine de Narbonne, avec ses murs jaunes, dorés par le soleil du midi, s'étend au milieu d'une riche plaine d'oliviers et de vignes, jetée comme un oasis ou comme une *huerta* espagnole sur les arides déserts et les marais salants et empestés qui la cernent de toutes parts. Centre de l'empire gothique dans la Gaule, elle était la clé de cette route du littoral,

[1] Testantur hæc præcisa quorumdam adulterorum præputia, quibus pro fornicatione hanc ultionis princeps irrogabat jacturam. (S. Jul., X.)

[2] C'est pendant cette marche triomphale de Wamba qu'a dû être écrite la lettre bizarre et inintelligible de Paulus à celui qui avait été son roi. Si cette lettre n'est pas apocryphe, on peut regarder à peu près comme fou celui qui l'a écrite. Nous croyons pouvoir nous dispenser de la citer; ceux qui seraient curieux de la lire la trouveront dans Florez, VI, 533, avec cette suscription : *Flavius Paulus, summus rex Orientalis, Wambæ regi austri.*

[3] « Multum his in castris auri argentique inventa copia. » Les montagnards, habitués à vivre, comme les *Highlanders* de l'Écosse, de rapines exercées sur les basses terres (*Lowlands*), entassaient dans ces repaires le fruit de leurs excursions.

la seule qui perce de ce côté le mur gigantesque des Pyrénées. Narbonne aux mains des rebelles, la Septimanie était perdue pour les Goths : il était donc de la plus haute importance pour Wamba de s'emparer de cette place, et tous ses efforts furent dirigés de ce côté. Le lâche Paulus n'avait pas osé attendre dans Narbonne l'armée victorieuse de Wamba : il s'était enfui à Nîmes, et avait laissé à un de ses complices, Witt-mir, le soin de défendre Narbonne à la tête d'une forte garnison. Malgré une opiniâtre résistance[1], la ville fut prise d'assaut; et Witt-mir, arraché d'une église où il s'était réfugié, fut battu de verges avec ses complices.

Wamba, poursuivant sa marche, s'empara de *Biterris* (Beziers), *Agatha* (Agde), et Maguelonne, dont l'évêque, Hum-bild, s'enfuit à Nîmes. Trente mille hommes, l'élite de l'armée, marchèrent contre cette place, conduits par quatre chefs, et suivis de près par Wamba, occupé à surveiller l'arrivée d'un secours que les Franks avaient promis à Paulus. L'avant-garde des Goths, arrivée sous les murs de Nîmes, y livra un assaut qui dura tout le jour, sans avantage marqué de part ni d'autre. Pendant la nuit Wamba envoya aux assiégeants un renfort de dix mille hommes, et le rebelle Paulus aperçut, le lendemain, augmentée en nombre, cette armée qu'il croyait diminuée par le combat de la veille.

[1] On voit par le récit détaillé de ce siége dans saint Julian que les Goths se servaient de machines pour lancer des pierres dans les places assiégées. Les Goths n'ayant jamais été grands clercs dans l'art des siéges, il est probable que l'usage de ces machines leur vint des Impériaux. « Tantos imbres lapidum intra urbem concutiunt, ut clamore vocum et stridore petrarum civitas ipsa submergi æstimetur. » (S. Jul., c. XII.)

Un nouvel assaut fut donné, et, les portes ayant été brûlées, les Goths vainqueurs entrèrent dans la ville; les rebelles se retranchèrent dans les *Arènes*, vaste amphithéâtre qui subsiste aujourd'hui, et porte même encore les traces du siége qu'on lui fit subir. Les rebelles cependant résistaient toujours. Tous ceux des soldats de Wamba qui se dispersèrent pour se livrer au pillage furent taillés en pièces; mais la division se mit bientôt dans les rangs de l'ennemi. Les bourgeois de la ville, qui avaient pris part au combat, se croient trahis tout d'un coup, et tombent sur les soldats de Paulus; et une affreuse boucherie ensanglante les rues de la ville[1].

Après être resté trois jours enfermé dans l'amphithéâtre, Paulus, devenu l'objet des insultes de ses soldats, se dépouille de ses vêtements royaux, l'anniversaire même du jour où Wamba avait été élu, comme le remarque saint Julian (673). Pendant ce temps, la ville déjà soumise envoyait Arg-bald, son évêque, implorer le pardon de Wamba. L'évêque, revêtu des habits pontificaux sous lesquels il venait de dire la messe, se jeta aux pieds du roi, qu'il rencontra à quatre milles de la ville, en lui demandant, les yeux baignés de larmes, la grâce de ses concitoyens. Wamba, ému lui-même (*ut erat misericordiæ visceribus affluens et ipse illachrymans*), releva le suppliant, et lui accorda la vie, mais rien que la vie, du petit nombre de rebelles qui avait échappé au glaive des Goths. Le prince s'avança ensuite vers la

[1] Nous abrégeons ce récit, qui dans la *Chronique* occupe une place considérable, et est écrit avec une emphase et des prétentions poétiques parfaitement ridicules. L'auteur y parle de l'odeur insupportable des cadavres de ceux qu'on venait de tuer.

ille, et des anges furent aperçus voltigeant au dessus le sa tête pendant qu'il cheminait.

Paulus fut arraché de cette caverne des Arènes où il e tenait caché, et l'on s'empara avec lui d'un certain ıombre de Gaulois et de Franks, *avec des trésors imnenses*. Le rebelle fut traîné devant Wamba par deux oldats qui le tenaient par les cheveux. Paulus, en percevant le roi qu'il avait trahi, se jeta à ses pieds, t ôta sa ceinture, comme pour déclarer qu'il était inligne de porter les armes; mais le pieux Wamba, ans se livrer à un juste ressentiment, ni se laisser nfler par une victoire qu'il attribuait à Dieu seul, fit grâce de la vie au rebelle et à ses complices, et les nvoya en prison attendre leur sentence. Il traita même avec douceur les jeunes captifs franks ou saxons le nobles familles, que leurs pères avaient remis à Paulus, comme gages du secours qu'ils lui avaient pronis; et, quelques jours après, avec une générosité qui lut paraître étrange à ces Franks si avides, il les renoya sans rançon à leurs parents. Il fit ensuite réparer lans la malheureuse cité les ravages de la guerre, ensevelir les morts, rendre aux habitants le butin qu'on leur avait enlevé, et aux églises les richesses dont le tyran les avait dépouillées.

Trois jours après la victoire, Paulus, chargé de fers, fut amené aux pieds de Wamba[1], assis sur son trône, et entouré des grands du palais (*seniores*), des *gardingi* et de tout l'office palatin[2]. Là, devant ce tribu-

[1] Saint Julian, dans un morceau curieux qui complète sa *Chronique*, sous le titre de *Judicium in tyrannorum perfidia promulgatum* (Florez, VI, 557), nous a fourni les détails de ce jugement, qui nous révèle les formes de la justice politique à cette époque.

[2] Voyez au chapitre suivant l'explication de ces mots.

nal solennel, le roi adjura Paulus de dire si quelque injure de sa part avait provoqué cette lâche trahison : Paulus avoua sa faute, en l'attribuant à l'instigation du démon. On montra ensuite au rebelle et à ses complices les actes de l'élection du roi Wamba, qu'eux-mêmes avaient signés avec les autres nobles ; puis l'acte de l'élection de Paulus, également signé par eux, et où ils s'engageaient à combattre pour lui contre leur roi légitime. On leur lut les décrets des conciles qui portaient peine de mort contre les rebelles, ou les condamnaient à perdre les yeux si le roi leur faisait grâce de la vie. On remit ensuite au roi le soin de décider de leur sort ; mais le généreux Wamba se contenta de les punir de la *décalvation* et de la prison perpétuelle [1].

Les Franks qu'on s'attendait à chaque instant à voir arriver, instruits sans doute de la chute de Paulus, se dispensèrent d'envoyer le secours qu'ils avaient promis. Wamba, empressé de saisir cette occasion de faire la guerre à l'éternel ennemi de sa race, voulait d'abord marcher contre eux ; mais de plus mûres réflexions et l'avis de son conseil l'en détournèrent. Et cependant le bruit de la victoire de Wamba avait semé une telle terreur dans les villes de la Gaule franque [2] (*Francia*), que les habitants s'enfuyaient déjà pour ne pas attendre l'arrivée des Goths. Mais Wamba, ayant appris qu'un duc frank, Lupus, ravageait le territoire de Béziers, marcha en toute hâte de ce côté ;

[1] Lucas de Tuy (l. III, p. 55, *Hisp. illust.*, t. IV) prétend que Paulus eut les yeux arrachés.

[2] C'est la première fois que nous rencontrons, dans les historiens de l'époque, le nom de *France* appliqué à la partie de la Gaule qui était au pouvoir des Franks.

et les Franks se dispersèrent aussitôt, tellement saisis d'effroi qu'on ne sut si l'armée manquait au chef ou le chef à l'armée. On leur reprit dans leur fuite presque tout le butin qu'ils avaient enlevé.

Wamba se remit alors paisiblement en route pour Narbonne, où il entra en vainqueur; il répara les désastres qu'avait éprouvés cette ville, désolée par la guerre et par la fièvre (*magnis febribus anhelantem*); il en chassa les juifs, congédia les recrues qu'il y avait levées, et arracha toute semence de rébellion; il donna aux villes des gouverneurs plus humains (*clementiores*), pour laver par un nouveau baptême de justice cette terre souillée de tant d'iniquités; puis, la Gaule étant ainsi épuisée et domptée, juste punition de sa perfidie, il rentra en Espagne un mois après en être sorti, et fit à Tolède une entrée triomphante. Paulus et ses complices, la tête rasée, les pieds nus, couverts d'habits grossiers de poil de chameau [1], étaient sur des chariots, exposés à l'insultante curiosité du peuple; et le roi *de la trahison* précédait tous les autres, le front ceint d'une couronne de cuir noir.

Ainsi se termina, à la gloire de Wamba, cette rébellion qui, sans son courage et son activité, aurait pu lui coûter la couronne et la vie. Mais, quoique la plume emphatique de saint Julian nous ait vanté à chaque ligne la valeur et la discipline des Goths, il paraît que Wamba sur ce point n'était pas de l'avis de

[1] Ce seul mot d'un historien a donné lieu à de longues dissertations sur cette grave question : Y a-t-il eu des chameaux en Espagne avant la conquête arabe? Mais Idace tranche la question en racontant que, dans une expédition en Portugal, Théod-rich changea une église en étable, et y mit ses chevaux et ses *chameaux*. Quant à la honte attachée à ces vêtements de poil de chameau, c'est évidemment une coutume empruntée aux Arabes, ainsi que l'attestent *les Mille et une Nuits*.

son panégyriste, puisque après cette guerre il sentit le besoin de ranimer chez son peuple l'esprit militaire, qui s'éteignait chaque jour. C'est à ce motif qu'il faut attribuer la longue loi[1] où Wamba, reprochant aux Goths le coupable égoïsme qui leur fait refuser de prendre les armes contre l'ennemi commun, dans les *fréquentes* incursions qui ont lieu sur leurs frontières, ou dans les révoltes qui menacent le trône de leurs rois, ordonne à tous ses sujets, clercs ou laïques, en état de porter les armes, d'accourir à l'armée à la première nouvelle du danger. Celui qui refusera de s'y rendre doit être, suivant son rang, puni de l'exil, ou de la privation du droit de témoignage, ou de la servitude, et ses biens serviront à réparer les dégâts commis par l'ennemi.

Cette loi nous révèle deux faits : le premier, c'est que le vieil instinct guerrier des Goths s'était assoupi pendant la longue paix du règne de Reke-swinth; le second, confirmé d'ailleurs par le seizième canon du onzième concile de Tolède, qui appelle Wamba *le restaurateur de la discipline ecclésiastique*, c'est que cette discipline était bien déchue, et que les évêques et les clercs se mêlaient plus des affaires de ce monde que de celles de l'Eglise : car le concile ordonne, comme une chose toute simple, que les ministres de paix s'arment au besoin du glaive, pour défendre le pays menacé. D'ailleurs presque tous les canons de ce concile attestent à quel point le clergé goth mettait peu en pratique cette parole de son divin Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Le relâchement s'était introduit peu à peu dans ses mœurs jadis si

[1] Cod. Vis., IX, II, 8.

sévères : ainsi le premier canon interdit les paroles vaines, les rires et les altercations dans le sein du concile; le troisième défend les haines et les discordes entre les prêtres, qui ne doivent approcher de l'autel que quand ils se sont réconciliés; le cinquième porte qu'aucun des prélats ne pourra rien s'arroger *par force* sans un arrêt judiciaire, et leur interdit, sous peine d'excommunication, tout *commerce* avec les femmes ou parentes des grands; le sixième leur défend de se mêler des causes capitales; le huitième est dirigé contre les simoniaques. Or toutes ces prescriptions ne se rencontrent pas, sauf la dernière, dans les conciles précédents. Enfin le quinzième canon ordonne la tenue d'un concile tous les ans, décret qui ne fut jamais exécuté, mais qui témoigne du besoin que sentait l'Eglise elle-même de raviver son antique discipline. N'oublions pas de remarquer que ces habitudes guerrières du clergé et ce relâchement de sa discipline datent à peu près de l'époque où la noblesse gothique commença à entrer dans ses rangs[1].

C'est pendant ce règne, le dernier qui brille encore de quelque gloire, que nous voyons apparaître pour

[1] Le onzième concile n'avait été que provincial; mais Isidorus Pacensis (c. XXII) parle d'un concile national qui fut tenu dans cette même année à Tolède, et où se trouvèrent tous les évêques de l'Espagne et de la Gaule. C'est sans doute à ce concile que s'applique cette phrase de Lucas de Tuy : « Discordantes pontifices, eo quod alii aliorum parrochias invadebant, ad concordiam studuit revocare », et cette loi du Code : « De coercitione pontificum, qui pro rebus quas a suis ecclesiis auferunt, tricennium intercessisse caussantur. » Les décrets de ce concile ont été perdus, et il n'a pas rang dans la série des conciles de Tolède. C'est à ce concile, s'il faut en croire Lucas de Tuy, qu'eut lieu une nouvelle division des diocèses espagnols, attribuée à Wamba, et qui partageait l'empire gothique en six archevêchés et soixante-dix évêchés. Mais Florez (t. IV) et Masdeu (t. XI) nient que cette division ait jamais eu lieu.

la première fois sur les côtes de l'Espagne les Arabes, ses futurs conquérants. Les successeurs de Mahomet, après avoir soumis l'Egypte, avaient chassé peu à peu les Grecs de toutes leurs possessions sur le littoral nord de l'Afrique, jusqu'au détroit de Gibraltar (670-683). Okbha, l'un de ces pieux conquérants, après s'être rendu maître de Tanger (*Tendja*), essaya de s'emparer d'*Algésiras* (al Djezirath) sur la côte d'Espagne, avec une de ces innombrables flottes qu'on ne peut expliquer que par la petitesse des bâtiments; mais Wamba, instruit d'avance de leur projet, leur opposa une flotte non moins redoutable, qui enleva ou détruisit aux Arabes 270 bâtiments de toute grandeur [1]. Ainsi la conquête musulmane, avant même de toucher le sol espagnol, débuta par une défaite, et laissa à Wamba le stérile honneur d'avoir retardé de trente ans l'asservissement de sa patrie.

Vainqueur de tous ses ennemis, au dedans comme au dehors, maître à la fois clément et redouté, Wamba s'était certes montré digne de sa miraculeuse élection; mais, au gré d'une noblesse corrompue et factieuse, un règne, quelque glorieux qu'il fût, durait toujours trop long-temps. Une obscure intrigue, qui porte bien le cachet de ce siècle tout monacal, trama la perte de ce grand roi. Un Grec nommé Ardabastes [2], disgracié par

[1] Sebast. Salmanticensis (de Salamanque), qui écrivait sous Alonso III, est le premier historien qui parle de cet événement. Lucas de Tuy en parle ensuite, sans doute d'après lui : « CCLXX naves Sarracenorum, Hispaniæ littus aggressæ, occurrentibus regis exercitibus, omnes ibi deletæ sunt et ignibus concrematæ. » Ferreras place cette expédition en 675, nous ne savons trop d'après quelle autorité.

[2] Suivant quelques historiens, cet Ardabastes était descendant d'Hermin-gild

l'empereur, était venu chercher un refuge en Espagne, où Chind-swinth lui avait donné en mariage une de ses parentes. De cette union était né un fils nommé ERWIG, qui, élevé à la dignité de comte palatin, habitait la cour de Wamba. Erwig, intimidé sans doute par le destin de Paulus, et ne se fiant pas aux chances d'une révolte ouverte, eut recours à une ruse digne du bas empire, dont les mœurs semblent être passées en Espagne à la suite du catholicisme. Il donna au roi un breuvage qui le priva pendant plusieurs heures de l'usage de ses sens : pendant cette agonie factice, le malheureux monarque, dépouillé de ses longs cheveux, indice de sa dignité royale, et revêtu d'un habit de moine, emblème de pénitence qu'on faisait porter aux mourants, abdiqua sans le savoir, et se réveilla moine après s'être endormi roi. Revenu à lui, Wamba voulut en vain protester contre la lâche supercherie qui lui enlevait la couronne. Le dix-septième canon du sixième concile interdisait le trône à quiconque aurait porté l'habit de religion et aurait eu les cheveux coupés : le perfide Erwig, cette loi à la main, s'était hâté de s'emparer du pouvoir, et de se faire sacrer roi par les évêques, froissés du zèle de Wamba pour la restauration de la discipline. Le généreux Wamba, prévoyant qu'il lui faudrait racheter sa couronne par une longue guerre civile, s'immola à la tranquillité publique; et, renonçant, en présence de tous ces grands qui l'avaient si lâchement trahi, aux droits qu'il tenait d'eux, il alla sans regret et sans murmure finir ses

et de son fils Athan-gild, emmené à Constantinople. (Voyez Ferreras, III, 529.)

jours dans un cloître, laissant après lui, au milieu de cette époque toute souillée de sang et de crimes, l'idéal accompli d'un roi trop digne du trône pour y rester long-temps[1] (680).

[1] Sebast. Salmat., III, et après lui Luc. Tud., p. 68, et Roder. Tolet., II, III, racontent l'usurpation d'Erwig. Voici en quels termes en parle la Chronique de Juliani : « Wamba accepit quoque pænitentiam die dominica, exeunte hora noctis prima, quod fuit pridie idus octobris, era 718... Suscepit autem die secunda feria *gloriosus dom.* noster Ervigius regni sceptra, dilata unctionis solemnitate in diem dominicam. » Enfin on trouve des détails à ce sujet dans le douzième concile.

CHAPITRE II.

J POUVOIR ROYAL ET DE LA HIÉRARCHIE MILITAIRE ET CIVILE CHEZ LES GOTHS.

—

Après le règne de Wamba, le dernier qui entoure ncore de quelque gloire le sanglant déclin de la monarchie gothique, le pouvoir royal, parvenu à son pogée sous Leuw-gild et Rechared, prosterné par isenand aux pieds de l'épiscopat, pour se relever un nstant sous Chind-swinth et Wamba, n'a plus désormais qu'à décroître. La royauté, enveloppée, avec outes les institutions de l'état, dans cette loi de décaence précoce qui pèse sur la race gothique, perd haque jour de sa force et de sa vérité, et les trois éplorables règnes qui ferment la liste des monarques est-goths ne sont plus qu'une longue renonciation tous ses droits. Hâtons-nous donc d'étudier ce pouoir royal pendant qu'il existe encore, en complétant ette étude par un rapide coup d'œil jeté sur l'ensemble de la société chez les Goths, et sur leur organisation civile et militaire.

Rien ne ressemble moins à la royauté absolue ou

représentative d'un souverain de nos jours qu'une royauté barbare à son origine. Conduire les guerriers au combat, plutôt comme chef militaire que comme roi, et décider avec eux au champ-de-mars l'expédition de l'année, telle fut la royauté des premiers chefs franks et des autres chefs germains établis autour d'eux. Sous Hlod-wig même, la royauté franque gagna plutôt en étendue qu'en puissance. L'armée, qui donnait les trônes ou les partageait entre les fils du roi défunt, resta la seule unité qui liait ensemble les diverses parties de l'empire, et les partages tendirent constamment à réduire cette monarchie, trop vaste pour une société barbare, à ses premières limites d'étendue et de puissance.

L'hérédité du trône, avec partage égal de la succession royale, s'impatronise dans la Gaule à la suite de la conquête germaine. Le droit d'aînesse, institution toute féodale, dont on ne trouve aucune trace dans la loi Salique [1], et qui est formellement contredit par la loi des *Allemands* [2] (Souabes), n'est pas même en vigueur dans la race royale, là où le privilége serait légitimé du moins par la nécessité et le bien de l'état. On retrouve du reste, chez presque toutes les races germaines, cette haine instinctive du droit de primogéniture, comme d'une atteinte portée aux droits et à la dignité de l'homme libre. Le peuple confond même les droits de la souveraineté avec ceux de la

[1] Voici le fameux texte de la loi Salique sur l'*aleu* (*De alode*), sur lequel s'est fondé le droit exclusif des mâles à l'hérédité de la couronne de France : « De terra vero salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hæreditas perveniat. (62.)

[2] Si duæ sorores absque fratre relictæ post mortem patris fuerint...., *illa* quæ libero nupserit coæquali *teneat terram patris;* res alias æqualiter dividant. (Lex alamann. 57.)

propriété ordinaire, et l'état se partage entre les fils du roi défunt comme un simple héritage. Ce n'est que quatre ou cinq siècles plus tard que les Franks, en renonçant à cette coutume pour leurs rois, y renonceront aussi pour les feudataires féodaux, et les lois de primogéniture pour les fiefs seront la conséquence de la loi de primogéniture royale.

Chez les West-Goths, au contraire, la royauté, plus que toute autre institution, porte l'empreinte de cette différence profonde qui sépare les destinées des peuples de race germano-asiatique et celles des races purement germaines. Jamais la couronne, l'état, le peuple, n'y apparaissent comme une propriété fiscale que le roi mourant partage entre ses fils. La royauté, basée d'abord sur une supériorité de valeur ou de race, et conférant des pouvoirs fort peu étendus, surtout pendant la paix, est ouverte par l'élection au plus hardi ou au plus digne. L'hérédité, si elle y est admise quelquefois comme fait, n'y apparaît jamais comme principe; et si le fils du roi défunt monte sur le trône, c'est qu'il l'a, comme Thorismund, conquis par son courage. Faible et peu respectée à son origine, comme toutes les royautés barbares [1], à mesure que la monarchie gothique, do-

[1] Les Hérules tenaient fort peu à avoir un roi : ils assassinent leur chef ou prince Ochon « parce qu'ils ne veulent pas de roi ». Les Ost-Goths insultent et injurient, *gravibus conviciis*, leur roi, chaque fois qu'il ne poursuit pas avec assez de vigueur la guerre contre les Romains ; ils outragent même le fameux Totila quand il n'a pas remporté la victoire. Grotius prétend que chez plusieurs peuples barbares on déposait le roi quand on n'était pas content de lui : ainsi faisaient les Burgunds, d'après Ammien Marcellin. On rendait aussi les rois responsables des épidémies et des mauvaises récoltes ; et la responsabilité, le plus souvent, c'était la mort.

Canciani (*Préface au Code gothique*) dit des rois goths, avant Leuw-gild : Habitus et consessus communis erat regibus, ut et genti. »

miciliée dans les Gaules, gagne à la fois en stabilité et en puissance, les rois s'efforcent de faire prévaloir peu à peu le principe de l'hérédité, sinon par droit de primogéniture, au moins à titre de perpétuité dans une même race, transition naturelle du mode électif au mode héréditaire. La volonté du peuple et le fratricide semblent être d'accord pour fixer la couronne dans la famille des fils de Théod-rich Ier. Mais, le plus souvent, il faut le dire, ce n'est ni l'hérédité ni l'élection qui prévaut : c'est la force, la force brutale, nécessaire peut-être pour consolider cette naissante royauté, entourée de tant d'ennemis. L'assassinat et l'usurpation alternent pendant plusieurs règnes avec l'hérédité, et l'on dirait que le peuple et le clergé lui-même voient dans la révolte heureuse un *jugement de Dieu*, tant ils ont hâte d'accepter le maître qu'elle leur a donné.

Leuw-gild, qui cherchait à fixer la couronne dans sa famille, porta vainement contre les usurpateurs les lois les plus sévères; mais, après la conversion de Rechared et des West-Goths à la foi catholique (587), la confusion qui avait régné jusque là dans la loi de succession au trône commence à s'éclaircir : la royauté et le clergé, dans un intérêt commun, essaient d'asseoir sur des bases solides l'électivité de la couronne gothique; les mœurs deviennent plus douces, les assassinats moins fréquents, et la déposition des rois est substituée au meurtre. Les conciles fulminent l'anathème contre l'usurpation; la religion et les lois cimentent en même temps, sous Rechared, la fusion des deux races, que l'arianisme a cessé de séparer, et les Romains, appelés par le roi catholique à jouir des mêmes droits que les Goths, se rallient avec le clergé autour de ce trône orthodoxe.

Dès lors aussi, au lieu de cette distinction originelle
qui cesse d'exister entre Goths et Romains, conquérants
t conquis, on voit se prononcer des partis qui sem-
blent personnifier chacune des deux races. D'un côté
e placent le peuple et le clergé, recruté dans les
angs de la population romaine, exclue des hauts em-
lois militaires, qu'elle était d'ailleurs peu jalouse
'occuper[1]. Ce parti, auxiliaire naturel de la royauté,
a veut élective, mais stable et puissante : car, pour le
euple, elle est une protection, et pour l'Eglise un
llié. De l'autre côté est la noblesse gothique, nom-
reuse et forte, qui veut aussi une royauté élective,
nais la veut pour son compte, sans l'intervention du
lergé, et comme appartenant de droit au plus fort et
u plus hardi.

Le clergé, il est vrai, ne tarde pas à faire payer cher
la royauté l'appui qu'il lui prête. Quelques monar-
ues d'une trempe plus vigoureuse, comme Sisebut et
winthila, essaient bien de lutter contre cette prédo-
ninance toujours croissante du pouvoir ecclésiastique;
ais ils succombent bientôt dans cette lutte inégale,
l'usurpation de Sisenand achève de mettre le trône
ns la dépendance de l'Eglise. Le nouveau roi, à
eine assis sur ce trône, implore à genoux la sanction
s évêques, qui la lui vendent le plus cher possible,

[1] C'est à peine si, dans tout le cours de l'histoire des West-Goths, on rencon-
un seul nom de général romain à la tête des armées gothiques, tandis que
contraire se présente à chaque page de l'histoire des Franks. Ce privilége de
conquête, qui semble réserver exclusivement aux Goths tous les hauts em-
is militaires, se retrouve encore plus fortement prononcé dans la monarchie
gothique de Théod-rich-le-Grand en Italie. (Voyez Sartorius, page 58, *Essai
l'état civil et politique des peuples d'Italie sous les Goths,* mémoire qui a
porté le prix, en 1808, à l'Institut de France. Voyez aussi l'Appendice sur
Ost-Goths à la fin du volume.)

et consacrent à leur profit le principe de l'élection, remise désormais presque tout entière dans leurs mains[1].

En effet, cette électivité de la couronne servait merveilleusement les vues ambitieuses du clergé. Dans toute monarchie théocratique, comme chez les Hébreux par exemple, le sacerdoce, dans son propre intérêt, a toujours favorisé à la fois l'électivité et le pouvoir absolu du monarque. Un roi qui règne pour et par le clergé doit être élu par lui, et ne recevoir que de lui des entraves à son autorité. Cette tutelle de l'épiscopat sur le pouvoir royal fut d'ailleurs encore garantie par l'usage de l'onction sainte, conférée par les évêques à chaque nouveau monarque. Cette cérémonie s'accomplissait dans la cité royale de Tolède, et de la main du métropolitain de cette ville, qu'on finit par considérer, vers la fin du septième siècle, comme le primat de l'Espagne. Le roi jurait[2], comme on le verra faire plus tard, à une royauté pupille de l'inquisition, de maintenir la religion catholique, et de poursuivre sans pitié tous les hérétiques, et surtout les juifs; il devait de plus s'engager solennellement à se conduire en bon roi, et à protéger ses sujets contre toute oppression et toute injustice. A ces conditions, le peuple et le clergé lui prêtaient serment de fidélité.

Que si le monarque était infidèle à cette promesse, les évêques se réservaient de délier le peuple de ses

[1] « Defuncto in pace principe, primates totius gentis cum sacerdotibus successorem regni concilio communi constituant. » (Concil. Tolet. IV, c. LXXV.) Mais, de fait, le petit nombre des *primates* assistant aux conciles laissait l'élection aux mains des évêques.

[2] Non prius apicem regni quisquam percipiat, quam si illa per omnia suppleturum *jurisjurandi taxatione* definiat. (Conc. Tol. VIII, can. x.)

erments, et de prononcer l'excommunication et la léposition du monarque, droit dont l'histoire atteste qu'ils ont usé plus d'une fois[1]. En revanche, ils fulninaient les peines les plus terribles contre la révolte t l'usurpation, sauf à relever plus tard l'usurpateur les serments qu'il aurait violés.

Le roi jouissait de deux sortes de revenus : les biens le l'état, dont il n'avait que l'usufruit, et dont la prorriété appartenait à la couronne; et les biens patrimoniaux et héréditaires qu'il possédait avant son élection. Ceux-ci passaient à ses héritiers, et le monarque, à on sacre, devait s'engager à respecter cette espèce le propriété, trop souvent exposée, à chaque changenent de règne, aux exactions et aux violences du iouveau roi[2].

Nul ne devait être élu s'il n'était pas de vieille race gothique, s'il avait revêtu l'habit religieux, ou si on ui avait coupé les cheveux par sentence du juge[3].

A l'inverse du Code salique, où l'on parle fort peu lu roi, la royauté tient une grande place dans le *Foum judicum*, comme elle en tenait dans les habitudes remières et dans les penchants sociaux de la race gothique. Quant aux formes extérieures de cette oyauté, elles furent d'abord simples et sans faste, comme il convenait à une monarchie élective et miliaire. Rechared est le premier qui emprunta au bas

[1] C'est ainsi qu'on les a vus déposer Swinthila, et qu'ils délieront plus tard a nation de son serment de fidélité envers Wamba. Il est vrai qu'ils prétendirent nsuite que tous deux avaient volontairement déposé la couronne.

[2] Conc. Tol. VIII, c. x; Leg. Visig., lib. II, t. 1, l. 5.

[3] Rege defuncto, nullus tyrannica præsumptione regnum assumat; nullus sub eligionis habitu, detonsus aut turpiter decalvatus, aut servilem originem traiens, aut extraneæ gentis homo, nisi genere cognitus et moribus dignus, promoeatur ad apicem regni. » (Conc. Tol. VI, can. xvii.)

empire le titre de *Flavius*, en usage à Constantinople. Leuw-gild est le premier roi goth qui ait adopté les vêtements somptueux, le trône, le sceptre et la couronne, apanage ordinaire des rois, et fait frapper sur les monnaies son effigie ceinte du diadème. Sous Chind-swinth, le trône fut d'argent, la couronne et le sceptre d'or, et les robes de pourpre ; et les titres orgueilleux et vides de la cour bysantine caressèrent l'amour-propre barbare des successeurs d'Alarich.

En réalité cependant, le pouvoir des rois, resserré, comme nous le verrons, par les conciles dans des bornes fort étroites, n'était pas ce qu'annonçaient tous ces titres pompeux. Leurs principales attributions étaient la nomination des évêques, la haute juridiction civile et criminelle, le droit de nommer à tous les emplois; le droit d'appel suprême devant leur tribunal, même en matière ecclésiastique; la convocation des conciles et la pragmatique-sanction [1], qui confirmait leurs décrets; enfin le droit de faire la paix et la guerre, et de commander les armées. Quant à la rédaction des lois, nous verrons à l'analyse du code la part assez large qu'y prenaient les monarques west-goths, dont les décrets n'avaient pas besoin, quoi qu'on en ait dit, pour obtenir la perpétuité, d'être confirmés par un concile national.

De la royauté à la noblesse, la distance n'était pas grande chez les Goths, car l'une touchait à l'autre par la révolte ou par l'assassinat. Ce droit redoutable d'élection, qui n'était le plus souvent que l'usurpation sanctionnée par la loi, tenait lieu à l'aristocratie gothique de tous les droits qui lui manquaient. La

[1] Edictum regis in confirmatione concilii.

ıremière et la plus ancienne distinction que les Goths ıient connue, celle sur laquelle tout leur code repose, :omme sur la base légale la plus rationnelle et la plus 'raie, c'est la distinction des hommes en libres et en ıon libres. Bientôt cependant, au milieu de tous ces ıommes également libres, le courage ou la richesse réèrent des inégalités. Peu à peu, ce ne furent pas es individus seulement, mais des familles entières, ui s'élevèrent au-dessus du vulgaire par une su·ériorité quelconque, et la noblesse fut reconnue omme un titre auquel étaient attachés des honneurs t des priviléges. On donna à ces nobles le nom de *rimates, seniores, primores gentis gothicæ.* Et lorsu'à l'imitation de la noblesse romaine ou bysantine, s briguèrent les emplois de la domesticité royale, on es appela aussi *seniores palatii* et *ordo palatinus*[1].)u reste, cette aristocratie, loin d'être exclusive, était)ujours ouverte à quiconque parvenait à de certaines ignités dans l'Eglise, à la cour ou dans l'état : il suffsait que l'on fût de naissance libre. La noblesse se ivisait en plusieurs rangs. Au premier étaient les ucs (*duces*)[2], ou gouverneurs d'une province. Ils

[1] Petrus Pantinus, *De dignit. et offic. regni ac domus regiæ Gothor.*, t. II, . 195 ; Garcias Loaysa, Notes au huitième concile de Tol. (Colet., *Concilia,* VII, p. 437.) C'est cet *ordo palatinus* que l'illustre Boèce, victime d'une trigue de cour sous Théod-rich l'Ost-Goth, appelait énergiquement *canes ılatini.*

[2] Savigny (t. I, p. 234) assigne le même rang au comte et au duc, et n'y ›it que deux noms pour une même dignité, le premier pour la paix, le second ›ur la guerre ; mais Lembke prouve le contraire par des citations tout à fait ıtisfaisantes. Quant à Mariana, il affirme, avec sa légèreté ordinaire, que c'éıit le comte qui était gouverneur d'une province, et le duc d'une ville seuleıent. Savigny et d'autres ont pu être induits en erreur, parce que l'on rencontre ıelquefois des mots comme *le duc de Merida* et *le duc de Clermont.* Mais, ces eux villes étant des capitales, c'est comme si l'on disait tout simplement *dux ʼrverniæ, dux Lusitaniæ.*

étaient, comme celles-ci, au nombre de six, en y comprenant la Gaule gothique. Cette dignité de duc ou gouverneur n'était nullement donnée à titre de fief héréditaire ni même à vie : elle était révocable au gré du roi, et conférait à la fois les trois pouvoirs militaires, civils et judiciaires, pouvoirs qu'on ne trouve guère séparés chez les races germaniques. Le duc pouvait joindre à son titre celui de comte, s'il occupait une dignité à la cour (*comes regis*).

Après les ducs venaient les comtes (*comites*), ou gouverneurs d'une ville, qui, dans un cercle plus restreint, et sous l'autorité du duc, exerçaient les mêmes pouvoirs. On appelait aussi comtes ceux qui remplissaient à la cour un des emplois suivants : le grand-échanson (*comes scantiarum*)[1], le trésorier (*comes thesaurorum*), le domanier (*comes patrimonii*), le chancelier (*comes notariorum*), le chef des gardes (*comes spathariorum*), le chambellan (*comes cubiculi*), le maréchal (*comes stabuli*), le juge militaire (*comes exercitus*[2] ou *præpositus hostis*). Le comte de Tolède, la cité royale, occupait un rang supérieur aux autres, et était admis dans les conciles, ce qui n'avait probablement pas lieu pour les autres gouverneurs de ville. Les ducs comme les comtes avaient des lieutenants

[1] La racine allemande est *schenken*, verser à boire. Aujourd'hui encore, dans l'espagnol vulgaire, *escantiar* veut dire *boire*. (Notes d'Aschbach, page 262.) De là notre mot *échanson*.

[2] On trouve dans L'Abbé (*Concilia*, XV, 340) une longue et savante dissertation de Loaysa sur les diverses dignités de *dux*, *comes*, *gardingus*, etc. Suivant lui, le *comes exercitus*, ou *præpositus hostis*, était le *tribunus militum* des Romains ; il avait tout pouvoir sur les soldats, et veillait aux approvisionnements, avec pouvoir d'inspection sur les *annonarii* : « Quod si comes civitatis aut annonarius per negligentiam suam annonas dare dissimulet, comiti exercitus sui querelam deponant, et tunc *ille præpositus hostis* hominem ad nos mittere non moretur. » (Cod. Vis., IX, II, 6.)

vicarii), qui les remplaçaient en cas d'absence, ou les aidaient dans leurs fonctions[1].

Les *gardingi* ou *proceres*, qui formaient la troisième classe de nobles palatins, étaient des descendants de familles nobles, riches propriétaires[2] qui résidaient d'ordinaire à la cour du roi, mais sans y occuper d'emplois. Cette noblesse héréditaire et indépendante, si elle avait siégé en plus grand nombre aux conciles, aurait constitué une véritable pairie[3]. Souvent aussi, comme dans les pairies modernes, les *gardingi* étaient revêtus d'une dignité, et s'intitulaient à la fois *comes* et *procer*[4]. Les *gardingi* ne venaient du reste, dans la hiérarchie nobiliaire, qu'après les ducs et les comtes. Contrairement au principe d'égalité que le code pose entre tous les hommes libres, on y trouve néanmoins quelques priviléges en faveur des nobles, tels que l'exemption de plusieurs peines.

Le point de départ de l'organisation militaire des Goths est dans leur hiérarchie nobiliaire. Les Goths étant, au moins dans les premiers temps de la conquête,

[1] Ildericus... nemausensis urbis curam sub comitiali præsidio agens. (Julian, *Hist. Wambæ regis*, c. VI.)

[2] *Gards*, dans la langue gothique, signifiait un manoir avec des terres; *thiudangardi* (*thiod, theod,* peuple) signifiait l'état, le domaine public et la résidence royale. (Note d'Aschbach, p. 263.)

[3] L'*Estatuto real*, qu'a remplacé la Constitution de 1812, n'avait pas manqué de ressusciter, avec son culte enthousiaste pour le passé, ce vieux mot de *proceres*, pour l'appliquer à sa pairie nouvelle.

[4] Le treizième concile de Tolède fait voir que les *gardingi* y assistaient quelquefois avec les autres grands; mais, comme on ne trouve pas ce titre de *gardingi* joint au nom des laïques qui ont signé, Masdeu en conclut qu'ils ne pouvaient obtenir d'autre emploi que celui de *vicarii* des ducs, et qu'à ce titre ils assistaient au concile sans pouvoir en signer les actes, si ce n'est en l'absence du duc et pour le remplacer. Suivant le docte Grimm, les *gardingi* (en langue gothique *gardigg*) étaient plutôt des courtisans que des propriétaires territoriaux, quoiqu'il confesse lui-même que le nom emporte ce dernier sens.

une nation essentiellement guerrière, tout homme libre avait, en temps de guerre, droit et devoir de porter les armes. La nation, campée en quelque sorte sur le territoire qu'elle venait de conquérir, conserva, même au sein de la paix, les classifications militaires du temps de la conquête, et resta, suivant l'usage des peuples germains[1], enrégimentée en quelque sorte, et toute prête pour la guerre. Ainsi, sous le duc, qui commandait les troupes de toute une province, et les comtes, qui exerçaient sous lui un commandement inférieur, se trouvait le *tiufath* ou *millenarius*, qui commandait un corps de mille hommes, ou *tiufadie*[2]. Le *quingentenarius* était le lieutenant du *millenarius*; puis venait le *centenarius* (*hunda*, *hundred*, cent; *fath*, *führen*, conduire) et le *decanus* (*taihunfath*).

Ainsi, comme on le voit, un des traits les plus caractéristiques que les Goths aient conservé de leur communauté d'origine avec les races germaniques, c'est cette organisation militaire, fondée sur le système décimal, qu'on rencontre chez la plupart des peuples de race germaine[3]. Que cette classification

[1] La division en *hundredem* ne fut établie chez les Franks que sous les fils de Hlod-wig, en même temps que la peine de mort.

[2] Comme le Code visigoth nous a transmis à la fois en latin et en langue gothique le nom de presque tous les emplois, on a cru ces emplois beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient réellement : c'est ainsi que *tiufath* et *millenarius*, et souvent même *vicarius*, signifient la même chose; souvent aussi un des noms désignait l'emploi sous son côté civil et l'autre sous son côté militaire. Quant à l'origine du mot *tiufath*, il peut venir également, soit, par abréviation, de *taihundafath* (*taihanda*, *tausend*, mille, et *fath*, *führer*, qui conduit); soit de *thiud*, *theod*, peuple, et *fath*, conduire.

[3] Cette division des West-Goths par décuries et par centuries se retrouve exactement la même chez les Anglo-Saxons. (Voyez les lois de Cnut ou Canut, depuis 1017 jusqu'à 1035, deuxième collection, c. XIX à XXVIII, dans Canciani, t. IV, p. 305.) « Volumus etiam ut quilibet homo liber (*freoman*) in centuriam (*hundrede*) et decemviratum (*theodunge*) conferatur. » Voyez aussi les lois d'E-

oute militaire se soit appliquée aussi à la vie sociale hez des peuples essentiellement guerriers, rien de lus naturel; mais, pour expliquer le penchant unaime de toutes ces races pour ce système d'organisaon, il faut supposer que ces esprits simples et peu ersés dans la science des chiffres furent frappés tout 'abord de l'admirable et féconde simplicité de ce sysme. Au milieu de leur vie nomade et conquérante, u moment où ils furent parvenus à se compter, ils e crurent organisés; et, comme leur population flotante diminuait ou augmentait sans cesse par la guerre t par la conquête, ils créèrent en quelque sorte des adres où entraient successivement les nouveaux asociés que la conquête leur donnait. Mais le but prinipal de cette classification, on n'en peut douter, fut 'obtenir un peu de subordination de ces races indisiplinables, où établir une autorité était plus facile ue de la faire obéir.

Tous ces officiers, sans en excepter même le *decaus*, exerçaient en temps de paix une juridiction[1] plus

uard, de 1042 à 1066, c. xx (Canciani vol. IV, p. 338), et les lois d'Edward, xii, xxxiii. Dix hommes chez les Anglo-Saxons formaient une petite communuté qu'on appelait *friborg* (*fri, frey,* libre; *borg,* bourg); le premier des dix ppelait *friborg-heo-fod* (*fod, fath, führer,* conducteur; *heo, theo, theod,* uple), et avait autorité sur les autres; dix *friborg,* ou cent hommes, obéissaient un *tien-heo-fod* (*tien, ten,* dix), ou *decanus*; cent *friborg* ou mille hommes isaient un *hundrede,* ou centurie, soumis au centurion, qui répondait au tiufath thique. Le décurion avait une autorité judiciaire dans les affaires peu importes, et le centurion dans toutes; il en était de même chez les Goths, où, sous nom de *vicarius comitis*, le tiufath exerçait la même juridiction. (Voyez Sagny et Grimm). (Note d'Aschbach, p. 265.) Cependant chez les Ost-Goths, qui ns leur état militaire adoptèrent surtout les institutions romaines, on ne ouve guère d'autre trace de la division décimale que le *millenarius;* on sait ie le centurion existait déjà chez les Romains. (Sartorius, p. 63.)

[1] Dux, comes, vicarius; pacis assertor, tyuphadus, millenarius, quingentarius, centenarius, decanus, defensor civitatis, numerarius, *judicis nomine nscantur ex lege.* (Cod. Vis., lib. II, t. 1, l. 25.)

ou moins étendue, suivant leur grade dans la hiérarchie[1]. Le duc était le juge comme le commandant militaire de la province; le comte, celui de chaque ville avec son district; et le tiufath, sous l'autorité du comte, celui de chaque millier d'hommes dans ce district. On peut retrouver le germe de l'institution germanique des *scabini* (*schöffen*, échevins) dans une sorte de conseil de tiufaths, que le comte réunissait autour de lui dans les causes importantes. Le Code gothique leur donne même le nom de *boni homines*, sous lequel les *scabini* étaient aussi désignés; quant au centurion, qui n'est peut-être sous un nom militaire que le *numerarius* (percepteur) des cités ou le *villicus* (alcalde) des villages, on peut voir en lui le pendant du *sculdasius* (*schultheiss*) des Francs et des Lombards, également divisés en centuries.

En temps de guerre, les serfs du roi ou *servi fiscales* dont nous parlerons plus tard, et qui étaient fort au dessus des esclaves ordinaires, étaient chargés d'activer la levée des troupes et de surveiller les approvisionnements, sous le nom expressif de *compulsores exercitus* ou *annonarii*.

Quant à une solde pour le service militaire, on n'en aperçoit aucune trace dans le Code gothique : de là sans doute la répugnance des propriétaires à quitter leurs terres; peut-être même ne faut-il pas

[1] Dans les états organisés sur un pied militaire, comme la Russie, si l'on ne retrouve pas tout à fait cette réunion dans la même main des deux autorités militaire et judiciaire, du moins le grade dans la hiérarchie civile n'y est-il défini que par le grade correspondant dans la hiérarchie militaire; le magistrat et le professeur s'y classent d'après le rang qu'ils auraient dans l'armée, et en portent l'uniforme.

hercher d'autre cause à l'extinction de l'esprit mili-
ıire chez cette branche de la race gothique, tandis
ue la branche collatérale des Ost-Goths conserva jus-
u'à son dernier jour l'esprit belliqueux[1] qui caracté-
isait naguère toute la race. Sous l'empire, le soldat
omain était soldé même en temps de paix, charge
crasante pour le trésor. Les Ost-Goths, propriétaires
omme leurs frères d'Espagne, étaient soldés en temps
e guerre seulement, et supportaient du reste leur part
es impôts; les autres peuples germaniques, exempts
'impôts, devaient tous le service militaire gratuit,
ne des bases du système féodal. Enfin les West-
ìoths, propriétaires payant impôts, tenus au service
t non soldés quand ils l'acquittaient, étaient dans la
ondition la moins favorable de toutes : aussi tâchè-
ent-ils de s'y soustraire en refusant de se rendre aux
rmées.

Le titre deux du neuvième livre du Code est plein
es prescriptions de la loi contre ceux qui refusent, en
as de guerre, d'acquitter le service militaire. Toutes
es longues lois se succèdent, plus fréquentes et plus
évères sous chaque règne, mais toujours également
npuissantes. Ainsi, aux termes de la loi 9, publiée
ar le roi Erwig, et qui contient une législation tout
ntière sur le refus de service, ceux qui cherchent à
e dérober au service militaire, s'ils sont d'un rang
levé, perdent leurs biens et leurs dignités, et sont

[1] L'esprit militaire chez les Ost-Goths fut d'ailleurs soigneusement entretenu
ar l'habile Théod-rich, bien qu'il ait rarement commandé ses armées en per-
›nne. « Faites, leur disait-il par l'organe de son secrétaire Cassiodore, faites
›mme les oiseaux, qui frappent leurs petits pour les engager à quitter le nid
à voler de leurs propres ailes : car ce qui ne s'apprend pas dans la jeunesse
apprend plus difficilement dans un âge avancé. » (Sartorius, *Essai sur les Ost-
'oths*, p. 62.)

condamnés à l'exil; les autres, nobles ou plébéiens, sont punis du fouet et de la *décalvation*. L'on voit, par la sévérité même de ces peines, et par le nom expressif de *compulsor exercitus* donné aux inspecteurs militaires, combien la contrainte de la loi était devenue nécessaire, et quel lâche égoïsme avait remplacé ce penchant inné pour la guerre qui caractérisait autrefois les Goths. Les tiufaths qui exemptaient quelqu'un du service à force d'argent devaient payer au comte neuf fois la valeur de ce qu'ils avaient reçu. Les officiers inférieurs payaient une amende proportionnée à leur grade. Le centurion qui, en face de l'ennemi quittait sa centurie, était puni de mort; et, s'il se réfugiait dans une église, d'une amende de 30 *solidi*; le décurion en payait 10 pour la même faute. Le soldat qui désertait, ou qui refusait de se rendre à l'armée, recevait cent coups de fouet et payait 10 *solidi*; les soldats, pour être intéressés à dénoncer la désertion, avaient leur part des amendes. Le butin était aussi partagé entre eux, et ils recevaient un tiers des biens qu'ils reprenaient à l'ennemi pour les rendre à leurs maîtres.

Dans les derniers temps de l'empire goth, et comme par un pressentiment de sa chute, le roi Wamba essaya en vain de ressusciter l'antique esprit militaire des Goths. En cas d'invasion, chaque évêque ou ecclésiastique, chaque duc, comte, tiufath, et chaque *gardingus*, devait se rendre aussitôt, armé et équipé, au quartier général, avec le dixième de ses esclaves armés et équipés comme lui[1]. Si l'ennemi avait commis

[1] Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les Goths s'éloignaient profondément des habitudes des peuples germaniques, qui ne confiaient jamais d'armes à leurs esclaves.

elque dégât, il devait être réparé aux dépens des
ens des réfractaires; ceux qui ne pouvaient payer
ient condamnés à l'exil ou à l'esclavage, selon leur
ng. Ceux qui n'avaient pas prêté main-forte au roi
ntre la sédition étaient condamnés à l'exil, et leurs
ens confisqués. Mais que peuvent les lois contre les
œurs? Nous verrons bientôt le roi Erwig, après
oir essayé vainement de lutter contre cet abâtardis-
nent de la race gothique, être enfin obligé de faire
oucir par le douzième concile de Tolède cette péna-
é stérile, qui ne servait qu'à révéler la grandeur
i mal et l'inutilité du remède.
Certes, aucun des codes barbares ne s'était jamais
isé de prescrire ainsi le courage, sous peine du fouet
de l'amende. La conquête arabe s'explique tout
tière par ce seul titre du code. L'empire des Goths
Espagne était d'avance condamné à périr comme ce-
i des Goths d'Italie; les anciennes institutions mili-
res apportées des bords du Danube étaient déjà
ortes chez eux, et la société féodale n'était pas née
core. Enfin les franchises communales, dont le ger-
e existait pourtant déjà chez les Goths, n'étaient
s encore organisées, comme elles le furent sous la
onarchie des Asturies, en institution de liberté et
défense tout ensemble.
La forte et libérale organisation du municipe ro-
ain sous l'empire avait, bien long-temps avant les
oths, cessé d'exister en Espagne. La savante oppres-
n du fisc sous Dioclétien et Constantin avait égale-
nt disparu. L'évêque s'était fait le patron de la cité;
à l'ombre de ce pouvoir ecclésiastique alors tuté-
re, un faible reste des libertés antiques avait refleu-
dans les villes espagnoles. Mais ces libertés munici-

pales, qui devaient jeter plus tard en Espagne de si profondes racines, n'existèrent, sous la monarchie gothique, que comme un accident heureux, et non comme un système régulier, sanctionné par la conquête. Et cependant, sous la domination de ces mêmes Goths, les villes du sud de la Gaule paraissent avoir joui d'une grande indépendance dans leur administration privée. Sous les Franks même, malgré l'injurieuse inégalité consacrée par le code salique entre les deux races, les lois et les institutions de l'empire furent beaucoup mieux conservées qu'on ne le pense, dans ces contrées toutes romaines; et les libertés locales survécurent, pour bien des siècles encore, à la chute des libertés politiques. Ainsi, jusqu'au neuvième siècle et plus tard encore, on retrouve dans plusieurs villes, et notamment à Vienne, un sénat, une *curia*, des *gesta municipalia*, des *defensores*, *curatores*, enfin tout l'édifice compliqué de la curie romaine [1].

L'unité de législation, qui régna en Espagne bientôt après la conquête gothique, n'exista jamais dans la Gaule. Franks, West-Goths, Burgunds, Romains ou Gaulois, chacun conservait ses lois. En 759, Narbonne se régissait encore par les lois gothiques. La législation même de Charlemagne, alors qu'il régnait sur la moitié de l'Europe, manquait d'unité comme son empire; les rois goths, bien plus barbares et bien moins puissants que lui, purent et osèrent plus que lui, lorsqu'ils imposèrent une seule loi à tous leurs sujets. Sans cesse préoccupé des deux seules pensées de son règne, la guerre et l'Eglise, le législateur frank

[1] On trouvera à sujet plus de détails dans l'excellent ouvrage de Raynouard sur le droit municipal en France.

ıt sans doute n'avoir pour sujets que des soldats et
s prêtres, et dédaigna de s'occuper des municipes.
ıis c'est le propre des libertés communales de gran-
· dans le silence : tout ce qu'elles demandent au
uvoir central, c'est de les oublier; et les cités de la
ıule, émancipées de fait sous la tutelle dédaigneuse
s conquérants franks, restèrent plus romaines que
nais, et se rattachèrent avec plus de force aux tra-
:ions de l'empire, que la conquête n'avait essayé ni
détruire ni de remplacer.

Nous possédons fort peu de détails sur l'adminis-
ıtion intérieure des villes de l'Espagne gothique,
leur absence même prouve l'absence de garanties
de franchises légales dans ces communes espagno-
;, qui joueront bientôt un rôle si glorieux dans l'his-
ire de leur pays. Nul doute cependant qu'en Espa-
e, comme en Gaule, bien des libertés locales, hum-
es et obscures, ne se soient maintenues à l'aide des
ciennes traditions de l'empire, modifiées toutefois
r la conquête. L'oppressive institution des *curiales*[1]
ıit remplacée par un conseil des anciens (*seniores lo-*
)[2], choisi parmi les plus riches et les plus considérés.
ıe des institutions romaines les plus tutélaires avait
rvécu, c'était celle du *defensor civitatis,* que le peu-
e et l'évêque nommaient d'abord annuellement, et
us tard à vie. Le nom de *defensor* indique son em-
oi, qui consistait à défendre les intérêts de la ville
ntre les empiètements des délégués de l'autorité
yale. Il était indépendant du comte ou gouverneur

Voyez *Espagne romaine*, page 127.
Code Vis., VIII, v, 6.

de la cité, auquel la loi interdisait de recevoir du *defensor* aucun présent lors de sa nomination [1].

Le clergé et les autorités militaires et judiciaires veillaient aussi au recouvrement des impôts. Ceux qui étaient chargés de les percevoir dans les villes s'appelaient *numerarii*. Ils étaient élus par le peuple et l'évêque réunis; mais leur emploi paraît avoir été fort méprisé. L'intendant des domaines royaux, *comes patrimonii*, pouvait aussi les nommer, avec l'autorisation de l'évêque. Quant aux impôts, à leur étendue et à leur répartition, il règne à ce sujet autant d'obscurité que sur le partage des terres lors de la conquête. Il paraît seulement que les propriétés territoriales, *sortes*, échues par le sort aux conquérants goths, étaient affranchies de certaines charges qui pesaient sur les biens des Romains [2], mais sans être pourtant exemptes de tout impôt, comme celles que possédèrent plus tard les Franks [3].

Nous avons ainsi passé en revue, dans l'ordre de leur influence, les trois principaux pouvoirs sur lesquels repose la société gothique, le clergé, la royauté

[1] Code vis., XII, 1, 2.

[2] On peut du moins le conclure d'après cette phrase du Code, un peu obscure : « Judices terras Romanorum ab illis (Gothis) qui eas occupatas tenent, auferant, et Romanis... sine aliqua dilatione restituant, *ut nihil fisco debeat deperire.* » — L. X, t. 1, l. 16.

[3] Hlod-wig, qui voulait fonder une monarchie guerrière, se garda bien de rendre les Franks propriétaires comme les Goths : il les logea chez les Gaulois en qualité d'hôtes, mais ne leur attribua pas de terre, de peur de les éparpiller sur le sol et de les amollir. Le fisc seul, c'est-à-dire le roi, possédait de grands domaines ruraux, *prædia*, et voyageait de l'un à l'autre en temps de paix, pour aller en consommer les revenus, ou pour mieux dire les récoltes. L'autorité de Hlod-wig, suivant Sismondi, ressemblait assez à celle du dey d'Alger; le peuple frank en Gaule était une armée, et non une colonie.

la noblesse; nous avons vu cette société sous ses ois faces, ecclésiastique, civile et militaire, depuis s sommités jusqu'à sa base, depuis le trône jusu'à la municipalité. Il ne nous reste plus, pour l'emrasser d'un seul coup d'œil, qu'à analyser le Code othique, fidèle et complet résumé d'un peuple et 'une époque tout entière; mais ce Code, laborieux difice auquel chaque règne est venu ajouter une ierre, n'a atteint sa dernière forme qu'au moment de conquête arabe. Là, comme dans l'empire romain, nous faut donc étudier le déclin de la monarchie vant le progrès de la législation, qui marche en sens nverse, car celle-ci est destinée à survivre, et l'autre oit périr; et quand l'empire fondé par Alarich aura isparu comme l'empire fondé par Auguste, quand le euple même des Goths aura été rayé du nombre des ations, il nous restera d'eux ce qui nous est resté de Rome, un Code! Mais c'est assez d'un pareil débris our reconstruire toute une époque.

CHAPITRE III.

DÉCLIN ET CHUTE DE LA MONARCHIE GOTHIQUE.

(680 À 711.)

—

Ce n'est plus désormais de la monarchie, c'est de l'épiscopat gothique que nous avons à écrire l'histoire. Au lieu des annales d'un règne, nous dirons celles des conciles qui ont marqué son passage, et nous ne parlerons plus des droits de la royauté qu'en citant les canons qui les annulent. On croira lire l'histoire de la dynastie carlovingienne, veuve du grand homme qui l'avait fondée ; et au déclin des institutions il nous faudra ajouter celui de la race dont le destin semble fatalement attaché à celui de la monarchie.

Les évêques avaient appuyé l'usurpation d'Erwig ; mais cet appui, il fallait le payer, et Erwig acquitta sa dette dans le douzième concile national, tenu bientôt à Tolède. Le nouveau roi, après une humble allocution aux évêques, où il les appelle *le sel de la terre,* leur remit, suivant l'usage, un rescrit (*tomus*), où, au milieu d'éloges emphatiques de leur sagesse,

dirigeait leur attention sur les affaires à traiter dans
concile. La plus importante pour Erwig, bien que
: rescrit ose à peine en toucher quelques mots, c'é-
it la confirmation de son titre usurpé à la couronne,
nction morale d'autant plus nécessaire pour l'usur-
ıteur, qu'il n'avait pas été élu par le libre et solen-
:l concours des grands et des évêques. Le premier
ınon, après avoir loué la pieuse résolution de l'ex-
ıi Wamba de consacrer le reste de ses jours à la pé-
tence [1], confirme l'élection d'Erwig, en l'appuyant
ır deux actes, l'un du roi Wamba, qui le déclarait
n successeur, acte signé par les grands du palais;
ıutre du même roi à l'archevêque Julian de Tolède,
ıistoriographe de Wamba, où il l'invite à oindre de
ıuile sainte la tête d'Erwig. Le concile, déliant en-
ıite le peuple du serment qu'il a prêté au dernier
ıi, transporte ce serment sur la tête d'Erwig, élu par
choix de Dieu et par celui de Wamba lui-même,
assez désigné d'ailleurs par l'amour de la nation
ıuem populi amabilitas exquisivit). Ce canon se
rmine par un anathème solennel contre tous ceux
ıi ne se soumettraient pas à l'autorité du pieux
ıi Erwig.

Le ressentiment des Pères du concile contre Wamba
trahit dans d'autres canons, qui blâment la con-
ıite du dernier roi [2], et annulent plusieurs de ses
écrets, notamment celui qui ôtait le droit de té-

[1] Suscepto religionis debito cultu, et venerabili tonsuræ sacræ signaculo.....
ncil. XII, ap. Labbé, t. VI, p. 1225.

[2] « *Injustis* Wambæ jussionibus parens. » (Can. IV.) Prædictum principem
nsilio *levitatis* agentem. » (Ib.) Wamba, à ce qu'il paraît, avait de sa pro-
e autorité fait élire un évêque, en créant un siége épiscopal de plus, intrusion
ıe le clergé ne pouvait laisser sans vengeance.

moignage à quiconque refuserait de se rendre à l'armée en cas d'invasion ou de révolte (can. VII). L'abâtardissement de la race gothique se trouve ainsi sanctionné par le concile, qui frappe lui-même d'impuissance les efforts de la loi pour ranimer l'esprit militaire, qui allait s'éteignant chaque jour. Le deuxième canon, pour protéger Erwig contre une ruse pareille à celle qui lui avait valu la couronne, défend que l'on impose à personne, contre son gré, l'habit de pénitence. Un autre est dirigé contre les juifs, aux dépens desquels se signalait toujours la catholique ardeur d'un nouveau concile et d'un nouveau roi; un autre enfin contre l'idolâtrie, à laquelle paraissent surtout s'être livrés les esclaves, race infortunée qui ne voulait pas adorer le même Dieu que ses maîtres. Le concile, affectant de confondre le culte des idoles avec le culte du diable, veut bien ne pas prononcer contre les coupables la peine de mort, portée par le Deutéronome; mais il les condamne au fouet et à la prison, et leurs maîtres à l'exil, s'ils tolèrent cette idolâtrie (can. II). Une loi spéciale d'Erwig confirme tous ces décrets, et attribue au fisc la dîme des biens de ceux qui les violeraient. Trente-cinq évêques et quinze palatins assistèrent à ce concile.

Dans un second concile national, le treizième de Tolède, qui eut lieu la quatrième année du règne d'Erwig (683), celui-ci demanda et obtint la réintégration dans leurs honneurs et dignités de tous ceux qui avaient été proscrits par le roi Wamba pour avoir pris part à la sédition de Paulus, et leur fit rendre le droit de témoignage. Le but de cette clémence intéressée d'Erwig était sans doute de rallier à

›n parti les nobles, mécontents de son élection. Le euxième canon établit en outre qu'aucun noble ne ɔurra, sans une culpabilité évidente, déchoir de ses onneurs et emplois, ni être privé de ses biens, et ›umis au fouet, à la prison ou à la torture; que tout ɔble accusé devra être jugé par les évêques, les ɔbles palatins, et les *gardingi*, et n'être condamné ue par ses pairs, privilége précieux dans cet âge de :olence, et qui dépouillait la royauté du droit même ɜ légitime défense. Le concile protége aussi contre s atteintes de la loi la personne des simples hommes bres, et leur épargne la privation de témoignage, est-à-dire la perte des droits civiques, alors même ı'ils seraient condamnés au fouet. Enfin, pour se ›ncilier jusqu'aux dernières classes du peuple, Erwig, ır le troisième canon, leur remet tous les impôts riérés, jusqu'à la première année de son règne.

Le quatrième, spécialement destiné à protéger les ›urs de la femme et des fils du glorieux monarque *'lavius Ervigius*, défend de les revêtir malgré eux ɜ l'habit de religion, et de leur faire aucune violen-ɜ, sous peine d'un éternel anathème. Le cinquième éfend, comme un crime épouvantable, que l'on as-ire au lit de la reine veuve, après la mort du roi[1].

Si nous nous arrêtons si long-temps devant ces ›nciles, curieux débris de ce puissant édifice de l'É-lise gothique, qui a survécu même à la conquête rabe, c'est qu'à défaut des historiens qui nous man-uent, c'est là, et là seulement, que nous trouvons

[1] Quis enim christianorum æquanimiter ferat defuncti regis conjugem alieno ›nnubio uti, et quæ fuit domina gentis, sit postmodum prostibulum fœditatis? uid ergo, si moriuntur reges, *numquid inhonorandas relinquunt sui corporis ırtes?*

la vive peinture de la dégénération d'une race jadis si glorieuse; et ces conciles, vivant reflet de leur époque, la peignent d'autant mieux, qu'ils n'ont, à l'inverse des chroniqueurs, ni la conscience ni la prétention de la peindre. C'est ainsi que le sixième canon nous apprend que les rois élevaient *beaucoup* d'esclaves ou d'affranchis à la dignité de palatin, abus que le concile défend, en menaçant de faire rentrer dans leur servitude première ces esclaves anoblis. Sans doute l'abus subsista, en dépit de la loi; mais ne croit-on pas lire ici l'histoire de cette cour de Bysance, où, moins que des esclaves, des eunuques étaient généraux et ministres; où, depuis les marches du trône jusqu'aux plus vils offices du palais, la servitude était partout, et où la hiérarchie civile et militaire se réglait sur celle de la domesticité impériale?

Le neuvième enfin confirme les prescriptions du douzième concile de Tolède, et leur décrète l'*éternité*. Si ce mot fait sourire, peut-être le pardonnera-t-on à une assemblée d'évêques du septième siècle, quand des assemblées plus mondaines n'ont pas craint de voter aussi l'éternité de leurs décrets. 48 prélats et 26 palatins assistèrent à ce concile. On compte à peu près la moitié de noms gothiques parmi les subscriptions des évêques.

Malgré ces concessions, dictées par le désir de s'acheter à tout prix cette affection des peuples, qui se donne aux rois, mais qui ne se vend pas, Erwig ne se sentait pas encore bien assis sur le trône : il redoutait avec raison la haine des partisans de Wamba, et surtout celle d'Egiza, neveu et héritier de ce monarque. Pour apaiser les ressentiments d'Egiza, et lui faire ajourner au moins son ambition, Erwig se déci-

da à lui donner en mariage sa fille Cixilona, et le reconnut pour son successeur, en lui faisant promettre de protéger contre toute violence la fortune et les biens des membres de sa famille. Puis, sentant sa fin approcher, et dévoré de remords et de terreurs, Erwig crut expier le coupable artifice qui avait ravi le trône à Wamba en se revêtant à son tour d'un habit de moine, et en cédant la couronne à Egiza. Il lui fit prêter sur son lit de mort le serment d'administrer à tous ses sujets une justice égale ; puis il se retira dans un cloître, et y mourut au bout de quelques jours (687)[1].

Ce règne honteux d'Erwig, qui dura huit ans, et qui ne fut, à vrai dire, qu'une longue abdication, fit plus de mal à l'empire goth que le règne le plus tyrannique n'aurait pu lui en faire. L'esprit de révolte, inhérent à la race tout entière, et surtout à la noblesse gothique, avait été dompté par la main ferme et habile de quelques grands rois, tels que Leuw-gild, Chind-swinth et Wamba ; mais le lâche règne d'Erwig détruisit en quelques années l'œuvre laborieuse de ses prédécesseurs. Les grands, réintégrés tout d'un coup dans tous leurs priviléges, plus puissants qu'ils ne l'avaient jamais été, et forts de la faiblesse du monarque, ressaisirent d'une main ferme le redoutable droit d'élection royale, prime sans cesse offerte à l'ambition et à la révolte. Enfin le clergé, que d'habiles souverains, tout en lui faisant sa part de considération et de pouvoir, avaient su con-

[1] Sebast. Salmant., IV; Luc. Tudens., *Chronol. reg. gothor.*, XXXI. Les quelques lignes que nous rencontrons çà et là dans les chroniques sur les événements de ces derniers règnes nous seraient de peu de secours, si nous n'avions pour supplément les actes des conciles de Tolède.

tenir dans de justes bornes, rentra par cette large voie dans le monde temporel, d'où l'on avait en vain cherché à l'exclure.

Egiza, à peine roi depuis quelques mois, se hâta de convoquer un concile (688)[1], sorte de profession de foi politique et religieuse à la fois, sans laquelle un monarque goth ne croyait pas lui-même à sa royauté. Plus qu'un autre, Egiza en avait besoin, car un poids pesait sur la poitrine du dévot monarque : sa conscience timorée s'effrayait du double serment, prêté par lui à Erwig mourant, de protéger sa famille et de rendre égale justice à tous ses sujets, serment dont l'un, suivant lui, excluait l'autre. Mais laissons-le parler lui-même dans son rescrit au concile : « Illustres Pères, au milieu desquels je crois voir siéger Jésus-Christ lui-même..., je me sens enveloppé dans le réseau (*rete*) d'un double serment, et je ne puis observer l'un sans violer l'autre : car je passerai également pour un parjure si, contre la justice que j'ai promis de rendre à mes sujets, je conserve à la famille du roi des propriétés bien ou mal acquises, ou si, pour rendre justice à mon peuple, je frappe leurs personnes ou leurs biens des châtiments qu'ils ont mérités, et venge les cruautés d'Erwig envers les partisans du pieux roi Wamba. »

Pour répondre à cet embarrassant dilemme, qu'avisèrent les Pères de Tolède ? Que le second serment déliait le roi du premier, parce que « celui-ci n'était que particulier, et celui-là général ; que l'un tendait à l'avantage de quelques uns, l'autre à l'avantage de

[1] Ce concile national, le quinzième de Tolède, se composa de 61 évêques et de 17 palatins.

tous; que là il s'agissait de convenance, et ici de justice... Or, fallait-il sacrifier le bien de tous au bien de quelques uns, et faire acception de personnes aux dépens des intérêts du pays? Non! car Salomon a dit: *Cognoscere personam in judicio non est bonum.* Il faut donc *fondre* un serment dans l'autre, et tenir au profit de tous celui qui a été prêté au profit de quelques uns. Nous délions donc le roi Egiza du premier serment qu'il a prêté, en l'autorisant à comprendre les parents du roi et tous ses sujets dans une commune affection, comme *les fils d'un même germe*, mais sans acception de personnes, et en suivant le sentier de l'équité, sans fermer à aucun les entrailles de sa pitié.

« Quant au serment que ledit roi Erwig a fait aussi prêter à ses sujets, de protéger les personnes et les biens de ses enfants et de sa famille, nous n'y voyons rien de contraire à l'équité et à la piété, car on n'a pas promis par là de refuser toute aide à ceux qui plaideraient contre eux, ni d'assurer l'impunité aux crimes qu'ils pourraient commettre. Le peuple ne peut donc ici être accusé de parjure si la justice ordinaire a son cours, si ceux qui ont des droits les font valoir devant les tribunaux, et si les juges prononcent suivant l'équité. Nous permettons donc que, sans violer en rien la foi jurée, on fasse valoir contre les fils dudit roi Erwig les droits que l'on pourrait avoir, et voulons que la justice soit strictement observée par les juges.»

Le concile étant ainsi venu en aide aux religieux scrupules d'Egiza, celui-ci n'hésita plus à rendre aux partisans de Wamba, proscrits sous le dernier règne, leurs dignités et leurs biens, dont il fallut dépouiller la famille et les partisans d'Erwig. Il punit aussi plu-

sieurs grands qui avaient trempé dans la disgrâce de Wamba. Quelques écrivains[1] ajoutent même qu'il répudia, d'après le conseil de Wamba, qui vivait encore, sa femme Cixilona. Mais cette répudiation, si elle a eu lieu, ce qui est fort douteux, ne peut dater que des dernières années du règne d'Egiza.

Mais la main du monarque, courbé sous la tutelle des évêques, n'était pas assez forte pour contenir un empire qui s'en allait pièce à pièce. L'immense autorité du clergé, les discours des grands, leur mépris pour les lois, leurs perpétuels attentats contre le trône et la vie du prince, et plus que toute autre chose le relâchement toujours croissant des mœurs, contre lequel luttaient en vain les décrets des conciles ; tout présageait à la monarchie gothique une chute prochaine. A défaut de la conquête étrangère, qui ne manque jamais aux peuples mûrs pour la subir, les germes de la ruine étaient au dedans : cette antique vertu des Goths, cette chasteté juvénile d'un peuple barbare, vierge de tous les excès qui souillaient le vieux monde romain, avaient fait place à tous les vices d'un peuple décrépit, corrompu sans être civilisé, pourri sans être mûr. Dans les trois siècles à peine qu'avait duré leur empire, les Goths avaient traversé la civilisation, et passé presque sans intervalle de leur

[1] La *Chronologie des rois goths* a sur ce sujet une phrase inintelligible, si on ne la restitue pas ainsi : « Filiam Ervigii, cum juratione (conjuratione) Wambæ subjecit (abjecit). » Rodr. de Tolède, III, XIII, dit dans les mêmes termes : « Conjuratione Wambæ abjecit. » Lucas de Tuy est plus explicite : « Avunculus ejus rex Wamba ei præcepit ut conjugem dimitteret, eo quod pater ejus Ervigius eum callide a regno expulisset. » LXIX. Ces textes paraîtraient certainement assez clairs pour ne laisser aucun doute, si par malheur le concile XVII, tenu en 694 sous le même roi Egiza, ne contenait une clause pour protéger la vie de la *reine Cixilo* et de ses enfants.

châste barbarie à la corruption la plus effrénée. Le vice contre nature[1], lèpre de la société antique, révolte des penchants dépravés de l'homme contre le plus social de tous ses instincts; le suicide même[2], cette fatigue de vivre qui prend aux sociétés vieillies, et une foule de crimes inconnus jusque alors et pour lesquels il fallait inventer des peines, trahissaient cette décrépitude précoce qui, chez les peuples trop tôt civilisés, touche souvent à l'enfance. L'idolâtrie se glissait au milieu des pratiques superstitieuses d'une religion dont l'austère simplicité ne pouvait plus être comprise[3]. Enfin, les autels eux-mêmes étaient désertés[4]; les églises tombaient en ruine, abandonnées par leurs pasteurs, qui allaient vivre loin d'elles, dans la débauche et l'opulence. Que pouvaient contre une pareille dissolution de la société les inutiles décrets des rois et des conciles? Proclamer le mal, mais non le guérir. Feintes ou réelles, les vertus même du roi, sa piété exemplaire, sa libéralité envers le clergé, les impôts qu'il diminuait, pour alléger au peuple le poids des vices des grands; tout était vain : le ressort manquait aux institutions pour agir sur les mœurs, au

[1] Le troisième canon du seizième concile est dirigé contre « abominationem sodomiticæ operationis, *quod malum multos sauciasse perpenditur.* » Il exile pour la vie l'évêque, le prêtre ou le diacre, qui se livre à ce vice; et, quant aux coupables laïques, outre le fouet, l'exil et la décalvation, il leur refuse la communion, *même à l'heure de la mort*, s'ils ne font pénitence.

[2] Le quatrième excommunie pour deux mois « ceux qui essaient de se donner la mort, *en désespérés qu'ils sont*, si Dieu veut qu'ils restent en vie, pour que cette pénitence les rende à l'espérance et au salut ».

[3] Illi, diversis suadelis decepti, cultores idolorum efficiuntur, veneratores lapidum, accensores facularum, excolentes sacra fontium vel arborum, auguratores seu procantores... — Can. II.

[4] Le quatrième canon nous apprend que les prêtres dépouillaient eux-mêmes leurs autels, et consacraient à leur usage domestique les vases et les vêtements sacrés.

pouvoir pour contenir les factions, devenues à leur tour un des pouvoirs constitutifs de l'état. On avait beau multiplier les conciles, leurs décrets, sans cesse renouvelés, n'attestaient que leur impuissance: car, dans les maladies des nations comme dans celles du corps humain, il vient un état désespéré, où les lois, comme les prescriptions du médecin, se rédigent encore, comme par acquit de conscience, mais ne s'exécutent plus.

Sise-bert, métropolitain de Tolède, avait remplacé dans ce siége illustre le pieux et savant saint Julian. Le nouveau prélat, plus jaloux de pouvoir que d'un renom de sainteté qui lui importait peu, s'était fait haïr du peuple par son arrogance, sa dureté, et surtout son peu de respect pour les objets que le peuple vénérait encore. C'est ainsi qu'on lui reprochait d'avoir profané, en le portant lui-même, un manteau sacré, apporté du ciel par la Vierge à saint Ildefonse. L'ambitieux prélat, enflé de son crédit, de sa haute dignité et de sa naissance illustre, résolut de se mettre à la tête des partis qui grondaient autour du trône, et d'en renverser le roi, pour y asseoir à sa place une de ses créatures. Le roi, toute sa famille, et cinq des palatins qui lui étaient le plus fidèles, devaient être égorgés: car, malgré l'exemple de Wamba, un cloître même ne semblait pas une prison assez sûre pour un monarque déchu. Sise-bert se lia aussi avec la veuve du roi Erwig et avec tous ses partisans, que le roi régnant avait opprimés pour favoriser ceux de Wamba. Cette dangereuse conspiration paraît même s'être étendue jusque dans la Gaule gothique, partie de la monarchie la plus éloignée du centre, et la plus portée à s'en détacher.

Mais le complot éclata trop tôt : Sise-bert fut arrêté ; ses complices, qui avaient pris les armes, furent battus par Egiza, qui, se hâtant de chercher un appui auprès du clergé, convoqua un concile national, le seizième de Tolède, composé de soixante évêques et seize palatins (693). Les évêques, qui probablement étaient restés étrangers au complot, plus laïque qu'ecclésiastique, du primat de Tolède, le déclarèrent, sur la demande du roi, déchu de son siége, et l'exilèrent pour la vie, en attribuant ses biens au fisc, « sans qu'il pût communier avant l'heure de sa mort, sauf si la miséricorde du roi lui pardonnait auparavant ». Le concile entoura de nouvelles garanties, trop souvent répétées pour être bien efficaces, la vie du roi et de ses enfants, et déclara excommuniés et incapables d'occuper aucune dignité du palais ceux qui y porteraient atteinte. Les biens et les personnes des coupables devaient en outre être dévolus au fisc. Félix, métropolitain de Séville, fut ensuite promu au siége de Tolède.

Une conspiration plus dangereuse encore suivit de près celle qu'Egiza venait de réprimer. Cette fois il s'agissait des juifs, sans cesse harcelés par la haine implacable du clergé, les persécutions des rois, et les décrets des conciles. Un des canons du seizième avait accordé aux juifs qui se convertiraient l'exemption de tout impôt, et un rang honorable parmi les hommes libres [1]. Beaucoup d'entre eux, cédant à cet appât, si flatteur pour une race déchue, avaient feint d'abjurer, et pratiquaient en apparence les rites du chris-

[1] Ut judæi qui fide Christi decorantur coram hominibus nobiles et honorabiles habeantur et ab omni exactione *sacratissimi fisci* cum his quæ habuerint securi extorresque persistant. — Can. I.

tianisme ; mais leur haine contre la foi qu'on leur imposait n'en était que plus vive, et ils soupiraient après le moment d'échapper au joug qui pesait sur eux. Tous ceux de leurs compatriotes que les persécutions avaient chassés d'Espagne s'étaient réfugiés dans la Tingitane, occupée par les Arabes. Là, moyennant une capitation modérée, ils pouvaient librement pratiquer leur culte. Les juifs d'Espagne, chrétiens des lèvres, mais non pas du cœur, enviaient le sort de leurs frères d'Afrique : aussi nouèrent-ils secrètement avec eux un complot pour assurer aux Arabes la conquête de l'Espagne, à condition qu'on leur garantirait les mêmes franchises qu'à leurs frères. Egiza découvrit heureusement cette trame (694), et convoqua sur-le-champ un concile national[1], en réclamant contre les juifs, pseudo-chrétiens et rebelles à la fois, traîtres à Dieu et à leur roi, les peines les plus sévères. Le concile ne demeura pas en reste de rigueur : il condamna à l'esclavage tous les juifs, confisqua leurs biens, et défendit à ceux qui les prendraient pour esclaves de leur permettre de pratiquer leurs rites impies. Les enfants, dès l'âge de sept ans, devaient être séparés de leurs parents, pour être élevés dans le christianisme, et mariés ensuite à des chrétiens.

[1] Les canons supplémentaires de ce dix-septième concile renferment quelques curieux détails sur les mœurs du clergé. Les prêtres (can. 1) vendaient ou dérobaient les biens de leurs églises, couraient le monde sans la permission de leurs évêques, chassaient aux chiens et aux faucons, se faisaient élire abbés de deux monastères, enfin se livraient à la magie et aux enchantements, ou faisaient commerce de talismans (*philacteria, quæ sunt magna obligamenta animarum*). Le concile essaya de réprimer tous ces désordres. Quant aux crimes plus graves, comme crime capital, ou faux commis par des prêtres, le coupable devait être déposé et relégué pour la vie dans un monastère, et n'y recevoir que la *communion laïque*, peine que l'on trouvera peu sévère. — Canon III.

C'est ainsi qu'on espérait couper dans sa racine la « perfidie judaïque » ; mais les Pères de Tolède, excusables cette fois dans leurs saintes rigueurs, connaissaient mal cette race opiniâtre des juifs, que les persécutions ont toujours attachée davantage à sa foi ; et la conquête arabe, à laquelle on préparait ainsi des alliés sur le sol de l'Espagne, se chargea à la fois de les affranchir et de les venger.

A peu près vers cette époque, une flotte grecque vint ravager les côtes du sud de l'Espagne ; mais l'amiral goth, Théod-mir, remporta sur elle une victoire éclatante[1].

Malgré ces éternelles conspirations des nobles goths, Egiza parvint à leur faire reconnaître son fils WITIZA pour successeur et pour associé à l'empire, comme le prouvent les monnaies qui portent réunies les images des deux rois[2], et donna à Witiza la Galice à gouverner.

Quelques historiens, fort postérieurs en date, parlent aussi d'une guerre avec les Franks[3], et de trois combats qui furent livrés sans aucun avantage de part ni d'autre ; mais les historiens franks ne font pas men-

[1] Quelques écrivains, et notamment Aschbach, le plus récent, et dont l'opinion a pour nous beaucoup de poids, prétendent que cette flotte était arabe, bien qu'Isidore de Beja (*Pacensis*), c. XXXVIII, dise expressément que c'étaient des Grecs. Lembke, d'ailleurs, dans ses *Recherches sur les manuscrits arabes*, n'a trouvé aucune trace de l'expédition d'une flotte arabe à cette époque. Isidore de Beja place cet événement en 692.

[2] « Egica in consortio regni Witizanem filium sibi hæredem facit. » (Era 732 ; Contin. Chron. Joh. Biclar., XXXIX.) Id. apud Isid. Pac., Luc. Tudens., et *Chronol. reg. goth.* Tous ces auteurs diffèrent sur la date : les uns la placent en 698, d'autres en 694 ; Sebast. Salmant. la met à la dixième année du règne d'Egiza.

[3] Alonso-le-Sage, dans sa Chronique, parle de ces trois combats (part. II, c. LIII), et Lucas Tudensis le copie : « Cum Francis ter bellum gessit ; sed nullum triumphum habuit, nec quidem victus fuit. »

tion de cette guerre, assez peu vraisemblable d'ailleurs de la part des Franks, assez occupés de leurs querelles intestines.

Comparons un instant les destinées de ces deux races gothique et franque, qui marchent, depuis le début de cette histoire, l'une à côté de l'autre, sur deux lignes parallèles. Ici, les rapprochements abondent, mais aussi les dissemblances. Passés sans transition de la barbarie à la conquête, de la forêt à la cité, les Franks ont conservé plus pur d'alliage romain le dépôt de leurs vieilles coutumes; fils dévoués de l'Eglise, et champions de tous ses duels, ils n'ont pas cependant abdiqué dans ses mains, comme les Goths, le gouvernement du monde temporel; leurs champs-de-mai, à eux, ne sont pas des conciles! Leur aristocratie, plus indépendante, plus virile, plus fortement constituée, n'aspire pas à tirer de ses propres rangs un roi électif, et se contente de régner sous des rois imbécilles à titre héréditaire. Les emplois de la domesticité royale, si honorés dans ce monde germanique, qui copiait, sans le savoir, les traditions du bas empire, sont, il est vrai, brigués par elle, comme par la noblesse gothique. D'un bout à l'autre de l'Europe germaine, le palais, c'est le royaume [1];

[1] Quiconque connaît l'esprit de la *famille* germanique ne s'étonnera pas de trouver dans le *maire* un officier du palais. Dans cette famille, la domesticité ennoblit. Toutes les fonctions réputées serviles chez les nations du midi sont honorables chez celles du nord et rehaussées par le dévoûment personnel. Dans les *Niebelungen*, le maître des cuisines, *Rumolt*, est un des principaux chefs des guerriers. Aux festins du couronnement impérial, les électeurs tenaient à honneur d'apporter le boisseau d'avoine, et de mettre les plats sur la table. Chez ces nations, quiconque est grand dans le palais est grand dans le peuple. Le *plus grand* du palais (*major*) devait être le premier des leudes, leur chef dans la guerre, leur juge dans la paix... *Gouverner le royaume* s'exprima par *gouverner le palais*. « Bathilda regina, quæ cum Chlotario filio Francorum regebat palatium. » (Michelet, t. I, p. 275.)

mais dans la Gaule franque, comme dans l'Espagne gothique, cette domesticité royale mène à la royauté, ici de nom, là de fait. Un maire du palais sous un roi fainéant règne bien autant qu'un roi goth, élu par ses domestiques, et tenu en laisse par ses évêques. D'ailleurs, la race des fils de Hlod-wig, toujours pressée de dévorer en herbe sa puberté hâtive [1], s'abâtardit bientôt dans les bras de ses concubines ; et la noblesse franque règne sous leur nom, en laissant durer ce mensonge de royauté aussi long-temps qu'il vaut la peine d'être exploité.

Quant à la corruption des mœurs, au déclin prématuré d'institutions à peine nées, et déjà frappées de mort, ces traits appartiennent en commun aux deux races. Seulement chez les Franks, dans cette dissolution précoce du monde barbare, deux institutions restent debout, quand tout s'écroule : c'est l'Eglise, qui va bientôt arriver au trône avec Pépin et Charlemagne, et l'aristocratie, qui y montera plus tard avec Hugues Capet. De ces deux pouvoirs qui

[1] On nous saura gré de citer encore à ce sujet quelques lignes éloquentes du même auteur, p. 281 : « La dégénération est rapide chez ces Mérovingiens. Des quatre fils de Clovis, un seul, Chlotaire, laisse postérité ; des quatre fils de Chlotaire, un seul a des enfants. Tout Mérovingien est père à quinze ans, caduque à trente ; la plupart n'atteignent pas cet âge, et meurent avant vingt-cinq ans.....

» Qui a coupé leurs nerfs et brisé leurs os, à ces enfants des rois barbares ? C'est l'entrée précoce dans la richesse et les délices du monde romain, qu'ils ont envahi... Les Barbares placés tout d'un coup dans une civilisation disproportionnée s'y absorbent et y fondent comme la neige devant un brasier.

» Le pauvre vieil historien Frédégaire exprime bien tristement dans son langage barbare cet affaissement du monde mérovingien.....

» Désormais le monde se fait vieux, la pointe de sa sagacité s'émousse ; aucun homme de ce temps ne peut ressembler aux orateurs des âges précédents, aucun n'oserait y prétendre. « Mundus jam senescit, ideoque prudentiæ acu» men in nobis tepescit... » (Fredeg., ap. *Script. rer. fr.*, II, 414.)

se disputent l'empire, avant que la main de la royauté soit assez forte pour l'étreindre, le premier prêt, chez les Franks comme chez les Goths, ce fut l'Eglise, le plus ancien des deux; à elle seule elle remplit cette longue et sanglante lacune qui sépare la société romaine de la société féodale. Mais dans l'Eglise, comme dans l'aristocratie franque, il y avait une force de vitalité qui manquait chez les Goths. La corruption du clergé gothique, fidèlement reproduite par celle du clergé de la Gaule romaine, s'était arrêtée à la Loire, et l'Eglise celtique, retrempée par les savantes et pures traditions de l'*île sainte* (l'Irlande), tranchait avec les mœurs amollies et le génie matérialiste de l'Église des Gaules et de l'Espagne, où un primat de Tolède se moquait des reliques.

L'aristocratie franque, non moins débauchée, non moins factieuse, était en revanche plus fortement trempée. Sans cesse obligée de lutter contre l'éternelle irruption germaine qui battait les frontières de l'Ostrasie, à côté de ses vices d'emprunt, son courage lui était resté. L'invasion étrangère n'était pour elle chose neuve ni redoutée; et quand vint la conquête arabe, devant laquelle les nobles goths n'avaient su que mourir, la noblesse franque sut faire mieux, elle sut résister; et ce fut encore la Loire qui traça la limite que le flot ne devait pas dépasser.

Après avoir encore régné cinq ans paisiblement à Tolède, Egiza mourut (701) laissant après lui une de ces renommées contradictoire squi embarrassent grandement les historiens. Si l'on en croit les actes des conciles, il n'est pas d'éloges que ce roi n'ait mérités par son zèle passionné pour la foi, sa haine des hérétiques, et sa générosité envers le clergé. Jaloux de

se concilier l'amour du peuple ; il modéra les impôts, pardonna à ses ennemis, et rendit à tous ses sujets une égale justice. Puis, au dire d'Isidore de Beja, écrivain contemporain [1], copié par tous ceux qui l'ont suivi, Egiza fut un odieux tyran, qui bannit et dépouilla les plus nobles familles, augmenta sans cesse le fardeau des impôts, et s'avilit jusqu'à fabriquer de faux actes de donations pour enrichir le domaine royal. Entre des assertions aussi contradictoires, il est permis d'être embarrassé, surtout à propos d'un règne dont les actes des conciles sont presque le seul historien. Cependant, si l'on réfléchit que les dignes Pères de Tolède ont accordé les mêmes éloges à tous les rois qui se sont succédé, même aux plus rebelles à la tutelle ecclésiastique, tels que Chind-swinth et Wamba, sauf à désavouer ces éloges après leur mort; qu'Egiza, par sa docilité exemplaire au joug des évêques, et son empressement à convoquer des conciles, comme un médecin spirituel qu'il invoquait à chaque grande maladie du corps social, mérita plus qu'aucun roi les bonnes grâces du clergé; si l'on songe d'un autre côté qu'Isidore de Beja écrivait dans le même siècle, mais après la conquête arabe, à distance de tous les préjugés haineux ou louangeurs de l'époque, et sous le même point de vue ecclésiastique qui avait guidé la plume des Pères de Tolède ; peut-être en conclura-t-on que c'est ce dernier qu'il faut croire,

[1] « Egica Gothos acerva morte persequitur... » (Isid. Pac., xxv.) Et plus loin : « ... Witiza, in consortio regni... succedens..., quos pater damnaverat, ad gratiam recipit, ventos exilio ; clientulos manet in restaurando : nam quos ille gravi oppresserat jugo, pristino iste reducebat in gaudio ; et quos ille a proprio abdicaverat solo, iste pie reformans reparabat ex dono ; et cautiones quas parens more subtraxerat subdolo, iste cremavit... et istos, propriis redditis, et olim jam fisco mancipatis, palatino restaurat officio. » (xxix.)

et qu'Egiza se soucia plus en régnant de mériter les suffrages de l'Eglise que l'amour de ses sujets.

Son fils Witiza, déjà roi du vivant de son père, s'empressa [1] de se faire sacrer et d'occuper seul le trône, sans que les historiens de l'époque parlent le moins du monde d'élection. Ainsi s'en allaient pièce à pièce toutes les anciennes institutions gothiques; l'arbitraire se substituait partout au droit, et la couronne, naguère élective, se fixait, à titre héréditaire, dans une seule famille. Cependant, tous les historiens sont d'accord pour dire que Witiza, pendant les premières années de son règne, se montra digne du trône et ne régna que pour le bonheur de ses sujets. Il pardonna à tous les rebelles que son père avait fait jeter en prison, et leur rendit leurs biens et leur liberté; il fit brûler publiquement tous les actes falsifiés qui avaient enrichi le trésor royal, et répara libéralement le tort qu'ils avaient causé. Il est inutile d'ajouter que l'amour de son peuple [2] le récompensa de ce noble début. Et cependant, ce même Witiza, que les deux seuls historiens contemporains nous représentent comme l'idole de ses sujets, semble avoir hérité de la haine de tous les historiens postérieurs contre son père : tous, sur la foi d'un historien étranger [3], qui écrivait un siècle après la mort de Witiza,

[1] Patris succedens in solio *petulanter*. (Isid. Pacens., XXIX.) Cet auteur écrivait en 750.

[2] « Witiza, decedente patre, ejus in solio sedit, omni populo redamante (*adamante*). » (Contin. Chron. Joh. Bicl., XLII.) Isidore Pac. dit également : « Witiza florentissime regnum retemptat, atque omnis Hispania, gaudio nimium freta, alacriter lætatur. » (C. XXX.)

[3] *Chronicon Moissaciense*, anno 715 : « His temporibus in Hispania regnabat Witicha. Iste, deditus feminis, exemplo suo sacerdotes ac populum luxuriose vivere docuit, irritans furorem Domini. » Sebast. Salmant le traite plus rude-

se sont ligués contre lui pour le peindre comme un tyran, et lui imputer autant de vices que ses contemporains lui attribuaient de vertus. Cette contradiction peut du reste s'expliquer comme l'autre, et par des raisons directement opposées.

Commençons par exposer la longue liste des griefs que les historiens postérieurs, et surtout Lucas de Tuy, ont formulés contre Witiza. Witiza, suivant eux, s'abandonnant sans pudeur à ses instincts bestiaux (*sicut equus et mulus*), passait sa vie au milieu de la débauche la plus effrenée; son palais était peuplé de ses épouses et de ses concubines, et retentissait nuit et jour du bruit de ses orgies; l'honneur d'aucune femme n'était à l'abri de ses brutales passions; et comme si la chasteté des autres lui eût paru une satire de ses propres déréglements, il permettait aux prêtres de rompre leur vœu de célibat, et de prendre non seulement des femmes légitimes, mais des concubines. Il réprima par les châtiments les plus rigoureux le mécontentement et les révoltes, et punit de la mort ou d'atroces mutilations les complots des nobles contre lui. Pour décourager même toute pensée de rébellion, il fit abattre les murs de toutes les cités

ment encore : «.... Probrosus, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus..., cum uxoribus et concubinis se inquinavit. » (Seb. Salm. apud Florez, t. XIII.) Lucas Tudensis ne le flatte pas davantage dans le long portrait qu'il fait de lui (*Hisp. illust.*, t. IV). On remarquera cette progression toujours croissante de haine contre Witiza, et de détails sur son histoire, à mesure que l'historien s'éloigne davantage du temps où ce prince vivait. Ainsi le *Chron. Moissac.*, un siècle après lui, ouvre le branle; Seb. Salmant, vers la fin du neuvième siècle, répète en amplifiant; le *Chron. Albeld.*, le moine de Silo et Lucas de Tuy, au treizième siècle, renchérissent encore; enfin Rodrigue de Tolède essaie de mettre tout le monde d'accord en attribuant à Witiza toutes les vertus d'abord, et plus tard tous les vices.

d'Espagne, sauf Tolède, Léon, et Astorga[1]........
Sourd aux pieuses instances de Gund-rich, archevêque de Tolède, qui l'engageait à changer de vie, il se hâta, quand le chagrin eut abrégé les jours de ce prélat, de le remplacer par une de ses créatures, Sindered, qui, complice de la dépravation royale, l'imposait au clergé comme un exemple à imiter, et punissait les prêtres qui osaient déclamer contre la corruption des mœurs. Le pape Constantin adressa au roi quelques représentations, et le menaça même, s'il faut en croire Baronius, écrivain ecclésiastique romain, et le jésuite Mariana[2], plus citoyen de Rome que de son pays, de le déposer, s'il ne rétractait pas les décrets qui portaient atteinte à l'autorité du saint siége; mais Witiza menaça à son tour le pape de marcher sur Rome, à la tête d'une armée, en décrétant peine de mort contre ceux qui se soumettraient aux ordres du saint père, « attaquant ainsi Rome, dit Baronius, dans son autorité temporelle et spirituelle à la fois, puisque, dès les temps les plus reculés, l'Espagne a appartenu au saint siége, dont ses rois ont toujours été tributaires. C'est ce crime qui appela sur ce pays et sur son roi la colère de Dieu, et livra l'Espagne aux infidèles, juste châtiment de tant d'iniquités. »

Non content de menacer le pape de cette étrange croisade, Witiza, ajoute-t-on, délia le clergé espagnol

[1] La courageuse résistance qu'opposèrent aux Arabes Mérida, Cordoue, et d'autres villes encore, prouve assez la fausseté de cette assertion : des cités ne se défendent pas sans murs, quel que soit d'ailleurs le courage de leurs habitants.

[2] Mariana, t. I, l. VI, c. 19; Baronius, *Ann. Eccles.*, t. XII, n. XI.

de toute obéissance envers le saint siége (auquel, soit dit en passant, ce clergé n'obéissait guère), le soumit à sa propre suprématie, comme fit plus tard Henri VIII, le pape d'Angleterre, et saisit les biens de ceux qui osèrent résister à ces prétentions impies; il chassa du siége de Tolède le saint prélat Julian, pour y mettre son propre frère Oppas, déjà métropolitain de Séville; il fit arracher les yeux à Théod-fred, duc de Cordoue[1], qu'on donne pour fils à Chind-swinth, mort en 652, à l'âge de 90 ans). Enfin, «par un crime plus odieux encore et plus digne du courroux céleste», il fit révoquer, dans un concile tenu à Tolède, tous les décrets portés contre les juifs, rappela ceux qui étaient exilés, et les combla de faveurs et de priviléges.

Nous avons dressé l'acte d'accusation de ce roi, si mal traité de l'histoire, sans omettre un seul des crimes qu'on lui impute. Essayons maintenant, au milieu du silence des historiens contemporains, et des préventions passionnées des autres, d'expliquer l'acharnement de l'histoire sur ce malheureux prince, qu'on a fait le bouc émissaire des péchés de son peuple.

On ne saurait trop regretter la perte des actes du dix-huitième concile de Tolède : on y trouverait peut-être la trace d'efforts faits par Witiza pour arrêter le débordement des mœurs du clergé et rétablir l'antique discipline, et ces efforts expliqueraient la haine héréditaire qu'ont vouée à ce prince les historiens, tous ecclésiastiques, des siècles suivants, qui ont vengé sur le roi mort les fautes du roi vivant. Nous trou-

[1] Monachus Silensis (le moine de Silo), 6, 14, 15.

vons d'ailleurs, dans Isidore de Beja, une trace non équivoque des démêlés de Witiza avec le clergé de ses états : « Sindered, métropolitain de Tolède, prélat illustre par sa sainteté, persécuta, par un zèle pieux (*zelo sanctitatis*), et sur les instances de Witiza, quelques uns des prêtres les plus âgés et les plus méritants de son diocèse[1]. » Or cette persécution ordonnée par Witiza, dans un but de réforme exagérée (*non secundum scientiam*), n'aurait probablement pas eu le prélat pour complice si elle n'eût eu pour but la restauration de la discipline ecclésiastique ; ou bien si le primat de Tolède n'eût été, comme le veulent quelques historiens, qu'un lâche complaisant, qui voulait rendre le clergé solidaire des débauches du monarque, le dévot Isidore de Beja ne lui eût pas donné les éloges que nous venons de citer.

Ce qui paraît le plus probable, car là où l'histoire fait défaut, il faut bien avoir recours aux conjectures, c'est que Witiza, frappé du déclin des institutions et des maux que présageait à l'empire le débordement des mœurs du clergé, essaya, dans le dix-huitième concile, de mettre un frein à ces désordres. Peut-être ces décrets heurtèrent-ils trop brusquement les habitudes dissolues du clergé ; peut-être aussi eurent-ils pour but de réprimer ses empiétements politiques encore plus que ses désordres. L'heure de la résistance ouverte n'était pas venue : le roi avait encore pour défense l'amour de son peuple et l'éclat des vertus qui avaient inauguré son règne. Le clergé ajourna sa vengeance et subit la censure de la loi, en se réservant

[1] *Divæ memoriæ* Sinderedus... longævos et merito honorabiles viros, quos in ecclesia sibi commissa reperit, non secundum scientiam, *zelo sanctitatis* stimulat, et instinctu Witizæ principis, convexare non cessat. (XXXV.)

tout bas de lui désobéir. Les grands, qu'on accuse Witiza d'avoir opprimés, sans doute parce qu'il chercha à dompter leur esprit d'indépendance factieuse, étaient les alliés naturels du clergé ; et les réformes politiques de Witiza ne durent pas moins froisser leur ambition que ses réformes morales n'avaient froissé celle du clergé. Dès lors, on n'épargna rien pour rendre le monarque odieux à ses sujets. On l'accusa des vices mêmes qu'il avait voulu détruire; quand il restaurait la discipline de l'Eglise, on l'accusa d'ébranler le dogme, et d'annuler les décrets des conciles, parce qu'il cherchait à remettre en vigueur leurs prescriptions oubliées; les prêtres ne voulurent plus voir en lui qu'un hérétique, et les nobles qu'un tyran; et l'on s'étudia à le présenter au peuple sous ce jour doublement odieux.

Le peuple cependant n'était pas encore persuadé. Des révoltes prématurées éclatèrent et furent réprimées; mais elles forcèrent le roi à des mesures de rigueur contre ceux qui les avaient provoquées. Théod-red, duc de Cordoue, eut les yeux arrachés, et Pelayo (Pelage), fils du duc Favila, qu'Egiza avait banni en Galice et que Witiza avait tué dans une querelle[1], fut obligé de s'enfuir dans le nord, pour ne pas partager le sort de Théod-red. Probablement aussi le roi laissa percer le projet, déjà réalisé par son père, d'ôter aux grands ce droit d'élection qui à chaque fin de règne ensanglântait l'empire, et de rendre la couronne héréditaire dans sa famille. Une seconde vic-

[1] Fafilam Vitiza, occasione uxoris, fuste in capite verberavit ; ex quo vulnere mortuus est juxta Urbicum. (Rod. Tolet, III, XVIII.)

Lucas de Tuy explique un peu cette phrase équivoque, en ajoutant : « Uxore Vitizæ instigante. »

toire navale remportée sur les Mahométans par le brave Théod-mir (709), en affermissant l'autorité royale, la rendit encore plus odieuse aux grands. Enfin RODERICH, fils de Théod-red et descendant de Chind-swinth, résolut à la fois de venger son père et de faire valoir par la révolte ses droits à la couronne. Mais ici l'histoire de Witiza, déjà si obscure, se couvre d'un voile encore plus épais. Le roi fut-il renversé du trône par une conspiration, et condamné par le fils de Théod-red à avoir les yeux arrachés, comme il les avait fait arracher au père[1]? Périt-il dans la révolte, ou, comme le veulent d'autres historiens[2], mourut-il paisiblement à Tolède ou à Cordoue? Ce sont là de ces problèmes historiques qu'il ne nous est pas donné de résoudre, et que la découverte de quelque chronique perdue, exhumée de ces catacombes historiques des couvents espagnols, pourrait seule éclaicir.

Nous n'ajouterons plus qu'une seule conjecture à cette histoire toute conjecturale du règne de Witiza. La disparution des actes du dix-huitième concile de Tolède, assez naturelle d'ailleurs au milieu du bou-

[1] Rodericus, filius Theodofredi, quem Witiza ut patrem privare oculis nisus fuit, *favore romani senatus*, qui eum ob Recisuindi gratiam diligebat, contra Vitizam publice decrevit rebellare, qui viribus præeminens cepit eum, et quod patri suo fecerat, fecit ei. (Rod. Tol., III, XVII.)

Isidor. Pacens. dit tout simplement, « *hortante senatu*, sur l'invitation de la noblesse gothique ». L'honnête chroniqueur Rodrigue de Tolède, préoccupé des souvenirs de l'empire, aura cru devoir ajouter à ce mot de *senatu* le mot plus sonore de *romano*, sans s'embarrasser autrement du sens.

[2] Il ne s'agit ici que d'historiens fort postérieurs en date, tels que Lucas de Tuy, Rodrigue de Tolède, etc. Les historiens contemporains se taisent sur ce point. Isidor. Pacens. se contente de signaler l'usurpation de Roderich : « Tumultuose regnum, hortante senatu, invadit. » Le continuateur de Jean de Biclar est un peu plus clair : « Rudericus, *furtim* magis quam virtute, Gothorum invadit regnum. »

leversement de la conquête, s'expliquerait encore mieux par l'intérêt qu'avait le clergé à faire disparaître de ses archives les décrets d'un concile qui portait atteinte à son autorité et réformait violemment ses mœurs.

La seule certitude historique au milieu de tous ces doutes, c'est que Roderich s'empara du trône des Goths par une conspiration[1] (709). Mais ce trône ainsi usurpé était entouré d'ennemis; les jeunes fils de Witiza, dont Roderich épargna la vie, devaient nécessairement rallier autour d'eux un parti nombreux et puissant, grossi de tous les nobles dont l'ambition désappointée enviait l'élévation de Roderich, qui, s'il faut en croire quelques historiens arabes[2], n'était

[1] La date de cette usurpation est très difficile à fixer : le continuateur de Jean de Biclar la met l'an 749 de l'ère (711 de Jésus-Christ), Isidor. Pacens. en 748 (710): mais Masdeu, d'après un travail approfondi sur l'obscure chronologie de cette époque, la fixe à l'an 709 de Jésus-Christ. — Voyez Masdeu, t. x., *Illustr.* x.

Nous préférons cette date, parce que celles d'Isidor. Pacens. ne sont pas toujours fort exactes, et que la date de 709 se lie mieux avec les trois ans, non achevés, de durée que le chronic. Albeld. donne au règne de Roderich. Quant à la date de 711, donnée par le continuateur de Jean de Biclar, cette date étant aussi, comme nous l'établirons plus loin, celle de la chute de l'empire goth, les événements du règne tumultueux de Roderich ne pourraient se presser ainsi dans le court espace de quelques mois.

[2] Ebn. Hhabas, cité par Ahmed el Mocri (page 52, dans Lembke). Suivant cet Ahmed el Mocri, dont on trouvera de longs extraits, non traduits, dans Lembke, p. 402, Roderich, avant de monter sur le trône, avait commandé la cavalerie des Goths. Suivant le même historien arabe, la veuve de Witiza gouverna quelque temps comme régente à Tolède, au nom de ses trois enfants mineurs, et fut ensuite détrônée par Rode-rich. Les enfants de Witiza appellent Roderich un vassal rebelle qui s'est révolté contre leur père et leur a enlevé son héritage. —Voyez Murphy (Cavannah), *Hist. of the mahom. empire in Spain*, p. 55.

Dans tout ce qui concerne l'Espagne arabe, dont nous ferons plus tard l'objet d'un travail spécial, nous avons toujours consulté avec une entière confiance l'ouvrage de Lembke. M. Lembke est actuellement, en Espagne, occupé à compulser les nombreux manuscrits arabes de l'Escurial; sa connaissance approfon-

pas même issu de noble race. Les principaux alliés des jeunes princes étaient le comte Julien, gouverneur de Ceuta, en Afrique, et Oppas, frère de Witiza et métropolitain de Séville. Julien, pendant le règne de Witiza, avait défendu Ceuta avec autant de courage que de succès[1] contre les attaques des Arabes, qui, maîtres du littoral de l'Afrique, souffraient impatiemment de voir l'Espagne garder un pied dans leurs possessions. Mais, lors de l'avénement de Roderich, Julien embrassa avec ardeur la cause des fils de Witiza. Ne se sentant pas assez forts pour renverser l'usurpateur sans un appui étranger, les mécontents appelèrent à leur aide les Arabes, impatients de mettre à leur tour un pied sur ce sol de la Péninsule, qui leur ouvrait le monde de l'occident. Cette haine impie de Julien perdant l'Espagne pour se venger de son roi s'explique assez par l'ambition effrénée de ces nobles goths, pour lesquels depuis long-temps le mot de patrie n'était plus qu'un vain nom, sans qu'il faille recourir à la fabuleuse histoire de la fille de Julien, Florinde ou *la Cava*, outragée par le roi Roderich[2].

die de cette langue, et ses recherches, nous promettent des révélations précieuses : ce sera un titre de plus à ajouter à ses études sur l'organisation de l'Eglise gothique, qui forment la partie la plus complète et la plus remarquable de son ouvrage.

[1] C. Murphy, dans son *Histoire de l'Espagne arabe*, écrite sur les manuscrits arabes, parle en ces termes de Julien : « Musa laid siege also to Ceuta : here, however, owing to the good management of its wise and brave governor, Julian the christian, he failed in his design ; and when he tought to subdue it by famine, for which purpose he formed the blockade of the place, king Ghitisha (Witiza) supplied it so well with necessaries, as to frustrate his attempt. » — Page 55.

[2] La plupart des historiens modernes s'accordent à rejeter comme apocryphe l'histoire de la fille de Julien outragée par Roderich, tout en reconnaissant pour bien réelle la trahison du père. Mantuana, Pellicer, Masdeu, et surtout Conde, dont les consciencieux travaux ont créé pour ainsi dire l'histoire de l'Espagne

CONQUÊTE DE LA PÉNINSULE PAR LES ARABES.

Nous aurons occasion, en écrivant l'histoire de l'Espagne musulmane, d'examiner de plus près la nature et les causes de cette prodigieuse puissance qui, prenant pour point de départ une bourgade ignorée des déserts de l'Arabie, s'est répandue de là, en un quart de siècle, sur la moitié du monde civilisé, renversant dans sa route les empires et les dynasties, et élevant partout une religion, des lois et une civilisation nouvelle à la place de celle qu'elle venait de détruire. Nous racontons ici la conquête arabe, et ne la jugeons pas. Nous la considérerons donc moins dans

arabe, laissent les Mariana et les Ferreras adopter comme un fait authentique ce poétique épisode du *romancero*. Le premier historien qui l'ait reproduit est le moine de Silo, qui écrivit à peu près 400 ans après la conquête. Les historiens arabes ont brodé sur ce texte fécond, et les Espagnols ne sont pas restés en arrière des Arabes. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet, en parlant des romances nationales.

La *Ceronica del rey Rodrigo*, sorte de roman de chevalerie, qui, d'après le style, ne peut guère remonter au-delà du treizième ou quatorzième siècle, contient, au milieu de fables absurdes et d'interminables longueurs, quelques curieux détails. A en croire l'anonyme historien des malheurs de la belle Florinde, il ne paraît pas que la fille de Julien ait désespéré par une bien rude résistance les amoureuses poursuites du roi Roderich. La crainte de faire tort (*fazer daño*) à la reine sa maîtresse, dont elle était une des dames d'honneur, paraît être le principal, sinon le seul motif de ses scrupules : « Despues que el rey ovò descubierto su corazon a la Caba (Cava), no era dia que la no requiriese una vez o dos, y ella se defendia con buena razon... Y el rey no pensava tanto como en esto. Un dia, en la fiesta, embiò con un donzel por la Caba, y ella vinò; y como en esta hora no avia en su camara otro ninguno, sino ellos, el cumpliò con ella todo lo que quisò..., porque sabia la Caba que si ella quisiera dar vozes, que bien fuera oyda de la reyna; callò con lo que el rey quisò fazer; y como el rey fizò lo que tanto cobdiciava... » (Cap. CLXV et seq.)

Nous ajouterons que le surnom de *Cava* donné à Florinda équivaut à peu près, en arabe, à celui d'une femme de mauvaise vie.

ses causes que dans ses effets, moins en elle-même que dans son influence sociale et politique sur la race conquise, dont nous écrivons l'histoire.

Nous avons vu les Arabes débarquer pour la première fois en Espagne dans les dernières années du huitième siècle, sous les règnes d'Egiza et de Witiza, et l'héroïque défense de Ceuta par le comte Julien, sous ce dernier roi. Depuis long-temps les Arabes, maîtres d'une bonne partie de l'Asie et de tout le nord de l'Afrique, convoitaient cette riche Andalousie qu'ils avaient sous les yeux; et, lorsque le comte Julien promit aux Arabes de leur livrer Ceuta[1] et de leur ouvrir les portes de l'Espagne[2], c'était aller au devant d'une de leurs ambitions les plus ardentes. Le déplorable état où se trouvait alors l'Espagne, les dissensions qui la déchiraient, l'extinction complète de l'esprit militaire, tout se réunissait pour aplanir la conquête. Et cependant Muza, gouverneur de l'Afrique pour le calife de Damas, se défiant des promesses de Julien et des réfugiés goths, envoya le comte, à la tête d'un corps de partisans espagnols, reconnaître le pays qu'il proposait à Muza d'envahir. Julien passa le détroit sur deux vaisseaux, fit sur la côte

[1] Ceuta, *Septa, Septum*, dans les vieilles chroniques latines, est sans doute le *Castellum ad septem fratres*, cité par Mela, I, v, et Pline, *Hist. nat.*, V, II.

[2] L'historien anglais Dunham, *Lardner's Cyclopedia*, t. I, p. 456, fait observer, avec raison, qu'il est peu probable que Julien et ses complices aient songé, tout en appelant les Arabes, à leur livrer la possession de l'Espagne. Les deux fils de Witiza espéraient sans doute, à l'aide de ces dangereux alliés, remonter sur le trône de leur père, peut-être au prix d'un tribut annuel et de l'abandon de Ceuta; mais aucun d'eux, à coup sûr, ne pouvait prévoir ni la prompte et terrible défaite de l'armée des Goths, ni les malheurs qui devaient la suivre, malheurs qu'ils partagèrent, du reste, avec ceux qu'ils avaient trahis.

d'Andalousie une ample moisson de captifs et de butin, noua des intelligences avec les grands du parti opposé à Roderich, et revint montrer à ses nouveaux alliés le chemin de l'Espagne, désormais ouvert[1].

Muza, enfin convaincu de la réalité des promesses de Julien et des chances sérieuses de conquête qui s'offraient à lui, écrivit au calife de Damas pour lui demander la permission d'ajouter à son empire une terre « qui l'emportait sur la Syrie pour la douceur du climat et la pureté de l'air, sur l'Yémen pour la richesse du sol, sur l'Inde pour ses fleurs et ses parfums, sur le Catay pour ses mines précieuses, sur l'Eden enfin pour ses ports et ses beaux rivages. » Le calife ne pouvait se refuser à une offre aussi belle; mais il recommanda encore la prudence à son lieutenant, l'invitant à ne pas risquer, sur la foi de quelques traîtres et sans la certitude du succès, la vie de tant de fidèles croyants[2]. Docile aux ordres de son maître, Muza confia à un Berber, son affranchi, Tareck Ben Zeyad, cent cavaliers et quatre cents fantassins, avec quatre

[1] Pour donner une idée de la sécheresse et de l'obscurité des historiens de cette époque, il suffira de citer en quels termes le *seul* historien contemporain, Isidore de Beja, raconte la chute de la monarchie gothique : « In era 749, Ulit sceptra regni quinque per annos retinente.., adgregata copia exercitus adversus Arabas una cum Mauros a Muza missos...; et cæteros diu sibi provinciam creditam incursantibus, simul et plerasque civitates devastantibus, non educti in promontoriis sese cum eis confligendo recepit : eoque prælio fugati cum omni Gothorum exercitu cecidit (Rudericus)... » Et c'est sur de pareilles énigmes, rédigées dans ce latin barbare, qu'il faut écrire l'histoire, en cherchant le commentaire de ce texte indéchiffrable dans des ouvrages écrits 3 ou 400 ans après, tels que ceux de Rodrigue de Tolède, Lucas de Tuy et le moine de Silo, ou dans les fables puériles des historiens arabes.

[2] Musa continuo illud verbum (Juliani) Ulit (Walid) Amiramonim Arabum nunciavit, qui inhibuit ne cisfretaret (timebat enim posse in periculum redundare), sed paucos mitteret, per quos posset promissa comitis experiri. (Roder. Tolet., III, XIX, d'après Isid. Pacens.)

vaisseaux, sur lesquels il passa le détroit (juillet 710), et débarqua dans la presqu'île d'Algésiras (*al ghezirat al ghadra*, l'île verte)[1]. L'expédition ne fut pas moins heureuse que celle de Julien : Tareck revint avec force butin et bon nombre d'esclaves, après avoir parcouru toute la côte d'Andalousie[2] sans rencontrer aucune résistance.

Muza, enfin décidé, au lieu d'une troupe d'aventuriers, rassembla une armée de douze mille hommes, s'il faut en croire les historiens arabes. Cette armée était composée en grande partie de Berbers, peuple nouvellement soumis par les Arabes, et qui avait hâte de faire peser sur d'autres le joug qu'il venait de subir. Le traître Julien servait de guide à l'expédition. Pendant le trajet, Tareck, digne successeur de Mahomet, et sachant comme lui joindre la ruse au courage, enflamma par une feinte vision l'ardeur de ses troupes : il prétendit que le prophète et les quatre premiers califes lui étaient apparus en songe, en lui prédisant la conquête, et en lui recommandant de traiter les vaincus avec douceur. Venu ou non du Ciel, l'ordre fut obéi par les vainqueurs.

[1] Il y avait à cette époque, non loin du rivage, vis-à-vis la ville actuelle d'Algésiras, deux petites îles couvertes de prairies, que les Arabes nommèrent îles Vertes. Ces îles sont aujourd'hui presque couvertes par la mer; la plus petite porte aussi le nom de *las Palomas*, l'île des Colombes. (Note de Conde, dans Mariès.)

[2] Les étymologies de ce nom d'*Andalousie* sont très variées. Nous avons déjà donné celle de *Vandalicia*, pays des Vandales. Aschbach, d'après le géographe nubien, p. 151, et d'Herbelot, *Bibliot. orient.*, p. 114, le fait venir du mot arabe *Andalus*, qui signifie *le soir* ou *l'ouest*, noms que les Arabes donnaient à toute la Péninsule. Lembke lui donne pour racine le nom d'*Andalos*, arrière-petit-fils de Noé, auquel les Arabes attribuent la conquête de l'Espagne. Enfin, quelques uns le font venir de *Ando*, au delà, en langue ibérique, et de l'ancienne ville de *Luzia*, en Bétique.

Le 30 avril 711 (an 92 de l'hégire), jour à jamais funeste pour l'Espagne, les Arabes, avec les hordes indisciplinées de Berbers ou de Mauritaniens qu'ils traînaient à leur suite, débarquèrent à Algésiras[1]. Tareck, après avoir renvoyé ses vaisseaux chercher des renforts[2], se fortifia au pied du mont Calpé, près de cette roche imprenable à laquelle le conquérant arabe a laissé son nom (*gebal Tareck,* montagne de Tareck, par corruption Gibraltar). On lui donna aussi, en mémoire de ce grand événement, le nom de *Bab al fetah*, ou *porte de l'entrée*, et au détroit celui de *Bab al zakac,* ou *porte du chemin*.

Le brave Théod-mir (puissant en peuples), nommé par les Arabes Tad-mir, commandait alors au nom du roi Roderich en Andalousie. Il n'avait sous lui que dix-sept cents chevaux, avec lesquels il harcelait sans cesse l'ennemi, qu'il n'osait attaquer de front. Mais, vaincu dans toutes ces rencontres, et voyant sans cesse grossir le nombre de ces étrangers, il se décida enfin à demander du secours au roi Roderich, en réclamant même sa présence pour combattre ces étrangers « venus, écrivait Théod-mir, on ne sait si c'est du ciel ou de la terre. »

Roderich était alors occupé à combattre la famille et les partisans de Witiza. Sentant toute la grandeur du danger, il ne craignit pas de dégarnir son armée en envoyant à Théod-mir l'élite de sa cavalerie. Mais

[1] On voit encore près d'Algésiras les ruines d'un château fort que la tradition dit avoir appartenu au comte Julien, et où il reçut comme hôtes les conquérants de l'Espagne. Les paysans des environs prétendent que son esprit rôde encore dans ces ruines, pour y garder des trésors enfouis. (Dunham, I, p. 158.)

[2] Ainsi le raconte el Razi, et sa version est plus probable que celle du géographe nubien, qui veut que Tareck ait brûlé ses vaisseaux. Suivant el Razi, l'armée de Tareck monta plus tard jusqu'à 28,000 hommes.

ces troupes, levées à la hâte et amollies par une longue paix, ne pouvaient résister au choc impétueux de cette cavalerie arabe, la première du monde dans l'attaque, et la plus prompte à fuir pour toute défense. Soit lâcheté, soit inexpérience, les Goths, ou, pour mieux dire, les Espagnols, car le nom de Goths va disparaître de l'histoire, furent battus par les Berbers, sous les ordres de Mogaith el Ruhmi[1].

Celui-ci, à la tête de ces enfants du désert, aussi agiles, aussi infatigables que leurs chevaux, sema, par de continuelles excursions, l'effroi sur toute la côte, jusqu'à Hispalis (Séville), ville alors ouverte, et dont il s'empara sans peine, les habitants frappés de terreur ne songeant pas à se défendre contre des ennemis partout présents et dont chaque jour voyait croître le nombre.

Roderich, sérieusement alarmé, réunit toutes ses forces, qui pouvaient monter à quatre-vingt-dix mille hommes, et marcha contre les Arabes. Cette nombreuse armée, privée de l'elite de sa cavalerie, se composait en grande partie de troupes levées récemment et sous une impression de terreur toujours croissante[2]. La trahison d'ailleurs tramait la perte de Roderich dans les rangs mêmes de son armée. Les fils de Witiza, qu'il avait invités avec leurs partisans à se réunir con-

[1] Suivant Conde, les Arabes auraient paru effrayés de la multitude des Goths; et c'est alors que Tareck, pour les forcer à vaincre par l'impossibilité de fuir, aurait brûlé ses vaisseaux. Mais les 1,700 hommes de Théod-mir, grossis d'une portion de la cavalerie de Roderich, devaient-ils faire une armée si formidable pour les 12,000 Arabes qui chaque jour se recrutaient de nouveaux arrivants? L'assertion, comme on le voit, se réfute d'elle-même.

[2] Les historiens espagnols prétendent que la plupart des soldats de Roderich n'étaient armés que de frondes, tandis que les écrivains arabes les dépeignent comme complétement armés.

re l'ennemi commun, étaient venus en effet, mais pour épier le moment de le trahir[1], suivant quelques historiens arabes. Les Goths eux-mêmes se demandaient à quoi bon combattre pour un usurpateur, et s'il ne vaudrait pas mieux se réunir aux Arabes contre lui, et partager avec eux les fruits de la victoire, pour rendre, après leur départ, le trône d'Espagne à ses légitimes possesseurs[2].

Quand une armée en est à se demander s'il faut combattre, elle est vaincue d'avance. Tareck d'ailleurs, alarmé du nombre de ses ennemis, avait réclamé du renfort, et Muza lui avait envoyé cinq mille hommes. Les juifs, si durement traités par la législation gothique, se joignirent aux Arabes, ainsi que bon nombre de mécontents amenés par le comte Julien. Cependant, avec tous ces renforts, l'armée musulmane ne montait guère au delà de vingt-cinq mille hommes, et chaque Arabe avait ainsi affaire à quatre chrétiens.

Les deux armées se rencontrèrent le 25 ou 26 juillet de l'an 711[3], dans la plaine qu'arrose le Guadalete, à quelques milles de Cadix, où s'élève aujourd'hui la ville de *Xérès de la Frontera*. Le combat dura trois

[1] Telle est la version arabe. Le moine de Silo prétend que les fils de Witiza étaient passés en Afrique avec Julien, et qu'ils s'étaient unis aux Arabes.

[2] Ebn Hhajan, Ahmed el Mokri, cités par Lembke.

[3] Jamais date n'a été plus controversée que celle de cette fameuse bataille, qui entraîna la chute de l'empire gothique. Tous les historiens espagnols sont en désaccord à ce sujet; mais la première erreur doit être attribuée à l'archevêque Rodrigue, qui a compté pour des années solaires les années de l'hégire, qui avancent tous les ans de 11 jours sur l'ère chrétienne, en sorte qu'au bout de 33 années grégoriennes, il y en a 34 dans l'hégire. Ferreras a pris la date de septembre 712; Mariana, le moins exact et le plus arbitraire de tous les chronologistes, celle de novembre 714; enfin l'opinion de Pagi, adoptée par Gibbon, qui la fixe au 26 juillet, est d'accord avec celle de Conde, puisée dans les historiens arabes. C'est cette dernière que nous adoptons, avec Masdeu et Murphy, qui ne diffèrent que de quelques jours.

jours suivant quelques historiens, sept et même huit suivant d'autres, et fut disputé avec un acharnement qui absout Roderich et ses Goths de leur mauvaise fortune. Le nombre, comme les armes, n'était pas en faveur des Arabes : car, si l'on en croit Ebn Khalkhan, ils n'étaient couverts que de draperies blanches (le *bournoux* arabe, tel qu'il se porte encore de nos jours), l'arc à la main, la lance au côté et l'épée pendue au cou ; tandis que les Goths, tout hérissés de fer, couverts de leurs boucliers, et montés sur leurs forts chevaux andalous, repoussaient aisément avec la lance et l'épée les attaques sans cesse renouvelées de la légère cavalerie arabe.

Les historiens musulmans, aussi amis des harangues que ceux de l'antiquité, nous ont conservé celle que Tareck adressa, le troisième jour, à ses troupes, découragées de la longue résistance des chrétiens. Elle a du moins le mérite d'être courte. « Musulmans, leur dit-il, vous, vainqueurs d'al Magreb, allez-vous fuir? Mais la fuite pour vous, c'est la mort. Derrière vous est la mer, devant vous l'ennemi : il n'y a de salut pour vous que dans la victoire, d'espérance qu'en Dieu. Musulmans, suivez-moi! » Et il se précipita au plus épais de la mêlée.

Mais l'exemple et le courage de Tareck eussent été inutiles, si la défection des fils de Witiza ne fût venue renforcer l'armée des conquérants de tout ce qu'elle ôtait à l'armée de Roderich. D'après quelques historiens arabes, Julien, pendant la nuit qui précéda le troisième jour de la bataille, était allé dans le camp espagnol trouver les fils de Witiza, et tramer avec eux le plan de leur défection. Roderich leur avait confié le commandement des deux ailes. Les deux princes

passèrent avec la plus grande partie de leurs troupes du côté des Arabes, après avoir fait stipuler à Tareck quelques unes de ces promesses vaines que l'on fait aux traîtres, et qu'on viole quand on n'a plus besoin d'eux. Ils devaient être rétablis sur le trône et dans l'héritage de leur père; et les Arabes, une fois Roderich vaincu, devaient se contenter de l'immense butin qu'ils auraient recueilli, et retourner en Afrique[1].

Cette défection, jointe à l'attaque désespérée de Tareck, décida du sort de la bataille. Roderich, après des prodiges d'une valeur inutile, disparut dans la mêlée. Suivant les écrivains arabes, amis du merveilleux, il périt de la propre main de Tareck, et sa tête fut envoyée à Muza, et ensuite au calife, sanglant trophée sans lequel les lieutenants de Mahomet ne croyaient pas à une victoire. Les mêmes historiens ajoutent que, le jour de la bataille, le sardanapale goth, qui mourut cependant de la mort des héros,

[1] La plus déplorable incertitude règne sur tous les détails de ce grand événement. Ce n'est pas que les sources manquent, du moins parmi les historiens arabes; mais, en voyant leurs contradictions, on désespère de les mettre d'accord : ainsi des écrivains qui puisent aux mêmes sources diffèrent entièrement sur le point grave de la défection des fils de Witiza. Conde n'en dit pas un mot, et les fait réfugier à Ceuta, auprès de Julien, dès l'an 709 (90 de l'hégire : il y a à peu près 619 ans entre l'hégire et l'ère chrétienne). Marlès, traducteur de Conde, consacre une longue note à prouver que Roderich n'avait pu appeler auprès de lui l'évêque Oppas, frère du traître Julien, et les fils de Witiza, ses plus mortels ennemis, et leur confier un commandement important.

D'un autre côté, Murphy, Cardonne et Lembke, qui ont travaillé sur les sources arabes, adoptent comme nous l'histoire de la défection des fils de Witiza et d'Oppas leur oncle. La seule phrase d'un auteur contemporain qui puisse jeter quelque jour sur la question est d'Isidore de Beja : « Fugato omni Gothorum exercitu, qui cum eo (Ruderico) æmulanter fraudulenterque ob ambitionem regni advenerant, cecidit, sicque regnum, simul cum patria, male cum æmulorum internecione amisit. » Si cette énigme a un sens, il s'agit probablement des fils de Witiza, qui auraient trouvé dans le combat la mort sans gloire des traîtres. (Voir Alph. Magn., *Chron.*; Rod. Tol., III, xx; Luc. Tud.)

(ses ennemis même en conviennent), avait le front ceint de la couronne, un manteau de pourpre brodé d'or sur les épaules, et qu'il se faisait traîner par des mules blanches sur un char d'ivoire et d'or, recouvert d'un dais orné de perles et de pierres précieuses. Suivant l'usage des rois barbares, tous ses trésors le suivaient au combat et devinrent la proie des vainqueurs. D'autres prétendent que le poids de ses armes le fit noyer, avec son cheval, dans le fleuve qu'il voulait traverser.

Suivant les auteurs espagnols, Roderich, trahi, vaincu, et abandonné de tous les siens, morts, fugitifs ou passés à l'ennemi, se dépouilla de tous ses ornements royaux, qu'il laissa sur le bord du Guadalete (*guad*, en arabe, signifie fleuve, d'où peut-être notre mot *gué*), et traversa le fleuve sur son bon cheval Orella, si fameux dans les vieilles romances. Echappé du danger, grâce à la vitesse de son cheval, le monarque fugitif erra long-temps sur les âpres sommets de la *sierra* qui sépare l'Andalousie du Portugal. Il alla finir ses jours dans la pénitence, au fond d'un ermitage. Alonzo-le-Grand, dans sa chronique, rapporte qu'on trouva de son temps, dans une église de Viseu, non loin de Coimbre, en Portugal, un ancien tombeau avec cette inscription : *Hic jacet Rodericus, ultimus rex Gothorum*, ci-gît Roderich, le dernier roi des Goths. Sans révoquer en doute la vérité de cette tradition, nous ferons seulement observer qu'il y a bien loin de Viseu à Xérès, même pour les fortes jambes du bon cheval Orella[1]. Quant au comte Julien,

[1] La *Coronica del rey don Rodrigo*, que nous avons déjà citée, emploie plusieurs chapitres à nous raconter la pénitence de Roderich dans son ermitage, les obsessions que le diable lui fit subir, et les longues souffrances physiques et morales par lesquelles il expia ses erreurs passées. Ceux de nos lecteurs qui vou

il disparaît de l'histoire en même temps que Roderich et que la monarchie gothique.

Ainsi tomba en Espagne, pour ne plus se relever, ce puissant empire des Goths, déjà mort en Italie depuis un siècle et demi, sous les coups de Bélisaire, par une autre réaction du midi contre le nord. Roderich vaincu, non seulement l'empire, mais la nation elle-même disparut. Nul n'essaya plus même de se défendre, parce que nul n'avait intérêt à le faire. Les juifs opprimés avaient salué les conquérants arabes comme le messie qu'ils attendaient; les ariens, s'il en existait encore, espéraient d'eux la tolérance; les ennemis, les rivaux de l'usurpateur, et les victimes de tant de réactions, soupiraient après un changement, quel qu'il fût; tous ces mécontentements d'origine si diverse se réfugièrent, en désespoir de cause, dans une servitude commune. D'ailleurs l'empire, comme le peuple goth, avait fait son temps; l'heure était venue pour tous deux ou de se renouveler ou de périr. Or, les peuples vieillis n'ont qu'un moyen de se renouveler : c'est par la conquête, soit que, comme dans l'invasion gothique ou franque, la race conquérante se fonde avec la race conquise; soit que, comme dans l'invasion arabe, le vaincu, retrempé par ses

dront parcourir cette curieuse Chronique y trouveront des détails bizarres sur la dernière pénitence de Rodrigue, enfermé vivant dans le cercueil avec une couleuvre, « comido o mordido de la colubra el *miembro*, ocasion de su peccado con la Caba ».

Nous renvoyons également nos lecteurs aux notes curieuses du beau poème de Southey, sur *Roderic, le dernier des Goths*, œuvre de poésie et de science à la fois, et qui atteste une profonde connaissance des mœurs et de l'état social d'une époque presque perdue pour l'histoire. Voyez aussi *la Vision de don Roderic*, par Walter Scott, œuvre inférieure à celle de Southey, du moins pour la science et pour la vérité.

Voyez l'Appendix à la fin du volume, *Pièces justificatives*.

défaites même, retrouve à la rude école du malheur les vertus que la prospérité lui avait fait perdre. Ici donc nous disons adieu à ce peuple goth, que nous avons suivi des bords de la mer Noire à ceux du Guadalete, à travers les détours de ce long pèlerinage. Nous ne le retrouverons plus dans l'histoire : car, lorsque nous verrons poindre dans les Asturies un peuple et une monarchie nouvelle, il ne sera plus question des Goths, mais de la monarchie et du peuple espagnols. L'unité de la résistance lui tiendra lieu de toutes les autres. Il n'y aura plus, pour les soldats de Pelayo, qu'une foi, qu'un idiome, qu'un nom commun, qu'une indépendance commune, qu'une même haine de l'étranger. Tel sera, jusqu'à la fin du quinzième siècle, le seul lien qui noue ensemble ces cinq ou six royaumes qui naîtront des débris de l'empire gothique, pour tendre laborieusement, pendant huit siècles, vers cette unité perdue qu'ils ne sont pas même bien sûrs d'avoir retrouvée aujourd'hui.

CHAPITRE IV.

CODE GOTHIQUE.

Une erreur généralement répandue sur la race des Goths, c'est de la considérer comme une race purement germaine, et de ne pas noter les profondes différences qui la séparent des autres membres de la famille germanique. Nous avons établi [1] comment les Goths, bien loin d'être issus de la Scandinavie, et d'avoir pris au rebours, dans leur prétendu pèlerinage de la Baltique au Danube, le sentier battu des grandes migrations asiatiques, nous apparaissaient au contraire comme un peuple originaire de l'Asie, berceau commun du genre humain; nous avons vu comment, fixés de bonne heure aux environs du Pont-Euxin, ils avaient émigré de là vers les côtes lointaines de la Baltique, et, plus tard, vers la Grèce et les climats plus doux du midi de l'Europe.

Envisagée sous ce point de vue, comme race asiato-germaine, tenant à la Germanie par une même

[1] Voyez liv. I, chap. 1, page 131.

origine, par sa langue [1], par quelques superstitions communes qu'elle lui a données et qu'elle n'en a pas reçues, enfin par les colonies lointaines qu'elle a envoyées, dans des temps que l'histoire n'atteint pas, y semer ses mœurs et sa langue, la race gothique nous frappe encore plus par ses dissemblances que par ses rapports avec la race germaine.

Excepté ce glaive fiché en terre, qui tenait lieu de dieu Mars, nous dit Ammien Marcellin [2], aux peuplades asiatiques, nous ne savons rien de la religion des Goths aux bords du Danube. Tout annonce cependant qu'ils partageaient avec leurs frères de Scandinavie, et avec les peuplades germaines, le culte odinique, si ancien dans le nord, et la religion belliqueuse de l'Edda. Mais, sans vouloir entrer ici dans ces obscures questions, nous sommes frappé d'un fait : c'est que, parmi tous les peuples qui se sont partagé l'héritage de l'empire romain, aucun n'a montré plus de facilité à abandonner la religion de ses pères, et plus d'insouciance sur les dogmes de celle qu'il embrassait. Les Franks, sur un signe de Hlod-wig, adoptent bien la foi chrétienne; mais, jusqu'au huitième siècle [3], nous trouvons trace chez eux des rites et des supersti-

[1] Maltebrun distingue soigneusement la langue scandinave, parlée naguère par les Danois, les Norwégiens et les Suédois, de la langue saxonne ou germanique. Les racines sont les mêmes, mais la grammaire diffère essentiellement. — Voyez l'Appendix sur la langue gothique.

[2] L. XXXI, c. II.

[3] Beugnot, *De l'extinction du paganisme*, t. II, nous apprend que le culte odinique était fortement enraciné chez les Franks, surtout dans le nord de la Gaule, et chez les Saxons, et s'y confondait souvent avec le paganisme romain. Odin devint Mercure; Thor, Jupiter; Frigga, Vénus. Les prêtres chrétiens confondaient ces deux paganismes dans les mêmes anathèmes. Au concile de Lestines, en 743, on prescrit au peuple, en latin, d'abjurer les *sacra Jovis et Mercurii*, et, en germain, de renoncer à *Thunaer ende Wodan*, Thor et Odin, Jupiter et Mercure.

tions odiniques confondus avec les superstitions païennes. Nous voyons Thor adoré sous le nom de Mercure, Jupiter sous celui de Wodan ou Odin, et proscrits par le clergé chrétien sous ces noms plus populaires. Et puis, une fois ralliés au christianisme, quel zèle ne montrent pas pour la loi nouvelle ces Franks, si bien nommés les *fils aînés de l'Eglise !* Quelle vigueur d'orthodoxie chez ces barbares à peine convertis, toujours prêts à marcher contre les ariens, surtout quand leur ferveur de prosélytisme est stimulée par l'espoir du pillage [1] !

Chez les Goths, au contraire, nulle trace de leur religion primitive, oubliée aux bords du Danube. Néophytes aussi dociles qu'insouciants, ils quittent leurs idoles pour la foi arienne, et celle-ci, plus tard, pour la foi catholique, sur un signe de leur roi, à peu près comme ils échangeraient pour quelque arme romaine plus perfectionnée l'arc ou la framée du barbare. Si dans les conciles espagnols du septième siècle [2] nous retrouvons quelques décrets contre le paganisme, c'est le paganisme romain qui a seul survécu, avec ses augures et son culte des fontaines ; l'autre est déjà si loin, que nul n'en a plus souvenir ; et cette milice religieuse, dressée à la foi et à l'obéissance, reçoit sa consigne de l'épiscopat, et l'exécute sans la discuter.

Mêmes différences dans le monde de la loi que dans celui de la religion. Quatre traits fondamentaux dis-

[1] Voyez le discours de Hlod-wig aux Franks pour les engager à aller chasser les Goths du sud de la Gaule, liv. I, chap. I, page 196.

[2] Seizième concile de Tolède, canon II, cité liv. II, chap. III, page 349.

tinguent les codes germaniques et leur juridiction essentiellement populaire : 1° c'est le *mallum*, ou assemblée des hommes libres, législateurs, juges et parties tout ensemble, réunis pour discuter les intérêts généraux, et pour juger les intérêts privés, enfance confuse de la représentation nationale, où tous les pouvoirs, exercés par tous, ne sont encore ni délégués à quelques uns, ni définis, ni distincts ; 2° c'est le système bizarre des *conjuratores*[1], ou témoins assermentés, qui dispensent le juge de rechercher les preuves du *fait*, l'accusateur de les établir, et ne laissent plus au juge collectif, les *boni homines*, c'est-à-dire les hommes libres, qu'à prononcer sur le *droit*, et à appliquer la peine au délit, d'après un tarif établi d'avance ; 3° c'est le *judicium Dei*, ou le duel légal, c'est-à-dire la vengeance personnelle, régularisée par la loi, sous le contrôle d'un Dieu qu'on suppose ne pas pouvoir laisser triompher le coupable, enfantine confiance qu'on retrouve au berceau de toutes législations ; 4° ce sont enfin, à défaut de loi écrite, ces lois orales qui ne se gravent que dans la mémoire des peuples, au lieu du marbre ou de l'airain ; ces muettes formules où le geste supplée à la parole, sorte de symbolisme juridique[2] et de religion légale que pratiquait aussi Rome au berceau, et dont, par un respect superstitieux, elle conserva les

[1] Voyez le Tableau comparé des législations barbares, aux Pièces justificatives.

[2] Voyez, sur les formules symboliques en usage dans les premiers temps de Rome, le savant ouvrage de Vico ; et, sur celles des Franks, Michelet, t. I, et Fauriel, t. II, p. 22 et suiv.

formes long-temps après en avoir dénaturé l'esprit [1].

Chez les Goths rien de tout cela; d'assemblée d'hommes libres, il n'en est pas question. Pour discuter les intérêts généraux, les rois et les conciles sont là, et la nation a abdiqué dans leurs mains toute cette portion de sa liberté qui ne consiste pas dans l'exercice des volontés individuelles. Pour décider sur les intérêts privés, Rome leur a légué les formes majestueuses de sa justice, ses juges délégués du pouvoir royal, et tout le système compliqué de sa procédure. Les *conjuratores*, qu'on rencontre à chaque page des codes allemand, ripuaire, frison, etc., sont absents du code gothique, ainsi que le duel judiciaire. La justice n'est même rendue publiquement que suivant le bon plaisir du juge; c'est à peine si l'on rencontre dans quelques rares occasions l'épreuve de l'eau bouillante, comme une concession faite aux préjugés barbares. Enfin les formules consacrées, la pantomine du droit que les Goths, comme les races germaines, pratiquaient probablement aux bords du Danube, et toutes ces coutumes nationales qu'Eurich rassembla, au cinquième siècle, dans son recueil malheureusement perdu, ont disparu en touchant le sol de l'Espagne; le code gothique n'en porte plus de traces. A cela près de quelques tarifs barbares de pénalité, sorte d'échelle assez commode, qui indiquait à ces passions brutales à quel taux elles pouvaient se satisfaire, rien n'est moins germain, moins primitif, moins *coutumier*, que le code gothique; c'est un code de vieux peuple appliqué à un peuple enfant; c'est le

[1] C'est ainsi que les Anglais ont conservé dans leurs lois les formules franco-normandes du temps de la conquête, *major e longinquo reverentia.*

code théodosien, compilé par Alarich pour ses sujets romains, et arrangé par ses successeurs à l'usage de leurs sujets barbares.

Si des *coutumes* et du droit nous passons aux mœurs, mêmes différences entre les races germaines et la race gothique. Les Franks combattent à pied; les Goths, en vrais Scythes qu'ils sont, préfèrent combattre à cheval [1]. La femme chez les Germains passe pour issue d'une céleste origine; il y a en elle je ne sais quoi de sacré qui lui révèle l'avenir [2]. Mais les Goths ont foulé, dans leur course vagabonde, cette terre d'Asie, où les femmes naissent et meurent esclaves, et où plus tard le législateur leur refusera jusqu'à une âme. Ils ont vécu dans ce vieux monde romain, où la femme, si long-temps méprisée, n'avait reconquis d'influence qu'à l'aide des intrigues religieuses, dont les Goths ne daignent pas s'occuper. Sur les bords même du Pont-Euxin, les femmes, condamnées, selon l'usage scythique, aux plus rudes travaux, n'apparaissent pas même dans l'histoire, où elles jouent, chez les Celtes et les Germains, un rôle si éminent. Si les Goths n'ont pas emprunté à l'Asie l'usage de la polygamie, c'est uniquement au christianisme qu'il faut l'attribuer, et non à un sentiment plus délicat des droits d'un sexe faible, et du rôle d'humble égalité qui lui est assigné, sous la tutelle de l'autre.

Enfin, et c'est là la dernière et la plus frappante

[1] Magis equitum præpeti cursu gaudent, unde et poeta : « Getes, quo pergit equo. » (Saint Isidore, *Recapitul. in laudem Gothorum*, apud Florez, VI, 498.) Les *Jutunghi*, qui étaient une branche de la famille des Goths, se vantent de mettre sur pied 300,000 cavaliers. (Dexippus, *Excerpta de legatione*, cité par Mascou, t. I, p. 185.)

[2] Inesse sanctum aliquid et providum putant. (Tacit., *Germ.*, VIII.)

de tant de dissemblances, les Franks, campés plutôt qu'assis sur le sol de la Gaule, occupant, mais ne possédant point[1], s'appuient derrière eux sur des races sœurs ou alliées, et se recrutent au delà du Rhin, en puisant sans cesse à la source d'où eux-mêmes sont sortis. Mais les Goths, trop éloignés de leur terre natale, n'ont en Germanie ni parents ni alliés; toutes les nations germaines semblent au contraire animées contre eux d'une haine héréditaire de race et de religion[2]. Errants depuis si long-temps à travers ce vaste monde romain, les Goths ne semblent point y avoir de patrie; ou plutôt ils en ont une partout, au nord du Danube, puis au sud, en Mésie, en Gaule, en Espagne. Ils voiturent sur leurs chariots cette patrie voyageuse, prêts à la fixer partout où leurs guerriers trouveront de quoi piller, et leurs troupeaux de quoi paître. Leur donne-t-on des terres, ils les cultivent, résignés d'avance à les quitter pour en aller chercher d'autres sous un autre soleil, quand le pillage manquera aux hommes et la pâture aux chevaux.

Race mobile, capricieuse, mais essentiellement civilisable, on dirait que les Goths ont oublié quelque chose de leur barbarie native dans tous ces lieux où ils ont passé. Bientôt lassés du rôle de *fléaux de Dieu* sur la terre, ils se sont laissés aller, après avoir ren-

[1] Les Franks, suivant Sismondi, gardèrent leurs possessions en Franconie après la conquête de la Gaule. Hlod-wig, de peur de les amollir et de les éparpiller sur le sol, ne leur donna point de terres à partager; mais, suivant l'usage barbare, que les Goths n'avaient pas suivi, il logea ses soldats chez les Romains, en qualité d'hôtes.

[2] Voyez liv. I, chap. II, page 220, la désolation des Franks que l'on contraignait à accompagner la princesse Rigunth chez les Goths. « Tantus planctus in urbe Parisiaca erat, ut planctui compararetur egyptio », dit Grégoire de Tours.

versé l'édifice de l'empire, à je ne sais quel respect superstitieux pour ses débris. Mais ce respect même devait leur être funeste : dans cette lente et vengeresse réaction du midi sur le nord, Goth, Lombard, Hérule ou Burgund, tout Barbare qui prend racine sur le sol amolli du sud des Gaules, de l'Espagne ou de l'Italie, y puise bientôt un germe de mort. Plus qu'aucune autre, la race des Goths cède à ce charme corrupteur. Voyageuse et conquérante, elle était restée invincible; elle fut vaincue du jour où elle fit halte, et où, de l'état de horde, elle passa à celui de nation.

Nul doute aussi que la religion chrétienne, en dépit de sa haute supériorité morale, n'ait été pour beaucoup dans cette rapide dégénération des peuples du nord sur le sol romain. Le caractère spécial du christianisme, c'est la subordination hiérarchique et l'obéissance, deux idées complétement étrangères aux idées et aux habitudes barbares. L'Evangile, prêchant à chaque page la soumission aux puissances de la terre, « *Omnis potestas a Deo* », pouvait seul constituer une monarchie réelle et obéie chez ces Barbares, si impatients de tout frein. Au moment de la dissolution de la société romaine, l'Eglise et le municipe, on le sait, furent les deux seuls débris qui restèrent debout au milieu de tant de ruines. La vie municipale, avec ses habitudes d'ordre et de régularité, s'empara de ces hôtes grossiers, domiciliés dans l'empire avec la conquête, et les façonna tout d'abord, par le joug de la cité, au joug de l'Eglise. Mais le pouvoir municipal n'était qu'une collection de forces isolées et privées de centre; l'Eglise au contraire avait pour elle l'unité qui a toujours fait sa puissance. Quand tout se mou-

rait autour d'elle, elle portait dans son sein un principe de vie et d'avenir : elle se trouva donc constituer à elle seule une société compacte et fortement assise, héritière naturelle et privilégiée de l'empire, dont elle avait conservé toutes les traditions, et dont elle recueillait les débris. Les Goths, trouvant cette société toute faite, y entrèrent, au lieu de la briser, comme les Franks, pour s'en bâtir une autre. Le clergé, docile instrument dans la main des conquérants du nord, devint pour ceux du midi un instituteur, et bientôt un maître : leur foi insouciante se plia aux décrets de ses conciles, comme ils avaient plié leurs coutumes aux lois du monde romain, et leurs corps de fer à son climat.

Ainsi tout vestige des libertés antiques, tout souvenir de la religion ou des coutumes nationales, disparaît dans cette étrange conquête, où l'on finit par ne plus savoir quel est le conquérant et quel est le vaincu! Les terres sont partagées, il est vrai, et les deux tiers sont pour les nouveaux venus, suivant la coutume barbare. Ceux-ci, par un reste d'instinct nomade, se sont réservé les pâturages et les troupeaux, les grands troupeaux, voyageurs comme eux, qui encore aujourd'hui errent en liberté dans ces vastes steppes désolées de l'Espagne[1], comme dans les pâturages du Danube. Ils ont laissé aux vaincus l'agriculture, cette première halte des peuples dans les voies de la civilisation. Mais bientôt ils cultivent à leur tour, comme ils avaient déjà cultivé en Dacie. Ils s'emprisonnent d'eux-mêmes dans l'enceinte de la cité romaine, tandis que le Frank

[1] Voyez Introduction, chap. 1, la notice sur la configuration physique de l'Espagne, page 21.

reste au milieu de ses domaines, dans son habitation isolée, qui se changera plus tard en château féodal[1]. Ils se laissent aller aux molles délices de la propriété, de la vie stable, ordonnée, définie, emprisonnée par des clôtures et des lois[2]; ils se fondent peu à peu avec les vaincus par les mœurs, par les mariages, par les codes; et, au bout d'un siècle à peine d'établissement en Espagne, nous voyons, sous le roi Wamba, les volontés[3], sinon les bras, manquer au service militaire, en depit de la riguenr des lois, et la moitié de la nation, privée, d'après la lettre stricte du code, du droit de témoignage, parce qu'elle se refusait à servir dans les armées.

Dans le nord, au contraire, les Franks, sans cesse pressés par cette inépuisable race germaine qui débordait sur l'Europe, font halte aussi sur le sol romain, mais pour s'y défendre. Là, les vaincus restent des vaincus, et, soi-disant libres, cultivent sous le bon plaisir du maître les terres qu'il n'a pas daigné leur prendre. La lente fusion des deux peuples ne s'opère pas, comme chez les Goths, malgré les lois d'abord, et puis à l'aide des lois, qui sanctionnent tôt ou tard tout fait accompli; l'élément barbare absorbe l'autre, qui s'efface peu à peu, au lieu de s'amalgamer avec lui, comme dans le midi, terre d'alluvion, où se mêlent toutes les races. Enfin la coutume salique règne dans le nord, et laisse, comme par une pitié dédaigneuse,

[1] Un fait digne de remarque, c'est que dans tout le Code salique il n'est pas question une fois ni de ville, ni d'un Frank séjournant dans une ville. — Voyez Fauriel, t. II, p. 20.

[2] Le partage égal des propriétés des Goths entre leurs enfants, en diminuant l'étendue de ces propriétés, força bientôt leurs maîtres à se livrer à la culture pour en augmenter le rapport.

[3] Voyez les lois de Wamba, liv. II, chap. I, p. 314.

végéter à côté d'elle la loi romaine, pour l'usage des rares habitants que la conquête n'a pas encore fait disparaître du sol.

En religion, aucune hérésie n'est soufferte. Dans ce monde guerrier, qui emprunte au catholicisme sa sévère unité, la religion n'est qu'une force de plus au service de l'état. En dehors des conciles restent les champs-de-mai; à côté des synodes d'évêques, les assemblées d'hommes libres.

Que résulte-t-il de ce contraste? Qu'au bout d'un quart de siècle, la monarchie franque, déjà enracinée dans la Gaule du nord, débordait avec Hlod-wig sur la Gaule gothique, et chassait devant elle les Barbares romanisés, qui avaient pris leur halte pour une conquête; qu'au bout de trois siècles, le flot de la race germaine s'étendait, avec Charlemagne, sur l'Espagne et l'Italie à la fois, et refluait jusque vers cette Allemagne d'où il était sorti; qu'enfin, même avant cette époque, la race gothique, effacée depuis long-temps de cette terre dévorante d'Italie où se fondaient les Barbares, se heurtait, au midi de l'Espagne, contre l'invasion arabe, tardive revanche de ce midi tant de fois subjugué par le nord.

Reste maintenant, après ce dernier coup d'œil sur la physionomie d'un penple si tôt déchu de la place brillante qu'il occupa dans l'histoire, à soumettre à un examen plus spécial ses institutions et le code qui les résume. Nous avons dit la part immense que le droit romain occupe dans ce code. L'élément barbare et l'élément ecclésiastique s'y retrouvent aussi, quoique dans une proportion moindre. Mais, avant d'analyser les éléments dont ce code se compose, retraçons en deux mots son histoire.

Le roi Eurich, vers la fin du cinquième siècle, avait fait recueillir pour la première fois par écrit, et pour ses sujets goths seulement, les coutumes ou lois orales apportées par eux de leur patrie primitive, et sans doute bien altérées dans leurs longues migrations. Pous faire pendant à ce recueil, si malheureusement perdu, Alarich II, vers le commencement du sixième siècle, fit publier, par une commission de jurisconsultes romains, le *Breviarium alaricianum*[1], recueil de lois romaines empruntées la plupart au code théodosien, avec un commentaire tiré des anciens jurisconsultes. Ce code, destiné seulement aux sujets romains d'Alarich, beaucoup plus nombreux que ses sujets goths, joue un rôle important dans l'histoire du droit romain chez les Barbares; son crédit, bientôt diminué chez les Goths, la première de toutes les races du nord qui ait échangé le droit *personnel* pour le droit *territorial*, alla au contraire s'étendant chaque jour sur le sol de la Gaule, où le droit romain avait jeté de plus profondes racines; et, malgré les efforts des rois goths pour soumettre leurs sujets gaulois à l'unité législative du *Forum judicum*, le *Breviarium* continua à régir pendant plusieurs siècles la Gaule gothique et franke, et fut l'unique source où puisèrent les autres législations barbares, dans leurs emprunts au droit romain. Il n'entre pas dans notre sujet d'analyser ce code purement romain, où nul élément germanique ne s'est glissé, et qui ne nous apprendrait rien sur ces coutumes primitives dont nous cherchons

[1] Ce Code est plus connu sous le nom de *Breviarium Aniani*. Marina, dans son *Ensayo critico*, prétend que ce n'est pas, selon l'opinion commune, Anianus qui le rédigea, mais le comte Goiarich, et qu'Anianus, référendaire ou chancelier d'Alarich, n'eut d'autre peine que de le contresigner.

la trace dans le code gothique. Nous renvoyons le lecteur au beau travail de M. de Savigny sur le même sujet [1] ; ajoutons seulement que ce code, fort inférieur sans doute au vaste édifice de législation élevé plus tard par Justinien, surpasse de beaucoup en étendue et en régularité les autres compilations du même genre, telles que le *Papianum* chez les Burgunds et l'*Edictum Theodorici* chez les Ost-Goths.

Mais une fois la monarchie gothique chassée de la Gaule par les Franks et émigrée en Espagne, ni le maigre recueil des coutumes d'Eurich, ni les traditions toutes romaines du *Breviarium*, ne suffirent plus aux besoins de ce peuple mi-parti, qui commençait à tendre vers l'unité. Les assemblées d'hommes libres ayant tout à fait disparu chez les Goths, la noblesse gothique et les évêques romains commencèrent à prendre une influence régulière et avouée sur la législation.

2 *Histoire du droit romain au moyen âge* (traduit par Guenoux), t. II. M. de Savigny, s'étonnant avec raison de l'absence de coutumes nationales et d'institutions de liberté dans le *Forum judicum*, les a cherchées dans le *Breviarium*, et dans les changements apportés par les Goths aux institutions municipales romaines. Suivant lui, les municipes romains, sous les Goths, ont vu grandement accroître leur indépendance : les fonctions des *defensores civitatis*, nommés par la cité, ont beaucoup gagné en importance; le *præses* romain a disparu; les magistrats municipaux et la *curie* ont remplacé, dans beaucoup de cas, les magistrats impériaux. Tout cela est vrai, mais ne l'est qu'avant la réunion des Goths et des Romains en un seul corps de nation. M. Guizot, dans sa belle analyse du Code visigoth, réfute parfaitement ce qu'il y a d'exagéré dans les assertions de l'auteur, qui applique à un autre pays et à des temps postérieurs ce qui n'eut lieu qu'en Gaule, avant la conquête de l'Espagne. Tout en reconnaissant les progrès d'indépendance municipale attestés par le *Breviarium*, il fait observer, avec beaucoup de raison, que le *Breviarium*, destiné surtout aux sujets gallo-romains, n'eut pas long-temps autorité en Espagne, et que le silence du *Forum judicum*, seul code des Goths en Espagne, sur ces dispositions, prouve plus contre leur maintien que le texte du *Breviarium* ne prouve pour leur durée. Enfin les libertés municipales des villes espagnoles sous les Goths sont plutôt une exception qu'une règle, plutôt une tradition romaine qu'une institution née des mœurs gothiques et consacrée par le Code national, qui n'en dit pas un mot.

Bien que les noms des nobles palatins n'apparaissent au bas des décrets des conciles qu'au huitième de Tolède, tenu en 653 sous le roi Reke-swinth, cette remuante noblesse, qui disposait du trône et voulait ne faire du roi qu'elle nommait qu'un *premier entre des égaux*, ne trouvait sa part faite ni dans la loi romaine ni dans les coutumes gothiques. D'ailleurs une foule de besoins nouveaux, nés de la civilisation, faisaient sentir chaque jour l'insuffisance du recueil d'Eurich, fondement de la loi gothique. Chaque monarque s'efforça donc, autant qu'il était en lui, de satisfaire à ces besoins par des lois nouvelles; mais Leuwgild est le premier qui ait opéré une refonte générale des lois d'Eurich, en ajoutant celles qui manquaient, et en abrogeant celles qui avaient vieilli. Rechared, en proclamant, comme l'avait fait naguère Théod-rich d'Italie, l'égalité de droits entre ses sujets goths et romains, fraya le chemin vers la fusion des deux peuples et l'unité de leur législation. C'est à l'influence naissante du clergé sous ce règne, et au penchant de Rechared pour les traditions de l'empire, qu'il faut sans doute attribuer les nombreux emprunts faits aux codes impériaux par le *Forum judicum*. Ce qui rend le fait plus vraisemblable, c'est que les successeurs de Rechared, tout catholiques qu'ils étaient, sont loin d'avoir partagé son penchant pour la loi romaine. Quant à ses prédécesseurs ariens, leurs lois sont insérées dans le code, pêle-mêle avec les lois romaines[1],

[1] Aschbach, p. 269, émet la conjecture, fort plausible, que Rechared, pour pouvoir supprimer ou conserver à son gré les lois de ses prédécesseurs, qu'en leur qualité d'ariens il n'avait pas besoin de ménager, prit le parti d'effacer leurs noms des titres du code, et de confondre toutes leurs lois avec celles empruntées aux codes romains, sous le nom d'*Antiqua*.

sans porter le nom du roi qui les a promulguées.

Chind-swinth, à son tour, fit revoir et compléter les lois des Goths, déjà revues et augmentées plusieurs fois depuis Eurich, et abolit entièrement l'usage de la loi romaine [1], vers l'époque où les dernières traces de la domination impériale disparaissaient du sol de l'Espagne. Reke-swinth [2] confirma l'œuvre de son père, et défendit, sous peine d'une amende de 30 livres d'or au fisc, d'en appeler jamais à l'autorité du droit étranger (romain[3]). Enfin, pour achever par les mœurs la fusion commencée par les lois, il permit le mariage entre Goths et Romains, défendus jusque là [4], et assimila complétement l'une à l'autre les deux races.

Ainsi, qu'on le remarque bien, les Goths, dans les commencements de leur conquête, et surtout pendant leur établissement dans les Gaules, suivirent le

[1] Cod. Vis., lib. II, tit. I, lex 8. Alienæ gentis legibus ad exercitium utilitatis imbui et permittimus et optamus; ad negotiorum vero discussionem et resultamus et prohibemus. Quamvis enim eloquiis polleant, difficultatibus hærent... Nolumus sive romanis legibus, sive alienis institutionibus, a modo amplius convexari. (R. Chindassuinthus.)

[2] L. Vis., lib. III, t. I, l. 9 (lex Recesuinthi)... XXX libras auri fisco solvat judex, si vetitum librum disrumpere distulerit, prædictæ damnationi subjacebit.

[3] Dans la suite, une loi espagnole paraît même avoir prononcé la peine de mort contre les juges qui appliqueraient le droit romain. Depuis le septième jusqu'au treizième siècle, le droit romain textuel fut banni de la législation espagnole, dont il formait cependant la base. (Savigny, t. II, p. 65.) Canciani, le savant commentateur des lois barbares, remarque que les Goths sont le premier et même le seul (*imo et soli*) des peuples barbares qui ait abrogé l'usage de la loi romaine et de toute autre loi étrangère, pour introduire, contre la coutume germanique, un code territorial au lieu d'un code personnel. Et cependant, *mira providentia*, ce sont ces sauvages conquérants de l'empire romain qui nous ont conservé ses lois. (Préface du Code des Visigoths, t. IV, p. 51.)

[4] Le Code théodosien (L. III, t. XIV) défendait, sous peine de mort, les mariages des Romains avec les Barbares. Quant aux Germains, s'il faut en croire Tacite, ils n'étaient pas ennemis des mariages étrangers, *non infestos alienis connubiis*. Les Barbares ne se mariaient pas plus que les Goths *extra suum ordinem*, ainsi que le prescrit une loi du *Fuero Juzgo*.

système des lois *personnelles*, ou selon l'origine ; ce système, adopté par toutes les monarchies barbares était né, suivant Montesquieu [1], même avant la conquête, de la diversité de ces races, qui, rapprochées par une terreur commune des Romains, conservèrent, en se réunissant, leurs coutumes individuelles. Goths et Romains, étrangers même, chacun fut régi par ses lois. Mais, vers le milieu du septième siècle, l'abolition de toute loi étrangère donna à la législation l'unité dont elle manquait, et fit prévaloir en Espagne le système des lois *réelles* ou suivant le territoire. La séparation des deux législations dura donc à peu près deux siècles, temps moralement nécessaire pour opérer la fusion des deux races, et l'abâtardissement légal de la race gothique.

Le *Forum judicum*, le plus remarquable, sans contredit, de tous les codes barbares, et le seul même, à bien dire, qui mérite ce nom, fut composé sous les deux rois Chind-swinth et Reke-swinth, qui régnèrent quelque temps ensemble. Sa date est de 649 à 652. Un petit nombre de lois postérieures à ces deux règnes ont été intercalées dans le Code ; mais ce n'est que sous l'un des derniers rois goths, Egiza, en 700, que ce code prit la forme définitive que nous lui connaissons. Il paraît, d'après une phrase obscure du texte latin de la loi [2], qu'il en existait alors une traduction faite par les Goths dans leur propre langue,

[1] T. III, p. 183.

[2] Cod. Vis., II, 1, 9 (lex *Recesuinthi*). « Nullus præter hunc librum, qui nuper est editus, atque secundum seriem hujus a modo *translatum*, librum alium legum in judicio offerre pertentet. » Eichhorn (*Staats und recht Geschichte*) prétend qu'il n'y a pas eu de traduction, et que *translatum* veut dire copié. Ce qui pourrait prêter quelque valeur à cette assertion, dénuée de preu-

mais qui n'est pas venue jusqu'à nous. Mais Ferdinand III, dit le Saint, vers le milieu du treizième siècle, en fit faire une traduction espagnole, sous le nom bien connu de *Fuero Juzgo*[1], recueil de lois qui continua de régir les provinces gothiques du midi de la France, et l'Espagne tout entière, long-temps après la chute de la domination des West-Goths, concurremment avec le code des *Siete Partidas*, rédigé en 1256 par Alphonse X.

Les lois qui composent le *Forum judicum* sont puisées à quatre sources diverses : 1° les lois faites par les rois seuls, ou avec leur conseil privé, *Officium palatinum*[2]; 2° les lois élaborées dans les conciles nationaux tenus à Tolède avec les évêques, le haut clergé, un petit nombre de grands, et l'assentiment, *plus souvent présumé qu'exprimé*, du peuple; 3° des lois sans date, sans nom d'auteur et sans titre, et prises dans les anciennes collections de lois faites par les premiers rois goths : ces lois, peu nombreuses, sont en même temps les plus curieuses et celles qui por-

ves, c'est l'étrange facilité avec laquelle les Goths renoncèrent à leur propre langue pour adopter celle des vaincus. (Voyez l'Appendice sur la langue gothique.)

[1] Forus antiquus Gothorum regum Hispaniæ, olim Liber judicum, hodie *Fuero Juzgo* nuncupatus. Auctore Alfonso a Villadiego. Madriti, 1600. (Se trouve à la Bibl. roy. de Paris.)

[2] Masdeu (t. XI, p. 14) prétend que les décrets rendus par les rois goths n'étaient en vigueur que pendant leur vie, et ne prenaient force de loi qu'après avoir été confirmés par un concile. Mais Lardizabal, dans son *Introduction* au *Fuero Juzgo*, publié en 1815 par l'Académie de Madrid (1 vol. in-fol.), réfute victorieusement Masdeu, et prouve que les rois goths, en se servant si souvent de cette formule : «*Hæc in perpetuum valitura lege sancimus,*» ou bien : «*Hoc omne per ævum promulgamus edictum,*» attachaient à leurs décrets une idée de force et de durée indépendante de la sanction des conciles. S'il fallait en croire Masdeu, la plupart des lois du code, qui n'ont pas été confirmées par les conciles, ne seraient pas de véritables lois, assertion qui ne peut pas sérieusement se soutenir.

tent la plus forte empreinte de barbarie native ; 4° enfin, sous le nom d'*Antiqua*, ou *Antiqua noviter emendata*, quelques lois anciennes, en assez petit nombre, revisées par les derniers rois, et pour la plupart textuellement copiées des codes romains (*a lege priori*) [1].

Ajoutons qu'un grand nombre de lois du Code gothique se retrouvent presque dans les mêmes termes dans le Code bavarois, mais sans que l'on puisse savoir laquelle des deux législations a fait un emprunt à l'autre.

Maintenant, avant d'aborder l'analyse du *Forum judicum*, examinons la place qu'y occupe le droit romain, et l'influence qu'il dut exercer sur ces législateurs barbares, pénétrés de l'insuffisance de leurs codes coutumiers. Un fait ressort au premier coup d'œil que vous jetez sur cette immense et mobile histoire du droit romain, depuis les douze tables jusqu'à Justinien : c'est cette marche inverse des codes et des institutions politiques, dont les uns se perfectionnent en même temps que les autres s'altèrent. Il semble en effet qu'à mesure que le droit public disparaît, le droit civil devienne plus équitable, et que les garanties qui cessent d'entourer la vie publique viennent protéger la vie privée et adoucir les relations

[1] Cette classification, souvent faite, mais d'une manière arbitraire, ne nous paraît exacte et complète que dans le consciencieux travail de Lardizabal, qui, par une déplorable lacune, ne se trouve pas à la bibliothèque royale à Paris ; lui seul a distingué les lois sans date et sans nom d'auteur, qu'il attribue aux premiers rois goths ou aux anciennes coutumes, et les *Antiqua*, ou *Antiqua noviter emendata*, qu'il croit empruntées au droit romain. Voyez, pour ces dernières, une espèce de prologue que l'Académie a inscrit (p. 15) dans son édition du *Fuero Juzgo* en vieux castillan. « Nos pusiemos un señal sobre cada un juycio (ley) emendado de los juycios antiguos, que fueran de los Romanos. Dè si señalar sobre ellas : *Ley antigua*, y en las emendadas : *Antigua emendada.* »

entre les hommes. Le droit primitif de Rome, si dur, si factice, si oppressif pour tout ce qui n'est pas citoyen romain, voit peu à peu ses fictions légales remplacées par les saines notions de l'équité naturelle. Le *Jus Quiritium*, ce droit tout conventionnel de la république, succombe avec elle, et s'efface, comme la dignité du citoyen, sous le niveau écrasant de l'empire. La puissance du père sur le fils, celle du maître sur l'esclave, s'humanisent de jour en jour; le droit de cité, dont Rome était naguère si jalouse, s'étend à mesure que se rétrécit le cercle de sa puissance; on le prodigue à tout le monde, même aux affranchis, depuis qu'il a cessé d'avoir une valeur réelle. Les fictions de l'*agnation civile* sont remplacées par la *cognation* naturelle. La vérité, l'équité, rentrent dans les codes à la place de la liberté qui en sort; et le christianisme, cette émancipation morale de l'homme, le christianisme, qui n'a pas, quoi qu'on en dise, affranchi l'esclave, mais qui l'a relevé au niveau du maître, vient compléter l'œuvre de perfectionnement commencé par les lois.

En présence de cette législation vénérable, qui résumait l'expérience et le savoir de tant de siècles, et que le génie organisateur de Justinien [1] venait de revêtir de sa dernière forme, les Goths pouvaient-ils faire autre chose qu'imiter? Disposés à faire bon marché de leurs coutumes et de leurs codes nationaux, circonvenus de tous côtés par les traditions de l'empire, qui les faisaient Romains à leur insu, par les mœurs et par le langage, pouvaient-ils se refuser long-temps

[1] Remarquons toutefois que ce n'est pas le Code justinien, mais le Code théodosien, qui a servi de base à la législation gothique

à le devenir par les lois? Leur était-il donné de créer, en fait de législation, quand il était si simple et si facile d'imiter? Ainsi fut fait le Code gothique, non pas d'ensemble, il est vrai, non pas coulé d'un seul jet dans le moule de la législation romaine, mais pièce à pièce, et suivant les besoins successifs d'une civilisation renaissante. Les emprunts aux Codes de l'empire sont fréquents et nombreux dans le *Forum judicum*, et il est facile d'en retrouver les traces; mais l'imitation est encore plus dans l'ensemble que dans les détails; on respire, dans tout ce Code, je ne sais quelle odeur de droit romain, tempéré d'influence ecclésiastique et de lointains souvenirs des habitudes barbares. Le système judiciaire y est entièrement romain; la création tout impériale du *judex*, émané du trône, y remplace le système germanique des tribunaux populaires, composés de l'ensemble des hommes libres. Les titres des tutelles, des donations, de l'esclavage, celui même du mariage, où les mœurs d'une nation sont mises si vivement en relief, portent, malgré des modifications nécessaires, l'empreinte romaine, à ne pas s'y méprendre. Le titre des héritages, entre autres, est presque textuellement copié du Code de Théodose.

Quelquefois même, il faut le dire, là où le *Forum judicum* s'éloigne de son modèle, l'avantage, en fait d'équité et de raison, n'est pas toujours pour le Code civilisé. Ainsi l'injure, dans le Code justinien comme dans les Codes barbares, s'évalue d'après le rang de l'offensé[1]; dans le Code gothique l'amende se mesure à la fortune de l'offenseur : car tous les hommes libres

[1] Institutes, l. IV, t. IV.

sont égaux, au moins devant la loi. Le seul privilége du riche est de payer une plus forte amende; la seule infériorité du pauvre est d'acquitter en châtiments corporels celle qu'il ne peut pas payer. Les amendes, pénalité essentiellement barbare qui a remplacé le talion primitif, sont d'ailleurs presque aussi communes dans la loi romaine que dans la loi gothique.

La méthode qui préside à la division du *Forum judicum* est également romaine, et empruntée au Code théodosien; les cinq premiers livres du *Forum judicum* reproduisent à peu près l'ordre et les matières des cinq mêmes titres du Code théodosien. Mais la large et rationelle distinction des Institutes entre le *droit des nations*, le *droit public* et le *droit privé*; la décomposition de celui-ci en *droit naturel*, *droit des gens* et *droit civil*; la division si féconde du droit civil en lois qui *concernent les personnes* et lois qui *concernent les choses*, obligations qui *naissent d'un contrat* et obligations qui *naissent d'un délit*, toute cette logique du droit dépassait la portée des évêques législateurs qui ont rédigé le Code gothique. Dans cette enfance des sociétés, où, comme dans l'autre, on imite sans comprendre, ce qui échappe presque toujours, ce sont les raisons des choses : on peut bien copier des lois, mais non se rendre compte de l'ordre nécessaire et philosophique dans lequel elles s'enchaînent. D'ailleurs la source du droit où les Goths s'étaient habitués à puiser, et qui régissait encore cette société romaine dont ils étaient comme enveloppés, c'était le *Breviarium*, c'est-à-dire le Code théodosien; et la savante ordonnance des lois de Justinien, en supposant que ces lois aient été connues des Goths, allait bien au de-

là de l'intelligence et des humbles besoins de leur civilisation.

C'est aussi pour cette raison que les législateurs goths, tout en puisant à pleines mains dans les trésors de la jurisprudence romaine, crurent devoir en proscrire la lettre, alors même qu'ils en adoptaient l'esprit. Peut-être furent-ils jaloux de l'ascendant qu'eût donné aux traditions de l'empire, déjà si puissantes dans cette société romano-barbare, l'adoption pure et simple des codes impériaux; en législation d'ailleurs, comme en histoire, rien ne se recommence qu'en se modifiant, et les efforts maladroits des Goths pour s'assimiler à un ordre social qui n'avait pas été fait pour eux n'empêchèrent pas de profondes différences. Ces différences sont écrites à chaque page du Code gothique, tout romain qu'il est par le fond [1]. Il en résulte ce curieux mélange d'imitation et d'originalité, caractère spécial qui distingue ce Code de tous les Codes germaniques, bien plus dignes que lui du nom de barbares [2].

Occupons-nous maintenant du style, la partie la moins brillante de ce recueil, et celle pourtant qui, par sa boursouflure naïve et sa prétention malheureuse à l'éloquence, nous fait pénétrer le plus avant dans l'esprit du temps. Ce style, gauche et fidèle image de l'hon-

[1] Quoi qu'en dise Robertson (*Hist. de Charles V*, Introduction), qui prétend que les Barbares, après avoir conquis l'Europe, ne laissèrent subsister presque aucun vestige du droit romain, le savant Cujas affirme, au contraire, que presque toutes les lois des West-Goths sont empruntées au droit romain. Mais cette assertion est un peu exagérée; l'élément germanique se distingue aussi dans ce code métis, comme l'appelle Canciani.

[2] Nous citerons, comme une des rares et faibles traces des habitudes barbares que l'on retrouve dans ce Code, la loi (*For. jud.*, XI, 1, 6) qui punit d'une amende de 100 sous le médecin qui, en saignant un homme libre, lui a ôté ses forces, et le livre aux parents du malade s'il a causé la mort.

nête pédantisme de ces législateurs mitrés, a fait tort au jugement que Montesquieu porte sur ce Code. «Les lois des Visigoths, dit-il, sont puériles, gauches, idiotes; elles n'atteignent point le but; pleines de rhétorique et vides de sens, frivoles dans le fond et gigantesques dans la forme.» Nous le demandons à tout lecteur impartial, est-ce là un jugement digne de la haute raison de Montesquieu? Que critique-t-il? Est-ce le droit romain, qui compose la majeure partie du *Forum judicum?* ou bien est-ce la coutume gothique, qui y occupe si peu de place? Est-ce le fond qu'il censure? ou n'est-ce pas plutôt la forme, qui pourrait bien, dans son esprit, avoir fait tort au fond? Les lois gothiques, et c'est aussi l'avis de Gibbon, révèlent sans doute, par l'emphase maladroite du style, et les préjugés grossiers qui se mêlent trop souvent à une raison ferme et droite, un état de société peu avancée; mais au fond aucun des codes germaniques n'offre, à beaucoup près, autant de méthode et de clarté. Un trait caractéristique de ce Code, trait entièrement neuf dans les législations barbares, c'est sa prétention à donner toujours une raison philosophique de la loi qu'il publie, prétention souvent malheureuse, grâce à la lourde enveloppe d'un style laborieux et guindé.

« Toutes les législations, dit M. Guizot[1], supposent une solution quelconque de questions premières sur l'origine et la nature du pouvoir, le but et le caractère philosophique de la loi, le droit et le devoir du législateur; toutes s'y rattachent par un lien secret, souvent inconnu du législateur lui-même. La loi des

[1] Voyez le beau travail de M. Guizot sur le Code gothique, dans un des premiers numéros de la *Revue française*.

Visigoths a ceci de singulier, que sa théorie la précède, et s'y reproduit sans cesse, formellement rédigée en articles.»

Sans doute on peut blâmer dans ces longs préambules l'étalage de morale sententieuse, qui ôte à la loi ce quelque chose de net et de précis dont elle a besoin pour saisir tout d'abord les esprits; sans doute un pareil préambule à la tête de nos lois modernes, sèches et matérialistes qu'elles sont de leur nature, paraîtrait fort ridicule. Mais qu'on y songe bien : la loi au septième siècle en Espagne n'était pas athée, tant s'en faut; l'ordre civil et l'ordre religieux étaient loin d'être séparés; et la loi, pour s'adresser aux esprits, avait besoin de passer par les cœurs.

Qu'on lise, par exemple, ce naïf début du Code, la loi première du Prologue, composé d'extraits des actes des conciles de Tolède[1]. Cette loi dit « comment doivent être élus les princes, et que les choses qu'ils gagnent doivent appartenir à l'état : car les rois sont dits rois parce qu'ils règnent, et le roi n'est dit roi que quand il règne avec piété; et celui-là ne règne pas avec piété qui ne règne pas avec miséricorde. Donc c'est en faisant le bien que le roi doit avoir nom de roi; d'où les anciens ont eu ce proverbe : *Roi tu seras quand*

[1] Nous citons ici le texte castillan : car ce Prologue n'existe pas dans le texte latin. (Voyez le *Fuero Juzgo*, commenté par Villadiego, p. 6.)

« En esta ley dize como deven ser eslijidos los principes, et que las cosas que elos ganan deuen fincar al reyno; ca los res son dichos res porque regnan..... Assi el rey es dicho de regnar piadosamientre; mas aquel non regna piadosamientre que non garda misericordia. Doncas faziendo derecho, el rey deue aver nombre de rey. Onde los antigos dizen tal proverbio : Rey seras se derecho feceres, e se non feceres derecho, non seras rey. Onde el rey deue auer duas virtudes en si maormientre, justiça e verdade; ca la justiça a verdade consigo, demas es loado el rey por piadade. »

droit tu feras, et quand droit ne feras, roi ne seras; d'où le roi doit avoir deux vertus en soi par dessus toute autre, justice et vérité : car la justice mène toujours la vérité avec elle, et le roi sera loué alors pour sa piété ». (Septième concile de Tolède.) N'y a-t-il pas un code tout entier dans cette sainte trinité des vertus royales, justice, vérité et piété? et le clergé, en guidant la royauté dans cette voie, ne fait-il pas un saint usage de la tutelle que la loi lui confie?

Cet exemple n'est pas le seul : le Prologue tout entier, destiné à tracer les devoirs mutuels des rois et des sujets, est plein de ces exhortations vraiment chrétiennes à la justice et à la clémence, sans lesquelles « un roi n'est pas roi ». Qu'aucun de vous, leur dit-on, ne prononce sentence de mort sur aucun homme, *ni aucun jugement sur aucune autre chose*, si ce n'est devant les prêtres de Dieu, et avec leur conseil, et avec conseil du peuple et des seigneurs du royaume; et ayez miséricorde par son ordre (de Dieu), transmis par les évêques, et donnez votre jugement publiquement, et gardez pour les fautes des hommes mansuétude et pitié... » (Huitième concile de Tolède.)

Ici, comme on peut le remarquer dans cette homélie législative, le législateur n'oublie pas ses propres intérêts, tout en défendant ceux du peuple. Il est formellement enjoint au monarque de ne juger ni procès qui emporte mort d'homme, *ne nengona otra cosa*, sans l'avis du clergé : celui du peuple et celui même des seigneurs n'est mentionné là que pour mémoire.

Quant au Code lui-même, il est divisé par une méthode que nous ne retrouvons dans aucun code barbare, en douze livres, chaque livre en titres, et chaque titre en lois, suivant les formes de la jurispruden-

ce romaine. L'empreinte unitaire et monarchique de la législation impériale s'y rencontre à chaque page, et l'on ne doit nullement s'étonner que les rois, beaucoup moins bien traités dans la coutume gothique que dans la loi romaine, se soient hâtés d'en transporter dans leur code les principales dispositions, et de défendre l'usage du texte, pour faire perdre la trace des sources où ils avaient puisé leur pouvoir. Voici en peu de mots la substance du livre I, qui traite de la loi en général, mais sans le pédantisme et les longues dissertations du code des *Partidas* sur le même sujet : « Le législateur doit être doux et bon, de bonnes mœurs plutôt que de beau langage. Il doit être clément et avoir Dieu continuellement devant les yeux, et ne songer qu'au bien public. La loi doit être claire, concise, et exempte de subtilités et de contradictions, faite pour chaque classe de gens et chaque individu de chaque classe. »

La loi, étant ainsi faite, doit être obéie par tous [1], depuis le roi jusqu'à l'esclave, sans acception de pouvoir, de richesse ou de dignités : car Dieu l'a mandé, « lui à qui obéit toute la chevalerie céleste (*la caballeria celestial*) ; et, si les anges se soumettent à ses lois, comment les hommes en seraient-ils exempts » ?

Nul ne peut alléguer pour excuse l'ignorance de la loi ; le roi lui-même y est soumis. « Le roi est la tête du corps politique ; mais si la tête est malade, les membres ne peuvent être sains ; si le roi méprise

[1] Cod. Vis., liv. II, t. 1, l. II. Dans cette analyse du code, toutes nos citations se rapportent à l'édition du *Fuero Juzgo*, faite par l'académie de Madrid en 1815 ; elles renvoient au texte latin seulement, car le texte castillan est souvent en avance d'une loi.

les lois, les sujets ne peuvent les respecter. » Le roi, étant plus intéressé qu'un autre au bien de l'état, en doit avoir plus de soin que du sien propre ; mais s'il manque à cette obligation, et s'empare de la propriété d'un de ses sujets, par force ou sous de faux prétextes, il sera tenu de la restituer ; et pour ôter aux souverains les tentations de l'avidité vulgaire, tout ce qu'ils acquerront par libre donation d'un de leurs sujets, écrite et signée de la main de celui-ci, doit appartenir à l'état, et non à eux ; et ils ne pourront transmettre à leurs fils que leurs héritages patrimoniaux [1].

En revanche, tout attentat contre la personne, la liberté ou la fortune du roi, doit être plus sévèrement puni qu'aucun autre. Le crime de *trahison* ou de *lèse-majesté*, sous toutes les formes, est puni de mort ; ou si le roi daigne pardonner au coupable, on doit lui arracher les yeux, et le condamner au fouet, à la décalvation et à l'exil, « pour qu'il mène vie d'amertume et de pénitence », et ses biens seront confiqués au profit du roi [2]. Celui qui dit du mal du roi, si c'est une personne en dignité (*ome de gran guisa*, *ex nobilibus idoneisque personis*), doit perdre la moitié de ses biens ; s'il est de condition vile, il sera fait esclave.

Passant ensuite aux formes de la justice, le *Forum judicum* défend expressément l'usage des lois romaines [3] ou de toute autre loi étrangère, tout en permettant leur étude. Le roi a le pouvoir de faire et d'ajou-

[1] Loi v.

[2] Loi vi. Le Code théodosien punissait de la même manière, sur les fils du coupable, le crime de lèse-majesté.

[3] Lois viii et ix.

ter les lois qui manquent à ce Code, avec l'avis et le consentement des prélats et des grands. Les juges sont nommés par le roi ou par le comte ou gouverneur de la cité. Les deux parties, en présence de deux témoins (*boni homines*), peuvent se choisir de commun accord un juge ou arbitre. Les juges peuvent aussi en déléguer d'autres pour les remplacer. Le juge qui exerce sans mandat légitime, ou qui dépasse sa juridiction, paie une livre d'or au fisc. Le juge doit réparer de ses deniers le tort qu'il a fait par un arrêt injuste, ou par des délais illégaux ; et s'il n'a pas de quoi payer, il doit recevoir cinquante coups de fouet. L'homme qui suspecte la droiture d'un juge peut exiger que l'affaire soit traduite au tribunal de l'évêque, et il peut encore en appeler au roi de cette double sentence, sous peine de châtiment si son appel n'est pas fondé ; mais si l'arrêt est reconnu injuste, c'est le juge qui est puni.

Le juge touche pour son droit un vingtième de la valeur en litige. Les *saiones* (alguazils) ont droit à un dixième. Toute sentence rendue par crainte du roi ou des grands est cassée, et le juge déclaré infâme. Les évêques de Dieu, « qui sont les gardiens des pauvres et des malheureux », doivent appeler devant eux les juges qui ont rendu un arrêt injuste, pour connaître avec eux de l'affaire, et la soumettre ensuite au roi [1]. Le juge qui s'y refuse paie deux livres d'or au fisc.

Le Code gothique, s'éloignant en ceci de la coutume germaine, admettait les avocats (*assertores*), honnis

[1] Liv. II, tit. I et II, *passim*.

:t détestés par les Germains [1]. Nous omettons ici les
astidieux détails des formes de la procédure; nous
emarquerons seulement la loi qui défend au grand
ou au prélat de conduire en personne sa cause [2], loi
mpruntée au *Fuero Juzgo* par les *Partidas*; celle
qui permet à l'esclave de se constituer *plaignant*,
quand il a été battu par un homme libre, et que son
naître est éloigné de chez lui de plus de 50 milles [3].

Du reste, les formes de la procédure sont en général
rès simples, et surtout très brèves. Les esclaves, les
omicides, les voleurs, les parjures, les gens infâ-
nes et de mauvais renom, et ceux qui consultent les
orciers, ne peuvent paraître comme témoins; les
sclaves peuvent cependant témoigner, faute d'hom-
nes libres, dans les procès de peu de valeur. Le
émoin qui refuse de rendre hommage à la vérité
eçoit cent coups de fouet et est déclaré infâme; si
'est un homme de haut rang, il est proclamé déchu
u droit de témoignage. Le témoin qui se parjure
oit tenir compte à celui contre lequel il a témoigné
u *dommage* que sa déposition lui a causé; s'il n'a pas
e quoi payer, il lui est livré comme esclave [4].

Le serment du *défendeur* est admis à défaut d'autres
reuves. Le serment, rarement prescrit dans les
Partidas et dans la législation des *Fueros* muni-
paux, est prodigué dans le Code gothique; mais
s *conjuratores* des Codes germaniques ne s'y re-

[1] « Dans la défaite de Varus, dit Florus (liv. IV, chap. XVII), les vainqueurs
virent surtout contre les avocats (*caussarum patronos*). L'un d'eux ayant été
it prisonnier, les barbares lui cousirent la bouche, après lui avoir d'abord
upé la langue; et l'un d'eux, la tenant dans sa main, s'écriait : Vipère, cesse
fin de siffler. »

[2] T. III, l. I.

[3] T. II, l. X.

[4] T. IV, *passim*.

trouvent pas. Nous avons droit d'en conclure à l'esprit religieux et à la moralité du peuple qui le consacrait ainsi dans ses lois. C'est un puissant ressort, perdu pour les législations modernes, que cette austère religion du serment qui chez les peuples antiques élevait l'homme au-dessus des sordides instincts de l'égoïsme, et lui faisait sacrifier son intérêt à la vérité, cette voix de Dieu dans son cœur. Le serment, dans nos lois athées et au milieu de nos habitudes de vivre toutes matérialistes, a quelque chose de dérisoire ; il semble que la loi ne l'invoque que pour le profaner. Mais dans ces législations primitives, où la religion enveloppait pour ainsi dire l'ordre social tout entier, la conscience de l'homme appartenait à la loi, et la loi disposait d'elle comme d'un auxiliaire, sur lequel elle comptait au besoin. Dans Rome républicaine, chez les Goths, chez les races germaniques, partout où l'homme a eu une foi ardente, et a cru en des Dieux ou à un Dieu, le serment, alors même qu'on le violait, est resté chose sainte, et le législateur a eu une garantie pour ses lois dans le for intérieur de l'homme, là où cesse l'action des lois humaines. La religion du serment se maintient encore chez quelques peuples du nord, où les mœurs la sanctionnent bien plus que les lois; mais l'esprit des législations modernes tend à le bannir de plus en plus des Codes, et c'est sagesse à elles: quand la foi du serment se perd chez un peuple, le prescrire devant ses tribunaux, ce n'est que légaliser le parjure.

Les peines contre les faussaires [1] indiquent une civilisation assez avancée, et qui se révèle au moins par ses vices. Les Goths doivent avoir emprunté aux

[1] L. VII, t. v.

Romains et aux subtilités de leur droit le délit en même temps que sa pénalité. On coupe le poing aux faussaires pauvres ; les autres perdent la moitié de leurs biens. On verra dans les *Partidas* la loi augmenter de sévérité et condamner les faussaires à la mort : on pourra en conclure que la société est devenue plus corrompue et le délit plus fréquent.

La justice, chez les West-Goths, n'était pas publique, comme chez les peuples de race purement germanique. Bien que l'empreinte du droit romain se reconnaisse surtout dans cette partie du Code, la marche de la procédure y est plus simple : on n'y retrouve pas le système compliqué des *actions* romaines. En revanche, les différents degrés de la hiérarchie judiciaire sont nombreux et variés ; presque tous les dépositaires de ce pouvoir y joignent un commandement militaire. Les juges du rang le plus élevé sont nommés par le roi, et les inférieurs par les supérieurs. D'autres magistrats, purement civils, sont nommés par le clergé et les habitants des villes, comme le *defensor* et le *numerarius*. Quant aux *pacis assertores*, c'étaient des espèces de *missi dominici* envoyés par le roi *ad componendas lites*[1]. Ainsi, comme on le voit, le pouvoir judiciaire et le droit de le déléguer se partagent par portions à peu près égales entre la royauté et l'épiscopat.

Le titre des mariages est toujours la partie d'un code où se reflètent le plus fidèlement les mœurs d'un peuple et d'une époque. La première des lois de ce titre est destinée à consacrer la fusion des deux races. Cette loi, qui date de Reke-swinth, en abolit une

[1] Cod. Vis., II, I, 15.

plus antique, contemporaine de la conquête, et qui défendait les mariages entre Goths et Romains[1]. La fille qui se marie contre le gré de ses parents est déshéritée; celui qui épouse, sans le consentement du père, une jeune fille destinée à un autre, doit être livré avec elle et avec tous ses biens au pouvoir de l'époux choisi par le père. Les fiançailles se font devant témoins, par le don d'un anneau, qui est reçu comme gage du mariage et en guise d'arrhes (*arrharum nomine*), et aucun des deux conjoints ne peut manquer à l'engagement contracté. Le mari doit constituer la dot de la femme, suivant la coutume germanique (*coemptio*, l'achat de la femme à ses parents); et, le baiser de fiançailles une fois donné (*interveniente osculo*), selon l'ancien usage romain, la moitié de cette dot, en cas de mort du fiancé, appartient à la femme[2]. Cette dot (*donatio ante* ou *propter nuptias*) ne pouvait dépasser la dixième partie des biens du fiancé. La femme, en revanche, pouvait donner à son mari, sur sa propre fortune, autant qu'elle avait reçu de lui. La femme doit être plus jeune que son mari, et ne peut se remarier pendant la première année de son veuvage, sous peine de voir ses fils ou ses héritiers s'emparer de la moitié de ses biens[3]. L'homme ou la femme libre qui épouse

[1] III, 1, 2. Le Code théodosien, l. III, t. XIV, défendait, sous peine de mort, les mariages entre Romains et Barbares.

[2] Le Code théodosien attribue, comme la loi gothique, à l'époux survivant, la moitié des biens dotaux apportés par le mari. Quant aux biens apportés par la femme, *sponsaliorum titulo*, en cas de mort du fiancé ou du mari, ils font retour à la femme ou à ses héritiers. (Voyez liv. III, t. v, loi 5, et tit. XIII, l. 2.) L'usage tout germanique de la *donatio ante* ou *propter nuptias*, faite par le mari, comme compensation de la dot apportée par la femme, suivant l'antique usage romain, ne s'introduisit à Rome que dans les derniers temps de l'empire. On n'en trouve la première trace que dans le Code théodosien. (Voyez Ortolan, *Institutes*, liv. II, p. 232.)

[3] Le Code théodosien (III, VIII, 1) ôte à la femme qui se remarie avant un

l'esclave d'un autre doit recevoir cent coups de fouet, ainsi que l'esclave, et le mariage doit être rompu. S'ils persistent à se réunir, l'homme ou la femme libres deviennent esclaves, ainsi que les enfants qui sont nés de cette union illicite. La femme libre qui épouse son propre esclave ou son affranchi, ou a commerce avec lui, doit être brûlée vive avec son complice[1]; loi atroce, qui ne s'explique que par le besoin de rejeter l'esclavage en dehors de la société[2].

Les lois sur le rapt et sur l'adultère témoignent, par leur sévérité, de cette chasteté barbare, vantée par Salvianus. L'esclave qui enlève une femme libre est puni de la décalvation et du fouet, et s'il l'a violée, de la mort. Le viol commis par un homme libre ne peut se réparer par le mariage, et le coupable doit recevoir deux cents coups de fouet, et être mis, avec tous ses biens, au pouvoir de la femme outragée ou de ses parents, pour être leur esclave. Si c'est une femme mariée, le mari et la femme doivent se partager ses biens ou le prix de sa vente. Le crime de l'entremetteur et de celui qu'il a employé pour séduire une femme ou une fille est puni par l'esclavage[3].

La fiancée ou la femme qui commet adultère ou se marie à un autre devient avec lui esclave du fiancé ou du mari, auquel sont dévolus les biens des deux coupables. Cependant, dans le cas où le complice de l'adultère a des fils, ceux-ci héritent de ses biens. Le mari ou le père qui surprend sa femme ou sa fille en flagrant dé-

an révolu la *totalité* des biens qu'elle tenait de son mari, et veut qu'elle soit, en outre, *probrosis inusta notis*.

[1] Même loi au Code théodosien, l. VI, t. IX.

[2] Cod. Vis., l. III, t. II, *De nuptiis illicitis*.

[3] T. III, *De raptu*.

lit a droit de la tuer, elle et son complice; les oncles ou les frères ont le même droit. La femme qui commet adultère[1] avec le mari d'une autre est remise au pouvoir de celle-ci, « pour qu'elle se venge comme elle le veut ». Les fils même peuvent accuser l'adultère de leur mère; loi que Montesquieu trouve, non sans raison, barbare et contre nature, mais qui a pour but, dit le Code, « de préserver la vie du mari, toujours en danger avec une femme adultère ». A défaut des fils, les parents les plus proches du mari peuvent dénoncer le crime. La prostitution est punie de trois cents coups de fouet, et la récidive, de l'esclavage. Le prêtre adultère, fornicateur ou qui se marie, doit être mis en lieu de pénitence pour le reste de ses jours. Ainsi, le mariage, et surtout le concubinage des prêtres, que nous verrons plus tard autorisés par les *Fueros* et les *Partidas*, sont défendus par la loi gothique, au moins dans les *ordres majeurs* du clergé.

Les mariages entre parents et alliés *jusqu'au sixième degré* sont punis de la réclusion dans un monastère. Si une religieuse se marie et « salit ce qui était donné à Dieu », le mariage est rompu, et les deux coupables perdent leurs biens, dont héritent cependant les enfants nés de ce mariage illégal, de même que les enfants des prêtres mariés[2], parce que « le baptême a lavé la tache de leur naissance criminelle ». C'est ici le lieu de remarquer que la peine odieuse et inique de la confiscation est à peu près bannie du Code gothique, où on ne la retrouve guère que pour le crime de lèse-

[1] La loi romaine, comme la loi gothique, ne reconnaît pas l'adultère du mari; mais la loi gothique appelle adultère le commerce d'une jeune fille avec un homme marié. L. III, t. IV, *De adulter.*

[2] *De incestis nuptiis*, t. V, l. 2.

majesté ou de judaïsme. Sans doute l'instinct de justice barbare des Goths la leur a fait repousser.

Ceux qui quittent l'habit de religion sont déclarés infâmes, et doivent rentrer au couvent pour y faire pénitence. On voit par cette loi que le tyrannique usage de faire embrasser la vie religieuse à des enfants, *pia parentum oblatione*, avant l'âge où ils pouvaient apprécier toute l'étendue de leur sacrifice, existait dès le temps des Goths. Nous le retrouverons dans les législations postérieures.

Le péché contre nature est puni par la castration et la prison perpétuelle[1]. Le commerce incestueux d'un homme avec la femme ou la concubine de son père ou de ses frères est puni de l'exil, et les biens passent aux héritiers. Le mari peut répudier sa femme par écrit ou devant témoins, mais seulement pour adultère[2], et avec l'autorisation de l'Eglise. L'un des deux conjoints ne peut entrer en religion sans le consentement de l'autre; mais celui-ci ne doit plus se remarier. Le divorce ne peut avoir lieu pour tout autre cause, sous peine, pour le mari, du fouet, de l'exil ou de la servitude. La femme qui épouse sciemment un homme déjà marié doit être donnée pour esclave à la première femme. La femme peut quitter son mari, s'il veut la prostituer, ou s'il a commis le crime contre nature, et elle a droit de se remarier; mais ce droit n'appartient pas à la femme dont le mari devient esclave. Toutes ces lois sur le mariage s'appliquent également aux fiancés.

[1] Le Code théodosien condamne le coupable aux flammes.

[2] Le Code théodosien, l. III, t. XVI, permet le divorce à la femme si son mari est reconnu homicide, ou sorcier, ou violateur de sépultures; à l'homme, si sa femme est adultère, ou sorcière, ou entremetteuse (*conciliatrix*).

Les lois sur les héritages[1], comme celles des autres Codes espagnols postérieurs en date que nous aurons à analyser, sont empruntées aux Codes de Théodose et de Justinien. Nous remarquerons seulement que la loi permet aux femmes de poursuivre elles-mêmes leurs causes devant les tribunaux. Les biens de celui des deux conjoints qui est mort *ab intestat* appartiennent à l'autre. Tous les enfants partagent également l'héritage, sans distinction d'aînés ni de cadets. Les femmes y ont un droit égal à celui des hommes[2]. Ici donc le Code gothique tranche profondément avec les codes germaniques, pour se rapprocher du droit romain des derniers temps de l'empire, en adoptant ce principe de partage égal entre les deux sexes, qui est à lui seul une révolution sociale. La loi Salique partage, il est vrai, les biens à hériter entre les frères et les sœurs; mais la *terre salique*[3] n'appartient qu'aux fils mâles, et, à défaut, au parent mâle le plus proche du côté du père; et même, dans la *lex Angliorum*, plus sévère encore, l'héritage tout entier, sauf les joyaux, appartient au mâle, et, à défaut, l'argent et les troupeaux restent aux femmes, et la terre au

[1] L. IV, t. II.

[2] D'après les anciennes lois de Rome, les femmes héritaient, mais non pas leurs enfants, ni tous les *cognati* (parents du côté de la femme), afin de ne pas changer la division des terres. La loi *Voconienne*, souvent éludée, ôta aux femmes, surtout dans les grandes familles, la faculté de succéder. Mais l'empereur *Justinien*, bouleversant tout le droit ancien sur les successions, abolit toute distinction entre les sexes et entre les parents de l'homme et les parents de la femme; et c'est au droit romain de cet âge qu'ont surtout puisé les législateurs barbares. (Montesq., t. III, p. 177.) Ajoutons que l'influence du christianisme entra certainement pour beaucoup dans cette émancipation légale de la femme.

[3] Voici une hypothèse fort spécieuse de M. Fauriel sur la nature de cette terre salique, si difficile à définir : «.... Par *terre* salique je dirai qu'il faut entendre une terre donnée ou engagée à condition de service ou de vasselage, et tenant de la nature des *bénéfices* des époques suivantes. Il est en effet ques-

parent mâle le plus proche, toujours du côté du père[1].

L'Eglise n'hérite des biens des membres du clergé qu'à défaut de parents jusqu'au septième degré. Le père ne peut disposer par testament que de la dixième partie de ses biens en faveur d'étrangers[2]. Le *Forum judicum* n'attribue pas au père la même étendue de droit que le code romain : quelque respectée que soit son autorité, elle ne va pas jusqu'à faire périr ou à vendre ses fils.

En traitant du pouvoir royal et de l'influence du clergé, nous avons vu la part que le *Forum judicum* attribue à chacun d'eux. Mais la tache originelle de ce Code, tache qui lui est commune avec toutes les législations antiques et toutes celles du même âge, c'est l'esclavage, cette base fausse et dénaturée qui avait fait crouler la société ancienne et qui servit d'étai à tous les impuissants efforts tentés pour la reconstruire. En effet, la religion, qui avait proclamé tous les hommes égaux, au moins devant Dieu, n'avait pas encore émancipé l'esclave, ne fût-ce qu'en en faisant

tion dans la loi Salique des terres recommandées (*terra commandata*. L. Sal., t. LXXII), c'est-à-dire cédées temporairement à des conditions non spécifiées, mais qu'on peut supposer des conditions de vasselage. Ces indices sont des plus vagues; mais il est presque impossible de ne pas supposer chez les Franks, avant Clovis, un usage observé dans l'ancienne Germanie, et que nous retrouvons chez les Franks, maîtres de la Gaule entière, l'usage de payer des services quelconques par des concessions de terres dont les femmes se trouvaient naturellement exclues. »

[1] Cependant la *lex Alamannorum* permet qu'à défaut de fils, la terre passe à l'époux de la fille. (Tit. LVII.) D'après le Code lombard, les sœurs partagent également avec les frères. Ici il ne s'agit plus de distinguer la *terre* des autres biens. (L. II, tit. XIV, *passim*.) Dans la loi saxonne, l'héritage passe au fils, et non à la fille. (Tit. VII.) La *lex Ripuariorum* est plus précise encore : ... Sed dum virilis *sexus exstiterit, fœmina in hæreditatem salicam vel aviaticam* (terre des aïeux) *non succedat*. T. LVI, *De alode* (De l'aleu).

[2] L. V, t. I, l. 9.

un serf, œuvre d'affranchissement progressif que devait accomplir plus tard la féodalité. Aussi les lois, faites par les maîtres, pèsent-elles de tout leur poids sur cette classe malheureuse. L'esclave n'est pas une personne, mais une chose, dans le Code gothique comme dans la loi romaine[1], et le crime envers lui s'évalue par le dommage. On rend un esclave ou un cheval sain, et quelquefois deux, pour l'esclave ou le cheval mutilé[2]. Tout ce que l'esclave gagne par son travail appartient au maître; mais le maître, en revanche, est responsable des méfaits de l'esclave, parce que celui-ci, n'étant pas une personne, ne peut répondre de ses fautes.

Les lois contre ceux qui accueillent les esclaves fugitifs et ne les dénoncent pas sont d'une atroce sévérité. On sent ici que la société est blessée au cœur du moment où l'esclavage est mis en question, et qu'elle s'arme de toutes ses forces pour le protéger. Tout fu-

[1] « Servi e personis res fiebant. » (*Institut.* lib., I, tit. III.) « Servi sunt homines, non personæ. » (*Pandect.,* lib. I, tit. V.) C'était déjà quelque chose que la loi gothique voulût bien les reconnaître pour des hommes. « Cumque servi non sint personæ, consequens est ut sint res. » Les esclaves sont considérés comme n'existant pas dans l'ordre civil. « Servitutem mortalitati fere comparamus. » Ajoutons toutefois qu'avec les progrès de la raison humaine et des saines notions du droit naturel, progrès qu'on voit chaque jour devenir plus sensibles dans l'histoire de la législation romaine, le sort des esclaves s'adoucit peu à peu. Les affranchissements devinrent de plus en plus faciles; la vie de l'esclave fut protégée par Adrien, puis par Antonin, qui déclara coupable d'homicide le maître qui tuerait son esclave, et porta des peines sévères contre celui qui le maltraiterait outre mesure. Justinien confirma ces dispositions tutélaires, et donna sans restriction le droit de cité à tous les affranchis. Ainsi, même avant que l'influence du christianisme fût passée dans les lois, la raison et l'humanité avaient adouci les sauvages prescriptions du droit primitif de Rome. Mais il est juste de reconnaître que le christianisme, une fois monté sur le trône avec Constantin, exerça sur le sort des esclaves une influence bienfaisante. Le droit d'asyle dans les églises prit sans doute son origine de celui que l'esclave poursuivi trouvait naguère au pied de la statue du prince.

[2] *For. jud.*, L. IX, t. I, *passim*.

gitif doit être examiné, et au besoin torturé, pour savoir s'il est esclave. Tous les habitants du lieu doivent se réunir pour le saisir, et, s'ils ne le font pas, *tous, hommes et femmes* de toute classe, doivent recevoir deux cents coups de fouet; et les juges qui n'ont pas fait exécuter cette loi doivent en recevoir trois cents. Les prélats et les seigneurs qui n'ont pas infligé ce châtiment au juge doivent faire pénitence pendant trente jours, comme s'ils étaient excommuniés, en jeûnant au pain et à l'eau; et les seigneurs palatins doivent payer trois livres d'or au roi.

Le témoignage de l'esclave est à peine reçu contre un homme libre; mais, si le maître est accusé d'adultère ou de trahison, ses esclaves, dans la recherche du délit, sont mis à la torture par le juge. La femme libre qui se marie ou commet adultère avec son esclave est brûlée avec lui. Cependant la loi, toute dure qu'elle est pour les esclaves, n'est pas tout à fait impuissante à les protéger. Le maître peut les châtier comme il lui plaît; mais il ne peut, sous peine d'exil et de confiscation pour trois ans, les mutiler ni les faire mourir[1]. Celui qui tue l'esclave d'un autre est puni d'un exil perpétuel, outre la restitution de deux esclaves au maître. Il est même quelques lois où perce envers eux, rare et timide qu'elle est, la mansuétude chrétienne: quand un homme, pour le salut de son âme, a légué à l'Eglise son esclave, en l'affranchissant, celui-ci ne peut plus retomber au pouvoir des fils de son maître, « car la chose qui est donnée à Dieu ne doit plus revenir en servitude, ni au pou-

[1] Les Germains tuaient quelquefois leurs esclaves; mais, comme dit Tacite, « non disciplina et severitate, sed ira et impetu, ut inimicum, nisi quod impune. » (*Germ.* xxiv.)

voir des hommes ». L'esclave vendu à l'étranger et qui s'échappe de servitude est libre.

Les esclaves se recrutaient originairement parmi les prisonniers de guerre; mais, comme une foule de délits entraînaient la perte de la liberté, la population servile se renouvelait sans cesse, à mesure qu'elle s'usait sous les mauvais traitements ou les travaux trop pénibles. La servitude était alors le bagne de la société : l'esclavage du coupable, partout en contact avec la liberté, et comparé à cette liberté perdue, devait paraître cent fois plus cruel. La servitude se transmettait d'ailleurs comme une lèpre : le père ou la mère fussent-ils libres, il suffisait qu'il y eût dans le sang la tache originelle, l'enfant naissait esclave[1].

On pouvait affranchir les esclaves : leur maître alors devenait leur patron, et eux et leurs descendants, quoique libres, restaient sous sa dépendance, et tenaient le milieu entre l'esclave et l'homme libre; ils ne jouissaient pas même alors des droits de citoyen. Il y avait pourtant des degrés dans l'affranchissement, comme dans l'esclavage, des *servi* et *liberti idonei*, des *servi* et *liberti viles* : les derniers, bien entendu, plus méprisés que les autres et plus malheureux. Toute alliance était interdite entre un affranchi et une fille libre. Le roi avait aussi ses esclaves ou serfs, *servi fiscales*, qui étaient dans une condition meilleure, et pouvaient, s'ils se distinguaient par leur mérite, être promus à certains emplois. Ils jouissaient du droit de témoignage et de celui de posséder des esclaves. En cas de guerre, chaque Goth ou Romain, libre ou

[1] Les Goths ont jugé absurde l'axiome du droit romain : *partus sequitur ventrem*, et chez eux, par conséquent, les enfants ne suivent pas seulement la condition de la mère, mais aussi celle du père.

affranchi, devait, sur la convocation du roi, amener à l'armée le dixième de ses esclaves équipés et armés.

Le Code gothique, plus équitable et moins rude que les autres codes germaniques, porte cependant le cachet de son siècle et de son origine : l'empreinte barbare y est dans les châtiments[1]. Les lois saliques et ripuaires n'admirent pas les châtiments corporels, sans doute par respect pour la dignité de l'homme; mais, dans le Code gothique, c'est toujours, et pour tous, le fouet, la décalvation[2], l'amende et la perte de la liberté. Cette dernière peine y est appliquée pour les délits les plus inégaux. La peine de mort y est plus rare. En revanche, on livre le plus souvent le coupable à l'offensé ou à ses parents, pour lui infliger, sauf la mort, tous les châtiments qu'ils voudront. La peine barbare du talion, cette enfance de la justice des peuples, est ainsi sanctionnée par la loi. La torture est admise contre tout le monde, sans distinction de fortune ni de rang, mais seulement dans les causes capitales : car, dit la loi, « si, dans le jugement des crimes, des distinctions sont admises, jamais la malice des méchants ne sera réprimée ». L'accusateur, avant de demander le sang d'autrui, doit d'abord avoir la certitude de prouver le crime qu'il accuse. Il doit faire ensuite son accusation par écrit signé de trois témoins; et, si l'accusé prouve son innocence en supportant les tourments, « *innoxius pertulerit* »,

[1] Comparez avec les Pandectes (Pars VII, 47 et 48, edit. Heineccius, t. V.)

[2] La décalvation consistait non pas à raser la tête, mais à en arracher la peau avec les cheveux, c'est-à-dire *scalper*. Le *Fuero Juzgo* la définit en ces termes : « Desvellar la frente o la mollera (le sinciput).... Desfollar muy laydamientre la fruente. » Il est probable, d'après cela, qu'on arrachait aussi la peau du front. Cette peine équivalait donc à la *marque*, si sagement effacée de nos lois.

l'accusateur doit lui être donné pour esclave. Jamais la vie du patient ne doit être mise en danger, et aucun de ses membres ne doit être mutilé. Celui qui fait mettre à la torture un esclave innocent en paie deux à son maître, et l'esclave est libre. Si l'accusateur ne possède rien, il devient esclave lui-même, dans le cas où l'accusé est mort au milieu des tortures.

Bien que les tarifs de pénalité gothique soient à peu près les mêmes que ceux des autres codes barbares, nous croyons cependant devoir citer ici quelques unes des graduations les plus curieuses de cette échelle de délits et de châtiments. Voyons le titre *De contumelia, vulnere et debilitatione hominum*, car débiliter un homme c'était lui ôter, avec sa force, sa dignité et presque son titre d'homme libre. Ce titre, qui est le quatrième du livre VI, porte au plus haut degré l'empreinte barbare, de même que le titre suivant. Nul doute que ces lois ne fissent partie des vieilles coutumes qu'Eurich fit recueillir par écrit, et qui furent plus tard transportées dans le Code.

L'homme libre qui en frappe un autre sur la tête doit payer cinq sous; si la peau est entamée, dix; si la plaie va jusqu'à l'os, vingt; si l'os est rompu, cent. Celui qui en *décalve* un autre, ou le maltraite gravement, ou le retient en prison, doit subir la peine du talion et payer en outre une amende. Pour les injures plus légères, la peine est fixée à dix coups de fouet pour un soufflet, vingt pour un coup de poing, trente pour un coup sur la tête, sans effusion de sang. Mais un œil arraché ou crevé se paie cent sous d'or, ou une livre d'or (72 sous), si le blessé y voit encore un peu; un nez arraché ou brisé, cent sous; autant pour les lèvres ou les oreilles, ou pour un coup qui a causé une

hernie ; la main coupée, cent sous ; le pouce, cinquante ; le doigt suivant, quarante ; le troisième, trente ; le quatrième, vingt ; le cinquième, dix. Les pieds sont cotés au même tarif, et chaque dent à douze sous. L'esclave qui commet une de ces offenses est remis aux mains de l'offensé, qui peut le traiter comme il lui plaît.

A juger ce Code uniquement sous le point de vue philosophique, une de ses prévisions qui indique déjà une civilisation assez avancée, c'est d'avoir attaché, dans la recherche du crime, la pénalité, non pas au fait même, mais à l'*intention*. La préméditation, cette admission morale du délit, qui constitue seule la vraie culpabilité, occupe dans le *Forum judicum* une place importante. Elle y constitue une hiérarchie vraiment rationnelle des délits et des peines, qui remplace ces brutales classifications de châtiments, gradués dans les autres Codes d'après la position sociale de l'offensé. Là réside la véritable supériorité du *Forum judicum* sur les législations contemporaines, supériorité toute morale, qui brille surtout par le contraste, et assigne à la race gothique, dans l'histoire, une place plus haute encore dans l'ordre des idées que dans celui des faits.

Le *Forum judicum* a entrevu du moins, s'il ne l'a pas complétement réalisé, cet admirable et fécond principe de l'égalité civile, qu'il ne devait être donné qu'aux législations modernes de comprendre et de proclamer dans toute sa portée. La grande distinction tracée entre les hommes par le *Forum judicum* n'est pas, comme dans les *Partidas*, du noble au non noble, mais du libre au non libre, comme dans le Code romain; exceptez-en l'esclave, qui n'est pas un

homme, et tous sont égaux devant la loi. Si l'homme libre riche qui n'a pas livré au juge un esclave fugitif ne reçoit que cent coups de fouet et le pauvre deux cents, le premier en revanche paie une livre d'or; et il faut bien que la loi atteigne le corps, là où elle ne peut atteindre les biens. Si le riche ne peut être torturé que pour un dommage de la valeur de 250 sous, et le pauvre pour un de 100; si le premier, estropié par la torture, reçoit du juge 200 sous et de l'accusateur 300, tandis que le pauvre, estropié comme lui, n'en reçoit que la moitié, c'est que la loi fait ici acception non pas de condition, mais de fortunes; et comme, par un reste de matérialisme barbare, elle traduit toute offense faite en amende à payer, et toute offense subie en amende à recevoir, celui qui offre le moins de gages au fisc doit être moins protégé par la loi.

L'homicide avec préméditation est puni de mort[1]; le parricide n'est frappé que de la même peine. Le coupable qui se réfugie *sans armes* dans une église[2] ne peut plus être mis à mort, mais il doit être livré par les prêtres aux parents du défunt, qui peuvent le châtier à leur gré, mais sans le faire mourir. Ainsi le droit d'asyle, cette pieuse inconséquence d'un siècle barbare, qui ne sait chercher que dans la superstition un abri contre la violence, se retrouve déjà chez les Goths, comme la plus ancienne peut-être et la plus désintéressée des immunités ecclésiastiques. La loi réserve aussi au roi le droit de faire grâce; seulement, dans les délits de haute trahison, nul n'a droit de la

[1] *For. jud.*, l. VI, t. v, *De cœde et morte hominum.*

[2] *Id.*, loi 16, et liv. IX, t. III.

demander pour le coupable, et le roi ne peut l'accorder que sur l'avis des grands et des évêques.

Presque tous les Codes germaniques, rédigés sous l'unique point de vue de la vengeance personnelle, ne s'occupent que de la satisfaction à donner à l'offensé, soit par la coutume barbare, mais désintéressée, du talion, soit par le châtiment plus lucratif de l'amende [1]. Mais dans cette pénalité, curieusement graduée suivant la gravité de l'offense et le rang du coupable ou de l'offensé, aucune appréciation morale du délit, aucun sentiment de l'injure immatérielle qu'il cause à la société, ne se laisse entrevoir. Ce n'est pas celle-ci qui se sent atteinte par le délit, c'est l'offensé lui seul, et c'est lui seul aussi qui doit obtenir satisfaction. Certes le Code gothique, avec ses grossiers tarifs de pénalité, porte encore trop souvent l'empreinte de son origine barbare ; mais enfin, le principe plus haut et plus généreux de l'*expiation*, cette idée platonicienne [2] en même temps que chrétienne, s'y fait jour quelquefois, introduite sans doute par le clergé dans le Code gothique, com-

[1] M. Lembke démontre fort bien (t. I, p. 222) comment, dans les législations barbares, à la suite des besoins nouveaux qu'amena la vie stable, substituée à la vie errante des tribus, l'amende dut remplacer peu à peu la coutume sauvage du talion, sans cependant l'effacer tout à fait ; témoin le Code gothique, qui, lorsque le coupable ne peut pas payer l'amende, livre presque toujours au pouvoir de l'offensé sa vie ou sa liberté.

[2] Platon puise le droit pénal dans la nécessité de l'*expiation* pour le coupable et de l'exemple pour les autres. Il considère la peine comme une purification morale, point de vue élevé et vrai, mais incomplet si l'on n'y joint pas celui de l'utilité sociale.

Le vice radical du principe de l'*expiation*, considéré comme unique base du droit pénal, c'est de multiplier arbitrairement les délits, de vouloir atteindre ceux même qui ne blessent pas directement l'ordre matériel de la société, comme l'ingratitude, le mensonge, l'hérésie, le blasphème, l'athéisme, etc., et tous les délits religieux et moraux, et de prêter par conséquent aux empiétements du pouvoir ecclésiatique sur le pouvoir civil. Aussi, toute législation

me elle le fut depuis dans les Codes franks. La société, blessée non pas seulement dans son ordre matériel et dans son intérêt bien entendu, mais dans ce sentiment délicat de justice qui est comme sa vie intérieure et qui préexistait à toute loi, se porte pour offensée et demande réparation. Qu'on prenne pour exemple les titres de l'inceste, des enfants exposés, *de masculorum concubitoribus*, des avortements, de l'asyle dans les églises, des violations de tombeaux, et bien d'autres encore, et l'on y verra qu'en face de ces délits, qui lèsent non pas un individu, mais l'ordre social tout entier, le législateur a cherché le plus souvent une peine sociale pour ainsi dire, et a voulu retrancher le coupable de la communion politique, soit par l'exil, soit par la prison, soit par la mort. Parcourez au contraire les divers titres de la loi Salique, travail de comparaison extrêmement curieux et qui fait entrer plus avant dans les mœurs et l'esprit des deux peuples que des volumes de dissertations; et dans cette brutale évaluation des délits par l'argent qu'ils coûtent et le profit qu'ils rapportent vous ne voyez pas une idée morale, pas un crime, pas un coupable, dans le sens vrai et immatériel du mot; tout délit se rachète d'après le tarif du Code; et quand on a payé pour se taire celui-là qui seul avait droit de se plaindre, ni la société ni personne n'ont plus rien à réclamer [1].

pénale qui reposerait uniquement sur le principe de l'*expiation* nous paraît-elle nécessairement arbitraire et oppressive, comme celle qui reposerait uniquement sur l'intérêt bien entendu de la société nous paraît immorale. L'aride matérialisme de la doctrine de Bentham est aussi insuffisant que le vague spiritualisme de Platon. C'est à l'ecclectisme fécond du législateur à savoir les réunir tous deux dans son Code pénal.

[1] Il est assez curieux de retrouver dans Homère, poète essentiellement pri-

Mais, dira-t-on, au milieu de ce grossier matérialisme du Code frank, vous trouverez le principe le plus haut et le plus moral auquel le progrès des siècles et de la civilisation puisse ramener une législation, le respect pour la vie de l'homme ! la *composition* salique, toute brutale qu'elle est, remplace la peine de mort, et ne tache pas de sang ce Code barbare, comme le principe de l'expiation, qui, dans les titres sanguinaires du Code gothique contre les Juifs, a dressé d'avance un programme pour l'inquisition.

L'objection est sérieuse, et nous ne l'avons pas atténuée, comme on le voit. Mais avant tout, est-ce bien le respect pour la vie de l'homme qui a interdit au législateur salique l'usage de la peine de mort ? Nous ne le pensons pas, d'abord parce que cette peine, appliquée, suivant Tacite, à divers délits, chez les anciens Germains, n'est pas bannie des autres codes barbares, comme de la loi Salique ; puis, parce que la pensée immorale et sordide que tout délit est rachetable à prix d'or s'allie mal à ce saint et généreux principe de respect pour la vie de l'homme dont on a voulu faire honneur au législateur. L'or était plus pré-

mitif, l'origine de cet usage grossier du *Wehr-geld* (*wehr* arme, défense ; *geld* argent), ou de la *composition* salique, usage qui paraît être inhérent à tous les peuples barbares. Ajax, reprochant à Achille son impitoyable colère, lui rappelle que le père ou le frère reçoivent souvent un prix pour leur fils ou leur frère tué, et que le meurtrier, après cela, reste dans la ville sans être inquiété.

> . . . . καὶ μέν τίς τε κασιγνήτοιο φόνοιο
> Ποινὴν, ἢ οὗ παιδὸς ἐδέξατο τεθνειῶτος.
> Καί ῥ' ὁ μὲν ἐν δήμῳ μένει αὐτοῦ πόλλ' ἀποτίσας,
> Τοῦ δέ τ' ἐρητύεται κραδίη καὶ θυμὸς ἀγήνωρ,
> Ποινὴν δεξαμένου. (*Iliad.*, l. IX, v. 628.)

Plus loin, liv. XVIII, v. 498, deux hommes plaident devant le peuple. Il s'agit du rachat (ποινη) d'un meurtre commis par l'un d'eux, et l'un prétend avoir payé et l'autre n'avoir rien reçu.

cieux que la vie aux yeux de la loi, comme aux yeux de ceux pour qui elle a été faite, voilà tout ce que l'on a droit de conclure [1].

D'ailleurs, les législateurs west-goths, plus avancés que leur siècle à bien des égards, doivent à cette supériorité même l'abus qu'ils en ont fait. Ces législateurs étaient des évêques, qu'on ne l'oublie pas, et des évêques du sixième et septième siècle : de là l'empreinte d'intolérante rigueur qui perce déjà dans la loi, à côté des saines et douces maximes de la morale évangélique ; de là les peines contre les sacrilèges, les blasphémateurs, contre ceux qui violent les sépultures et le droit d'asyle des églises; de là les lois de sang contre les juifs et les hérétiques ; de là l'abus du principe d'*expiation*, qui suppose la société plus implacable dans ses vindictes que les individus eux-mêmes. Mais ce principe, mal compris, mal appliqué, n'en est pas moins d'une moralité bien plus haute que celui de la vengeance personnelle, qui règne seul dans les Codes barbares. Il n'appartiendra qu'à des siècles plus avancés que ne l'est même le nôtre de comprendre dans toute sa portée ce principe tout chrétien de répression du crime, sans haine pour le criminel ; cette loi de mansuétude et d'équité qui veut non pas le sang, mais le repentir et la régénération du coupable, et qui, contente d'avoir donné à la société l'exemple et la protection dont elle a besoin, n'ôte pas pour jamais à ceux qu'elle en a retranchés l'espoir d'y mériter leur retour.

[1] Voici, du reste, un fait qui prouve ce qu'il faut penser de ce prétendu respect du législateur frank pour la vie de l'homme. Dans l'*Addition du roi Hildbert à la loi Salique*, on trouve la peine de mort prononcée contre des délits que le Code primitif ne punissait que d'une amende, comme le rapt et l'homicide. Le texte est précis : « Quicumque alium sine causa occiderit, vitæ pericula feriatur, et nullo pretio se redimere unquam valeat. » *Decretio Childeberti.*

Les peines ne sont pas seulement sévères dans le Code visigoth, elles sont inégales et capricieusement réparties; les délits les plus inégaux entraînent souvent la même peine: le commerce d'une femme libre avec un esclave est puni de mort, comme le parricide.

Le jugement de Dieu, qui occupe une si grande place dans tous les Codes barbares, a pénétré aussi dans le Code Visigoth. Le duel judiciaire n'y est pas admis comme dans les Codes postérieurs, chez les Burgunds, par exemple; mais l'épreuve de l'eau bouillante est ordonnée dans certains cas, assez rares. En revanche, la plus équitable des coutumes barbares en même temps que des anciennes lois romaines[1], le jury, *judicium per pares*, a disparu du Code avec les assemblées d'hommes libres. Et en effet, il en devait être ainsi : car le peuple goth n'était ni assez primitif pour que tous les hommes y fussent égaux devant la nature, ni assez avancé en civilisation pour qu'ils le redevinssent devant la loi : l'institution du jury, du *jugement par les pairs*, eût donc manqué de vérité et de force, parce qu'elle eût manqué de garan-

[1] La plupart des historiens s'accordent à attribuer exclusivement aux Germains l'origine du jury. Il ne faut pas oublier cependant qu'on retrouve à Rome, dès le quatrième siècle de sa fondation, une institution qui offre avec celle du jury moderne une frappante analogie : ce sont les *recuperatores*. Le préteur, d'après les habitudes de la loi romaine, fixait le point de *droit*, et la sentence à prononcer ou la peine à porter, à peu près sous cette formule : S'il est prouvé que *tel* fait soit vrai, prononcez *telle* condamnation contre un *tel*. C'est ce qu'on appelait *jurisdictio*. Quant au point de *fait*, *judicium*, le préteur l'abandonnait à des juges inférieurs, ou à des arbitres, ou à des *recuperatores*. Ceux-ci étaient de simples citoyens, choisis d'avance par le préteur pour toute l'année de sa magistrature, et dont un certain nombre étaient tirés au sort pour chaque cause, absolument comme les jurés le sont chez nous sur la liste du jury. La différence c'est que les *recuperatores* jugeaient au civil comme au criminel, et que le préteur fixait le point de droit et prononçait la sentence avant que le point de

ties réelles dans la société. L'égalité civile, inscrite en principe dans le Code, n'avait pas encore passé dans les mœurs; la loi n'était pas assez puissante pour aplanir les grandes inégalités sociales; l'homme y était trop fort devant le juge, ou trop faible devant l'homme plus noble ou plus riche que lui.

Chez les Germains, d'ailleurs, le *judicium per pares*, qu'il ne faut pas confondre avec le système abusif et grossier des *conjuratores*, garants assermentés de l'innocence du prévenu, était à lui seul toute la procédure. Les hommes libres, avant l'institution des *rachimburgi* (*scabini*, échevins), rendaient seuls la justice dans leurs assemblées. Or, rien n'est plus contraire à la notion toute démocratique d'équité naturelle qui a dicté l'institution du *judicium per pares* que l'esprit législatif de l'empire, avec sa justice traditionnelle et de convention, émanée du trône et du professorat, comme d'un double sanctuaire. Le droit germanique, fait par le peuple et pour le peuple, monte des sujets au roi, des soldats au chef, qu'astreint comme tous les autres la loi commune; le droit romain,

fait fût jugé. Enfin les *recuperatores* prononçaient eux-mêmes la sentence, et le préteur se chargeait seulement de l'exécution.

Au milieu des phases si mobiles de l'histoire du droit romain, l'institution des *recuperatores*, germe du jury moderne, se maintient à travers toutes les fortunes diverses de la république et de l'empire. On la retrouve encore jusque vers l'époque de Constantin, mais probablement bien viciée, bien éloignée de sa force et de son efficacité première. Enfin, long-temps avant la révolution législative opérée par Justinien, on voit disparaître sans retour les *recuperatores*, annulés de fait par les constitutions de Constant, de Théodose et de Valentinien. La division du procès en point de fait et point de droit est supprimée; le pouvoir judiciaire émane de la royauté seule; le juge nommé par elle réunit tous les trois pouvoirs, autrefois séparés, *jurisdictio*, *judicium*, *imperium*. L'office des *recuperatores* est donc devenu inutile, et le jury sort de ce monde ancien qui va s'écrouler, pour rentrer, à la suite des Barbares, dans la société moderne.

fait par des empereurs et des légistes de cour, et mentant sans cesse au vieux droit primitif, dont il conserve les formules, en en dénaturant l'esprit, descend du monarque vers les sujets, comme une espèce de notion mystique de légalité, moitié scientifique, moitié divine. Juges, juristes et législateurs tout ensemble, les maîtres de cette science iront-ils descendre de leur prétoire pour y faire asseoir des jurés, et supposer infuse dans le premier venu, grâce à je ne sais quel instinct d'équité naturelle, cette doctrine longuement amassée par dix générations de savants? Non! le sacrifice eût été trop pénible. Dans cette lutte inégale entre le bon sens vulgaire du jury et la science sophistique des juristes, ce fut le jury qui succomba, et disparut, même avant Justinien, de la législation romaine; et les évêques goths, ignorants compilateurs des Gaius et des Trébonien, durent repousser le jury comme un affront fait à la science, dont eux seuls conservaient le dépôt.

Du reste, ce n'est pas en Espagne seulement qu'il en a été ainsi. Suivez l'invasion barbare à travers tous ses sentiers: partout où les hommes du nord se posent sur une terre du midi, le droit romain, posé en face d'eux, les attend pour les conquérir, pour leur imprimer ses habitudes unitaires et monarchiques[1]. Cette vieille civilisation, qui a encore forme et apparence de vie, mais qu'il ne faut pas toucher, car elle tomberait en poussière, les frappe et les étonne au moins par son contraste, par l'ordre surtout, le seul beau côté du despotisme. L'exemple des Romains, jugés par des

[1] Sed et quod principi placuit, legis habet vigorem; cum lege *regia*, populus ei et in eum omne imperium suum et potestatem suam concessit. (*Instit.* liv. I, tit. 1, § 6.)

lois écrites, invite bientôt les Barbares à rédiger, comme par émulation [1], leurs informes coutumes. Le pouvoir royal, qui s'est fortifié pendant ce temps, et a pris racine dans ce climat du midi, plus favorable à sa croissance, encourage de toutes ses forces cette tendance vers une loi écrite, toujours favorable à son autorité, surtout quand c'est lui qui l'écrit. Et puis, quand ces deux codes si différents, le code de la liberté sauvage et embarrassée d'elle-même et le code de la servitude élégante et disciplinée, se trouvent en présence, on dirait que ces Barbares, qui se sentent dominés par ceux qu'ils ont conquis, rougissent de leur infériorité, et s'humilient, comme Hlod-wig, le *mitis Sicamber,* devant le baptême de la civilisation. Ils ouvrent leurs codes et leurs moeurs à cette influence qui les pénètre, et se font Romains tant qu'ils peuvent, par les lois, par la langue, par le despotisme, par les alliances. Telle est en deux mots l'histoire de tous les conquérants successifs de l'Italie, de la Gaule méridionale et de l'Espagne; l'histoire des Hérules, des Burgunds, des Goths et des Lombards [2], qui se fondent successivement sur cette molle terre du sud, ou qu'un autre flot de conquête en efface.

[1] Eichhorn, dans son excellent ouvrage *Deutsche Stadt und Recht Geschichte* (Histoire du droit civil et politique allemand), attribue à cette émulation la rédaction du Code visigoth, le premier des Codes barbares écrits; puis, sous l'influence de celui-ci, la rédaction des Codes allemand, ripuaire et bavarois. Tous ces Codes, dit Canciani, « quasi per gradus alter ab altero secedunt, et a Barbarorum gentium moribus divertuntur. » (T. I, préface, p. 14.)

[2] Savigny (t. I, p. 340 et suiv.) croit à la conservation du régime municipal romain chez les Lombards : de là les républiques italiennes. Quant au droit romain, il va sans dire qu'il fut maintenu, au moins pour les vaincus, et influa sur le droit lombard, qui finit par se mêler avec lui. Aussi le Code lombard, comme le Code gothique, a-t-il survécu à tous les Codes barbares. (Voyez aussi t. I, p. 173.)

Malgré cette empreinte romaine, visible à chaque page du Code gothique, on y trouve cependant déjà trace du servage féodal, auquel les Romains eux-mêmes, dans les derniers temps de l'empire, n'étaient pas si complétement étrangers qu'on le croit communément[1]. Des hommes libres, mais pauvres, se mettaient sous le patronage d'un homme puissant et riche, qui pourvoyait à leurs besoins, mais à condition qu'ils seraient toujours prêts à le suivre à la guerre et à lui prêter assistance[2]. Cette coutume, toute germaine, fut revêtue par les Goths de noms romains : le protecteur s'appela *patronus* et le client *buccellarius* (*buccella*, bouchée de pain), parce qu'il mangeait le pain du patron. On retrouve cependant dans cette institution toute féodale un reste des libertés germaines et de la fière indépendance qui caractérise les anciens Ibères. Le client pouvait abandonner son patron, et s'en choisir un autre, pourvu qu'il rendît au premier ce qu'il avait reçu de lui.

Ce trait distinctif de la féodalité chez les Goths comme dans l'Espagne du moyen âge, ce libre arbitre dans

[1] Nous avons retrouvé le jury dans Rome républicaine; il n'est pas moins curieux de retrouver dans Rome impériale le servage de la glèbe, cette institution toute féodale, moins oppressive que l'esclavage, et qui devait peu à peu le remplacer. Dans les derniers temps de l'empire, sous Constantin et avant lui, on voit s'introduire partout une classe nouvelle d'hommes, intermédiaires entre les hommes libres et les esclaves : ce sont les *colons*. Ces colons, attachés héréditairement au sol, et véritables *serfs de la glèbe*, ne pouvaient abandonner la terre qu'ils cultivaient, et passaient avec elle aux mains de l'acquéreur. On les divisait en deux classes. Les premiers, *censiti*, *adscriptitii* ou *tributarii*, payaient un cens ou capitation, et leur condition approchait de celle des esclaves; ils ne pouvaient rien posséder, et leur pécule appartenait à leurs maîtres. Les seconds, *inquilini* ou *coloni liberi*, se rapprochaient plus des hommes libres; ils ne payaient point de cens, avaient droit de posséder, et payaient seulement à leurs maîtres une redevance en denrées ou en argent. Les enfants, dans ces deux classes, suivaient la condition de leurs parents.

[2] *Forum judicum* (liv. V., t. III) *passim*.

le choix d'un maître, se rencontre également dans la législation des *Fueros* et des *Partidas*. Les fils, aux mêmes conditions, pouvaient hériter de ce que leur père avait reçu, et la moitié de ce que celui-ci avait gagné par la protection de son seigneur revenait, après sa mort, à ses enfants, et le reste au patron. Les filles du client restaient, après sa mort, sous la tutelle du patron, qui devait les marier convenablement et les doter avec ce qu'il avait donné au père. Ainsi commencent à percer les premiers germes de l'hérédité des fiefs; mais la grave différence de la clientèle gothique avec le servage féodal, c'est que le client reste libre, n'est nullement attaché à la glèbe, et peut à la fois posséder en propre et renoncer à sa possession et à son servage[1]. Nous ne retrouvons pas non plus ici les différents degrés de vasselage qui constituent la hiérarchie féodale. Ajoutez que, chez un peuple où s'éteignait chaque jour l'esprit militaire, c'était acheter à bon marché la possession d'un fief que de promettre au patron de le suivre à la guerre.

Le roi avait aussi ses clients ou vassaux, qui, d'après l'étendue des domaines royaux, devaient être nombreux et puissants. Ils portent dans les actes des conciles le nom de *fidèles*[2] du roi (*leudes, leute,* gens). Ces concessions de terres ou de biens, car il y en avait aussi en meubles, en argent ou en armes (*fiefs d'ar-*

[1] La loi des Lombards laissait au client la même liberté que celle des West-Goths. (*Capit. Pippini regis, an.* 793.) Cependant on voit par le même capitulaire que cette liberté était déjà restreinte par la naissance du système des *bénéfices* féodaux. Voy. *Pièces justificatives*, n° 7.

[2] Ut *regum fideles* a successoribus regni a rerum jure non fraudentur, pro *servitutis* mercede. (Conc. Tol. V, v. VI.) Præmio fraudare *fideles* non solum inhumanum, sed etiam existit injustum. (Conc. Tol. VI, c. XVI.) Ceci fait allusion au danger que couraient les vassaux du roi d'être dépouillés de leurs fiefs à chaque changement de règne dans une monarchie élective.

mes dans le vieux droit français), étaient toujours révocables. L'empire des Suèves, depuis le roi Mir, qui prêta hommage lige au roi Leuw-gild, resta toujours dans cette relation de vasselage avec l'empire goth, jusqu'à la conquête de la monarchie suève par Leuw-gild. L'Église avait aussi ses clients, et ses concessions étaient également révocables. Il est du reste très probable que, sans la conquête arabe, ce germe de féodalité se serait bientôt développé comme chez les nations purement germaniques, et que la hiérarchie féodale, bornée chez les Goths à la simple relation de suzerain et de vassal [1], se serait étendue à tous ses dégrés.

Si l'on voulait, d'après nos classifications modernes, diviser le *Forum judicum* en Codes spéciaux, il serait difficile d'y trouver même les plus simples éléments d'un *Code de commerce,* tandis que les lois expresses sur l'agriculture s'y rencontrent en si grand nombre qu'on pourrait en former le Code agricole le plus complet. L'Espagne, qui avait sous l'empire le privilége d'alimenter des produits de son sol inépuisable la paresse et le luxe des Romains, avait vu décroître dans les derniers temps de l'empire, et au milieu des invasions barbares, le riche commerce qu'elle étendait jusqu'à l'Océan Atlantique d'un côté, et à la mer Rouge de l'autre. Cependant, même sous les rois goths, son admirable position entre les deux mers qui baignent l'Europe lui permettait d'entretenir des

[1] Le nom de client, *buccellarius,* se traduit, dans le *Fuero Juzgo,* par *vassallo,* et celui de patron par *señor;* on trouve même (liv. IV, t. v, l. 5) le nom de *teudes* (german., *leute,* gens), employé à propos des clients du roi ou *fideles.* On y trouve aussi le mot de *regiis beneficiis;* mais par malheur il peut avoir également le sens de bienfaits ou de *bénéfices.*

relations assez actives avec les ports de la Gaule, de l'Italie et de l'Afrique [1]. Le séjour de soixante-dix-huit ans que firent les Impériaux en Bétique, du temps de la monarchie gothique, dut aussi faire naître des relations commerciales entre l'Espagne et l'empire d'Orient. Mais sa navigation sur l'Océan paraît s'être bornée à un simple cabotage sur les côtes de Portugal, de Galice, et tout au plus de l'Aquitaine. Les Goths ne paraissent pas avoir été doués de cet instinct aventureux qui poussait les pirates du nord à affronter sur de simples barques d'osier, revêtues de peaux, les fureurs de l'Océan. Entraînés par leur instinct nomade, les Goths parcoururent sur leurs chariots errants presque tout le monde connu des anciens, mais rarement leurs flottes se hasardèrent sur les traces des pirates saxons et normands. Sisebut est le premier de leurs rois qui ait essayé de relever la marine espagnole en construisant un flotte, destinée à combattre celles de l'empereur d'Orient. Depuis, la marine gothique commença à jouer un rôle dans les guerres de la monarchie, et l'on voit sous le roi Wamba, époque où l'esprit militaire allait chaque jour s'éteignant chez les Goths, une flotte espagnole bloquer Narbonne révolté, et détruire une flotte sarrazine de 1270 vaisseaux (lisez barques), victoire qui se renouvelle sous les rois Egiza et Witiza.

L'intérêt de l'argent était fixé par le Code à 12 et demi pour cent, taux fort peu élevé si on le compare à l'intérêt de 40 à 50 pour cent que les banquiers génois prirent du roi de France Charles VIII

[1] Sidon. Apolin. carm. V, v. 49. — Cassiod. *Variar.* lib. V, epist. xxxv. — Gregor. Turon., *Hist. eccles. Francor.*, lib. IX, c. xxii.

dans son expédition d'Italie ; mais dans le commerce des céréales, considérées avec raison comme la denrée la plus précieuse de toutes, dans ce siècle où chaque guerre amenait à sa suite une famine, il était permis d'exiger jusqu'au tiers ou 33 pour cent [1].

Malgré les efforts du Code pour protéger et activer la naissante industrie des Goths, il paraît que presque tout le commerce de l'Espagne gothique se faisait par des négociants étrangers, dont les causes se jugeaient, suivant les lois de leurs pays, par des juges étrangers aussi et appelés *telonarii* [2] : c'est la seule trace qu'on retrouve dans l'Espagne gothique des lois *personnelles*, après la fusion des Romains et des Goths sous l'empire d'un seul Code.

Peuple guerrier et pasteur plutôt qu'agriculteur, les Goths, une fois domiciliés en Espagne et maîtres de ces riches terrains que la conquête leur assigna [3], empruntèrent bientôt aux Espagnols leur penchant pour l'agriculture. Le nombre infini des lois destinées à protéger cette industrie prouve l'importance qu'elle avait déjà acquise. Les propriétés des sujets romains étaient garanties par la loi comme celles des sujets goths [4]. Le droit de propriété par prescription ne s'acquérait qu'au bout de cinquante ans. Les terrains déserts appartenaient à celui qui les mettait en culture. Les colons romains, sous l'oppressive législation de l'empire, ressemblaient, comme nous l'avons vu, aux serfs attachés à la glèbe ; mais le sort

[1] Cod. Vis., V, v, l. 8 et 9.

[2] Cod. Vis., XI, III, 2.

[3] Le Code (X, I, l. 8 et 6) nous apprend qu'on pouvait s'associer plusieurs ensemble pour exploiter la propriété d'un de ces lots, sous le nom de *consortes*.

[4] L. X, t. I, l. 8 et 16.

des colons sous les Goths était beaucoup plus doux ; ceux des conquérants qui ne voulaient pas se livrer aux travaux de la culture abandonnaient à des hommes de classes inférieures le soin de leurs domaines, au prix de certaines redevances fixées par des contrats [1]. Mais le propriétaire, en donnant son domaine à ferme, en conservait la propriété, et restait toujours libre d'augmenter la redevance ou de reprendre le domaine, en cas de non-observation du contrat. Outre cette espèce de fermiers, qui, dépendant du roi, s'appelaient *curiales*, et des particuliers, *privati* (le nom de *coloni* a disparu du Code), il existait aussi de véritables serfs de la glèbe, qui ne pouvaient jamais quitter le sol où ils étaient attachés, et encore moins l'aliéner. Le *Forum judicum* les nomme *plebeii*, et le *Fuero juzgo*, *solariegos* ; ils pouvaient cependant posséder eux-mêmes des esclaves [2].

Il est curieux d'observer avec quelles minutieuses précautions le Code détaille et punit toutes les atteintes qui peuvent être portées au droit de propriété sous toutes ses formes. On y voit la place importante qu'occupait déjà l'agriculture dans la vie sociale des Goths, et le soin tout spécial qu'ils donnaient à l'éducation des troupeaux, en maintenant sans culture les vastes et fertiles déserts affectés encore aujourd'hui au pâturage. On se rappelle qu'au moment de la conquête les indigènes se donnèrent de préférence à l'agriculture, et que les Goths consacrèrent au pâturage la portion plus vaste de terrain qui leur était échue. Mais la fusion des deux races, et le partage

[1] Cod. Vis., V. IV, 19 ; et X, I, 11, 12, 13, 14 et 19.

[2] Plebeiis glebam suam alienandi nulla unquam potestas manebit. (V, IV, 19.)

égal des biens chez les Goths, effacèrent peu à peu toutes ces différences, et ramenèrent toutes les propriétés à un niveau plus égal. A mesure que l'esprit militaire s'éteignait chez les Goths, l'esprit agricole y jetait des racines plus profondes; et nous avons vu les propriétaires répugner bientôt à quitter leurs riches domaines, et à leur enlever les bras laborieux de leurs esclaves, pour se rendre avec eux à l'armée [1].

Un des grands produits de l'Espagne sous les Carthaginois, les Grecs et les Romains, consistait dans ses mines. Mais les Goths, soit insouciance, soit manque d'habileté, ne paraissent pas en avoir tiré beaucoup de produits. Les monnaies étaient d'or, d'argent, ou d'argent doré, rarement de cuivre; le peu de monnaies qui nous sont restées de cette époque sont la plupart en or, et grossièrement travaillées. On comptait par livres d'or, divisées chacune en *solidi*, qui étaient le sixième d'une once. Un *solidus* valait deux *semisses*, trois *tremisses* et vingt-quatre *siliques* [2]. Quant aux poids et mesures, les Goths

[1] *For. jud.*, IX, II, 9.

[2] Voici, d'après Masdeu, le tableau comparé de la valeur des monnaies gothiques avec la monnaie romaine de l'époque. (T. XI, p. 58.) L'écu romain, suivant lui, correspond à peu près à une piastre, ou *peso fuerte* (5 fr. 40 c.); le *julius* est la dixième partie de l'écu, et le *bayoque* la dixième du *julius*.

	écus	*jul.*	*bay.*
Livre d'or, composée de 72 *solidi*,	144		
Sou d'or, composé de 24 *siliquæ*,	2		
Semisse, moitié de sou,	1		
Tremisse, tiers du sou,	»	6	7
Siliqua, 24e partie du son,	»	»	8 1/3
Livre d'argent, composée de 20 sous d'argent,	13	4	»
Sou d'argent, composé de 40 deniers,	»	6	7
Denier de cuivre, un peu plus de	»	»	1 1/2

conservèrent la plupart de ceux qu'employaient les Romains.

Nous arrivons enfin au dernier titre du Code et aux lois contre les hérétiques et contre les juifs, qui, comparées à celles des *Fueros* et des *Partidas*, sont d'une atroce sévérité. En rapprochant du Code gothique les codes romains du bas empire, l'on rencontre à chaque pas des traces de cette filiation vraiment étrange entre deux législations, qui procèdent chacune de points de départ si divers. Leur lien commun, la transition de l'une à l'autre, pour ainsi dire, c'est le christianisme; et son influence, soit funeste, soit bienfaisante, se fait également sentir dans toutes deux. C'est ainsi qu'on retrouve dans les Codes de Justinien les cruelles prescriptions de la loi gothique contre les hérétiques, les apostats, les juifs et les gentils, dont l'empereur Constance avait fait fermer les temples, en punissant de mort et de confiscation ceux qui sacrifieraient aux idoles. Constantin lui-même avait condamné à être brûlés vifs les aruspices et les pontifs qui prédisaient l'avenir. Ainsi la religion chrétienne, si long-temps persécutée, se faisait persécutrice à son tour, et ses ministres, infidèles à ses saints principes, la souillaient des cruautés dont elle-même avait gémi. Si la pure essence du christianisme n'en fut pas altérée, du moins perdit-il dès lors ce prestige attaché au malheur, et cette puissance de prosélytisme moral qui naît des bûchers où l'on meurt, et non de ceux que l'on allume.

Le Code gothique défend [1], sous peine de confiscation et d'exil « de disputer contre la foi des chrétiens

[1] L. XII, t. II et III.

et de la déprécier. Quant à ces juifs *scandaleux* qui *salissent* le royaume, cette tache, la plus sale de toutes les taches originelles transmises de père en fils, doit être rejetée d'entre les chrétiens. Il est absolument interdit aux juifs d'accomplir aucun des rites de leur religion, de célébrer la pâque ou le sabbat, de repousser certains aliments, de circoncire leurs enfants, d'épouser leurs parentes jusqu'au sixième degré, sous peine d'être lapidés ou brûlés vifs *par les propres mains des juifs*, ainsi qu'ils s'y sont engagés eux-mêmes[1] »; les biens du coupable doivent être donnés aux autres juifs, sans doute comme honoraires de leur métier de bourreau. Nul juif ne peut témoigner contre un chrétien, ni l'accuser, ni le faire torturer. Car « la parole de ceux qui sont infidèles ne doit pas valoir plus que la parole de ceux qui sont fidèles ». Les juifs ne peuvent avoir d'esclaves chrétiens, ni convertir, sous peine de mort, des chrétiens à leur foi. Les enfants qui naissent du commer-

[1] Voici, sous le titre de *Placitum judæorum*, ce curieux monument de l'oppression des juifs sous la tyrannie orthodoxe des rois et des évêques. Dans cet acte, rédigé au nom des juifs habitants de l'Espagne, et signé par eux, la sixième année du règne de Reke-swinth, ils s'engagent « *libenter ac placide*, ut deinceps in nullis incestivis usibus judæorum misceamur.... ; non circumcisionem carnis operemur : non pascha et sabbata juxta ritum observemus ; non more nostro propinquitatem sanguinis incestiva pollutione, in conjunctione vel fornicatione, jungamus ; non conjugia ex genere nostro sortiamur, sed in utroque sexu christianis jugali copula connectamur... ; ut sincera fide in Christum, filium Dei vivi, credamus ; omnes usus christianæ religionis, vel in festis, vel in conjugiis et escis sinceriter amplectamur.... Quod si in his vel minime transgressores inventi fuerimus, juramus per Patrem et filium et Spiritum sanctum ut transgressor *a nobis aut ignibus aut lapidibus* perimatur ; aut si hunc ad vitam gloriæ vestræ (Recesuinthi) servaverit pietas, amissa libertate, tam reum quam omnem rei ipsius facultatem cui volueritis perenniter serviendum donetis. (Lib. XII, t. II, l. 16.) » Jamais peut-être, même dans les beaux jours de l'inquisition, la tyrannie religieuse n'a été plus loin ; jamais du moins elle n'a pris, comme ici, les bourreaux parmi les martyrs.

ce d'un chrétien et d'une juive sont esclaves, mais chrétiens. Aucun chrétien ne doit protéger les juifs qui refusent de se laisser baptiser, ou qui judaïsent (*los moysantes*) après leur conversion. Le chrétien qui se fait hébreu doit être puni de mort, et *ses biens confisqués*, pour que ses parents ne consentent pas à son apostasie. Enfin le roi, ou plutôt le clergé, qui parle par sa bouche, termine dignement ce Code de sang en fulminant anathème contre les rois qui ne maintiendront pas ces atroces prescriptions de la loi. « Et que celui qui la violera, est-il dit, soit infâme sur la terre, et qu'il ait telle charge de péchés, dans ce jour épouvantable où doit venir le jugement final, qu'il n'ose se présenter devant le Seigneur, et soit départi du troupeau des fidèles, pour être mis à gauche avec les juifs, et brûler à toujours dans le feu, avec le diable pour compagnon. »

Nous terminons ici l'analyse de ce Code, considéré en lui même et comme monument purement législatif. Nous avons ainsi étudié sous sa triple face, ecclésiastique, politique et civile, cette société semi-romaine, semi-barbare. Nous avons, dans l'analyse du Code, embrassé d'un coup d'œil tout l'ensemble de la vie sociale chez les Goths, et demandé aux lois le secret des mœurs. Nous savons d'eux maintenant plus que l'histoire n'a pu nous en dire : car le Code et les conciles, telles sont les véritables annales de l'empire gothique.

Nous possédons désormais, pour l'histoire de la législation espagnole, un point de départ auquel il nous faudra revenir plus d'une fois. Les Codes d'un grand peuple, nous l'avons dit, procèdent toujours par filiation, et ne se succèdent qu'à condition de se res-

sembler. Résumés des modifications successives que subit l'état social d'un peuple à ses divers âges, on trouve dans chacun d'eux certains traits caractéristiques, certains linéaments plus fortement tracés, qui accusent en quelque sorte le contour de la physionomie sociale. Celle-ci peut varier avec l'âge du peuple, comme la physionomie humaine avec l'âge de l'individu ; mais ce sont les détails seuls qui changent, le fond reste le même, et dans le vieillard on retrouve encore l'enfant. Ce sera plus tard un curieux travail que de chercher dans les *Fueros* et dans les *Partidas*, dans le Code municipal et dans celui de la monarchie, les traits qui leur appartiennent en commun avec le Code gothique ; et, nous pouvons l'affirmer d'avance, l'avantage, en fait de raison et de saine justice, ne sera pas toujours du côté du Code le plus vieux en date.

—

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

APPENDICE SUR LA LANGUE BASQUE.

(*Voyez Introduction, chap.* II, *p.* 35.)

Commençons par établir un fait peu contesté d'ailleurs : c'est que la langue basque, telle à peu près qu'on la parle aujour d'hui en Biscaye, était la langue des anciens Ibères, habitants primitifs de l'Espagne. La preuve, c'est qu'il n'est pas un coin de la Péninsule où l'on ne retrouve d'anciens noms de villes ou de pays, parfaitement conformes aux noms basques, dans leurs racines, leurs terminaisons, et dans le système qui préside à la composition des mots. L'identité est surtout frappante dans la Biscaye, où la langue s'est conservée héréditairement, sans altération grave, pendant plus de vingt siècles. Elle l'est aussi chez les anciens *Turdetani*, en Bétique, dans le coin de la Péninsule le plus éloigné de la Biscaye : preuve irrécusable de la vaste propagation de la langue ibérique. Humboldt (p. 128) va même plus loin encore. Selon lui, les anciens Ibères n'étaient autres que des Basques, dont la langue, répandue par eux sur tous les points de la Péninsule, était à peu près identique avec celle qu'on parle aujourd'hui en Biscaye.

Avant de citer quelques uns de ces noms dont la parenté avec le basque est incontestable, il sera bon de remarquer que le nombre en serait beaucoup plus grand si les historiens grecs et ro-

mains n'avaient cru devoir défigurer, pour ménager les oreilles délicates de leurs lecteurs, la plupart des noms qu'ils citaient, fâcheux exemple que les historiens français ne se sont pas fait faute d'imiter. Ajoutons que presque tous les noms des grandes villes leur ont été donnés par des étrangers, et que l'histoire n'a pas daigné nous conserver ceux des bourgades insignifiantes ou des tribus trop peu nombreuses.

C'est une bonne fortune bien rare pour le philologue et pour l'historien de rencontrer, sur un coin de terre, si étroit qu'il soit, une langue primitive, qui s'y est conservée à travers les siècles, telle à peu près que la parlaient les habitants indigènes. L'identité de la langue, dans ce cas, implique toujours celle de la race; la persistance, qui doit nécessairement caractériser cette race, et qui lui a fait garder son idiome, a également préservé ses vieilles coutumes, et l'on assiste donc à ce spectacle, si rare dans l'histoire, d'un peuple à la fois antique et contemporain, qui a gardé dans ses mœurs le reflet des âges passés, et dans sa langue le secret de la structure et du son de leurs idiomes.

Tel est le spectacle que nous offre le peuple basque, jeté sur les deux versants des Pyrénées comme une plante indigène qui croît là et ne peut pas croître ailleurs. Nous nous occuperons, dans le travail spécial que nous consacrerons à la Navarre, de l'histoire de ce peuple si fortement trempé, dans lequel revivent encore aujourd'hui les mœurs, le caractère et la physionomie de l'Espagne primitive. Mais c'est de sa langue seulement que nous voulons nous occuper en ce moment : car, si les Basques seuls la parlent aujourd'hui, l'Espagne celtibérienne l'a parlée tout entière. A ce titre donc, elle appartient à l'histoire générale de la Péninsule.

Erro et Astarloa, emportés par cet amour-propre national exagéré qui détruit si souvent tous les résultats que l'on pourrait tirer des recherches des savants espagnols, ont voulu tellement faire ressortir l'excellence de la langue basque, qu'ils attribuent à chaque syllabe et même à chaque lettre un sens qui leur est propre, soit dans le simple, soit dans le composé. Suivant eux, l'harmonie imitative de cette langue a été poussée si loin, que chaque voyelle a son sens phonique, et que par exemple *o* indique ce qui est rond, *i* ce qui est perçant, *u* (prononcez *ou*) ce qui est creux.

Sans discuter la valeur de ces assertions un peu subtiles, nous nous arrêterons seulement aux principaux résultats obtenus par M. de Humboldt dans ses beaux travaux sur la langue basque, en renvoyant, pour les détails, à son ouvrage ou au résumé précis et substantiel qu'en a fait M. Michelet dans le premier volume de son *Histoire de France*. M. de Humboldt, après une recherche approfondie sur les rapports des anciens noms ibériens de pays, de villes et d'individus, avec les noms basques usités aujourd'hui ; après avoir comparé l'impression que ces noms anciens produisent sur l'oreille avec le caractère harmonique de la langue basque ; après avoir fait la part des noms grecs et latins qui s'y sont mêlés, et des noms celtiques, en beaucoup plus grand nombre, qui indiquent les parties de l'Espagne occupées par les Celtes, en est venu à conclure :

1° Que la comparaison des anciens noms de lieux de la Péninsule avec la langue basque prouve que cette langue était parlée par les Ibères ; et, comme ce peuple paraît n'avoir eu qu'une langue[1], peuples ibères et peuples parlant le basque sont des expressions synonymes.

2° Les noms de lieux basques se retrouvent sur toute la Péninsule, et par conséquent les Ibères habitaient sur tous les points de cette Péninsule.

3° D'autres noms de lieux, en Espagne, mêlés aux noms basques, paraissent d'origine celtique, et marquent les établissements des Celtes mêlés aux Ibères.

5° Les Ibères purs n'habitaient que vers les Pyrénées et sur la côte sud de l'Espagne. Les deux races se mêlaient au centre, sur les côtes du nord et en Lusitanie.

5° Le langage des Celtes-Ibériens se rapprochait de celui des Celtes de Gaule; mais, dans le mélange, c'était le caractère et les mœurs ibériennes qui prévalaient, et non le caractère gaulois.

6° Hors de l'Espagne et au nord, on ne retrouve trace des Ibères que dans l'Aquitaine et sur la côte de la Méditerranée.

[1] La phrase suivante de Strabon, l. 3 : « Cæteri etiam Hispani usum habent litterarum, non uno quidem genere, neque una illis lingua est, » semble contredire cette assertion. Mais évidemment il ne s'agit ici que de dialectes différents d'une seule et même langue.

7° Au sud, les Ibères ont possédé les trois grandes îles italiennes, comme le prouvent les noms de lieux. Ils n'y étaient pas venus de l'Espagne, mais plutôt de l'orient.

8° On trouve aussi quelques noms de lieux basques dans l'Italie primitive.

9° Les Ibères sont différents des Celtes, mais on ne peut nier toute parenté entre les deux nations.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur quelques unes des étymologies qui justifient ces assertions. Commençons par rechercher l'origine des mots *Basques*, *Biscaye*, *Espagne* et *Ibérie*. La racine du premier est *basoa*, forêt, broussailles : d'où les *Bastelani* et leur ville *Basti*, au sud de Tarracone; *Bas-eta*, pays de forêts; *Bascontum*, en basque, *Baso-coa*, qui appartient aux forêts. Les Basques d'aujourd'hui s'appellent, non *Basocoac*, mais *Euscaldunac*; leur pays, *Euscalerria*, *Eusquerarria*; leur langue, *euscara*, *eusquera*, *esquara* (*edera*, la langue des étrangers, signifie, chez les Basques d'Espagne, l'espagnol; chez les Basques de France, le français). La syllabe radicale de tous ces noms est donc *eusc* ou *esc*, et le véritable nom des Basques, encore aujourd'hui, est *Eusques* ou *Esques*. *Aldunac* vient de *aldea*, partie; *duna* indique l'adjectif, et *c* le pluriel. *Erria*, *era*, *ara*, ne sont que des syllabes auxiliaires. *Osca*, nom de ville assez fréquent, paraît dériver du radical *eusk*. Le nom de Biscaye se rapproche, pour le radical, de celui de la ville de *Biscargis*, chez les Ilercavoniens. Astarloa fait venir Biscaye de *biscarra*, colline.

L'étymologie du nom d'*Hispania* est, comme nous l'avons déjà dit, fort obscure. Humboldt remarque seulement que le radical *isp*, dont on ignore le sens, est assez fréquent dans l'ancienne Espagne : *Ispaster*, *Ispasturgi*, et *Hispalis* (Séville). *Asp*, *esp*, en langue basque, signifie le bas, le dessous d'un objet.

On s'accorde à faire venir le nom d'Ibérie d'*Iberus*, l'Ebre. Le radical *ib* se retrouve dans plusieurs noms de lieux : *Ibia*, *Ibis*. Astarloa fait dériver le mot *Iberus* de *ibaya*, fleuve, et *eroa*, *erua*, écumeux.

Le système de composition des anciens noms ibériques répond tout à fait à celui des noms basques. Les noms que l'on rencontre le plus fréquemment dans la composition sont *asta* (*acha*, *aitza*, rocher). Chez les Ibères, nous trouvons *Asta*; chez les Turdetains, *Astigi*, en Bétique (aujourd'hui Ecija); *Astures*,

Asturica, le fleuve *Astura*, etc.; et dans la Biscaye moderne, Asta, Astorga, Asturia, Astigarraga, etc.

Iria, *uria*, beaucoup plus fréquent encore en composition, signifie ville et lieu. On trouve, dans l'ancienne Espagne, *Iria Flavia*, *Urium*, *Ulia*, *Ilia*, *Irippo*; et les mots composés de *Graccuris*, la ville de Gracchus, qui la bâtit; *Iturcis* (*ilia*, ville, *ura*, eau), *Calagurris*; *Iliberri*, ville moderne; *Esuris* (*esi*, mur) et une foule d'autres; chez les Basques modernes, Iriarte, Uriarte, Urizarre, Uriane, noms d'hommes et de lieux à la fois.

Ura, eau, d'où *Astures*, *Ulla* ou *Ula* (l'*r*, dans les étymologies, et spécialement dans le basque, se change souvent en *l*; à Rome, le peuple prononce *parma* pour *palma*, *cortello* pour *coltello*), *Iturci*, *Urcesa*, *Urso*, *Ilurgis*.

Iturria, source : d'où *Iturissa*, chez les Vascons (on trouve encore un Iture en Biscaye); le fleuve *Turias*, en Edétanie; *Turiaso*, en Celtibérie; *Aturis* (l'Adour), au nord des Pyrénées; *Turiga*, *Turdetani*, *Turduli*.

Voici maintenant quelques dérivés de divers radicaux moins usités.

Navarre, *nava-arria* (*nava*, plaine, en basque comme dans l'espagnol moderne; *arria*, pierre).

Alava, en Celtibérie (*ara*, *aria*, plaine; *ba*, basse). Alava, nom de la province basque, devrait se prononcer *Araba*. On sait que le *b*, en espagnol, est synonyme du *v*. De *ara* viennent encore *Aravi*, *Arabriga*, etc.

Bilbilis, en Celtibérie, Bilbao, en Biscaye, du radical *bil*, *bildu*, *pilla*, amas.

Malaca, Malaga, de *mal*, *malda*, colline.

Munda, en Bétique, de *munoa*, colline.

Salduba, ancien nom de Saragosse, de *saldoa*, troupeau de moutons, et d'*uba*, de *ubera*, gué.

Talabriga, de *tala* (*excidium sylvarum*), défrichement, et de *briga*, terminaison celtique. On trouve souvent, dans les noms, ce mélange des deux langues, qui indique celui des deux peuples.

Les terminaisons les plus fréquentes sont en *uris*, *briga*, *ba*, *pu*, *tani* et *tania*, *gis*, *ula* et *ippo*. Dans *tani*, le *t* est souvent mis pour l'euphonie : *Bilbilis*, *Bilbilitanus*; dans *Edetani*, le *t* fait partie du radical *Edeta*.

Quant au caractère et à la structure de la langue basque, il

n'entre pas dans notre plan d'en faire un examen approfondi, que l'on trouvera dans des ouvrages spéciaux[1]. Nous remarquerons seulement qu'il existe plusieurs dialectes du basque. Humboldt n'en reconnaît que trois. On ignore quel est le primitif; mais tous possèdent dans leurs formes une richesse et une régularité qui attestent qu'ils ont été parlés par un peuple nombreux, répandu sur une vaste surface de pays.

La langue basque est harmonieuse, riche en voyelles et en mots composés, dont elle modifie à son gré les lettres, dans un but d'euphonie et pour éviter le choc des consonnes. Comme dans l'allemand et l'espagnol, elle se parle ainsi qu'elle s'écrit. Elle a trois accents, comme le grec et le français, et les place souvent sur la cinquième ou la sixième syllabe avant la fin. Il n'y a dans cette langue ni genres ni cas : l'article seul se décline, et forme la terminaison du substantif. Les mots passent avec une grande facilité d'une partie du discours à une autre : le verbe se change en adverbe, le substantif en adjectif, et vice versa.

Les conjugaisons y sont très riches en modes, et offrent une construction bizarre et toute spéciale. Il n'y a qu'une conjugaison, régulière à certains temps, irrégulière à d'autres, et même ces derniers peuvent aussi se conjuguer régulièrement. Le verbe actif se met au participe, et l'auxiliaire se conjugue : *jan*, manger; *jan-det*, je suis mangeant. Chaque verbe régulier a huit voix; chaque voix a des conjugaisons, et chaque conjugaison

[1] Voyez Larramendi, Erro et Astarloa, ouvrages espagnols où une nationalité mal entendue a souvent égaré les auteurs, mais qui ont cependant beaucoup de prix, puisqu'ils sont écrits par des Basques, initiés à tous les secrets de cette langue difficile. Mais consultez, avant tout, les deux ouvrages de Humboldt. L'un, *Prufung*, etc...., est conçu sur un plan plus vaste et plus général, et traite de la géographie, des mœurs et de la langue des anciens Ibères; l'autre, *Zusätze zu Mithridates*, s'occupe plus spécialement de la langue. Ce dernier a été aussi publié séparément. On le trouve à la Bibliothèque royale, dans le t. IV du *Mithridates* d'Adelung. Depping a aussi publié (*Histoire d'Espagne*, t. I, p. 68), sur la langue basque, un précis un peu plus étendu que le mien, et que l'on peut consulter avec fruit. Enfin Fauriel (t. I, p. 337 à 357) s'occupe aussi de la langue basque, et prouve, d'après une étude approfondie des noms de lieux, qu'elle a naguère été parlée dans une portion fort étendue du territoire de l'Aquitaine.

[2] Astarloa est le seul qui ait dressé, avant Humboldt, un bon tableau des conjugaisons, mais il ne l'a pas publié complet. Humboldt l'a vu en manuscrit et s'en est aidé pour le sien.

des modes, des temps, des nombres et des personnes. Toutes ces conjugaisons réunies s'élèvent, suivant Humboldt, jusqu'au nombre prodigieux de deux cent six. Mais cette confusion s'éclaircit cependant : le verbe restant invariable, l'auxiliaire et le pronom qui s'y joignent sont les seuls qui varient. On compte jusqu'à vingt-trois formes pour l'indicatif, toutes différentes, suivant le régime : je le mange, je les mange, je leur mange, je me mange, je te les mange, etc.

Les verbes irréguliers seuls sont simples et se conjuguent réellement. Les verbes neutres ont jusqu'à sept formes différentes, suivant leurs régimes, nécessairement plus bornés que ceux des verbes actifs[1].

La langue basque est riche en inversions. L'adjectif se place après le substantif. Les prépositions deviennent une terminaison du mot, à l'inverse du grec, où elles le commencent. La facilité à former des mots composés, qui est le caractère spécial de cette langue, comme de l'allemand, la rend éminemment propre à la poésie. Comme toutes les langues régulières, elle est très précise, avantage qu'elle a sur l'allemand, où le sens des mots abstraits est toujours un peu flottant. Le verbe y est le principal pivot de la structure de la phrase.

Le basque n'est guère parlé aujourd'hui dans les villes, mais seulement dans les villages et habitations isolées, si communes dans le pays basque. C'est à ce motif qu'il faut surtout attribuer la conservation de cet idiome, resté presque entièrement pur du mélange des idiomes grecs et romains.

Adelung (*Mithridates*, t. II, p. 13) avait cité un certain nombre de mots basques comme introduits par les Goths dans cette langue, et qui offraient en effet une frappante ressemblance avec les mêmes mots en allemand. Mais Humboldt (*Zusätze zu Mithridates*) combat victorieusement ces analogies, la plupart fautives, et fait observer avec beaucoup de raison que le séjour des Goths en Cantabrie est un fait trop récent pour avoir pu introduire dans la langue, déjà formée, autant de mots d'un usage aussi indispensable que ceux qui sont cités. Quant aux mots em-

[1] Astarloa est le seul qui ait dressé, avant Humboldt, un bon tableau des conjugaisons ; mais il ne l'a pas publié complet. Humboldt l'a vu en manuscrit, et s'en est aidé pour le sien.

pruntés au latin, ils sont assez nombreux et faciles à reconnaître. En voici quelques uns cités par Adelung et révisés par Humboldt, qui a été les corriger sur les lieux. Peut être ces mots, au lieu d'avoir été introduits par les Romains dans la langue cantabre, après la conquête romaine, ont-ils été au contraire empruntés aux Ibères par les Latins, lors des premières migrations des Ibères en Italie : *airea*, aer ; *larrosa*, rosa ; *astiyo*, castigare ; *anima*, *arima*, anima ; *abetoa*, abies, pin ; *arrapa*, rapere ; *amatu*, amare ; *altra*, altus ; *angustia*, angustia ; *antia*, anxius ; *aberea* (subst.), habere, l'avoir ; *arbola*, arbor ; *bisica*, vesica ; *biloa*, pilus ; *bosa*, *nozquia*, vox ; *cantatu*, canere ; *calea*, callis, sentier ; *dembora*, tempus ; *estomacoa*, stomachus ; *eta*, et ; *frutua*, fructus ; *borondatu*, voluntas (*b* pour *v*, *r* pour *l*) ; *erreguea*, rex, regis ; *erreguina*, regina ; *gauza*, causa ; *gendea*, gens ; *hondo*, fundus ; *irina*, farina ; *senarra*, senior ; et une foule d'autres qu'il serait trop long de citer.

En revanche, on trouve dans le basque bon nombre de mots qu'on ne peut rapporter à aucune langue connue : comme *aba*, visage ; *aburrza*, étroitesse ; *abazuza*, grêle ; *acertadu*, arriver ; *acha*, *aitza*, rocher ; *ashurria*, agneau ; etc.

Moret et Larramendi, deux auteurs versés dans la connaissance de la langue basque, ont trouvé dans l'espagnol plus de dix-neuf cent cinquante mots évidemment empruntés à cette langue. Ils ont également expliqué une foule de noms de lieux et de cités, tant anciens que modernes, en cherchant leurs racines dans le basque. Ainsi, nous citerons, outre ceux que nous avons déjà donnés : *Ilurco*, ville située au sommet du froid et neigeux Moncayo, de *elurce*, neiger ; *Ituriasson*, en basque, signifie riche en fontaines, *Rica de Fuentes*, nom d'une propriété située à Tarrazona, en Arragon, autrefois Turiasson. Ces mêmes auteurs traduisent aussi le nom d'*Ibero*, Ebre, par *ur*, *ir*, eau, et *bero*, chaud (*agua caliente*). Cette étymologie est bien aussi plausible que celle d'Astarloa, citée plus haut.

Quant aux mots grecs, ils sont nombreux dans le basque. Nous citerons, d'après Larramendi, les plus incontestables : *artos*, pain ; *eros*, amour ; *acribea*, certitude ; *eremos*, désert ; *hæresis*, hérésie ; *lethargon*, léthargie ; etc.

Deux traits caractéristiques de la langue basque, c'est à la fois la richesse de ses formes et la simplicité de ses radicaux. Le pre-

mier est un indice de sa vaste diffusion sur la surface de l'Espagne ; le deuxième, de sa haute antiquité. Tout annonce en effet que la langue basque a été une langue primitive : d'abord son penchant pour les voyelles, et le soin qu'elle prend d'éviter les chocs trop rudes de consonnes ; son instinct d'harmonie imitative (*aoboa*, mugissement du bœuf ; *ahoa*, la bouche etc.). On y retrouve aussi, comme dans le latin, quelques uns de ces mots qui annoncent à la fois et une haute antiquité, et des habitudes toutes patriarcales. Ainsi, de même qu'en latin, *pecunia*, argent, est venu de *pecus*, troupeau, au temps où les troupeaux formaient toute la richesse du peuple, *aberca*, troupeau, en basque, a fait *aberatsac*, riche, pécunieux, de même qu'en espagnol *ganar*, gagner, a fait *ganado*, troupeau, par un procédé inverse de dérivation.

Quant à la langue celtibérienne, qui, bien que la même au fond que le basque moderne, en différait probablement sur quelques points, car les langues ne traversent pas vingt siècles sans s'altérer, la trace la moins suspecte qu'on en retrouve est sur les médailles. La difficulté de lire les légendes gravées sur ces médailles a long-temps rendu stériles tous les efforts des savants espagnols pour déchiffrer cette langue primitive. Ces médailles, qui portent encore en Espagne le nom de *desconocidas* (inconnues), ont été trouvées surtout chez les *Turdetani*, en Bétique, et dans la Celtibérie, au nord et au sud de la Péninsule. On a vainement cherché à expliquer les caractères bizarres de ces légendes en les supposant phéniciens ou grecs, ainsi que les mots qu'ils représentaient. Plusieurs savants espagnols, dont Masdeu (t. I, p. 400) résume les travaux, ont distingué sur ces médailles deux alphabets différents, l'un turdétain, l'autre celtibérien. Le premier a probablement été donné à la Bétique par les Phéniciens, et s'écrit, comme celui de Phénicie, de droite à gauche ; et celui des Celtibériens, emprunté aux Grecs ou modifié par eux, possède les mêmes lettres et en même nombre que les anciennes lettres grecques, dites cadméennes[1], et s'écrit, comme le grec, de gauche à droite. Quelques caractères sont communs aux deux alphabets.

[1] Hérodote, Diodore et Pline nous apprennent que l'alphabet grec tire son origine de celui que Cadmus emprunta aux Phéniciens pour le donner à la Grèce.

Ce serait un travail curieux, et qui, nous le croyons du moins, n'a pas été fait encore, que de comparer des médailles turdétaines et celtibériennes, et de remarquer si la langue dans laquelle elles sont conçues se rapproche du phénicien, à mesure que ces médailles se rapprochent du sud de l'Espagne. Il en est ainsi du moins pour les caractères, et tout porte à croire qu'il en fut de même pour la langue[1], qui a dû nécessairement recevoir des étrangers quelques modification, dans les diverses parties de la Péninsule occupées par eux. Erro, savant basque[2], le premier qui ait déchiffré ces légendes et prouvé l'identité du celtibérien avec le basque, était mieux en état que personne de faire ce travail. Mais il n'a pas aperçu, ou n'a pas signalé du moins, la différence des deux alphabets turdétain et celtibérien, et encore moins celle des deux langues. Par ce sentiment de nationalité mal entendu qui fait avorter si souvent les travaux des savants, il a voulu tout ramener à son pays, et nier l'influence du phénicien et du grec sur l'alphabet et la langue celtibérienne. Aussi n'a-t-il pas tiré de sa découverte bien réelle tout le fruit qu'elle devait produire pour la science.

Les monnaies celtibériennes sont presque toutes de bronze. Celles d'argent, plus rares, sont aussi d'un travail plus délicat. Elles portent souvent, comme chez tous les peuples primitifs, l'empreinte d'un taureau, d'un cheval, ou de quelque pièce de bétail, symbole de l'agriculture. *Vetustissimi nummi bove, vel ove, vel sue fuerunt signati*, dit Plutarque, vie d'Agricola. Le nom d'*ardit*, monnaie basque, signifie riche en brebis (*ardia*, brebis). Le croissant, d'origine phénicienne, s'y rencontre aussi très fréquemment, ainsi que le dauphin, deux poissons, un joug, un épi, un gland, etc.[3]

[1] Le fait est attesté par la phrase bien connue de Strabon : καὶ οἱ ἄλλοι δ'Ἴβηρες χρῶνται γραμματικῇ, οὐ μιᾷ ἰδίᾳ · οὐδὲ γὰρ γλωττῇ ἰδίᾳ.

[2] Voyez, dans les Mémoires de l'Académie celtique (t. II, p. 255), un résumé critique des travaux d'Erro sur l'alphabet celtibérien et sur les monnaies de l'ancienne Espagne, par M. Eloi Johanneau. M. Johanneau a refait, sur les travaux comparés d'Erro et de M. Mionnet, un alphabet celtibérien (p. 277) plus complet que celui d'Erro, en y joignant un tableau des ligatures ou lettres *juclées*, si fréquentes dans les médailles ibériques.

[3] Voyez dans Mionnet, t. I, p. 1 à 63, la description de 476 médailles espagnoles frappées avant ou pendant la domination des Romains.

Il n'est peut-être aucun peuple chez qui le zèle mal entendu des premiers chrétiens se soit donné autant de mal que chez les Basques pour effacer toutes traces du passé, dans les institutions, dans la religion ou dans les mœurs. Les chansons nationales y sont très rares, et encore la plupart sont-elles imitées de vieilles romances espagnoles dont elles se rapprochent par le rhythme et par la rime. On en jugera par le fragment suivant dont on peut assigner la date, suivant Schlözer (*Allgem. Gesch.*, partie 31, p. 341), au quatorzième siècle :

Mila urte ygarota,	Cum mille anni elapsi erant,
Ura vede bidean.	Aqua viam suam secuta est.
Guipuzcoarrac sartu dira,	Guipuscoani huc ruerunt.
Gazteluco echean,	In Gastelui domum,
Nafarroquin batu dira,	In Navarros impulsi sunt
Beotibaren pelean [1].	Beotibari in pugna.

Mais un fragment bien plus antique et plus original a été exhumé par Humboldt, en Biscaye, dans les manuscrits d'un certain Juan Ibañez de Ybarguen, qui visita, en 1590, les archives de la Biscaye. Voici comment Humboldt donne l'histoire de cette chanson cantabre, que tout annonce être originale, bien qu'elle ne remonte probablement pas à une antiquité aussi haute que celle des faits qu'elle décrit. Les Cantabres, assiégés par Auguste, se retirèrent sur une haute montagne, où les Romains les tinrent bloqués pendant cinq ans, et leur retranchèrent tout moyen de subsistance. C'est à ce terrible blocus de cinq ans que ce chant national fait allusion. Le chef cantabre s'appelait Uchin. Ybarguen prétend que la tradition du pays conservait encore de son temps le souvenir de cet Uchin.

La première strophe fait allusion à la mort d'un certain Lelo, chef cantabre qui, s'étant absenté pour faire la guerre, trouva à son retour sa femme Tota séduite par un nommé Lara. Les deux adultères s'unirent pour faire périr Lelo; mais le crime fut découvert, et les coupables furent bannis dans une assemblée du peuple. On décréta en outre que dans chaque refrain national la première strophe serait consacrée au souvenir de Lelo. Il paraît que cette loi curieuse a été fidèlement exécutée, puis-

[1] *Pelear*, en espagnol, veut dire aussi combattre.

que, suivant Humboldt, des vieillards basques se souvenaient encore d'une chanson dont le refrain est :

Leluan, Lelo,	A Lelo, Lelo,
Leluan, dot gogo,	A Lelo je pense,

et que le proverbe basque *Betico Leloa,* l'éternel Lelo, s'emploie encore pour exprimer la répétition trop fréquente d'une même chose. Tout le monde remarquera l'étrange conformité de cette histoire avec celle d'Agamemnon; à l'Homère près, on croirait lire un épisode de l'Iliade.

La traduction allemande de Humboldt, sans être rimée, possédant une espèce de rhythme, nous avons cru devoir la mettre en regard du texte et de notre traduction, où nous avons suivi plus littéralement l'ordre des mots dans le texte :

1.

Lelo! il Lelo!	Lelo! tödt Lelo!	Lelo! mort Lelo!
Lelo! il Lelo!	Lelo! todt Lelo!	Lelo! mort Lelo!
Leloa! Zarac	Lelo! Zara ward	Lelo! Zara
Il Leloa!	Mörder Lelo's!	A tué Lelo!

2.

Romaca aronac	Die fremdlinge Roma's	De Rome les étrangers
Aleguin, eta	Enthothen Kraft, und	Nous oppriment; et
Vizcaiac daroa	Vizcaya erhob da	La Biscaye éleva
Çansoa.	Siegsgesang.	Son chant de victoire.

3.

Octabiano	Octavianus	Octave
Munducò jauna,	Der Welt Beherrscher,	Du monde dominateur,
Lecobidi	Lecobidi	Lecobidi
Vizcaicoa.	Vizcayischer.	Biscaïen.

4.

Ichasotatic	Her von dem Meere	Du côté de la mer
Eta leorrez	Und von der Feste	Et de la terre
Imini deuseu	Setzet' er rings um uns	Il mit autour de nous
Molsoa.	Belagrung.	Le siége (m. à m. amas).

5.

Leor celaiac	Die dürren Ebnen	Les arides plaines
Bereac dira;	Die seinen waren;	Siennes étaient;
Mendi tantaiac	Des Berges Dickicht	Des monts l'épaisse
Leusoac.	Dunkelheit.	Obscurité (à nous).

6.		
Lecu ironean	Wenn an günstigen Ort	Quand en lieu propice
Gagozanean	Gestellt wir sind,	Nous sommes rangés,
Norberac sendo	Hat sicheren Muth	Chacun a ferme
Dau gogoa.	Jeglicher.	Le courage.
7.		
Bildurric guichi,	Des zagens Wenig	De crainte peu,
Arma bardinas	Bey Waffen-gleichheit;	Les armes (étant) égales.
Oramaia zu	Trog des Brotes, du	O coffre au pain! tu (es)
Guexoa.	Erkranktest.	Mal rempli.
8.		
Soyac gogorrac	Hartes Waffenkleid	Dures cuirasses
Ba diri tuis	Wenn jene tragen,	Quand ceux-ci portent,
Narru billotsa	Der wehrlose Leib	Les corps sans défense
Surboa.	Behende.	(Sont) agiles.
9.		
Bost urteco	Fünf Jahre lang,	Cinq années (durant)
Egun gabean	Tages und Nachtzeit,	Jour et nuit
Gueldi bagaric	Ohn' einige Ruh	Sans repos
Bochoa.	Umzinglung.	Le siége (continue).
10.		
Gureco bata	Der unsren einen	Des nôtres un
Il badaguian	Wenn sie mordeten	Quand ils tuaient,
Bost amarren	Fünf zehende sic	Cinq dix (quinze)
Galdua.	Verloren.	Ils perdaient.
11.		
Aec amista	Doch jene viele, und	Ceux-là beaucoup,
Gu guichitaia	Wir geringe Schaar	Nous peu;
Azquen indugu	Zuletzt machten wir	A la fin nous fîmes
Lalboa.	Freundschaftsbund.	Alliance.
12.		
Guchre lurrean	In unserm Lande	Dans notre terre
Ta aen errian	Und jener Gebieth,	Et dans chaque pays
Biroch ain baten	Passend Band jeder	(Il est) une manière de lier
Zamoa.	Saumthierslast.	Les fardeaux.
13.		
Ecin gucyago	Nicht möglich ist mehr.	Plus (était) impossible.
....(Manque)....	. . . .	
14.		
Tiber lecua	Die stadt des Tibris	Du Tibre la ville
Gueldico zabal	Ruht weit gelagert	(Est) assise au loin;
Uchin, Tamalo	Uchin (Tamaio inconnu)	Uchin.....
Grandoja.	Uebergross.	Très grand.

15.

(Illisible.) . . . .

16.

Andi arichac	Die starken Eichen	Des grands chênes
Guesto sindoas	Erkranken an Kraft	La force s'use
Betigo naiaz	Von des Spechtes stetem	Au perpétuel grimper
Nardoa.	Besteigen.	Du pic.

Les savants basques croient ce curieux fragment à peu près contemporain de la guerre des Cantabres. Humboldt en doute cependant à cause du nom de Biscaye, qu'on ne trouve que plus tard dans l'histoire. Il reconnaît toutefois la haute antiquité de la langue et du rhythme, et remarque que les mots employés dans ce fragment sont tous originairement basques, et purs d'alliage étranger (à l'exception d'un seul, *grandoja*, qui peut encore venir de *gora*, haut, et *andia*, grand). On n'y trouve point de rimes ni d'*assonantes* comme dans toutes les autres chansons basques imitées de l'espagnol (sauf le dernier vers, qui finit toujours en *a*). On remarquera l'énergie et l'âpreté toute primitive du rhythme, l'extrême concision et la simplicité de l'expression, enfin l'absence de liaisons artificielles entre les phrases et même entre les idées, indices certains de la haute antiquité de ce fragment. Il semble qu'on respire dans cette sauvage poésie quelque chose de la rude indépendance des Cantabres et de l'âpre brise de leurs montagnes.

Nous citerons en terminant quelques inductions fort ingénieuses que tire M. Fauriel des noms empruntés à l'astronomie usuelle des anciens Basques: « Il y a long-temps, dit-il(tome II, page 351), que les montagnards des Pyrénées ont adopté la semaine de sept jours; mais ils marquent ces sept jours d'une manière qui leur est propre, et qui constate qu'il fut un temps où ils divisaient le mois d'une autre manière. Ils ont pour les jours deux sortes de noms: d'abord des noms étrangers à leur langue; puis des noms tirés de leur propre langue, et qu'ils employèrent primitivement pour nommer les jours de la période adoptée par eux avant la semaine. Or, du nombre et du sens de ces noms, il résulte que les Basques n'eurent autrefois pour division du mois lunaire qu'une période de trois jours, qu'ils nommaient *aste*, et dont il fallait neuf pour un mois lunaire. Les trois jours de cette période se nommaient *aste-lehena*, le premier de l'aste,

aste artea (Astarté, déesse des Phéniciens), le jour intermédiaire de l'aste; *aste azquena,* le dernier jour de l'aste.

» Les noms basques des mois, à l'exception de deux ou trois empruntés aux idiomes romans, sont tirés de la langue nationale, et sont les mêmes dont les Basques se servaient du temps du paganisme. Chez eux comme chez les anciens, ces noms variaient de peuplade à peuplade; tous étaient tirés de l'aspect ou des productions de la nature à l'époque de l'an qu'ils désignaient, ce qui indique un état de société peu avancé, et une race d'hommes morcelée en petites tribus indépendantes.

» Quelques mois ont deux noms. Celui de septembre signifie chef-mois, la tête ou le premier du mois, et suppose un temps où chez les Basques l'année commençait par ce mois. Les noms des signes du zodiaque sont basques. Le cancer se nomme *argui-marra*, la borne de la lumière; la lune *hillarguia*, lumière morte. » Depping traduit ce mot par *lumière périodique.* Il cite aussi quelque dénominations curieuses, et qui, par leur sens complexe autant que pittoresque, et leurs ingénieuses périphrases, indiquent un peuple primitif et qui vit sans cesse avec la nature. Dieu s'appelle *Jaun-goicoa*, seigneur du haut; la nuit *gab-a,* absence de lumière; la mort *eriotza*, maladie froide; le soleil, *eguzquia,* créateur du jour; la lune qui monte, *ilgoria;* la lune qui descend, *ilberia*, etc.

II.

APPENDICE SUR LA LANGUE GOTHIQUE.

(*Voyez liv. I, chap. 1, page 180.*)

Tous les historiens du bas empire[1] s'accordent à dire qu'Ulphilas fit aux Goths deux présents inappréciables, l'alphabet

[1] Philostorgius, l. II, c. 5; Socrates, l. IV, c. 27: Sozomenus, VI, 36.

grec et une traduction de la Bible en langue gothique. Aschbach [1] remarque avec beaucoup de sens qu'en disant qu'Ulphilas inventa l'alphabet gothique, il ne faut pas prendre ce mot d'*inventer* dans un sens trop absolu : car une Bible écrite dans des caractères étrangers au peuple goth n'aurait pu de longtemps lui devenir familière, et la lettre ici aurait fait tort à l'esprit. Il est plus naturel de penser qu'Ulphilas modifia, en la rapprochant de l'alphabet grec et romain, l'ancienne écriture des Goths, qui se servaient sans doute auparavant des caractères runiques, les plus rudes et les plus primitifs de tous les alphabets connus. Les fréquents rapports des Goths avec les provinces grecques du Danube avaient dû leur rendre familière la langue des Grecs et les monuments de leurs arts, et la prédication religieuse vint encore resserrer ces liens. Zahn [2] dans son savant commentaire sur la Bible d'Ulphilas fait observer avec grande raison la ressemblance frappante entre l'alphabet gothique, que nous donnons ci-joint, et l'alphabet grec, qui a donné également naissance à l'alphabet romain [3]. Il faut donc penser qu'Ulphilas compléta, d'après le modèle grec, l'alphabet imparfait des Goths, et conserva leurs anciens caractères, là où les caractères grecs ne répondaient pas exactement au son de la lettre gothique [4]. Là se borna probablement cette *invention* dont parlent tous les historiens.

Quant à la traduction de la Bible par l'évêque Ulphilas, elle est la meilleure preuve que les caractères qu'il *inventa* n'étaient pas entièrement nouveaux pour le peuple goth. Aurait-il en effet employé pour répandre chez ce peuple barbare les vérités de la religion des caractères avec lesquels leurs yeux ne fussent pas déjà familiarisés ?

L'authenticité de la précieuse Bible gothique si connue dans

[1] *Geschichte der West-Gothen*, p. 33.

[2] *Zahn. Ulphila's gothische Bibel Uebersetzung.* Weissenfels, 1805, in-4°, p. 22 de l'Introduction.

[3] Les lettres F, R et S, paraissent empruntées au latin ; mais il n'en est pas ainsi : car la lettre F était connue des Grecs sous le nom de *digamma éolique*, ou double *gamma*, et on trouve, quoique rarement, les signes R et S au lieu de P et Σ ; le Q seul paraît emprunté au latin. (Note d'Aschbach, p. 34.)

[4] Il en est ainsi, par exemple, des signes qui représentent I, HW, et U : car le signe pour W vient évidemment de l'Υ, et celui pour O de l'Ω. Le signe pour HW vient peut-être du *wau* syrien, et celui pour U du runique.

Alphabets comparés.

Gothique. d'après Ulphilas.	Gothique. d'après les manuscrits de Naples.	Runique.	Grec.	Français.	Valeur numérique.
𐌰	𐌰	ᛆ ᚼ	A	a	1
𐌱	𐌱	ᛒ	B	b	2
𐌲	𐌲		Γ	g	3
𐌳 𐌳	𐌳	ᚦ	Δ	d	4
𐌴	𐌴 𐌴		E	e	5
𐌵				qu	6
𐌶	𐌶		Z	z	7
𐌷	𐌷	ᚼ		h	8
𐌸	𐌸		Θ	th	9
𐌹 ï	𐌹 ï	ᛁ	I	i	10
𐌺	𐌺	ᚴ	K	k	20
𐌻	𐌻	ᛚ	Λ	l	30
𐌼	𐌼	ᛘ	M	m	40
𐌽	𐌽	ᚾ ᚿ	N	n	50
𐌾	𐌾			j	60
𐌿	𐌿	ᚢ		u	70
𐍀	𐍀		Π	p	80
𐍁					90
𐍂	𐍂	ᚱ	P	r	100
𐍃	𐍃 𐍃	ᛋ	Σ	s	200
𐍄	𐍄	ᛏ ᛐ	T	t	300
𐍅	𐍅	ᛦ	Υ	w(y)	400
𐍆	𐍆	ᚠ	Φ	f	500
𐍇			X	ch	600
𐍈				hw	700
𐍉	𐍉	ᛆᚼᚮ	Ω	o	800



le monde savant sous le nom de *Codex argenteus* est hors de doute. Des contrats de vente manuscrits trouvés à Naples et à Arezzo dans la même langue, et avec des caratères presque identiques, attestent que c'est bien là la langue gothique, le plus oriental et le plus primitif de tous les rameaux de cette grande souche des idiomes hindo-germaniques. Maintenant est-ce bien réellement la Bible d'Ulphilas que nous offre le *Codex argenteus ?* est-ce bien par conséquent la langue des Goths au quatrième siècle, dans toute leur barbarie native, à peine adoucie par le premier frottement de la civilisation ? ce sont là des points sur lesquels il est impossible d'arriver à une certitude complète. Cependant une phrase de Grégoire de Tours [1] nous apprend que le roi Hild-bert fit enlever en 631, dans les églises ariennes de Narbonne, vingt boîtes ou reliquaires ornés d'or et de pierreries et contenant des évangiles, sans doute pour les distribuer dans les églises franques du nord de la Gaule ou de l'Allemagne. Il se peut donc fort bien que cette Bible, entre autres, ait été envoyée à l'abbaye de Werden en Westphalie, où elle a été découverte à la fin du seizième siècle. Ainsi s'explique tout naturellement la présence d'une Bible gothique dans un pays que les Goths n'ont jamais habité, sans qu'on en soit plus certain pour cela que cette Bible soit réellement celle d'Ulphilas. Quelques savants [2] pensent même qu'elle n'a été écrite qu'un siècle et demi plus tard, et corrigée d'après la traduction latine, tandis que celle d'Ulphilas a été faite sur la traduction grecque.

Quoi qu'il en soit, ce précieux manuscrit, après avoir longtemps voyagé d'une bibliothèque à l'autre, entre les mains des savants et des souverains qui se le disputaient, après avoir appartenu à la docte Christine de Suède, fut enfin racheté 400 écus par le comte suédois de la Gardie, revêtu par lui de sa riche reliure d'argent massif, et donné à l'université d'Upsal, où il se trouve aujourd'hui. Mais son nom de *Codex argenteus*, qui lui était acquis bien avant la somptueuse enveloppe dont on l'a revêtu, est dû à la matière de ses lettres, imprimées en argent ou en or sur du parchemin couleur de pourpre, avec un art, une pompe et une netteté d'exécution vraiment admirables.

[1] Childebertus rex LX calices, XV pateras, XX evangeliorum capsas detulit, omnia ex auro puro ac gemmis ornata. (L. III, c. X.)

[2] Voyez Zahn, Introduction, p. 29 à 36.

Un savant allemand [1], qui a vu et touché de sa main ce précieux débris d'une langue perdue et déjà si loin de nous, a dépeint avec vivacité l'impression produite sur lui par la vue de ce fragile monument, dont il ne restera bientôt qu'un souvenir et un peu de docte poussière : « Ce ne sera bientôt plus, dit Ludeken [1], qu'un témoignage de ce qui a existé, et un exemple de plus de la fragilité des choses humaines. Les feuilles, touchées et flétries par tant de mains, rendues inégales par le stylet du copiste, et toujours pressées l'une contre l'autre par la pesante reliure, sont tellement usées vers le milieu, que dans plus de la moitié des pages il n'existe plus que le bord seul et quelques débris qui y tiennent. Des lignes, des pages entières manquent. Pour moi, bien que je ne les touchasse qu'avec un soin religieux, je m'épouvantais quand la place que mon doigt effleurait se décomposait en poudre impalpable qui s'envolait au moindre souffle, comme ces cadavres consumés de la foudre, que le moindre contact réduit, dit-on, en poussière. » Ajoutons qu'une main sacrilége a dérobé récemment plusieurs feuilles du précieux manuscrit, et qu'il faut maintenant une permission des magistrats pour le visiter.

En 1819, le savant bibliothécaire du Vatican, l'illustre polyglotte Angelo Maï, découvrit à la bibliothèque Ambroisienne [2], sur divers manuscrits palimpsestes, quelques fragments de la Bible, de l'Evangile et des lettres des apôtres, en langue gothique. Les caractères offrent une parfaite ressemblance avec ceux du *Codex argenteus*. Ainsi l'authenticité de celui-ci, comme le monument le plus capital de la langue gothique, a été mise désormais hors de doute. Un de ces manuscrits contient diverses lettres de saint Paul, traduites, suivant Maï, par l'évêque Ulphilas.

Quant à la langue en elle-même [3], elle a servi plus que toute

[1] Ludeken, *Schwedisches Gelehrsamkeit's Archiv.*, Leipsick, 1784, p. 18.

[2] *Ulphilæ partium ineditarum in Ambrosianis palimpsestis ab Angelo Maio repertarum specimen.* Mediolani (Milan), 1819, in-4°.

[3] Ceux qui voudraient faire une étude approfondie sur cette langue doivent consulter, avant tout, l'excellent ouvrage de Zahn, qui contient, outre le texte gothique donné d'après les travaux primitifs du savant suédois Ihre, une grammaire gothique de Fulda et un glossaire de Reinwald ; les dissertations de Ihre, Esberg, Benzel, Heupel, sur le même sujet ; Lye's *Grammatica gothica ;* Owen, *Gramm. anglo-sax. et meso-goth.*, et enfin deux dissertations très peu

autre chose à asseoir notre convictiou sur la patrie originelle des Goths, et à nous faire prononcer qu'ils ne sont pas sortis de la Scandinavie, cette *vagina gentium*, que Jornandès et tant d'autres après lui ont voulu à toute force leur donner pour berceau. De toutes les langues du nord, le suédois est celle avec laquelle le gothique offre le moins de ressemblance. Comme le suédois, cependant, il appartient à la souche-mère des langues hindo-germaniques, et porte avec le vieux teuton et l'allemand moderne un air de famille auquel on ne peut se méprendre. La plupart des racines, comme on le verra tout à l'heure, sont teutoniques; mais il s'y trouve aussi des mots latins et grecs, que la connaissance d'une foule d'objets nouveaux pour des barbares dut introduire dans leur langue. La construction des mots se rapproche peut-être plus du latin que de l'allemand: ainsi le pronom possessif suit toujours le substantif, *pater noster*, *atta unser*, *unser vater*; les inversions et l'ordre des mots paraissent aussi se rapprocher davantage du génie de la langue latine.

Nous laisserons du reste nos lecteurs conclure eux-mêmes, d'après quelques courts exemples empruntés à la langue gothique et teutonique. Nous puisons ces derniers dans les *Harmoniæ quatuor evangeliorum* de Tatianus, élève de saint Justin, ouvrage publié vers 481, par Victor, évêque de Campoue. C'est le monument le plus ancien que l'on connaisse de la vieille langue teutonique[1].

CANTICUM VIRGINIS. (*Luca*, cap. 1, vers. 46 et seq.)

Gothique[2].	Mikileid		saiwala	meina	Fraujan.
Latin.	Magnificat		anima	mea	Dominum.
Teutonique.	Mihhiloso	min	sela		Truhtin.
Allemand.	Macht, mächtig meine		seele		

connues et très curieuses *Viri docti anonymi cujusdam*, dans la petite collection de Vulcanius, *Gothicarum et langobardicarum rerum*, 1 vol. in-8°, Lugduni-Batavorum. 1617. Mais les textes gothiques y fourmillent de fautes.

[1] On peut comparer cet échantillon de la langue teutonique au cinquième siècle avec le serment si connu de Karl., fils de Louis-le-Débonnaire, et de ses soldats allemands. (Voyez Nithardus, lib. III, c. v, apud *Script. rerum francic.*, VII, 27, 35; et Michelet, t. I, p. 374.

[2] Les mots latins placés sous les mots gothiques ne leur correspondent pas

G. Jah swegneid ahma meins du Gotha nasjand
L. Et exultat anima (âme) mea ad Deo salutari
T. Inti gifah min geist in Gote minemo heilante.
A. Und schwangernt mein geist in Gott meinem heil.

G. meinamma.
L. meo.

G. Un'e insahw du hnaiweinai thiujos seinaizos.
L. Nam respexit ad humilitati ancillæ (rei) suæ.
T. Bithiu uuantha her gischouuota odmuoti sinero thiuvi.
A. hat er geschauet demuth seines dings.

G. Sai allis fram himma un andagjand mik alla
L. Ecce enim a nunc jam beatificant omnes
T. Seno nu fon thiu saliga mih quedent allin
A. von (from *angl.*) selig mich alle

G. kunja.
L. generationes.
T. cunnu.

G. Unte gatawida mis mikilein daa mahtiga ; iah
L. Quia fecit mihi magna ō qui potens est ; et
T. Bithiu uuanta mir teta mikilu thie tar mahtig ist ; inti
A. hat mir gethan machtige der mächtig ist ;

G. weih namo is.
L. sanctum nomen ejus.
T. heilag sin namo.
A. heilig (geweihet) sein name.

G. Jah armahairtei is in aldins alde thaim
L. Et misericordia ejus a progenie in progeniem τοις
T. Inti sin miltida in cunnu intin cunnu
A. Seine barmherzigkeit (milde)

G. ogandam ina.
L. timentibus eum.
T. inan forhtanten,
A. ihn fürchten.

toujours exactement. On remarquera cependant l'étroite affinité de construction des deux langues. Je n'ai cité que les mots allemands dont la dérivation est évidente, et quelques mots anglais.

G. Gatawida swinthein in arma seinama; distahida mikilthuhtans
L. Fecit potentiam in brachio suo; dispersit magni-putantes
T. Teta maht in sinemo arme; zispreitta ubarhuhtige
A. Gethan macht in seinem arm; hochmüthige

G. hugdai gabairtins seinis.
L. mente cordis sui.
T. muote sines herzen.
A. muth seines herz (heart *angl.*).

G. Gadrausida mahteigans af stolam jah ushauhida gahnaiwidans.
L. Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.
T. Nidargisazta mahtige von sedale inti arhuob odmuotige.
A. Niedergesetzt mächtige von stuhl erhub hochmüthige.

G. Gredagans gasothida thiuthe iah gabignandans insandida lausans.
L. Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.
T. Hungerente gifulta guoto inti otage forliez itale.
A. Hungerig gefüllt güter fortliess (send *angl.*)

G. Hleibida Israela thiumagu seinamma gamunands
L. Suscepit Israeli puero suo memorari
T. Intphieng Israel sinan kneht zi gimuntigonne sinero
A. Anfieng seinen knecht seiner

G. armahairteins.
L. misericordiæ suæ.
T. miltidu.
A. milde.

G. Swaswe rodida du attam unsaraim, Abrahama jah
L. Sicut locutus est ad patribus nostris, Abrahamo et
T. So her sprah zi unsen fateren, Abrahame inti
A. So er sprach (reden) zu unsern vateren,

G. fraiw is und aiw.
L. semini ejus in ævum.
T. sinemo samen zi uuerolti.
A. seinem saame ewig.

PATER NOSTER.

Gothique. Atta unsar, thu in himinam, weihnai namo thein;
Latin. Pater noster, tu in cœlis, sanctificetur nomen tuum;
Allemand. Vater unser, de im himmel, weihet name dein;

F.	quimai	thiudinassus	theins;	wairthai	wilja	theins,	swe	in	himina
L.	adveniat	regnum	tuum;	fiat	voluntas	tua,	sicut	in	cœlo
A.			dein;	werde	willen	dein,	so	im	himmel

F.	jah	ana	airthai;	laif	unsarana	thana	sinteinan	gif	uns
L.	et	in	terra;	panem	nostrum	τον	quotidianum	da	nobis
A.		in	erde;	laib	unser			gieb	uns
			(earth *angl.*)	(loaf *angl.*)					

F.	himmadaga;	jah	aflet	uns	thatei	skulans	sijaima,	suasue	jah
L.	hodie;	et	dimitte	nobis	quod	debitores	sumus	sicut	et
A.	heute;		ablass			schuld		so	et

F.	weis	afletam	thaim	skulam	unsaraim;	jah	ni	briggais	uns
L.	nos	dimittimus	τοις	debitoribus	nostris,	et	ne nos	inducas	
A.	wir	ablassen		schuldigen	unseren,			bringen	uns

F.	in	fraistubnjai,	ak	lausei	uns	af	thamma	ubilin.
L.	in	tentationem,	sed	libera	nos	a	ωτ	malo.
A.				loslassen	uns			übel
						(af *suéd.*) (of *angl.*)		

Augerius-Busbequius (Busbeck), ambassadeur de l'empereur Charles-Quint en Turquie, nous parle, dans quelques lettres curieuses où il raconte son ambassade, d'une race de Goths qui habitaient encore à cette époque la Chersonèse taurique, et dont la langue ressemblait beaucoup à la langue gothique. Voici un extrait de ces lettres : » J'avais entendu dire que dans la Chersonèse habitait une race qui, par sa langue, ses mœurs, et son extérieur même, trahissait une origine germanique.... Mes interprètes, sachant mon désir de connaître cette race, m'amenèrent un jour à dîner deux hommes envoyés par cette nation auprès du Sultan, pour je ne sais quels griefs. L'un était grand, et portait sur son visage une sorte de naïve candeur : on eût dit un Belge ou un Batave. L'autre, plus petit, plus trapu, au teint bronzé, Grec de race et de langage, avait cependant appris, par un fréquent commerce, à se servir de cette langue; mais le plus grand, vivant sans cesse au milieu des Grecs, l'avait oubliée, quoiqu'elle fût la sienne. Le plus petit, interrogé par moi, me dit que c'était une race belliqueuse, qui habitait plusieurs bourgs, d'où le kan des Tatars, leur souverain, tirait huit cents

fantassins, qui étaient ses meilleurs soldats. Leurs deux principales villes s'appelaient Mancup et et Scivarin. Ils me parlaient aussi de la barbarie des Tatars, parmi lesquels se trouvaient pourtant des hommes d'une haute sagesse: car, si les autres nations avaient leur science dans des livres, les Tatars, pour la posséder en eux-mêmes, avalaient ces livres, et tiraient leur sagesse de leur estomac, chaque fois qu'on en avait besoin, comme un oracle divin qui y était enfermé. Voici maintenant quelques mots de leur langue, plus ou moins empruntés à la souche germaine. Peut-être y en a-t-il davantage; mais ou ils étaient corrompus, ou celui qui parlait les avait oubliés. Devant tous les mots ils mettait l'article *tho* ou *the*. Ces mots, comme on le verra, sont purement allemands.

Goth de la Chersonèse.	*Allemand.*	*Latin.*	*Goth de la Chersonèse.*	*Allemand.*	*Latin.*
Brot.	Brot.	Panis.	Maen.	Mond (Moon *en angl.*)	Luna.
Plut.	Blut.	Sanguis.	Tag.	Tag.	Dies.
Stul.	Stuhl.	Sedes.	Oogen.	Augen.	Oculi.
Hus	Haus.	Domus.	Bard.	Bart.	Barba.
Wingaert.	Weingarten.	Vitis.	Handa.	Hand.	Manus.
Regen.	Regen.	Pluvia.	Boga.	Bogen.	Arcus.
Bruder.	Bruder.	Frater.	Rinck.	Ring.	Annulus.
Schuuester.	Schwester.	Soror.	Brunna.	Brunnen.	Fons.
Alt.	Alt.	Senex.	Wagen.	Wagen.	Currus.
Wynth.	Wind.	Ventus.	Appel.	Aepfel.	Pomum.
Silver.	Silber.	Argentum.	Schieten.	Schiessen.	Sagittare.
Goltz.	Gold.	Aurum.	Schlipen.	Schlafen.	Dormire.
Korn.	Korn.	Frumentum.	Kommen.	Kommen.	Venire.
Zalt.	Salz.	Sal.	Singen.	Singen.	Canere.
Fisch.	Fisch.	Piscis.	Lacken.	Lachen.	Ridere.
Hooft.	Haupt, kopf.	Caput.	Geen.	Gehen.	Ire.
Thurn.	Thür.	Porta.	Criten.	Schreyen (*angl.* Cry)	Flere.
Stern.	Stern (Star *en angl.*)	Stella.			
Son.	Sonne.	Sol.			

Ainsi, comme on le voit, cette langue gothique, conservée par hasard dans un coin de la Chersonèse, est moins éloignée de l'allemand moderne que la langue d'Ulphilas, et même que le vieil idiome teutonique. Sans doute ces Goths de la Cherso-

TABLEAU X.

FAMILLE DES LANGUES GERMANIQUES.

» Elles se divisent, suivant Maltebrun, en quatre branches :

» 1° TEUTONIQUE, qui comprend les idiomes parlés jadis par les peuples germains de l'ouest, *Bastarnæ*, *Suevi* (Souabes), *Boiovarii*, *Quadi*, *Hermiones*, *Chatti*, *Istævones* (Franks), etc., le haut allemand ancien, et l'allemand moderne.

» 2° SAXONNE ou CIMBRIQUE, qui comprend, outre les anciens idiomes des *Cimbri*, *Angli*, *Bructeri*, *Cherusci*, *Batavi*, *Frisiones*, *Saxones*, *Longobardi*, et autres, le bas-allemand ancien et moderne, le frison, et le néerlandais moderne.

» 3° SCANDINAVE OU NORMANO-GOTHIQUE, qui comprend les idiomes parlés par les Iotes, les Goths ou *Gutæ*, les Mannes, les Vanes, et autres peuples de race gothique pure, les *Gothones* sur la Vistule, les Ostrogoths sur le Dnieper, les Visigoths, les Hérules, les Bourguignons et les Vandales. L'ethnographie distingue dans cette branche cinq divisions :

» I. *Mésogothique*, parlé par les Goths en Mésie. C'est, selon Grimm, la langue la plus riche en formes grammaticales : 15 déclinaisons, 120 cas, et 16 terminaisons. Elle n'a pas d'article indéterminé.

» II. Le *normannique* (*alt-nordisch*, selon Grimm), langue de la Scandinavie du huitième au dixième siècle, et des poèmes scandinaves, l'Edda, Voluspa, etc.

» III. Le *norwégien* ancien (Norræna tunga).

» IV. Le suédois moderne. V. Le danois.

» 4° ANGLO-BRITANNIQUE, qui comprend l'anglo-saxon ancien et l'anglais.

» La caractéristique de ces langues est l'accent tonique.

» Le mésogothique a le *th* grec, et le duel dans la déclinaison du pronom personnel. Il forme le comparatif en ajoutant un *z*; le superlatif, comme l'allemand, par *st*. Il a le passif complet. Toutes ces langues germaniques peuvent former des mots nouveaux, d'après des règles fixes, faculté commune au grec, au slavon, et refusée au latin et à ses dérivés. Le mésogothique s'écrivait avec l'alphabet appelé runique, rectiligne ou *hastiforme*,

parce qu'il pouvait s'écrire avec la pointe d'un javelot (*runa*, javelot). Cet alphabet était en usage dans la Scandinavie et chez les Slaves-Vendes, avant le christanisme. L'alphabet d'Ulphilas, imité du grec, le remplaça.»

III.

APPENDICE SUR LE RITUEL GOTHIQUE.

(*Voyez liv.* Ier, *chap.* III, *page* 264.)

—

Il existe encore dans la cathédrale de Tolède une chapelle mosarabe dotée par le cardinal Ximenès, et entretenue alors par les dîmes de diverses familles mosarabes de la même ville. Cependant cette dotation a disparu avec le temps, et s'est trouvée englobée dans la masse dîmale de l'église métropolitaine. Il y a dans la chapelle quatre chapelains qui touchent leur part de cette même masse dîmale.

Quand le pays de Tolède fut envahi de nouveau par les Maures, après le règne d'Alonso VI, les églises chrétiennes de la province conquise conservèrent le bréviaire et le missel gothique, dit de saint Isidore; et lorsqu'au temps d'Alonso VIII la domination de la Castille s'étendit jusqu'au sud de l'Espagne, entre le Guadiana et le Guadalquivir, il se trouva que dans certains pays le rituel romain était en vigueur, et dans d'autres le rituel gothique.

Plus tard le cardinal Ximenès voulut conserver les traditions de ce dernier, et tous les archevêques de Tolède les respectèrent après lui. Le cardinal de Lorenzana, titulaire de ce siége, envoyé par Charles IV auprès de S. S. Pie VIII, fit faire à Rome un tableau de la Vierge pour la chapelle mosarabe de son église, et ce tableau se trouve encore à Tolède.

l'esclave ou du colon rustique (*rusticus*) est cependant protégée par la loi, mais dans l'intérêt du maître. On en rend deux pour celui qu'on a tué.

L'*Edictum* s'occupe peu du clergé. Le droit d'asyle existe, mais fort restreint; l'Eglise rend à son maître l'esclave réfugié, mais en stipulant son pardon. Elle doit rendre aussi ceux qui s'y réfugient pour ne pas payer les impôts, ou acquitter elle-même leur dette; mais celui qui arrache un homme de l'église est puni de mort.

On doit penser que les matières qui ne sont pas traitées dans les étroites limites de l'*Edictum* étaient régies, chez les Romains, par le *Code théodosien*, et chez les Goths par les coutumes. On remarquera que partout, dans cet édit, les Goths sont nommés des *Barbares*, et les Italiens des *Romains*. De même en Gaule et en Espagne, dans la loi Salique et dans le Code des West-Goths, les indigènes ont perdu leur nom pour porter celui de Romains. Ainsi le prestige du nom de Rome, et sa langue légale et politique, avaient survécu même à son empire; sa puissante nationalité avait absorbé toutes les autres, et les débris qui se séparaient d'elle gardaient encore son empreinte, même après sa chute. Ces vers d'un poète étaient vrais encore :

> Fecisti patriam diversis gentibus unam,
> Urbem fecisti quod prius orbis erat.
>
> (Rutilus Numantius, *Itinerar.*, I, v. 63.)

On ne trouve chez les Ost-Goths nulle trace du jugement de Dieu par l'eau bouillante, ni du duel judiciaire. Théod-rich le blâme même expressément : *Cur ad monomachiam recurritis, qui venalem judicem non habetis?* (Cassiod., *Variar.*, III, 24.)

Un passage de Jornandès, « *Leges quas usque nunc conscriptas* bellagines *vocant* », prouve que les Goths avaient des lois écrites, même pendant leur domination en Italie, époque ou vivait Jornandès. Ces lois, par malheur, ont été perdues, comme celles recueillies par Eurich, le West-Goth.

Voici maintenant, sur les institutions des Ost-Goths, quelques détails puisés ailleurs que dans l'*Edictum*, et surtout dans Cassiodore.

Les Goths avaient dans chaque province un comte de leur

nation, qui jugeait leurs causes; il y avait aussi des juges romains. Dans les causes entre Goths et Romains, le tribunal était mi-parti. Il existait divers degrés d'appel: d'abord au *vicarius Romæ*, ou au préfet de la ville, puis au préfet du prétoire, puis au roi. Tous les officiers civils étaient Romains, les Goths s'étant réservé tous les emplois militaires. Outre les comtes, charge purement militaire, il y avait dans les provinces des gouverneurs réunissant les pouvoirs administratifs et judiciaires. Les villes étaient restées sur l'ancien pied de municipes romains, avec les *curiæ*, dont les membres, *curiales*, *decuriones*, et leurs chefs, *decemviri*, *defensores*, *priores* ou *principes*, remplissaient les fonctions municipales. Tous les officiers municipaux étaient nommés par le roi, mais le titre de *curiales* resta héréditaire, et aussi oppressif que sous l'empire.

Les Goths devenaient majeurs en portant les armes : *Gothis ætatem legitimam virtus facit*, dit Cassiodore. Ils n'étaient soldés qu'en temps de guerre, et vivaient, en temps de paix, du produit de leurs propriétés. Le roi était le chef suprême de l'armée. La classification décimale de l'ancienne Rome et des peuples de race germanique n'existait pas chez les Ost-Goths : on y retrouve seulement le *millenarius* des West-Goths; mais le reste du système est emprunté aux traditions du bas empire. On y voit un *magister militum*, des *armigeri*, des *nobiles*, *capillati*, des *domestici protectores equitum et peditum*: car, suivant les lâches habitudes du bas empire, la domesticité est partout, même sur le champ de bataille. Quant à la marine, Théod-rich en créa une de mille bâtiments de guerre. Grâce à la forte organisation de ce système militaire, appliqué à la protection et à la défense de l'état, les portes des maisons et des cités restaient ouvertes la nuit comme le jour. (*Anonym.*, *apud Vales.*)

Le clergé arien paraît avoir joué un rôle fort modeste chez les Goths d'Italie. Les rois ost-goths ne furent jamais persécuteurs, et cependant les ariens étaient persécutés dans l'Orient. Quant au clergé catholique et au pape, ils étaient dans la dépendance du roi d'Italie; un pape, Jean, mourut en prison. Les causes du clergé n'étaient pas soustraites aux tribunaux ordinaires; elles relevaient, en dernier ressort, de la juridiction royale, bien que souvent le roi, pour ménager l'Église, abandonnât le jugement aux évêques. Le droit d'asyle était très borné, et les moines n'é-

»tué Gérion, suzerain d'Espagne, et conquis bien des nations et »vaincu de braves chevaliers, et que personne n'a pu vaincre, »sauf la mort, regarde à ce que tu fais, car de ce monde tu »n'emporteras rien là-haut que tes bonnes œuvres.»

»Et le roi, quand il eut lu cet écrit, se troubla fort, et souhaita qu'il n'eût pas entrepris cette affaire; mais il ne fit semblant, et dit qu'aucun homme n'était assez puissant pour savoir ce qui devait advenir, sauf Dieu. Et tous furent troublés comme lui; et ils vinrent à une autre chambre... Et ils trouvèrent une inscription portant qu'Hercule avait bâti cette maison l'an d'Adam 306... Et ils trouvèrent un coffret richement orné, et il y était écrit: «Le roi qui ouvrira ce coffret verra choses merveilleu»ses avant sa mort.» Et Rodrigue le prit et le brisa de ses mains, car personne que lui n'osa y toucher, et il n'y trouva qu'une pièce d'étoffe blanche où étaient pourtraicts des Maures avec leurs turbans et des bannières aux mains, et leurs épées autour de leurs cous, et leurs arcs pendus à la selle, derrière eux; et sur ces figures étaient des lettres qui disaient: «Des hommes équipés »comme ceux-ci conquerront l'Espagne et en seront les sei»gneurs.»

» Ce que voyant, le roi Rodrigue fut grandement troublé, et tous ses chevaliers avec lui. Et il les recónforta, en disant: «... »De tout mon pouvoir, je m'efforcerai contre ce qu'Hercule a »prédit, et, si vous agissez de même, le monde entier ne l'em»portera sur nous; mais, si c'est écrit là haut, ni force ni adresse »ne peut lutter contre la volonté du Tout-Puissant.» Et il sortit en leur défendant de parler de ce qu'ils avaient vu, et en faisant fermer les portes.

»Et ils étaient à peine sortis, qu'un aigle descendit du ciel, tenant dans ses serres un brandon enflammé qu'il déposa sur le toit de la maison, en agitant l'air avec ses ailes; et la maison s'embrasa, comme si elle eût été faite de résine, et tout brûla, jusqu'à la dernière pierre, et fut réduit en cendres. Et ensuite vint une nuée d'oiseaux petits et noirs, qui, planant sur les cendres, les agitèrent en secouant leurs ailes, et les dispersèrent au loin, en sorte qu'elles s'élevèrent en l'air, et se répandirent sur toute la face de l'Espagne. Et ceux sur qui elles tombaient semblaient avoir été tachés avec du sang. Tout cela arriva dans un jour. Et l'on dit que toutes les personnes que ces cendres attei-

gnirent périrent dans la bataille où l'Espagne fut conquise. Et ce fut le premier signe de la destruction de l'Espagne. » (Part. I, c. XXVIII-XXX.)

Je ne ferai qu'une remarque sur ce singulier fragment, où se mêlent, comme on le voit, les superstitions arabes et chrétiennes : c'est que le fatalisme musulman avait passé en Espagne à la suite de la conquête, et que le *C'était écrit !* des Arabes domptait même l'obstination de Roderich, qui personnifie dans ce roman l'orgueil de la volonté humaine.

Je ne puis résister au plaisir de citer au moins le début de la fameuse romance sur la bataille de Guadalète. La manière et l'affectation viennent bientôt après ; mais ce début est simple et beau comme un passage du Dante ou une *canzone* de Pétrarque.

Quando las pintadas aves
Mudas estan, y la tierra
Atenta escucha los rios
Que al mar su tributo llevan ;
El escaso resplandor
De qualque luziente estrella,
Que en un medroso silenzio
Tristemente centellea.

. . . .

Teniendo por mas segura
Del traje humilde la muestra
Que la asechada corona
Ni la embidiada riqueza.
Bien diferente de aquel
Que antes entrò en la pelea,
Rico de joyas que al Godo
Diò la vitoriosa destra;
Tintas in sangre las armas,
Suya alguna, y parte agena,
Por mil partes abolladas,
Y rotas algunas pieças ;
La cabeça sin almete,
La cara de polvo llena,
Imagen de su fortuna,
Que en polvo la vee deshecha ;

En Orella su cavallo
Tan cansado ya, que a penas
Mueve el presuroso aliento
Y a vezes la tierra besa,
Por los campos de Xerez
(Gelboe llorosa e nueva)
Huyendo va el rey Rodrigo
Per montes, valles y sierras.
Tristes representaciones
Antes los ojos le buelan,
Hiere el temeroso oydo
Confuso estruendo de guerra.....
. . . .

Il est inutile d'ajouter que cette romance est de bien des siècles postérieure à la scène qu'elle décrit. On remarquera le merveilleux artifice de style et de poésie par lequel le nom du roi Rodrigue est reculé jusqu'au milieu du drame: *Huyendo va il rey Rodrigo.* J'avais d'abord essayé de traduire en vers ce morceau si achevé; mais, désespérant de rendre dans notre langue poétique l'énergique concision du texte, j'ai fini par revenir à la prose dans la traduction suivante, décolorée, mais fidèle. La rime espagnole est en *assonantes*, c'est-à-dire que le dernier mot de chaque second vers renferme les voyelles *e* et *a*.

Quand l'oiseau au brillant plumage
Reste muet, et que la terre
Attentive écoute les ruisseaux
Qui portent leur tribut à l'Océan;
(Quand) la rare lueur
De quelque radieuse étoile
Dans un timide silence
Scintille tristement,
. . . .
Se croyant mieux protégé
Par l'humble habit qui le déguise
Que par sa couronne entourée de périls
Et ses richesses enviées;
Bien différent de ce qu'il était

Quand il marcha au combat,
Riche des joyaux qu'au (monarque) goth
Conquit sa dextre victorieuse;
Ses armes teintes de sang,
En partie du (sien), en partie de (sang) étranger;
(Son armure) bossuée en mille endroits
Et rompue même en quelques uns;
La tête sans heaume,
La face de poussière souillée,
Image de sa fortune
Qu'il voit s'en aller en poussière;
(Monté) sur Orella, son bon cheval,
Si fatigué déjà qu'à peine
Il peut pousser son souffle haletant,
Et que parfois il va baiser la terre;
Dans les champs de Xérès,
Nouvelle et douloureuse Gelboé,
Fuyant va le roi Rodrigue
Par vaux, par monts et par chaînes (de montagnes).
De tristes images
Voltigent devant ses yeux,
Et son oreille craintive est frappée
Du bruit confus de la mêlée.

VI.

(*Voyez liv.* II, *chap.* IV, *page* 395.)

« Les Espagnols ne doutent pas que leur langue ne se soit formée pendant les trois cents ans que dura la domination des West-Goths. Elle est évidemment le résultat du mélange de l'allemand avec le latin et de la contraction du dernier. L'arabe l'a enrichie plus tard d'un grand nombre de mots qui, au milieu d'une langue romane, ont un caractère tout étranger. Il a influé

sans doute aussi sur la prononciation; mais n'a il pas changé le génie de la langue. L'espagnol et l'italien, malgré leur origine commune, diffèrent d'une manière très marquée, et les mots provenant d'une même origine ne se ressemblent plus...

» Voici un petit nombre de règles sur la transformation des lettres. Le *f* se change souvent en *h*, en espagnol, et parfois aussi le *h* en *f*: *fabulari*, parler, fait *hablar* en espagnol, *favellar* en italien; et, comme le *b* et le *v* se confondent, ce mot, qui paraît si différent, est absolument le même. Le *j* aspiré fortement par les Espagnols est souvent substitué au *l* mouillé, en sorte que *hijo* et *figlio* sont encore un même mot. Le *l* mouillé prend la place du *pl* latin, ou *pi* italien : ainsi *planus*, plan (uni), devient *llano* chez les uns, *piano* chez les autres; *plenus*, plein; *lleno*, *pieno*. Le *ch* est mis à la place du *ct* latin, ou du *tt* italien : *factus*, fait, *hecho*, *fatto*; *dictus*, dit, *dicho*, *detto*. Les Espagnols terminent plus souvent que les Italiens leurs mots par des consonnes. Les infinitifs des verbes et les pluriels des noms reposent sur des consonnes. Enfin les Italiens ont adouci la prononciation trop forte des Romains, tandis que les Espagnols ont conservé plus de syllabes rudes et multiplié les aspirations sur le *x*, le *g* et le *j*.» (Sismondi, *Hist. de la littérature du midi*, t. III, p. 104.)

De toutes ces assertions très fondées, nous n'en contesterons qu'une, qui nous paraît un peu hasardée. C'est l'influence de l'allemand sur la formation de la langue espagnole. Nous n'y opposerons qu'un seul fait : c'est qu'en traduisant successivement plusieurs phrases d'espagnol en allemand et en latin, nous avons retrouvé dans ce dernier la racine de tous les mots qui n'étaient pas arabes, et que nous n'avons pu découvrir *une seule* racine allemande. Peut-être cependant pourrait-on retrouver dans l'emploi des verbes auxiliaires quelques traces éloignées du système des conjugaisons allemandes. C'est du reste un doute que nous serions heureux de voir éclairci, et que nous soumettons à la vaste science philologique du vénérable auteur de l'*Histoire de la littérature du midi.*

Nous finirons en faisant observer qu'à la page 106, M. Sismondi rappelle lui-même qu'il ne reste aucune trace de la langue parlée par les West-Goths, et que tous leurs monuments historiques sont écrits en latin. Or, ce latin, quelque barbare qu'il soit, ne porte pas l'empreinte du génie des langues germaniques,

et c'est de lui et de l'arabe que nous paraît être née la langue espagnole des anciennes chroniques, si peu différente de celle qui se parle aujourd'hui.

VII.

(*Voyez liv.* II, *chap.* IV, *page* 432.)

Le *fuero* ou coutume gothique, par lequel le serf ou client pouvait changer de seigneur ou de patron, pourvu qu'il renonçât à tout ce qu'il en avait reçu, s'étendit, dans la suite, aux vassaux du roi. C'est de ce *fuero*, appelé *dénaturalisation*, que se prévalut le Cid pour passer au service du roi d'Aragon, et les infants d'Aragon quand ils abandonnèrent la Castille, au temps de Juan II. Celui qui voulait se *dénaturaliser* se plaçait sur la frontière du royaume, et envoyait au roi un *cartel de dénaturalisation*. Bien entendu qu'il perdait tous les biens qu'il possédait à titre de dépendance : ainsi ceux des infants d'Aragon furent donnés par Juan II à son favori don Alvaro de Luna. Je ne crois pas qu'il existe dans aucun code un *fuero* qui ressemble à celui-là ; et certainement on n'en trouvera pas un qui porte au même degré le cachet de l'indépendance, et affranchisse ainsi le serf de son maître et le vassal de son roi.

(*Communiqué par M. le duc de Frias.*)

TABLEAU COMPARÉ DES LÉGISLATIONS ROMAINES ET BARBARES.

CODE PÉNAL.

LÉGISLATIONS NÉES DU DROIT ROMAIN.				LÉGISLATIONS D'ORIGINE GERMANIQUE.	
DROIT ROMAIN. —	WEST-GOTHS. —	OST-GOTHS. —	BURGUNDS. —	SALIQUE. —	ALAMANNI, BAIUVARII, RIPUARII, RISIONES, SAXONES, ANGLII, LONGOBARD.
Titre de l'Homicide.				*Titre de l'Homicide.*	
Mort à l'*homicide* (*lex Cornelia in sicarios*). Crime de *lèse-majesté*, mort et infamie (IV, 18).	Meurtre *volontaire*, puni de mort (l. VI, t. v, l. 11), sans égard au rang du mort. La compurgation par serment n'est pas admise.	Meurtre puni de *mort* (99). *Idem.*	Meurtre puni de *mort*. Si le meurtrier a été offensé par le mort, amende de 75 à 150 sous, selon le rang du mort (2).	*Amendes* dans tous les cas, graduées selon le rang du mort (43). Pour un Frank *antrustion*. 600 sous Un Romain convive du roi 300 Un Frank, vivant sous la loi Salique. 200 Un Romain propriétaire 100 *Id.* tributaire 45	De même chez les Alaman. (49). — Les Baiuvar. (III, 13). — Les Ripuar. (7) — Les Frision. (I, 1). — Les Saxons (II, 1). — Les Angl. (I, 1). — Les Longob. (9). Si l'accusé nie son crime, il doit attester son innocence par serment, assisté de douze témoins du même rang. (*Coutume germanique.*)
Titre de l'Adultère et du Rapt.				*Titre de l'Adultère.*	
INSTITUTES, l. IV, t. 18. Mort à l'*adultère* et au *sodomiste*. *Rapt* de fille, veuve ou religieuse, la mort. *Rapt à main armée*, la déportation. *Idem sans armes*, confiscation du tiers des biens. — Confiscation de la moitié des biens du *séducteur*.	L'adultère est mis au pouvoir de l'époux offensé, qui peut même le tuer (l. III, t. 4.) Le ravisseur est livré aux parents, et ne peut, dans aucun cas, épouser celle qu'il a ravie (l. III, t. 3).	Puni de la *mort* (38). Le rapt est puni de mort (17).	*La mort* (68). Mais il faut tuer les deux coupables : car si l'on n'en tue qu'un, on doit payer le tarif.	L'*adultère* manque. — Le rapt est puni de l'amende (t. 14).	L'*adultère* manque chez les Alaman. — Le rapt ou viol, puni de l'amende (51). — De même chez les Rip. (35). — Les Saxon. (9). — Les Frision. (13). L'*adultère* est puni de l'amende chez les Baiuvar. (VII, 1). L'adultère est puni de la mort chez les Longob. (l. 1, t. XXXII.) (*Influence de la législation romaine.*)

	Titre du Vol.				*Titre du Vol.*
LOI DES XII TABLES. *Amende* du quadruple. *Idem*, Code Justinien (VI, II, 14).	Amende et fouet (VII, 2). Le vol à main armée, puni d'une forte amende, ou, faute d'argent, de l'esclavage (VI, 4). On peut tuer impunément le voleur.	Vol de bestiaux, la mort (57). *Idem* (16).	Vol d'un esclave, d'un cheval ou bœuf, la mort (IV, 1). — La femme du coupable, et ses fils au-dessus de 14 ans, sont faits esclaves (47). Pour les autres vols, amendes. Vol avec effraction, la mort (29).	Amendes dans tous les cas (2 à 13).	De même chez tous les peuples germaniques, même chez les Longob.; chez les Ripuar., le voleur est pendu (79).
	Coups, Blessures, Dommages graves.				*Coups, Blessures, Dommages graves.*
INSTITUTES, liv. IV, t. 4. L'injure s'évalue d'après le rang de l'offensé. Les amendes sont très fréquentes. On peut poursuivre l'injure *civilement* et réclamer l'amende graduée, ou *criminellement*, et le juge prononce d'office une peine extraordinaire.	Le *talion*, quand l'offensé ne préfère pas l'amende (VI, 4). L'amende suit la fortune de l'offenseur, et non le rang de l'offensé. Pour un dommage de 300 sous, l'épreuve de l'eau bouillante est admise (VI, I, 3).	Ce titre manque; mais on peut tuer impunément tout agresseur (15). Point d'amendes ni de tarif de peines d'après le rang de l'offensé. Manque.	Amendes graduées suivant le rang de l'offensé (26). Qui dentem *optimati* excuss. 15 sols *Mediocri personæ*. 10 *Inferiori* 5 Le serment et le duel judiciaire sont admis (45).	Amendes graduées suivant la blessure, et non le rang de l'offensé (19, 31). On peut racheter sa main de l'épreuve de l'eau bouillante pour 3 à 15 sous; mais il faut aussi trouver douze *jureurs* (55).	De même chez les Alaman. Tarif minutieux des blessures. (Os qui sonne sur le bouclier. 59.) De même chez les Baiuvar. Chez les Angl., il en coûte trois fois autant de tuer un noble (*adaling*) qu'un homme libre. Si le coupable nie, il peut en appeler aux jurés ou au combat judiciaire (11). Chez les Frision., au jury seulement (1). Chez les Alaman. le demandeur peut faire jurer des témoins; le défendeur peut en rejeter deux sur trois. (Détails curieux. 6.) Chez les Ripuar., 72 jurés pour purger l'homicide (t. 15). Six chez les Baiuvar. (XVI, 1). Les *conjuratores* très fréquents chez les Ripuar. Chez les Frision. jurés et duel judiciaire; de même chez les Longob.
	GOTHS ET ROMAINS EGAUX.		BURGUNDS ET ROMAINS ÉGAUX.	FRANKS ET ROMAINS INÉGAUX.	
	Châtiments.				*Châtiments.*
Mort, *amendes*, *déportation*.	La *mort*, l'*amende*, le *fouet*, la *décalvation*, l'*exil*, l'*esclavage*; châtiments corporels plutôt pour les esclaves et les pauvres; l'amende plus forte pour les riches, mais en revanche indemnité plus forte. Le fouet remplace l'amende pour les pauvres.	La mort y est plus prodiguée. Du reste la répartition des peines est la même. *Idem*.	La mort y est plus fréquente encore que chez les Ost-Goths. L'amende paraît y remplacer presque toutes les autres peines.	Jamais la mort, toujours l'amende, même pour le meurtre d'un évêque [900 sol.] (58). — Si le coupable est trop pauvre, douze témoins doivent l'attester, et ses parents paient pour lui; et si aucun d'eux ne veut le racheter, il paie de sa vie. (Voyez *Chrenechruda*, 61.)	La mort est à chaque page du code saxon, même pour vol d'abeilles. Lois monarchiques chez les Longob. et chez les Baiuvar. : la mort à qui tue le roi ou le *duc* (nommé par le roi), et confiscation des biens (II, 2), au besoin duel judiciaire (II, 1). Du reste, il n'y a guère d'autre peine que des amendes. Le tarif est fort cher chez les Saxons : les sous devaient y avoir moins de valeur.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

LIVRE II.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE.

